


DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE DE FRANCE.

PARIS,
IMPRIMERIE DE DUBUISSON ET Cie,
Rue Coq-Héron, 5.

HISTOIRE
DE L'ÉGLISE
DE FRANCE,

COMPOSÉE

SUR LES DOCUMENTS ORIGINAUX ET AUTHENTIQUES,

Par l'abbé GUETTÉE.

TOME III

PARIS,

CHEZ L'AUTEUR | CHEZ JULES RENOUARD ET Cᵉ

LECRIVAIN et TOUBON

ACQUÉREURS

RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 21

1856

A Sa Grandeur

Monseigneur Fabre Des Essarts,

Évêque de Blois.

MONSEIGNEUR,

Je dédierais ce livre à Votre Grandeur quand elle n'y aurait d'autre titre que d'avoir été préposée par la Providence au Diocèse auquel j'ai l'honneur d'appartenir.

Mais Votre Grandeur y a d'autres droits.

Vous êtes le premier, Monseigneur, qui avez connu mon projet d'écrire l'Histoire de notre belle Eglise de France. L'intérêt que vous avez pris aussitôt à mon travail et vos encouragements m'ont soutenu constamment dans la tâche difficile que j'avais entreprise.

Les témoignages précieux de votre bienveillance, j'oserai dire, Monseigneur, de votre paternelle affection, sont gravés dans mon cœur, et je prie Votre Grandeur d'agréer l'hommage de mon livre comme l'expression de ma vive reconnaissance aussi bien que de mon profond respect.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

F. GUETTÉE.

Prêtre du Diocèse de Blois.

Saint-Denis, 15 *mars* 1848.

LETTRE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE BLOIS

A M. L'ABBÉ GUETTÉE.

J'ai reçu votre lettre, mon cher Abbé, et j'accepte bien volontiers la dédicace de votre Histoire de l'Eglise de France. Les pages que j'ai parcourues moi-même dans les trois volumes déjà livrés à l'impression et les divers rapports qui m'en ont été faits par des prêtres recommandables, m'ont convaincu du soin consciencieux que vous avez apporté dans vos recherches, de l'exactitude de la doctrine que vous exposez, et du bon esprit qui règne dans l'ensemble de votre ouvrage. Je ne puis dès-lors que donner des éloges à votre zèle et vous encourager de nouveau à persévérer dans la tâche laborieuse et difficile que vous avez entreprise.

Les intentions droites dont vous êtes animé m'inspirent la confiance que vous continuerez votre travail dans le même esprit de sagesse, d'impartialité, et que

vous saurez toujours vous tenir en garde contre les écarts si funestes de l'exagération et de la nouveauté, devenus néanmoins si communs de nos jours. C'est en persistant avec une religieuse exactitude dans cette ligne de conduite que vous accomplirez une œuvre qui, j'aime à le croire, sera utile à la cause de la Religion, contribuera à l'instruction du Clergé et dissipera bien des préjugés contre l'Eglise de France, si grande et si vénérable à toutes les époques de notre histoire.

Recevez, mon cher Abbé, l'assurance bien sincère de mes sentiments les plus affectueux en Jésus-Christ.

Signé ✝ M.-A., Evêque de Blois.

Blois, le 5 *avril* 1848.

COUP-D'ŒIL GÉNÉRAL

SUR

L'ÉPOQUE KAROLINGIENNE.

A la fin du VII.e siècle commença, pour l'Église de France, une ère d'obscurité et d'ignorance qui se prolongea jusqu'à la fin du huitième.

La cause la plus immédiate de cet état déplorable fut la prépondérance des maires du Palais, dans le choix des évêques et des abbés.

Plusieurs rois mérowingiens avaient bien cherché à mettre leur autorité à la place des élections, et, trop souvent, ils avaient réussi à imposer aux Églises et aux monastères des hommes de leur choix; mais leur action ne s'était pas généralisée, et si elle avait donné à l'Église de France quelques mauvais évêques, l'élection du clergé, exercée librement dans un grand nombre d'Églises, lui en avait donné de bons.

Après la régence de la reine Bathilde, les rois mérowingiens furent complètement annulés par les maires du Palais, qui ne virent dans les Églises et les monastères que des *fiefs*, et un moyen puissant de donner à leur pouvoir naissant de nombreux appuis. Revêtus d'une puissance contestée, ils ne songeaient qu'à la fortifier, et l'unique moyen qu'ils eussent était de détacher les leudes du roi,

de se les attacher à eux-mêmes par la *recommandation*, de s'en faire des vassaux en leur abandonnant des fiefs ou bénéfices.

Or, les biens ecclésiastiques et monastiques étaient considérables, et les maires du Palais s'en attribuèrent la dispensation.

Deux moyens s'offraient à eux d'augmenter, avec l'aide de ces biens, le nombre de leurs *fidèles* : en ravir une partie pour les en gratifier, ou les nommer eux-mêmes évêques ou abbés, ce qui les rendait, en qualité d'administrateurs généraux, des leudes puissants.

Les maires du Palais employèrent ces deux moyens.

Des seigneurs devinrent donc propriétaires des Églises et des monastères. Ils étaient bien obligés, il est vrai, de fournir au clergé ou aux moines de quoi vivre; les réparations des édifices étaient à leur charge; mais ils ne songèrent qu'à jouir des revenus sans se préoccuper des devoirs attachés à cette jouissance. De nombreux monastères tombèrent en ruine, abandonnés par les moines qu'on y laissait mourir de faim; les églises, bâties presque toutes à la hâte, au milieu des commotions sociales des V.e et VI.e siècles, s'écroulèrent de toutes parts; les populations, privées des seuls hommes préoccupés de leur bien moral et de leur bonheur, languirent abruties, sans appui contre la violence.

Les maux que causèrent à l'Église les évêques et les abbés choisis par les maires du Palais furent peut-être plus grands encore.

Malgré l'action civilisatrice du Christianisme, la race franke n'é-

tait pas parvenue au point de développement où elle eût dû être pour marcher en tête de la société.

Le Frank était encore le guerrier des forêts de Germanie qui ne rêvait que luttes et combats. S'il n'avait pas d'hommes ennemis à combattre, il déclarait la guerre aux bêtes sauvages. Toujours armé, il laissait la culture de la terre, des lettres et des arts, au Gallo-Romain, à l'esclave ou au moine qui se faisait esclave de J.-C. Ce fut parmi les Franks que les maires du Palais choisirent presque tous leurs *fidèles ecclésiastiques ;* aussi, peut-on dire que l'Église Franke n'eut bientôt plus d'évêques, et qu'elle n'eut pour chefs que des guerriers.

Plusieurs n'avaient pas même l'Ordre épiscopal dont ils prenaient le titre, et recevaient plusieurs Églises, comme d'autres recevaient plusieurs fiefs. Si ces prétendus évêques faisaient des *visites pastorales*, c'était pour piller les peuples et rançonner des prêtres qui n'étaient, à leurs yeux, que des vassaux ; ils se croyaient non pas les pères, mais les maîtres du clergé ; non pas les pasteurs du peuple, mais des *seigneurs*. Avares et égoïstes, ces mercenaires ne songaient qu'à tondre leurs brebis, à s'engraisser de leur substance.

La science ecclésiastique, la discipline étaient le moindre de leur souci ; la plus crasse ignorance, l'avarice, l'immoralité la plus grossière, étaient les seuls exemples qu'ils donnassent à leurs prêtres, et le clergé, naguère encore si distingué, si savant, ne fut bientôt plus qu'une caste ignare, immorale et méprisée.

Les monastères, écoles jadis si florissantes, pépinières de travailleurs infatigables, d'artistes, de savants, devinrent, sous le gouvernement des *abbés-seigneurs*, des repaires de corruption, d'ignorance et de paresse.

La papauté voyait avec douleur crouler les pierres de ce sanctuaire, depuis si long-temps l'orgueil de l'Église Catholique! Comme le prophète, elle pleurait sur tant de malheurs, et comme lui elle disait [1] : « Les chemins de Sion pleurent, parce que personne ne vient aux solennités; toutes ses portes sont détruites, ses prêtres gémissent, ses vierges sont déshonorées, elle-même est accablée d'amertume.

» Des ennemis ont été mis à sa tête et se sont enrichis de ses dépouilles.

» La fille de Sion a perdu toute sa beauté. Elle a vu dans son sanctuaire des nations qui ne devaient pas y mettre le pied.

» Le Seigneur est pour elle comme un ennemi. Il a détruit toutes ses murailles et en a jeté au loin les pierres. Les fêtes pieuses sont passées en oubli.

» Le Seigneur a rejeté ses autels, il a comme maudit ses prières!

» A qui te comparer, fille de Jérusalem? Comment te consoler, vierge, fille de Sion?

» Tes prophètes n'ont vu que mensonges et folies; ils ne te dé-

[1] Jerem. thren.

couvrent plus tes iniquités pour te porter à en faire pénitence.

» Comment l'or a-t-il ainsi perdu son éclat? Comment les pierres du sanctuaire sont-elles ainsi dispersées sur la terre?

» Comment les fils illustres d'Israël, qui ressemblaient jadis à l'or le plus pur, sont-ils devenus tout-à-coup des vases de terre? »

L'Église des Angles, alors pleine de gloire, envoyait bien à l'Église Franke de courageux apôtres, les Willibrord, les Willehald, les Winfrid, mais c'était en vain. Ils ne pouvaient raviver ce cadavre qui n'avait plus qu'un souffle de vie.

Tout-à-coup, à la place des mérowingiens, dont la mission était finie, la Providence envoie aux Franks deux jeunes ducs dignes de leurs vénérables aïeux, Pépin de Landen et Arnulf de Metz. Karloman et Pépin furent, dans la main de Dieu, les instruments de la régénération de l'Église; tous deux étaient pieux. A peine eurent-ils jetés les yeux sur l'Église, qu'émus de son état déplorable ils songèrent à la réformer.

Winfrid, plus connu sous le nom de saint Boniface de Mayence, évangélisait alors l'Allemagne. Karloman et Pépin le mandèrent à leur palais et lui découvrirent leur projet. Boniface en avertit aussitôt le siége apostolique qui saisit avidement l'occasion que lui offrait la Providence, pour sauver de sa ruine une Église qui avait à remplir une mission si glorieuse.

Or, pour obtenir ce résultat, la papauté n'avait d'autre moyen que de revêtir les chefs des Franks d'une véritable puissance ecclé-

siastique. Par elle-même, elle ne pouvait avoir aucune action sur ces leudes qui ne reconnaissaient d'autre autorité que celle du chef auquel ils *s'étaient recommandés*, qui n'avaient aucune idée des règles ecclésiastiques et qui se préoccupaient très peu des anathèmes.

La papauté comprit que la puissance temporelle, qui avait été cause de la ruine de l'Église, pouvait seule la régénérer. Elle n'hésita pas et lui concéda temporairement une autorité spirituelle qu'elle ne dut exercer que sous sa direction et son contrôle.

De là deux faits que l'on doit soigneusement remarquer : la légitimité de l'action directe du pouvoir civil dans le domaine religieux, et l'accroissement de l'action directe de la papauté dans le gouvernement des Églises particulières.

Karloman et Pépin apparaissent, dès les premiers actes de leurs réformes, investis de la puissance ecclésiastique. Ils publient en leur nom les réglements que doivent suivre les évêques et les abbés, les clercs et les moines, et les donnent comme des lois de l'Etat dont ils puniront la transgression. Il faut remonter au commencement du VIII.e siècle, pour trouver la fusion définitive de l'Église et de l'État; la cause de cette fusion se révèle clairement lorsqu'on examine attentivement les faits, et la papauté ne pouvait employer d'autre moyen pour sauver l'Église Franke.

Jusqu'à l'époque karolingienne, l'Église de France n'avait été qu'une simple association religieuse, tantôt favorisée, tantôt persécutée par les empereurs ou les rois. Son action sociale s'était plus ou

moins développée suivant les circonstances favorables ou contraires, et en France sous les mérowingiens, malgré certains priviléges accordés à ces rois, elle régnait sur ces rois et sur les peuples.

Au commencement de l'époque karolingienne, les conditions de son existence furent profondément modifiées par son union intime avec l'Etat.

Cette union lui fut d'abord salutaire, mais devint pour elle dans la suite une cause d'interminables luttes et avec la papauté et avec la royauté.

Le pouvoir religieux, concédé par la papauté aux premiers karolingiens, n'était dans sa pensée qu'un privilége transitoire qui ne devait être exercé que sous sa direction. Ces rois acceptèrent ces conditions, et durent entretenir, avec le siége apostolique, des relations continuelles. A la faveur de ces relations auxquelles présida l'amitié la plus vive, la papauté accrut sa puissance temporelle et sa puissance spirituelle dans l'Eglise de France.

Jusqu'alors cette Eglise s'était gouvernée elle-même. A part les graves questions de foi et de discipline générale pour lesquelles elle avait recours au siége apostolique, elle dressait dans ses conciles provinciaux ou nationaux tous les réglements utiles à la bonne administration des Eglises. Les évêques étaient élus par le clergé sous la présidence du métropolitain et des évêques comprovinciaux, et avec le concours du peuple qui avait voix consultative; toutes les causes ordinaires étaient jugées en dernier ressort par le concile pro-

vincial, et on n'avait recours au pape que dans les causes majeures, et encore le pape, ayant accueilli l'appel, renvoyait la cause à un autre concile qui se tenait sur les lieux sous la présidence d'un légat.

L'Eglise de France ayant abdiqué, pour ainsi dire, sa propre direction, après l'*invasion de barbares* qu'elle subit à la fin du VII.e siècle; la papauté la gouverna par les karolingiens, leur inspira toutes les décisions disciplinaires qu'ils promulguèrent, et s'empara du droit de juger toutes les causes dont on appelait à son tribunal, même avant la sentence des juges ordinaires.

Il y eut des réclamations contre cette action immédiate de la papauté dans le gouvernement des Eglises particulières, et ce fut pour soutenir ses prétentions que l'on composa alors la *collection des fausses décrétales*. Cette collection ne fut pas adoptée généralement en France. Les plus grands évêques, comme Agobard et Hincmar, réclamèrent énergiquement en faveur de l'ancien droit. La papauté soutint ses prétentions. De là, les premières luttes gallicanes et ultramontaines qui se sont modifiées avec le temps mais qui durent encore.

Un grand fait est comme un grand arbre; plus il est vaste et élevé, plus il faut creuser profondément pour en découvrir les premières racines.

On doit aussi remonter au commencement de la période karolingienne pour trouver les causes des luttes qui s'élevèrent plus tard

entre les deux puissances, relativement à l'action directe du pouvoir civil dans les choses spirituelles, et aux investitures.

La cause des premières luttes fut évidemment les priviléges accordés temporairement aux premiers karolingiens, et que leurs successeurs voulurent ériger en droits.

Un de ces priviléges était de nommer aux évêchés et aux abbayes, sans égard pour la vieille loi des élections. Ce privilége était trop important pour que les rois, après en avoir été une fois investis, consentissent à s'en laisser dépouiller. Aussi cherchèrent-ils de bonne heure à faire envisager leur choix comme un droit inaliénable de leur autorité royale, et il faut avouer qu'outre un usage appuyé d'abord sur une concession de l'autorité ecclésiastique, ils avaient en leur faveur une raison qui n'était pas sans valeur.

Les églises et les monastères, en effet, à cause des biens qui en dépendaient, pouvaient être considérés comme *fiefs* temporels aussi bien que comme *titres ecclésiastiques*. Leur investiture était donc mixte. A la royauté appartenait l'investiture du *temporel* comme de tout autre *fief*, à l'autorité spirituelle l'investiture du *titre*. Les rois, ne voulant nommer que des vassaux qui leur fussent dévoués, cherchaient à confisquer, à leur profit, le choix exclusif des bénéficiers. L'autorité spirituelle de son côté ne pouvait se résigner à accepter des sujets trop souvent indignes, et réclamait avec énergie.

Chaque puissance voulait la priorité du choix; de là ces luttes des

investitures qui eurent tant de retentissement pendant la période féodale.

Nous verrons pendant l'époque karolingienne, non-seulement l'origine, mais les premières luttes, sur les questions des investitures, du pouvoir direct de la papauté dans la direction des Eglises particulières, et sur le pouvoir de la royauté dans les choses spirituelles.

Ce fut Charlemagne qui jouit de ce pouvoir de la manière la plus large et la moins contestée. Intimement lié avec les papes Adrien I et Léon III, il fut réellement leur vicaire, et se conduisit, pendant tout son règne, comme le délégué du siége apostolique, comme le chef de l'Église Franke.

Son pouvoir a été considéré à tort comme une usurpation. Karloman et Pépin en avaient joui comme lui, et s'ils en usèrent moins, c'est que les circonstances ne leur furent pas aussi favorables et qu'ils n'eurent pas, au même degré que Charlemagne, l'esprit civilisateur. Ils firent les premiers pas dans la voie des réformes et préparèrent les succès qui couronnèrent les efforts du grand empereur.

Ce prince a rendu à l'Eglise de France des services immenses et incontestables. Dans le récit de tout ce qu'il a fait pour la renaissance des études, de la législation, de la discipline ecclésiastique, nous n'avons pas dissimulé notre admiration; et nous le dirons sans détour, les attaques dont il a été l'objet de la part de certains histo-

riens, nous ont paru inspirées par l'ignorance ou la mauvaise foi.

Si l'on se fût contenté de blâmer les expéditions militaires de Charlemagne contre les Saxons; d'attaquer la rigueur dont il a usé envers ce peuple; d'élever des doutes sur la pureté de ses mœurs, nous eussions pu croire à une certaine bonne foi; car, sur ces points divers, on peut élever des discussions sérieuses et admettre, comme plus ou moins probables, des opinions contradictoires.

Mais quand M. Michelet vient faire du héros qui rétablit l'empire romain d'Occident, un être ridicule « jouant de son mieux l'Empire [1] », on reste stupéfait d'une idée que nous nous dispenserons de qualifier.

M. Michelet semble avoir juré à Charlemagne une haine implacable. Croirait-on qu'il ait osé dire du grand réformateur karolingien [2] :

« Sa tentative de réforme littéraire fut pédantesque et inféconde..... L'esprit de pédanterie byzantine, que nous remarquons dans les Capitulaires, éclate dans la conduite de Charlemagne relativement aux affaires du dogme. »

Quand le lecteur aura vu se dérouler, dans cette histoire, la chaîne brillante des hommes illustres qui remplirent tout le neuvième siècle; quand il pourra comparer l'obscure et inerte hui-

[1] Michelet, Hist. de France, t. I.er, p. 342.

[2] Ibid., p. 345, 347.

tième siècle avec ce neuvième qui fut le vrai siècle de Charlemagne, il pourra juger par lui-même si l'impulsion que donna le grand empereur fut *inféconde*, si sa réforme fut pédantesque.

Sans doute, il y a quelque pédantisme dans la forme de quelques ouvrages; mais est-ce là une raison suffisante de regarder comme purement *pédantesque*, une réforme littéraire.

Quand on a seulement jeté les yeux sur les œuvres d'Alcuin, de Théodulf, d'Eginhard, de Smaragde, de saint Benoît d'Aniane, d'Agobard, d'Amalaire, de Jonas, de Walafrid-Strabon, de Raban-Maur, de Florus, de Loup de Ferrières, de Ratramn, d'Hincmar et de tant d'autres théologiens, philologues, poètes et historiens, peut-on dire que le IX.e siècle ne fut pas une époque savante et féconde en génies remarquables et variés ? Et qui a fait sortir de la poussière ces écoles où ces grands hommes furent élevés ? Charlemagne. Qui a soutenu, encouragé, protégé leur génie? Charlemagne. Le théologien, comme le compilateur des vieilles chansons guerrières des Franks; le philologue, comme le poète et le littérateur, sont protégés par Charlemagne. Demandez aux échos des siècles : Quel homme a fait renaître la science et les études ; quel est l'homme qui a travaillé le plus activement à la fusion des deux races franke et gallo-romaine, qui a tenté, le premier, de fondre les législations si différentes de ces deux éléments de la *nation française ?* Les échos des siècles vous répondront : Charlemagne.

Et c'est cet homme dont le nom glorieux fut, pendant des siècles,

l'expression de la grandeur et du génie, qu'un pédant a voulu rabaisser jusqu'à lui !

La réforme littéraire de Charlemagne a été grande et féconde! L'impulsion qu'il avait donnée fut tellement énergique, qu'il fallut les courses incessantes des hommes du Nord, des Sarrasins et des Hongres pour la comprimer; quand le sol de la France eut été couvert, au x.ᵉ siècle, des débris des églises et des monastères, seules écoles de l'époque, il fallut bien renoncer aux études jusqu'à ce que ces écoles eussent été rétablies.

Mais il n'y eut qu'une interruption d'un siècle; encore ce x.ᵉ siècle, si désolé, couvert de débris, ne fut-il pas dénué de tout éclat intellectuel.

Mais n'empiétons pas sur une époque à laquelle nous reviendrons, et venons à un second reproche fait à Charlemagne.

Si nous en croyons M. Michelet, ses Capitulaires ne lui appartiennent pas; il pourrait bien n'en être que le compilateur et s'être approprié les travaux de Hlother II, de Dagobert ou de Pépin; de Brunehilde, de Frédégonde ou d'Ébroïn [1].

Le même historien veut bien cependant reconnaître, dans la législation religieuse de Charlemagne, une *activité impuissante* et un *ton pédantesque* qu'il met sur le compte des évêques qui auraient eu la principale part à ces compilations [2].

[1] Michelet, Hist. de France, t. I.ᵉʳ, p. 345.

[2] *Ibid.*, p. 346.

Nous ne répondrons pas ici à ces reproches absurdes de l'adversaire de Charlemagne, et nous renvoyons le lecteur à l'exposé que nous avons fait, dans le cours de cette histoire, de sa législation religieuse. Nous doutons fort qu'après cette simple lecture, on trouve cette législation *pédantesque*, et que la prodigieuse activité de Charlemagne soit regardée comme *impuissante*.

Pourquoi certains historiens se sont-ils donc appliqués avec une si étrange persévérance à rabaisser le héros karolingien?

Disons-le, puisque c'est la vérité : c'est que sa physionomie leur a paru trop chrétienne. Charlemagne est chrétien dans toute sa législation ; c'est par le christianisme qu'il veut civiliser les peuples ; ce sont les évêques et les prêtres qui sont pour lui les organes de la civilisation ; allez vous étonner, après cela, que M. Augustin Thierry trouve « ses plans de culture littéraire trop vantés, et que le titre de grand, qui lui fut donné par les prêtres, soit resté *bizarrement* joint à son nom [1].

Aux déclamations des préjugés, opposons le jugement d'un philosophe-historien non suspect.

« Charlemagne, dit M. Guizot [2], gouverna ses sujets pour eux-mêmes et non pour lui seul ; d'après des vues générales, avec des

[1] Aug. Thierry, Hist. de la Conquête d'Angleterre, etc., t. I.er, p. 157, 158, 2.e édit.

[2] Guizot, Essais sur l'Hist. de France, 2.e édit., p. 286, 287.

intentions publiques, préoccupé des besoins sociaux en même temps que de ses propres intérêts. C'est là ce qui caractérise sa législation et son administration..... C'est là ce qui, du v.e au xix.e siècle, fait de lui un homme unique, immense. Au milieu de la barbarie universelle, il n'appartenait qu'au *plus noble génie* de concevoir ainsi la royauté hors de l'égoïsme, et de considérer la société non comme la proie de la force, mais comme le but du pouvoir. »

Charlemagne eut ces nobles et grandes idées, parce qu'il fut réellement chrétien; et c'est ce caractère chrétien, qui éclate dans toutes ses œuvres, qui a soulevé contre lui les antipathies de sophistes à courtes vues.

Le fils de Charlemagne, Hludwig-le-Pieux, suivit les errements de son père; aussi les écrivains anti-chrétiens ont-ils pris à tâche de défigurer sa mémoire.

Si nous en croyons l'ennuyeux Sismondi, le règne de Hludwig-le-Pieux fut « le plus honteux et le plus malheureux auquel une grande nation eût encore été soumise [1]. »

C'est bien, sans contredit, l'idée qu'on en concevrait, si l'on acceptait la narration lourde et incohérente de l'écrivain qui a pris à tâche de ternir toutes nos gloires nationales. Mais on aura du règne de Hludwig-le-Pieux une idée toute différente, si on préfère à Sismondi, Thegan, l'Astronome, et le vieux poète-historien Ermold.

[1] Sismondi, Hist. des Français, t. III, p. 46.

Tous les historiens de Hludwig, répond Sismondi, sont entachés de partialité [1], excepté l'historien d'Adalhard et de Wala qui jette un peu de lumière sur le parti des mécontents. C'est-à-dire que Sismondi a laissé de côté les sources où il devait s'inspirer pour raconter les actions de Hludwig-le-Pieux, afin de donner plus libre carrière à ses préjugés.

Nous n'avons pas suivi cette méthode et nous avons préféré recueillir précieusement et enregistrer les faits tels qu'ils nous ont été transmis. Nous avons puisé, non-seulement dans les biographes de Hludwig, mais dans les annalistes, dans les vies d'Adalhard et de Wala composées par un contemporain, Paschase-Ratbert; dans les documents officiels et les actes législatifs qui sont fort nombreux.

De tout cela est résulté, pour nous, la conviction que le règne de Hludwig-le-Pieux avait été indignement travesti, et qu'il était peu de questions historiques aussi mal présentées, même par les écrivains catholiques.

Nous espérons que notre narration jettera des lumières sur plusieurs points importants de ce règne, et que l'on partagera notre admiration pour un empereur que ses contemporains surnommèrent *le Pieux;* glorieux surnom que des historiens sans intelligence transformèrent en celui de *Débonnaire*, qui ne peut laisser dans l'esprit du lecteur que l'idée d'un prince bon jusqu'à l'imbécillité.

[1] Sismondi, loc. cit., p. 47, Note.

Hludwig-le-Pieux n'eut pas la facile énergie de la vengeance, ce fut là tout son crime; mais il fut un réformateur énergique, un législateur profond, un ami de son peuple. Ces titres en valent bien d'autres et eussent dû lui épargner les invectives dont il fut l'objet.

Mais son titre de *pieux* n'était-il pas un crime pour certains historiens? Hludwig passait de longues heures en prière! Lorsqu'il entrait dans l'église, il touchait respectueusement la terre de son front! Il poursuivait, par le moyen des moines et des prêtres, le travail de civilisation chrétienne commencé par Charlemagne!

Après cela, des hommes comme Sismondi et Michelet pouvaient-ils *raisonnablement* jeter sur sa mémoire quelques louanges!

Sa pénitence publique surtout! Comment laver cette honte!

Il ne sera pas sans intérêt de rapprocher les appréciations, *sans doute profondes*, mais cependant diamétralement opposées, de ces deux historiens sur ce fait :

Voici d'abord comment s'exprime M. Michelet [1] :

« L'orgueil brutal des hommes de ce temps rougit, pour la royauté, de l'humble aveu qu'elle faisait de sa faiblesse et de son humanité. Il leur sembla que celui qui avait baissé le front devant le prêtre ne pouvait plus commander aux guerriers. L'empire en parut, lui aussi, dégradé, désarmé. Les premiers malheurs qui

[1] Michelet, Hist. de France, t. I, p. 362.

commencèrent une dissolution inévitable, furent imputés à un roi pénitent. »

Voici maintenant les paroles de Sismondi [1] :

« On avait, dans ce siècle, tant d'admiration pour les vertus monastiques, qu'on sut bientôt gré à Louis de son humiliation même. »

Pourquoi si peu d'accord entre ces historiens? C'est qu'ils ont regardé les faits à travers le prisme menteur d'idées conçues *à priori*.

Non, le peuple frank ne rougit pas de la pénitence de Hludwig; il ne lui en sut non plus aucun gré. Cette pénitence publique était en usage pour tous les fidèles qui avaient à se reprocher quelque faute grave et publique. On fut édifié en voyant l'empereur frank s'humilier comme le dernier des fidèles, et on le compara à Théodose.

Voilà le fait tel qu'il est présenté par tous les historiens de l'époque.

Nous pourrions discuter grand nombre d'autres assertions des historiens modernes ; mais ce que nous en avons dit dans ce coup-d'œil général suffira pour mettre le lecteur en défiance contre ces ouvrages que l'on décore pompeusement du nom d'histoire, et qui ne sont réellement que des romans historiques chargés, en apparence, d'un assez lourd bagage d'érudition, mais où l'œil sévère et attentif ne peut découvrir que des phrases sonores et mensongères.

[1] Sismondi, Hist. des Français, t. III, p. 31.

Le fils de Hludwig-le-Pieux, Karl-le-Chauve, aima, comme son père et son aïeul, les sciences et les arts, il encouragea les études. Mais l'éclat intellectuel de son règne est dû principalement aux hommes formés dans les écoles de Charlemagne et de Hludwig.

Les courses des Nord-mans, qui ravagèrent tant de provinces de France à cette époque, détruisirent un grand nombre d'écoles et répandirent dans le cœur des populations une épouvante qui fut mortelle pour les études.

Le fils de Karl-le-Chauve nommé Hludwig-le-Bègue, et ses petits-fils Hludwig III et Karloman ne font que passer, et après leur mort l'empire entier de Charlemagne accabla de son poids le pauvre Karl-le-Gros dont les vertus ne peuvent faire oublier la lâcheté.

Le pauvre empereur perdit le peu d'esprit qu'il avait reçu de la nature, et les Franks alors élurent pour roi, Eudes, le brave défenseur de Paris, le fils de Robert-le-Fort.

Nous terminons là, avec le IX.e siècle, l'époque karolingienne.

Pendant un siècle encore, quelques faibles débris de la race de Charlemagne servirent de point de ralliement à quelques leudes, et se débattirent contre la race de Robert. Pendant cette lutte, les seigneurs se rendirent définitivement indépendants dans leurs fiefs, et la *féodalité* était complètement organisée lorsque, dans la personne de Hugues-Capet, la race de Robert-le-Fort fut solidement établie sur le trône de France.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE DE FRANCE.

PÉRIODE GALLO-FRANKE.

LIVRE SIXIÈME.

(714—767)

I.

Karl-Martel. — Il devient duc de tous les Franks. — Karl à Reims, saint Rigobert, évêque de cette ville. — Karl s'attache les leudes en leur donnant les biens ecclésiastiques. — Affaiblissement progressif de l'esprit sacerdotal. — Réaction des bons évêques contre l'envahissement de l'élément barbare. — Les Sarrasins. — Leurs invasions en Provence, en Burgundie, en Aquitaine. — Bataille de Poitiers. — Autres incursions des Sarrasins et victoires de Karl. — Winfrid ou saint Boniface. — Ses commencements. — Ses premières missions. — Il est protégé par Karl ainsi que plusieurs autres missionnaires. — Winfrid au palais de Karl. — Rapports du pape saint Grégoire II et de Karl. — Le protectorat de Rome offert à Karl par Grégoire II. — Grégoire III donne suite au projet de son prédécesseur. — Il écrit à Karl pour implorer son secours. — Ambassade des Romains à Karl. — Il est proclamé consul de Rome. — Sa mort. — Ses fils Karloman et Pépin lui succèdent.

714--741.

Depuis la régence de la reine Bathilde, les Mérowingiens n'étaient plus rois que de nom. Ébroïn, Pépin d'Héristal et Karl-Martel le furent en réalité.

Karl-Martel se dispensa même d'opposer à la jalousie des leudes un fantôme de royauté, dès que sa domination eut reçu, vis-à-vis des peuples, la consécration de la victoire.

Après la mort de Pépin d'Héristal, sa veuve Plectrude avait chargé de chaînes le courageux fils d'Alpaïde. Karl avait brisé ses

liens et les leudes d'Austrasie l'avaient proclamé duc, à la place de son père.

Les Neustriens refusèrent de le reconnaître, et appelèrent les Frisons à leur aide. Karl, après un échec, battit les Frisons, les repoussa au-delà de leurs frontières, se jeta sur les Neustriens, les terrassa à Amblef. Ceux-ci, implorèrent le secours des Aquitains. Eudes, duc d'Aquitaine, et Raganfrid, maire du palais de Neustrie, se dirigèrent sur Reims. Karl arriva avant eux aux portes de la cité [1]. Après avoir fait le tour des murs [2], il s'arrêta auprès de la porte au-dessus de laquelle était bâtie la maison de l'évêque Rigobert, auquel il dit: « Seigneur Rigobert, fais-moi ouvrir la porte, afin que j'aille prier à la basilique de Sainte-Marie. » Mais l'homme de Dieu ne répondait pas, occupé qu'il était à faire ses prières. Karl cria une seconde, une troisième fois; enfin l'évêque répondit: « Cette porte ne » sera ouverte qu'à celui auquel Dieu donnera la victoire; vide ta » querelle avec Raganfrid; si tu es vainqueur, je t'ouvrirai les » portes et serai ton fidèle. — Si je suis vainqueur, dit Karl fu» rieux, tu ne resteras pas tranquille en cette cité. » Il tint parole, et Rigobert fut obligé de s'enfuir jusqu'au pays des Wascons [3], où il se sanctifia au milieu de travaux apostoliques.

Karl, après avoir vaincu les Aquitains et les Neustriens, près de Reims, poursuivit Raganfrid, l'assiégea dans la ville d'Angers, le prit, le laissa duc après avoir reçu de lui serment de fidélité et passa la Loire. Eudes fut heureux d'obtenir la paix, à condition de se reconnaître vassal et tributaire de la royauté franke.

Karl avait vaincu une terrible coalition; mais la victoire n'est que la première condition d'une domination contestée. Il dut chercher à se concilier l'attachement des leudes.

On lui a reproché de leur avoir prodigué dans ce but les biens des monastères et des églises [4]. Le biographe de saint Rigobert prétend qu'il fut le premier qui commit ce crime; il se trompe: le concile de Châlons [5], dès le règne de Hlodowig II, avait flétri cet abus du pouvoir royal. Il faut avouer que depuis cette époque le mal avait été en s'aggravant. Ebroïn, Pépin d'Héristal, Karl surtout, eurent besoin

[1] Fredeg., continuat., c. 103 et seq.

[2] Vit. S. Rigobert., c. 3, ap. Bolland., 4 jan.

[3] Gascons.

[4] Vit. S. Rigobert., c. 4. — S. Bonifac., Epist. passim.

[5] Hist. de l'Église de France, t. II, p. 402.

de se faire des amis pour affermir leur puissance. Ils ne trouvèrent rien de mieux pour se les attacher que d'en faire des abbés ou des évêques.

A mesure que le régime municipal romain s'affaiblissait dans les cités, la puissance des évêques y augmentait. Les citoyens eux-mêmes favorisaient les développements de cette puissance, qui pouvait seule contrebalancer celle des ducs et des comtes imposés aux cités par les rois franks. De plus, les évêques, comme administrateurs généraux des biens ecclésiastiques, avaient à leur disposition d'immenses richesses.

Les abbés avaient l'administration des biens des monastères, comme les évêques celle des biens ecclésiastiques; à ce titre, ils pouvaient être comptés au nombre des plus grands propriétaires. Les terres incultes, les forêts séculaires abandonnées autrefois par les rois franks ou les leudes, s'étaient transformées, grâce au labeur des moines, en champs fertiles. On conçoit qu'au VIII.e siècle, le titre d'abbé ou d'évêque fût ambitionné par les principaux des Franks. En outre, les élections étaient à-peu-près annulées. Les siéges épiscopaux et les abbayes étaient à la disposition du pouvoir laïque. Karl-Martel les distribua aux leudes qu'il voulut s'attacher. Ceux-ci soupçonnaient à peine les obligations qu'ils contractaient en les acceptant; les titres d'abbé et d'évêque, dispensés par celui qui donnait ceux de duc et de comte, leur semblèrent de même nature. Ainsi se forma cette génération d'évêques, aux idées, aux allures séculières, vicieuse et ignare, qui transporta dans la législation de l'Église elle-même, les coutumes et les lois barbares; qui ne sut que tondre le troupeau, qui préféra l'épée au bâton pastoral. Il y eut dans le corps épiscopal une forte réaction contre l'envahissement de l'élément barbare. La lutte de Léodgar et d'Ébroïn en est l'image fidèle. Comme saint Léodgar, saint Théodard de Maëstricht et saint Landbert, son successeur, saint Gaudin de Soissons et saint Tétric d'Auxerre, furent victimes de leur zèle pour défendre les droits de l'Église et de la justice. La lutte finit avec le VII.e siècle. Au commencement du huitième, Karl trouva peu de résistance; il n'y avait presque plus de saints. L'Église n'avait presque plus d'évêques. On ne voyait à sa tête que des magistrats civils, des guerriers.

Karl, sans le vouloir, étouffait l'Église qui ne respire à l'aise que dans l'atmosphère de la liberté. Il comprimait le travail intime, salutaire qui s'effectuait depuis deux siècles parmi les Franks, sous l'action chrétienne des évêques; il remettait les destinées du

christianisme et de la civilisation aux mains de demi-barbares, empreints des souvenirs germaniques, encore peu christianisés.

Cependant son génie guerrier servit prodigieusement la cause de la civilisation, en arrêtant les flots de Sarrasins qui menaçaient d'engloutir les royaumes des Franks.

Il y avait un siècle environ que Mahomet avait donné à l'Arabie une religion nouvelle. Aidé de son cimeterre, dont il fit la clef des cieux, comme disent les Musulmans, secondé par un fanatisme qui n'est possible qu'au milieu des sables brûlants du désert, Mahomet avait vu se développer rapidement ses conquêtes. Sous les califes, ses successeurs, l'Arabie entière, la Syrie, la Palestine, une partie de l'Asie Mineure, la Perse, étaient tombées au pouvoir de ses partisans connus sous le nom de Sarrasins ou de Musulmans. Ils avaient osé assiéger Constantinople, capitale de l'empire d'Orient; ils faisaient des descentes dans les îles principales de la Méditerranée, en Chypre, en Sicile. Ils avaient soumis l'Egypte et les côtes africaines. Ils étaient arrivés au détroit de Gibraltar, lorsque Julien les appela en Espagne. Ce comte leur livrait sa patrie pour venger l'injure que le roi des Goths, Roderik, avait faite à sa fille.

Les Sarrasins, maîtres de l'Espagne, franchirent les Pyrénées, se répandirent comme un torrent dans la Norbonnaise.

Eudes, duc d'Aquitaine, rongeait dans le silence le frein que lui avait imposé le bras vigoureux de Karl; il crut l'occasion belle de se venger du duc des Franks; il appela les Sarrasins à son aide [1], il s'en repentit bientôt: l'Aquitaine, la Provence et la Burgundie furent couvertes tout-à-coup de bandes féroces. On peut les suivre à la trace de sang qu'elles ont laissée.

Une de ces bandes suivit le littoral de la Méditerranée. A Marseille, elle égorgea une angélique légion de vierges qui, par amour pour la pudeur, avaient eu le courage de se mutiler la figure. Elles voulaient échapper à des infamies plus horribles pour elles que la mort. Leurs vœux furent satisfaits : les Sarrasins les massacrèrent et les envoyèrent aux cieux recevoir la double palme de la virginité et du martyre. A Lérins, environ cinq cents moines furent passés au fil de l'épée. « Vous pouvez fuir, leur avait dit leur abbé Porcarius. » Ils avaient préféré être martyrs [2].

[1] Annal. à Lambeclo edit., ap. D. Bouquet. — Recueil des Hist. des Gaules et de France, t. II.

[2] Vincent. Barral., Chron. Lirin. — Hagiog., 12 aug.

Quittant le littoral, les Sarrasins se répandirent dans la Burgundie. Ils pillèrent [1] Vienne, Avignon, Viviers, Valence, Besançon, Lyon, Autun, Mâcon, Châlons-sur-Saône. Les célèbres monastères de Grigny, de l'Ile-Barbe, de Luxeuil, furent ravagés. Sens ne fut sauvé que par son évêque saint Ebbon [2], qui fit, à la tête des habitants, une vigoureuse sortie et repoussa les ennemis. Auxerre dut son salut à l'évêque Haimmare [3]. C'était un rude guerrier, comme son prédécesseur Savarik; il maniait mieux l'épée que la houlette pastorale. A la tête d'une vaillante troupe de guerriers, il vint à bout de refouler les Sarrasins sur l'Arvernie. Ces barbares pillèrent, dans le Vélay, le monastère de saint Théoffrid [4], qui fut lui-même cruellement frappé et laissé pour mort; ils parcoururent le territoire de Limoges, firent halte un instant auprès du monastère de Guéret, gouverné par saint Pardulf [5], et rejoignirent le grand corps d'armée conduit par Abdérame. Ce général, en sortant de la Norbonnaise, avait marché sur Bordeaux, qu'il avait pris et pillé. Il arriva en brûlant les églises et en broyant les peuples, jusqu'à la ville de Poitiers, mit le feu à la basilique de Saint-Hilaire et se dirigea sur celle de Saint-Martin de Tours, où les rois franks avaient accumulé tant de richesses.

Eudes, duc d'Aquitaine, n'avait pas à s'applaudir des exploits de ses alliés. Débordé, presque englouti par ce torrent, il avait jeté les yeux sur Karl qui pouvait seul le sauver de sa ruine. Le duc des Franks accourut au-devant d'Abdérame et le rencontra entre Tours et Poitiers [6].

L'armée des Sarrazins ressemblait à un peuple entier qui s'était déplacé pour aller s'établir en d'autres demeures. Karl n'avait que des combattants d'élite. Eudes suivait ses ordres comme un simple guerrier. Les Sarrasins déploient leurs nombreuses phalanges. On dirait la mer s'échappant de ses rives et roulant ses flots dans une plaine immense. Eudes reçoit l'ordre de la tourner et d'aller tom-

[1] Lecointe, Annal. ad. ann. 731 et 732.

[2] Vit. S. Ebbon., apud Bolland , 27 aug.

[3] Hist. episcop. Autessiod., apud Labb., Biblioth., t. II.

[4] Vit. S. Theodf., apud Mabillon.; Act. SS. Bened.

[5] Vit. S. Pardulf., apud Bolland., 6 octob., et apud Labb., Biblioth., t. II.

[6] Paul., Diac., de Gest. Longobard., lib. 6.; Annal. Fuld.; Annal. Metens.; Annal. Centul.; Chron. Sigibert.; Chron. Adon.; Chron. Moissiac.—Apud D. Bouquet, t. II.

ber par derrière sur le camp des ennemis; pendant ce temps-là, Karl reste immobile comme un rocher; il semble épier la victoire. Tout-à-coup une immense clameur part des derniers rangs des Sarrasins, c'est Eudes qui massacre impitoyablement les femmes, les enfants, les rares guerriers restés dans le camp; à ces cris, les ennemis se troublent, un grand nombre courent défendre leurs familles, leurs dépouilles; Karl s'ébranle alors, Abdérame s'efforce de l'arrêter et tombe mort. A cette vue, ses guerriers perdent courage, ils s'enfuient. Karl et ses Franks les poursuivent, en font un massacre épouvantable. La nuit seule les arrêta.

Le lendemain matin, le champ de bataille était jonché de cadavres et de débris, tout ce qui restait de Sarrasins fuyait au hasard. Karl dédaigna de les poursuivre et laissa aux populations le soin de les égorger.

Les histoires [1] sont pleines des récits du carnage qui fut fait dans cette mémorable bataille de Poitiers. Paul Diacre fait monter le nombre des morts à trois cent soixante-quinze mille. Apparamment, il y comprend les femmes, les enfants, les vieillards, qui durent périr sans défense dans la longue confusion de la bataille et de la fuite. On a voulu contester ce nombre prodigieux uniquement parce qu'il est prodigieux. Cependant on ne peut que supposer l'énormité des massacres, quand on songe à la multitude immense de barbares qui étaient tombés des Pyrénées dans les Gaules, à l'épouvante qui saisit tout-à-coup les populations à l'aspect de cette énorme irruption, quand on voit enfin le vainquenr immortalisé par cette vaste extermination. Karl fut en effet appelé Martel, pour avoir été le marteau de Dieu et avoir écrasé, broyé ces masses qui semblaient devoir tout engloutir [2].

Karl ne perdit que quinze cents combattants. Sa victoire parut un miracle. Les peuples l'attribuèrent à saint Martin, qui sauva sa basilique d'une ruine que l'on pouvait croire certaine. Près de Tours, une église fut érigée sous l'invocation de Saint-Martin *de Bello* [3] ou Saint-Martin-le-Bel.

[1] M. Laurentie, Hist. de France, t. I, p. 314.

[2] Lors fut-il primes apelez Martiaus par seurnom; car aussi comme le martiaus debrise et froisse le fer et l'acier et tous les autres metaus, ausi froissoit-il et brisoit par la bataille tous ses ennemis. — Chron. de Saint-Denis, édit. Paulin-Pâris, liv. 5, c. 26.

[3] De la Bataille.

Les enfants d'Ismaël s'étaient multipliés comme les grains de sable de leurs déserts. Malgré l'extermination de l'armée d'Abdérame, ils trouvèrent moyen de faire une nouvelle invasion dans la Provence où les appelait le traître Mauronte qui leur livra Avignon [1]. Karl envoie d'abord contre eux le fameux guerrier Hildebrand avec les autres ducs et comtes et toute son armée. Bientôt la ville entière est serrée de près et les assiégés voient tout autour des murs se déployer les pavillons ennemis. Karl le grand guerrier, dit la chronique, avait suivi de près son armée; il commande l'assaut; les Franks se précipitent, et, sous les coups redoublés des machines, aux fanfares éclatantes des trompettes, les murs de la cité tombent comme autrefois ceux de l'infidèle Jéricho. Après un épouvantable massacre, Karl passe le Rhône, parvient aux frontières des Goths, entre dans le Narbonnais, enferme le chef des Sarrasins Athima avec les débris de son armée, dans Narbonne. A cette nouvelle, les Sarrasins d'Espagne accourent, sous la conduite d'Amor, au secours de leurs frères. Karl arrive au-devant d'eux, leur livre un sanglant combat sur les bords du fleuve Birra; les Sarrasins sont vaincus, leur chef tué; ils s'enfuient vers leurs vaisseaux, se jettent dans la mer. Les Franks les poursuivent jusques dans les flots et rougissent la mer de leur sang. Après avoir parcouru tout le pays et démantelé les villes qui pouvaient servir de refuge aux ennemis, Karl revint au pays des Franks, couvert de gloire.

Les Sarrasins firent une troisième invasion, dans laquelle ils prirent Arles. Karl appela à son secours Luitprand, roi des Lombards. A la vue de ces deux terribles guerriers, les Sarrasins regagnèrent leurs vaisseaux et s'enfuirent [2].

Tandis que d'un côté le glorieux duc des Franks arrêtait l'invasion de la barbarie que traînaient après eux les fidèles de Mahomet, un autre conquérant non moins illustre étendait le domaine de la civilisation en prêchant l'Evangile aux tribus germaniques. Ce conquérant pacifique était Winfrid, plus connu sous le nom de saint Boniface.

Winfrid [3] était né en Angleterre, à Kirton, dans la province de Westsex; il entra dès son enfance à l'école monastique d'Excester

[1] Fredeg., continuat., c. 109; Annal. Fuldenses; *id.*, Metenses, apud. D. Bouquet, t. II.

[2] Paul. Diac., de Gest. Longobard., lib. 6. — Vid. etiam. chron. Hermann.; *id.*, Sigibert.; *id.*, Virdun.; Annal. Fuldens., apud D. Bouquet, t. II.

[3] Vit. S. Bonifac., apud Bolland., 5 jun.

et passa ensuite à celle de Nutcell, où les études étaient plus fortes et plus florissantes sous la direction de l'abbé Winbert. Winfrid fit de très grands progrès, surtout dans la poésie, la rhétorique, l'histoire et l'écriture sainte. Il fut placé à la tête de l'école du monastère, et à l'âge de trente ans fut ordonné prêtre.

Il conçut alors le projet d'imiter les grands missionnaires, Colomban, Livin, Wilfrid, Willibrord, qui avaient quitté l'Angleterre pour évangéliser les Franks et les Frisons. Winfrid partit avec la bénédiction de son abbé et arriva en Frise au moment où Karl était en guerre avec Ratbod, duc des Frisons. Les circonstances lui parurent très peu favorables à la prédication de l'Evangile; il retourna à Nutcell en attendant une meilleure occasion. Il repartit deux ans après et se dirigea vers Rome pour y faire autoriser sa mission par le pape, à l'exemple de tous les grands apôtres de cette époque.

Grégoire II était assis sur la chaire de saint Pierre; il était digne de porter le nom et d'occuper le siége de Grégoire-le-Grand. Il reçut Winfrid avec bonté et lui demanda s'il avait des lettres de son évêque, Daniel de Winchester. Winfrid tira de dessous son manteau une lettre scellée adressée au pape et une autre ouverte adressée à tous les chrétiens. Grégoire, après les avoir lues attentivement, eut plusieurs entretiens avec Winfrid. Lorsque la belle saison eut permis au saint apôtre de se mettre en route, le pape lui donna des reliques et la mission de prêcher l'Evangile aux infidèles.

Winfrid traversa la Lombardie, la Bavière et commença à prêcher en Thuringe. Ayant appris la mort de Ratbod, il crut l'occasion favorable pour évangéliser les Frisons et alla trouver saint Villibrord. Le grand évêque d'Utrech fut heureux de l'arrivée de Winfrid, il était fort avancé en âge, il lui sembla que Dieu le lui envoyait pour en faire son successeur. Il ne put jamais vaincre l'humilité de Winfrid, qui s'en retourna précipitamment en Thuringe pour éviter la charge épiscopale.

En passant au territoire de Trèves, Winfrid demanda l'hospitalité au monastère de Palz, fondé depuis peu par Adule, fille de Dagobert II, autrefois roi d'Austrasie. On l'y reçut avec charité. Après avoir célébré la messe, il se mit à table pour prendre son repas avec la communauté, et Adule chargea son petit-fils nommé Grégoire, de faire une lecture dans l'Ecriture Sainte pendant le repas.

Grégoire [1] avait alors environ quinze ans et venait de quitter

[1] Ludger., Vit. S. Greg., ap. Bolland., 25 aug.

l'école du Palais. Après avoir reçu la bénédiction, il commença la lecture.— Vous lisez bien, mon fils, lui dit Winfrid, mais comprenez-vous ce que vous lisez? — Je sais bien lire, répondit Grégoire; » et il se disposait à recommencer. — Expliquez-moi en votre langue, ajouta Winfrid, la lecture que vous venez de faire. — Je n'en suis pas capable, dit modestement Grégoire. Alors Winfrid, expliqua lui-même la lecture devant la communauté, et Grégoire fut si touché de ses paroles, qu'il sollicita de son aïeule la permission de suivre le saint apôtre, afin d'apprendre à son école à comprendre l'Ecriture Sainte.

Ce fut en vain qu'Adule lui fit observer qu'elle ne connaissait pas son hôte et qu'elle ne savait où il allait. « Si vous ne me donnez pas » de cheval, répondit Grégoire, je le suivrai à pied. » Sa résolution était tellement ferme, que l'abbesse fut obligée de lui donner des valets et des chevaux. Grégoire devint le disciple chéri de Winfrid. Il est connu sous le nom de saint Grégoire d'Utrech.

Après avoir évangélisé la Thuringe, Winfrid [1] envoya à Rome un de ses disciples pour instruire le pape de l'état de sa mission. Grégoire II, dans sa réponse, le félicita des bénédictions que Dieu avait répandues sur ses travaux et lui manifesta le désir de le voir lui-même. Winfrid se mit en route sur-le-champ (723). Il fut bien reçu du pape, qui eut avec lui de longs entretiens sur la doctrine de l'Eglise et sur les moyens d'amener les infidèles à la foi. Avant de le congédier, le pape l'ordonna évêque et changea son nom de Winfrid en celui de Boniface [2] que nous lui donnerons désormais.

Après avoir fait serment de conserver toujours la vraie foi et de rester inviolablement uni à la chaire de saint Pierre, Boniface reçut du pape un recueil de canons et plusieurs lettres de recommandation, adressées aux évêques, aux ducs, aux comtes, aux simples fidèles, aux peuples de Thuringe et de Saxe [3], enfin à Karl-Martel. Cette dernière lettre est ainsi conçue [4] :

« Au seigneur glorieux fils le duc Karl, Grégoire pape :

[1] Vit. S. Bonifac.

[2] Willibald., Vit. S. Bonifac. — Dans quelques lettres de saint Boniface, antérieures à cette époque, on trouve le nom de Boniface uni à celui de Winfrid. Les copistes auront sans doute modifié les inscriptions de ces lettres.

[3] Le P. Sirmond a inséré ces différentes lettres du pape dans son excellent recueil : Concil. antiq. Gall., t. I.

[4] Ap. Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 512.

« Très cher fils en J.-C., nous avons eu souvent la preuve de votre zèle pour la religion ; après donc vous avoir salué, comme nous le devons, nous vous faisons connaître que nous envoyons notre frère Boniface, dont la foi et les mœurs sont à l'abri de tout soupçon, prêcher l'Évangile aux peuples de la Germanie et à toutes les tribus de la rive orientale du Rhin. Nous le recommandons à votre bienveillance, nous vous prions de l'aider et de le défendre contre tous ces ennemis sur lesquels le Seigneur vous a donné la victoire. »

Karl reçut la lettre du pape avec respect, se déclara ouvertement protecteur de Boniface, et envoya dans toutes les contrées de sa domination qu'il devait évangéliser, la circulaire suivante [1] :

« Aux seigneurs évêques saints et apostoliques, nos pères en J.-C. ; aux ducs, comtes et autres officiers, Karl, homme illustre, maire du palais :

» Vous saurez que l'homme apostolique, notre père en J.-C., l'évêque Boniface est venu à nous et nous a demandé notre protection. Nous la lui accordons volontiers, et lui avons donné cette lettre de recommandation signée de notre main. »

Karl, à l'exemple de son père Pépin d'Héristal, protégeait ouvertement les missionnaires qui allaient courageusement, jusques dans les contrées les plus sauvages, porter la bonne nouvelle de l'Évangile et la civilisation ; saint Corbinianus [2], qui évangélisa la Bavière, après avoir parcouru plusieurs contrées des Gaules ; saint Rupert [3], apôtre des Bavarois, comme saint Corbinianus ; saint Pyrmin, évêque régionnaire, apôtre de l'Alsace, fondateur des célèbres monastères de Richenow et de Murbach [4] ; enfin saint Othmar [5], qui peut bien être regardé comme le second fondateur du monastère de Saint-Gal, éprouvèrent les effets de sa protection ; mais surtout saint Boniface n'eut jamais en vain recours à lui, il venait souvent à son palais et y recevait toujours un accueil favorable.

[1] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., p. 517.

[2] Aribon., Vit. S. Corbin., apud Bolland., 8 septemb.

[3] Vit. S. Rup., apud Bolland., 27 mart.

[4] On lui attribue la fondation de plusieurs autres monastères moins célèbres. Celui de Murbach fut doté par Éverard, parent de saint Leodgar, qui fut un des patrons de ce monastère. La vie de saint Pyrmin n'est pas très authentique. (V. Hist. litt. de France, t. IV.)

[5] Vit. S. Othmar, apud Mabill., Act. SS. Ordin. Bened.

Dans les visites fréquentes qu'il faisait au duc Karl, Boniface n'avait en vue que la gloire de Dieu et le salut des ames; mais comme il était obligé de communiquer, au palais, avec des évêques et des abbés d'une vie très peu sacerdotale, il craignit d'offenser Dieu et consulta sur ce point Daniel de Winchester, son ancien évêque.

« Plusieurs évêques, dit Boniface [1] prétendent qu'on peut élever au sacerdoce des homicides et des adultères qui persévèrent dans leurs péchés.

» Quand je vais au palais de France demander protection pour mon ministère, je suis obligé d'avoir des rapports avec ces mauvais pasteurs. Je ne communique cependant avec eux ni au sacrifice de la messe, ni à la participation du corps et du sang de J.-C., et j'évite de me trouver à leurs assemblées. Je voudrais savoir ce que vous pensez de ma conduite sur ce point.

» D'un côté, je ne puis, sans la protection du prince des Franks, diriger le peuple, défendre les prêtres, les clercs, les moines, les servantes de Dieu, empêcher les superstitions païennes dans la Germanie. D'un autre côté, je ne puis l'aller trouver, sans avoir des rapports avec les évêques dont je vous ai parlé. Or, je crains que cette communication ne soit coupable, parce que je me souviens qu'à mon ordination, j'ai fait serment sur le corps de saint Pierre de n'avoir aucun rapport avec de telles personnes, si je ne pouvais les faire rentrer dans les voies canoniques. Cependant, si je n'allais plus au palais du prince des Franks, il en résulterait de grands dommages pour ma mission. Je prie Votre Paternité de dire à son fils ce qu'elle en pense. »

Daniel répondit [2] à Boniface qu'il pouvait avoir avec les mauvais évêques des rapports purement civils, par nécessité et pour le bien de l'Église; il appuie son sentiment sur plusieurs autorités, après quoi, il ajoute : « Nous vous avons écrit ceci en tremblant, parce que nous avons appris que vous avez porté cette affaire par-devant des personnes plus élevées que nous. »

Boniface en avait en effet écrit au pape qui lui répondit [3] comme l'évêque Daniel, qu'il pouvait, pour un plus grand bien, manger et converser avec les prêtres, les évêques ou les seigneurs dont la vie était scandaleuse. Le saint missionnaire continua donc de venir au

[1] Bonif., Epist. 3 ad Daniel.
[2] Epist. Daniel., inter Epist. S. Bonifac.
[3] Epist. Greg. ad Bonifac., apud. Sirm., Conc. Gall., t. 1, p. 519.— Saint Boni-

palais de Karl. Il eut besoin de sa protection contre un évêque qui voulut entraver sa mission en prétendant que les contrées qu'il évangélisait étaient de son diocèse.

Boniface dénonça cet évêque au pape qui lui répondit [1] : « Quant à l'évêque qui prétend qu'une partie de la province où vous annoncez l'évangile est de son diocèse, nous en avons écrit des lettres paternelles à notre très excellent fils le patrice Karl. Nous sommes certain qu'il y aura égard. »

On doit remarquer ce titre de patrice, donné par Grégoire II au duc Karl; ce fut en effet ce pape qui, le premier, offrit aux princes franks le protectorat de Rome.

Il y avait plus d'un siècle que l'empereur de Constantinople, Tibère [2] avait engagé le sénat de Rome à appeler les Franks au secours de cette antique maîtresse du monde qui n'avait plus d'empereur et se croyait cependant toujours la capitale de l'empire. Les Lombards, depuis qu'ils avaient chassé les Ostrogoths d'Italie, gagnaient du terrain de jour en jour; Rome se voyait pressée de toutes parts. Déjà elle avait fait entendre des cris de détresse [3], mais les rois Franks ne portaient qu'un médiocre intérêt à la capitale d'un empire qui n'existait plus qu'aux yeux des Romains. Ils acceptaient bien les titres honorifiques que leur décernaient majestueusement

face avait aussi consulté le pape sur plusieurs points, et en particulier touchant les empêchements au mariage résultant du degré de parenté et de l'impuissance. Le pape tolère les mariages contractés entre parents au cinquième degré, et décide que l'impuissance antérieure au mariage le dissout. Voici les autres décisions du pape les plus importantes : On ne doit pas réitérer le baptême quoique administré par un ministre indigne. On ne doit pas réitérer la confirmation. Il faut s'en tenir à la règle de saint Paul touchant les viandes offertes aux idoles, et s'en abstenir à cause du scandale. On doit consacrer dans un seul calice. On doit donner la communion aux lépreux. On ne doit pas permettre de se marier à ceux qui ont été offerts dès leur enfance dans les monastères.

On *recommandait* des enfants à Dieu comme au roi et aux seigneurs. Et cette *recommandation* à Dieu se faisait dans le monastère. L'enfant, par cette cérémonie, était censé voué à Dieu, comme celui qui était recommandé au palais était voué au roi. Plus tard, on comprit qu'on ne pouvait ainsi imposer de force à l'enfant des obligations surnaturelles, comme la continence; la décision du pape Grégoire II fut abandonnée dans la suite, et les enfants recommandés ou voués à Dieu eurent la liberté de rentrer dans le monde et de se marier, jusqu'à un certain âge.

[1] Greg., Epist. ad Bonif., apud Sirm., p. 518.

[2] Lebeau, Hist. du Bas-Empire, édit. de M. de Saint-Martin, liv. 51, § 8.

[3] Le pape Pélage, dans ses lettres à saint Aunahar, évêque d'Auxerre, le con-

les empereurs de Constantinople; mais ils voyaient ailleurs que dans leurs concessions forcées la source de leur puissance.

Au VIII.e siècle, les papes et le sénat trouvèrent moyen d'intéresser les Franks à la conservation de Rome. Ils en appelèrent au sentiment religieux. De plus, ils réveillèrent cette vieille idée de l'empire d'Occident qui allait complètement s'effacer de l'esprit des peuples, et conçurent le projet de remettre cet empire entre les mains des Franks.

Ce projet, qui a sauvé Rome, qui a eu pour la civilisation de si admirables résultats, remonte à Grégoire II.

Théophane et beaucoup d'auteurs grecs prétendent que ce pape, de concert avec le sénat, déclara Rome, l'Italie et tout l'Occident, indépendants de l'empereur de Constantinople [1], et Anastase le bibliothécaire[2] nous apprend qu'il s'adressa à Karl pour en obtenir du secours contre les Lombards.

Grégoire III, qui lui succéda en 731, poursuivit son projet.

Les papes n'avaient pas, il est vrai, à cette époque, la souveraineté temporelle de Rome; mais leur position élevée, leurs richesses, leur action nécessaire dans toutes les affaires les plus importantes, leur avaient donné une grande influence dans l'administration civile.

A peine Grégoire fut-il élu pape, qu'il écrivit à Karl-Martel pour implorer sa protection contre les Lombards. Karl avait fait alliance avec leur roi Luitprand, qui l'avait aidé à chasser les Sarrasins de la Provence. Il ne crut pas devoir se rendre aux prières du pape, qui ne se rebuta point et lui écrivit cette lettre plus pressante encore que les premières[3] :

« Au seigneur et très excellent fils Karl, vice-roi :

» Nous sommes accablé d'une amère douleur, et nous ne ces-

jure de prier les rois franks de secourir la ville de Rome. (*V.* Comment. præv. Vit. S. Aunah., apud Bolland., 25 sept.)

[1] Ο Γρηγοριος απεστησε Ρωμην τε, και Ιταλιαν, και παντα τα Εσπερια της πολιτικης και εκκλησιαστικης υπακοης Λεοντος, και της υπ' αυτον Βασιλειας. — Theoph., Chronograph., p. 342., edit. in-fol., Combefis.

[2] Anast., Biblioth., in Vit. Steph. II. — Tunc quemadmodùm prædecessores ejus beatæ memoriæ *Domnus Gregorius et Gregorius alius*, et Domnus Zacharias beatissimi pontifices, Carolo excellentissimæ memoriæ regi Francorum direxerunt.... T. I, edit. Roman., p. 160.

[3] Epist. Greg. III ad Carol., apud Sirm., op. cit., t. I, p. 525.

sons jour et nuit de verser des larmes, en voyant l'Église de Dieu abandonnée par ceux de ses enfants qui devraient la défendre. Eh! comment pourrions-nous ne pas gémir! ce qui nous était resté l'an passé, au territoire de Ravenne, pour nourrir les pauvres et entretenir le luminaire de l'église, nous le voyons cette année ravagé, brûlé par les rois lombards, Luitprand et Hildebrand. Les armées qu'ils viennent d'envoyer sur le territoire de Rome y commettent d'affreux ravages. Les maisons du patrimoine de saint Pierre, le peu de bien qui nous restait, tout est détruit et enlevé. Déjà, dans nos malheurs, nous avons eu recours à vous, très excellent fils, et jusqu'à présent, vous ne nous avez point consolé. Ces rois barbares en prennent occasion de nous insulter: « Qu'il vienne donc vous se-» courir, disent-ils, ce Karl dont vous implorez l'assistance; qu'ils » viennent donc ces Franks en qui vous mettez votre espérance, et » qu'ils tâchent de vous arracher de nos mains!» O douleur! nous entendons ces insultes et nous ne voyons pas ces enfants de l'Église accourir au secours de leur mère! Ne croyez rien des bruits mensongers que font courir les rois lombards. Envoyez plutôt ici un député fidèle, incorruptible. Il verra de ses yeux la persécution qui nous accable, l'humiliation et la désolation de l'Eglise. O fils très chrétien! nous vous en prions, en présence du Seigneur et par son jugement terrible; pour l'amour de Dieu, pour le salut de votre ame, secourez l'Eglise et le peuple de saint Pierre! ne fermez pas l'oreille à ma prière, de peur que le prince des Apôtres ne vous ferme l'entrée du ciel. Je vous en conjure au nom du Dieu vivant, ne préférez pas l'amitié des rois lombards à celle du prince des Apôtres. »

L'année suivante, le pape envoya à Karl une autre lettre non moins pathétique [1]; mais le duc frank, investi d'une puissance que plus d'un leude devait envisager avec envie, toujours menacé du côté des Pyrénées par les Sarrasins, du côté du nord par les tribus de Saxe, qui portaient impatiemment le joug, ne pouvait guère quitter l'Austrasie.

Le pape et le sénat résolurent de faire un dernier effort, et envoyèrent au duc des Franks une ambassade pour lui porter l'acte en vertu duquel ils abandonnaient positivement l'empereur d'Orient et lui décernaient le consulat de Rome [2].

[1] Ap. Sirm., op. cit.

[2] Fredeg., cont. Chron., c. 110.

Karl reçut l'ambassade avec magnificence et la renvoya chargée de présents et accompagnée de deux ambassadeurs qu'il envoyait lui-même à Rome, Grimon, abbé du monastère de Corbie et Sighbert, moine de Saint-Denis.

Il était sans doute décidé à agir contre les Lombards. Il fut prévenu par la mort (741). Quelque temps auparavant, il avait partagé, d'après le conseil de ses fidèles, ses royaumes entre ses deux fils Karloman et Pépin [1].

Karloman eut l'Austrasie, la Souabe ou Allemagne et la Thuringe; Pépin, la Neustrie, la Burgundie et la Provence [2].

L'Aquitaine avait un duc particulier, Hunald, fils d'Eudes.

Karl-Martel fut réellement le premier roi de la race karolingienne; le titre seul lui manqua. Nous ne lui ferions pas un crime de l'avoir pris, le titre appartient à celui que son génie élève à la puissance. Karl fit beaucoup de mal à l'Eglise, en prodiguant à ses leudes les abbayes et les siéges épiscopaux; d'un autre côté, il a sauvé l'Eglise et la civilisation dans les Gaules, en foudroyant les Sarrasins à Poitiers. Si sa glorieuse victoire ne peut l'absoudre, elle désarme la justice de l'histoire et commande l'admiration.

Karl régna 25 ans, le pape Grégoire III ne lui survécut que quelques mois.

II.

KARLOMAN ET PÉPIN, DUCS DES FRANKS.

Karloman fait venir saint Boniface au palais d'Austrasie et lui fait part de ses projets de réforme. — Lettre de Boniface au pape Zacharie sur ce sujet. — Réponse du pape. — Premier concile de Germanie. — Concile de Leptines; ordonnances de Karloman. — Pépin imite Karloman. — Concile de Soissons. — Décrets de Leptines promulgués pour la Neustrie et la Burgundie. — Adalbert et Clément, évêques imposteurs, condamnés à Soissons. Saint Boniface les dénonce au pape. — Concile de Rome où ils sont condamnés. — Le pape envoie à saint Boniface les actes de ce concile. — Gewilieb de Mayence déposé au deuxième concile de Germanie. — Saint Boniface élu archevêque de Mayence. — Troisième concile de Germanie; nouvelle promulgation des ordonnances de Leptines et de Soissons. — Le pape félicite le clergé frank. — Ses espérances trompées. — La réforme de saint Boniface n'atteint pas la masse du clergé. — Karloman désespère de le réformer et se fait moine. — Karloman au Mont-Cassin.

741—747.

Les deux fils de Karl-Martel, Karloman et Pépin, étaient braves

[1] Depuis roi, et connu sous le nom de Pépin-le-Bref.

[2] Cont. Chron. Fredeg.; Chron. Fontanell., ad ann. 741, apud D. Bouquet, t. 2.

et religieux. Nous n'avons pas à les suivre dans leurs combats contre Griffon, leur frère deshérité, contre Hunald, duc d'Aquitaine, et contre les Saxons. Ils nous apparaissent plus grands dans leurs efforts pour corriger les abus qui désolaient l'Eglise.

L'année même de la mort de son père, Karloman fit venir à son palais d'Austrasie saint Boniface. Cet intrépide missionnaire avait continué en Allemagne ses travaux apostoliques, et le pape Grégoire III l'avait nommé vicaire du Saint-Siége. Aussitôt que le duc Karloman lui eut fait part de son projet de réforme ecclésiastique, il se dévoua à cette œuvre avec cette ardeur qu'il avait déployée contre le paganisme et la superstition. Il écrivit sur-le-champ au pape Zacharie, successeur de Grégoire, pour lui faire connaître les bonnes intentions du duc et lui demander ses avis. Il prévoyait qu'il rencontrerait dans le combat qu'il voulait livrer aux vices, plus d'obstacles que dans celui qu'il avait livré aux superstitions païennes.

Sa lettre au pape met à découvert l'horrible plaie qui rongeait l'Eglise Gallo-Franke. En voici quelques extraits[1] :

« Au très cher seigneur Zacharie, honoré du souverain pontificat, homme apostolique; Boniface, serviteur des serviteurs de Dieu :

» Je commence par vous dire, seigneur père, que nous avons ressenti une joie bien vive en apprenant que votre apostolat avait été appelé à succéder au pontife Grégoire, de vénérable mémoire. Je rends à Dieu de grandes actions de grâces de vous avoir choisi pour maintenir les règles de la discipline et gouverner le siége apostolique.

» Je ferai connaître à Votre Paternité, que Karloman, duc des Franks, m'a mandé à son palais et m'a prié d'assembler un concile dans son royaume, promettant de corriger les abus et de rétablir les règles de la discipline, méprisées et violées depuis environ soixante ou soixante-dix ans[2]. Si ce prince veut sincèrement exécuter ce pieux dessein, je dois être muni des ordres du Saint-Siége. Les vieillards disent qu'il y a plus de quatre-vingts ans que les Franks n'ont tenu de concile et n'ont eu d'archevêque[3]. Aujourd'hui, la plupart

[1] Ap. Sirm., Conc. antiq. Gall., t. I, p. 529.

[2] C'est-à-dire depuis la régence de la reine Bathilde et pendant la domination exclusive des maires du palais Ebroïn, Pépin d'Héristal et Karl-Martel.

Sainte Bathilde se retira du palais en 665, 76 ans avant cette lettre de saint Boniface.

[3] Saint Boniface entend que les Franks n'avaient pas tenu de concile national

des siéges épiscopaux sont donnés à des laïques, ou à de faux clercs fornicateurs et usuriers, qui ne cherchent dans les Ordres que les biens de l'Eglise qu'ils dépensent sans la servir.

» Si par vos ordres et à la prière du duc Karloman, j'entreprends la réforme de ces abus, j'ai besoin d'être soutenu de votre autorité et des lois de l'Eglise. Si donc je trouve parmi les Franks des clercs qui ont été élevés au diaconat, après avoir passé leur jeunesse dans les débauches, et qui osent lire l'Evangile, tandis qu'ils entretiennent chez eux quatre ou cinq concubines et même davantage; si je trouve des prêtres ou des évêques aussi criminels, il faut que je sois autorisé par vous à les reprendre et à user contre eux des pouvoirs du siége apostolique.

» On trouve parmi les Franks des évêques qui se glorifient de n'être ni adultères, ni fornicateurs; mais en revanche, ils sont ivrognes, amis des luttes et chasseurs; ils vont à la guerre et versent indistinctement le sang des païens et des chrétiens. Or, puisque j'ai l'honneur d'être vicaire du siége apostolique, il est à propos que vous parliez à Rome comme je parlerai ici, et que votre jugement confirme le mien, si de part et d'autre on envoyait des députés à votre tribunal. »

Le pape Zacharie répondit[1] :

« Au très révérend et très saint frère Boniface, évêque, Zacharie, serviteur des serviteurs de Dieu:

» Nous avons reçu votre lettre, et nous avons remercié le Dieu tout-puissant et très miséricordieux des succès qu'il daigne vous accorder; toutes les fois que vous nous écrivez, vous nous procurez une grande joie, et nous sommes heureux d'apprendre tout ce que vous faites pour le salut des ames, et pour amener des peuples nouveaux dans le sein de l'Église.

» Vous nous dites que Karloman, duc des Franks, notre fils, vous a mandé au palais, afin d'aviser avec vous aux moyens d'assembler un concile dans une ville de son royaume, et de rétablir les règles de la discipline, abolies depuis long-temps dans ces provinces par la négligence vraiment lamentable qu'on a apportée dans les convocations des conciles. Nous vous accordons volontiers la per-

et n'avaient pas de vicaire du saint-siége. Ce titre passa ensuite à tous les métropolitains. On le rencontre encore très peu dans les monuments historiques de cette époque.

[1] Apud Sirm., Concil. antiq Gall., t. I, p. 532.

mission, et même nous vous ordonnons d'en assembler, car on ne sait vraiment plus ce que c'est que le sacerdoce.

» Lorsque, de concert avec notre excellent fils le duc Karloman, Votre Fraternité aura assemblé des conciles, si elle trouve des évêques, des prêtres ou des diacres convaincus d'avoir transgressé les règles établies par les Pères, c'est-à-dire, s'ils sont convaincus d'adultère ou de fornication, s'ils ont eu plusieurs épouses, s'ils ont répandu le sang des païens ou des chrétiens, ou si Votre Sainteté les trouve coupables d'autres crimes, qu'elle leur interdise les fonctions sacerdotales, en vertu de l'autorité apostolique. »

Boniface, ayant reçu cette lettre, vint trouver Karloman, qui aussitôt convoqua un concile dans une ville de Germanie dont on ignore le nom. On y fit plusieurs canons qui furent renouvelés et promulgués de nouveau au concile de Leptines qui se tint l'année suivante (743). Karloman les publia lui-même en cette forme [1] :

« Au nom de Notre Seigneur J.-C., moi Karloman, duc et prince des Franks ; par le conseil des serviteurs de Dieu et des seigneurs de mon palais, j'ai réuni en concile les évêques de mon royaume, avec leurs prêtres, c'est-à-dire, Boniface archevêque [2], Burkhard, Ragenfrid, Vintan, Witbaut, Dadan, Eddon et les autres évêques avec leurs prêtres, afin qu'ils me donnent les conseils nécessaires pour rétablir la loi de Dieu et la discipline de l'Eglise, dont on a violé les règles sous les règnes précédents ; mon but a été d'empêcher que le peuple chrétien, guidé par de faux pasteurs, ne s'égarât et ne pérît.

» 1.° De concert avec les évêques et les seigneurs de notre royaume, nous avons établi des évêques dans nos villes et leur avons préposé l'archevêque Boniface, qui est l'envoyé de saint Pierre ; nous avons ordonné de tenir un concile chaque année ; nous avons restitué aux églises l'argent qu'on leur avait pris ; nous avons ôté les biens ecclésiastiques aux faux évêques, aux diacres et aux fornicateurs ; nous avons dégradé ces faux pasteurs et les avons contraints de faire pénitence.

» 2.° Nous avons expressément défendu aux serviteurs de Dieu de porter les armes et de combattre. Ils ne pourront même pas

[1] Concil. Liptinense, apud Sirm., t. I, p. 537.

[2] Saint Boniface n'avait pas encore de siége déterminé. Burkhard était évêque de Wurtzbourg, Vintan de Burabourg, Ragenfrid de Cologne, Witbaud d'Aischtstat, Eddon de Strasbourg. Le siége de Dadan n'est pas connu.

suivre l'armée, à moins qu'ils n'aient été choisis pour y faire l'office divin, célébrer la messe et porter les reliques des saints. Le prince pourra avoir avec lui, à l'armée, un ou deux évêques, des prêtres et des chapelains [1]. Le préfet (ou officier général) aura avec lui un prêtre, afin de confesser et d'imposer la pénitence. Nous avons défendu à tous les serviteurs de Dieu de chasser dans les bois avec des chiens et d'avoir des éperviers ou des faucons.

» 3.° Nous avons ordonné, suivant les canons, que chaque prêtre serait soumis à son évêque et lui rendrait compte tous les ans, au carême, de la manière dont il aurait rempli son ministère, soit en ce qui concerne l'administration du baptême et la foi catholique, soit en ce qui regarde les prières et l'ordre de l'office. Quand l'évêque fera la visite de son diocèse, suivant les canons, pour donner la confirmation au peuple, le prêtre réunira pour l'arrivée de l'évêque, tous ceux qui devront être confirmés; le jour de la Cène du Seigneur, l'évêque donnera le chrême au prêtre et aura soin de veiller sur sa conduite, sa foi, sa science et ses mœurs.

» 4.° Nous avons décidé qu'on n'admettrait au saint ministère les évêques et les prêtres inconnus, qu'après avoir été agréés par le concile.

» 5.° Nous avons ordonné que chaque évêque, avec le concours du *grave* [2], défenseur de son église, devrait veiller à l'entière abolition des superstitions païennes, telles que les sacrifices des morts, les sortiléges, les enchantements, les bandelettes, les victimes que des hommes insensés immolent, comme des idolâtres, auprès des églises, au nom des martyrs ou des confesseurs, et enfin ces feux sacriléges qu'ils nomment *nedfratres* [3].

» 6.° Nous avons décidé qu'à l'avenir le serviteur ou la servante de Dieu qui commettrait le péché de fornication, en ferait pénitence en prison, au pain et à l'eau. Si le coupable est prêtre, il passera deux ans en prison, ne mangeant que du pain et ne buvant que de l'eau; il sera en outre fouetté jusqu'au sang. L'évêque pourra aug-

[1] Clercs de la chapelle.

[2] C'était le nom qu'on donnait à certains magistrats. Les églises avaient dès cette époque des *défenseurs* qui prenaient leurs intérêts contre les envahisseurs de leurs biens ou leurs persécuteurs. La charge de ces défenseurs était légalement constituée.

[3] Ou *nodfir*, feu produit par le frottement de deux morceaux de bois et auquel on attribuait des propriétés occultes.

menter ces peines. Si le coupable est simplement clerc ou moine, il sera fouetté trois fois et passera un an en prison. Les religieuses voilées qui commettront le même péché subiront la même peine; de plus on leur rasera complètement la tête [1].

» 7.° Nous avons ordonné que les prêtres et les diacres ne porteraient plus de saies comme les laïques, mais des chasubles comme les moines [2], et qu'ils n'auraient pas de femmes dans leurs maisons; de plus, nous avons décidé que les moines et les religieuses observeraient dans les monastères et dans les hôpitaux la règle de saint Benoît. »

Ces décrets du concile de Germanie ayant été promulgués à celui de Leptines, « tous les vénérables prêtres de Dieu, est-il dit dans les actes [3], les comtes et les préfets y donnèrent leur consentement et promirent de les observer. Les évêques, les prêtres, les diacres et tous les autres clercs s'engagèrent à suivre les règles ecclésiastiques dans leur conduite, leur foi et les fonctions du ministère. Les abbés et les moines acceptèrent la règle du saint Père Benoît, pour rétablir la discipline de la vie régulière.

» Quant aux clercs fornicateurs et aux adultères qui ont souillé les monastères ou autres lieux saints, nous ordonnons de les mettre en pénitence. S'ils retombent dans leurs péchés, ils seront cités au prochain concile; il en sera de même des moines et des religieuses [4].

» Pour subvenir aux frais des guerres, continue Karloman au nom du concile, nous avons résolu, de l'avis des serviteurs de Dieu et du peuple chrétien, de retenir pour quelque temps une partie des biens ecclésiastiques et de les donner à ferme. Chaque fermier paiera tous les ans à l'église la redevance d'un sol et le reste nous reviendra pour l'entretien de notre armée. Après la mort du fermier, les biens dont il aura joui retourneront à l'église à laquelle ils ap-

[1] Les religieuses étaient tonsurées, mais n'avaient pas la tête complètement rasée.

[2] Cette chasuble ressemblait beaucoup à l'amphibale dont on se servait à l'office. Elle avait un capuchon et était un peu plus courte par devant que par derrière. On voit des moines vêtus de la chasuble dans une peinture tirée de la Bible écrite au monastère de Saint-Martin de Tours et offerte à Karl-le-Chauve par le comte Vivien, abbé de ce monastère. (*V.* Collection des peintures des manuscrits depuis le VIII.° siècle, exécutée sous la direction de M. le comte Aug. de Bastard.)

[3] Concil. Leptin., apud Sirm., p. 540.

[4] Dans les décrets de ce concile, on donne aux religieuses le nom de *nonnæ*, nonnes.

partiennent, à moins que le prince ne soit obligé de les réaffermer aux mêmes conditions. On doit toujours avoir soin de ne pas ôter aux églises et aux monastères leur nécessaire; et s'ils en avaient besoin, il faudrait leur restituer les biens ainsi aliénés.

» Nous ordonnons aussi aux évêques d'empêcher, suivant les canons, les adultères et les mariages incestueux.

» Nous défendons de livrer aux païens des esclaves chrétiens, et nous renouvelons l'ordonnance de notre père, en vertu de laquelle ceux qui pratiqueraient quelque superstition païenne paieraient quinze sols d'amende [1]. »

Boniface envoya au pape les canons renouvelés aux deux conciles de Germanie et de Leptines. Zacharie écrivit aussitôt cette lettre à tous les évêques, prêtres, diacres et abbés.

» Aux ducs, aux comtes et à tous les vrais fidèles de la Gaule et des provinces des Franks [2] :

» Notre saint et respectable frère, l'évêque Boniface nous a écrit qu'au concile assemblé par les ordres de vos princes Pépin et Karloman, et présidé par lui en notre nom, le Seigneur vous avait inspiré d'écouter ses exhortations, et que vous aviez chassé et condamné les faux pasteurs, les schismatiques, les homicides et les fornicateurs.

» Nous en avons rendu grâces à Dieu et nous le prions d'affermir en vous le bien qu'il y a commencé. Obéissez, nous vous en conjurons au nom de Dieu, à notre frère l'évêque Boniface que nous avons choisi pour tenir notre place auprès de vous. »

Après ce préambule, le pape donne plusieurs avis entièrement conformes aux décisions adoptées dans les conciles.

Sa lettre nous apprend que Pépin s'était uni à Karloman pour faire assembler le concile de Leptines. Pépin en convoqua un autre à Soissons, qui fut présidé aussi par saint Boniface et où furent appelés tous les évêques et seigneurs de Neustrie et de Burgundie; on y renouvela les canons du concile de Leptines et on y fit quelques réglements spéciaux, dans lesquels nous remarquons ce qui suit [3] :

« Nous ordonnons que la foi de Nicée et les anciens canons établis par les Pères dans les conciles soient prêchés dans tout le pays, afin que la loi de Dieu et la discipline ecclésiastique qui étaient tombées en oubli, soient remises en vigueur.

[1] Nous savons ainsi que Karl-Martel avait fait des lois en faveur de la religion.

[2] Apud Sirm., t. I, p. 541.

[3] Concil. Suession., c. 1, 2, apud Sirm., t. I, p. 543.

» Du consentement des évêques, des prêtres, des serviteurs de Dieu et des seigneurs, nous ordonnons que chaque année on tienne un synode, afin que le peuple de Dieu puisse parvenir au salut et que nous ne voyions pas s'élever d'hérétiques, comme cet Aldebert, qui a été condamné dans ce concile par vingt-trois évêques et un grand nombre de prêtres, du consentement des princes et du peuple. » Cet Aldebert était un imposteur qui voulait se faire passer pour un saint et qui plantait de petites croix autour desquelles il réunissait le peuple des campagnes. Le concile de Soissons [1] ordonna de brûler ces croix. Aldebert était évêque, ainsi qu'un certain Clément, qui n'était pas plus orthodoxe que lui. Ces deux hérétiques, ayant été condamnés à Soissons, furent mis en prison et relâchés quelque temps après. Comme ils recommencèrent à séduire les peuples, Boniface les dénonça au pape dans une lettre qu'il lui envoya par le prêtre Deneard.

Zacharie convoqua (745) aussitôt à Rome un concile, dont nous avons les actes [2]. Les évêques et les prêtres s'étant assemblés au palais de Latran, le notaire George dit à haute voix dans l'assemblée: « Le vénérable prêtre Deneard, envoyé du très saint archevêque Boniface, est à la porte et demande à entrer; » on répondit: Qu'il entre. Deneard, étant entré, dit au pape: « Mon seigneur, votre serviteur mon seigneur l'évêque Boniface ayant assemblé, par votre ordre, un concile dans le royaume des Franks, et ayant trouvé deux faux évêques hérétiques et schismatiques, Aldebert et Clément, il les a déposés et fait mettre en prison de concert avec les princes des Franks. Ces faux évêques demeurent impénitents et continuent de séduire le peuple; c'est pourquoi je vous présente cette lettre que mon seigneur vous envoie, afin que vous la fassiez lire devant le saint concile. Le sacellaire Theophanius la prit et en donna lecture. Elle était ainsi conçue :

« Au très excellent père et pontife apostolique, revêtu de l'autorité de saint Pierre, au pape Zacharie, Boniface, humble serviteur des serviteurs de Dieu, salut dans la charité de J.-C. :

» Depuis trente ans que je me suis mis au service du siége apostolique, avec la permission et l'autorité de votre prédécesseur Grégoire, j'ai confié au pontife apostolique toutes mes peines et mes consolations. Permettez-moi d'en user encore de même et de suivre

[1] Concil. Suession., can. 7.

[2] Concil. Roman., apud Sirm., t. 1, p. 551 et seq.

vis-à-vis de vous cette parole de la Sainte Écriture : « Interroge » ton père et il te répondra. »

» Votre Paternité se souvient que j'ai été chargé, malgré mon indignité, d'assembler dans la province des Franks un concile qu'avaient sollicité les évêques eux-mêmes de ce pays. Or, j'ai eu, dans cette œuvre, beaucoup à souffrir de la part de faux prêtres, de diacres adultères, de clercs fornicateurs. Ceux qui m'ont causé le plus de peine sont des hérétiques notoires, blasphémateurs envers Dieu et envers la foi catholique. L'un d'eux, nommé Aldebert, est Gaulois; l'autre, nommé Clément, est de la nation des Scots. Ils diffèrent dans leurs opinions erronées, mais ils sont chargés l'un et l'autre d'un égal fardeau d'iniquités.

» J'ai eu, à leur sujet, bien des persécutions et des malédictions à supporter de la part des peuples. Ils disent, en parlant d'Aldebert, que je leur ai enlevé leur saint apôtre, leur protecteur, leur thaumaturge. Votre Piété en jugera d'après ce que je vais lui en dire. Dès sa jeunesse, il chercha à s'attirer des honneurs par son hypocrisie. Il publia qu'un ange du Seigneur était venu des extrémités du monde lui apporter des reliques d'une vertu merveilleuse, et que, depuis ce temps-là, il obtenait tout ce qu'il demandait. Par ses artifices, il séduisit des femmes, des paysans, et se fit conférer l'épiscopat pour de l'argent. Cette dignité lui inspira tant d'orgueil, qu'il s'égalait aux Apôtres. Il s'élevait même en quelque sorte au-dessus d'eux, puisqu'il déclamait contre ceux qui allaient en pèlerinage à leurs tombeaux. Il se dédia à lui-même des oratoires, planta des croix et érigea de petites églises dans les campagnes, auprès des fontaines. Les peuples, au mépris des évêques et des anciennes églises, accouraient en foule à lui et disaient : *Les mérites de saint Aldebert nous sauveront*. Il a porté l'orgueil jusqu'à donner de ses ongles et de ses cheveux pour être portés avec les reliques de saint Pierre; enfin, pour mettre le comble à ses crimes, lorsque les peuples venaient se prosterner à ses pieds pour se confesser, il leur disait : « Je sais tous vos péchés, parce que les choses cachées me » sont connues. Il n'est pas nécessaire que vous les confessiez. Vos » péchés passés vous sont remis. Soyez tranquilles sur votre abso- » lution et retournez chez vous en paix. »

» Pour l'autre hérétique nommé Clément, il rejette les canons de l'Église ainsi que les écrits de saint Jérôme, de saint Augustin et de saint Grégoire. Il prétend qu'il peut être évêque malgré les canons et quoiqu'il ait eu deux enfants d'un commerce adultère. Il veut in-

troduire le judaïsme et il prétend qu'un chrétien peut, s'il le veut, épouser la veuve de son frère. Il attaque la foi des saints Pères, il enseigne que J.-C., lorsqu'il est descendu aux enfers, en a délivré tous les damnés, même les infidèles et les idolâtres. Il avance plusieurs autres dogmes horribles touchant la prédestination de Dieu. Je vous prie d'écrire au duc Karloman de remettre ces hérétiques en prison. »

Après la lecture de la lettre de Boniface, le pape Zacharie dit : « Vous avez entendu ce qui a été lu de ces impies qui se préfèrent aux Apôtres. » Les évêques et les prêtres répondirent : « Ce sont des ministres de Satan et des précurseurs de l'Antéchrist. Quel est le saint qui ait donné au peuple pour reliques de ses cheveux ou de ses ongles, comme Aldebert? » Comme il était un peu tard, le pape remit à une autre fois l'examen de la vie et des actions des deux imposteurs.

Dans la seconde session, le pape demanda à Deneard plusieurs écrits qu'il avait en main et parmi lesquels était une Vie d'Aldebert composée de son vivant et par son ordre. On la lut tout entière et l'on inséra dans les actes du concile ces premières lignes : « Au nom de Notre Seigneur J.-C., ici commence la vie du pieux et bienheureux serviteur de Dieu, saint Aldebert, évêque illustre en toutes choses et donné au monde par un choix spécial de Dieu. Il naquit de parents d'une condition ordinaire, mais il a été couronné de la grâce de Dieu. Avant sa très heureuse naissance, sa mère crut voir un veau sortir de son côté droit; ce qui signifiait la grâce qui l'avait sanctifié dès le sein de sa mère. »

Après la lecture de cette pièce étrange et ridicule, le pape Zacharie, s'adressant aux Pères du concile, leur dit : « Que pensez-vous de ces blasphêmes, très chers frères? — Votre Sainteté, répondit l'évêque Epiphanius, a été bien inspirée, lorsqu'elle chargea notre frère Boniface d'assembler un concile au pays des Franks pour découvrir ces schismes et ces blasphêmes. »

« Voici maintenant, dit le prêtre Deneard, une lettre qu'Aldebert prétend être de J.-C. et être tombée du ciel. » Il la remit aux Pères du concile. Elle commençait ainsi : « Au nom de Dieu, ici commence la lettre de Notre Seigneur J.-C., qui est tombée à Jérusalem et a été trouvée par l'archange saint Michel à la porte d'Ephrem; elle a été lue et copiée par le prêtre Leora qui l'a envoyée à un autre prêtre de la ville de Jérémie nommé Talasius, lequel l'a envoyée dans une ville d'Arabie, à un autre prêtre nommé Léobon, qui l'a envoyée à la ville de Vetfanie, où elle a été reçue par

le prêtre Macherius qui l'a envoyée au mont de Saint-Michel-Archange, qui l'a portée à la ville de Rome, au sépulcre de saint Pierre, où sont les clefs du royaume des cieux; les douze prêtres de Rome, en la recevant, ont fait des veilles, des jeûnes et des prières pendant trois jours et trois nuits. »

On lut la lettre tout entière, après quoi le pape fit cette réflexion fort juste : « Assurément, mes chers frères, cet Aldebert a perdu la tête, et ceux qui croient à cette lettre ont aussi peu de jugement que des enfants. Mais de peur que des esprits frivoles n'y soient encore trompés, nous ne pouvons laisser cette affaire sans examen. » La séance fut ensuite levée.

Au commencement de la troisième session, le prêtre Deneard présenta au concile une oraison composée par Aldebert lui-même. En voici le commencement : « Seigneur, Père tout-puissant, père de Notre Seigneur J.-C.! Alpha et Omega! toi, qui es assis sur le septième trône, sur les Chérubins et les Séraphins! je t'invoque. Je vous invoque aussi, anges Uriel, Raguel, Tubuel, Michel, Inias, Tubuas, Sabaoth et Simiel. » Après que cette oraison eut été lue, le pape dit : « Très saints frères, que pensez-vous de cette pièce? » Les évêques et les prêtres répondirent : « Nous pensons qu'on n'a rien de mieux à faire de tous ces écrits que de les brûler et d'en condamner les auteurs. Les noms inscrits dans ce dernier écrit, à l'exception de celui de Michel, ne sont pas des noms d'anges, mais de démons. L'Écriture ne nous apprend les noms que des trois anges : Michel, Gabriel et Raphael.» Le pape Zacharie ajouta : « Votre Sainteté a raison de juger que les écrits de l'imposteur méritent le feu; il est cependant plus à propos de les garder dans nos archives pour la confusion des hérétiques. »

Aldebert et Clément furent ensuite déposés et condamnés. Le pape envoya à Boniface les actes du concile avec une longue lettre dans laquelle il répond à plusieurs qu'il avait reçues du saint apôtre[1]. Le pape le console des persécutions qu'il avait à supporter de la part des mauvais chrétiens, et des maux que les incursions des Saxons et des Frisons causaient à l'Église qu'il avait enfantée à J.-C. « Rome elle-même, ajoute-t-il, a bien été aussi ravagée plusieurs fois à cause de ses péchés. Dieu a daigné la consoler pour le moment. » Nous savons par là qu'à cette époque les Lombards laissaient Rome en paix.

[1] Il n'y en a qu'une (la seconde) qui nous ait été conservée.

Nous trouvons dans la lettre du pape un passage qui nous apprend que les princes des Franks avaient conçu le projet de faire saint Boniface évêque métropolitain d'une cité limitrophe des terres habitées par les infidèles. Le saint missionnaire n'avait pas eu jusqu'alors de siége déterminé. Il n'était qu'évêque régionnaire.

« Quant à ce que vous me mandez, dit le pape, que les princes des Franks ont choisi, pour vous en faire un siége métropolitain, une ville dont le territoire s'étend jusqu'aux terres des païens et aux nations germaniques que vous avez évangélisées, nous donnons bien volontiers notre consentement à ce projet, car il vient de Dieu. Le Seigneur rendra inutiles les efforts de quelques faux évêques qui tâchent de l'entraver, et il affermira tout ce qui a été statué conformément aux saints canons. Je prie le Seigneur de récompenser les princes des Franks du concours qu'ils vous ont prêté. »

Le siége épiscopal que Pépin et Karloman avaient eu en vue pour Boniface était celui de Cologne, qu'il aurait occupé après la mort de Ragenfrid; mais le siége de Mayence devint alors vacant par la déposition de Gewileb et sembla plus convenable.

Gérold [1], évêque de Mayence, père de Gewileb, était un brave guerrier qui avait été tué en combattant contre les Saxons dans l'armée de Karloman. Pour consoler le fils qui servait au palais, on le fit clerc et bientôt évêque à la place de son père. Karloman ayant fait une nouvelle expédition contre les Saxons, Gewileb l'y accompagna. Les deux armées étaient en présence, séparées seulement par le Weser. Gewileb désirait ardemment découvrir celui qui avait tué son père. Dans ce but, il envoya secrètement un des siens dans le camp ennemi. Celui-ci ayant découvert le meurtrier de Gérold, lui dit que Gewileb son maître désirait s'entretenir avec lui. Le Saxon, qui ne se doutait de rien, entra dans le fleuve; Gewileb vint à sa rencontre et le tua d'un coup d'épée en disant : « C'est ainsi que je venge la mort d'un père que j'aimais tendrement. »

Gewileb retourna tranquillement à son Église après l'expédition, et continua ses fonctions épiscopales.

Mais Boniface ayant convoqué quelque temps après le second concile de Germanie, démontra qu'un évêque qui avait versé le sang humain ne pouvait plus exercer les fonctions ecclésiastiques. Il reprocha aussi à Gewileb d'avoir été à la chasse avec des faucons

[1] Vit. S. Bonif.

et des chiens. L'évêque de Mayence fut déposé, mais il en appela à Rome et annonça qu'il irait lui-même se plaindre au pape de la sentence portée contre lui. Boniface se hâta d'en avertir Zacharie, qui lui répondit : « Quant à cet autre séducteur nommé Gewileb, qui vient nous trouver, quand il sera arrivé, on ne fera rien qui ne soit agréable à Dieu. »

On ignore si Gewileb se rendit réellement à Rome. Il est certain qu'il se soumit, qu'il rendit à l'église les biens dont il avait eu la jouissance, et qu'il passa dans la pénitence le reste de sa vie. Karloman fit élire Boniface évêque de Mayence qui fut érigée par le pape en métropole [1].

En sa qualité de vicaire du saint-siége, Boniface convoqua un troisième concile de tous les évêques des Germanies. Il y fit adopter de nouveau les décrets des conciles de Leptines et de Soissons [2] et souscrire une profession de foi très catholique qu'il envoya au pape. Zacharie en eut une grande joie et écrivit à Boniface [3] : « Nous avons reçu la profession de foi que vous nous avez envoyée, de concert avec les évêques du royaume des Franks. En la lisant, nous avons été comblé de joie; nous y avons vu la preuve que le Seigneur a daigné les réunir à nous dans une parfaite unanimité, pour la consolation de l'Église leur mère. »

Il semblerait que les évêques franks n'avaient pas conservé leur foi beaucoup plus pure que leurs mœurs. Le pape crut devoir les féliciter de leur retour et leur écrivit [4] :

« A nos très aimés Ragenfrid de Rouen, Raimbert d'Amiens, Deodatus de Beauvais, Eliseus de Noyon, Fulchar de Tongres, David de Spire, Etherius de Térouanne, Treuvard de Cambrai, Burkhard de Wirtzbourg, Genebaudus de Laon [5], Romain de Meaux, Agilulf de Cologne, Heddus de Strasbourg, et à tous nos autres co-

[1] Mayence avait été de tout temps métropole de la première Germanie. Nous croyons donc que par le mot de métropole, il faut entendre ici le siége du vicaire du saint-siége pour tous les pays soumis aux Franks.

Plusieurs auteurs, comme de Marca et Fleury, pensent que Cologne et Mayence avaient perdu leurs titres de métropoles au milieu de la confusion qu'apporta avec elle l'invasion barbare, et que le pape leur rendit ce titre vers cette époque.

[2] Bonif., Epist. ad Cutbert.

[3] Apud Sirm., op. cit.

[4] *Ibid.*, p. 549.

[5] C'était le second évêque de Laon de ce nom.

évêques bien-aimés, aux prêtres, aux diacres, à tous les clercs des églises de Dieu, attachés à la vraie doctrine, Zacharie, évêque du siége apostolique, serviteur des serviteurs de Dieu, salut dans le Seigneur :

» Grâces au Dieu tout-puissant, à Notre Seigneur J.-C. son Fils unique, et au Saint-Esprit qui a daigné répandre sa grâce dans vos ames et vous faire rentrer dans l'unité de la foi, vous unir dans les liens de la paix! Que la splendeur du Seigneur notre Dieu soit sur vous, frères bien-aimés! qu'une grâce abondante de paix et de charité vous unisse, afin que vous ne formiez qu'un seul corps dans votre mère spirituelle, la sainte Église de Dieu, catholique et apostolique.

» Mes très chers frères! vous m'êtes un grand sujet de joie. Votre foi et votre union avec nous est précieuse et connue de Dieu et des hommes. Depuis que vous êtes retournés à saint Pierre, le prince des Apôtres, que Dieu vous a donné pour chef, vous ne faites plus, grâce à Dieu, qu'une même société, un même troupeau.

» Vous avez auprès de vous, en notre place, le très saint archevêque notre frère Boniface, légat du siége apostolique. Obéissez-lui constamment, malgré ceux qui ne partagent pas vos sentiments. »

Boniface avait éprouvé une forte opposition dans sa réforme, et le nombre des évêques qui avaient pris ouvertement son parti n'était pas grand, si nous en jugeons par ceux auxquels la lettre du pape est adressée. Aussi, dans sa lettre à Cutbert de Cantorbéri, Boniface se compare à un pilote qui travaille à diriger un vaisseau pendant la tempête, et à un chien qui, voyant les voleurs piller la maison de son maître, ne peut qu'aboyer et faire du bruit, parce que personne ne vient à son secours.

En effet, malgré les efforts de Boniface, la masse du clergé resta ignorante et vicieuse. Karloman, qui avait si bien secondé le zèle du saint archevêque, abandonna la rude tâche qu'il avait entreprise de remettre en vigueur les règles de la discipline. Désespérant de sanctifier les autres, il voulut du moins se sanctifier lui-même. Après avoir recommandé son fils Drogon à Pépin, il fit le pèlerinage de Rome, offrit de grands présents au tombeau de saint Pierre, s'y fit tonsurer [1] et bâtit sur le mont Soracte [2] un monas-

[1] Anast., Biblioth., in vitâ Zachariæ papæ. — Eginhard., Annal. ad ann. 746; Chron. Moissiac.; Chron. Adon.; Apud. D. Bouquet, t. II.

[2] Mont Saint-Sylvestre.

tère où il demeura quelque temps. Pour éviter les visites et les honneurs que lui rendaient les Franks qui venaient à Rome, il se retira, par le conseil du pape, au Mont-Cassin avec un seul compagnon.

L'abbé Pétronax, qui ne le connaissait pas, lui ayant demandé de quel pays il était : « Je suis Frank, répondit-il, et je me suis exilé volontairement de mon pays dans la crainte de perdre la céleste patrie. » Il fut reçu avec son compagnon au nombre des novices, et après un an d'épreuves, ils firent profession selon la règle de saint Benoît, entre les mains de l'abbé Optat, successeur de Pétronax.

Karloman ne s'était pas fait connaître. Il ne cherchait à se distinguer que par sa ferveur et son humilité. Comme les autres, il travaillait au jardin, gardait les troupeaux et servait à la cuisine. Il paraît qu'il remplissait ce dernier office avec plus de bonne volonté que de talent. Le cuisinier le voyant un jour [1] gâter, sans le vouloir, les mets auxquels il travaillait, se mit en colère et lui donna un soufflet. « Que le Seigneur et Karloman vous le pardonnent, » dit simplement l'humble duc. Le cuisinier le frappa une seconde fois et reçut la même réponse; le brutal cuisinier le frappa une troisième fois. Mais le Frank, qui avait accompagné Karloman au Mont-Cassin et qui était là, perdit patience, et saisissant un pilon, en frappa rudement le cuisinier : « Mauvais serviteur, s'écria-t-il, que ni le Seigneur ni Karloman ne te le pardonnent. » L'abbé fit un crime au moine étranger d'avoir ainsi frappé un serviteur du monastère : « Si je l'ai frappé, répondit-il, c'est que je l'ai vu insulter, de la manière la plus indigne, l'homme le plus illustre et le plus vertueux que je connaisse. » Plusieurs moines étaient blessés de ces éloges donnés à un religieux naguère encore novice. « Celui que vous voyez, ajouta le Frank, c'est Karloman, le prince des Franks, qui a renoncé à la gloire et à son royaume pour l'amour de J.-C. »

A ces mots, les moines tombèrent aux genoux de Karloman et lui demandèrent pardon des mauvais traitements qu'on lui avait faits. Mais le pieux duc les conjura de ne le considérer que comme un grand pécheur, et leur donna, pendant toute sa vie, l'exemple de la plus profonde humilité.

[1] Annal. Metens., ad ann. 747; apud D. Bouquet, t. II.

III.

Pépin-le-Bref. — Ses relations avec le pape Zacharie. — Consultation sur plusieurs points de discipline. — Réponse du pape. — Relations de saint Boniface et du pape Zacharie par rapport à l'Église Gallo-Franke. — Nouvelle consultation de Pépin au pape : A qui appartient le titre de roi? — Pépin est sacré roi à Soissons par saint Boniface. — Mort du pape Zacharie. — Étienne II, pape. — Étienne désire venir en France. — Pépin lui envoie Droctegang pour s'entendre avec lui. — Saint Chrodegang et le duc Autchaire amènent le pape en France. — Maladie et guérison miraculeuse du pape au monastère de Saint-Denis. — Assemblée de Quiercy. — Guerre d'Italie résolue. — Karloman tiré du Mont-Cassin par le roi des Lombards, Astolf, et envoyé en France pour empêcher cette guerre. — Sainte mort de Karloman à Vienne. — Première guerre d'Italie. — Astolf vaincu. — Le pape conduit à Rome par Fulrade, abbé de Saint-Denis. — Perfidie d'Astolf. — Siége de Rome. — Deuxième guerre d'Italie. — Astolf vaincu une seconde fois. — Souveraineté temporelle du pape. — Fulrade, abbé de Saint-Denis, poursuit l'exécution du traité. — Mort d'Astolf. — Didier, roi des Lombards. — Mort du pape Étienne. — Saint Boniface était mort deux ans auparavant. — Derniers travaux de saint Boniface. — Son martyre. — Ses ouvrages. — Son école.

747—757.

Pépin, resté seul maître des royaumes franks par la retraite de Karloman, continua à s'entendre avec le pape Zacharie et l'archevêque Boniface pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique.

Un fait important que l'on doit soigneusement remarquer au milieu de ces travaux disciplinaires, c'est l'action directe que donnèrent Zacharie et Boniface à la puissance politique dans les affaires religieuses. Ils voulurent réformer l'Église par la puissance civile qui avait causé sa ruine en ouvrant à *ses fidèles* les portes du sanctuaire. Elle seule, en effet, pouvait atteindre ces *leudes* dont elle avait fait des évêques, et qui tenaient à elle par les liens puissants de la *recommandation*. Les papes, depuis Grégoire II, cherchèrent le remède au mal dans ce qui l'avait produit. Ils ne pouvaient pas trouver un moyen d'action suffisant dans le clergé, où l'énergie était morte avec la vertu; ils le trouvèrent dans la royauté karolingienne dont ils se concilièrent l'affection; ils lui prodiguèrent les priviléges et les faveurs, lui donnèrent une véritable *puissance ecclésiastique;* en retour, ils en reçurent leur puissance temporelle et lièrent avec elle ces rapports fréquents qui augmentèrent leur action directe sur les Églises particulières. Nous ne blâmons pas la papauté d'avoir eu recours, pour le bien de l'Église franke, au seul moyen qui fût possible; seulement, il faut l'avouer, en donnant la consécration de son autorité aux empiètements du pouvoir politique dans le domaine religieux, et surtout dans le choix des évêques, la papauté se prépara bien des luttes. Lorsque les rois et les empereurs voulurent exercer leurs priviléges comme des droits et sans le contrôle qu'elle s'était réservée, elle vit le péril de l'Église, elle combattit avec énergie.

Elle-même, cependant, avait contribué à remplacer par la volonté royale le pouvoir électif des Églises particulières, elle avait légitimé une usurpation qui eut des résultats déplorables [1].

Pour le moment, contentons-nous de remarquer que l'action du pouvoir civil dans les choses religieuses eut de bons résultats à l'époque karolingienne.

Dès avant le concile de Soissons, Pépin s'était fait autoriser par le pape à nommer aux siéges épiscopaux [2]. Nous voyons par le troisième canon de ce concile, qu'il avait établi des évêques légitimes dans les différentes cités, et qu'il leur avait donné pour surveillants, avec le titre d'archevêques, Abel de Rouen et Artbert de Sens. Pépin montra qu'il était digne de la confiance qu'avait en lui le siége apostolique, par le soin qu'il eut toujours de ne rien faire d'important sans prendre l'avis du pape. De concert avec les évêques, il lui adressa vingt-sept questions auxquelles Zacharie répondit dans cette lettre [3] :

« Au très excellent et très chrétien seigneur Pépin, maire du palais, et à nos très chers frères, tous les évêques, abbés et seigneurs qui sont dans le pays des Franks, Zacharie, évêque de la sainte Église de Dieu, catholique, apostolique, romaine :

» Je me suis réjoui dans le Seigneur en apprenant, par la relation de notre très cher fils Pépin, votre bonne conduite et vos saintes dispositions pour l'entretien des églises de vos provinces et pour la régularité des mœurs de tous les évêques, prêtres et abbés. J'ai été heureux de savoir que vous ne cherchiez plus que par vos prières à procurer à vos guerriers la victoire sur les nations infidèles. De même, frères bien-aimés, que Moïse, l'ami de Dieu, ne combattait que par ses prières, tandis que Josué, à la tête du peuple d'Israël, gagnait des victoires ; ainsi vous, mes bien-aimés, vous ne devez aider votre peuple que par vos prières et vos bonnes œuvres. C'est aux princes, aux hommes du siècle, aux guerriers, qu'il appartient d'attaquer les ennemis, de défendre le pays ; les évêques, les prêtres, les serviteurs de Dieu, ne doivent s'occuper qu'à leur donner des conseils salutaires, à prier pour eux.

[1] On ne devra pas oublier cette remarque, d'une incontestable vérité, que ce fut la papauté qui légitima, sous les premiers karolingiens, l'action du pouvoir politique dans le domaine religieux. Ce fut cette action qui eut pour résultats les luttes des deux puissances qui remplissent le moyen-âge et qui enfantèrent le *Gallicanisme*. Cette pensée recevra plus tard des développements.

[2] Lup. Ferr., Epist. 81 ad Amulon., apud Duchesn., t. II, p. 761.

[3] Apud Sirm., Conc. antiq. Gall., t. I, p. [illegible].

» Notre très cher fils Pépin nous ayant demandé, d'après votre avis, des réponses aux questions qu'il nous a proposées, nous vous marquons sur chacune de ces questions ce que nous avons reçu par tradition des Pères, ce que les canons ont statué et ce que nous-même avons pu décréter, par l'inspiration de Dieu et en vertu de l'autorité apostolique. »

Les questions proposées au pape roulaient principalement sur les rapports qui devaient exister entre les métropolitains et les évêques, sur l'obéissance due aux évêques par les prêtres, sur les clercs coupables, les mariages illicites et l'homicide.

Sur tous ces articles, le pape rapporte les anciens canons. Le métropolitain doit être regardé comme le chef de la province. Les évêques et leurs prêtres cardinaux (on appelait ainsi ceux qui étaient chargés de paroisses dans la cité épiscopale) doivent porter les habits de leur dignité. Ils peuvent, s'ils le veulent, porter l'habit monastique. Mais comme ce vêtement était à-peu-près celui des pauvres et n'était que de laine, le pape fait observer qu'ils sont obligés d'avoir des habits plus décents lorsqu'ils exercent leur ministère. Les prêtres des campagnes sont inférieurs à l'évêque et aux prêtres cardinaux; ils ne peuvent ni offrir le saint sacrifice, ni donner la communion dans une église de la ville en leur présence. Les clercs qui sont dans les monastères, dans les hôpitaux et dans les basiliques de martyrs, non églises paroissiales, sont sous la juridiction de l'évêque, comme le clergé des paroisses. Les évêques, les prêtres et les diacres sont obligés à la continence. Quant aux autres clercs, il faut suivre sur ce point la coutume des Églises particulières [2]. Un moine, en devenant clerc, ne doit pas pour cela abandonner la règle monastique. On ne peut mettre en pénitence publique, ni les prêtres ni les diacres. Si quelqu'un bâtit un oratoire dans ses terres, en l'honneur de quelque saint, l'évêque diocésain, après avoir examiné les actes de la fondation, consacrera l'oratoire; mais on ne pourra y établir ni baptistère, ni prêtre cardinal. Si le fondateur veut y faire célébrer la messe, il demandera un prêtre à l'évêque.

Telles sont les réponses les plus remarquables du pape aux questions proposées par Pépin. Il y ajouta une lettre particulière pour saint Boniface, par laquelle il lui recommande de faire assembler

[1] Respons., 1, 4, 10, 11, 13, 14, 15.

[2] L'Église de Rome y obligeait les sous-diacres, L'Église des Gaules avait adopté cette loi au commencement du VI.e siècle.

un concile pour y publier ces décisions et examiner de nouveau la cause d'Aldebert, de Clément, et de Goldolsatius[1], déposés tous trois de l'épiscopat. « S'ils persistent à se dire innocents, ajoute le pape, envoyez-les nous avec deux ou trois évêques des plus sages et des plus vertueux, afin que leur affaire soit examinée et terminée devant le saint-siége. » Le pape revenait sur cette cause, sans doute parce que ces imposteurs n'avaient pas été entendus dans le concile de Rome. On ne sait quelle fut l'issue de cette affaire. On ne possède non plus aucun document sur le concile que dut assembler saint Boniface.

Malgré tous les efforts du grand apôtre de la Germanie, les abus ne disparaissaient pas. Le vice même affectait de se montrer avec impudeur. Boniface se découragea en voyant l'inutilité de ses travaux, et songea à abdiquer l'épiscopat et à prier le pape de nommer un autre légat pour présider en son nom les conciles des Gaules. Il écrivit au pape à ce sujet une lettre dont l'évêque Burkhard, son disciple, fut porteur, et dans laquelle il se plaint surtout de deux missionnaires, Sidonius et Virgilius.

Boniface reproche à Virgilius de chercher à inspirer à Ottilon, duc de Bavière, des préventions contre lui et d'enseigner des opinions erronées. « Il prétend, dit saint Boniface, qu'il y a un autre monde, d'autres hommes sous la terre, un autre soleil et une autre lune. »

Le pape[2], après avoir répondu à plusieurs questions que lui avait adressées le saint archevêque, lui recommande d'assembler un concile et d'y excommunier Virgilius, s'il est convaincu d'enseigner la mauvaise doctrine qu'on lui reproche. Virgilius donna sans doute des preuves de sa parfaite orthodoxie, car il fut depuis élevé sur le siége de Saltzbourg et reconnu comme saint.

Zacharie termine ainsi sa lettre : « Très cher fils, vous êtes encore légat et envoyé du saint-siége, comme auparavant. Notre zèle pour le salut des ames nous porte à conseiller à Votre Sainteté de ne jamais quitter le siége de Mayence que vous occupez. Si cependant vous trouvez un homme digne de vous succéder, ordonnez-le évêque pour vous seconder dans vos travaux. Nous prions notre Seigneur et Rédempteur, par l'intercession de Marie sa sainte mère,

[1] On ignore d'où ce Goldolsatius était évêque.

[2] Apud Sirm., op. cit., t. I, p. 570.

toujours vierge et notre Dame, et par l'intercession des apôtres Pierre et Paul, de vous conserver en bonne santé [1]. »

Boniface, qui ne resta que par obéissance sur son siége épiscopal, avait l'intention d'aller finir ses jours au monastère de Fulde, où il avait choisi sa sépulture [2].

Ce célèbre monastère avait été fondé par Boniface lui-même au milieu des quatre nations qu'il avait évangélisées, c'est-à-dire, les Thuringiens, les Saxons, les Frisons et les Bavarois. Il en avait établi abbé un de ses disciples, saint Sturme, qui fit un voyage en Italie pour étudier la règle de saint Benoît dans les monastères où elle était pratiquée avec le plus de perfection. Le pape Zacharie, à la

[1] Dans cette lettre, le pape répond aussi à plusieurs questions que saint Boniface lui avait faites sur le baptême. Il déclare que celui qui n'a pas été baptisé au nom des trois personnes de la sainte Trinité, n'a pas reçu le baptême, quelque saint que fut le ministre qui aurait eu intention de le donner. Mais aussi il déclare valide le baptême donné avec la forme indiquée dans l'Évangile, même par un ministre hérétique et souillé de crimes. Il approuve saint Boniface d'avoir rebaptisé ceux qui avaient reçu le baptême de prêtres à-demi idolâtres qui avaient bien pu ne pas le donner dans la forme prescrite. Dans une autre lettre (apud Sirm.., p. 550), le pape avait déclaré valide le baptême donné par un prêtre ignorant qui ne savait pas le latin et s'était servi de cette formule : *Baptizo te in nomine Patria et Filia et Spiritus sancta.* Saint Boniface le prétendait invalide. Deux missionnaires qui avaient été ses disciples, Virgilius et Sidonius, les mêmes dont il se plaint dans la lettre au pape que nous venons de citer, étaient d'un avis contraire et portèrent l'affaire au pape qui décida en leur faveur. Nous avons une autre lettre du pape Zacharie à Boniface, dans laquelle il répond à des consultations très singulières (apud Sirm., p. 578) ; il lui dit qu'il n'est pas permis de manger des geais, des corneilles, des cigognes, de la chair de castor, de lièvre et de cheval sauvage. Il conseille de ne manger du lard que lorsqu'il aura été desséché par la fumée. Si on le mange cru, il faut attendre après Pâques pour le manger.

Le pape dit encore que, pour le feu pascal, la coutume était de le faire avec la flamme d'une lampe de l'église. Il paraît qu'en Germanie la coutume était de le produire au moyen d'un morceau de cristal taillé de manière à faire converger les rayons solaires. Le pape répond que là-dessus il n'a aucune tradition. Les personnes tombant du mal caduc ne doivent pas, suivant le pape, habiter dans les villes, mais dans les campagnes. Les animaux affectés de la même maladie doivent être tués et enterrés. Saint Boniface ayant aussi demandé au pape de lui marquer les endroits du canon de la Messe où il fallait faire des croix, le pape lui marqua ces endroits sur un morceau de papier. Il lui dit encore qu'on peut, en cas de nécessité, ordonner des prêtres à 25 ans, mais que le mieux est d'attendre l'âge de 30 ans.

On ne peut aujourd'hui bien comprendre la raison de la plupart des défenses contenues dans ces décisions du pape.

[2] Epist. Bonif. ad Zach., apud Sirm., op. cit., p. 573.

prière de Boniface, accorda de grands priviléges[1] au monastère de Fulde, qui devint une pépinière d'apôtres. Sait Sturme y eut jusqu'à quatre cents moines sous sa direction.

Boniface avait besoin d'apôtres formés à une aussi bonne école pour remplacer les mauvais pasteurs qu'il était obligé de déposer et dont il parle si souvent dans ses lettres au pape Zacharie. Sa correspondance, un des monuments les plus authentiques de cette époque, nous offre de bien déplorables renseignements sur l'état d'ignorance, d'immoralité, on pourrait dire d'abrutissement, où étaient tombés un trop grand nombre de clercs. Il suffit de la parcourir, pour comprendre que la papauté devait chercher ailleurs que dans le clergé séculier, les moyens de régénérer et de sauver l'Église.

Les premiers karolingiens remplirent certainement une haute mission providentielle, et le pape Zacharie fut bien inspiré en contribuant à augmenter leur pouvoir.

Jusqu'à cette époque, Pépin n'avait point porté le titre de roi. Comme son père, il l'avait bien été en réalité, mais il en avait laissé le nom à Hildérik. Croyant le moment arrivé où il pouvait franchir le dernier degré du trône, il envoya à Rome une ambassade à la tête de laquelle étaient Fulrade, archichapelain et abbé de Saint-Denis, et Burkhard, évêque de Wirtzbourg, disciple de saint Boniface[2]. Ils étaient chargés de poser au pape cette question importante : « Ne vaut-il pas mieux donner le titre de roi à celui qui gouverne le royaume et qui a réellement le pouvoir, que de le laisser à celui qui n'a que le titre seul sans aucun pouvoir. »

Le pape répondit qu'on devait donner le titre de roi à celui qui gouvernait le royaume et exerçait l'autorité. En d'autres termes, le titre de roi appartient à celui qui en est digne.

La même année, Hildérik, le dernier roi mérowingien[3], fut ton-

[1] Epist. Bonif. ad Zach., apud Sirm., op. cit., p. 581.

[2] Eginhard., Annal. ad ann. 749, 750 ; Annal. Loisel, ad ann. eosd. ; Annal. Vet. ; Lambecio edit. ; apud D. Bouquet ; Annal. Fuldens ; Chronic. Virdun. ; apud D. Bouquet, t. III.

[3] Hildérik était roi en Neustrie. En Austrasie, il n'y avait plus de roi depuis Pépin d'Héristal. La famille des Pépins était austrasienne et eut le pouvoir royal bien plutôt en Austrasie qu'en Neustrie. Les Pépins avaient dû se contenter, jusqu'à cette époque, d'être *maires du palais* en Neustrie, pour ne pas éveiller la jalousie des leudes. Karl-Martel avait déjà essayé cependant de se passer de rois, même en Neustrie, pendant quelque temps.

suré et enfermé dans le monastère de Sithiu ou de Saint-Bertin. Son fils Théodorik fut enfermé à Fontenelle et Pépin élu roi. Les leudes étaient accoutumés à voir à leur tête la famille des Pépins, ils se rallièrent à elle sans difficulté.

Cependant Pépin voulut consacrer son élection par une cérémonie religieuse. Il pria saint Boniface, le vicaire du siége apostolique, de le venir sacrer à Soissons. C'est le premier exemple certain du sacre des rois franks. Pépin était habile et comprenait que la consécration religieuse de sa royauté la rendrait plus respectable aux yeux des peuples [1].

Il fut reconnaissant envers la papauté du concours qu'elle lui prêta pour franchir le degré qu'il avait encore à monter pour s'asseoir sur le trône.

Le pape Zacharie mourut l'année même du couronnement de Pépin (752). Il laissa le siége apostolique à Étienne II, qui suivit comme lui la pensée des deux Grégoire leurs prédécesseurs, et remit entre les mains des Franks la souveraineté et la défense de Rome.

Pépin venait de chasser complètement les Sarrasins de la Narbonnaise et de punir les Saxons révoltés, lorsqu'il reçut du pape Étienne une lettre dans laquelle il lui demandait la permission de se réfugier dans les Gaules et le priait de lui envoyer des députés avec lesquels il put s'entendre. Pépin lui envoya Droctegang, abbé de

[1] Voici le même fait raconté par la Chronique de Saint-Denis, lib. 5, c. 28 : « Le prince Pépin, qui bien vit que le roy de France qui lors estoit ne tenoit nul profit au royaume, envoya adonques à l'apostole Zacarie messages Burcart l'archevesque de Bourges (au lieu de évêque Wirtzbourg) et Fourré (pour Fulrade) son chapelain, pour demander conseil de la cause des roys de France qui en ce tems estoient : « Lequel devoit estre mieux roy, ou celui qui nul povoir » n'avoit au royaume ne en portoit fors le nom tant seulement, ou celui par qui » le royaume estoit gouverné et qui avoit le povoir et la cure de toutes choses. » Et l'apostole lui remanda : « Que celui devoit estre roy apelé qui le royaume » gouvernoit et qui avoit le souverain povoir. » Lors donna-t-il sentence que le prince Pépin fust couronné comme roy ; en cette année mesme fu roy clamé par la sentence le pape Zacarie et par l'élection des François. » (Chron. de Saint-Denis, édit. Paulin-Pâris.) — Certains historiens veulent trouver dans ce fait une preuve du pouvoir des papes sur le temporel des rois. D'autres font des efforts inouis pour expliquer et excuser ce qu'ils appellent l'usurpation de Pépin. Pour nous, nous n'y voyons qu'une chose, c'est que le pape, consulté, a répondu très clairement que celui-là devait être roi qui en était digne, et nous trouvons sa réponse fort juste et très raisonnable.

Gorze, qui l'assura, de la part du roi, qu'il trouverait dans les Gaules asile et protection.

Rome était alors menacée par les Lombards. Leur roi Astolf était ambitieux. Il venait de s'emparer de Ravenne et voulait soumettre Rome elle-même à son empire.

Le pape Étienne, en se réfugiant au pays des Franks, ne voulait pas seulement se soustraire aux persécutions et aux périls, mais traiter de vive voix avec Pépin la grande question du protectorat du siége apostolique. Il ne put lui en parler que d'une manière vague et générale dans la lettre dont il chargea Droctegang [1]; car l'ambassade devait traverser le pays des Lombards, et sa lettre pouvait être interceptée. Il mit l'abbé de Gorze dans son intérêt, le pria de disposer Pépin à entendre favorablement les propositions qu'il avait à lui faire. Voici la lettre dont il le chargea pour le roi des Franks :

« Au seigneur et très excellent fils le roi Pépin, Étienne, pape :

» L'abbé Droctegang, qui est venu de votre part au tombeau de votre protecteur le bienheureux Pierre, prince des Apôtres, nous a transmis les paroles de Votre Excellence, que Dieu protége et que nous aimons tendrement. Nous en avons conçu une grande joie, nous en avons rendu grâces au Seigneur; nous le prions, très excellent fils, de vous protéger, d'affermir votre trône, d'augmenter toujours en vous la crainte de Dieu et votre amour pour le siége apostolique, afin que vous puissiez jouir d'une longue vie et du bonheur éternel. Droctegang, votre envoyé fidèle, est chargé de vous transmettre de vive voix notre réponse. Veuillez croire, mon fils, que nous ne lui avons rien recommandé qui ne vous soit avantageux, et souvenez-vous de la parole de J.-C. : « Celui qui » persévérera jusqu'à la fin sera sauvé. » Ce que je vous demande produira pour vous le centuple et vous méritera la vie éternelle. »

Le pape chargea en outre Droctegang de cette lettre adressée aux principaux des Franks, et dans laquelle il les conjure d'appuyer ses prières auprès de Pépin [2] :

« Aux hommes glorieux et nos fils, à tous les ducs de la nation des Franks, Étienne, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu :

[1] Epist. Steph. ad Pippin; apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. II, p. 9.

[2] Epist. Steph., pap. ad Proc. franc.; apud Sirm., Conc. antiq. Gall., t. II, p. 10.

» La sainte Église notre mère se réjouit du progrès de ses fidèles enfants. C'est pourquoi, très sublimes fils, nous embrassons Votre glorieuse Sagesse et Votre Dilection, comme si nous étions auprès de vous, et nous vous saluons avec ces paroles divines : « Comblez de vos bienfaits, ô Seigneur, les bons et tous ceux qui » ont le cœur droit. » Nous en avons la ferme confiance, vous craignez le Seigneur Dieu, vous aimez saint Pierre, votre protecteur, et, pour ses intérêts, vous appuierez de tout votre pouvoir nos prières. Certainement, le prince des Apôtres vous remettra vos péchés en considération des combats que vous aurez livrés pour sa cause, et, en récompense de vos travaux, le Seigneur Dieu vous donnera le centuple et la vie éternelle. Nous vous prions donc, nous conjurons Votre Sagesse et Votre Charité, au nom de Dieu et de Notre Seigneur J.-C., en vue du jugement où nous rendrons tous compte de nos actions, d'appuyer de tout votre crédit les propositions que nous avons chargé Droctegang et ses compagnons de faire de notre part au très excellent roi Pépin. Vous mériterez certainement, ainsi que celui qui a les clefs du ciel vous en ouvre la porte et vous introduise dans la vie éternelle. »

Pépin écouta volontiers les propositions que lui transmit Droctegang de la part du pape [1], et, pour hâter son arrivée en France, lui envoya l'évêque de Metz, saint Chrodegang, et le duc Autchaire. Étienne sortit de Rome le 14 octobre 753 [2]. Comme il ne pouvait traverser clandestinement le royaume des Lombards, le duc Autchaire prit le devant et se rendit à Pavie pour avertir Astolf, au nom du roi des Franks, de ne pas s'opposer à son passage. Le pape étant arrivé à Pavie, supplia Astolf de restituer ce qu'il avait pris à l'Église romaine et lui fit de riches présents pour le fléchir. Ses présents furent acceptés et ses prières rejetées. Astolf fit tout ce qu'il put pour détourner Étienne d'aller en France; mais celui-ci ne se laissa ni effrayer ni séduire, se remit en route, et, après bien des fatigues, arriva au monastère de Saint-Maurice d'Agaune, où il était convenu que Pépin enverrait le chercher. Il y était depuis quelques jours, lorsqu'arrivèrent l'abbé Fulrade et le duc Rothard, chargés de le conduire au palais avec de grands honneurs.

Pépin était à Thionville lorsqu'il apprit que le pape avait passé

[1] Anast., Biblioth., Vit. Stephani II.

[2] Annal. Metens., apud D. Bouquet; Eginhard., Annal.

les Alpes; il envoya au-devant de lui son fils Karl [1], âgé alors de douze ans, pour l'accompagner jusqu'à Ponthyon en Champagne, où il se rendit lui-même de son côté.

Le roi ayant appris que le pape n'était plus qu'à trois milles [2] de Ponthyon, alla à sa rencontre avec la reine, ses enfants et les seigneurs de son palais. Lorsqu'il l'eut joint, il descendit de cheval, se mit à genoux avec tous ceux qui l'accompagnaient et marcha ensuite quelque temps à pied à côté du cheval du pape. A l'arrivée du roi, le pape et sa suite rendirent à haute voix grâces à Dieu et continuèrent leur route jusqu'à Ponthyon, en chantant des hymnes et des cantiques.

Arrivé au palais, le pape fit au roi et aux seigneurs de riches présents; mais le lendemain, il se couvrit la tête de cendres et se jeta aux pieds de Pépin dans l'oratoire du palais, le conjurant, les larmes aux yeux, de délivrer l'Église de saint Pierre et le peuple romain de la tyrannie des Lombards. Le roi le lui promit avec serment; mais comme la saison ne permettait pas d'entreprendre alors une expédition aussi importante, ils se rendirent ensemble au monastère de Saint-Denis, où Étienne sacra de nouveau Pépin et donna l'onction royale à ses deux fils, Karl et Karloman, qu'il nomma patrices des Romains [3].

Pendant son séjour à Saint-Denis, le pape Étienne tomba si dangereusement malade, que les siens, aussi bien que les Franks, désespéraient de sa guérison. Mais, dit Anastase, par l'ineffable clémence du Seigneur notre Dieu, on le trouva subitement guéri le matin même qu'on croyait le trouver mort. Étienne raconte ainsi lui-même sa guérison miraculeuse [4] :

« Étienne, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu :

» On ne doit jamais exalter ses mérites, mais il ne faut pas non plus taire les œuvres de Dieu. Nous devons, au contraire, faire connaître ce que Dieu opère en nous par ses saints, conformément au conseil que l'ange donna à Tobie.

» Un roi atroce et impie, nommé Astolf, ayant opprimé la sainte Église, je me suis réfugié en France auprès du très bon seigneur

[1] Depuis, nommé Karl-le-Grand ou Charlemagne.

[2] Environ une lieue.

[3] Anast., Biblioth., Vit. Steph.

[4] Apud Sirm., op. cit., t. II, p. 13.

Pépin, roi très chrétien et fidèle à saint Pierre. Je demeurai quelque temps au territoire de Paris, dans le monastère du bienheureux Denis, martyr de J.-C., et j'y fus atteint d'une maladie mortelle. Lorsque les médecins désespéraient de me guérir, je me fis porter dans l'église du bienheureux martyr, au-dessous des cloches. Pendant que je priais, je vis le bon pasteur, le seigneur Pierre, et le maître des nations, le seigneur Paul. Je les reconnus aux traits qu'on leur donne sur leurs images. A la droite du seigneur Pierre était le seigneur Denis, trois fois bienheureux. Sa taille était plus haute et plus élancée, son visage d'une grande beauté; il avait les cheveux blancs, une tunique blanche bordée de pourpre et un manteau de pourpre parsemé d'étoiles d'or. Une douce joie rayonnait sur le visage des trois saints et ils s'entretenaient ensemble. Le seigneur Pierre, le bon pasteur, disait : « Voilà notre frère qui de- » mande la santé. — Il sera bientôt guéri, répondit le seigneur » Paul; » puis il s'approcha du seignenr Denis avec beaucoup d'amabilité et lui mit la main sur le cœur en regardant le seigneur Pierre. Celui-ci dit gaîment au seigneur Denis : « C'est ta grâce qui » doit le guérir. » Aussitôt le bienheureux Denis, tenant dans ses mains un encensoir et une palme, s'approcha de moi accompagné d'un prêtre et d'un diacre qui s'étaient tenus un peu à l'écart, et il me dit : « La paix soit avec toi, mon frère, ne crains rien, tu ne » mourras pas avant de retourner heureusement à ton siége. Lève- » toi, tu es guéri. Dédie cet autel en l'honneur de Dieu et de ses » apôtres Pierre et Paul que tu vois ici, et célèbre ensuite des » messes d'actions de grâces. » En même temps, une grande clarté et une odeur délicieuse remplirent l'église. Je me levai entièrement guéri et je me mis en devoir d'accomplir ce qui m'avait été ordonné. Ceux qui étaient là disaient que j'étais en délire. C'est pourquoi je leur racontai, ainsi qu'au roi et aux seigneurs du palais, ce qui m'était arrivé. Je fis ensuite ce qui m'avait été ordonné. Que Dieu soit béni! »

Après sa guérison [1], le pape supplia Pépin d'assembler les seigneurs de tout son royaume à Quiercy [2], pour y faire adopter le projet de la guerre d'Italie qu'ils avaient arrêté ensemble. Les seigneurs franks écoutèrent favorablement les prières du pape et la

[1] Anast., Vit. Stephan.

[2] Carisiacus. On fit dans cette assemblée ou plaid général, plusieurs canons.

guerre fut décidée. Karloman, le frère de Pépin, se trouva au plaid de Quiercy. Astolf l'avait fait venir du monastère du Mont-Cassin, qu'il édifiait de ses vertus, et l'avait prié d'aller en France pour détourner son frère de la guerre qu'il méditait. Karloman s'acquitta de son mieux de la misssion qui lui avait été confiée [1] ; mais Pépin n'en demeura pas moins ferme dans son projet. Ayant même acquis, sur ces entrefaites, de nouvelles preuves des mauvaises dispositions d'Astolf, il renouvela son serment de défendre l'Église. Afin de ne pas exposer Karloman à la fureur du roi lombard, Pépin le mit, par le conseil du pape, dans un monastère de Vienne où il mourut quelque temps après. Plusieurs martyrologes lui donnent le titre de saint.

Pépin, avant d'entrer en Italie, somma par trois fois Astolf de restituer ce dont il s'était injustement emparé sur l'Église romaine et lui envoya même des présents pour l'y décider. Il suivait en cela les conseils du pape [2]. Astolf ne se rendit point et Pépin marcha contre lui. Il rencontra l'armée des Lombards au Pas-de-Suse [3], la tailla en pièces et arriva devant Pavie, où Astolf s'était enfermé. Le roi lombard demanda la paix. Pépin la lui accorda à condition qu'il n'inquiéterait plus l'Église, qu'il restituerait à la république romaine l'exarchat de Ravenne et les autres débris de l'empire dont il avait dépouillé depuis peu l'empereur d'Orient, qu'enfin il donnerait des ôtages; Astolf fut obligé d'accepter ces conditions, et Pépin, après avoir chargé Fulrade, son chapelain, de poursuivre l'exécution du traité et de conduire le pape Étienne à Rome, retourna dans son royaume.

Astolf, le voyant hors de l'Italie, oublia ses serments et envoya ses troupes ravager les environs de Rome. Le pape adressa aussitôt à Pépin et à ses fils une lettre dont nous donnons quelques extraits [4] :

« Aux seigneurs nos très excellents fils, le roi Pépin et les rois Karl et Karloman, patrices des Romains, Étienne, pape :

» Très excellents fils, notre cœur a été rempli de douleur et de

[1] Anastas., Vit. Steph.

[2] *Ibid.*

[3] Eginh., Annal. ad ann. 755.

[4] Apud Sirm., op. cit., t. II, p. 19. — Dans cette lettre et dans plusieurs autres, le pape Étienne appelle Pépin son compère spirituel, ce qui a fait croire qu'il avait baptisé Karl et Karloman pendant son voyage en France et avant de les sacrer rois.

tristesse, lorsque votre bonté a refusé de croire à nos prévisions. Tout ce que nous vous disions par l'ordre de Dieu était vrai, et les faits viennent trop malheureusement nous donner raison. Comme je vous l'avais prédit, l'impie roi Astolf n'a tenu aucun compte de tout ce qu'il avait promis et n'a pas voulu rendre une seule palme des terres qu'il s'était engagé à restituer. Depuis le jour où nous avons été séparés de Votre Bonté, il nous a fait endurer des maux, des tribulations plus grandes que ne peut le dire une langue humaine; il a méprisé, et la sainte Église, et Notre Humilité et vos ambassadeurs; il a même tenté de nous ôter la vie. Qu'ajouterai-je encore? Les rochers eux-mêmes seraient émus au récit de nos malheurs! Le prêtre-abbé Fulrade et ses compagnons qui retournent en France peuvent vous en faire le triste tableau.

» Je vous en conjure, très excellents fils, par le Dieu tout-puissant, par sa sainte mère, notre Dame, la glorieuse Marie toujours vierge; par les Vertus des cieux, par les princes des Apôtres, Pierre et Paul, par le terrible jour du jugement où nous rendrons un compte rigoureux de toutes nos actions; venez et faites rendre bien vite au bienheureux Pierre les villes et les terres, les ôtages et les captifs, tout ce que vous lui avez légué dans votre acte de donation. Le Seigneur vous a sacré rois par mon ministère et par l'entremise de saint Pierre, afin que, par vous, sa sainte Église soit exaltée et que vous fassiez rendre justice à saint Pierre. »

Ces dernières paroles nous découvrent clairement l'intention qu'avait eue le pape Étienne en donnant à la royauté de Pépin une consécration religieuse.

Tandis que l'évêque Wilhar portait cette lettre du pape aux princes des Franks, Astolf était venu assiéger Rome. Après cinquante-cinq jours de siége, Étienne envoya en France l'évêque Georges pour en instruire Pépin. Ce légat était accompagné de deux Franks qui étaient restés à Rome après le retour de Fulrade en France, le comte Thomarik et l'abbé Warnehar, qui avait endossé la cuirasse et avait combattu, en brave guerrier, pour la défense du pape et du peuple romain [1]. Ils étaient chargés d'une lettre pour Pépin.

« O fils très excellent et très chrétien, y disait le pape [2], il fau-

[1] Epit. Steph., apud Sirm., t. II, p. 26.

[2] Apud Sirm., t. II, p. 22.

drait que le Dieu tout puissant vous transportât ici en un instant; comme autrefois il transporta le prophète Abacuc auprès de Daniel enseveli dans la fosse aux lions! vous verriez les maux dont nous accable la féroce nation des Lombards et son roi impie : ils sont arrivés pour nous les jours d'angoisses, les jours de pleurs et de désolation, les jours de tribulation, de gémissements, de douleur! Pressés, serrés de toutes parts par le cruel Astolf, nous ne pouvons que verser des larmes, nous frapper la poitrine et dire à Dieu : « O Seigneur, notre salut! aide-nous, délivre-nous pour l'honneur de ton nom!

» Le roi lombard lui-même est sous les murs de Rome avec son armée. Il a planté sa tente auprès de la porte Salaria, et il nous a envoyé dire : « Ouvrez-moi cette porte, livrez-moi votre pape et » j'aurai compassion de vous; sinon j'abattrai vos murailles, je vous » passerai au fil de l'épée, et je verrai si quelqu'un peut vous tirer de » mes mains. » Ses soldats ont mis tout à feu et à sang autour de Rome; ils ont brûlé et détruit les maisons, incendié les églises, brisé les images des saints, profané le corps de N.-S. Jésus-Christ, qu'ils ont mangé après s'être gorgés de viandes. Ils ont enlevé des églises tous les ornements, frappé les moines, assouvi leurs passions sur les religieuses consacrées à Dieu, arraché les vignes, détruit les moissons, massacré un grand nombre de citoyens, violé de malheureuses mères après avoir arraché de leur sein de pauvres enfants pour les immoler cruellement sous leurs yeux.

» Il y a cinquante-cinq jours que nous sommes au milieu de ces » horreurs, obligés de combattre le jour et la nuit. « Nous vous » tenons, s'écrient les Lombards; qu'ils viennent maintenant les » Franks vous arracher de nos mains! » O excellent fils! je me jette à vos genoux, je vous en supplie, accourez nous sauver, ne nous abandonnez pas. O mon fils! venez à notre secours; ô roi très chrétien! sauvez-nous. »

Le pape écrivit encore deux autres lettres, l'une en son nom, l'autre au nom de saint Pierre, et adressées à tous les Franks [1]. Il y fait à-peu-près les mêmes plaintes, y déplore les mêmes malheurs, et conjure tous les Franks de voler au secours de l'Église de saint Pierre.

Aussitôt que ces lettres furent connues en France, Pépin assem-

[1] Apud Baron., Annal. ecclesiast., ad ann. 755.

bla son armée et marcha sur l'Italie [1]. Astolf leva le siége de Rome et accourut défendre Pavie sa capitale ; Pépin l'y assiégea, et pressa si vivement le siége que le roi lombard fut une seconde fois obligé d'implorer sa clémence.

Pendant le siége de Pavie, deux ambassadeurs de l'empereur de Constantinople vinrent trouver Pépin. Ils avaient mission [2] de l'engager à rendre à l'empereur l'exarchat de Ravenne dont il s'était emparé sur les Lombards. Pépin leur répondit que ce n'était point pour l'amour de l'empereur qu'il avait fait la guerre, mais pour l'amour de saint Pierre, et que saint Pierre seul profiterait de ses victoires.

En effet, avant de retourner dans son royaume, il abandonna, par acte en bonne forme, à l'Église romaine, Ravenne et tout l'exarchat, ainsi que le territoire des environs de Rome auquel on donnait le nom de Pentapole. Il ajouta même à sa première donation plusieurs villes nouvelles qu'il enleva à Astolf pour le punir de sa perfidie. Pépin laissa en Italie, comme après sa première expédition, l'abbé Fulrade qui fit remettre au saint-siége les vingt-deux villes désignées dans le traité [3].

On a élevé d'interminables discussions sur la portée politique des concessions faites par Pépin au saint-siége. Les uns veulent que Pépin, et plus tard Charlemagne, n'aient donné aux papes que la *propriété* de ces biens en s'en réservant la souveraineté. Selon les autres, les papes furent, dès le VIII.e siècle, véritables souverains de Rome, et aussitôt après les concessions de Pépin, exercèrent tous les droits de la souveraineté.

Ces deux systèmes ont quelque chose de vrai et sont faux dans leur généralité.

Pour avoir une idée juste de la nature des concessions de Pépin et de Charlemagne, il faut se rappeler qu'à l'époque où ils les firent on n'avait pas, en matière de souveraineté, les idées qui furent adoptées depuis. A Rome, en particulier, l'empereur d'Orient comme les anciens empereurs d'Occident n'avaient jamais été regardés que comme les premiers mandataires de la *république romaine*. Le sénat avait toujours conservé son organisation, avait toujours

[1] Eginh., Annal., ad ann. 756.

[2] Anast., Vit. Stephan.

[3] *Ibid.*

prétendu aux mêmes droits. Il subsistait encore au VIII.e siècle et se regardait comme le véritable souverain de Rome, depuis surtout que cette vieille capitale de l'empire n'avait presque plus de relations avec Constantinople. Sous le pape Grégoire II, Karl-Martel remplaça l'empereur d'Orient comme protecteur de Rome; Pépin succéda à son père dans cette dignité qui passa à Charlemagne et aux empereurs d'Occident, ses successeurs. Ces titres de protecteur, de patrice ou d'empereur ne donnaient pas aux rois franks une souveraineté véritable sur Rome, mais un droit d'inspection, de surveillance, une haute prépondérance dans le gouvernement. Ils la conservèrent pendant plusieurs siècles.

D'un autre côté, les papes investis de la propriété, non pas de Rome, mais d'un assez vaste territoire autour de cette cité, avaient sur ce territoire tous les droits inhérents alors à la propriété, et dont plusieurs, par la suite, furent attribués au seul souverain. A l'époque des concessions de Pépin et de Charlemagne, le propriétaire maintenait l'ordre, rendait ou faisait rendre la justice, conduisait ou envoyait à la guerre, à la réquisition du roi, les hommes de ses terres.

Le pape exerçait donc, en vertu du titre de propriété que lui donnèrent Pépin et Charlemagne, plusieurs des droits de souveraineté; mais ils ne furent pas souverains. Les rois ou empereurs franks ne le furent pas non plus. Le seul souverain fut le sénat, et la *république romaine* subsista, même après les concessions faites au pape.

Par la suite, l'influence du pape s'accrut dans le gouvernement. L'empereur, de son côté, voulut être pour Rome plus qu'un protecteur. Le sénat lui-même, froissé dans ses prétentions au gouvernement, voulut reconquérir ses droits. De là, bien des luttes qui agitèrent Rome pendant la période féodale. Le sénat succomba dans ces luttes. L'empereur peu après perdit ses droits, et le pape resta véritable souverain de Rome. Il ne l'était pas au VIII.e siècle, et n'était alors que propriétaire, exerçant en vertu de ce titre plusieurs droits politiques, jouissant en même temps d'une haute influence dans le gouvernement de Rome, en raison de ses richesses et de la puissance que lui donnait son titre de premier évêque du monde catholique.

Astolf ne s'exécutait pas de fort bonne grâce et ne songeait [1] qu'à

[1] Eginh., Annal., ad ann. 756.

éluder les clauses du traité que lui avait imposé Pépin lorsqu'il se tua à la chasse en tombant de cheval. Didier, comte de son étable, fut élu roi à sa place. Le pape Étienne annonça la mort d'Astolf à Pépin, dans cette lettre qu'il commence en lui exprimant les sentiments de la plus vive reconnaissance[1].

« Au seigneur notre très excellent fils Pépin, roi des Franks et patrice des Romains :

» Nous ne pouvons dire, très excellent fils, toute la joie que nous font éprouver votre vie et vos œuvres. Nous avons vu de nos jours la divine puissance opérer des merveilles. Grâce à Votre Excellence, l'Église romaine, la première et la sainte mère de toutes les Églises de Dieu, le fondement de la foi chrétienne, cette Église qui pleurait naguère au milieu des périls et des ravages de ses ennemis, est aujourd'hui comblée de joie et affermie ; le secours que vous lui avez porté a rendu le bonheur à toutes les ames chrétiennes affaissées sous le poids de leur douleur. Je l'avoue, très excellent fils, je suis heureux de raconter vos œuvres à tous ceux qui viennent à nous des différentes contrées de l'univers, je leur fais partager mon admiration ; je ne cesse de payer à Votre douce Excellence le tribut de louanges qu'elle mérite. Ces pensées me poursuivent au milieu même des saints offices et alors mes yeux s'élèvent vers le ciel, je prie le Dieu tout puissant pour la conservation de Votre Bonté et de toute la nation des Franks. Agréez, très excellent fils, les actions de grâces que nous rendons à Votre Bonté ! Qu'il nous soit permis de bénir Dieu de tant de bienfaits et de dire : « Béni soit le Seigneur Dieu d'Israël qui voulant visiter son peuple et le sauver, vous a suscité, ô vainqueur très chrétien, pour être notre libérateur ! Que le Seigneur vous bénisse ainsi que vos bien-aimés enfants mes fils spirituels Karl et Karloman, établis par Dieu rois des Franks et patrices des Romains !

» Nous vous donnons avis qu'Astolf, ce tyran, ce suppôt du démon, cet homme avide du sang chrétien, ce destructeur des églises, vient d'être frappé de la main de Dieu et précipité dans l'abîme de l'enfer. Le glaive du Seigneur l'a frappé dans les jours mêmes où, un an auparavant, il était parti pour saccager Rome. Par la Providence divine, la protection de saint Pierre et l'habile entremise de Fulrade, l'ami de Dieu, votre fidèle et notre bien-

[1] Apud Sirm., op. cit., t. II, p. 34.

aimé fils Didier a été institué roi des Lombards. C'est un homme très doux et il s'est engagé par serment, en présence de Fulrade, à restituer au bienheureux Pierre le reste des villes que vous lui avez données et qu'Astolf n'avait pas encore rendues. Il a promis de vivre en paix avec l'Église de Dieu et notre peuple. Il m'a demandé aussi de vous prier d'entretenir la paix avec lui et avec toute la nation des Lombards. »

Cette lettre fut apportée à Pépin par l'évêque George qui semble avoir été l'interprète du pape dans les négociations diplomatiques les plus importantes. Il était accompagné du sacellaire Jean. Fulrade revint en France avec eux. Cet abbé de Saint-Denis avait toute la confiance de Pépin et il en était digne pour ses vertus et son habileté. Le pape, dans la lettre qu'il adressa au roi, dit de lui : « Notre fils bien-aimé a suivi rigoureusement vos ordres en toutes choses et nous lui avons témoigné toute notre reconnaissance pour la peine qu'il s'est donnée [1]. » Afin de le lui prouver, le pape accorda pour lui et pour son monastère plusieurs priviléges. Il exempta en particulier le monastère de Saint-Denis de la juridiction épiscopale et lui permit d'avoir un évêque particulier [2].

Le pape Étienne mourut peu de temps après avoir écrit à Pépin cette lettre que nous venons de rapporter. Il eut pour successeur son frère Paul (757).

Saint Boniface était mort environ deux ans auparavant. Depuis la retraite de Karloman au mont Cassin, ce grand évêque avait abandonné la rude tâche qu'il avait entreprise de réformer l'Église franke, et s'était consacré tout entier à la conversion des Frisons et des Thuringiens. Après avoir ordonné à sa place saint Lul, archevêque de Mayence, et avoir recommandé ses disciples à Pépin par l'entremise de son ami l'abbé Fulrade [3], il partit pour une dernière mission dans la Frise. Il ne devait pas en revenir et il en avertit saint Lul : « Mon cher fils, lui dit-il [4], je dois entreprendre ce voyage tant désiré,

[1] Apud Sirm., op. cit., t. II, p. 37.

[2] Le Père Sirmond et le Père Mabillon ont donné des actes de ces priviléges qui ont des différences notables. Ces pièces n'ont pas une incontestable authenticité.

[3] V. Sirm., t. II, p. 8 et 9.

[4] Vit. S. Bonifac.

mais je sais que je n'en reviendrai pas. Ma fin est proche. Je te prie de faire achever les églises que j'ai commencées en Thuringe et en particulier celle du monastère de Fulde où tu feras transporter mon corps. Travaille toujours avec zèle à l'instruction des peuples, fais préparer ce qui est nécessaire pour notre voyage, n'oublie pas un linceul pour ensevelir mon corps. »

Lul ne répondit que par ses larmes. Boniface, après avoir fait ses adieux à ses disciples, s'embarqua sur le Rhin avec Éoban, évêque régionnaire de Frise, et avec plusieurs prêtres et diacres qui se dévouèrent à ces missions.

Boniface eut la consolation de convertir plusieurs milliers de payens. Après les avoir baptisés, il leur donna rendez-vous dans un même endroit sur la rivière de Bourde qui séparait la Frise orientale de la Frise occidentale, et s'y rendit la veille du jour fixé avec ses compagnons et ses serviteurs qui formèrent comme un petit camp sur le bord de la rivière.

Le jour où devaient arriver les néophytes commençait à peine à luire qu'on vit accourir une troupe de payens armés qui attaquèrent les tentes des missionnaires. Les serviteurs avaient saisi leurs armes et se battaient courageusement, lorsque saint Boniface, tenant le livre des Évangiles et les saintes reliques, vint à eux et leur dit : « Mes enfants, cessez de combattre : l'Écriture nous défend de rendre le mal pour le mal. Le jour que je désirais tant est enfin arrivé. Espérez en Dieu, il sauvera nos ames. » Puis se tournant vers ses clercs : « Courage, mes frères, leur dit-il, n'ayez pas peur de ceux qui peuvent bien tuer nos corps, mais ne peuvent tuer les ames. Souffrez avec courage une mort d'un instant pour régner éternellement avec J.-C. »

A peine avait-il fini de parler que les idolâtres s'étaient jetés sur lui l'épée à la main. Il mit sur sa tête le livre des Évangiles pour témoigner de son attachement aux vérités qui y sont contenues, et reçut ainsi le coup de la mort. Tous ses compagnons furent massacrés avec lui.

Les payens pillèrent ensuite le petit camp des missionnaires et les bateaux qui portaient leurs vivres et emportèrent des coffres dans lesquels ils croyaient trouver beaucoup d'or. Quand ils voulurent partager ces prétendus trésors, ils furent bien surpris de n'y trouver que des livres et des reliques. De dépit, ils les jetèrent çà et là dans la campagne et parmi les roseaux des marais. On en retrouva plusieurs, entre autres un livre d'Évangiles écrit de la

main de saint Boniface lui-même et qui fut transporté à Fulde avec son corps [1].

Saint Boniface avait composé plusieurs ouvrages. On lui attribue un recueil de statuts sur les devoirs ecclésiastiques [2], plusieurs sermons [3], un traité *de l'unité de la foi catholique*, qu'il avait sans doute composé contre les mauvais évêques Clément, Aldebert, et dont parle le pape Zacharie dans une de ses lettres. Cet ouvrage est perdu. Ce qui nous reste de plus authentique de saint Boniface est le recueil de ses lettres [4]. Nous en avons rapporté quelques extraits dans lesquels on a pu remarquer des pensées justes, un style clair et beaucoup de piété.

Presque aussitôt après la mort de saint Boniface, l'Église d'Angleterre fit un décret par lequel on le reconnaissait pour un illustre martyr et un des plus excellents Pères et docteurs de la foi orthodoxe [5]. Le moine Othlon, dans l'histoire qu'il a écrite de sa vie, et d'anciens vers attribués à Alcuin, lui donnent aussi le titre de docteur. On doit le regarder non-seulement comme l'apôtre, mais comme l'instituteur des études dans une grande partie de la Frise et de l'Allemagne. Outre la célèbre école de Fulde, il en établit encore d'autres à Fritzlar, à Utrecht et en plusieurs autres lieux de sa mission. Il fit venir d'Angleterre plusieurs habiles maîtres pour enseigner dans ces nouvelles écoles, et lui-même ne dédaignait pas de se délasser de ses immenses travaux en apprenant aux jeunes moines les règles de la versification.

Ses disciples les plus célèbres furent saint Lul de Mayence, saint Willibald d'Eichtat qui composa sa vie, saint Wigbert, abbé de

[1] On conservait au monastère de Fulde trois de ces ouvrages. L'un était un recueil de plusieurs petits écrits, comme la lettre de saint Léon à Flavien, le Traité du Saint-Esprit, de saint Ambroise, etc., etc. L'autre était une concordance des Évangiles. On le croyait écrit, comme le livre des Évangiles, de la main de saint Boniface. Fulde, comme tant d'autres célèbres monastères, n'existe plus.

[2] Apud Labb., Concil. Collect., t. VI.

[3] *V.* Martène et Durand., Ampliss. Collect., t. IX.

[4] Réunies avec les lettres qui ont été adressées au Saint, et quelques autres, dans un vol. in-4.°, par le Père Nicolas Serarius, jésuite. Cette collection a passé dans les différentes bibliothèques des Pères, et en particulier dans celle de Lyon, t. XIII.

[5] Hist. litt. de France, t. IV, p. 95.

Fritzlar, saint Sturme, abbé de Fulde, enfin saint Grégoire qu'il mit à la tête de l'école cathédrale d'Utrecht et qui gouverna cette Église sans avoir le titre d'évêque, après la mort de saint Eoban qui fut massacré avec saint Boniface.

Le saint évêque de Mayence et son école forment le seul point lumineux que l'on puisse remarquer dans les Églises frankes et germaniques si obscures au VIII.e siècle.

IV.

Le pape Paul. — Ses rapports avec Pépin pour forcer Didier à exécuter le traité imposé à Astolf; pour déjouer les intrigues de l'empereur de Constantinople, Constantin Copronyme. — Paul envoie à Pépin plusieurs livres, entre autres des livres de chant. — Le chant romain étudié en France d'après l'ordre de Pépin. — Législation ecclésiastique sous Pépin. Divers conciles — Assemblée de Gentilly. — Les iconoclastes. — Pépin rend compte au pape de cette assemblée. — Mort du pape Paul. — L'intrus Constantin. — Ses lettres à Pépin. Mort de Pépin. Deux hommes célèbres sous son règne. — Fulrade, archichapelain. — Saint Chrodegang, évêque de Metz. — Notice sur saint Chrodegang. Sa règle pour les clercs réguliers ou chanoines.

757—768.

Paul, aussitôt qu'il se vit élevé sur le siége apostolique, et avant même son ordination, écrivit en ces termes à Pépin pour lui apprendre son élection [1] :

« Au seigneur très excellent fils Pépin, roi des Franks et patrice des Romains, Paul diacre, et au nom de Dieu élu pour le saint-siége apostolique :

» C'est en gémissant et pénétré d'une profonde douleur que nous faisons connaître à Votre Excellence, ô roi vainqueur très puissant, que Dieu a appelé à lui notre seigneur et frère le pape Etienne de sainte mémoire. Le peuple m'a élu pour lui succéder. Tandis que ces choses se passaient, Immon, l'envoyé de Votre Excellence très chrétienne, est arrivé à Rome. Nous le retenons ici jusqu'à ce que nous ayons reçu la bénédiction apostolique. Alors il retournera avec nos envoyés pour porter le témoignage de notre amour à Votre Excellence et à toute la nation des Franks. Soyez certain, ô roi très excellent et après Dieu notre défenseur, que nous et notre peuple

[1] Apud Sirm., t. II, p. 40.

nous serons fidèles jusqu'à la mort à l'alliance qu'a faite avec vous notre frère de sainte mémoire. »

Le nouveau pape comprenait l'immense besoin que la papauté avait des Franks. Il la voyait environnée d'ennemis. L'empereur de Constantinople n'avait pas renoncé à ses prétentions sur l'exarchat de Ravenne et même de Rome ; les Sarrasins continuaient toujours leurs tentatives sur les îles de la Méditerranée et sur l'Italie ; le nouveau roi des Lombards Didier, malgré les promesses qu'il avait faites au moment de son élection, eût bien voulu se dispenser d'accomplir le traité imposé à Astolf. Il parut même en armes dans la Pentapole et sur le territoire de Spolète et de Bénévent qui faisaient partie du domaine de saint Pierre.

Le pape eut recours à Pépin [1], lui fit connaître toutes les hostilités de Didier et ses intrigues pour attirer contre Rome les armes de l'empereur de Constantinople (759), et finit sa lettre en le conjurant de forcer Didier et le peuple lombard à restituer toutes les villes dont il avait doté l'Église Romaine. Pépin, avant d'entreprendre une troisième guerre d'Italie, envoya à Didier deux ambassadeurs : Remigius son frère, évêque de Rouen, et le duc Autchaire, pour l'engager à exécuter le traité. Le roi lombard y consentit, rendit sur-le-champ plusieurs villes, promit de rendre les autres à une époque déterminée [2].

L'époque arrivée, il s'y refusa, et le pape adressa à Pépin de nouvelles plaintes [3]. Le roi frank envoya une ambassade, et Didier, craignant le sort d'Astolf, fit des promesses que plus tard il sut éluder.

En même temps, l'empereur de Constantinople intriguait contre l'Église Romaine ; il voulait recouvrer Ravenne dont il s'était cru injustement dépouillé par Pépin au profit de la papauté.

Les empereurs d'Orient étaient possédés à cette époque d'une véritable manie contre les saintes images [4]. Ils détruisaient impitoyablement tous les tableaux, toutes les statues représentant des sujets pieux.

Léon l'Isaurien avait légué sa haine des images à son fils Cons-

[1] Apud Sirm., op. cit., t. II, p. 45.

[2] Epist. Paul., apud Sirm., p. 48.

[3] Al. Epist., *ibid.*, p. 50.

[4] Les ennemis des images sont appelés *iconoclastes* (briseurs d'images).

tantin Copronyme [1], un des plus hideux empereurs du Bas-Empire, un des plus cruels et des plus absurdes champions de l'iconoclastisme [2]. Dans ses accès de rage contre les catholiques, il les poursuivait à outrance, les jetait en prison, leur faisait souffrir les plus horribles tourments; il en voulait surtout aux moines. Un grand nombre d'entre eux se réfugia à Rome, et ce fut pour leur donner un asile que le pape Paul fit de sa maison paternelle un monastère où, d'après ses ordres, l'office se fit en grec.

Constantin savait que la puissance de Pépin était toute la force du pape. Il entreprit de lui ôter cet appui, et, pour y réussir plus sûrement, il essaya de faire adopter à l'Eglise Franke l'hérésie des iconoclastes. Il commença par flatter Pépin, lui envoya des ambassadeurs, lui fit des présents magnifiques, parmi lesquels on remarque une orgue, la première qu'on eut vue en France. Le pape avait l'œil ouvert sur ces menées de Constantin Copronyme et entretenait, de son côté, avec le roi des Franks, les relations les plus intimes.

Pépin avait envoyé au pape Etienne une table ou autel portatif en or; ce fut Paul qui reçut le présent : il se hâta d'informer [3] le roi qu'il l'avait porté solennellement dans l'église de Saint-Pierre, qu'il l'avait déposé sur le tombeau du saint apôtre, qu'après l'avoir consacré, et avoir dit dessús la messe pour le roi, il avait défendu, sous peine d'excommunication, d'ôter jamais cette table de l'église de saint Pierre.

Pépin donnait à Paul les mêmes témoignages d'affection qu'à Etienne. Une fille qui fut nommée Gisèle lui étant née, il voulut que le pape, quoique absent, en fût le parrain, et il lui envoya à cet effet par Wlfart, abbé de Saint-Martin de Tours, le linge dont on l'avait enveloppée, lorsqu'on l'avait levée des fonts.

Le pape reçut en grande pompe le linge qui était le signe de sa paternité spirituelle, dédia un autel en l'honneur de sainte Pétronille [4] comme un monument destiné à perpétuer le souvenir des bontés de Pépin, et informa le roi de toutes ces circonstances [5]. Il

[1] *V.* Lebeau, Hist. du Bas-Empire, liv. 64 et 65. — Cet historien, très estimable du reste, se déchaîne contre le domaine temporel donné au pape par Pépin. De son temps, il fallait ainsi parler pour être à la hauteur de l'époque.

[2] Hérésie des iconoclastes ou *briseurs d'images.*

[3] Epist. Paul. ad Pippin., apud Sirm., t. II, p. 51.

[4] Cette sainte fut, dit-on, fille de saint Pierre.

[5] Epist. Paul., apud Sirm., t. II, p. 52.

est facile de remarquer dans toutes les lettres du pape Paul un soin extrême de faire plaisir à Pépin, de le flatter, d'augmenter toujours ses bonnes dispositions pour le siége apostolique. Il travaillait même par avance à faire de ses deux fils Karl et Karloman des protecteurs de l'Eglise [1].

Constantin-Copronyme et Paul se disputaient pour ainsi dire le roi des Franks. L'empereur avait des ambassadeurs auprès de lui, et l'envoyé de Rome, le prêtre Marinus, avait avec eux de fréquentes entrevues. Le pape en fut informé et le soupçonna de favoriser les vues de l'empereur. Il lui ôta sa charge, et, pour l'empêcher de venir intriguer en Italie, engagea Pépin à le faire évêque dans son royaume. C'était une disgrâce fort honorable, mais Marinus refusa l'épiscopat et obtint par l'entremise de Pépin le titre de prêtre-cardinal de la paroisse de Saint-Chrysogon à Rome [2].

Avec la lettre qui contenait l'acte de ce titre, le pape envoya à Pépin les œuvres de saint Denis l'Aréopagite, la dialectique d'Aristote, un traité de géométrie, un traité d'orthographe et une grammaire, une horloge de nuit et deux livres de chant romain, un antiphonier et un responsorial. Pépin aimait les sciences et il encouragea surtout l'étude du chant romain, dont il établit plusieurs écoles. « Ce chant, dit le savant abbé Lebeuf [3], était plus varié que l'ancien chant gaulois. Saint Grégoire [4], qui l'avait réformé, n'avait fait que compiler des morceaux de chants qu'il réunit ensemble et dont il forma l'antiphonier romain [5]. Le fond de ces chants était l'ancien chant des Grecs, il

[1] Epist. Paul. ad Karol. et Karlom., apud Sirm., p. 56.

[2] Cod. Carolin., Epist. 25. — Le *Codex Carolinus* est le recueil des lettres des papes et des empereurs d'Orient écrites à Karl-Martel, Pépin et Charlemagne, jusqu'au pontificat de Léon III. Ce recueil fut fait du vivant de ce dernier roi et par son ordre. Il ne faut pas le confondre avec les *Livres Carolins* dont nous parlerons dans la suite. Le Père Gretzer, jésuite, a édité le *Codex Carolinus*, 1 vol. in-4.°

[3] Traité historique et pratique sur le Chant ecclésiastique, ch. 2.

[4] *Ibid.*, ch. 3.

[5] On appelait primitivement *Antiphonier*, le livre de chant de la messe, « à raison, dit l'abbé Lebeuf (ch. 3), de l'*antienne* de l'introït, de celle de l'offertoire et de la communion.... Les répons graduels n'étaient point dans ces livres, mais sur des rouleaux particuliers que l'on portait à la tribune. » On montait à cette tribune par des degrés, de là sans doute le nom de *Graduel* donné à ces répons. On les mit ensuite dans l'Antiphonier, qui prit de là le nom de *Graduel*.

était basé sur les mêmes principes. L'Italie avait pu l'accommoder à son goût, l'usage y avait fait des changements, le saint pape y ajouta, y corrigea; en un mot, quoiqu'il n'eût fait que lui donner un nouvel ordre, l'ouvrage passa sous son nom, et communiqua par la suite au corps du chant d'église le nom de *chant grégorien*. »

L'Eglise Gallo-Franke avait un chant particulier et composé d'après des principes différents de ceux du chant romain. « On ignore, dit encore l'abbé Lebeuf[1], comment on modulait les répons; mais on juge par certains restes de psalmodie différents du système grégorien, que son chant psalmodique était autrement disposé que le chant de Rome.

Lorsque le pape Etienne se rendit en France, le roi Pépin admira beaucoup le chant romain[2] et voulut que les clercs du pape en donnassent des leçons aux chantres franks, à ceux de sa chapelle probablement. Le moine de saint Gal[3] nous apprend même que le pape, après son retour à Rome, voulant faire plaisir à Pépin, lui envoya douze clercs très doctes dans le chant. Ils avaient à leur tête un des premiers chantres de Rome nommé Siméon. Remigius de Rouen, qui avait été envoyé en ambassade à Didier, roi des Lombards, avait rapporté de son voyage d'Italie un goût décidé pour le chant romain. Il obtint du roi, Siméon qui donna des leçons à plusieurs de ses clercs. Ceux-ci n'étaient pas très instruits lorsque Siméon fut obligé de retourner à Rome. Le pape Paul l'y rappelait parce qu'il était seul capable de remplacer le premier maître de chant, Georgius, qui venait de mourir.

Les clercs de Rouen suivirent leur maître à Rome et le pape Paul les y fit bien instruire par amitié pour Remigius et pour Pépin[4]. Lorsqu'ils revinrent en France, ils contribuèrent, avec ceux qui avaient reçu des clercs du pape Etienne, à répandre le chant romain dans l'Eglise Gallo-Franke. Nous trouvons sur l'introduction de ce chant un passage des *Livres carolins* que nous croyons utile de citer[5]; l'auteur y parle ainsi au nom de Charlemagne :

[1] Traité, etc., ch. 2.

[2] Walafrid. Strab., De Reb. ecclesiast., c. 25.

[3] Monach. San. Gall., Gest. Carol. Magn., lib. 1.

[4] *V.* pour ces détails une lettre du pape Paul à Pépin; apud Sirm., Conc. Gall., t. II, p. 58.

[5] Cont. Synod. Græc., de Imagin., lib. 1.

« Dès les premiers temps de la religion, notre Eglise était unie à l'Eglise Romaine, mais elle en différait dans la célébration des offices, ce qui n'est pas contraire à la foi. Elle s'est unie à elle dans l'Ordre de la psalmodie par les soins de notre illustre père, le roi Pépin, de vénérable mémoire, et par l'arrivée dans les Gaules du très saint homme Etienne, évêque de la ville de Rome : ainsi, l'Ordre de la psalmodie ne fut plus différent entre ceux qui avaient un zèle égal pour la foi ; les deux Eglises unies par la lecture sacrée de la même sainte loi, le furent aussi sous la vénérable tradition d'une même mélodie, et la diversité dans la célébration des offices ne sépara plus ceux qu'unissait la pieuse dévotion d'une même foi. »

L'unité parfaite fut donc le motif que se proposa le roi Pépin en faisant un décret pour abolir le chant gaulois. Il avait en vue, dit Charlemagne dans un de ses Capitulaires [1] l'union avec le siége apostolique et l'accord pacifique de la sainte Eglise de Dieu.

Il n'obtint pas complètement ce résultat. Les principes du chant devinrent bien, il est vrai, les mêmes dans les Eglises Romaine et Franke ; mais plusieurs Eglises particulières n'adoptèrent pas les livres romains. Elles composèrent seulement des mélodies d'après les règles enseignées à Rome, et l'Eglise Romaine elle-même adopta plusieurs de ces nouvelles mélodies en même temps que des usages liturgiques de l'Eglise Franke [2].

Cette communication est la seule union possible en liturgie, et on mit ainsi en pratique à Rome comme en France la règle donnée par saint Grégoire-le-Grand à saint Augustin, l'apôtre des Anglo-Saxons. On la suivit dans tous les siècles qui tous apportèrent leur tribut de louanges au Dieu tout puissant [3].

[1] Capit. Aquisgran ; apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. II, p. 154.

[2] *V.* Lebeuf, Traité historique, etc., ch. 3.

[3] On se tromperait étrangement si on croyait que Pépin et Charlemagne établirent l'unité liturgique entre l'Église Romaine et l'Église de France. Ils parvinrent à établir en France les règles du chant romain et un plus grand nombre d'usages liturgiques de l'Église de Rome, mais non pas l'unité. Charlemagne lui-même fit composer un *Lectionnaire* à l'usage de l'Église Franke, comme nous le dirons plus tard, et il suffit de jeter les yeux sur les travaux liturgiques d'Amalaire, qui changea à Metz les livres romains adoptés par saint Chrodegang, d'Agobard de Lyon et des autres auteurs liturgistes, pour se convaincre que les Églises avaient toutes des liturgies particulières dès le IX.e siècle. Dans tous les temps, on adopta, dans les différentes Églises, un grand nombre de pièces liturgiques composées par des évêques, des moines, des rois. Charlemagne lui-même composa l'hymne *Veni Creator*.

Les deux évêques qui secondèrent le plus Pépin en établissant le chant romain dans leurs Eglises furent Remigius son frère, évêque de Rouen, dont nous avons parlé, et saint Chrodegang de Metz. « Ce saint évêque, dit Paul Warnefrid[1], fit bien apprendre à son clergé le chant romain et ordonna de suivre l'usage et l'Ordre de l'Eglise Romaine. Ce qui ne fut pas observé longtemps dans l'Eglise de Metz. »

Le zèle de Pépin pour le chant et les autres livres dont le pape accompagna l'antiphonier et le responsorial romains attestent que ce roi faisait de louables efforts pour ressusciter le goût des études. Il préparait les voies à Charlemagne; et on doit lui tenir compte aussi des travaux législatifs assez nombreux qui se firent sous son règne, quoiqu'ils soient loin de la pureté de la discipline des premiers siècles chrétiens.

Jusqu'au milieu du VII.e siècle, la discipline s'était conservée dans sa pureté primitive; mais à dater de cette époque jusqu'à la mort de Karl-Martel, les conciles cessèrent à-peu-près complètement dans l'Eglise Franke, les maires du palais ayant donné les siéges épiscopaux à leurs partisans, à des Franks qui ne connaissaient que la chasse et la guerre. Boniface, le grand apôtre de la Germanie, tenta la réforme avec l'aide de Karloman. Son courage et l'autorité du prince échouèrent contre des abus profondément enracinés. Pépin, devenu roi, obligea les évêques et les seigneurs à se réunir régulièrement comme autrefois[2]; mais quelles lois pouvaient promulguer des législateurs qui ignoraient les anciennes et étaient incapables d'en faire de nouvelles? On possède encore les décrets des conciles de Verberie, de Metz, de Quiercy, de Verneuil, de Compiègne. On y retrouve les mœurs frankes comme dans la conduite de la plupart des évêques qui y travaillaient. A part quelques réglements anciens sur les devoirs ecclésiastiques et monastiques, les autres canons traitent pour la plupart du mariage, des empêchements de parenté ou d'autres questions aussi peu intéressantes. La seule remarque à faire sur cette législation

[1] Paul. Warnefrid., de episcop. Met. eccl.; apud Duchêne, t. II, p. 204.

[2] Voici les conciles ou plaids généraux que l'on sait avoir été assemblés sous Pépin, sans compter le concile de Soissons, présidé par saint Boniface :

Verberie, l'an 752; Metz, 753; Quiercy, 754; Verneuil, 755; Compiègne, 757; Duren. 761; Nevers, 763; Worms, 764; Attigny, 765; Orléans, 766; Gentilly, 767; Saint-Denis, 768. (*V.* Sirm., Concil. antiq. Gall., t. II, p. 1 ad p. 63.)

du VIII.e siècle, c'est que la sainteté du mariage n'y fut pas assez respectée, non plus que son indissolubilité.

Heureusement que les efforts combinés des papes et des premiers rois karolingiens tirèrent bientôt l'Eglise Franke de l'état déplorable où l'avaient réduite les maires du palais mérowingien.

Dans les conciles assemblés sous le règne de Pépin, on n'agita aucune question dogmatique, excepté à l'assemblée de Gentilly qui se tint l'année 767, à l'occasion de l'arrivée des nouveaux ambassadeurs de l'empereur de Constantinople.

Constantin Copronyme n'avait pas renoncé à l'espérance de détacher Pépin du pape et de faire adopter en France l'hérésie des iconoclastes. Il y envoya donc [1] en ambassade six patrices accompagnés des plus habiles d'entre les évêques et les prêtres hérétiques. Les patrices firent à Pépin la demande de sa fille Gisèle pour Léon, fils aîné de l'empereur. La dot de la princesse devait être l'exarchat qui rentrerait ainsi dans le domaine impérial. Les évêques et les prêtres iconoclastes avaient une autre mission à remplir. Ils attaquèrent vigoureusement le culte des images, et rejetèrent sur les Latins l'accusation d'hérésie, leur reprochant d'avoir ajouté au symbole le mot *Filioque* [2]. Pépin renvoya toutes les questions religieuses au concile qu'il convoqua à Gentilly près Paris et en donna avis au pape, l'avertissant qu'il retenait, pour ce concile, les envoyés qu'il avait en France. Le pape lui répondit qu'il s'en rapportait à sa sagesse et qu'il était certain qu'il ne ferait rien qui ne fût avantageux à l'exaltation de l'Eglise Romaine et de la foi orthodoxe. On n'a pas les actes du concile de Gentilly. On sait seulement que les efforts hérétiques des iconoclastes furent inutiles et les demandes des patrices rejetées.

Pépin rendit compte au pape de ce qui s'était passé et le pria en même temps de lui envoyer ce qu'il pourrait trouver des actes des saints. Cette demande est un nouvel indice du mouvement intellectuel qui commençait. Le saint pape n'eut pas le temps de satisfaire le roi frank, et mourut l'année même où se tint le concile de Gentilly. Il n'avait pas encore fermé les yeux que le duc Toton entrait à Rome à la tête d'une troupe de gens armés, faisait élire pape Cons-

[1] Baron., Annal. Eccl.; Lecointe, Annal. eccl. Gall; Lebeau, Hist. du Bas-Empire, liv. 65.

[2] Cette question sera traitée plus tard avec étendue.

tantin encore laïque, et forçait George, évêque de Préneste, de donner les Ordres à cet intrus.

Constantin se hâta d'écrire à Pépin [1]. Il lui envoya les actes des saints qu'il avait demandés à Paul, avec une lettre dans laquelle il se pare hypocritement des plus beaux sentiments d'humilité. A l'en croire, on lui a fait violence pour lui imposer un fardeau bien redoutable et qu'il ne contemple qu'avec frayeur. Il se jette aux genoux de Pépin, et conjure Son Excellence par les sentiments de tendresse qu'il a eus pour Paul et Etienne, de travailler toujours à exalter et à défendre la sainte Eglise. Le roi frank ne fit aucune réponse à cette lettre. Constantin ne se découragea pas et lui écrivit encore d'un ton très humble et aussi hypocrite que la première fois. Pépin mourut peu de temps après avoir reçu cette seconde lettre.

Quelques jours avant sa mort, il avait réuni au monastère de Saint-Denis les grands et les évêques, et, de leur consentement, avait partagé les royaumes des Franks entre ses deux fils Karl et Karloman. Karl eut l'Austrasie et une partie de l'Aquitaine; Karloman la Burgundie, la Provence, la Gothie, c'est-à-dire la Narbonnaise, une partie de l'Aquitaine et de l'Allemagne.

« Or, dit le chroniqueur de Saint-Denis [2], sachez que de ce siècle le roy Pépin trespassa en l'uitième calende d'octobre (24 septembre) au quinziesme an de son règne en l'an de l'Incarnation sept cens soixante huit et fus mis en sépulture en l'église monseigneur saint Denis en France. A dens fut couchié au sarqueus une croix dessous la face et le chief tourné devers Orient. Si dient aucuns qu'il voult ainsi estre ensépulturé, pour le péchié de son père qui les dismes avait tollues aus Eglyses. »

Le règne de Pépin fut glorieux. Ce premier roi karolingien fut guerrier comme Karl-Martel son père. On le voit courir du pays des Saxons aux Pyrénées, du marais des Frisons aux murs de Pavie. Il donna réellement à la papauté son existence politique, et en combattant pour donner à saint Pierre un domaine, comme il disait, il a bien servi la société et l'Eglise. Pépin fut très religieux et il eut encore la gloire de préluder au mouvement intellectuel qui se développa sous le règne de son fils. Il aima l'étude et eut voulu pousser la société en avant. Charlemagne eut l'idée d'aller chercher ailleurs un levier pour lui donner la première impulsion.

[1] Cod. Carol, epist. 98.

[2] Chron. de Saint-Denis, ad ann. 768.

Pépin l'avait cherché dans la France elle-même, et ne l'avait pas trouvé. Son règne fut pauvre de ces hommes qui dirigent et éclairent leur siècle. A part saint Boniface de Mayence et son école, nous n'en voyons que deux dont les noms méritent d'être recueillis par l'histoire : Fulrade, abbé de Saint-Denis, et saint Chrodegang, évêque de Metz [1]. Fulrade reparaîtra encore dans l'histoire et nous ferons seulement connaître saint Chrodegang [2].

Il avait passé ses premières années à l'école cléricale de Saint-Tron en Belgique et était devenu référendaire de Karl-Martel. Lorsqu'il fut élu évêque de Metz, il fonda dans son diocèse deux monastères selon la règle de Saint-Benoît, l'un dédié à saint Pierre et l'autre nommé Gorze qui fut depuis une école célèbre. En 753, il fut choisi par le roi Pépin pour aller chercher à Rome le pape Etienne, et ce fut sans doute pendant son voyage en Italie et dans ses entretiens avec le pape qu'il prit le goût du chant romain qu'il fit cultiver soigneusement dans son Église. Il eut la première place entre les évêques au plaid général ou concile d'Attigny. Il s'y trouva avec lui vingt-sept évêques et dix-sept abbés qui firent entre eux un compromis pour se procurer des prières après leur mort. Ils décidèrent que lorsqu'un des évêques mourrait, ses prêtres réciteraient pour lui cent psautiers et diraient cent messes ; que chaque évêque chanterait trente messes ; que les abbés non évêques [3] prieraient les évêques de chanter trente messes en leur place, que leurs prêtres diraient cent messes et que leurs moines réciteraient cent psautiers [4].

Lorsque le pape Etienne fut arrivé en France, il donna à saint Chrodegang le *pallium* et le titre d'archevêque ; ce qui pourrait faire croire qu'il fut vicaire du siége apostolique pour le royaume des Franks. Le plus beau titre de gloire du saint évêque de Metz, après ses éminentes vertus, fut la règle qu'il composa pour ses clercs. Il la tira en grande partie de la règle de saint Benoît qu'il modi-

[1] Quelques moines cependant rendaient service à notre histoire nationale, en composant des histoires de saints ou des chroniques. Tels furent entre autres Aigrade et Jonas de Fontenelle, les continuateurs de Frédégaire, l'auteur des *Gestes des Franks*, et quelques autres chroniqueurs.

[2] *V.* Bolland. ad diem 6 mart.; Hist. littéraire de France, par les Bénédictins, t. IV.

[3] Plusieurs abbés des monastères avaient le caractère épiscopal.

[4] Apud Labb., Conc., t. VI, p. 1701, 1702.

fia de manière à la rendre praticable à des clercs destinés au service de l'Eglise.

Les clercs des différentes Eglises, vivant en commun, avaient bien déjà une règle tirée des canons et que pour cette raison on appelait *Ordre canonique*. Mais les dispositions de cette règle étaient oubliées et trop peu pratiquées. Peut-être aussi qu'elles ne répondaient plus aux besoins du clergé de cette époque et que certaines modifications étaient devenues nécessaires. Saint Chrodegang entreprit ce travail. Sa règle fut si estimée que plusieurs évêques l'adoptèrent pour leurs clercs canoniques ou chanoines [1], c'est-à-dire, les clercs vivant en communauté.

La règle de saint Chrodegang [2] ne contient que trente-quatre articles avec une préface où il déplore le mépris des canons et la négligence des pasteurs, du clergé et du peuple. Il n'engage pas les clercs de sa communauté à une pauvreté absolue, mais il veut que quiconque y entrera fasse une donation solennelle de tous ses biens à l'Eglise de Saint-Paul de Metz, permettant de s'en réserver l'usufruit et de disposer de ses meubles pendant sa vie. Les prêtres auront la disposition des aumônes qui leur seront données pour leurs messes, pour la confession ou l'assistance des malades, si ce n'est que l'aumône soit donnée pour la communauté [3]. Pour la clôture, les chanoines ont liberté de sortir le jour; mais à l'entrée de la nuit, tous doivent se rendre à Saint-Etienne qui est la

[1] Nous avons remarqué ailleurs que les clercs canoniques ou chanoines étaient les clercs qui n'avaient pas de *bénéfice* et ne recevaient leur nécessaire que des revenus ecclésiastiques distribués par les *matricularii*, sous la surveillance de l'évêque. On donnait au VIII.e siècle, et plus tard, le nom de chanoines aux clercs vivant en communauté, soit dans la maison épiscopale, soit dans les différentes écoles ecclésiastiques. Aujourd'hui on le donne seulement à des prêtres chargés de dire publiquement l'office canonique dans l'église épiscopale.

[2] *V.* Lecointe, Annal., t. V, et Labbe, Concil. t. VII. Nous transcrivons à-peu-près l'excellente analyse qu'a faite de cette règle Fleury, dans son Histoire ecclésiastique, liv. 43, §§ 37, 38, 39.

[3] « C'est la première fois, dit Fleury à cet endroit, que je trouve des aumônes ou rétributions particulières pour des messes ou d'autres fonctions ecclésiastiques. » Le docte historien eût pu remarquer auparavant ces rétributions, en particulier dans le canon deuxième du premier concile de Vaison, le canon douzième du deuxième concile d'Arles. Nous pourrions citer un grand nombre d'autres conciles de l'Église de France où il est fait mention des offrandes des fidèles à l'occasion de fonctions ecclésiastiques. On les trouve indiqués dans le deuxième volume de l'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE, aux différentes expositions des travaux législatifs, sous le titre : *Biens ecclésiastiques.*

cathédrale de Metz, pour chanter complies, après lesquelles il n'est plus permis de boire, de manger ni de parler ; on doit garder le silence jusqu'après prime du lendemain. Celui qui ne s'est pas trouvé à complies ne peut entrer ni même frapper à la porte jusqu'à ce qu'on vienne aux nocturnes. L'archidiacre, le primicier, ni le portier ne donneront aucune dispense de cette règle dont ils ne puissent rendre compte à l'évêque. Tous les chanoines logeaient donc dans un cloître exactement fermé et couchaient en différents dortoirs communs où chacun avait son lit. Aucune femme n'entrait dans le cloître, ni aucun laïque sans permission. Si on donnait à manger à quelqu'un, il laissait ses armes hors du réfectoire [1], et aussitôt après le repas sortait du cloître. Les cuisiniers mêmes, si on en prenait de laïques, sortaient aussitôt qu'ils avaient fait leur service.

Les chanoines se levaient la nuit à deux heures pour les nocturnes, comme les moines, suivant la règle de saint Benoît, et mettaient entre les nocturnes et les matines ou laudes, un intervalle pendant lequel il était défendu de dormir. On devait y apprendre les psaumes par cœur, lire ou chanter. Pendant le jour, ceux qui se trouvaient trop loin de l'église au moment où on sonnait l'office, pouvaient le réciter au lieu où ils se trouvaient. Il est défendu aux clercs de tenir des bâtons à la main dans l'église, sinon pour cause d'infirmité. Les chanoines doivent garder entre eux le rang qu'ils tiennent dans le clergé, se traiter avec respect et ne se point nommer simplement par leur nom.

Après l'office de prime, on tiendra le chapître tous les jours. On y lira un article de la règle, des homélies ou quelqu'autre livre édifiant. L'évêque ou le supérieur y donnera ses ordres et y fera les corrections. Au sortir du chapître, chacun ira au travail manuel qui lui sera prescrit.

Quant à la nourriture, depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, on fera deux repas et on pourra manger de la chair, excepté le vendredi seulement [2]. De la Pentecôte à la Saint-Jean, on fera deux repas, mais sans manger de chair. De la Saint-Jean à la Saint-Martin, deux repas et abstinence de chair les mercredi et vendredi. De la Saint-Martin à Noël, abstinence de chair et jeûne jusqu'à none. De Noël au carême, jeûne jusqu'à none le lundi,

[1] Les Franks allaient toujours armés.

[2] Ce qui prouve que l'abstinence du samedi n'était pas encore de précepte.

le mercredi et le vendredi, avec abstinence de chair ces deux derniers jours; les autres jours, deux repas. S'il vient une fête en ces féries, le supérieur pourra permettre la chair. En carême, on jeûnera jusqu'à vêpres, avec défense de manger hors du cloître.

Il y aura sept tables dans le réfectoire; la première pour l'évêque avec les hôtes et les étrangers, l'archidiacre et ceux que l'évêque y appellera; la seconde pour les prêtres; la troisième pour les diacres; la quatrième pour les sous-diacres; la cinquième pour les autres clercs; la sixième pour les abbés et ceux que le supérieur voudra; la septième pour les clercs de la ville, les jours de fête [1]. La quantité du pain n'est point fixée. A dîner, les chanoines auront un potage, deux portions de chair ou une portion de chair et une autre d'un certain aliment maigre appelé *cibaria*. A souper, une demi-portion de chair et une portion de *cibaria*. Les légumes et le fromage remplaçaient la viande les jours maigres. La boisson est réglée, et les chanoines avaient une petite mesure qu'on remplissait deux ou trois fois, suivant les jours. Ils devaient faire la cuisine tour-à-tour, excepté l'archidiacre et autres fonctionnaires occupés plus utilement.

Pour les vêtements, on donnera tous les ans aux anciens une chappe neuve; les vieilles serviront aux jeunes. Les prêtres et les diacres qui servent continuellement auront deux tuniques par an, ou de la laine pour en faire, et deux chemises. Tous auront chaque année, pour leur chaussure, un cuir de vache et quatre paires de semelles. On leur donnera de l'argent pour acheter le bois, et toute cette dépense du vestiaire et du chauffage se prenait sur les rentes que l'Église de Metz levait sur la ville et à la campagne. On aura un soin particulier des chanoines malades, s'ils n'ont de quoi subvenir à leurs besoins. Ils auront un logement séparé et un clerc pour les servir. Ceux qui seront en voyage avec l'évêque ou autrement, garderont autant qu'il leur sera possible la règle de la communauté.

Cette communauté de chanoines était gouvernée par l'évêque et, sous lui, par l'archidiacre et le primicier que l'évêque pouvait corriger et déposer s'ils manquaient à leur devoir. Il y avait un cellerier, un portier, un infirmier.

Il est ordonné aux clercs de se confesser à l'évêque deux fois l'année : au commencement du carême et depuis la mi-août jusqu'au

[1] Les communautés des clercs n'excluaient donc point le clergé séculier, même dans les villes où elles étaient établies.

premier jour de novembre. Ils pourront se confesser, dans les autres temps, toutes les fois qu'ils voudront, soit à l'évêque, soit à un prêtre désigné par lui. Celui qui aura célé quelque péché en se confessant à l'évêque et cherchera à le confesser à d'autres, si l'évêque le peut découvrir, il le punira en le faisant mettre en prison ou en lui donnant la discipline [1]. Saint Chrodegang veut que les clercs reçoivent le corps et le sang de Notre Seigneur tous les dimanches et les grandes fêtes, à moins que leurs péchés ne les en rendent indignes.

Le chanoine coupable de grands crimes, homicide, fornication, adultère, larcin, recevra d'abord la discipline, puis sera mis en prison à la discrétion du supérieur, sans communication avec personne. Au sortir de la prison, il fera encore pénitence publique, si le supérieur le juge à propos. Celui qui était en pénitence venait à toutes les heures de l'office à la porte de l'église et y demeurait prosterné jusqu'à ce que tous fussent entrés. Il récitait l'office debout et en dehors de l'église; il gardait l'abstinence telle qu'elle lui était imposée par le supérieur.

Pour les péchés graves, comme désobéissance, révolte, murmure, médisance, ivrognerie, transgression du jeûne ou de quelque autre précepte de la règle, saint Chrodegang établit qu'il y aura deux admonitions secrètes, puis une publique, et si le coupable ne se corrige, il sera excommunié. S'il est trop grossier ou trop dur pour être touché de l'excommunication, on usera à son égard de punitions corporelles.

Quant aux fautes légères, comme d'être venu tard à l'office ou au repas, on donnait pour pénitence de se tenir quelque temps debout ou à genoux auprès de la croix qui était dans le cloître, ou on imposait quelque autre punition toujours moindre pour celui qui s'accusait lui-même.

Les clercs qui n'étaient point de la communauté et demeuraient

[1] Nous ne croyons pas qu'il s'agisse dans ce passage d'une confession sacramentelle, mais de ce que, dans les communautés, on appelait *la coulpe*. Si l'évêque ou le prêtre désigné par lui eût entendu une confession sacramentelle, il n'eut pas pu déclarer que telle ou telle faute lui aurait été célée, sans trahir le secret de la confession. La *coulpe* était un acte d'humilité que pouvaient s'imposer les moines ou les chanoines fervents plus souvent que ne l'ordonnait la règle, par esprit de pénitence et de componction. Cette *coulpe* ou confession non sacramentelle était en usage même dans les communautés de femmes et se faisait à l'abbesse.

dans la ville de Metz devaient venir les dimanches et les fêtes aux nocturnes et aux matines (c'est-à-dire laudes) dans la cathédrale; ils assistaient au chapître et à la messe et mangeaient au réfectoire à la septième table, qui leur était destinée. Les chanoines pouvaient avoir des clercs pour les servir, avec permission de l'évêque. Ces serviteurs étaient sujets à la correction et devaient assister aux offices en habit de leur Ordre, comme les clercs du dehors; mais ils n'assistaient point au chapître et ne mangeaient point au réfectoire.

A la fin de la règle, saint Chrodegang prescrit les aumônes qu'on devra faire aux pauvres inscrits sur les matricules des Églises, et recommande fortement de leur donner en même temps l'aumône spirituelle: l'instruction, les bons conseils, les secours de la religion.

Cette règle de saint Chrodegang fut adoptée par toutes les communautés de clercs réguliers ou chanoines, comme celle de saint Benoît le fut par les moines. Seulement elle fut modifiée en ce qu'elle avait de particulier à l'Église de Metz, et augmentée au concile d'Aix-la-Chapelle [1].

Ontre sa règle, saint Chrodegang composa aussi probablement l'acte des priviléges qu'il accorda à son monastère de Gorze. Cet acte est très pieux et contient de sages réglements [2].

Saint Chrodegang fut inhumé au monastère de Gorze, et Théodulf d'Orléans lui fit cette épitaphe [3].

« Qui que tu sois qui viens du couchant ou de l'aurore,
» Sache qu'ici reposent les cendres d'un pieux pontife.
» Ce tombeau contient les restes d'un homme admirable
» Qui marcha droit dans le chemin des vertus,
» C'est Chrodegang dont la vie fut sainte, qui nourrit son cœur de la divine loi,
» Son esprit de la pure vérité; dont J.-C. fut toute la gloire.
» Il reçut le pallium du siége apostolique,
» Et l'évêque des évêques lui-même l'éleva à cet honneur.
» Il enseigna au clergé les règles d'une sainte vie,
» Et, par son Ordre, il fut la lumière et l'honneur de l'Église.
» En lui l'exemple s'unissait aux leçons
» Pour élever les ames jusqu'au royaume des cieux.
» Il fut le consolateur des veuves, le soutien des malheureux, le père des orphelins.
» Aimé des rois, vénéré des peuples, sa vie fut pour tous la règle du salut.
» Quand arriva pour lui l'heure de quitter ce monde,
» Il laissa son corps de terre à la terre; mais son ame s'en alla au ciel. »

[1] On peut voir cette règle ainsi modifiée dans le spicilége de D. Luc d'Achery et dans la collection des conciles des PP. Labbe et Cossart.

[2] *V.* Lecointe, Annal. t. v.

[3] Hist. litt. par les Bénéd., t. iv.

LIVRE SEPTIÈME.

CHARLEMAGNE.

(768—814)

I.

Idée générale du règne de Charlemagne. — Son portrait. — Son frère Karloman. — Négociation du pape Étienne pour empêcher l'union des rois franks avec Didier, roi des Lombards. — Mariage adultère de Charlemagne avec la fille de Didier, contracté malgré le pape Étienne. — Mort de Karloman. — Charlemagne seul roi des Franks. — La veuve de Karloman en Lombardie. — Intrigues. — Mort du pape Étienne. — Adrien I.er, pape. — Il dénonce les intrigues à Charlemagne. — Première guerre de Saxe. — Saint Lebwin. — Guerre d'Italie. — Siége de Pavie. — Charlemagne à Rome, son entrée triomphale. — Prise de Pavie. — Didier prisonnier. — Charlemagne, roi des Lombards. — Guerre de Saxe. — Course en Italie. — Fin de la première période de la guerre de Saxe. — Guerre contre les Sarrasins d'Espagne. — Deuxième période de la guerre de Saxe; Witikind. — Intrigues en Italie. — Punition du duc de Frioul. — Deuxième voyage à Rome. — L'armée de Charlemagne taillée en pièces par Witikind. — Vengeance de Charlemagne. — 4,500 Saxons décapités. — Trois ans de combats en Saxe. — Soumission et conversion de Witikind. — Fin de la deuxième période de la guerre de Saxe. — Dernières années de Witikind. — Troisième voyage de Charlemagne à Rome. — Les chantres romains et les chantres franks. — Charlemagne revient en France suivi de plusieurs savants.

768—787.

Quinze jours après la mort de Pépin, ses deux fils furent couronnés rois, Karl à Noyon, Karloman à Soissons.

Karl fut surnommé le Grand, d'où on a fait le mot de Charlemagne. Nous ne changerons point ce nom, consacré par la gloire et l'admiration des siècles[1]. Aussi bien, sa physionomie romano-franke peint bien cet Austrasien qui devint empereur romain; il rappelle à lui seul et la consommation du travail intime qui s'opérait depuis trois cents ans dans la société gallo-franke, et cet empire *romain-frank* que rêvaient les papes depuis un demi-siècle.

Les annales des peuples ne présentent qu'à de rares intervalles de ces renommées qui, comme celle de Charlemagne, résument la ci-

[1] La nouvelle école appelle Charlemagne Karl-le-Grand.

vilisation de tout un siècle, et laissent à travers les âges une longue chaîne de souvenirs, d'institutions et de gloire. Nulle personnalité historique n'a laissé une empreinte et des souvenirs plus profonds [1]. En fouillant dans les vieilles chroniques, vous le trouvez à chaque page; dans les légendes, dans les *Chansons de Gestes*, dans les chartres, dans les diplômes : ici, il est grand; là, il est saint. Si vous parcourez les bords du Rhin, les vieilles cités d'Aix-la-Chapelle, de Cologne, de Mayence; les vastes forêts de la Thuringe, de la Westphalie, partout vous retrouvez l'empreinte de ses pas, de ses monuments, de ses lois. Dans les cités de la Lombardie, La Monza, Pavie, Ravenne, on le retrouve roi à la couronne de fer. Sa vaste domination s'étendit de la Vistule aux montagnes des Asturies, du pays des Frisons jusques à Rome; ses armées passèrent les hautes montagnes, traversèrent les grands fleuves ; on les vit dans la Frise, la Saxe, la Pannonie, l'Italie et l'Espagne, battre tour-à-tour les peuplades germaniques, les Lombards, les Sarrasins.

Mais ce qui distingue Charlemagne des autres conquérants, c'est son génie civilisateur et chrétien. Dans l'intervalle de ses guerres, on le voit s'occuper activement de l'administration, du gouvernement. Environné des évêques et des seigneurs, il compose ce vaste système de législation contenu dans ses *Capitulaires*, où viennent s'unir pour se confondre les lois romaines et barbares. En même temps, il appelle à lui tous les hommes capables d'imprimer aux études une forte impulsion; il les encourage, il travaille avec eux; il se fait écolier, s'occupe de faire transcrire exactement les manuscrits; il réforme l'écriture, substitue aux lettres gothiques et saxonnes les lettres grecques et romaines, répand les Saintes Écritures, veut qu'on lise Horace et Virgile. Rien n'échappe à son active intelligence.

On ne sait rien de l'enfance de Charlemagne. Eginhard [2], son historien, son secrétaire et son ami, déclare franchement ne rien connaître de sa naissance, de son enfance et de sa jeunesse. Tous les monuments nous le représentent d'une grande stature, avec une physionomie guerrière, des yeux grands et vifs. Tout ce qu'on a

[1] M. Capefigue, Charlem., t. I.

[2] Eginh., Vit. Karol. Magni; apud D. Bouquet; Aud. Duch. et Bolland. ad 28 jan. — Le moine de Saint-Gal (de Gest. Carol. Mag.) dit en parlant de la fondation de la basilique d'Aix-la-Chapelle, qu'il la fit bâtir *in genitali solo*, ce qui rend très probable l'opinion qui fait naître Charlemagne à Aix-la-Chapelle.

conservé de lui est d'un poids considérable; son crâne, conservé à Aix-la-Chapelle, dans une châsse de vermeille, est d'une dimension extraordinaire. La chronique de Saint-Denis [1] rend bien les idées que donnent de Charlemagne tous les monuments et les traditions : « Homme fu de grant corps et de fort estature; sept piés avait de long, a la mesure de son pié; le chief avait réond, les yeux grans et gros, et si clers que quand il estoit courroucié, ils resplandissoient comme escarboucle; le nés avait grant et droit, et un peu hoult par le milieu; brune chevelure, la face vermeille, lie et alègre; de si grant force estoit, qu'il estendoit trois fers de cheval tous ensemble légièrement, et levoit un chevalier armé sus sa paume de terre jusques a mont; de Joieuse, son épée, coupoit un chevalier tout armé; de tout nombre estoit bien taillié. »

Charlemagne fut bientôt à la tête de tous les royaumes franks. Karloman mourut après un règne de trois ans, effacé dans l'histoire par la grande figure de son frère. Il ne parut guère que dans la négociation qu'entreprit le pape Etienne III, successeur de Paul, pour empêcher le mariage de Charlemagne avec la fille de Didier, roi des Lombards.

Didier jetait toujours un œil d'envie sur l'exarchat de Ravenne et le territoire de Rome. Les Franks pouvaient seuls entraver ses projets ambitieux. Il entreprit donc de se les attacher, proposa sa fille au roi d'Austrasie, et demanda la fille de Pépin Gisèle pour son fils.

Le pape Étienne ne désespéra pas d'arrêter une négociation qui pouvait avoir de si terribles résultats pour la papauté. Déjà il avait écrit [2] aux rois franks pour leur notifier son exaltation sur le siége de saint Pierre et les prier d'envoyer des évêques à Rome pour le concile qu'il avait convoqué, afin de condamner l'intrus Constantin. Cette démarche fut bien accueillie des rois; le pape les félicita en même temps de ce qu'ils avaient oublié quelques différends qui avaient d'abord existé entre eux, et les avertit que Didier n'avait pas encore rendu complète justice à l'Église [3]. Ce roi, en effet, différait toujours de restituer les villes désignées par Pépin,

[1] Chron. de Saint-Denis : *Le tiers livre des faits et des gestes le fort roy Charlemaines*, c. 2. (Édit. Paulin-Pâris.)

[2] Cette lettre était écrite à Pépin; mais les envoyés ayant appris en route la mort de ce roi, n'en continuèrent pas moins leur voyage et remirent la lettre à ses fils. (*V.* Anast. Vit. Steph.; Labb., Concil., t. VI.)

[3] Epist. Steph., apud Sirm., Conc. antiq. Gall., t. II, p. 66. — On trouve

et le pape, qui connaissait ses dispositions hostiles vis-à-vis du siége apostolique, fut vraiment alarmé de l'alliance qu'il voulait contracter avec les rois franks. Il leur écrivit donc cette lettre [1] :

« Aux seigneurs très excellents fils Karl [2] et Karloman, rois des Franks et patrices des Romains, Étienne, pape :

» Lorsque nous repassons dans notre esprit la vie et les actions de tous les élus de Dieu, nous trouvons que rien ne fut capable de les faire dévier, et qu'ils restèrent immobiles et fermes au milieu des perfides insinuations de l'ennemi. Et vous aussi, grands rois et très illustres fils, vous devez vous tenir d'autant plus en garde contre ses intrigues, qu'il s'efforce davantage de vous tendre des embûches et de vous tromper.

» Nous avons appris (et nous ne le disons pas sans ressentir une amère douleur) que Didier, roi des Lombards, cherchait à marier sa fille à l'un de vous. Quelle folie, ô grands rois et très illustres fils, si la noble nation des Francks, qui brille au-dessus de toutes les autres, si votre race royale si splendide, si illustre, allait se souiller d'une alliance avec la perfide et infecte nation des Lombards! Non, vous ne vous unirez pas avec ces Lombards qui comptent à peine au rang des peuples et qui ne peuvent procréer que des enfants lépreux! Un homme de bon sens ne pourrait jamais penser que des rois aussi illustres eussent pu songer à cette abominable et détestable alliance. Et puis, très doux fils et rois établis de Dieu, vous avez déjà, par la volonté divine et par l'ordre de votre père, épousé des femmes [3] de votre nation aussi belles que distinguées; vous devez leur conserver votre amour, et il ne vous est pas permis de les répudier pour en épouser d'autres. Souvenez-vous, très excellents fils, que notre prédécesseur, de sainte mémoire, le seigneur pape Étienne [4], conjura votre père, de très excellente mémoire, de

dans le *Codex Carolinus* (Epist. 46) une autre lettre écrite par Étienne, mais dictée par Didier, où le pape était forcé de dire que ce roi avait rendu au saint-siége toutes les villes désignées par Pépin. Didier était allé à Rome sous prétexte d'y faire un pélerinage et avait obligé le pape d'écrire cette lettre.

[1] Apud Sirm., op. cit., t. II, p. 68.

[2] Dans les pièces officielles, nous devons laisser à Charlemagne le nom de Karl qu'on lui donnait de son vivant.

[3] La femme que Charlemagne avait épousée du vivant de Pépin, son père, se nommait Himiltrude.

[4] Étienne II.

ne pas répudier la reine votre mère, et que ce prince, comme un roi très chrétien, obtempéra à ses avis salutaires. Il faut aussi que Votre Excellence se souvienne qu'elle a promis d'être tellement unie au bienheureux Pierre et à ses successeurs, que leurs amis seraient vos amis et leurs ennemis vos ennemis. Comment, après cela, pouvez-vous penser à faire alliance avec cette parjure nation des Lombards qui attaquent sans cesse et l'Église de Dieu et notre province romaine, et qui sont évidemment nos ennemis? Auriez-vous oublié ces promesses que vous nous avez renouvelées si souvent, de protéger la sainte Église, et le serment que vous avez fait au seigneur pape Étienne, notre prédécesseur, pendant son voyage en France! Les ténèbres nous viendraient-ils d'où nous espérions recevoir la lumière! Le bienheureux Pierre, qui a reçu du Seigneur Dieu les clefs du royaume céleste et le pouvoir de lier et de délier au Ciel et sur la terre, conjure Votre Excellence, par la voix de Notre Humilité, et nous aussi, avec les évêques, les prêtres et les autres clercs, avec tous les sénateurs et le clergé de notre sainte Église, avec les abbés et tous les religieux dévoués au culte de Dieu, avec les grands, les juges et tout notre peuple romain de cette province, nous vous adjurons par le Dieu vivant et véritable, qui est le juge des vivants et des morts, par la puissance ineffable de sa divine majesté, par le jour terrible du jugement futur, où tous, princes et puissants du siècle, comme peuple, nous comparaîtrons en tremblant; par tous les divins mystères et le corps très saint du bienheureux Pierre, nous vous adjurons de ne point prendre pour épouse la fille de Didier, roi des Lombards, et de ne point donner au fils de ce roi votre très noble sœur Gisèle, chérie de Dieu. Souvenez-vous plutôt des promesses que vous avez faites au bienheureux Pierre, prince des Apôtres, et forcez nos ennemis les Lombards à rendre à la république romaine les biens de la sainte Église de Dieu. »

Didier retenait toujours quelques-unes des villes que Pépin avait données à l'Église de Rome[1], et faisait même des incursions sur le territoire romain; ces intentions hostiles devaient faire considérer avec effroi au pape le rapprochement des deux royautés franke et lombarde, cette alliance qui enlèverait à l'Église son unique protecteur. Il ne put réussir, cependant, à empêcher le mariage de Charlemagne avec la fille de Didier. La veuve de Pépin, Bertrade, qui en avait eu l'idée, persista à vouloir cette union, qu'elle considérait comme un lien intime de paix. Elle avait réconcilié ses deux fils entre eux et avec Tassillon, roi de Bavière; elle les voulait en paix

avec les Lombards, et, pour adoucir le pape, elle engagea Didier à restituer quelques villes au saint-siége. Charlemagne épousa donc Desiderata, fille de Didier. La même année, il la prit en dégoût, et la répudia pour épouser Hildegarde [1].

Les Franks avaient peine à se soumettre aux lois si pures du christianisme sur l'indissolubilité du lien conjugal. Sous Pépin, lorsqu'ils voulurent se mêler de continuer les travaux législatifs des siècles antérieurs, ils s'occupèrent surtout du mariage et souillèrent les pures maximes de l'Evangile de réminiscences trop nombreuses des lois germaniques. Charlemagne abusa de ces lois antichrétiennes pour contracter des mariages que l'Evangile a toujours condamnés.

Gisèle fut plus docile aux conseils du pape que son frère Charlemagne; elle refusa de s'unir au fils de Didier, et se fit religieuse au monastère de Chelles, dont elle mourut abbesse. Karloman, qui, dans les idées de Bertrade, devait épouser Desiderata, s'y refusa constamment, et ce ne fut que par complaisance pour sa mère que Charlemagne, au refus de son frère, accepta pour épouse la fille du roi lombard. Le pape Etienne lui en garda rancune et montra, au contraire, pour Karloman beaucoup d'affection [2]; mais ce roi mourut l'année suivante. Charlemagne tenait alors un plaid général à Valenciennes; il partit aussitôt pour sa villa royale de Carbonac, à peu de distance de Samoucy, où était mort Karloman et où les évêques, les comtes, les abbés y étaient encore réunis. Au bruit de la marche de Charlemagne, plusieurs partirent pour l'Italie avec Gerberge, veuve de Karloman, et ses enfants; les autres proclamèrent Charlemagne roi de tous les Franks. Parmi eux, on distinguait Fulrade, abbé de Saint-Denis, et le comte Adalhard, qui devint si célèbre comme abbé de Corbie [3].

Charlemagne n'apprit qu'avec colère la fuite de Gerberge et de ses neveux [4]. Il savait qu'en Italie le pape Etienne ne l'aimait pas et que Didier se disposait à venger l'injure qu'il avait faite à sa fille [5]. Le

[1] Eginhard., Vit. Carol. Magn., c. 6; Monach. Sangall., lib. 2, c. 26.

[2] Epist. Steph. ad Carloman., apud Labb., Concil., t. VI., in append.

[3] Eginh., Annal. ad ann. 771; Annal. Loisel. ad ann. 771; Monach. Engolism., Vit. Carol. Magn., c. 2.

[4] Eginh., Annal.

[5] Monach. Sangall., lib. 2, c. 26.

roi lombard reçut avec joie la veuve de Karloman, et il était sur le point de demander à Etienne de sacrer ses enfants rois des Franks, lorsque ce pape mourut (772).

Il eut pour successeur Adrien I.er, qui ne suivit pas les mêmes errements.

Adrien était un homme de génie, un politique habile doué d'une rare énergie et de beaucoup de vertus [1]. Didier essaya auprès de lui les intrigues commencées pendant la vie d'Etienne. Adrien démêla facilement les idées perfides de ce roi, qui voulait amener le siége apostolique à agir contre Charlemagne, et à s'aliéner ainsi lui-même le seul homme capable de le défendre. Didier eut même voulu attirer le pape à son palais, afin de le forcer, au besoin, à faire ce qu'il désirait. Adrien évita tous ses piéges. Le roi Lombard, pour le punir, ravagea l'exarchat de Ravenne et vint même assiéger Rome.

Pendant ce temps-là, Charlemagne guerroyait sur les rives du Weser, au pays des Saxons.

Ces peuples étaient depuis long-temps tributaires des Franks; mais, toujours indomptés, ils avaient profité de toutes les occasions pour violer leurs serments, secouer le joug, ravager le territoire de leurs vainqueurs. Karl-Martel et ses fils Karloman et Pépin les avaient souvent battus, mais jamais soumis. Cette tâche était réservée à Charlemagne.

Les Saxons n'étaient pas chrétiens. Leur mythologie était sans doute celle de l'Edda des peuples scandinaves. Ils avaient pour autels de grandes pierres sur lesquelles ils immolaient des victimes humaines à leur dieu Irminsul, dont le principal sanctuaire était à Eresbourg, sur le Weser. C'était là aussi que se tenait chaque année l'assemblée des chefs du peuple.

Un jour que ces tribus ardentes et belliqueuses terminaient leur assemblée en offrant des sacrifices à Irminsul, le dieu de la patrie, un missionnaire catholique, Lebwin [2], parut au milieu d'eux. Il tenait d'une main une croix, de l'autre le livre des Évangiles et il était revêtu de ses habits sacerdotaux : « Écoutez, écoutez, s'écria-» t-il, le Dieu qui va vous parler par ma bouche et qui est le Créa-

[1] Anast. Biblioth., Vit. Adrian.

[2] Huebald.. Vit. S. Lebw. — Saint Lebwin était, comme saint Boniface, Anglo-Saxon. Il reçut sa mission de saint Grégoire d'Utrecht, disciple du saint archevêque de Mayence.

» teur du ciel et de la terre. Il est le seul vrai Dieu. Les idoles que » vous adorez ne sont que de l'or, de l'argent ou des pierres. Ils ne » peuvent ni se défendre eux-mêmes, ni secourir ceux qui les in- » voquent. Le vrai Dieu a eu compassion de votre aveuglement » et m'a envoyé vers vous. Si vous faites pénitence, si vous rece- » vez le baptême, il vous délivrera de tous les maux. Si vous mé- » prisez mes paroles, écoutez bien ces avertissements : Il y a dans » votre voisinage un roi puissant et fort qui s'avance comme un » torrent rapide pour ravager vos terres. Il emmènera vos femmes » et vos enfants en esclavage. Une partie de vous périra par ses » armes et par la faim, les autres seront forcés de courber la tête » sous le joug. »

A ces mots, les Saxons furieux courent aux haies voisines arracher des pieux pour assommer le saint missionnaire. Lebwin s'enfuit, et un des chefs nommés Buton, montant sur une éminence pour se faire mieux entendre, prononça ces paroles : « Que ceux » qui ont quelque sagesse m'écoutent : il nous est venu souvent des » ambassadeurs normans, slaves ou frisons. Toujours nous les » avons reçus avec honneur et renvoyés avec des présents; pour- » quoi donc chasser ainsi ignominieusement l'ambassadeur d'un » grand Dieu ? »

La réflexion parut juste et on laissa Lebwin se retirer en paix. Il mourut quelque temps après, et un autre Anglo-Saxon, Willehalde, continua ses travaux. L'Angleterre, au VIII.e siècle, jetait à profusion dans les contrées septentrionales ses apôtres qui y retrouvaient des hommes de leur race, parlant leur langage, ensevelis encore dans les erreurs qui avaient été celles de leurs pères.

L'année même que Charlemagne fut proclamé seul roi des Franks, les Saxons avaient fait, sur le territoire de son royaume, une de ces courses qui leur étaient si familières et qui étaient toujours accompagnées de meurtres et d'incendies [1]. Le roi Frank fit assembler à Worms un plaid général dans lequel il fut décidé que l'on porterait la guerre contre ces tribus qui sans cesse menaçaient la tranquillité de la France orientale. Ainsi commença cette longue guerre de Saxe qui dura trente-trois ans, avec de six courts intervalles de repos qu'on ne peut pas les appeler des trêves. Elle éclate au moindre accident. Les Saxons se soumettent, puis ils se révoltent encore : ils viennent jusqu'au Rhin et sont presque toujours refoulés au

[1] Eginh., Vit. Carol. Magn., c. 2.

littoral de la Baltique. Chaque fois qu'ils aperçoivent les armées de Charlemagne engagées dans des expéditions lointaines, en Italie, en Espagne, ils accourent de tous côtés et débordent sur les provinces des bords du Rhin. Ils relèvent leurs temples, pillent les églises chrétiennes, renversent les forts construits sur leur territoire; c'est une hostilité acharnée de peuplades vagabondes et indomptées [1].

Charlemagne eût pu les écraser dans l'une ou l'autre de ses expéditions où il fut toujours victorieux. Il ne voulait pas les détruire, mais les civiliser. Aussitôt qu'ils imploraient sa clémence, sa colère était désarmée. Il s'en allait avec son armée et ne leur laissait que des missionnaires porteurs de l'Évangile et de la civilisation [2].

Dans sa première expédition contre les Saxons, Charlemagne s'avança jusqu'à Eresbourg [3], détruisit le temple et la statue d'Irminsul et campa tout près de son sanctuaire. C'était en été. Les campagnes, dit le poète saxon historien de Charlemagne, étaient arides et brûlées, les fontaines ne donnaient plus d'eau et leurs rives étaient couvertes de poussière. L'armée souffrait de la soif, lorsque le Tout-Puissant, qui avait vu favorablement la destruction du temple profane, fit éclater son pouvoir en envoyant des montagnes voisines assez d'eau pour remplir le lit desséché d'un torrent qui était tout près. L'armée se désaltéra, et les Saxons vaincus, poursuivis jusqu'aux rives du Weser, demandèrent la paix. Charlemagne la leur accorda, prit des ôtages et revint en France où il fit frapper une médaille pour conserver le souvenir de la victoire *du Torrent* qu'on regarda comme miraculeuse [4].

[1] On peut, pour la classification des faits, partager la guerre de Saxe en trois époques. La première, où les tribus saxonnes combattirent séparément et furent vaincues l'une après l'autre (772-777); la seconde, où toute la nation suivit un seul chef, Witikind (777-785); la troisième, où la guerre se fit principalement contre la tribu saxonne qui habitait la rive droite de l'Elbe (785-804).

[2] C'est ce qui donne à cette longue guerre un caractère religieux. Voltaire et ses copistes ont fait les phrases les plus énergiques sur le malheur des Saxons et la cruauté de Charlemagne, qui ne fut à leurs yeux qu'un *heureux brigand*. Si Charlemagne n'eut pas été religieux, il eût été un grand homme aux yeux de ces écrivains qui s'attachent à dénigrer tous ceux qui ont protégé le christianisme, à exalter ceux qui l'ont persécuté. C'est là leur règle ordinaire de critique historique.

[3] Eginh., Annal.; Poet. Saxon., de Gest. Carol. Magn., ad ann. 772.

[4] Cette médaille est parvenue jusqu'à nous. Le travail en est grossier, mais on aperçoit assez distinctement ce qu'elle représente. D'un côté un torrent en face

Il était à Thioville [1], où il devait passer l'hiver, lorsque Pierre, envoyé du pape Adrien, vint lui apprendre que Didier ravageait le territoire de Rome. Il partit sur-le-champ pour Genève où il indiqua le plaid général de l'année 773. La guerre contre les Lombards y fut décidée. Après avoir inutilement engagé Didier à exécuter les traités, Charlemagne partit pour l'Italie. Il divisa son armée en deux corps. L'un, commandé par Bernhart, son oncle, prit sa route par le Mont-Joux [2]. Il conduisit lui-même l'autre par le Mont-Cenis [3]. Didier accourut pour s'opposer à sa marche; il s'enfuit à son aspect et ne trouva de refuge que dans Pavie où il s'enferma épouvanté. Le moine de Saint-Gal [4] nous redit en ces termes la terreur que produisit la présence du roi des Franks sous les murs de Pavie. « Son armée s'était déjà déployée autour de la ville, lorsque parut Karl lui-même; cet homme de fer, la tête couverte d'un casque de fer, les mains garnies de gantelets de fer, sa poitrine de fer et ses épaules de marbre défendues par une cuirasse de fer, la main gauche armée d'une lance de fer qu'il tenait élevée en l'air et la main droite appuyée sur son invincible épée. L'extérieur des cuisses que les autres, pour monter plus facilement à cheval, dégarnissent même de courroies, il l'avait entouré de lames de fer. Que dirai-je de ses bottines? toute l'armée en avait de fer. Son cheval avait la couleur et la force du fer. Ses compagnons, toute son armée avaient des armures que chacun s'efforçait de rendre semblables à la sienne. Le fer couvrait les champs et les routes, les rayons du soleil se reflétaient sur des pointes de fer. Ce fer si dur était porté par un peuple plus dur encore. L'éclat du fer répandit l'épouvante dans les rues de la cité et les citoyens s'écriaient : « Que de fer, hélas! que » de fer!... les murs s'ébranlèrent à la vue du fer! le fer paralysa » le courage des jeunes gens et la sagesse des vieillards. »

Charlemagne laissa à son oncle Bernhart la direction du siége de Pavie et parcourut en vainqueur le royaume des Lombards. Il se dirigea du côté de Vérone, défendue par Adalgise, fils de Didier. A son approche, Adalgise monta sur un vaisseau et s'enfuit à

d'un trophée; de l'autre, ces paroles : *Saxonibus ad torrentem devictis* : *Les Saxons vaincus auprès du torrent.*

[1] Eginh., Annal. ad ann. 773; Anast., Vit. Adrian.

[2] *Mons Jovis.* Mont de Jupiter, aujourd'hui Grand-Saint-Bernard.

[3] C'est ainsi que Bonaparte passa aussi les Alpes avant la bataille de Marengo.

[4] Monach. Sangall., de Gest. Carol. Magn., lib. 2, cap. 26.

Constantinople où il fut décoré des honneurs du patriciat [1]. La veuve de Karloman était à Vérone avec ses enfants : les citoyens les livrèrent au vainqueur et lui ouvrirent leurs portes.

L'hiver était arrivé. L'armée célébra sous ses tentes les fêtes de Noël [2] et celles de Pâques arrivèrent avant que Pavie se fût rendue. Charlemagne voulut les célébrer à Rome (774).

Il partit [3] avec un grand nombre d'évêques, d'abbés, de juges, de ducs, de comtes et une partie de ses troupes ; traversa la Toscane et marcha avec tant de célérité qu'il se présenta le samedi-saint au tombeau des apôtres.

Le pape Adrien n'avait pas été averti de son départ. Quand il apprit qu'il approchait de la cité, il envoya au-devant de lui tous les sénateurs qui sortirent avec un cortége d'environ trente mille hommes. Ils rencontrèrent le roi des Franks à Novi et le reçurent enseignes déployées comme les anciens triomphateurs. A un mille de Rome, Charlemagne trouva tous les enfants des écoles militaires et civiles qui portaient à la main des rameaux d'olivier et l'accompagnèrent en chantant ses louanges. Le pape avait envoyé à sa rencontre les croix et les bannières, comme c'était l'usage lorsqu'on recevait les exarques et les patrices. A la vue de la croix, Charlemagne descendit de cheval et marcha à pied avec ses leudes jusqu'à l'église de Saint-Pierre qui était hors des murs. Le pape l'attendait entouré de son clergé et du peuple romain, sur les degrés de la basilique. Le roi, arrivé au bas, se mit à genoux, baisa respectueusement chaque degré à mesure qu'il montait, et parvint ainsi jusqu'au pape qu'il embrassa cordialement. Il entra ensuite dans l'église tenant le pape par la main droite et aux acclamations de tout le peuple, du clergé et des religieux qui chantaient : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. »

Le jour de Pâques et les suivants, Charlemagne, après avoir demandé pour la forme au pape la permission d'entrer dans Rome, visita toutes les basiliques, entre autres celle de Latran et de la sainte Mère de Dieu *ad præsepe*. A la quatrième férie, il se rendit de nouveau à la basilique de Saint-Pierre, où il trouva le pape avec les sénateurs et les magistrats de Rome. Adrien rappela alors à

[1] Eginh., Annal. ad ann. 774 ; Paul. Diac., Hist. Longob., lib. 6 ; Anast., Vit. Adrian.

[2] Annal. Loisel, ad ann. 773.

[3] Anastas. Biblioth., in Vit. Adrian.

Charlemagne les promesses faites par son père au siége apostolique et signées par lui. Le roi fit lire l'acte de donation rédigé autrefois à Quiercy, et il en fit rédiger un nouveau par Ætherius, son chapelain et son notaire, et le plaça lui-même sur le tombeau de saint Pierre après l'avoir signé avec les évêques, les abbés, les ducs et les comtes.

Charlemagne ne put rester que peu de jours à Rome. Avant son départ, le pape Adrien lui offrit une collection de canons : il avait composé lui-même l'épître dédicatoire qu'il mit en tête de l'exemplaire qu'il lui donna ; elle est composée de quarante-cinq lignes en prose mesurée, dont les initiales forment cette inscription : « Au seigneur très excellent fils Karl-le-Grand, roi, Hadrien, pape [1].

[1] Cette ancienne collection de canons de l'Église Romaine contenait les canons dits des *Apôtres*, ceux des conciles d'Ancyre, de Néocésarée, de Gangres, d'Antioche, de Laodicée, de Sardique, de Carthage et autres conciles d'Afrique, ainsi que les décrets des quatre premiers conciles généraux de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse et de Chalcédoine. On y avait aussi ajouté plusieurs lettres décrétales des papes, depuis saint Sirice (398) jusqu'à Anastase II (498). Cette collection avait été faite par Denis-le-Petit, qui vivait à Rome l'an 530. L'Église Romaine l'adopta et on l'appela le *Corps des canons*. (*V.* Fleury, Institution ou Droit ecclésiastique, ch. 1.)

Voici l'inscription mise par le pape Adrien en tête de l'exemplaire donné à Charlemagne. (Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. II, p. 117.)

D ivina fulgens doctrina sceptra præcellit regni
O rigo regum felix, semper genitura beata.
M olem perspicimus legis gratiam laudis habere.
I usto gignitur rege Ecclesiæ almus defensor,
N unquam enim vinci potest disciplina cœlestis,
O lim jam sumens paterni triumphans regni
E xemplum, quo devota fides victoria gaudet,
C hristo juvante, ac beato clavigero Petro,
C unctas adversas gentes regalibus subdit plantis.
E n radix beata instar contulit prole.
L æta Deum colere, legem semper amare divinam,
L. audabilem servare fidem sanctamque defendere vitam.
F autorem prorsus habens janitorem in triumphis cœli.
I psius freta virtute victrice persistit semper.
L umen sequens doctrinæ fidei apostolicæ sedis,
I n hanc sanctam sedem magnus rex Carulus splendet.
O mnibus per eum ditata bonis triumphat ubique
C œleste semper in his habere meruit regnum.
A rma sumens divina gentes calcavit superbas.
R eddidit prisca dona Ecclesiæ matri suæ,
U rbesque magnas, fines simul et castra diversa.
L angobardam ac Erulam virtute divina prostravit gentem.
O vans amplectitur fidem, quam suscepit ab avis.
M agna prosapia hæc in toto rutilat mundo ;
A ltus, nobilis, nitens, regit diversa regna.
G audens celer ad limina apostolorum sospes,
N imis laudibus hymnisque populo celebratur ab omni.
O bnixè pro se summum orare antistitem poscit,

Adrien y donne au héros frank les plus pompeux éloges : « A l'exemple de son père, avec l'aide du Christ et de saint Pierre, le portier du ciel, il a mis sous ses pieds les nations ennemies. Saisissant ses armes sacrées, il a foulé les nations superbes, et a restitué à l'Église, sa mère, les dons qui déjà lui avaient été faits autrefois. Sa grande race brille dans le monde entier; haut, noble, brillant, il voit de nombreux royaumes soumis à son empire. Il est venu joyeux aux tombeaux des Apôtres; le peuple entier l'a reçu en chantant ses louanges, et l'évêque Adrien lui a prédit ses triomphes. Il lui a dit qu'avec l'aide de la droite de Dieu, avec la protection de Pierre et de Paul, son bras serait armé de l'épée de la victoire, qu'il retournerait en son pays triomphant, après être entré dans Pavie et avoir pressé sous ses pieds la tête criminelle du perfide Didier. »

Ce fut alors que s'établit, entre le pape Adrien et Charlemagne, cette amitié qui ne se démentit jamais. Pour Adrien, Charlemagne fut un ami autant qu'un protecteur; toutes les fois qu'il eut besoin de son appui, il lui rappela les doux liens qui les unissaient, et Charlemagne, malgré ses cinquante-trois expéditions militaires et ces plaids généraux si nombreux, où furent promulgués d'innombrables articles de législation, trouva moyen de revenir plusieurs fois à Rome visiter son ami et recevoir de lui les débris des arts et de la civilisation romaine.

Tandis qu'à Rome Charlemagne et les Franks s'unissaient au pape et aux Romains, Bernhart poursuivait le siége de Pavie. Soutenu du vieux duc d'Aquitaine Hunald et du fameux paladin Ogier [1],

R edemi sibi noxas à juventute commissas.
E xutus suffragiis almis spondebat lingua magistre
G enium servare sanctæ Ecclesiæ in ævo romanum,
I ustitias almi Petri sui protectoris tueri
H abilem ut super donans in ejus confessione libavit.
A dhuc Hadrianus præsul Christi prædixit triumphos,
D extera protegi diu divina Petro comitante Pauloque.
R omphæam victoriæ donantes atque pro te dimicantes,
I nlæsus cum tuis victor manebis, nempe per ipsos
A ditum potunt urbis Papiæ te ingredi victorem.
N efas perfidi regis calcabis Desiderii colla,
V ires ejus prosternens merges baratro profundi.
S eptus Langobardorum regno, munus reddes tuum
P ollicita sacra dona clavigeri aulæ Petri,
A mpliùs donans tibi victoriam, simulque honorem
P er secla regnare cum tuis hic, in futuroque soboli.
A lege nunquam discede, hæc observans statuta.

[1] Il fut pris par Charlemagne et enfermé à Saint-Faron de Meaux, où il se sanctifia avec un autre guerrier nommé Benoît. On leur composa, au XI.[e] siècle, une épitaphe dans laquelle on lit ces quatre vers :

qui avait suivi en Lombardie la veuve et les enfants de Karloman, Didier se défendait avec courage. Plusieurs assauts furent vigoureusement repoussés ; mais Pavie était en proie à toutes les horreurs de la famine et d'une cruelle épidémie. Lorsque Charlemagne arriva de Rome, il la serra de plus près encore. Le peuple suppliait Didier de se rendre. Le vieux Hunald, qui s'y opposait, fut tué à coups de pierre, et le roi lombard, la tête couverte de cendres, vint enfin s'agenouiller devant le roi frank, qui le fit tonsurer et enfermer à Corbie. La religion le consola de la perte de sa puissance. La veuve de Karloman et ses deux fils furent aussi enfermés dans des monastères. Le plus jeune, Syagrius, devint évêque de Nice et fut mis au nombre des saints.

Charlemagne respecta la nationalité des Lombards ; il leur laissa leur gouvernement, leurs biens, leurs lois, et ne mit de garnison franke qu'à Pavie et dans les places les plus importantes. Les Lombards ne firent que changer de roi, et ce fut au milieu d'acclamations et de cris de joie qu'ils virent Charlemagne mettre sur sa tête leur couronne de fer, dans le sanctuaire de la Monza.

Dès ce moment, Charlemagne prit le titre de roi des Franks et des Lombards [1].

La papauté tressaillit de joie en voyant si près d'elle ses protecteurs. Depuis que Grégoire II et le sénat avaient donné à Karl-Martel le titre de patrice des Romains, elle avait secondé de toute son influence le développement de la puissance des Franks. Préoccupée de cette idée d'empire, qui était toujours restée vivace à Rome, elle voyait la république romaine revivre sous leur protection, toutes les nationalités barbares absorbées, comme au v.e siècle, dans un empire unique, rattachées par un lien puissant. Ce lien devait être la royauté franke, qui arriva à son apogée sous Charlemagne. La noble race des Franks et sa royauté vigoureuse, secondées par la papauté, virent alors se développer prodigieusement leur influence. La France n'existait pas encore ; il y eut bientôt plus que la France, il y eut un empire romain-frank.

Tandis que Charlemagne soumettait Pavie et se faisait proclamer

Fortes athletæ, per secula cuncta valete ;
Par crucis est species, par erit et requies.
O quam, par pulchrum, par vivere, parque sepulchrum !
Par fuit et tumulus par erit et titulus.

[1] Il prend ce titre sur plusieurs médailles qu'on peut voir dans le *Traité historique des Monnaies de France*, par Leblanc, et dans l'inscription de toutes ses lettres.

roi des Lombards, les Saxons [1] étaient rentrés sur les frontières des Franks, et étaient venus ravager un bourg nommé Hassi, qu'ils avaient mis à feu et à sang. Ce qui les poussa à de tels excès, dit le poète saxon, ce fut l'éloignement du roi et le désir de profiter d'une circonstance aussi favorable pour se venger des pertes qu'il leur avait fait essuyer. Ils s'avancèrent même jusqu'à Fritzlar, où ils essayèrent de mettre le feu à une église bâtie par Boniface, évêque et martyr chéri de Dieu. Voyant qu'ils ne pouvaient exécuter leur projet, malgré leurs efforts, une terreur subite s'empara d'eux et ils s'enfuirent dans leur pays sans y être contraints par les armes.

Ils y étaient à peine, que Charlemagne, de retour d'Italie, y entrait suivi d'une forte armée qu'il partagea en trois corps, pour battre en même temps les trois principales tribus des Saxons. Il dévasta le pays et le couvrit de sang et de ruines. A son retour en France, il convoqua une assemblée de tous les nobles franks à Quiercy, et y prit la résolution de faire aux Saxons une guerre continuelle, afin de les obliger à quitter leurs idoles et à se faire chrétiens, s'ils ne voulaient être entièrement détruits. Après avoir rapporté cette résolution, le poète saxon ajoute : « O sainte bonté de Dieu qui veut sauver tout le genre humain! le Seigneur savait que rien ne pourrait adoucir le cœur de cette race; eh bien! pour lui apprendre à amollir son âpre nature et à courber sa tête dure sous l'aimable joug de J.-C., il lui donna pour docteur et maître dans la foi l'illustre Karl, qui, domptant par les armes ceux que le raisonnement ne pouvait convaincre, les fit entrer malgré eux dans la voie du salut. »

L'excellence du but excuse, aux yeux du poète chroniqueur, les moyens violents employés par Charlemagne pour amener les Saxons à la vraie foi. Sa philosophie n'a pas été du goût de tous les historiens, et, pour notre part, nous eussions préféré voir Charlemagne réprimer simplement par les armes les incursions des Saxons, et laisser aux missionnaires catholiques qu'il leur envoya le soin de les soumettre à l'empire de J.-C.

Après l'assemblée de Quiercy (776), Charlemagne entra de nouveau dans le pays des Saxons et le parcourut en vainqueur, accompagné de plusieurs missionnaires, parmi lesquels on distinguait l'abbé de Fulde, saint Sturme, disciple de saint Boniface, et l'Anglo-Saxon saint Willehalde. Les Saxons vaincus, « Merci! crièrent, dit

[1] Eginh., Annal., et Poet. Saxon., de Gest. Carol. Magn., ab ann. 774 ad 777.

la chronique de Saint-Denis, et promistrent de recevoir le saint baptesme et la foy crestienne. »

Quelques intrigues en Lombardie obligèrent Charlemagne de passer en Italie [1]. A peine y était-il, que les Saxons recommencèrent leurs courses. Il n'eut qu'à paraître pour calmer le mouvement de Lombardie, mais il ne put se rendre à Rome, comme il le désirait, pour y faire baptiser par le pape un fils qui lui était né. Il marcha sans retard contre les Saxons, qui le virent arriver lorsqu'ils le croyaient encore en Italie. Effrayés, ils vinrent se jeter à ses pieds, disant bien haut, pour désarmer sa colère, qu'ils étaient chrétiens. Charlemagne leur pardonna et indiqua un plaid général à Paderborn, où tous les chefs devaient se présenter pour renouveler leurs serments. Witikind, chef de la tribu des Westphaliens, ne s'y trouva pas; il s'était retiré chez les Danois, avec tous ceux qui refusèrent de se soumettre à Charlemagne.

Les autres acceptèrent la condition des Lombards; ils conservèrent leur nationalité sous la domination franke, et consentirent à laisser aux missionnaires catholiques la liberté de leur annoncer l'Évangile (777).

Ainsi se termina la première période de la guerre de Saxe. L'année suivante, Charlemagne faisait la guerre en Espagne. Comme il était au plaid de Paderborn, un émir sarrasin nommé Ebn-Alarabi vint lui offrir les clefs de Sarragosse, dont il était gouverneur au nom d'Abd-Alrahman.

Depuis les victoires de Karl-Martel, les Sarrasins s'étaient maintenus dans la province de Narbonne, toujours prêts à s'allier aux ducs des Wascons ou des Aquitains contre les rois franks. Pépin avait été obligé de leur faire la guerre, et Charlemagne ne pouvait négliger cette occasion de refouler, peut-être jusqu'au-delà de la péninsule hispanique, ces ennemis du christianisme, qui y domi-

[1] Epist. Adrian. ad Carol.; apud Sirm., Concil. Gall., t. II, p. 79, 81; Cod. Carol., Epist. 49, 54. — Dans ces lettres, on voit que c'était principalement l'archevêque de Ravenne, Léon, qui intriguait contre le pape. Il prétendait que plusieurs des villes données au saint-siége appartenaient à son Église. Le pape parle de la donation faite au saint-siége par Constantin. Plusieurs écrivains ont vivement attaqué cette donation, d'autres l'ont vivement soutenue. Nous croyons que Constantin a donné à l'Église Romaine plusieurs des biens très considérables qu'elle possédait dans le territoire de Rome, mais seulement en *propriété* et non en *souveraineté*.

naient depuis un siècle. Il reçut bien l'émir et promit de marcher sur l'Espagne.

Les préparatifs de cette guerre furent immenses. Charlemagne entra en Espagne comme en Italie, avec deux corps d'armée dont l'un était conduit par Bernhard, s'avança en vainqueur jusqu'à l'Ebre, et augmenta son empire d'une nouvelle province, la *Marche d'Espagne*. Il revenait chargé de dépouilles, lorsque son arrière-garde, commandée par le fameux paladin Roland, fut détruite à Roncevaux par Lupus, duc des Wascons [1].

Tandis que Charlemagne terrassait les Sarrasins, Witikind était sorti de sa retraite de Scandinavie; à sa voix, toutes les tribus saxonnes avaient couru aux armes et s'étaient groupées autour de lui (779).

Witikind était un de ces hommes au courage mâle, dont la parole énergique électrise les masses. Pendant sept ans, il tint en alerte le génie guerrier de Charlemagne. Lorsqu'il eut appris que le roi frank faisait la guerre au-delà des Pyrénées; il reparut dans sa patrie. Les tribus naguère si soumises au plaid de Paderborn le saluèrent comme un libérateur. Witikind s'avança victorieux jusqu'au Rhin, renversant sur son passage les églises, les monastères, les forts. Les Franks se levèrent et arrêtèrent sa marche. Charlemagne arriva. Aussitôt Witikind disparut avec ses plus intrépides partisans et se retira de nouveau dans le pays des hommes du Nord [2]. Charlemagne, ne voyant plus d'ennemis devant lui, partit pour l'Italie.

Le pape Adrien avait plusieurs fois réclamé son appui. La course

[1] On conserva un triste souvenir de la défaite de Roncevaux; elle est écrite dans tous les monuments de chevalerie, et si ces traditions sont mêlées d'épisodes fabuleux, elles constatent au moins les traces profondes qu'elle avait laissées dans la mémoire des peuples. Il faut lire, dans les Chroniques de Saint-Denis, les récits exagérés, mais pleins d'intérêt, tirés de la compilation connue sous le nom de Chronique de l'archevêque Turpin. Ce Turpin, qui joue un grand rôle dans les romans de chevalerie, est le même que Tilpin, archevêque de Reims, qui vivait réellement sous le règne de Charlemagne et fut un évêque très distingué. On a une lettre du pape Adrien à l'évêque Tilpin, dans laquelle il le félicite de son zèle et de sa science, lui donne le pallium et la commission de faire une enquête sur l'ordination et la vie de saint Lul de Mayence. Tilpin avait été moine de Saint-Denis. Il assista au concile de Rome que tint le pape Paul contre l'intrus Constantin. Il était aimé de Charlemagne et particulièrement lié avec le célèbre abbé de Saint-Denis, Fulrade. Hincmar fit son épitaphe.

(*V*. Epist. Adrian., pap., ad Tilpin., apud Sirm., t. II, p. 73; Flodoard., Hist. eccl. Rom., lib. 2, c. 17.)

[2] Nord-mans ou Danois.

rapide que le roi des Franks avait faite en Italie dans l'année 776 avait bien épouvanté ses ennemis, mais n'avait pas détruit le germe des intrigues.

Les rois lombards avaient trois feudataires de leur monarchie, les ducs de Frioul, de Spolète et de Bénévent. Lorsque Charlemagne eut placé sur sa tête la couronne de fer à la Monza, il se contenta de recevoir l'hommage des ducs de Frioul et de Bénévent qu'il croyait soumis et promit le duché de Spolète au siége apostolique. Mais les trois ducs supportaient impatiemment sa domination et entretenaient des intelligences secrètes avec Adalgise, fils de Didier. Ce prince, retiré à Constantinople, obtint de l'empereur Léon Porphyrogenète une flotte considérable pour faire une descente en Italie. Les ducs confédérés s'engagèrent à favoriser la descente de cette flotte et il fut décidé qu'on s'emparerait de Rome et qu'on mettrait Adalgise sur le trône des Lombards.

C'était tout à la fois une coalition grecque et lombarde contre la puissance de Charlemagne et le domaine temporel de la papauté. Adrien, soupçonnant les intrigues, en écrivit plusieurs fois à Charlemagne [1], qui envoya sur les lieux l'évêque Possessor et l'abbé Rabigaud. Le pape eut d'abord à se plaindre de ces ambassadeurs qui se laissèrent séduire par les conjurés et cherchèrent même à réconcilier le pape avec Hildebrand, duc de Spolète, qui, pour faire illusion aux envoyés de Charlemagne, avait promis de se reconnaître vassal du pape. Adrien envoya sur-le-champ vers ce duc son sacellaire Étienne qui surprit à Spolète Arigise, duc de Bénévent, Rotgause, duc de Frioul, et Regnibald, duc de Chiusi (780); il fut assez habile pour saisir tous les fils de la conspiration et il en instruisit le pape qui écrivit à Charlemagne [2] : « Ces ducs ont tenu contre nous un conseil criminel. Dieu, je l'espère, confondra leurs projets! Ils sont convenus de réunir leurs forces au mois de mars prochain, afin de nous attaquer par terre, tandis qu'Adalgise, fils de Didier, nous attaquera par mer avec une armée de Grecs. Leur projet est de s'emparer de Rome, de dépouiller toutes les églises du Seigneur, de nous faire nous-mêmes prisonniers, de rétablir le roi des Lombards sur son trône et de ruiner votre royauté d'Italie. »

Charlemagne renvoya en Italie l'évêque Possessor et l'abbé Rabi-

[1] Épist. Adrian., apud Sirm., t. II, p. 89; Cod. Carol., epist. 59.

[2] Apud Sirm., p. 90; Cod. Carol., epist, 59.

gand [1] qui remirent au pape des lettres dans lesquelles il lui annonçait qu'il avait l'intention de se rendre à Rome pour les fêtes de Pâques. La nouvelle de ce voyage, qui coïncidait avec l'époque où devait éclater la conjuration des ducs lombards et d'Adalgise, remplit Adrien de joie et déconcerta les conjurés. Le seul nom de Charlemagne les glaça d'effroi. Adalgise ne parut pas avec ses Grecs. Les ducs protestèrent de leur fidélité, et Rotgause, duc de Frioul, fut seul puni de mort [2]. Charlemagne, après avoir passé l'hiver en Lombardie, se rendit à Rome pour les fêtes de Pâques, comme il l'avait promis au pape. Il avait avec lui son épouse Hildegarde et ses deux fils Pépin et Hludwig. Adrien le reçut avec la joie d'un ami, et tout le peuple romain, dit le poète saxon [3], courut au-devant de celui qu'il regardait comme son défenseur, comme le protecteur de sa liberté. Le pape baptisa Pépin, le sacra roi de Lombardie et sacra Hludwig, encore enfant, roi d'Aquitaine [4].

Charlemagne respectait les nationalités, tout en soumettant les peuples à sa puissance. C'était une sage politique de donner aux Lombards un roi particulier, aussi bien qu'aux Aquitains presque tous de race gallo-romaine et peu amis des Franks.

A son retour d'Italie, Charlemagne avait tenu en Saxe un plaid général et était revenu en France, lorsqu'il apprit que les Slaves avaient passé l'Elbe qui séparait leur pays de celui des Saxons. Il envoya contre eux une armée commandée par trois comtes : Adalgise, Géilon et Wolrade. Witikind était au milieu des Slaves. A la voix de ce chef intrépide, la Saxe entière s'émeut; tout s'agite, se précipite sur ses pas pour trouver la mort ou la liberté.

A la nouvelle du soulèvement de la Saxe, un brave général, Theuderik accourt des bords du Rhin avec une armée et conçoit le projet d'envelopper les Saxons campés au nord du mont Suntel. Witikind ne s'attendait pas à cette manœuvre habile et eût certainement été vaincu, si les comtes Géilon, Adalgise et Wolrade n'eussent secondé Theuderik. Mais tandis que ce duc attend, sur une des rives du Weser, que les trois comtes l'aient passé pour prendre

[1] Epist. Adrian. ad Carol., apud Sirm., op. cit., p. 91; Cod. Carol., epist. 63.

[2] Nous suivons la chronologie du P. Sirmond, qui fixe ces lettres du pape à l'année 780. Eginh. met la mort du duc de Frioul au voyage de l'année 776, et il a été suivi par le poète saxon. Nous croyons qu'il a rapporté au voyage de 776 ce qui se passa au voyage de 781.

[3] Poet. Saxon., de Gest. Carol. Magn., lib. 2, ad ann. 781.

[4] Ibid.; Eginh., Annal. ad ann. 781.

l'ennemi en queue, ceux-ci attaquent Witikind brusquement et sans ordre. L'habile Saxon voit leur faute. Il simule une faible résistance et cède un peu de terrain ; puis tout-à-coup, ranimant le courage des siens, il tombe avec intrépidité sur l'armée des comtes, l'enveloppe et la détruit à la vue de Theuderik qui ne peut lui porter secours. Géilon et Adalgise trouvent la mort en combattant, Wolrade fuit vers le camp de Theuderik avec quelques soldats échappés à l'épée des terribles Saxons. Quatre comtes et vingt des plus nobles leudes étaient restés sur le champ de bataille avec l'armée presque tout entière. Charlemagne, à cette nouvelle, accourt ne respirant que vengeance. Au bruit de sa marche, Witikind s'enfuit encore chez les hommes du Nord et les Saxons se cachent tremblants dans leurs huttes sauvages. Charlemagne les force d'en sortir et les appelle au plaid général qu'il tient près de Ferden (782). Il leur demande qui a commencé la guerre, ils s'écrient tous : « C'est Witikind. » Mais Witikind n'est plus là, et il faut du sang pour venger celui de ses soldats répandu sur les rives du Weser. Les complices de Witikind sont désignés et livrés, le pardon est à ce prix. Charlemagne ordonne que dans son camp de Ferden, au bord de l'Aller, tous les Saxons rebelles soient décapités. Les chroniques [1] en portent le nombre à quatre mille cinq cents.

Exécution sanglante que les circonstances expliquent, mais ne peuvent justifier !

Elle ne fit qu'irriter Witikind et les Saxons. Pendant trois ans, Charlemagne ne quitta presque pas la Saxe. Lorsqu'une bande était domptée, une autre paraissait sur le champ de bataille. Les Danois, les Slaves, les Frisons soutenaient les Saxons et se mêlaient aux combats. Witikind était l'ame de ce grand mouvement. Albion, autre chef saxon, le secondait avec intrépidité. Mais, malgré leur courage, ils ne paraissaient devant Charlemagne que pour être vaincus. En voulant sauver leur patrie, ils étaient cause de son malheur. La grande ame de Witikind souffrait de tant de calamités qu'il attirait sur sa race. Charlemagne les déplorait comme lui et faisait au héros saxon des offres de paix.

Witikind et Albion demandèrent des otages et vinrent enfin trouver Charlemagne à son palais d'Attigny [2]. Ils se soumirent avec les principaux chefs saxons et reçurent le baptême (785).

[1] Eginh., Annal. ; Poet. Saxon., de Gest. Carol. Magn., ad ann. 782.
[2] Eginh., Annal. ; Poet. Saxon., de Gest. Carol. Magn., lib. 2, ad ann. 785.

Ce fut une grande conquête pour Charlemagne. Il en fut si joyeux qu'il en écrivit aussitôt à son ami Offa, roi des Merciens, et au pape Adrien qui, à sa prière, ordonna dans toute l'Église catholique de solennelles actions de grâces [1].

La conversion de Witikind fut sincère. Retiré chez les Westphaliens dont Charlemagne le laissa duc, il contribua puissamment par ses pieux exemples à la conversion de ses compatriotes. Plusieurs Saxons [2] rebelles, accoutumés à combattre sous ses ordres, se retirèrent chez les Danois, lorsqu'il fut devenu chrétien. Ils le regardèrent comme traître à ses aïeux, comme l'ennemi de la liberté de sa patrie, et choisirent un nouveau chef, Thrasico, qui les conduisit souvent sur les frontières de Westphalie. Witikind retrouva son courage et les refoula chez les hommes du Nord. Dans sa vieillesse, il eut à combattre contre Gerold, chef d'une bande de Suèvres, et mourut en héros les armes à la main. Les peuples ont conservé de ses vertus un glorieux souvenir et plusieurs martyrologes l'ont mis au nombre des saints, décoré du nom de Grand [3], comme le héros dont il força l'admiration lorsqu'il était son ennemi et qu'il aima dans ses derniers jours [4].

L'année même où Witikind reçut le baptême, Charlemagne soumit les Bretons d'Armorique, et l'année suivante il était en Italie.

De nouvelles intrigues du duc de Bénévent et des Grecs avaient rendu sa présence nécessaire. Il célébra à Rome les fêtes de Pâques de l'année 787.

Pendant ces fêtes, il s'éleva une grande dispute entre les chantres romains et ceux de la chapelle du roi. « Les Franks, dit le moine d'Angoulême historien de Charlemagne [5], prétendaient chanter beaucoup mieux et plus agréablement que les Romains ; ceux-ci se

[1] Apud Sirm., op. cit., p. 111 ; Cod. Carol., Epist. 91.

[2] Isac. Pontan., Hist. Danic., lib. 4. (V. Bolland., Vit. Beat. Witikind., ad diem 7 jan.

[3] Voici l'inscription de Bollandus : Vita Beati Witikindi Magni, Westphaliæ ducis, 7 jan.

[4] Eginhard, le Poète saxon et les autres biographes de Charlemagne ne disent sur la conversion de Witikind que ce que nous avons rapporté. Nous ne croyons pas utile d'accompagner ce récit de faits prodigieux dont ne parlent point les monuments contemporains.

[5] Monach. Engolism., Vit. Carol. Magn., § 8, ad ann. 787.

disaient plus savants dans l'art de rendre les mélodies ecclésiastiques, suivant les règles données par le pape saint Grégoire-le-Grand, et accusaient les Franks de détruire, de déchirer ces règles de l'harmonie. On en référa au seigneur roi Karl. En sa présence, les Franks, tout fiers de la protection du roi, n'épargnèrent point les injures aux chantres romains; ces derniers, avec l'aplomb que leur donnait leur science, affirmaient positivement que les Franks étaient des imbécilles, des gens grossiers et ignares, approchant très fort des bêtes brutes. « Ils préféraient de beaucoup, ajoutaient-ils, les règles de saint Grégoire à leur rusticité. » Les champions semblaient très disposés à continuer le débat, lorsque le roi Karl dit à ses chantres : « Parlez-moi franchement : quel est le plus pur, ou de la source vive, ou des ruisseaux qui en sont sortis et coulent au loin? » Tous répondirent que c'était la source, et que les ruisseaux étaient d'autant moins purs qu'ils s'en éloignaient davantage. « Eh bien! dit le seigneur roi Karl à ses chantres, remontez à la source de saint Grégoire, car il est évident que vous avez corrompu le chant ecclésiastique. » Aussitôt le seigneur roi Karl demanda au pape Adrien des chantres capables de corriger le chant en France. Celui-ci lui donna deux chantres très doctes nommés Théodore et Benoît, et des antiphoniers qu'il avait notés lui-même avec la note romaine. Or, le seigneur roi Karl, de retour en France, envoya l'un de ces chantres en la cité de Metz et l'autre en la cité de Soissons, ordonnant aux maîtres d'école de toutes les cités de France de leur donner leurs antiphoniers à corriger, et d'apprendre d'eux les règles du chant. On corrigea donc ainsi tous les antiphoniers des Franks, que chacun avait viciés à sa guise, et tous les chantres franks apprirent la note romaine, qu'on appelle aujourd'hui note franciscque, ajoute le moine d'Angoulême. Seulement, dit le même historien, les Franks, dont la voix est naturellement barbare, ne pouvaient pas exécuter parfaitement les roulades; ils brisaient la voix dans leur gosier, au lieu de la laisser sortir avec douceur. La plus célèbre école de chant fut à Metz, et autant l'école de Rome la surpassait, autant elle surpassait elle-même les autres écoles des Franks. Les chantres romains Théodore et Benoît apprirent aussi aux chantres franks à jouer de l'orgue [1]. Le seigneur roi Karl emmena encore de Rome en France des maîtres de grammaire et d'arithmétique, et

[1] L'orgue était connu en France depuis le règne de Pépin, mais était encore peu répandu. Walafrid Strabon rapporte qu'une femme en ayant entendu jouer

ordonna de cultiver partout l'étude des lettres. Avant le seigneur roi Karl, on ne s'occupait point en France des arts libéraux. Sur le point de quitter Rome, le seigneur glorieux roi Karl dit adieu au seigneur apostolique, lui demanda sa bénédiction, et, la prière finie, revint avec gloire en France, suivi de chantres romains, de grammairiens et de mathématiciens très habiles. »

Il s'en servit pour opérer le grand mouvement intellectuel qui eut lieu sous son règne.

II.

MOUVEMENT INTELLECTUEL SOUS LE RÈGNE DE CHARLEMAGNE [1].

Impulsion donnée par Charlemagne aux études. — L'école du palais. — Pierre de Pise Paul Warnefrid, Angelramn de Metz, Alcuin. — Renaissance des écoles ecclésiastiques et monastiques. — Écoles de Saint-Martin de Tours, de Fulde, de Corbie, de Saint-Mihel, de Centule, de Fontenelle, d'Aniane, de Medeloc, d'Utrecht. — Efforts d'Alcuin pour ressusciter la science de la grammaire, si nécessaire pour la reproduction des manuscrits. — L'écriture romaine. — Études sur les ouvrages d'Alcuin. — Grammaire. — Philologie. — Philosophie. — Théologie. — Histoire. — Poésie. — Liturgie. — Études sur Leidrade, évêque de Lyon. — Sur Théodulf, évêque d'Orléans. — Sur Angilbert, abbé de Centule. — Sur Smaragde, abbé de Saint-Mihel. — Sur Eginhard, secrétaire de Charlemagne. — Connaissances artistiques d'Eginhard. — Impulsion donnée par Charlemagne à l'art chrétien et à la musique religieuse.

A son avènement au trône, Charlemagne avait trouvé l'Église Gallo-Franke plongée dans une ignorance, une apathie intellectuelle capables d'inspirer le découragement.

Depuis la régence de sainte Bathilde, les lumières avaient disparu peu à peu. Saint Audoen de Rouen, saint Léodgar d'Autun, quelques hommes de génie, brillants débris d'une époque glorieuse et de l'école de Hloter II, étaient descendus dans la tombe avant la fin du

pour la première fois, fut tellement ravie, qu'elle en perdit le sentiment et en mourut,

> Dulce melos tantum vanas deludere mentes
> Cœpit, at una suis decedens sensibus ipsam
> Fœmina perdiderit vocum dulcedine vitam.

[1] Ce sujet a été traité particulièrement par le P. Mabillon dans ses divers ouvrages, par l'abbé Lebœuf (Dissertation sur l'état des sciences sous Charlemagne); par les Bénédictins, auteurs de l'Histoire littéraire de France, t. IV; par M. Guizot, Hist. de la civilisation en France, t. II, leç. 22, 23. Nous avons profité de ces divers travaux qui ont facilité nos recherches particulières.

VII.e siècle, si brillant à son aurore et qui disparut dans la nuit. Les auteurs étaient devenus peu nombreux et écrivaient mal; la science était presque inconnue, et le chroniqueur Frédégaire s'écriait : « Le monde devient vieux ; l'aiguillon de la sagesse est émoussé en nous, et personne aujourd'hui ne songe à ressembler aux orateurs d'autrefois. »

La cause de cette décadence dans les études fut la politique des maires du palais, Ebroin, Pépin d'Héristal et Karl-Martel, qui mirent le désordre dans les églises et les monastères, en les donnant pour récompense aux partisans de leur pouvoir contesté. Dès-lors, les bons pasteurs furent chassés de leurs siéges, comme saint Rigobert de Reims, saint Eucher d'Orléans; et on vit bientôt à la place des pieux et savants évêques des siècles passés, si appliqués à l'étude, à l'instruction des clercs et des fidèles, des hommes ignares, des mercenaires, des laïques vicieux qui possédaient souvent plusieurs siéges épiscopaux ou plusieurs abbayes à la fois. Milon, qui occupa ainsi pendant quarante ans les siéges de Reims et de Trèves, ne fut pas le seul dans cet état anti-canonique. « Maintenant, disait [1] le grand réformateur Boniface de Mayence, les siéges épiscopaux sont abandonnés ou à des laïques avares qui ne pensent qu'à jouir de leurs biens, ou à des clercs débauchés, ou à des fermiers publics qui en emploient les revenus à des usages profanes. » Plusieurs évêques ne se considéraient que comme des leudes, et cherchaient à main armée à se former des fiefs plus étendus, comme Savarik d'Auxerre.

Les abbayes, asiles autrefois de la science et de la piété, furent encore moins épargnées par les maires du palais que les siéges épiscopaux : ils les donnaient à des laïques, quelquefois même à des femmes, et les biens qui servaient auparavant à l'entretien des moines, on les employait à nourrir des chiens, à équiper des guerriers.

Nous regardons les déplorables gratifications faites par les maires du palais à leurs *fidèles* comme la cause la plus directe et la plus déterminante de cette halte que l'on fit dans l'ignorance et la barbarie pendant un siècle environ, depuis Ebroïn jusqu'à Charlemagne [2]; elles donnèrent vraiment le coup de mort aux écoles ecclésiastiques et monastiques, et par là aux études.

[1] Apud Serrar., epist. 132.

[2] De 665 à 768. C'est là réellement l'époque de l'ignorance.

Pépin, revêtu d'un pouvoir déjà plus solide que celui de Karl, son père, pensa à tirer l'Église de l'état déplorable où elle était tombée. Boniface le seconda dans la réforme morale qui devait nécessairement enfanter l'amour des travaux intellectuels, et il fonda la seule école qui eut alors quelque splendeur. Le zèle énergique de l'évêque de Mayence lutta en vain contre la corruption et l'ignorance. Pépin aimait la science; il s'adressait à Rome, qui était restée le foyer lumineux du monde, pour avoir des livres; Fulrade, son archichapelain, saint Chrodegang, Remigius de Rouen le secondaient; cependant ses efforts n'eurent qu'un faible résultat.

A Charlemagne, il était réservé de ressusciter les études, de dissiper la nuit sombre qui enveloppait l'Église.

Ce fut à Rome que Charlemagne puisa ses idées de réforme. Cet Austrasien aux allures germaniques voulait imprimer un caractère romain à toutes ses œuvres. Il avait vu l'Italie et ses monuments; le nom des Romains avait souvent retenti à ses oreilles. Patrice romain, souverain de Rome, il avait des rapports continuels avec les papes, ces représentants les plus complets du génie romain; aussi aperçoit-on, dans ses marches militaires, dans ses conquêtes, des réminiscences de la stratégie romaine. Dans ses monuments, il copie les règles de l'architecture romaine. Il ordonne de cultiver la langue romaine, de l'épurer des mots tudesques qui l'envahissent; il remplace les lettres germaniques par les lettres romaines, le chant gaulois par le chant romain, la liturgie gauloise par la liturgie romaine. C'est une renaissance romaine qui se manifeste au IX.e siècle, sous l'influence de la papauté, qui finit par ressusciter même le nom du vieil empire romain.

Charlemagne ne fit pas un voyage en Italie sans ramener avec lui quelque savant capable de l'aider à faire renaître le goût de l'étude dans son royaume.

Il trouva à Pavie, lorsqu'il fut devenu maître de cette cité, le célèbre professeur Pierre de Pise[1] et Paul Warnefrid, secrétaire de Didier : il les emmena l'un et l'autre avec lui. Pierre de Pise lui donna des leçons de grammaire, et Paul dirigea l'école du Palais où il se lia d'amitié avec Angelramn, qui avait succédé à saint

[1] Alcuin, epist.; Eginh., Vit. Carol. Magn. c. 7. — Paul Warnefrid était diacre, on le nomme souvent Paul Diacre; son principal ouvrage est l'Histoire des Lombards.

Chrodegang sur le siége de Metz. Angelramn vivait au palais et était archichapelain de Charlemagne, quoique évêque de Metz. Il avait été dispensé de la résidence par le pape Adrien, qui le nomma son apocrisiaire près le roi des Franks.

Ses fonctions d'archichapelain et d'apocrisiaire ne l'empêchaient pas de prendre soin de son Église de Metz qu'il avait reçue florissante des mains de saint Chrodegang; elle ne dégénéra pas sous son gouvernement; au contraire, son école épiscopale devint célèbre, et passa pour la première école de chant du royaume des Franks. Angelramn eut aussi la gloire de faire composer l'histoire des évêques de Metz par Paul Warnefrid, un des meilleurs écrivains de cette époque.

Outre Paul, Angelramn et Pierre de Pise, on compte encore, parmi ceux qui travaillèrent avec Charlemagne au rétablissement des études, saint Paulin d'Aquilée, qui lui donna sur ce point d'excellents avis; Alcuin, Théodulf et Leidrade, que nous ferons bientôt connaître; enfin, deux Scots, dont parle ainsi le moine de Saint-Gal[1] : « Lorsque les études des lettres, dit-il, étaient à-peu-près passées en oubli, il arriva que deux Scots arrivèrent d'Hybernie avec des marchands bretons et abordèrent en Gaule : c'étaient des hommes profondément instruits dans les Écritures profanes et sacrées. Ils n'avaient point de marchandises à vendre, mais ils disaient à ceux qui venaient pour acheter celles de leurs compagnons : « Si quelqu'un est avide de la sagesse, qu'il vienne à nous, car » nous en vendons. » Ceux qui les entendaient les prenaient pour des fous; mais le roi Karl, très amateur de la sagesse, ayant entendu parler d'eux, se hâta de les faire venir à son palais, et leur demanda si vraiment ils avaient la sagesse avec eux, comme on le disait. Ceux-ci lui répondirent : « Oui, certainement, nous l'avons, » et, au nom du Seigneur, nous sommes prêts à la communiquer » à ceux qui la chercheront sincèrement. » Comme le roi leur demandait ce qu'ils exigeraient pour cela, ils répondirent : « Un local » convenable, des ames ingénieuses et les choses sans lesquelles

[1] Monach. Sangall., de Gest. Carol. Magn., lib. 1, c. 1. — Cet auteur a compilé un grand nombre de récits pleins d'intérêt. Comme il ne suit aucun ordre chronologique, il a été bien méprisé par l'ancienne école. C'est à tort, et le vieux moine *édenté*, comme il s'appelle, qui avait appris les faits qu'il raconte d'un compagnon de Charlemagne, les retrace avec une originalité pleine de charme.

» nous ne pourrions subsister, c'est-à-dire la nourriture et le vêtement. » En entendant ces paroles, le roi fut rempli d'une grande joie et retint quelque temps auprès de lui les deux savants. Ensuite, ayant été obligé d'entreprendre une expédition militaire, il en conduisit un fonder une école en Italie et retint en Gaule l'autre, qui se nommait Clément; il lui confia un assez grand nombre d'enfants de très noble, de moyenne et de basse condition, donna des ordres pour qu'on leur fournît les aliments nécessaires et les plaça dans des habitations convenables.

» Long-temps après [1], lorsque le très victorieux Karl fut revenu dans la Gaule, il se fit amener les enfants qu'il avait confiés à Clément et voulut qu'ils lui montrassent leurs lettres et leurs vers. Les enfants des classes moyenne et basse présentèrent des ouvrages qui passaient toute espérance et où se faisaient sentir les plus douces saveurs de la science. Les nobles, au contraire, n'avaient à offrir que des compositions pauvres et sans chaleur. Alors, le très sage Karl, imitant la justice de l'éternel Juge, fit mettre à sa droite ceux qui avaient bien travaillé et leur adressa ces paroles : « Je vous loue » beaucoup, enfants, de votre zèle à remplir mes ordres et à recher» cher votre bien, suivant vos moyens. Maintenant, efforcez-vous » d'atteindre à la perfection et je vous donnerai des évêchés et des » monastères très riches, et vous serez toujours à mes yeux des gens » très honorables. » Puis se tournant vers les enfants nobles qui étaient à sa gauche, il les regarda avec colère, et, tandis que son œil de feu portait la terreur jusqu'au fond de leurs ames, il lança sur eux, comme un tonnerre, ces paroles pleines de la plus amère ironie : » Vous, nobles, vous fils des premiers de la nation, vous enfants » délicats et tous gentils, vous vous reposez donc sur votre naissance » et votre fortune, et au lieu d'accomplir mes ordres, de travailler à » votre gloire et d'étudier, vous avez mieux aimé vous abandonner à » la mollesse, au jeu, à la paresse ou à de futiles occupations. » Ajoutant à ces paroles son serment accoutumé, il dit d'une voix terrible : « Par le roi des cieux, sachez bien que je fais peu de cas » de votre noblesse et de votre beauté. Je laisse à d'autres à admirer » ces choses-là, et retenez bien que si vous ne vous hâtez de réparer, » par une constante application, votre négligence passée, vous » n'obtiendrez jamais rien de Karl. »

[1] Monach. Sangall., lib. 1, c. 3.

Ce fait peint bien la sollicitude de Charlemagne pour le progrès des études.

Ce grand homme leur avait déjà ainsi donné la première impulsion, lorsqu'en revenant de Rome pour la seconde fois (781), il rencontra à Parme le célèbre Alcuin[1]. C'était un homme d'une prodigieuse érudition et sa réputation était sans doute venue jusqu'à Charlemagne.

Il était né à York vers 735 et fut élevé dès son enfance dans l'école épiscopale de cette cité où il eut pour maître Ælbert. Il nous informe[2] ainsi lui-même de l'objet de l'enseignement qu'on donnait dans cette école :

« Le docte Ælbert abreuvait aux sources d'études et de sciences diverses les esprits altérés : aux uns, il s'empressait de communiquer l'art et les règles de la grammaire ; pour les autres, il faisait couler les flots de la rhétorique ; il savait exercer ceux-ci aux combats de la jurisprudence et ceux-là aux chants d'Aonie ; quelques-uns apprenaient de lui à faire résonner les pipeaux de Castalie et à frapper d'un pied lyrique les sommets du Parnasse ; à d'autres, il faisait connaître l'harmonie du ciel, les travaux du soleil et de la lune, les cinq zônes du pôle, les sept étoiles errantes, les lois du cours des astres, leur apparition et leur déclin, les mouvements de la mer, les tremblements de terre, la nature des hommes, du bétail, des oiseaux, des habitants des bois ; il dévoilait les diverses qualités et les combinaisons des nombres ; il enseignait à calculer avec certitude le retour solennel de la pâque et surtout il expliquait les difficultés de la sainte Écriture. »

Pour ramener cette pompeuse description à des termes plus simples : Ælbert enseignait à l'école épiscopale d'York, la grammaire, la rhétorique, la jurisprudence, la poésie et la musique ; l'astronomie, l'histoire naturelle, les mathématiques, le comput ecclésiastique et l'Écriture-Sainte. »

Alcuin succéda, dans la direction de cette école, à Ælbert qui fut fait évêque d'York et qui mourut vers 780. Son successeur Eanbald chargea Alcuin d'aller à Rome solliciter pour lui le *pallium*, sui-

[1] Son véritable nom était Alkwin. Il prit dans la suite le nom romain d'Albinus auquel il ajouta celui de Flaccus, qui était celui du poète Horace. Les savants, à cette époque, prirent les noms des hommes célèbres d'autrefois, comme nous le dirons bientôt.

[2] Alcuin., Carm.

vant l'usage. En revenant de Rome, Alcuin passa à Parme où il trouva Charlemagne qui le pressa de venir s'établir en France. Il y consentit pourvu qu'il en obtînt la permission de son évêque et de son roi. Après l'avoir obtenue, il vint en France, et, à son arrivée, Charlemagne le mit à la tête de son école palatine, se fit gloire d'être son disciple, dit le moine de Saint-Gal [1], et l'appela son maître. « Il avait appris la grammaire, dit Eginhard [2], sous Pierre de Pise; mais dans les autres sciences, il eut pour maître Albin, surnommé Alcuin, diacre breton, Saxon d'origine, l'homme le plus savant de son temps. Sous sa direction, Karl consacra beaucoup de temps et de travail à l'étude de la rhétorique, de la dialectique et surtout de l'astronomie; apprenant l'art de calculer la marche des astres et suivant leur cours avec beaucoup d'attention et une sagacité étonnante. »

Ce fut sans doute aussi sous sa direction que Charlemagne étudia les langues. Il apprit si bien le latin qu'il s'en servait comme de sa propre langue; quant au grec, il le comprenait mieux qu'il ne le parlait [3].

Alcuin n'eut pas seulement Charlemagne pour disciple. Les enfants du roi, les seigneurs du palais suivaient ses leçons. Parmi eux, on distingue Adalhard et son frère Wala, Angilbert, Eginhard, historien de Charlemagne et son secrétaire; Théodulf, Wison, Rikulf, Rikbod, Leidrade. Une noble ardeur s'empara de ces écoliers du palais. Ils se mirent avec enthousiasme à recueillir les débris des anciennes littératures, à les étudier. Telle fut leur admiration pour les chefs-d'œuvre antiques qu'ils se donnèrent mutuellement les noms des grands hommes qui les avaient produits. Charlemagne fut David, le roi Psalmiste; Alcuin fut Flaccus; Angilbert, Homère; Rikbod, Macaire; Théodulf, Pindare; Wison, Candidus; Rikulf, Damœtas; Eginhard, Calliopius; Adalhard, Augustin; Wala, Jérémie [4].

L'école du palais fut une pépinière d'hommes remarquables qui, répandus dans les églises et les monastères, relevèrent les écoles et leur imprimèrent une bonne direction. En moins de vingt ans, on vit une

[1] Monach. Sangall., de Gest. Carol. Magn. lib. 1, c. 2.— Alcuin dirigea l'école du palais après Paul Warnefrid qui retourna en Italie.

[2] Eginh., Vit. Carol. Magn., c. 7.

[3] *Ibid.*

[4] Les écoles monastiques imitèrent l'école du palais. Raban reçut le nom de Maurus; Fridugise, de Nathanaël; Radbert, de Paschasius, etc., etc.

émulation extraordinaire s'emparer de tous les esprits; on vit les femmes elles-mêmes et les enfants se livrer avec ardeur aux fortes études.

Dès l'année 787, Charlemagne adressa à tous les métropolitains et abbés une circulaire pour le rétablissement des écoles dans les églises et les monastères. L'exemplaire qui nous en est resté est adressé à Baugulf, abbé de Fulde et successeur de saint Sturme. Il est ainsi conçu [1] :

« Karl, par le grâce de Dieu, roi des Franks et des Lombards, et patrice des Romains, à Baudulf, abbé, et à toute sa congrégation, salut au nom du Dieu tout-puissant :

» Qu'il soit connu à Votre Dévotion que, de concert avec nos fidèles, nous avons jugé utile que, dans les évêchés et les monastères confiés par la faveur de J.-C. à notre gouvernement, on prît soin, non-seulement d'enseigner les règles de la vie régulière et les maximes de la sainte religion, mais aussi les sciences, suivant la capacité que chacun aura reçue de Dieu. Il faut en même temps embellir les mœurs en enseignant les règles de la perfection et les paroles par l'enseignement des lettres, de sorte que ceux qui désirent plaire à Dieu en vivant bien, ne négligent pas non plus de lui plaire en parlant bien, car il est écrit : « Tu seras justifié d'après tes paroles, ou tu seras condamné d'après » tes paroles. » Quoiqu'il soit mieux de bien faire que de savoir, la connaissance est cependant antérieure à l'action. Chacun doit donc apprendre ce qu'il désire accomplir, et savoir que son ame comprendra ce qu'il doit faire, d'autant plus parfaitement que la langue courra dans les louanges du Dieu tout puissant, sans être arrêtée par les obstacles de l'erreur et du mensonge. Tous doivent éviter le mensonge, et ceux-là surtout qui ont été spécialement choisis pour être au service de la vérité. Or, plusieurs monastères, dans ces dernières années, nous ayant adressé des lettres dans lesquelles on nous disait que les frères adressaient à Dieu, pour nous, de saintes prières, nous avons remarqué, dans la plupart de ces écrits, d'excellents sentiments, mais un style bien inculte; ce qu'une pieuse dévotion inspirait bien intérieurement, une langue ignare ne pouvait l'exprimer sans faute, à cause de la négligence qui s'est glissée dans l'enseignement. Nous avons craint dès-lors que le style ayant été négligé à ce point, on n'eût pas

[1] Apud Sirm., op. cit., t. II, p. 121.

non plus cultivé, autant qu'on l'aurait dû, la science des divines Écritures. Or, nous savons tous que si les erreurs dans les mots sont dangereuses, les erreurs dans les sentiments sont plus dangéreuses encore.

» Nous vous exhortons donc non-seulement à ne pas négliger l'étude des lettres, mais à travailler tous à l'envi avec une intention humble et agréable à Dieu, à vous mettre en état de pénétrer plus facilement et plus sûrement les mystères des divines Écritures. Comme on rencontre dans les saintes pages des figures, des tropes et autres choses semblables, il n'est pas douteux que celui qui les lira les comprendra d'autant mieux qu'il sera plus instruit dans les lettres.

» A cet effet, que l'on choisisse des hommes qui aient la volonté et la capacité d'apprendre et aussi le désir d'instruire les autres. Nous désirons que vous soyez comme il convient à des soldats de l'Église, pieux intérieurement et reconnus comme savants; chastes dans votre vie, instruits dans votre langage, afin que ceux qui viendront vous visiter soient édifiés de vos vertus, se réjouissent et rendent grâces à Dieu en vous entendant lire et chanter.

» Ne manque pas d'adresser cet exemplaire à tes suffragants co-évêques et à tous les monastères; à cette condition, tu jouiras de notre faveur. »

Cette lettre, écrite probablement sous l'inspiration d'Alcuin, ne fut pas une vaine recommandation : de cette époque datent la plupart des écoles qui acquirent bientôt une juste célébrité, et d'où sortirent les hommes les plus distingués du siècle suivant.

Alcuin, après avoir dirigé l'école du Palais jusqu'en l'année 796, se retira dans l'abbaye de Saint-Martin de Tours, que lui avait donnée Charlemagne; il y fonda une école qui fut la mère de bien d'autres par les disciples illustres qu'il y forma. On distingue [1] parmi eux Frédugise, depuis abbé de Saint-Martin; un certain Joseph, Raganard, Waldramn, Adalbert, Aldric, qui tous se distinguèrent dans les lettres ou dans les dignités ecclésiastiques. Amalaire, évêque de Trèves, qu'on doit distinguer du célèbre diacre de Metz qui porta le même nom, fut aussi disciple d'Alcuin à Tours ou à l'école du Palais. Raban-Maur, un des plus savants évêques du IX.e siècle,

[1] *V.* Mabillon, Annal. Bened. et Act. SS. Ordin. S. Bened.; Hist. litt. de France, par les Bened., t. IV.

Hatton, son successeur dans la dignité d'abbé de Fulde ; Haimon, évêque d'Alberstad; Samuel, évêque de Worms, reçurent aussi les leçons d'Alcuin, et portèrent en divers lieux l'amour de l'étude qu'il leur avait inspiré. Ce fut aussi de l'école de Saint-Martin de Tours que sortit Sigulf, qui, après s'être perfectionné à Rome et à Metz, fonda l'école de Ferrières, dont Loup fut la gloire.

Raban, qui avait quitté Fulde pour venir étudier à Tours, y retourna, du vivant même d'Alcuin, avec Samuel, et fut placé à la tête de l'école de ce célèbre monastère. Sous sa direction, l'école de Fulde devint si florissante, qu'on y courut de toutes les provinces de la Germanie et des Gaules; il en sortit de nombreux docteurs et plusieurs écoles monastiques, entre autres celle de Richenow, au diocèse de Constance, qu'illustrèrent Hetton, depuis évêque de Bâle et ambassadeur de Charlemagne à Constantinople; Wetin, connu pour ses visions, et Walafrid-Strabon.

L'école de Corbie égala en splendeur celles de Tours et de Fulde; elle dut principalement son éclat à Adalhard. Ce grand homme, qui en était abbé, recueillait avec beaucoup de soin les ouvrages des anciens, et en faisait même venir d'Italie. Parmi les hommes distingués qui se formèrent à son école, nommons seulement Paschase-Radbert, Wala, frère d'Adalhard; Anskaire, l'apôtre des hommes du Nord; Adalhard-le-Jeune, Hildemann et Odon, successivement évêques de Beauvais; Warin, abbé de la Nouvelle-Corbie.

Dans le même temps, une homme aussi illustre qu'Adalhard de Corbie, le docte Smaragde, enseignait au Vieux-Moutier, nommé depuis Saint-Mihel, avec un succès qui ne pouvait faire défaut à son brillant et solide génie. Angilbert, successeur d'Alcuin dans la direction de l'école palatine, renouvelait la vieille école de saint Riquier, Centule, où furent élevés Jérémie de Sens et l'historien Nithard, où Angilbert recueillit plus de deux cents volumes qui firent le fonds de cette curieuse et riche bibliothèque dont le moine Hariulf nous a conservé le catalogue.

L'école de saint Wandrégisil, Fontenelle, reprit son premier lustre sous Gervold, qui abandonna le siége épiscopal d'Évreux pour entrer dans ce monastère, dont il devint abbé. Un de ses pincipaux disciples fut Hardoin, arithméticien distingué et très habile dans l'art d'écrire. Il fut maître d'écriture dans le monastère, et y laissa un grand nombre de bons livres écrits de sa main. Cette bibliothè-

que, déjà considérable, fut augmentée dans la suite par Eginhard et Ansegise, successeurs de Gervold.

Une autre école célèbre fut celle d'Aniane, fondée par saint Benoît, le grand réformateur de l'Ordre monastique au IX.e siècle. Benoît d'Aniane était né dans la Narbonnaise ou Gothie et avait été élevé à l'école du Palais. Il enrichit son monastère d'une belle bibliothèque et de maîtres fort instruits. Parmi eux, il y en avait pour le chant, d'autres pour montrer à lire, d'autres pour enseigner la grammaire; enfin, des théologiens expliquaient les Écritures-Saintes. Plusieurs de ses disciples furent élevés à l'épiscopat, et un plus grand nombre encore servit à rétablir les bonnes études dans cette multitude de monastères de France, d'Italie et de Germanie qui adoptèrent la réforme d'Aniane au commencement du IX.e siècle.

Bien d'autres monastères, comme ceux de Saint-Denis, de Saint-Gal, de Luxeuil, de Sithiu ou Saint-Bertin, eurent, dès la fin du VIII.e siècle, de bonnes écoles. Celle de Médeloc, au diocèse de Trèves, dut être florissante, puisqu'elle fut comme le séminaire d'où sortirent plusieurs évêques de cette cité. Tels furent Rikbod, Wison, Hetti et Amalaire, qui y perfectionnèrent leurs études, commencées soit à l'école du Palais, soit à Saint-Martin de Tours.

L'école ecclésiastique d'Utrech, sous la direction de saint Grégoire, avait conservé son éclat; elle était vraiment la pépinière des Apôtres. Les Franks, les Anglo-Saxons, les Frisons, les Suèves, les Bavarois, qui se destinaient à la carrière de l'apostolat, venaient prendre des leçons de celui qui avait suivi le grand apôtre Boniface dans toutes ses missions. Ce fut surtout de cette école que sortirent les civilisateurs de la Saxe, de la Frise et de la Westphalie.

Les écoles ecclésiastiques et monastiques produisirent une foule d'hommes illustres que nous ne pouvons tous nommer. Outre ceux dont nous avons parlé, nous mentionnerons Jonas d'Orléans, Agobard de Lyon, Jessé d'Amiens, Magnus de Sens, Halitgair de Cambrai, l'historien Thégan, Ermold, Amalaire de Metz, Florus, Hilduin. Les actions ou les ouvrages de ces hommes célèbres passeront sous nos yeux pendant le règne du fils de Charlemagne.

Ceux qui firent surtout la gloire du règne de ce grand roi sont Alcuin, Leidrade, Théodulf, Angilbert, Smaragde et Eginhard. Quelques études sur les ouvrages de ces grands hommes nous mettront à même d'apprécier l'état florissant des lettres et des sciences.

On peut diviser les œuvres d'Alcuin en sept classes : œuvres litté-

raires, philologiques, philosophiques, théologiques, historiques, poétiques et liturgiques.

Nous comprenons, sous le titre d'œuvres littéraires, ses ouvrages de grammaire et de rhétorique. Ces sortes d'ouvrages étaient alors d'une très haute importance. Alcuin, à son arrivée en France, avait été bien étonné [1] de la négligence des copistes, qui ne se donnaient pas même la peine de ponctuer les ouvrages qu'ils voulaient transmettre à la postérité. Cette négligence, qui rendait souvent le sens des manuscrits douteux et incertain, venait de ce que les copistes ignoraient, pour la plupart, les règles de la grammaire. La révision et la correction des manuscrits devait nécessairement attirer l'attention des hommes supérieurs qui travaillaient à la renaissance intellectuelle [2] : ce fut un des premiers travaux d'Alcuin. Critique patient et soigneux, il s'en occupa toute sa vie et le recommanda constamment à ses élèves. La connaissance des règles de la grammaire et l'orthographe on le comprend, étaient d'une haute importance et devaient être généralement cultivées à cette époque où l'écriture seule reproduisait les ouvrages des anciens. Alcuin composa sur ces matières plusieurs excellents traités en forme de dialogues. Charlemagne s'intéressait vivement au progrès de la grammaire, et on trouve parmi les Capitulaires plusieurs ordonnances qui témoignent de toute sa sollicitude pour la correction des manuscrits. Il s'y exprime en ces termes [3] :

« Karl, par la grâce de Dieu, roi des Franks et des Lombards et patrice des Romains, aux lecteurs religieux soumis à notre domination :

» Désirant que l'état de nos églises s'améliore de plus en plus, et voulant relever par un soin assidu la culture des lettres, qui a presque entièrement péri par le peu de soin de nos ancêtres, nous excitons par notre exemple même, à l'étude des arts libéraux, tous ceux que nous pouvons y attirer; aussi avons-nous déjà, avec le constant secours de Dieu, exactement corrigé les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, corrompus par l'ignorance des copistes. »

Charlemagne n'omit rien pour obtenir le résultat qu'il désirait : il ordonna de s'appliquer avec soin à écrire correctement; tous les

[1] Alcuin., Epist. 15.

[2] Paul Warnefrid avait composé un vocabulaire, à la prière de Charlemagne.

[3] Baluz., Capitul., t. I, p. 203, 237, 421.

évêques, abbés et comtes durent avoir chacun un notaire ou secrétaire pour écrire à leur place, s'ils ne le pouvaient eux-mêmes; et comme les Évangiles, le Psautier ou le Missel devaient surtout être copiés avec beaucoup d'exactitude, il défendit de les faire écrire par d'autres que par des hommes très exercés et très soigneux.

Alcuin donna lui-même beaucoup de temps à la transcription des manuscrits et corrigea de sa main les livres sacrés. Il ne prétendit pas les mettre en meilleur latin, et il citait sans scrupule les endroits où les règles grammaticales ne sont pas observées [1]; mais seulement il les collationna et corrigea les fautes qui s'y étaient glissées par l'ignorance ou l'inadvertance des copistes.

Lorsqu'il eut terminé son travail, il adressa un exemplaire de la Bible, ainsi corrigée, à Charlemagne, et il veilla soigneusement à ce que les copistes se conformassent à son exemplaire [2].

Alcuin donnait donc l'exemple, en même temps qu'il donnait dans ses ouvrages les règles pour bien copier les manuscrits. Ses ouvrages littéraires sont le *Traité des Sept Arts*, emprunté en grande partie à l'ouvrage de Cassiodore qui porte le même titre; une *Grammaire* dont Notker faisait beaucoup de cas. « Elle est telle, dit-il, que ni Donat, ni Nicomaque, ni Dosithée, ni Priscien même ne paraissent rien en comparaison d'Alcuin. » La grammaire d'Alcuin est suivie d'un traité d'orthographe; il fit aussi un traité de rhétorique.

Il est probable qu'Alcuin contribua aussi puissamment à la réforme de l'écriture qu'à la correction des manuscrits. On commença en effet, sous Charlemagne, à donner aux caractères mérowingiens, qui avaient été en usage dans les siècles précédents, une forme plus agréable et bien différente de celle qu'ils avaient auparavant [3]; on reprit même l'usage de l'ancienne écriture romaine minuscule. L'abbaye de Fontenelle fut une des premières à adopter ces caractères. Le moine Hardoin, et avant lui Ovon, y copièrent ainsi un grand nombre de livres des Saintes-Écritures, de liturgie et des Pères. Le monastère de Saint-Remi de Reims était aussi très renommé

[1] Alcuin., Epist. ad Gisel. et Rictrud.; et Epist. 23.

[2] Alcuin composa une inscription en vers qu'il fit mettre dans le lieu où écrivaient les copistes. On y trouve ces vers :

Hic sedeant sacræ scribentes famina legis
Per cola distinguant proprios et commata sensus
Et punctos ponant ordine quisque suo.

(Alcuin., Carm., 126.)

[3] Mabillon, De re diplomat.

pour ses copistes, ainsi que celui de Corbie. On travaillait en même temps à faire revivre les lettres capitales romaines dans leur ancienne beauté.

Charlemagne lui-même s'y appliqua avec ardeur, et il avait sous le chevet de son lit des tablettes afin de s'exercer à former ces lettres quand il avait quelques instants libres; mais il était d'un âge trop avancé pour y réussir parfaitement [1]. Les beaux manuscrits qui nous sont restés des règnes de Charlemagne et de ses premiers successeurs attestent que l'on fit alors de grands progrès dans l'art de l'écriture, et ce n'est pas sans étonnement et sans admiration que l'œil s'arrête sur ces lettres capitales aux formes fantastiques, sur ces encadrements chefs-d'œuvre de patience, où l'or se marie si bien aux plus vives couleurs [2]. Alcuin ne se borna pas à diriger la transcription des manuscrits et à corriger des textes; il aida à les comprendre par ses écrits philologiques. Les principaux sont les *Questions sur la Genèse avec leurs réponses,* au nombre de 281. Plusieurs opuscules *sur les Psaumes;* un commentaire de l'*Ecclésiaste* et des réponses à certains passages difficiles des Saintes-Écritures.

Ces ouvrages ne sont que des réponses à des consultations.

On lisait alors les livres saints avec ardeur, surtout à l'école du Palais. Charlemagne, les guerriers, les femmes mêmes consultaient Alcuin [3]. L'abbesse d'un monastère lui proposait des difficultés sur ces paroles du Psalmiste: *Omnis homo mendax*, et sur ces autres: *Per diem sol non uret te, neque luna per noctem.* « Elle ne pouvait, disait-elle, trouver de la chaleur dans la lune. » Gisèle et Rictrude le consultaient aussi sur l'Écriture Sainte. Le savant abbé adressait un ouvrage philosophique *De la nature de l'ame,* à une femme, Gundradé surnommée Eulalie, et un de ses écrits théologiques à une religieuse qu'il loue comme très bonne dialecticienne.

[1] Eginh., Vit. Carol. Magn., c. 7. — C'est ainsi que nous comprenons le texte d'Eginhard, où il dit que Charlemagne essayait de former des lettres, et nous ne concevons vraiment pas comment tant d'historiens osent affirmer que ce roi, qui connaissait tant de sciences et de langues, qui aimait tant l'étude, ne savait pas et ne pouvait pas apprendre à écrire en lettres ordinaires.. Sa signature, qui est en capitales romaines, est très bien formée dans la plupart des chartres que l'on possède encore du règne de Charlemagne, ce qui prouverait qu'il savait écrire en capitales romaines; seulement, il ne se rendit pas *copiste* très habile comme ceux qui avaient été formés dès leur enfance à cette écriture si différente de la tudesque.

[2] *V.* Collection des peintures des manuscrits depuis le VIII.e siècle, publiée sous la direction de M. Aug. de Bastard.

[3] Alcuin., Epist., passim.

Ces indications nous font connaître et l'estime que l'on faisait de la science d'Alcuin, et l'activité qui existait à cette époque dans les travaux de l'intelligence.

Nous devons classer parmi les ouvrages philologiques d'Alcuin, les abrégés qu'il fit de plusieurs ouvrages des saints Pères, pour en faciliter l'étude. Il abrégea [1] les Commentaires de saint Augustin sur l'évangile de saint Jean, et y ajouta les endroits les plus remarquables de saint Ambroise, de saint Grégoire et de Bède, en faveur des personnes qui ne pouvaient lire les ouvrages entiers de ces Pères. Il fit encore un autre abrégé de l'ouvrage de saint Augustin sur la Trinité [2], et par ses ordres, Joseph, un de ses disciples, fit un choix des plus beaux morceaux des Commentaires de saint Jérôme sur Isaïe.

Il faut avouer [3] que le désir d'avoir des éclaircissements fit quelquefois adresser à Alcuin des questions frivoles, et que les solutions qu'il en donnait étaient à-peu-près de même nature. Telle est la question que lui fit proposer Charlemagne par un élève du Palais, nommé Candidus [4], sur la différence qu'il y a entre *æternum* et *simpiternum*, entre *immortale* et *perpetuum*, entre *sæculum*, *ævum*, et *tempus*. Telle est cette autre question proposée par Fridugise, disciple d'Alcuin : *De nihilo et tenebris, an aliquid sint* [5] ? Il arrive quelquefois qu'à force de spiritualiser, on trouve dans les choses plus de mystère qu'il n'y en a réellement. Mais ces efforts intellectuels, peu importants en eux-mêmes, secondent merveilleusement le progrès des études et à ce point de vue ne sont pas à dédaigner ; de plus, ils font souvent comprendre la nature du génie de ceux qui se livrent à ces sortes de travaux. Ainsi Alcuin [6] fait certainement preuve de subtilité d'esprit dans ses calculs mystérieux sur le nombre dix des préceptes de la loi, et le nombre sept des dons du Saint-Esprit ; dans ses considérations sur les nombres ternaire et septénaire.

Alcuin avait le génie plus subtile que philosophique, aussi ses ouvrages de philosophie n'ont-ils rien de bien remarquable. Nous en possédons trois principaux ; un traité de *dialectique*, un traité des *vices et des vertus,* essai de morale pratique adressé au comte Wido,

[1] Alcuin., Epist. ad Gisel. et Rictrud.

[2] Apud Martène, ampliss. Collect., t. I, p. 84.

[3] Lebœuf, Dissert. de l'état des sciences, etc., sous Charlemagne.

[4] Wison.

[5] Apud Baluz., Miscellan., t. I.

[6] Alcuin., Epist. 104-6

qui le lui avait demandé; enfin un traité intitulé: *De la raison de l'ame*, adressé à la sœur d'Adalhard, Gundrade surnommée Eulalie. Nous en citerons les passages suivants sur l'unité de l'ame; ils ne manquent pas de profondeur.

« L'ame, dit Alcuin [1], porte différents noms suivant la nature de ses opérations: en tant qu'elle vit ou fait vivre, elle est l'ame (*anima*); en tant qu'elle contemple, elle est l'esprit (*spiritus*); en tant qu'elle sent, elle est le sentiment (*sensus*); en tant qu'elle réfléchit, elle est la pensée (*animus*); en tant qu'elle comprend, elle est l'intelligence (*mens*); en tant qu'elle discerne, elle est la raison (*ratio*); en tant qu'elle consent, elle est la volonté (*voluntas*); en tant qu'elle se souvient, elle est la mémoire (*memoria*); mais ces choses ne sont point divisées, quant à la substance, comme dans les noms, car toutes ces choses, c'est l'ame et une seule ame. »

« L'ame, dit encore Alcuin, a dans sa nature une image, pour ainsi dire, de la Sainte Trinité; car elle a l'intelligence, la volonté et la mémoire. L'ame, qu'on appelle aussi pensée ou vie, est la substance unique qui renferme ces trois facultés. Ces trois facultés ne constituent pas trois pensées, trois vies, mais une seule vie, une seule pensée; elle ne constitue pas trois substances, mais une seule. Quand on donne à l'ame les noms de pensée, de vie, de substance, on ne la considère qu'en elle-même; mais quand on l'appelle mémoire, intelligence ou volonté, on la considère par rapport à quelque chose. Ces trois facultés ne font qu'*un*, en tant que la vie, la pensée, la substance est *une*. Elles font *trois*, en tant qu'on les considère dans leurs rapports extérieurs; car la mémoire *se souvient* de quelque chose, l'intelligence *comprend* quelque chose, la volonté *veut* quelque chose, et c'est par cette diversité d'action qu'elles se distinguent. Cependant il y a dans ces trois facultés une certaine unité. Je *pense* que je pense, que je veux, que je me souviens; je *veux* penser, me souvenir et vouloir; je *me souviens* que j'ai pensé et voulu, que je me suis souvenu; et ainsi les trois facultés se réunissent en une seule. »

Cette remarque sur l'unité de principe dans les différentes opérations de l'ame est certainement d'une haute philosophie.

Alcuin est cependant plus théologien que philosophe. Nous aurons occasion de parler de ses ouvrages théologiques en faisant l'histoire de l'hérésie d'Elipand et de Félix d'Urgel.

Ses œuvres historiques ont peu d'importance: elles se bornent à

[1] Alcuin., De ratione animæ.

trois biographies des saints Waast, Riquier et Willibrord, apôtre de la Frise. Ce dernier ouvrage contient des détails intéressants.

Les poésies d'Alcuin sont nombreuses et roulent presque toutes sur des sujets de piété. Ce sont des hymnes, des éloges de saints, des inscriptions pour des églises, des épitaphes. Ces poésies attestent dans Alcuin beaucoup de facilité pour la versification, sont intéressantes principalement pour l'histoire et la liturgie.

On sait que la liturgie subit sous le règne de Charlemagne de graves modifications.

L'ordre de la messe, suivant le rit gaulois, fut remplacé dans toute la France par l'Ordre romain, et on adopta même un grand nombre de formules liturgiques tirées de l'antiphonier et du sacramentaire de l'Église Romaine. Cependant la liturgie romaine ne fut pas adoptée dans son entier. Charlemagne fit composer, à l'usage de l'Église de France, un *Lectionnaire* par Paul Warnefrid, et le rendit obligatoire comme on le voit dans cette ordonnance[1].

« Nous ne pouvons souffrir que dans les lectures divines, au milieu des offices sacrés, il se glisse de discordants solécismes, et nous avons résolu de réformer lesdites lectures. Nous avons chargé de ce travail le diacre Paul. Nous lui avons ordonné de parcourir avec soin les ouvrages des Pères catholiques; de choisir, dans ces fertiles prairies, quelques fleurs, et de former, des plus belles, comme une guirlande. Empressé de nous obéir, il a relu les traités et les discours des divers Pères catholiques, et choisissant les meilleurs, il nous a offert en deux volumes des lectures pures de faute, convenablement adaptées à chaque fête, et qui suffiront à toute l'année. Nous avons soigneusement examiné le texte de ces volumes, nous les confirmons de notre autorité et nous les transmettons à Votre Religion, pour les faire lire dans les églises du Christ. »

Alcuin travailla peut-être avec Paul Warnefrid à cette compilation que plusieurs copistes lui ont attribuée. L'auteur de sa vie, qui était à-peu-près contemporain, dit qu'il avait fait un homiliaire en deux volumes. Cet homiliaire pourrait bien n'être que le recueil de leçons des Pères recueillies par lui et par le diacre Paul. Le Père Mabillon distingue cependant ces deux recueils qui auraient pu être adoptés indifféremment par les Églises de France.

Alcuin travailla encore à la réforme liturgique, en publiant un

[1] Apud Baluz., Capit., t. I, p. 203.

Missel qu'il avait emprunté pour le fonds à ceux des SS. Grégoire et Gelase. Aux prières tirées du missel romain, il en avait ajouté plusieurs autres qu'il avait accompagnées de marques distinctives [1].

Le sacramentaire d'Alcuin, que l'on possède encore, était peut-être extrait de son missel. C'est un recueil de trente-deux messes, ou plutôt de trente-deux collectes, secrètes, préfaces et postcommunions, suivies de prières diverses.

On doit classer parmi les œuvres liturgiques d'Alcuin un traité de l'*usage des psaumes*; son ouvrage: *Officia per ferias*, dans lequel il distribue les psaumes suivant les jours de la semaine; sa lettre à Odwin sur les cérémonies du baptême et sa lettre sur la raison pour laquelle on donne aux dimanches qui précèdent le carême les noms de septuagésime, sexagésime et quinquagésime.

Alcuin traite de différents points de liturgie dans plusieurs de ses lettres qui forment l'ouvrage le plus intéressant du savant abbé de Saint-Martin. On y trouve mille détails intéressants concernant l'histoire, les rits de l'Eglise et les sciences. Il y est théologien avant tout; mais il est facile de remarquer qu'il connaisait les mathématiques et l'astronomie, qu'il avait lu la plupart des bons auteurs grecs et latins. Plus tard, il leur préféra les Pères de l'Eglise et interdit en particulier à ses disciples la lecture de Virgile.

Comme Alcuin, Leidrade seconda activement le mouvement intellectuel sous Charlemagne. Il était né dans le Norique, sur les confins de l'Italie et de l'Allemagne. Charlemagne se l'attacha d'abord comme bibliothécaire, et conçut pour lui tant d'estime, qu'il lui confia des missions importantes [2]. Leidrade s'en acquitta avec zèle et fut, suivant la belle parole d'Adon de Vienne [3], *utile à*

[1] Le Missel d'Alcuin se trouvait dans le trésor de l'église de Centule (Saint-Riquier), lorsqu'en 831 on en fit l'inventaire. Cet inventaire se trouve dans le spicilége de D. Luc d'Acheri, et le Missel y est annoncé en ces termes : « Missalis Gregorianus et Gelasianus modernis temporibus ab Albino ordinatus. » On sait qu'Albin est le même qu'Alcuin. D. Luc d'Acheri avait recouvré ce Missel et était dans l'intention de l'éditer; il en fut empêché on ne sait pour quel motif, et le manuscrit est perdu.

[2] Il fut un des *missi dominici* chargés par Charlemagne de visiter les provinces de son vaste royaume pour veiller au maintien des lois.

[3] Ado., Chron.

l'honneur de la république. Leidrade se lia intimement au palais avec Alcuin et Théodulf.

L'évêque de Lyon Adon étant mort, Leidrade fut nommé à ce siége par Charlemagne. Alcuin écrivit [1] aussitôt au nouvel évêque pour le féliciter sur son exaltation. Il loue principalement dans sa lettre, sa sagesse et la constance de son amitié.

Leidrade, avant de prendre possession de son siége, fut obligé d'aller visiter avec son ami Théodulf la province narbonnaise ou Gothie, afin d'y rétablir l'Ordre. Il fut sacré à son retour et entreprit courageusement la réforme des abus qui défiguraient l'Eglise de Lyon. Il nous reste un monument curieux de ce que fit dans son diocèse le nouvel évêque : c'est une lettre dans laquelle il rend lui-même compte à Charlemagne de ses travaux et de leurs résultats.

« Je supplie la clémence de Votre Altesse, lui dit-il [2], d'écouter favorablement cette courte épitre. Vous avez autrefois choisi pour gouverner l'Eglise de Lyon, moi, le plus faible de vos serviteurs, incapable et indigne de cette charge, et vous m'avez recommandé de faire en sorte que les abus qui y régnaient fussent réformés. Il manquait beaucoup de choses, soit pour l'intérieur, soit pour l'extérieur de cette Eglise; tant pour les saints offices que pour les édifices. Ecoutez donc ce que moi, votre très humble serviteur, j'y ai fait depuis mon arrivée avec l'aide de Dieu et la vôtre.

» Lorsque j'eus, suivant votre ordre, pris possession de cette Eglise, je fis tout ce qui fut possible à ma faiblesse pour amener les offices au point où, grâce à Dieu, ils sont arrivés. Il a plu à Votre Piété d'accorder à ma demande la restitution des revenus qui appartenaient autrefois à l'Eglise de Lyon, au moyen de quoi on a établi dans ladite Eglise une psalmodie où l'on suit, autant que possible, le rit du Palais. J'ai des écoles de chantres dont plusieurs sont déjà assez savants pour pouvoir en instruire d'autres. En outre, j'ai des écoles de lecteurs qui non-seulement s'aquittent de leurs fonctions dans les offices, mais qui, par la méditation des livres saints, s'assurent les fruits de l'intelligence des choses spirituelles. »

Leidrade énumère ensuite les églises et les monastères qu'il a construits ou réparés. Il ressuscita en particulier la vieille école de l'Ile-Barbe, une des plus anciennes des Gaules.

[1] Alcuin., Epist. 86.

[2] Epist. Leid., inter oper. Agobard., edit. Baluz.

L'influence de Leidrade fut plutôt pratique que scientifique, car il semble avoir peu écrit. On n'a de lui que deux lettres et deux opuscules qui n'ont rien de très remarquable. Il eut la gloire de former Agobard qui fut son chorévêque, c'est-à-dire son vicaire-général. Agobard [1] parle avec éloge d'une préface que son père spirituel, dont l'orthodoxie et l'érudition étaient connues de tout le monde, avait mis à la tête de l'antiphonier de l'Eglise de Lyon. On peut en conclure que Leidrade travailla sur la liturgie.

L'ami de Leidrade, Théodulf, évêque d'Orléans, écrivit davantage et nous est plus connu. Il était Goth de nation, vint en France à-peu-près à la même époque qu'Alcuin et fut nommé par Charlemagne à l'évêché d'Orléans, après avoir passé plusieurs années au Palais. Après Charlemagne et Alcuin, personne ne travailla plus que lui à ressusciter les études. Il prit des soins particuliers pour le rétablissement des écoles dans son diocèse. Celles de la Cathédrale ou Sainte-Croix, des monastères de Saint-Aignan, de Saint-Benoît-sur-Loire, de Saint-Lifard à Meun et de Saint-Mesmin recouvrèrent leur ancienne splendeur.

Dans un recueil de réglements qu'il fit sur les devoirs des prêtres, et qui est connu sous le nom de *Capitulaire de Théodulf* [2], nous trouvons les deux articles suivants sur les écoles :

« Si quelqu'un des prêtres veut envoyer à l'école son neveu ou tout autre de ses parents, nous lui accordons la permission de l'envoyer dans l'église de la Sainte-Croix ou dans les monastères de Saint-Aignan, de Saint-Benoît, de Saint-Lifard, ou dans tout autre des monastères confiés à notre direction.

» Que les prêtres tiennent des écoles dans les bourgs et les campagnes, et si quelqu'un des fidèles veut leur confier ses enfants pour leur faire étudier les lettres, qu'ils ne refusent point de les recevoir et de les leur enseigner ; mais qu'au contraire ils les instruisent avec beaucoup de charité, se souvenant qu'il a été écrit : « Ceux qui auront été instruits brilleront comme l'éclat du firmament et ceux qui en instruisent plusieurs dans la justice brilleront comme des étoiles pendant toute l'éternité. » Lorsqu'ils instruiront ces enfants,

[1] Agobard., op., t. II.

[2] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. II., p. 210 et seq., c. 19-20. — Les autres articles seront fondus dans le chapitre spécialement consacré aux Capitulaires. Le P. Sirmond a édité les œuvres de Théodulf : inter op. var., t. II.

ils n'exigeront aucun prix et ne recevront que ce que les parents leur offriront volontairement et par affection. »

C'est ainsi que l'enseignement vint aux mains du clergé.

Doué d'un brillant et poétique génie, le Pindare karolingien nous a laissé un grand nombre de poésies. Elles sont divisées en six livres. Le premier ne contient qu'un seul poème, intitulé : *Exhortation aux juges* [1].

Théodulf avait été envoyé avec Leidrade dans la Provence et la Septimanie [2] pour examiner et réformer l'administration de cette province. A son retour, il composa son *Exhortation aux juges*, dans laquelle il les instruit en effet des devoirs qu'ils auront à remplir lorsqu'ils seront chargés de missions semblables à la sienne.

La marche de cet ouvrage est simple et naturelle : après un préambule religieux, terminé par l'éloge de Charlemagne, Théodulf décrit la route que Leidrade et lui ont suivie et les principales villes qu'ils ont visitées : Vienne, Orange, Avignon, Nîmes, Agde, Béziers, Narbonne, Carcassonne, Arles, Marseille, Aix ; la peinture qu'il donne de ces lieux est vive et colorée. A cette énumération succède le tableau des dangers qui assaillent la probité des magistrats et de toutes les tentatives qu'on a faites pour les corrompre, Leidrade et lui.

Ce morceau donne des détails très curieux sur l'état de la société.

« Une grande foule, dit Théodulf [3], s'empresse autour de nous. Enfant, adolescent, homme fait et vieillard, jeune fille et jeune homme, vieille femme mariée et vierge ; enfin, pour tout dire en un mot, le peuple entier est là qui nous offre des présents. Il s'imagine qu'à ce prix ses désirs seront infailliblement satisfaits. Les présents, c'est la machine avec laquelle tous s'efforcent d'abattre les remparts de l'ame, le bélier avec lequel ils les frappent pour s'en emparer.

» Celui-ci m'offre des cristaux et des pierres précieuses de l'Orient, si je le rends maître des domaines d'autrui. Celui-là étale

[1] Paraenesis ad judices.

[2] Ou la Narbonnaise habitée par les Goths, d'où on lui donna aussi le nom de Gothie.

[3] Théodulf., Paraen. ad judices.

des monnaies d'or empreintes de caractères arabes ou des pièces d'argent gravées par le poinçon latin et dont l'éclat éblouit; il voudrait avec cela être mis en possession de ces terres, de cette maison. Un autre appelle en cachettte un de mes serviteurs et lui dit à voix basse ces paroles qui doivent m'être répétées : « Je possède un » vase antique parfaitement ciselé. Il est d'un métal pur et d'un » poids considérable. On y voit gravée l'histoire des crimes de » Cacus, les bergers dont il a fracassé le visage à coups de massue, » Hercule en fureur brisant les os de ce fils de Vulcain. De l'autre » côté, on voit le fils de Tyrinthe étouffant les deux serpents, et » ses dix fameux travaux y sont placés dans leur ordre. On y voit » encore la funeste robe empoisonnée du sang de Nessus, l'hor- » rible destin du malheureux Lychas, et Antée étouffé dans des » bras redoutables, lui qui ne pouvait être vaincu ni abattu sur » la terre comme les autres mortels.

» J'offrirai donc cela au seigneur (car il a grand soin de m'ap- » peler seigneur) s'il veut bien favoriser mes désirs. Grand nombre » d'hommes, de femmes, de jeunes gens, d'enfants des deux sexes » ont été mis en liberté par mon père et ma mère et sont mainte- » nant affranchis. En altérant tant soit peu les chartes, ton maître » aura ce vase antique; moi, je recouvrerai mes gens, et toi, tu » seras bien récompensé. »

« En voici un autre qui dit : « J'ai des manteaux aux couleurs » variées qui viennent, je crois, des Arabes au regard farouche. On y » voit le veau suivre sa mère et la génisse le taureau. Vois comme » ces couleurs sont vives et pures, comme les divers morceaux sont » bien ajustés. J'ai avec un tel une querelle au sujet de beaux trou- » peaux; mon présent est donc fort convenable : j'offre taureau pour » taureau, vache pour vache, bœuf pour bœuf. »

» L'un veut s'emparer des maisons de son parent, l'autre de ses terres. De ces deux hommes, l'un a déjà pris, l'autre veut prendre ce qui ne lui appartient pas; tous deux brûlent du désir, celui-là de garder, celui-ci d'acquérir; l'un m'offre une épée et un casque, l'autre des boucliers. Un frère est en possession de l'héritage de son père, son frère y prétend également; l'un me propose des mulets, l'autre des chevaux.

» Ainsi agissent les riches. Les pauvres ne sont pas moins pressants et la volonté de donner ne leur manque pas davantage. Avec des moyens divers, la conduite est pareille : de même que les grands offrent de grands présents, les petits en offrent de petits.....

Tous se fient à leurs dons, et personne ne croit pouvoir, sans présents, obtenir quelque chose. O peste criminelle répandue en tous lieux? ô crime! ô fureur! ô vice horrible qui peut se vanter de s'être asservi l'Univers! on rencontre partout des gens qui donnent et qui reçoivent à tort.

» On se donnait mille peines pour me gagner; on n'aurait pas cru me corrompre, si auparavant il ne s'était pas rencontré des juges corruptibles. Personne ne va chercher le sanglier dans les ondes et le poisson dans les forêts; on s'attend à trouver ce que l'on cherche où on l'a déjà rencontré; et les hommes pensent que ce qui est arrivé arrivera toujours. Lorsqu'ils virent les flèches de leurs paroles se briser sur moi comme sur les murs d'une ville fortifiée, et leurs promesses, leurs artifices ne produire aucun effet, ils ne s'occupèrent plus que de leur affaire, et chacun reçut suivant son droit. »

Le poème de Théodulf, remarquable par la facilité et l'élégance de la versification, l'est aussi par la douceur des sentiments qui y règnent. On reconnaît le vrai chrétien, le bon évêque, dans ces conseils qu'il donne aux juges :

» Si quelqu'un a perdu son père ou sa mère, si une femme a perdu son mari, prends un soin particulier de leur cause; sois leur avocat, leur protecteur; sers de mère à celui-ci, que celle-là croie retrouver en toi un mari. Si tu vois venir à toi un homme faible et infirme, un enfant, un malade, une vieille femme, un vieillard, reçois-les avec compassion, porte-leur un charitable secours. Fais asseoir celui qui ne peut se tenir debout, prends la main de celui qui ne peut se lever; soutiens celui à qui le cœur, la voix, les pieds ou la main tremblent; encourage celui qui est abattu, apaise celui qui est irrité, donne des forces à celui qui craint, rappelle au respect celui qui s'emporte. »

Il y a dans ces vers une sensibilité touchante qui fait aimer celui qui les a trouvés dans son cœur.

Le deuxième livre des poésies de Théodulf contient seize petits poèmes et épigrammes sur différents sujets. La première de ces pièces est la plus intéressante; c'est une inscription qu'il avait composée pour servir de frontispice à la belle bible qu'il avait fait copier pour son usage. Ce poème est un éloge de tous les livres de l'Écriture, et, dans sa bible, il était suivi d'une petite préface en prose écrite en lettres d'or. Le second poème du deuxième livre est celui qu'il composa pour mettre à la fin de la même bible, et le

troisième l'hymne *Gloria, laus et honor*, dont l'Église chante les douze premiers vers à la procession du dimanche des Rameaux [1].

Le troisième livre contient douze poèmes du plus haut intérêt historique.

On compte neuf poèmes dans le quatrième livre. Un des principaux est le second, qui traite des sept arts libéraux, dont il fait la description sous la figure d'un arbre avec ses branches. La grammaire forme la racine de l'arbre; la rhétorique sort d'un côté, puis la dialectique avec les sciences qui lui sont subordonnées, et de l'autre la musique, la géométrie et l'astronomie. Cette description était accompagnée d'une peinture ornée de tous les symboles propres à chaque science. Théodulf aimait les arts; cette peinture, sa bible aux lettres d'or et l'église de Germini [2], qu'il bâtit sur le plan de la basilique d'Aix-la-Chapelle, l'attestent suffisamment. Il était moins sévère qu'Alcuin dans l'usage des fables poétiques de l'antiquité, dit franchement [3]:

Legimus et crebro Gentilia scripta Sophorum.

et avoue qu'au milieu d'une foule d'inutilités dont les écrits des païens abondent, ils renferment bien des vérités sous l'ombre du mensonge. Quand Théodulf ne l'avouerait pas, on s'apercevrait facilement dans ses vers qu'il avait lu les anciens poètes latins. Ce fut sans doute cette lecture qui donna à son style une supériorité incontestable sur les autres écrivains de son siècle, et en particulier sur celui d'Alcuin. Théodulf avait composé le troisième poème du quatrième livre pour expliquer une machine cosmographique qu'il avait fait peindre dans une des salles de sa maison épiscopale. La machine n'existant plus, la description qu'il en fait est si obscure qu'on n'y comprend à-peu-près rien.

[1] Théodulf composa cet hymne à Angers lorsqu'il y fut exilé sous Hludwig-le-Pieux. Il y décrit la procession générale telle qu'elle se faisait alors, de l'église cathédrale à celle de Saint-Michel-du-Tertre.

Ceux qui croyaient le livre des *Divins Offices* composé par Alcuin, prétendaient que l'hymne *Gloria, laus* ne pouvait être de Théodulf, puisqu'il en est parlé dans cet ouvrage et qu'Alcuin est mort plusieurs années avant l'exil de Théodulf; mais il est démontré aujourd'hui que le livre des *Divins Offices* n'est pas d'Alcuin, mais d'un auteur postérieur, et Loup de Ferrières dit positivement que l'hymne *Gloria, laus*, est de Théodulf. (Lup., Epist. 20.)

[2] Village près Saint-Benoît-sur-Loire.

[3] Théodulf., lib. 4, carm. 1.

Quoiqu'il n'y ait dans le cinquième livre que trois poèmes et une petite épigramme, il ne laisse pas d'être un des plus estimables des six livres, pour les matières qui y sont traitées. Le premier poème est un discours de consolation sur la mort d'un ami ; le second traite des sept péchés capitaux et ne contient pas moins de trois cents vers, quoiqu'on n'ait pas le commencement. Le troisième est une exhortation aux évêques. L'auteur n'était encore que diacre lorsqu'il la composa, comme les deux vers suivants le donnent à entendre [1].

> Parva sed in magnâ cum sim in Levitide turbâ
> Pars, placet ut patres quâ queo sorte juvem.

Un recueil de trente pièces fugitives sur différents sujets, presque tous pieux, forme le sixième livre des poésies de Théodulf. La dix-huitième mérite d'être remarquée. Théodulf y attaque les hypocrites et se plaint de l'état de décadence où était l'Église. Le pieux évêque contribua autant qu'aucun autre à l'en tirer.

Plusieurs érudits ont publié dans leurs collections quelques autres pièces de poésie qu'ils attribuent à Théodulf. On ne prête qu'aux riches, et on aurait de la peine à prouver que ces vers lui appartiennent réellement, au moins pour la plupart. Nous croyons qu'on a fait passer sous le nom d'Alcuin et de Théodulf beaucoup de pièces appartenant à Angilbert, abbé de Centule, et surnommé Homère à l'école du Palais, qu'il dirigea après la retraite d'Alcuin.

Les poésies qui appartiennent incontestablement à Angilbert sont : un Éloge du jeune roi d'Italie Pépin [2], une pièce de trente vers composée à la louange des saints Riquier et Éloi, à l'occasion de la dédicace de la grande église de Centule [3]; quelques inscriptions pour cette église conservées dans la chronique d'Hariulf [4]; enfin, la relation de tout ce qu'Angilbert avait fait depuis qu'il était abbé de Centule [5]. Nous croyons que l'Homère du IX.e siècle écrivit davantage.

Il fut gendre de Charlemagne et eut pour fils l'historien Nithard.

[1] Théodulf., lib. 5, carm. 3.

[2] Apud And. Duchêne, Hist. Franc. script., t. II, p. 645.

[3] Inter Carmina Alcuin., 177.

[4] Chron. Centul., auct. Hariulf., apud D. Luc d'Acheri, Spicileg.

[5] Apud Bolland., 18 feb. (V. Mabill., Act. SS. ord. Bened. et Annal. Bened., liv. 26.

Lorsqu'il fut devenu abbé de Centule, il reconstruisit en entier le célèbre monastère de Saint-Riquier, y bâtit trois églises et y établit la psalmodie perpétuelle. Son abbaye fut un des plus beaux monuments du IX.e siècle.

Le Père Mabillon a donné le dessin de l'ancienne abbaye de Saint-Riquier, telle qu'elle avait été rebâtie par saint Angilbert. On peut en tirer cette induction que l'architecture chrétienne, au IX.e siècle, était une imitation de l'architecture romaine. Il est certain qu'à cette époque on étudiait Vitruve [1]. L'art, comme la littérature, ne s'éleva pas sans doute à la hauteur du siècle d'Auguste ; mais on peut remarquer dans l'un comme dans l'autre un effort dirigé vers une renaissance romaine [2]. La construction de la basilique d'Aix-la-Chapelle par Charlemagne eut une influence considérable dans la renaissance de l'architecture romaine. Nous donnerons la description de ce monument après avoir terminé nos études sur les ouvrages des hommes les plus remarquables du IX.e siècle.

Parmi eux, Smaragde, abbé du Vieux-Moutier ou Saint-Mihel [3], mérite une place distinguée.

Les plus grands hommes ne sont pas toujours ceux dont on a pris le plus de soin de conserver l'histoire à la postérité; c'est ce qui est arrivé, en effet, pour l'illustre abbé de Saint-Mihel. On ne sait rien ni de sa naissance, ni de son éducation, et la première fois qu'on le voit paraître dans le monde, c'est à l'occasion de la dédicace d'un de ses ouvrages à Charlemagne. Il eut beaucoup de part au renouvellement des études, et s'appliqua principalement à développer dans son monastère la science de la grammaire, si utile pour la transcription correcte des manuscrits. Dans ce but, il commentait à

[1] Eginh., Epist. 30; apud Duchêne. Hist. Franc. script., t. II, p. 701.

[2] Il serait bien possible que plus d'un monument que l'on fait remonter au X.e siècle fût réellement du neuvième. Le X.e siècle n'a presque rien produit, au lieu que le neuvième a produit beaucoup dans les arts comme dans la littérature. On peut prouver que les monuments dont on porte la date au X.e siècle ne sont pas postérieurs à cette époque; mais on ne pourrait prouver qu'ils ne soient pas antérieurs, à part de rares exceptions. Nous serions portés à faire remonter au IX.e siècle la plupart des monuments construits dans le style imité du romain, et que pour cette raison on a très exactement nommé *roman*.

[3] Ce monastère, situé au diocèse de Verdun, était dédié à Saint-Michel, dont on fit par corruption Saint-Mihel. Il avait eté fondé au commencement du VIII.e siècle. Il s'est formé en ce lieu une ville du même nom.

ses moines le grammairien Donat[1], et il composa lui-même une grande grammaire latine qui fut célèbre de son temps. Nous retrouverons le docte abbé honoré de la confiance de Charlemagne dans les discussions théologiques qui eurent lieu sous son règne.

Les principaux ouvrages de Smaragde sont intitulés : *La Voie royale* et *Le Diadème des Moines*[2].

La Voie royale est un traité de morale à l'usage des rois. Les idées en sont sages et douces. L'auteur expose les principes de la morale évangélique sans les outrer, mais aussi sans les affaiblir; il appuie ses réflexions sur l'Écriture-Sainte et sur les SS. Pères. On s'aperçoit qu'il les avait beaucoup lus, et il fond leurs maximes dans son ouvrage qui n'en est que l'expression fidèle.

Le Diadème des Moines est un traité de morale à l'usage des personnes consacrées à Dieu. Il dit lui-même qu'il avait recueilli pour faire cet ouvrage tout ce qu'il avait trouvé, dans les SS. Pères, de plus propre à ranimer la piété languissante, à nourrir la ferveur, à inspirer le désir des biens futurs. Smaragde veut que ses religieux lisent en commun tous les soirs quelques passages du *Diadème des Moines*, comme ils lisaient tous les matins quelque chose de la règle de saint Benoît.

On a encore du savant abbé de Saint-Mihel une explication des Épîtres et des Évangiles de tous les dimanches de l'année, un commentaire de la règle de saint Benoît, une lettre écrite au pape Léon III, au nom de Charlemagne, sur la *procession* du Saint-Esprit. Ce fut lui aussi qui rédigea la conférence qui se tint à Rome sur le même sujet, entre le pape et les envoyés du roi. Nous en parlerons dans la suite.

Comme il y eut plusieurs hommes célèbres du nom de Smaragde, tels que saint Ardon-Smaragde, disciple de saint Benoît d'Aniane, et Smaragde, abbé de Lunebourg au X.e siècle, quelques écrivains leur avaient attribué les écrits de l'abbé de Saint-Mihel; les meilleurs critiques les lui ont restitués avec raison.

Smaragde semble avoir surtout cultivé les sciences ecclésiastiques et l'auteur de son épitaphe[3] lui donne le titre de théologien.

[1] Donat vécut au IV.e siècle. La grammaire de Smaragde n'a jamais été imprimée.

[2] D'Acheri, Spicileg.; Biblioth. PP., t. XVI, edit. Lugdun.

[3] Hist. litt. de France, t. IV, p. 441.

Eginhard, que nous avons placé parmi les hommes dignes d'une étude spéciale, avait des connaissances beaucoup plus variées que Smaragde; la Chronique de Fontenelle l'appelle un homme très docte dans toutes les sciences.

Il était de race franke, né peut-être au-delà du Rhin, et s'appelle lui-même « un barbare peu exercé dans la langue des Romains [1]. » Il fut élevé au palais de Charlemagne qu'il appelle son nourricier [2], qui le fit son secrétaire et même son gendre, suivant plusieurs écrivains [3]. Que Charlemagne lui ait donné ou non une de ses filles en mariage, il est certain qu'il eut pour lui une affection toute particulière et que ce fut surtout la reconnaissance qui engagea Eginhard à écrire la vie de ce héros, avec lequel il avait vécu dans une étroite intimité.

« Dès l'instant, dit-il [4], que je fus admis au palais, j'ai vécu avec le roi et ses enfants dans une amitié constante qui m'a attaché à lui, après sa mort comme pendant sa vie, par tous les liens de la reconnaissance; on aurait donc raison de me croire et de me dire bien ingrat, si, oublieux des bienfaits dont il m'a comblé, je ne disais rien des hautes et magnifiques actions d'un prince qui s'est acquis tant de droits à ma gratitude, et si je consentais que sa vie restât comme s'il n'avait jamais existé, sans un souvenir écrit, sans le tribut d'éloges qui lui est dû. »

La vie de Charlemagne par Eginhard est un morceau d'histoire très remarquable, une véritable biographie politique [5], écrite par un homme qui a assisté aux événements et les a compris.

Eginhard commence par exposer l'état de la Gaule franke sous les derniers mérovingiens; il décrit avec soin l'abaissement et l'im-

[1] Eginh., Vit. Carol. Magn., præfat.

[2] *Ibid.*

[3] La Chronique de Lauresheim a fait du mariage d'Eginhard et d'Emma, fille de Charlemagne, une espèce de roman. Eginhard n'en dit rien et ne nomme même pas Emma parmi les enfants de Charlemagne. Il dit même que le roi ne voulut pas marier ses filles. Cependant Eginhard, écrivant à l'empereur Hloter (Epist. 34), l'appelle *son neveu*. On peut appuyer les deux sentiments contraires de fortes preuves. C'est dire qu'on ne parviendra probablement pas à résoudre ce problème historique.

[4] Eginh., Vit. Carol. Magn., præfat.; apud Duchêne; D. Bouquet et ap. Bolland, ad 28 jan.

[5] Guizot, Hist. de la civil. en France, t. II, p. 231.

puissance où ces rois étaient tombés, et part de cette exposition pour raconter l'avènement naturel des karolingiens. Après avoir dit quelques mots sur le règne de Pépin, sur les commencements de celui de Charlemagne, et ses rapports avec son frère Karloman, il entre enfin dans le récit du règne de Charlemagne seul. La première partie de son récit est consacrée aux guerres de ce prince et surtout à ses guerres contre les Saxons. Des guerres et des conquêtes, l'auteur passe au gouvernement intérieur, à l'administration de Charlemagne; enfin il aborde sa vie domestique, son caractère personnel.

Comme on le voit, la *Vie de Charlemagne* n'est point écrite sans plan ni but; on y reconnaît une intention, une composition systématique. C'est vraiment une œuvre littéraire conçue et exécutée par un esprit réfléchi et cultivé.

Eginhard composa en outre des annales [1] qui contiennent l'histoire des règnes de Pépin, de Charlemagne et d'une partie de celui de Hludewig-le-Pieux [2] (741 à 829). Il s'y montre bien supérieur aux autres chroniqueurs de son siècle pour la pureté du style et l'exactitude des détails.

Son histoire [3] de la translation de Rome en France des reliques de saint Marcellin et de saint Pierre, exorcistes, est, selon Baronius, un monument historique digne d'Eginhard. Elle est divisée en quatre livres et suivie d'un poème d'une versification assez médiocre sur le même sujet et qu'on lui attribue.

On donne encore à Eginhard plusieurs autres ouvrages qu'il nous semble peu utile de mentionner; nous ne pouvons cependant passer sous silence le recueil de ses lettres qui est très important pour l'histoire [4]. Ces lettres sont au nombre de 62. La trentième nous apprend qu'il avait un fils nommé Ussin, qui s'était consacré à Dieu et se livrait avec ardeur à l'étude de l'architecture. Eginhard, artiste aussi distingué qu'écrivain élégant, lui envoya avec sa lettre l'explication des termes techniques employés par Vitruve, comme il le lui avait demandé, et y joignit d'excellents conseils :

[1] Apud And. Duchêne et D. Bouquet.

[2] C'est ainsi qu'on doit écrire le nom de l'empereur appelé autrefois Louis-le-Débonnaire. Thegan, son historien contemporain, l'appelle *Ludewic-us*, et dans un grand nombre d'auteurs contemporains, on trouve avant *l* le signe de l'aspiration H ou C. Ermold, poète-historien contemporain, donne l'étymologie de ce mot : *Hlut*, fameux; *wig*, guerrier.

[3] Apud Bolland., ad diem 2 jun.

[4] Apud And. Duchêne, t. II.

« Mon cher fils, lui dit-il [1], je t'ai engagé à étudier avec ardeur ; mais la grammaire, la rhétorique et les études des autres arts libéraux sont vaines, nuisibles même aux serviteurs de Dieu, si, par la grâce divine, ils ne sont bien affermis dans la vertu. La science enfle, mais la charité édifie. J'aimerais mieux te voir mort qu'orgueilleux et vicieux ; car le sauveur ne nous a point ordonné de savoir qu'il eût fait ses miracles, mais d'apprendre de lui la mansuétude et l'humilité du cœur. Je t'ai souvent donné ces conseils, puisses-tu les mettre en pratique.

» Je t'envoie les mots et les noms obscurs des livres de Vitruve dont j'ai pu me souvenir. »

Les connaissances d'Eginhard en architecture l'avaient fait choisir par Charlemagne pour être l'intendant, l'inspecteur des monuments royaux. Walafrid-Strabon, dans une petite pièce de vers consacrée à la louange de cet homme célèbre, assure que, malgré sa petite taille, on admirait en lui les talents des plus grands hommes, et que la connaissance qu'il avait des beaux-arts en avait fait un autre Beseléel. D. Mabillon [2] conjecture avec fondement que l'ancien plan du monastère de Saint-Gal qu'il a fait graver dans ses *Annales* a été levé par Eginhard. Il porte le même jugement des vers dont il était accompagné. Ce sont ordinairement des monostiques, quelquefois des distiques ou des quatrains destinés à être placés au-dessus des autels, dans le baptistère, l'appartement des hôtes et des pauvres, dans les classes et jusque dans les moindres officines.

C'était la coutume à cette époque de mettre dans les églises et les monastères beaucoup d'inscriptions.

Il est probable qu'Eginhard, si distingué par ses connaissances artistiques, aida Charlemagne dans la confection du plan de la basilique d'Aix-la-Chapelle, le plus beau monument élevé au IX.e siècle. Il nous a conservé sur cette basilique quelques détails que nous complèterons par le récit du moine de Saint-Gal sur le même sujet.

« Charlemagne, dit Eginhard [3], bâtit à Aix-la-Chapelle une basilique d'une grande beauté, l'enrichit d'or, d'argent et de magni-

[1] Eginh., Epist. 30.

[2] Mabill., Annal. Bened., t. II.

[3] Eginh., Vit. Carol. Magn., c. 8. — La basilique d'Aix-la-Chapelle était dédiée à la Sainte Vierge et construite avec un art admirable. (*Ibid.* c. 5.)

fiques candelabres, l'orna de portes et de cancels d'airain massif. Comme il ne pouvait tirer d'ailleurs des colonnes et des marbres pour cet édifice, il en fit venir de Rome et de Ravenne. »

» Cette basilique, dit le moine de Saint-Gal[1], fut bâtie sur les plans de Charlemagne. Il en avait conçu l'idée et la fit exécuter en peu de temps. Dans ce but, il appela de tous les pays en-deçà des mers, des maîtres et des ouvriers habiles dans les arts de tout genre, mit à leur tête et préposa à l'exécution de l'ouvrage un abbé, le plus habile d'entre eux[2].

» On distinguait parmi les ouvriers un moine de Saint-Gal nommé Tanchon, qui surpassait tous les autres pour les ouvrages d'airain et de verre. Tanchon ayant fondu une très bonne cloche dont le roi admirait beaucoup le son, ce maître passé dans l'art de travailler l'airain lui dit : « Seigneur roi, ordonnez qu'on m'apporte beaucoup » de cuivre, et, pour que je puisse le purifier parfaitement à la fonte, » faites-moi donner, au lieu d'étain, autant d'argent qu'il est néces- » saire, cent livres pesant au moins, et je vous ferai une cloche telle » que l'autre sera muette en comparaison. » Karl, qui était le plus libéral des rois et qui n'attachait point son cœur aux richesses quoiqu'il en eût de grandes, ordonna de fournir à l'ouvrier ce qu'il demandait. Ce misérable l'ayant reçu, s'en alla tout joyeux, purifia le cuivre avec soin, y mêla de l'étain également bien purifié au lieu d'argent, fabriqua, avec ce métal altéré et en peu de temps, une cloche bien supérieure à l'autre, en fit l'épreuve et la présenta au roi. Celui-ci, satisfait de la forme incomparable de cette cloche, voulut qu'on y attachât sur-le-champ le battant et qu'on la suspendît dans le clocher. Elle y fut bientôt. Alors, le gardien de l'église, les chapelains et même les hommes de service s'efforcèrent à l'envi et tour-à-tour de tirer quelque son de la cloche. Leurs efforts furent inutiles. Alors, Tanchon, saisissant la corde, la tira avec force, et voici que le battant se détachant tout-à-coup, tomba sur sa tête déjà chargée d'iniquités et entraîna avec lui jusqu'à terre les intestins du coupable. »

[1] Monach. Sangall., De Gest. Carol. Magn., lib. 1, c. 30, 31.

[2] On ignore le nom de cet abbé qui était fort habile, mais un fripon. Les ouvriers employés à la construction de l'édifice avaient été forcés de quitter leur pays et comme enrôlés. L'abbé leur accordait la liberté de s'en retourner moyennant une rançon. Il remplit ainsi sa maison de richesses. On vint lui dire un jour que le feu était à sa maison ; il y courut, voulut sauver ses richesses et périt dans les flammes.

Ce récit a un tout autre intérêt que celui de l'anecdote qui lui sert de canevas. Il nous apprend que la basilique d'Aix-le-Chapelle fut surmontée d'un clocher, et donne à entendre que les cloches étaient, sous le règne de Charlemagne, d'un usage à-peu-près général. Nous croyons que dès le VI.e siècle[1] on commença à s'en servir dans l'Eglise Gallo-Franke ; au moins Fortunat nous parle-t-il d'une tour élevée au-dessus de la basilique construite à Nantes par l'évêque Félix. Dans la *Vie de saint Bonitus*, évêque d'Arvernie à la fin du VII.e siècle, il est fait mention d'un beau clocher élevé sur l'église du monastère de Manlieu. Dans le courant du VIII.e siècle, les cloches devinrent d'un usage si général, qu'on peut raisonnablement supposer qu'on ne construisit pas alors une seule église sans tour ou clocher.

Nous tenions à constater l'origine de cette construction inséparable aujourd'hui de l'Eglise chrétienne et qui eut, pour les progrès de l'architecture religieuse, une si grande et si heureuse influence.

La basilique d'Aix-la-Chapelle, dans la construction de laquelle Charlemagne voulut surpasser les anciens édifices des Romains[2], pour laquelle il fit venir des marbres et des colonnes d'Italie, dut nécessairement donner aux arts une nouvelle impulsion, en mettant sous les yeux des artistes franks des modèles parfaits des arts romain et byzantin. Les pierres de taille qui furent employées à sa construction furent tirées des fortifications de Verdun que Charlemagne fit démolir pour punir l'infidélité de l'évêque[3]. Les colonnes de marbre et les mosaïques étaient des débris de l'ancien palais impérial de Ravenne[4].

Les arts furent encouragés par Charlemagne aussi bien que les

[1] On croit que ce fut au V.e siècle que l'on commença à se servir de cloches pour convoquer les fidèles aux offices. Elles furent d'abord peu fortes et on n'eut pas besoin d'un édifice particulier pour les loger. Quelques auteurs ont cru que le premier clocher avait été construit par le pape Sabinien, au commencement du VII.e siècle. Nous croyons qu'il y en eut dès le VI.e siècle dans l'Église Gallo-Franke.

[2] Monach. Sangall., De Gest. Carol. Magn., lib. 1, cap. 30.

[3] Chron. Hugon. Flavin., apud Labb., Biblioth., t. I.

[4] Epist. Adr. pap. ad Carol., apud Sirm., t. II, p. 93 ; Cod. Carol., Epist. 67. — Les débris de ce palais mêlèrent nécessairement quelques idées de l'art byzantin à l'art romain. On trouve ce mélange d'idées dans les peintures des manuscrits.

sciences. Un passage d'Eginhard [1], qu'on n'a pas assez remarqué, nous apprend que ce grand roi donna surtout ses soins à faire reconstruire dans toute l'étendue de son royaume les églises qui tombaient en ruines par vétusté. Il obligea les évêques et les abbés qui en étaient chargés à les rebâtir, et veilla de près à l'exécution de ses ordres.

En passant en revue les ouvrages des hommes qui eurent le plus de part au mouvement intellectuel sous Charlemagne, nous avons constaté un grand progrès dans la reproduction exacte des manuscrits et dans les études des sciences et arts.

Charlemagne fut le centre et comme le principe de ce progrès. Sa vaste intelligence embrassait tout ; il encourageait non seulement les hautes études théologiques et philosophiques, la littérature et les arts, mais les sciences et surtout les mathématiques, l'astronomie, l'histoire, la philologie. Le moine de Saint-Gal nous raconte ainsi ses efforts pour ressusciter la musique religieuse :

« Karl, dit-il [2], dévoré d'un zèle infatigable pour le service de Dieu, pouvait se féliciter d'avoir, autant qu'il était possible, atteint l'accomplissement de ses vœux pour l'étude des lettres ; il se désolait cependant que des provinces entières, les campagnes et les villes même ne s'accordassent pas sur la manière de louer Dieu, c'est-à-dire dans les modulations du chant. »

Après avoir rapporté comment Charlemagne avait reçu des chantres de Rome [3], le moine de Saint-Gal continue ainsi :

« Les clercs dont on vient de parler furent à peine sortis de Rome qu'ils délibérèrent entre eux sur les moyens de varier tellement leur chant qu'il ne pût jamais y avoir sur ce point ni unité, ni accord dans le pays des Franks. A leur arrivée cependant, le roi les accueillit favorablement et les répartit dans les villes les plus considérables de ses États ; mais dans chacune des provinces qui leur

[1] Eginh., Vit. Carol. Magn., c. 5. — Ce passage confirme notre remarque sur l'époque de la plupart de nos églises romanes.

[2] Monach. Sangall., De Gest. Carol. Magn., lib. I, c. 10, 11.

[3] Le moine de Saint-Gal dit que ce fut le pape Étienne qui envoya douze chantres à Charlemagne. Il se trompe et il a confondu deux époques. Comme il n'écrivait qu'à la fin du IX.e siècle et qu'il était fort ignorant sur la chronologie, il lui fut très facile de commettre cette erreur. Il a confondu les chantres envoyés par Étienne à Pépin avec ceux que donna le pape Adrien à Charlemagne.

furent assignées pour chanter et instruire les autres, les clercs se donnèrent mille peines pour chanter aussi mal et aussi diversement qu'ils purent l'imaginer. Karl ayant une certaine année passé à Trèves ou à Metz les fêtes de la Naissance et de l'Apparition [1] de Notre-Seigneur, écouta le chant avec soin et, en amateur, s'en pénétra complètement. L'année suivante, célébrant les mêmes fêtes à Paris ou à Tours, il ne reconnut aucune des mélodies qu'il avait entendues l'année précédente ; il s'aperçut ainsi que les clercs envoyés en divers lieux n'avaient pas mis dans le chant plus d'accord qu'il n'y en avait autrefois. Il découvrit cette manœuvre au saint pape Léon [2]. Ce pontife rappela les clercs à Rome et les condamna les uns à l'exil, les autres à la prison, pour toute leur vie. Puis il dit à l'illustre Karl : « Si je vous envoie d'autres clercs, ils seront comme les autres aveuglés par la jalousie et se joueront de vous comme leurs devanciers. Mais voici le moyen de satisfaire vos vœux : Donnez-moi deux de vos clercs les plus habiles. Je veillerai à ce que ceux qui m'entourent ne sachent pas qu'ils vous appartiennent et, avec l'assistance de Dieu, ils apprendront parfaitement ce que vous désirez qu'ils sachent. Il fut fait ainsi. Au bout d'un temps asssez court, le pape renvoya les deux clercs parfaitement instruits à Karl qui en garda un auprès de lui et mit l'autre à Metz. Ce dernier ne renferma pas son zèle dans le lieu où il avait été placé, mais il montra le chant dans toute la France ; de sorte que tous ceux qui, dans ce pays, parlent le latin, appellent encore aujourd'hui chant Messin le chant ecclésiastique, et que nous, qui parlons la langue teutonique ou tudesque, nous l'appelons *Mète* ou Métisque, en suivant dans ce dérivé les règles de formation de la langue grecque. »

Le clerc que Charlemagne garda auprès de lui enseigna le chant aux clercs de la chapelle royale qui devint le type sur lequel les meilleurs évêques, comme Leidrade de Lyon, cherchèrent à former leurs Eglises.

[1] Sans doute la Transfiguration.

[2] Léon III, dont nous parlerons plus tard. Le moine de Saint-Gal le fait successeur d'Étienne, preuve qu'il était peu fort en chronologie. Le vieux moine *édenté*, comme il s'appelle lui-même, ne savait que des anecdotes qu'il avait apprises par tradition. Il les raconte avec tant d'originalité, qu'on doit lui pardonner ses erreurs chronologiques.

Voici ce que nous apprend le moine de Saint-Gal [1], de l'ordre suivi dans cette chapelle.

« Il était d'usage que le maître du chœur désignât la veille à chacun le répons qu'il devait chanter à l'office de la nuit, mais personne ne désignait les leçons que chacun avait à réciter; personne non plus n'en indiquait la fin sur le livre, soit avec de la cire, soit avec ses ongles; tous avaient soin de si bien apprendre tout ce qu'on devait lire, qu'aucun ne se trouvait en faute si on lui ordonnait à l'improviste de dire une leçon. Karl montrait du doigt ou à l'aide d'un bâton celui qui devait lire, ou bien encore il envoyait un de ceux qui étaient près de lui avertir ceux qui en étaient éloignés. Il marquait la fin de la leçon par un son guttural, et tous étaient si attentifs, qu'aussitôt que ce signal était donné, soit qu'on fût au milieu d'une phrase, à la moitié de la pause ou à l'instant de la pause elle-même, le clerc qui suivait ne reprenait jamais au-dessus ni au-dessous, quoique ce qu'il commençait ou finissait ne parût avoir aucun sens. »

Ces détails font parfaitement comprendre l'intérêt que Charlemagne prenait aux saints offices et à la régularité du chant religieux. C'est le propre du génie de ne pas négliger les choses les plus minimes en apparence, et de comprendre la haute portée de ce qu'un esprit étroit et à petites vues regarderait comme des détails futiles et sans importance. Cet homme, qui s'occupait du chant avec un soin qu'on appellera, si on le veut, minutieux, se complaisait [2] en même temps dans la lecture du plus grand philosophe de l'Église, saint Augustin, et l'ouvrage de ce profond docteur qu'il aimait le mieux était *La Cité de Dieu*. Charlemagne était en même temps philosophe et théologien [3]. Les vers qui nous restent de lui [4] attestent son talent pour la poésie. Il composa une grammaire dans laquelle il posa les principes de la langue tudesque, l'idiome des Franks et fit recueillir les vieux chants nationaux des Franks, seuls monuments de l'histoire de leurs pères; il correspondait sur l'astronomie avec Alcuin, réformait le calendrier, donnait aux mois et

[1] Monach. Sangall., De Gest. Carol. Magn., lib. 1, c. 5.

[2] Eginh., Carol. Magn., c. 7.

[3] Alcuin., Epist. ad Carol., pass.

[4] Ces vers sont principalement deux lettres à Paul Warnefrid, l'épitaphe du pape Adrien, l'épitaphe de Roland et quelques fragments.

aux vents des noms nouveaux [1], et promulguait ces Capitulaires que l'on peut placer sans crainte à côté du Code théodosien.

Vaste et étonnant génie, Charlemagne groupe autour de sa magnifique personnification tout le mouvement intellectuel; il le crée, le seconde, le dirige. Les lettres, les sciences, les arts, la législation, il n'oublie rien, et poursuit énergiquement la renaissance romaine qu'il a entreprise. « Le très glorieux Karl, dit le moine de Saint-Gal [2], voyait l'étude des lettres fleurir dans tout son royaume, mais il déplorait qu'elle n'atteignît pas à la perfection dont les anciens Pères avaient laissé des modèles. Dans sa douleur, il formait des vœux plus grands qu'il n'était permis à un simple mortel, et disait: « Oh! plût » au Ciel que j'eusse douze clercs aussi doctes, aussi profondément » versés dans toutes les sciences que Jérôme et Augustin! » Albinus [3], homme très savant, mais qui se considérait avec raison comme un ignorant en comparaison de ces docteurs, fut saisi d'indignation en entendant Karl exprimer son désir. « Le Créateur du » ciel et de la terre, lui dit-il, n'a eu que deux hommes comme » ceux-là, et toi tu en voudrais douze? »

Charlemagne n'eut certainement pas des hommes comparables au profond interprète des Écritures et au plus grand philosophe de l'Église; cependant il fut entouré d'un brillant cortége d'hommes illustres, dont les travaux donnèrent la première impulsion à la civilisation moderne [4].

[1] Eginh., Vit. Carol. Magn., lib. 1, c. 8.

[2] Monach. Sangall., De Gest. Carol. Magn., lib. 1, c. 9.

[3] C'est-à-dire Alcuin.

[4] M. Michelet (Hist. de France) ne trouve que du pédantisme dans les auteurs du règne de Charlemagne. Nous y avons trouvé une science profonde et variée, et le pédantisme n'est que dans leur style généralement affecté et prétentieux.

III.

LÉGISLATION ECCLÉSIASTIQUE DE CHARLEMAGNE.

Les plaids généraux et les Capitulaires. — Autorité ecclésiastique de Charlemagne. — 1.° Capitulaires relatifs aux personnes ecclésiastiques. — Les évêques. — Leurs devoirs vis-à-vis des peuples. — Évêques guerriers. — Devoirs des prêtres. — 2.° Capitulaires relatifs aux choses ecclésiastiques. — Des sacrements. — Du dimanche. — Des fêtes d'obligation. — Du jeûne et de l'abstinence. — Des églises. — Des biens ecclésiastiques. — Des superstitions. — 3.° Capitulaires relatifs aux jugements ecclésiastiques. — La juridiction du métropolitain et du concile provincial. — Pouvoir des évêques dans le jugement des clercs et des laïques. — Leur autorité et celle des comtes. — Quelques réglements pour les moines et les religieuses. — Commencements de la réforme de l'état religieux. — Saint Benoît d'Aniane et le duc Guillaume. — Un mot sur les fausses décrétales.

Charlemagne ne déploya pas moins d'activité pour les réformes législatives que pour le progrès intellectuel. Il tint fréquemment de ces grandes assemblées nationales [1] qui existaient déjà sous les mérowingiens, mais qu'il sut rendre plus fécondes, et qui furent pour lui un puissant moyen de gouvernement. On appelait ces assemblées plaids, comices, synodes, etc., etc. Les évêques, les gouverneurs des provinces, les comtes, tous les notables de la nation s'y réunissaient, et, sous la diretcion de Charlemagne, travaillaient à ces réglements, à toutes ces réformes sociales qu'on désigne sous le nom général de *Capitulaires*.

Adalhard, abbé de Corbie, parent et intime confident de Charlemagne, avait écrit un traité intitulé *De Ordine Palatii*, destiné à faire connaître l'intérieur du gouvernement, et spéciament des assemblées générales. Ce traité n'existe plus, mais Hincmar [2], vers la fin du IXe siècle, l'a reproduit en grande partie dans une de ses lettres. Nous devons recueillir les renseignements qu'il nous a transmis sur ces réunions, où les évêques exercèrent une si haute influence.

« La coutume était de tenir chaque année deux assemblées : la

[1] Les chroniqueurs mentionnent trente-cinq des assemblées générales qui se tinrent sous Charlemagne. Il y en eut un bien plus grand nombre, et dans presque toutes on fit quelques réglements ecclésiastiques. Il se tint en outre cinq conciles provinciaux très célèbres : à Arles, Mayence, Reims, Tours, Châlons-sur-Saône.

Le P. Sirmond a recueilli les actes de ces conciles et les principales lois ecclésiastiques contenues dans le recueil des Capitulaires. Nous suivrons l'ouvrage de ce savant jésuite : *Concilia antiqua Galliæ*, t. II, pag. 64 ad 326.

[2] Hincm., op., t. II, p. 201 et seq.

première avait lieu au printemps [1]; on y réglait les affaires de tout le royaume, et il n'était jamais permis de s'écarter des décisions qu'on y avait prises sans une impérieuse et universelle nécessité. Les grands de l'État, soit clercs, soit séculiers, se rendaient à cette assemblée; les plus considérables pour prendre et arrêter les décisions; les moins considérables pour recevoir ces mêmes décisions, quelquefois même pour en délibérer aussi et les confirmer, non par autorité, mais en donnant leur avis [2].

» La seconde assemblée, dans laquelle on recevait les dons généraux du royaume, se tenait seulement avec les seigneurs les plus importants qui avaient été convoqués à l'assemblée précédente et avec les principaux conseillers. On y traitait d'abord des affaires de l'année suivante, si, parmi elles, il en était dont il fut nécessaire de s'occuper à l'avance; puis on délibérait sur celles qui pouvaient être survenues dans l'année courante, auxquelles il fallait pourvoir provisoirement et sans retard. Par exemple, si quelques marquis [3] avaient conclu des trèves avec les peuples voisins, on examinait ce qu'il y aurait à faire après l'expiration des trèves, et s'il convenait de les renouveler; si, sur quelque point de l'empire, la guerre paraissait imminente, on voyait s'il valait mieux commencer ou attendre les hostilités; si la paix, au contraire, paraissait se rétablir sur un point du royaume, on avisait aux moyens d'assurer la tranquillité. Ainsi, les seigneurs délibéraient sur ce que pouvaient exiger les affaires de l'avenir; une fois les mesures convenables trouvées, elles étaient tenues si secrètes, qu'avant l'assemblée générale on n'en avait pas plus de connaissance que si personne ne s'en fût occupé.

» Si quelque mesure était nécessaire, soit pour satisfaire les seigneurs absents, soit pour calmer ou enflammer l'esprit des peuples, on en délibérait, on l'arrêtait du consentement des assistants; la mesure était ensuite exécutée, de concert avec eux, par les ordres du roi.

» Dans l'une ou l'autre des deux assemblées, on soumettait à l'examen et à la délibération des grands déjà désignés les articles de

[1] On l'appelait d'abord le *Champ de Mars*, parce qu'elle se tenait au mois de mars. Pépin la mit au mois de mai, d'où elle prit le nom de *Champ de Mai*.

[2] C'était une réminiscence des conciles catholiques, où les prêtres et docteurs sont appelés pour donner leur avis mais non pour juger.

[3] On appelait marquis ou *marchio* le gardien des *marches* ou frontières.

lois nommés *Capitula*, que le roi lui-même avait rédigés, et dont la nécessité lui avait été inspirée de Dieu dans l'intervalle des réunions. Après avoir reçu ces communications, les grands en délibéraient pendant un, deux ou trois jours, ou plus, selon l'importance des affaires. Les messagers du palais, allant et venant, recevaient les questions et reportaient les réponses; aucun étranger n'approchait du lieu de la réunion jusqu'à ce que le résultat des délibérations pût être mis sous les yeux du prince, qui, alors, avec la sagesse qu'il avait reçue de Dieu, adoptait une résolution à laquelle tous se soumettaient. Les choses se passaient ainsi pour un, deux Capitulaires, ou un plus grand nombre, jusqu'à ce que, avec l'aide de Dieu, toutes les choses nécessaires eussent été réglées.

» Les délibérations se faisaient ainsi en l'absence du prince qui, pendant ce temps-là, se montrait à la multitude accourue pour l'assemblée générale. Il recevait les présents, saluait les grands, s'entretenait avec ceux qu'il voyait rarement; témoignant aux anciens un intérêt affectueux; s'égayant avec les plus jeunes; se montrant le même envers les ecclésiastiques et envers les séculiers.

» Cependant, si ceux qui délibéraient sur les matières soumises à leur examen, en manifestaient le désir, le roi se rendait auprès d'eux, y restait aussi long-temps qu'ils le voulaient, et là, ils lui rapportaient avec une entière familiarité ce qu'ils pensaient de toutes choses, et quelles étaient les discussions amicales qui s'étaient élevées entre eux. Je ne dois pas oublier de dire que si le temps était beau, tout cela se passait en plein air; sinon, dans plusieurs bâtiments distincts où ceux qui avaient à délibérer sur les propositions du roi étaient séparés de la multitude des personnes venues à l'assemblée, et alors les hommes les moins considérables ne pouvaient entrer. Les lieux destinés à la réunion des seigneurs étaient divisés en deux parties, de telle sorte que les évêques, les abbés, les clercs élevés en dignité pussent se réunir sans aucun mélange de laïques. De même les comtes et les autres principaux de l'État se séparaient dès le matin du reste de la multitude. Lorsqu'ils étaient tous réunis, les clercs de leur côté, les laïques du leur, se rendaient dans la salle qui leur était désignée et où on leur avait fait préparer honorablement des siéges. Lorsque les seigneurs laïques et ecclésiastiques étaient ainsi séparés de la multitude, il demeurait en leur pouvoir de siéger ensemble où séparément, selon la nature des affaires qu'ils avaient à traiter, ecclésiastiques, séculières ou mixtes. De même, s'ils voulaient faire venir quelqu'un, soit pour demander des aliments,

soit pour faire quelque question, ils le pouvaient. Ainsi se passait l'examen des affaires que le roi proposait aux délibérations.

» Le roi, pendant cet examen, demandait à ceux qui étaient venus au plaid, ce qu'ils avaient à lui apprendre sur la partie du royaume d'où ils venaient. Il était étroitement recommandé à tous de s'enquérir, dans l'intervalle des assemblées, de ce qui se passait au-dedans ou au dehors du royaume; ils devaient chercher à le savoir des étrangers comme des nationaux, des ennemis comme des amis; quelquefois par le moyen d'envoyés, et sans s'inquiéter beaucoup de la manière dont étaient acquis les renseignements. Le roi voulait savoir si dans quelque partie du royaume le peuple était agité, quelle était la cause de son agitation, s'il était survenu quelque désordre dont il fut nécessaire d'occuper le conseil général, et autres détails semblables. Il cherchait aussi à connaître si quelqu'une des nations soumises voulait se révolter, si quelqu'une de celles qui s'étaient révoltées semblait disposée à se soumettre, si celles qui étaient encore indépendantes menaçaient d'attaquer le royaume. »

C'était ainsi qu'il apprenait les révoltes incessantes des Saxons, et qu'aussitôt après les plaids généraux, où la nouvelle lui était apportée, il courait aux rives du Weser.

D'après le tableau des plaids généraux que nous a tracé Hincmar, il est facile d'en apprécier le véritable caractère. Ils n'étaient réellement que les *conseils de Charlemagne*. Il y avait l'initiative et c'était lui qui adoptait le résultat des délibérations. Tout émanait de lui et y revenait; les *capitula* étaient rédigés par lui ou en son nom; il sollicitait l'examen, les conseils, mais se réservait d'adopter les modifications qu'on avait cru devoir y apporter et de les publier. Les ecclésiastiques déployèrent plus d'activité que les laïques dans les assemblées générales, et ils avaient plus d'influence sur Charlemagne à cause de leurs lumières; cependant *l'autorité* des ecclésiastiques n'y était réellement que de *l'influence*, et Charlemagne était le chef véritable de l'Église Franke, sous le contrôle de la papauté. Il promulguait les lois religieuses aussi bien que les lois civiles; correspondait directement avec les papes sur les réformes à introduire dans le clergé, dans les cérémonies religieuses et la discipline ecclésiastique; dirigeait les discussions dogmatiques, nommait aux siéges épiscopaux comme bon lui semblait, surveillait les évêques comme ses comtes et ses marquis; mettait leur science à l'épreuve en leur posant des questions dont les réponses devaient lui être adressées; les convoquait en concile, leur désignait les jours où

ils devaient prêcher, et envoyait des seigneurs de son palais s'informer si ses ordres avaient été exécutés, comme il envoyait ses *missi dominici* contrôler les jugements des comtes et des autres magistrats [1]. L'union de l'Église et de l'État fut définitivement constituée

[1] Quelques anecdotes du moine de Saint-Gal confirmeront toutes ces assertions. Après avoir raconté l'examen que Charlemagne avait fait subir aux élèves de Clément et les encouragements qu'il avait donnésaux enfants d'humble condition, « Karl, ajoute le moine (lib. 1, c. 4), fit chef suprême et écrivain de sa chapelle un des élèves pauvres dont j'ai parlé. Les rois franks donnaient le nom de *chappelle* à leur sanctuaire, à cause de la *chappe* de saint Martin qu'ils avaient coutume de porter dans toutes leurs guerres pour leur défense et pour triompher des ennemis. Un jour qu'on annonça la mort d'un certain évêque au très prudent Karl, il demanda si cet évêque avait envoyé devant lui dans l'autre monde quelque chose de ses richesses et du fruit de ses travaux : « Seigneur, répondit le messager, pas plus de deux livres d'argent. » Le jeune homme dont il est parlé plus haut entendant cela, ne put se retenir, et poussant un profond soupir, il s'écria malgré lui : « Voilà un bien léger viatique » pour un si long voyage. » Karl, le plus prudent des hommes, après avoir réfléchi un instant, dit à ce clerc : « Crois-tu que si je te donnais cet évêché, tu aurais soin de te préparer de plus amples provisions pour ce long voyage? » Celui-ci, dévorant ces paroles de Karl comme des raisins précoces qui lui seraient tombés dans la bouche, se jeta sur-le-champ aux pieds du roi et dit : « Seigneur, » cela dépend de la volonté de Dieu et de votre puissance. — Cache-toi, répondit Karl, sous ce rideau qui est derrière moi, et apprends combien tu as de » rivaux pour cet honneur. » Aussitôt que la nouvelle de la mort de l'évêque fut connue, les palatins (officiers du palais), toujours à l'affût des malheurs et de la mort du prochain, se donnèrent mille peines et travaillèrent à l'envi les uns des autres à faire agir les amis de l'empereur pour obtenir l'évêché vacant. L'empereur tint bon et dit qu'il ne voulait pas manquer de parole au jeune homme à qui il l'avait promis. Enfin, la reine Hildegarde, après avoir inutilement lancé en avant les grands du royaume, vint elle-même demander l'évêché pour son clerc. Le roi reçut sa demande du ton le plus gracieux, l'assura qu'il ne voulait et ne pouvait rien lui refuser, mais qu'il ne se pardonnerait pas de tromper son jeune clerc. Comme toutes les femmes qui veulent l'emporter sur la volonté de leur mari, la reine dissimula son dépit, adoucit sa voix qu'elle avait naturellement forte et s'efforça, par ses caresses, d'amollir l'ame inébranlable de Karl : « Seigneur, mon roi, dit-elle, pourquoi perdre un évêché en le donnant à cet » enfant. Mon très doux seigneur, ma gloire, mon appui, je vous en prie, » donnez-le à mon clerc. » A ces mots, le clerc qui était caché derrière le rideau s'écria sans abandonner le poste où Karl l'avait mis : « Tenez bon, sei» gneur roi, et ne laissez personne vous enlever un pouvoir que Dieu vous a » donné. » Alors Karl ordonna à son clerc de se montrer et lui dit : « Reçois cet » évêché et fais en sorte d'envoyer devant moi et devant toi de grandes provi» sions et un bon viatique pour le long voyage. » Le moine de Saint-Gal raconte à son chapitre 4 une histoire du même genre et aussi caractéristique. Nous trouvons celle-ci au chapitre 5 :

et organisée sous Charlemagne. Ce fut l'ouvrage de la papauté, comme nous avons eu déjà occasion d'en faire la remarque.

« Un autre évêque étant mort, Karl lui donna pour successeur un certain jeune homme. Celui-ci, tout content, se disposa à partir ; ses valets lui amenèrent un cheval et lui préparèrent, pour qu'il se mît en selle, un escabeau, comme il convient à la gravité épiscopale. Indigné qu'on le traitât en infirme, le jeune homme sauta si vivement sur son cheval qu'il eût grand peine à se retenir et à ne pas tomber de l'autre côté. Le roi, qui vit ce qui se passait de la balustrade du palais, fit venir le jeune homme et lui dit : « Mon brave, tu es vif et agile ; tu sautes bien et tu as bon jarret. Or, tu le sais, la paix de notre empire est continuellement troublée par une multitude de guerres. J'ai besoin auprès de moi d'un clerc comme toi, reste donc pour être le compagnon de mes fatigues, puisque tu peux monter si lestement à cheval. »

« Le très prudent Karl, dit encre le moine de Saint-Gal (lib. 1, c. 14), ne donna jamais à aucun évêque, si ce n'est pour de très graves raisons, des abbayes ou des églises dépendantes du domaine royal. Quand ses conseillers ou ses amis lui demandaient pourquoi il en agissait ainsi : « C'est qu'avec la métairie attachée à cette abbaye ou à cette église, je me fais un vassal souvent plns fidèle et meilleur que tel évêque ou tel comte. »

Il faudrait encore rapporter ce récit où le moine de Saint-Gal met en scène un évêque qui apprend l'arrivée de Charlemagne et se met à courir çà et là comme une hirondelle, afin de faire nettoyer toutes les rues de sa cité épiscopale ; ou cet autre où il parle d'un évêque qui n'eut qu'un morceau de fromage à offrir au roi, et qui, dans la crainte de perdre son siége épiscopal, se donne mille peines pour envoyer deux caisses de fromage chaque année à Aix-la-Chapelle (c. 16, 17). Ces anecdotes grotesques, si on veut, peignent bien les sentiments de ces évêques qui regardaient vraiment Charlemagne comme leur chef. Au chapitre 18, le même moine de Saint-Gal raconte que Charlemagne se servit d'un Juif pour jouer et duper un évêque amateur passionné des choses rares. Le Juif vint trouver l'évêque et parvint à lui vendre à un prix énorme un rat embaumé qu'il lui assura être un animal merveilleux qu'il apportait de la Judée. Charlemagne ayant fait assembler les évêques qui étaient au palais, leur donna à cette occasion une fort bonne leçon sur l'emploi des richesses.

« Le très religieux Karl, dit encore le même historien (lib. 1, c. 20) ordonna que dans toute l'étendue de son vaste royaume, tous les évêques prêcheraient dans leur basilique épiscopale, et que ceux qui ne le feraient pas seraient dépouillés de leur évêché. » Il raconte après ce préambule l'histoire d'un évêque que cet ordre troubla profondément et qui ne put dire que des sottises devant un nombreux auditoire accouru pour assister à un spectacle si nouveau. Ceux que Charlemagne avait envoyés pour juger de l'éloquence de l'évêque en rendirent bon témoignage ; car, après la messe, ils avaient pris leur part d'un festin magnifique auquel avaient concouru tous les cuisiniers, bouchers, pâtissiers et charcutiers de la ville.

Plusieurs autres anecdotes que nous a conservées le curieux moine de Saint-Gal ne prouveraient pas avec moins d'évidence la vérité du titre d'*évêque des évêques* qu'il lui donne au 27.e chapitre de son ouvrage : *Episcoporum episcopo religiosissimo Karolo notissimum fieret*, etc., etc.

Il faut le dire à la gloire de Charlemagne, il se laissa diriger par les papes dans l'exercice de sa puissance ecclésiastique, prit leurs conseils et ne travailla réellement dans ses Capitulaires qu'à rétablir l'ancienne législation ecclésiastique dans sa pureté primitive. Un grand nombre de ses Capitulaires ne sont même que des extraits des vénérables conciles de Nicée, de Sardique, d'Antioche, de Laodicée et des autres qui constituaient le corps de l'ancien droit ecclésiastique.

Pour mettre de l'ordre dans cette esquisse de ces immenses travaux législatifs dont il ne nous reste qu'une faible partie [1], nous suivrons l'ordre adopté généralement dans les traités de droit canonique, et nous donnerons textuellement les principaux *capitulaires* relatifs aux personnes, aux choses et aux jugements ecclésiastiques.

1.° Capitulaires relatifs aux personnes ecclésiastiques.— On adopta au plaid d'Aix-la-Chapelle [2] le capitulaire suivant sur les devoirs des évêques :

« Que les évêques examinent soigneusement dans leurs diocèses si leurs prêtres ont conservé la vraie foi; administrent le baptême catholique et comprennent bien les prières des messes; s'ils chantent les psaumes dignement et suivant les divisions des versets; s'ils comprennent l'Oraison dominicale et s'ils l'expliquent dans leurs prédications, car il faut que chacun sache ce qu'il demande à Dieu. Les évêques doivent veiller aussi à ce que tous chantent le *Gloria Patri* avec respect, et que le prêtre lui-même chante avec tout le peuple le cantique des anges : *Sanctus, sanctus*, *sanctus*.

» Il nous a plu, dit Charlemagne en s'adressant aux évêques [3], d'avertir Votre Révérence, que chacun de vous, dans son diocèse, doit veiller à ce qu'on y ait pour l'Église de Dieu le respect qui lui est dû; que les autels soient vénérés; qu'on ne profane ni la maison de Dieu, ni les autels, ni les vases sacrés; que les sacrifices sancti-

On trouve des preuves de la puissance directe de Charlemagne sur l'Église dans les préfaces des conciles de Reims, de Tours, de Châlons (apud Sirm., t. II, p. 288, 295, 306), et surtout dans les recommandations qu'il donne à différentes époques aux *missi dominici* qui devaient surveiller les clercs comme les laïques. (Apud Sirm. op., cit., p. 244 et seq.)

[1] Baluze a publié ce qui en reste dans son Recueil des Capitulaires des deux premières races des rois franks; 2 vol. in-fol.

[2] Capitul. Aquisgran., c. 10; apud Sirm., t. II, p. 151.

[3] *Ibid.*, c. 71.

fiés [1] soient reçus avec beaucoup de soin par ceux qui en sont dignes, ou conservés respectueusement; qu'on ne s'occupe pas dans l'église d'affaires séculières où de vains discours, car la maison de Dieu est une maison de prières et non une caverne de voleurs; enfin, que les fidèles soient attentifs et recueillis lorsqu'ils viennent aux solennités des messes, et qu'ils ne sortent pas avant d'avoir reçu la bénédiction sacerdotale.

» Nous demanderons encore à Votre Grandeur [2], d'avoir soin que les ministres de l'autel honorent leur ministère par leurs vertus; que les chanoines [3] et les moines observent bien leur règle. Nous vous conjurons de veiller à ce qu'ils aient une vie pieuse, digne d'éloges comme le Seigneur l'a recommandé dans l'Évangile: « Que » votre lumière brille devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes » œuvres et qu'ils glorifient votre père qui est dans les cieux. » Nous voulons que les clercs et les moines réunissent autour d'eux non seulement les enfants de basse extraction, mais les fils des hommes libres; qu'ils établissent des écoles pour apprendre à lire à ces enfants; et que dans les évêchés et les monastères on étudie les psaumes, les notes, les chants, le calcul et la grammaire; de plus, qu'on y ait des livres catholiques bien purgés de fautes; car il arrive souvent qu'on désire prier Dieu comme il faut et qu'on fait de mauvaises prières à cause des fautes qui se trouvent dans les livres. Ne laissez pas vos jeunes élèves faire des fautes en lisant ou en écrivant, et si vous avez besoin d'un évangile, d'un psautier ou d'un missel, n'en confiez la transcription qu'à des hommes faits et bons écrivains. »

On voit que les écoles étaient tenues par les clercs, sous l'inspection de l'évêque, et qu'on y recevait particulièrement les enfants pauvres. Nous avons cité ailleurs le passage du Capitulaire de Théodulf où ce savant évêque ordonne à ses clercs d'établir des écoles.

Dans le quatre-vingt-deuxième article du Capitulaire d'Aix-la-Chapelle [4], Charlemagne recommande aux évêques l'instruction religieuse du peuple.

« Vous devez, très aimés et vénérables pasteurs et recteurs des Églises de Dieu, faire attention que les prêtres que vous envoyez

[1] C'est-à-dire la sainte Eucharistie.

[2] Capitul. Aquisgran., c. 72

[3] Il faut entendre par ce mot les clercs vivant sous une règle.

[4] Capitul. Aquisgran., c. 82; apud Sirm., t. II, p. 155.

dans vos diocèses pour régir et enseigner dans les églises le peuple de Dieu, prêchent avec justesse et convenablement. N'en laissez aucun prêcher des choses nouvelles et non canoniques, des dogmes de leur invention et non conformes au Saintes-Écritures. Vous-mêmes, prêchez des choses justes, utiles, qui puissent servir pour la vie éternelle, et enseignez aux autres à faire de même [1]. »

Charlemagne insiste souvent, dans ses Capitulaires, sur l'obligation pour les évêques et les prêtres d'enseigner la religion et de s'instruire eux-mêmes [2]. Dans les instructions [3] qu'il donnait à ses *missi dominici* chargés d'inspecter les églises, il leur recommandait d'examiner si les évêques et les prêtres connaissaient les canons, s'ils prêchaient assidûment les peuples confiés à leurs soins; si les évêques faisaient dans leurs diocèses des visites pastorales et s'informaient de tous les crimes qui s'y étaient commis, afin d'y porter remède.

Le concile qui se tint à Tours, par les ordres de Charlemagne, trace ainsi aux évêques leurs devoirs [4] :

« Que tous les évêques s'appliquent à lire la parole de Dieu; que non seulement ils lisent souvent l'Évangile et les Épîtres du bienheureux apôtre Paul, mais qu'ils cherchent, autant que possible, à les savoir par cœur; que les commentaires des SS. Pères leur soient familiers, ainsi que les autres livres canoniques. Il n'est permis à aucun évêque d'ignorer les canons et le livre *pastoral* du bienheureux pape Grégoire. Chacun doit se considérer dans ce livre comme dans un miroir, et travailler avec zèle à instruire le troupeau qui lui a été confié; il doit, dans sa vie, ses habitudes, ses manières, sa conversation, servir de modèle à ses brebis, afin qu'en voyant ses bonnes œuvres, elles glorifient Dieu le Père qui est dans les cieux. Il ne faut pas qu'un évêque aime les grands repas; au contraire, que sa table soit frugale, et qu'il ne paraisse pas mépriser cette parole

[1] Après ce capitulaire suit l'exposition des principales vérités sur lesquelles il est bon d'instruire spécialement les peuples.

[2] *V.* Capitul. Aquisgran., c. 32 et 60; Francoford., 33; Conc. Mogunt., c. 25; Conc. Rem., c. 14, 15.

[3] Apud Sirm., t. II, p. 244; Capit. 1, 24. 32.

[4] III Concil. Tur., apud Sirm., t. II, p. 284 et seq., c. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10. — Le concile de Châlons-sur-Saône, assemblé aussi sous Charlemagne, prescrit aux évêques les mêmes devoirs ; can. 1, 2, 4, 5, 9; apud Sirm., t. II, p. 306 et seq.

du Seigneur : « Prenez garde que vos cœurs ne s'appesantissent par » la bonne chère et l'ivresse. » Pendant son repas, il fera mieux de se faire lire quelque bon livre que de laisser libre cours à d'inutiles conversations. Les pélerins et les pauvres doivent être les convives habituels des évêques, qui leur donneront la nourriture spirituelle en même temps que des aliments corporels. Des prêtres de Dieu doivent s'abstenir de tous les plaisirs des oreilles et des yeux qui seraient capables d'amollir les ames, tels que certaine musique ou autres choses semblables. Les yeux et les oreilles sont en effet les portes au moyen desquelles de nombreux vices pénètrent jusque dans l'ame. Les évêques sont obligés aussi de fuir les jeux obscènes des histrions et des comédiens, et de recommander à leurs prêtres de les éviter aussi soigneusement. Il ne convient pas à des évêques de se trouver au milieu d'amusements trop libres et séculiers, ni d'aller à la chasse des bêtes fauves ou des oiseaux. Leurs soins et leurs sollicitudes doivent être pour les pauvres et la bonne dispensation des biens de leurs Églises, qu'ils sont obligés d'administrer comme de vrais ministres de Dieu, et non comme des hommes avides d'un gain honteux.

» L'évêque [1] veillera à ce qu'aucun prêtre ne vienne d'un autre diocèse dans le sien et n'y célèbre l'office sans lettres de recommandation qui l'autorisent à quitter son propre diocèse. Nous avons trouvé cet abus en beaucoup d'endroits. Qu'il ne soit permis à aucun prêtre de passer d'un titre mineur à un titre majeur, mais qu'il reste dans celui pour lequel il a été ordonné. Si un prêtre désobéit à cette règle, qu'il soit frappé de la même sentence que l'évêque qui passerait d'un petit évêché à un grand. »

Malheureusement, cette règle excellente ne fut pas mieux observée par les évêques que par les prêtres; l'ambition fit plier la règle.

« Tout prêtre, continue le concile de Tours [2], qui aura expulsé un prêtre d'une Église et se sera établi à sa place à prix d'argent, sera déposé sans miséricorde; car il est notoire que celui-là agit contre la discipline de la règle ecclésiastique, qui s'est servi de son argent pour chasser un prêtre d'une Église pour laquelle il avait été légitimement ordonné [3] et pour se l'attribuer à lui-même. Ce vice si ré-

[1] III Concil. Tur., can. 13, 14.

[2] *Ibid.*, can. 15.

[3] On était toujours ordonné alors pour une paroisse ou un titre déterminé

pandu doit être corrigé avec le plus grand soin. De même, il faut interdire aux clercs et aux laïques de donner une Église à quelque prêtre que ce soit, sans l'autorisation et le consentement de l'évêque. »

On voit jusqu'à quel point on avait oublié les règles de la juridiction. Les puissants, clercs ou laïques, se croyaient le droit de nommer aux paroisses, comme les rois aux siéges épiscopaux.

« Il nous a semblé à tous, disent encore les Pères du concile de Tours [1], que tout évêque devrait faire des homélies contenant des avertissements nécessaires et utiles à l'instruction des fidèles; comme : sur la foi catholique, suivant leur intelligence; sur la récompense éternelle des bons et l'éternelle damnation des méchants; sur la résurrection future et le jugement dernier; sur les œuvres au moyen desquelles on peut mériter la vie éternelle et sur celles qui pourraient en exclure; que chacun s'applique à mettre ces homélies en langue romaine rustique ou en tudesque [2], afin que tous puissent les comprendre plus facilement. »

Le concile de Châlons [3], après avoir tracé aux évêques leurs devoirs à-peu-près dans les mêmes termes que le concile de Tours, ajoute plusieurs réglements qui méritent d'être connus.

« L'évêque n'ira pas au tribunal soutenir sa cause, et ne s'y présentera que pour prêter secours aux pauvres opprimés, protéger les veuves et les orphelins, annoncer aux juges la parole de Dieu, afin qu'ils prononcent leurs jugements suivant la justice, comme le Seigneur l'ordonne. »

Depuis long-temps, c'était le privilége des évêques d'être les protecteurs et les avocats des malheureux devant les tribunaux séculiers. Cette noble et touchante prérogative qui n'avait été, dans l'origine, qu'une œuvre de charité de la part des évêques, fut depuis consacrée par les lois, et il fut défendu aux juges laïques de ne jamais prononcer de sentence contre les opprimés, les orphelins et les veuves, sans le concours de l'évêque ou de son archidiacre.

qu'on possédait *légitimement* et d'où on ne pouvait être ôté que par déposition ou dégradation pour cause de crime grave.

[1] III Concil. Tur., can. 17.

[2] La langue romaine rustique était le latin dégénéré ou le *roman*, parlé par les Gallo-Romains. Le tudesque était la langue des Franks.

[3] III Cabillon. Conc., can. 11.

Le 13.e canon du concile de Châlons est très remarquable :

« On a dit que quelques-uns de nos frères forçaient ceux qui devaient être ordonnés, à faire serment qu'ils étaient dignes de l'ordination, qu'ils n'agiraient jamais contre les canons, qu'ils obéiraient à l'évêque qui les ordonnait. Comme ce serment est périlleux, nous avons statué unanimement qu'il serait supprimé. »

On a cependant conservé dans l'ordination des prêtres la promesse d'obéissance à l'évêque diocésain.

« Les évêques, ajoute le concile de Châlons [1], veilleront, lorsqu'ils parcourront leurs diocèses, à n'exercer aucune tyrannie à l'égard de leurs subordonnés ou de leurs confrères, à ne point exiger d'eux des contributions avec rigueur. Lorsqu'ils visitent leurs diocèses, que ce soit pour donner la confirmation, corriger les abus, prêcher la parole de Dieu, enfin pour gagner des ames et non pour dépouiller et rançonner les hommes ou pour scandaliser leurs frères. S'ils sont obligés de recevoir quelque chose de leurs frères ou de leurs subordonnés, pendant leur voyage, ils doivent prendre garde de scandaliser ou d'être à charge à quelqu'un. »

Ce décret était alors d'une très haute importance. Malgré les réformes que Pépin et Charlemagne avaient déjà faites, il y avait encore beaucoup d'évêques qui songeaient plus à s'enrichir qu'à remplir les devoirs de leur ministère. Ils prélevaient sur les prêtres des impôts pour la dédicace des églises, les ordinations, le baume qui entre dans la composition du saint-chrême, et pour le luminaire de leur église. Ils forçaient en outre les prêtres à leur payer une contribution annuelle, composaient même avec les clercs coupables, moyennant une certaine somme d'argent, et défendaient à leurs colons ou fermiers de payer les dîmes aux églises où ils entendaient la messe [2]. Les archidiacres imitaient les évêques et étaient autant de petits tyrans pour les prêtres des paroisses [3].

Avec de telles dispositions, il n'est pas étonnant que les visites pastorales de ces évêques fussent de véritables déprédations, d'autant plus que les évêques étaient fort puissants. En qualité de riches propriétaires, les évêques, aussi bien que les abbés et les

[1] III Conc. Cabillon., can. 14.

[2] *Ibid.*, can. 16, 17, 18, 19.

[3] *Ibid.*, can. 15.

seigneurs, possédaient un grand nombre de colons ou esclaves attachés à la glèbe et sur lesquels ils avaient des droits énormes. Ces droits et les devoirs politiques qui en découlaient faisaient des évêques de véritables seigneurs Ils en avaient pris toutes les allures et les vertus épiscopales étaient le moindre de leur souci. Un de leurs devoirs, comme propriétaires, était de mener à la guerre un contingent de leurs colons ou vassaux [1]. Ils le conduisaient eux-mêmes au combat, comme les autres seigneurs; de là, ces évêques et ces abbés guerriers contre lesquels les conciles se sont souvent élevés.

Les peuples étaient scandalisés de voir leurs évêques guerroyer et mener la vie des camps, et les seigneurs laïques eux-mêmes adressèrent cette supplique à Charlemagne [2] :

« Tous à genoux devant Votre Majesté, nous lui demandons que les évêques ne soient plus désormais obligés de se rendre aux *hosts* [3]; mais qu'ils demeurent dans leurs diocèses, lorsque nous nous réunirons pour la guerre, afin qu'ils s'appliquent à bien servir Dieu, à accomplir les très saints mystères canoniquement et d'une manière agréable à Dieu, à prier, à chanter des messes, à faire des litanies et des aumônes pour vous et pour votre armée. Nous en avons vu plusieurs de blessés ou de tués dans les combats; or, c'est là une chose dangereuse et redoutable. Nous vous en avertissons, de peur que ce soit pour vous comme pour nous une source de malheurs. Le Seigneur sait que quand nous avons vu de telles choses nous avons été saisis de terreur, et plusieurs des nôtres ont coutume d'en être si effrayés, qu'aussitôt après avoir vu ce malheur,

[1] Les principes de la féodalité étaient dans le régime politique des Franks. Ils étaient tous partagés en deux classes, les seigneurs et leurs fidèles ou vassaux, qui leur étaient attachés par la *recommandation*, comme les seigneurs ou leudes l'étaient au roi, qui n'était que le premier leude. Ces principes s'établirent dans les Gaules à mesure que les institutions romaines s'effacèrent. Elles le furent complètement à l'avènement de la race des rois capétiens. Il ne s'en conserva des débris que dans plusieurs cités ou communes. Les évêques, qui furent toujours plus Romains que les autres seigneurs, et qui partagèrent dans la commune la principale autorité avec le *comte* ou gouverneur civil au nom du roi, rendirent les institutions romaines à plusieurs villes qui les avaient perdues. A leur exemple, les rois les rendirent aussi à plusieurs cités; c'est ce qu'on est convenu d'appeler *l'affranchissement des communes*.

[2] Apud Sirm., Conc. antiq. Gall., t. II, p. 232.

[3] *Hostibus*. — Le mot *hostis* était employé alors pour signifier l'host ou armée.

ils s'enfuient et tournent le dos aux ennemis. Vous aurez plus de combattants, si les évêques restent dans leurs diocèses, que s'ils viennent avec nous, puisque ceux qui ne s'occupent maintenant qu'à les garder, se mêleront au combat ; certainement ils nous seront plus utiles en restant chez eux qu'en venant à la guerre, car ils nous aideront alors de leurs prières, au lieu que maintenant ils sont pour nous un embarras [1].

» Nous demandons seulement qu'on nous donne deux ou trois évêques bien instruits et élus par tous les autres, pour donner la bénédiction et réconcilier ceux qui seraient en danger. Nous demandons aussi autant de prêtres bien instruits et bien choisis par leurs propres évêques, afin que nous puissions nous en rapporter à leur science et être sûrs de leur bonne vie.

» Nous désirons qu'on soit bien persuadé que nous ne faisons pas cette demande pour nous emparer des biens ou des richesses des évêques ou des Églises [2]. Nous voudrions plutôt les augmenter, si le Seigneur nous en donnait la faculté, afin que nous puissions, ainsi que vous, être plus sûrs de notre salut. Nous savons que les biens de l'Eglise sont sacrés, qu'ils ont été offerts par les fidèles pour racheter leurs péchés; c'est pourquoi celui qui en dépouille les Eglises auxquelles ils ont été donnés par les fidèles, commet un sacrilége, puisqu'ils ont été consacrés à Dieu. Aveugle est celui qui ne comprend pas cela. Qui que ce soit d'entre nous qui donne ses biens à l'Eglise, les offre, les dédie à Dieu ou à ses saints. La preuve, c'est qu'il fait un acte où sont portés ces biens, et qu'en le tenant à la main en présence de l'autel, des prêtres et des gardiens du lieu, il dit : « J'offre et je dédie à Dieu tous les biens inscrits sur

[1] C'est une chose remarquable que ce soin des guerriers pour empêcher les évêques d'être blessés ou tués, et cette crainte qu'ils avaient que leur mort n'attirât des malheurs sur l'armée.

[2] Ceux qui ne remplissaient pas les devoirs de vassaux devaient être dépouillés des propriétés qui étaient leur titre et la base même de leur pouvoir seigneurial. Or, le devoir de tout vassal était de mener ses gens au combat à la réquisition du roi. Quand les évêques n'allèrent plus à la guerre, des *défenseurs* ou des seigneurs se chargèrent d'y mener les vassaux des églises et regardèrent cela comme un motif légitime de s'emparer des biens ecclésiastiques.

Quand on réfléchit que les évêques et les abbés, comme grands propriétaires au nom de leurs églises ou de leurs abbayes, avaient tous les devoirs aussi bien que les droits des grands feudataires, on comprend parfaitement pourquoi il y eut des évêques et des abbés guerriers. Nous ne prétendons pas les *excuser*, mais les *expliquer*.

» cette charte, pour la rémission de mes péchés, de ceux de mes » ancêtres et de mes descendants; je veux qu'ils soient employés au » culte de Dieu, dans les sacrifices, les solennités des messes et les » prières; pour l'entretien des luminaires, des pauvres et des » clercs et pour toutes les autres cérémonies du culte et l'utilité de » l'Eglise; si quelqu'un, ce que je ne crois pas possible, les ravis» sait, il rendrait un compte rigoureux de son sacrilége au Sei» gneur Dieu auquel je les consacre. » A Dieu ne plaise que nous devenions sacriléges et anathêmes en dépouillant les Eglises de leurs biens. Nous savons que les hommes sacriléges et anathêmes sont non-seulement infâmes et séparés de la société des fidèles jusqu'à ce qu'ils aient satisfait à l'Eglise et qu'ils aient été réconciliés par l'imposition des mains des évêques, mais encore qu'ils seraient damnés s'ils mouraient dans un tel état.

» Afin donc d'éloigner de nous tout soupçon dans l'esprit des prêtres et de tous les fidèles de J.-C. et de la sainte Eglise de Dieu, tous nous déclarons hautement, en tenant des pailles dans nos mains droites et en les jetant à terre de nos propres mains [1], en présence de Dieu et de ses anges, devant vous, prêtres et peuples qui êtes ici près de nous; nous le déclarons hautement, aucun ne ravira à l'Eglise ses biens, ne s'unira à ceux qui voudraient les ravir; tous, au contraire, nous lui porterons secours, avec l'aide de Dieu. Quant à celui qui demandera ces biens au roi, qui les retiendra ou osera les ravir, les piller ou les envahir, nous n'irons avec lui ni à la guerre, ni au palais, ni à l'église. Nos hommes ne communiqueront pas avec les siens. Nos chevaux et nos troupeaux n'iront pas avec les siens au pâturage.

» Afin que ces engagements soient gardés par vous et par nous, pár nos successeurs et les vôtres, à perpétuité, ordonnez d'insérer notre demande aux écrits ecclésiastiques et entre vos Capitulaires. »

Charlemagne tenait trop à la régularité du clergé pour ne pas accéder aux désirs légitimes des seigneurs. Il reçut bien leur requête et leur promit de faire une ordonnance à ce sujet au plaid général le plus prochain [2]. Il la fit en effet et elle est ainsi conçue [3]:

[1] Les Franks entraient en possession d'un bien en recevant une paille, et en rejetant solennellement cette paille à terre, ils renonçaient à toute prétention sur ce bien.

[2] Apud Sirm., p. 234.

[3] *Ibid.*, p. 235.

« Karl, roi par la grâce de Dieu, et recteur du royaume des Franks, défenseur dévoué de la sainte Eglise et son aide en toutes choses : suivant l'exhortation du siége apostolique, de tous nos fidèles et surtout des évêques; par le conseil de tous les autres prêtres, nous défendons absolument à tous les serviteurs de Dieu, sans exception, de porter des armes, de combattre et de venir à l'armée; il n'y aura d'exception que pour ceux qui seront élus pour y remplir le divin ministère, y célébrer les offices ou porter les châsses des saints; c'est-à-dire un ou deux évêques avec les prêtres de sa chapelle pour le prince; et pour chaque préfet, un prêtre chargé de recevoir les confessions et d'imposer les pénitences.

Ce décret ne fut pas approuvé unanimement et plusieurs prétendirent que Charlemagne, en le portant, avait eu en vue de rabaisser les évêques et de diminuer les biens ecclésiastiques [1]. Pour mettre fin à ces injustes réclamations, le roi fit un nouveau décret pour confirmer les honneurs dus au sacerdoce et protéger les biens des Eglises.

Ce fut probablement après cette défense que prit une plus grande extension l'institution des avocats ou défenseurs des Eglises. Dans l'origine, ces fonctionnaires n'étaient que des administrateurs ou intendants. Mais lorsque les propriétaires eux-mêmes n'eurent plus la faculté de conduire leurs vassaux aux combats, ces défenseurs les remplacèrent et furent leurs représentants. Plusieurs se voyant à la tête de troupes quelquefois assez nombreuses, en abusèrent pour s'emparer des biens qu'ils avaient mission de défendre.

Charlemagne, après avoir défendu aux évêques et aux abbés d'aller à la guerre, leur ordonna à tous d'avoir des avocats [2]. Le concile de Reims fit le même réglement [3], et nous trouvons dans le concile de Mayence [4] ce canon qui nous fait connaître les différents fonctionnaires laïques établis pour régir le temporel de l'Eglise, leurs fonctions et les qualités qu'ils devaient avoir : « Nous ordonnons aux évêques, aux abbés et à tout le clergé d'avoir des vice-seigneurs, des prévôts, des avocats ou défenseurs qui ne soient ni

[1] Capit., apud Sirm., t. II, p. 236.
[2] Inter Capit. excerpt. 34, Sirm., t. II, p. 248.
[3] II Rem., can. 24.
[4] Mogunt., can. 50.

méchants, ni cruels, ni avides, ni parjures, ni menteurs; qu'ils en choisissent au contraire qui craignent Dieu et soient justes en tout. Pour les juges, les centeniers, tribuns ou vicaires qui seraient mauvais, nous voulons qu'on leur ôte leurs fonctions. »

Les lois imposées aux évêques ne les rendirent pas tous parfaits; cependant elles eurent une influence salutaire, et le corps épiscopal devint en général si édifiant, que le concile de Tours [1] ne craignit pas de faire ce décret: « Les prêtres et les diacres suivront, dans la pratique des bonnes œuvres, les traces de leur évêque; car ils doivent observer dans leurs mœurs les mêmes règles que les évêques. » On trouve dans les Capitulaires de Charlemagne et dans les canons des conciles plusieurs réglements pour les clercs; mais les plus beaux sont sans contredit ceux de Théodulf, évêque d'Orléans. Son Capitulaire ayant été adopté par plusieurs évêques comme un guide sûr pour le clergé, nous le citerons pour faire connaître les lois imposées aux prêtres. Le texte est trop édifiant pour que nous ne le reproduisions pas.

« Je vous en conjure, frères bien-aimés, dit Théodulf à ses prêtres [2], travaillez avec un soin très vigilant au progrès spirituel et à la corretion des peuples qui vous sont confiés. Instruisez-les et par vos paroles et par vos exemples, afin qu'avec l'aide de N.-S. Jésus-Christ nous portions un jour à Dieu de riches gerbes recueillies, vous parmi les peuples, nous parmi vous. Je supplie Votre Fraternité de lire assidûment ces Capitulaires et de les confier à votre mémoire; joignez-y la lecture des Saintes-Ecritures, corrigez votre vie, pratiquez les vertus, et tâchez, avec le secours du Seigneur, de parvenir au royaume céleste avec les peuples que vous avez à conduire. Vous devez savoir et n'oublier jamais que nous tous qui avons reçu la charge de guider les ames, nous rendrons compte de celles qui se perdent par notre négligence, et que nous recevrons la récompense de la vie éternelle pour celles que nous aurons gagnées par nos paroles et par nos exemples. Il nous a été dit par le Seigneur: *Vous êtes le sel de la terre;* or, le peuple fidèle étant la nourriture de Dieu, nous sommes l'assaisonnement de cette nourriture. Sachez que votre Ordre vient aussitôt après le nôtre, qu'il lui est presque uni; car, comme les évêques tiennent dans l'Eglise

[1] III Concil. Tur., can. 11.

[2] Capit. Theodulf., c. 1.; apud Sirm., op. cit., t. II, p. 211 et seq.

la place des Apôtres, ainsi les prêtres tiennent la place des autres disciples du Seigneur. Ayez donc toujours dans la mémoire votre haute dignité, votre consécration, l'onction sainte que vous avez reçue dans vos mains, afin que vous ne fassiez rien d'indigne de cette dignité, que vous ne rendiez pas votre consécration inutile, que vous ne souilliez pas vos mains purifiées par la sainte onction; mais qu'au contraire, conservant la pureté de l'ame et du corps, et donnant au peuple l'exemple de la bonne vie, vous montriez le chemin du ciel à ceux dont la conduite vous est confiée.

» Il faut que vous soyez assidus à l'étude et à la prière [1]. L'étude instruit et embellit la vie de l'homme juste et l'assiduité à l'étude est un rempart contre le péché, suivant cette parole : « J'ai mis vos » enseignements dans le fond de mon cœur, afin que je ne pèche pas » contre vous.» L'étude et la prière sont les armes à l'aide desquelles nous vaincrons le démon, les moyens par lesquels nous gagnerons la vie éternelle. Par ces armes, les vices sont étouffés; par ces aliments, les vertus sont nourries.

» Si parfois vous cessez d'étudier, vous devez aussitôt travailler des mains; car l'oisiveté est l'ennemie de l'ame; et l'antique ennemi entraîne facilement au vice celui qu'il trouve ne priant ou n'étudiant pas. Par l'usage de l'étude, vous apprendrez vous-mêmes comment vous devez vivre et ce que vous devez enseigner aux autres; vous serez utiles et à vous-mêmes et à ceux auxquels la charité vous unit. Par le travail des mains et la macération du corps qui en est la suite, vous refuserez aux vices leur aliment, vous gagnerez ce qui vous sera nécessaire, vous aurez de quoi secourir les pauvres. »

Ces dernières paroles nous feraient croire que parmi les prêtres plusieurs avaient des Eglises peu riches et qu'ils étaient obligés de travailler pour avoir de quoi vivre et faire l'aumône.

« Lorsque vous viendrez au synode, suivant la coutume, continue Théodulf [2], vous apporterez avec vous les vêtements, les livres et les vases sacrés avec lesquels vous accomplissez les fonctions de votre ministère. Amenez aussi avec vous deux ou trois des clercs avec lesquels vous célébrez les solennités des messes, afin de nous

[1] Theod. Capit., c. 2, 3., sur l'obligation d'étudier pour les évêques et les prêtres. (*V.* Conc. Francof., can. 20, 29, 53.)

[2] *Ibid.*, can. 4.

prouver avec quel soin et quelle vigilance vous vous acquittez du service de Dieu.

» Ayez [1] soin de ne pas vous enivrer et de prêcher à vos peuples de fuir aussi ce vice. N'allez point dans les cabarets pour y boire ou manger et ne visitez pas les maisons ou les villages par pure curiosité ; ne vous trouvez jamais dans les repas avec des femmes ou des personnes suspectes. N'acceptez que l'invitation d'un chef de maison qui vous prie de venir chez lui et vous offre une douce récréation au sein de sa famille, et en retour des aliments qu'il vous offre, donnez-lui, par votre religieuse conversation, une nourriture spirituelle.

» Aucun prêtre [2] ne doit engager les fidèles qui sont dans la paroisse d'un autre à quitter leur Église pour venir à la sienne et lui donner leurs dîmes. Que chacun soit content de son Église et de son peuple. Celui qui contreviendra à cette défense sera dégradé ou subira une longue prison. Qu'aucun de vous ne sollicite et ne reçoive le clerc d'un autre ; les saints canons prononcent de graves peines contre ceux qui se rendraient coupables de ce péché. Si quelque prêtre donnait ou avait donné des présents à un clerc ou à un laïque pour ravir l'Église d'un autre, il serait dégradé ou subirait une dure et longue pénitence en prison. »

On voit par ces canons que les évêques avaient non-seulement une puissance spirituelle sur leurs prêtres, mais qu'ils pouvaient les condamner à des peines corporelles et à la prison.

« Nous vous exhortons, dit encore Théodulf [3], à vous mettre en état d'instruire les peuples. Que celui qui connaît les Ecritures prêche les Ecritures : celui qui ne les connaît pas doit au moins dire au peuple ce qu'il ne peut ignorer, c'est-à-dire qu'on évite le mal et qu'on fasse le bien. Personne ne peut dire qu'il n'a pas de langue pour travailler à l'édification des fidèles. Tout prêtre, en voyant quelqu'un s'égarer, peut, suivant ses moyens, par ses observations, ses prières, ses réprimandes, chercher à le tirer de

[1] Theod., Capit., c. 13; Aquisgran., 14; Franc., 19; Capit. episcop., c. 14, 19; II Rem., c. 18. — Au chapitre 12, Théodulf ordonne à ses prêtres de n'avoir aucune femme chez eux, pas même leur mère ou leur sœur; parce que, dit-il, elles attirent d'autres femmes qui sont une occasion de péché. Cette règle trop rigoureuse, et dont la pratique est impossible, n'a jamais été adoptée.

[2] Capit. Theod., c. 14; 15, 16.

[3] *Ibid.*, c. 28.

l'erreur et à l'amener dans la voie du bien. Lorsqu'avec l'aide de Dieu nous nous réunirons en synode, chacun nous dira quels auront été ses efforts et ses succès. Si quelqu'un de vous a besoin de notre secours, qu'il nous en avertisse avec charité et nous nous hâterons aussi avec charité de l'aider suivant nos forces. »

Le lecteur judicieux n'a pas été sans remarquer quels précieux renseignements ces extraits du Capitulaire de Théodulf nous donnent sur les rapports qui existaient sous le règne de Charlemagne entre l'évêque et ses prêtres. Voici les principaux capitulaires de Charlemagne sur les prêtres et autres ecclésiastiques.

« Il est interdit [1] aux prêtres, aux diacres et à tous ceux qui sont dans le clergé d'avoir chez eux d'autres femmes que leur mère, leur sœur ou autres personnes ne pouvant donner lieu à des bruits désavantageux.

» Nous avons [2] appris que certains prêtres célébraient la messe sans communier, ce qui est formellement interdit dans les canons des Apôtres. Comment, si on ne communie pas, peut-on dire : « *Nous avons reçu, Seigneur, vos sacrements.* »

» Il faut que tout prêtre [3] remplisse avec zèle les fonctions du ministère, ait grand soin des reliques des saints et les honore en disant les offices du jour et de la nuit.

» Il doit prêcher [4] l'Evangile de J.-C. au peuple, tous les dimanches et les fêtes ; lui faire comprendre particulièrement l'*Oraison dominicale* et le *Symbole*, les vérités de la religion et les cérémonies du culte.

» Les prêtres doivent sonner les cloches [5] de leurs églises aux heures convenables du jour et de la nuit, célébrer les divins offices et apprendre aux peuples comment et à quelles heures il faut adorer Dieu. »

On voit que la pieuse coutume de sonner pour avertir les fidèles d'élever leur cœur à Dieu est fort ancienne.

« Il est défendu à tout prêtre [6] de célébrer la messe ailleurs qu'en

[1] Aquisgran., c. 4 ; Capit. episcop., c. 15 ; II Rem., c. 22.

[2] Aquisgran., c. 6.

[3] Capit. episcop., c. 3, apud Sirm., t. II, p. 249.

[4] *Ibid.*, c. 4, 5.

[5] *Ibid.*, c. 8. — On lit dans le texte : Sonent *signa* ecclesiarum. De *signa* on a sans doute fait le mot *seings* qui signifiait cloches.

[6] Capit. episcop., c. 9, 10, 11, 12.

des églises dédiées, et de donner le baptême en d'autres temps que ceux qui ont été déterminés par les canons, excepté en cas de maladie où l'on doit se hâter d'administrer ce sacrement. Pour le baptême comme pour toute autre fonction spirituelle, il est défendu de demander de l'argent. »

Les offrandes des fidèles étaient donc libres et le prêtre n'avait pas le droit de les exiger comme un salaire dû à ses fonctions spirituelles et gratuites.

« Aucun prêtre [1], par ambition, n'abandonnera l'Église sous le titre de laquelle il a été ordonné, pour passer à une autre. Il doit rester toute sa vie entièrement dévoué à celle qui lui a été confiée. »

Dans un grand nombre de capitulaires, on rencontre cette obligation imposée à tous les membres du clergé, depuis l'évêque jusqu'au dernier des clercs. C'est une preuve que les translations d'une Église à une autre étaient alors un abus très répandu. On avait bien raison de le combattre. Le prêtre, dans l'exercice de son ministère, a besoin de s'y consacrer tout entier et ne devrait jamais laisser pénétrer jusqu'à son cœur les soucis de l'ambition, les inquiétudes du changement. Il n'a pas trop de toute sa vie pour opérer un bien solide dans la population confiée à ses soins et mériter cette confiance filiale qui est le plus ferme appui de son ministère.

Il arrivait quelquefois que des laïques chassaient des prêtres de leurs Églises et en établissaient d'autres sans le consentement de l'évêque. Ils se croyaient alors en droit d'en exiger une sorte de tribut [2]. Des prêtres même se prêtaient à ce trafic simoniaque, et achetaient des Églises plus considérables [3], soit des laïques, soit d'autres prêtres avec lesquels ils traitaient à l'insu de l'évêque et sans son consentement [4]. D'autres prêtres faisaient des spéculations commerciales, au lieu de travailler au salut des ames [5]; se mêlaient, comme les séculiers, de toutes les affaires de ce monde [6], pratiquaient l'usure [7], se faisaient fermiers [8] et déshonoraient leur ca-

[1] Capit. episc., c. 18.
[2] Conc. Mogunt., can. 29, 30.
[3] II Rem., can. 20, 21.
[4] III Tur., can. 14, 15; III Cabillon., can. 42.
[5] *Ibid.*, c. 8
[6] II Rem., c. 30; III Cabill., can. 44.
[7] Capit. Aquisgran., 30.
[8] III Cabill., can. 12.

ractère par des vices honteux, l'ivresse surtout [1] et l'impureté. Tous les capitulaires et les conciles attaquent spécialement ces deux vices, et il est facile de remarquer dans toute la législation de cette époque une haute intelligence des devoirs sacerdotaux.

Charlemagne cherchait principalement à former un clergé instruit, certain que par la science et l'étude presque tous les vices disparaîtraient. « Je désire beaucoup, disait-il [2] avec tendresse aux prêtres, mes frères, mes chers enfants, que vous écoutiez bien attentivement ces capitulaires. D'abord, il faut qu'un prêtre de Dieu soit très instruit des divines Écritures; qu'il ait une foi exacte de la Sainte-Trinité, afin qu'il puisse instruire les autres ef bien remplir son ministère. Il doit aussi savoir par cœur tout le psautier et les prières et cérémonies du baptême; connaître les canons et bien savoir son *pénitentiel*; il faut en outre qu'il sache le chant et le comput ecclésiastique. »

Charlemagne revient plusieurs fois dans ses Capitulaires sur la nécessité, pour le prêtre, d'étudier le chant romain et le comput; il veut aussi que dans les écoles on montre aux enfants l'art de la médecine, ce qui ferait croire que les prêtres l'étudiaient, puisque toutes les écoles étaient tenues par eux [3].

La plupart des obligations imposées au prêtre l'étaient aussi aux diacres qui devaient en outre avoir une connaissance particulière des Évangiles, puisque leur fonction spéciale était de les lire. De même, les sous-diacres étaient obligés d'étudier les Épitres de saint Paul qu'ils lisaient à l'office. Tous les clercs en général devaient chercher à bien connaître l'esprit de leurs fonctions, afin de pratiquer les vertus qu'elles exigent [4].

2.° Capitulaires relatifs aux choses ecclésiastiques [5].

Il paraît qu'une grande négligence s'était introduite dans l'admi-

[1] *Vid. sup.* p. 141, note 1, et III Tur., can. 21, 48; III Cabillon., can. 9, 10.

[2] Admonit. ad Præsbyt., apud Sirm., op. cit., t. II, p. 253. (*Vid. etiam* Capit. Aquisgran., c. 55.)

[3] Capit. Theodonisvill., apud Sirm., p 254.

[4] II Rem., can. 3, 4, 5.

[5] On entend par *choses ecclésiastiques* : 1.° les choses spirituelles qui servent immédiatement au salut des ames, comme les *sacrements*; 2.° les choses sacrées ou ayant reçu, par la consécration, une destination religieuse, comme les vases sacrés, les églises, les saintes huiles, etc., etc. ; 3.° les *biens temporels* ou revenus appartenant à l'Église. Nous suivons cette classification adoptée par plusieurs

nistration du sacrement de baptême. Le concile d'Aix-la-Chapelle ordonne aux évêques de veiller à ce que les prêtres administrent le *baptême catholique*, et les Pères du concile de Reims crurent nécessaire de se faire relire tout ce qui avait rapport au baptistère et aux catéchumènes, afin de bien comprendre tout ce qui devait être observé dans l'administration du baptême [1].

« Les évêques, dit le concile de Tours [2], sont obligés d'avoir beaucoup de sollicitude pour apprendre à leurs prêtres tout ce qui concerne le sacrement de baptême, ce qu'il faut y professer, ce à quoi il faut renoncer : on doit renoncer au démon, à toutes ses œuvres, à toutes ses pompes. On entend par les œuvres du démon, les homicides, les fornications, les adultères, l'ivresse et beaucoup d'autres actions semblables que le démon inspire avant qu'on ne les fasse. Les pompes du démon sont : l'orgueil, la jactance, la vanité, la vaine gloire, le faste et beaucoup d'autres péchés dont ceux-ci sont le principe. »

Défense était faite aux prêtres d'administrer le baptême en d'autres temps que ceux qui avaient été déterminés par les canons, c'est-à-dire à Pâque et à la Pentecôte, hors le cas de nécessité où tout prêtre devait le donner partout où il se trouvait et le plus promptement possible [3]. Le baptême imposait au parrain l'obligation de veiller à l'éducation chrétienne de son filleul [4] et produisait, pour le mariage, des empêchements dont parle ainsi le concile de Mayence [5] : « Que personne ne lève des fonts du baptême son fils ou sa fille, n'épouse sa filleule ou sa commère ni celle dont il aurait conduit le fils ou la fille à la confirmation. Si de telles alliances ont été faites, qu'elles soient annulées. »

Il paraît qu'à cette époque on avait des parrains pour la confirmation et que ce sacrement donnait lieu à une parenté spirituelle comme le baptême [6].

canonistes, pour exposer la législation de Charlemagne sur les *choses ecclésiastiques*.

[1] Cap. Aquisgran., c. 70 ; II Rem., can. 7.

[2] III Tur., can. 18 ; VI Conc. Arelat., c. 3.

[3] Capit. Episcop., c. 10, 11 ; apud Sirm., t. II, p. 250 ; Capit. Theodulf., c. 17 ; Admonit. Carol. ad Presbyt., c. 10.

[4] Conc. Mogunt., can. 47.

[5] *Ibid.*, can. 55.

[6] Cette parenté a pour effet, dans le baptême, de rendre illicite l'usage du

Les évêques étaient tenus de visiter à certaines époques leurs diocèses pour administrer la confirmation [1], et ce sacrement ne pouvait jamais être réitéré [2].

On trouve dans les Capitulaires de Charlemagne et dans les canons des conciles qu'il fit assembler, de nombreux réglements sur le sacrement de pénitence. Nous lisons dans le *capitulaire des évêques* [3] : « Que tous les prêtres indiquent avec une très grande diligence une digne pénitence à tous ceux qui viendront leur confesser leurs péchés. »

Afin d'indiquer aux pécheurs des pénitences proportionnées à leurs crimes et conformes aux canons, les prêtres devaient connaître leur *pénitentiel* et s'instruire de la manière dont il fallait entendre les confessions [4]. C'était pour eux une obligation de connaître les vices, afin de juger sainement des péchés des pénitents et des peines qu'ils méritaient, s'ils devaient faire pénitence publiquement [5] ou en secret.

La pénitence publique était tombée en désuétude pendant l'époque de décadence par laquelle l'Église avait passé. Charlemagne la rétablit, et le troisième concile de Châlons [6] ordonne d'en appeler à son autorité pour y forcer ceux qui s'y refuseraient. Il ne sera pas sans utilité de rapporter plusieurs décrets qui furent adoptés sur la confession dans ce concile qui se tint au commencement du IX.e siècle [7].

« Nous avons remarqué un abus qui doit être corrigé, c'est que

mariage. Voilà pourquoi il était défendu aux père et mère de tenir les enfants sur les fonts du baptême. Le troisième concile de Châlons (can. 31) nous apprend que des femmes présentaient leurs enfants à la confirmation, afin qu'il y eût parenté spirituelle entre eux et leurs maris dont elles eussent voulu se séparer. Le concile condamne ces femmes à la pénitence pour toute leur vie et défend de les séparer de leurs maris.

[1] III Cabillon., can. 14.

[2] *Ibid.*, can. 27.

[3] Capit. Episcop., c. 21 ; apud Sirm., p. 251.

[4] Admonit. Carol. Magn., c. 4 ; II Conc. Rem., can. 12 ; III Tur., can. 22.

[5] III Tur., can. 13, 16, 31.

[6] III Cabillon., can. 25 ; VI Conc. Arelat., c. 26.

[7] *Ibid.*, can. 32, 33, 34, 35, 36, 38. — On sait que les protestants et les incrédules donnent une date postérieure à la *prétendue invention* de la confession.

plusieurs ne découvrent pas entièrement leurs péchés lorsqu'ils viennent se confesser. L'homme étant composé de deux substances, de l'ame et du corps, il pèche tantôt par le mouvement de l'esprit, tantôt par une suite de la fragilité de la chair; il faut donc soigneusement rechercher ces deux espèces de péchés afin d'en faire une confession entière, et d'accuser au confesseur les péchés que l'on a commis par rapport aux huit vices principaux dont il est si difficile de se garantir en cette vie : la haine, l'envie, l'orgueil et toutes les autres pestes de l'ame, la blessent d'autant plus dangereusement qu'elles s'y introduisent plus subtilement.

» Quelques-uns disent que l'on doit seulement confesser ses péchés à Dieu [1], d'autres qu'il faut les confesser aux prêtres. Ces deux confessions se pratiquent dans l'Église avec un grand fruit. Il est bon de confesser ses péchés à Dieu qui est le seul qui remette les péchés, et de lui dire avec David : « Je vous ai fait connaître » mon péché et je n'ai point caché mon injustice. J'ai dit : je con- » fesserai contre moi mes injustices au Seigneur, et vous, ô mon » Dieu, vous m'avez remis l'impiété de ma faute. » Mais il faut en même temps que nous nous confessions mutuellement nos péchés, comme le dit l'Apôtre, et que nous priions les uns pour les autres afin que nous soyons sauvés. La confession faite à Dieu [2] efface les péchés, et celle faite au prêtre apprend comment on doit s'en corriger. Dieu, qui est l'auteur du salut et de la santé, les donne souvent par une opération insensible de sa puissance et souvent par les soins du médecin.

» Or, suivant l'Apôtre, il n'y a pas en Dieu d'acception de personnes; on doit donc éviter de se laisser guider par une injuste préférence dans tous les jugements, mais particulièrement quand il s'agit du jugement de la pénitence. Aucun prêtre ne doit écouter la prévention ou la faveur; ses guides dans l'application de la pénitence sont les saints canons, l'Écriture-Sainte, la coutume de l'Église. Les médecins des corps ne varient pas leurs remèdes en faveur des personnes, à plus forte raison les médecins des ames.

[1] L'erreur des protestants n'est pas de leur invention et a été de tout temps opposée au sentiment de l'Église, qui reconnaît que la confession faite à Dieu est absolument nécessaire pour la rémission des péchés, mais reconnaît aussi la confession faite au prêtre comme une condition nécessaire à la rémission des péchés dans les cas ordinaires.

[2] C'est-à-dire les dispositions du cœur, sans lesquelles les péchés ne seraient jamais remis.

» Beaucoup cependant, on ne peut le dire sans douleur, ne voient pas tant, dans la pénitence, la rémission des péchés que l'acquittement d'un temps qui leur a été prescrit. Si on leur interdit l'usage de la viande et du vin, ils se contentent de changer de nourriture sans changer de volonté, et n'en vivent pas moins délicieusement. Cependant, celui-là seul se prive véritablement qui ne se contente pas de s'interdire certaines choses, mais s'interdit absolument les jouissances des sens.

» Nous ne devons pas oublier de noter qu'il s'en trouve qui pèchent à plaisir, sous prétexte qu'en faisant d'abondantes aumônes ils jouiront de l'impunité; qu'ils sachent bien qne les péchés que l'on commet à plaisir, pour les racheter par des aumônes, ne sont pas remis par elles [1].

» Dans les pénitences qu'ils auront à imposer, les prêtres suivront les anciens canons, l'autorité des Saintes-Écritures, la coutume de l'Église, et non ces petits livres qu'on nomme *pénitentiels*, dont les erreurs sont certaines et les auteurs incertains. »

Sans doute que ces petits livres avaient été composés par des personnes sans mission, dans le but d'adoucir des pénitences auxquelles on ne voulait se soumettre qne difficilement; ils étaient cause de beaucoup d'erreurs, d'un relâchement lamentable dans la discipline; c'est pourquoi les évêques les interdirent. Les Pères du concile de Tours [2] avaient arrêté que les évêques fixeraient, dans un plaid général, le *pénitentiel* qu'on devrait suivre.

Théodulf, dans son Capitulaire [3], parle ainsi de la pénitence: « Tous les jours, dans nos prières, une fois, deux fois, le plus souvent possible, nous devons confesser nos péchés à Dieu. La confession que nous faisons aux prêtres nous est d'un grand secours par les conseils que nous y recevons, les salutaires pratiques de pénitence qui nous y sont imposées, et les prières que nous y faisons et que le prêtre fait pour nous [4]; mais la confession que nous faisons à

[1] Quoi qu'en aient dit certains sophistes, l'Église n'a jamais enseigné que les péchés fussent remis par les aumônes et les donations faites aux Églises pour leur entretien et celui des clercs et des pauvres. Ces bonnes œuvres étaient recommandées avec raison, mais non comme moyen infaillible de salut.

[2] III Tur., can. 22.

[3] Theod., Capit., c. 30, 31.

[4] Le prêtre ne fait que communiquer, par l'absolution, le moyen de justification ou le sacrement de pénitence. Les péchés ne sont remis et les grâces ne sont

Dieu nous aide en ce sens que plus nous nous souvenons de nos péchés, plus Dieu les oublie.

» On doit faire les confessions de tous les péchés commis en action ou en pensées. Les huit principaux vices dont personne ne peut être absolument pur sont : la gourmandise, l'impureté, la paresse ou l'abattement, l'avarice, la vaine gloire, l'envie, la colère, l'orgueil. Lors donc qu'on vient à confesse, on doit examiner avec soin comment et par quelle occasion on a commis le péché dont on vient s'accuser, et il faut que le prêtre impose une pénitence proportionnée au péché, persuade au pénitent de faire la confession même des péchés de pensées, lui nomme l'un après l'autre les huit vices prinpaux et reçoive ses aveux sur chacun d'eux. »

La confession était faite aux prêtres sous le secret le plus inviolable, et Charlemagne ayant entendu dire que certains prêtres de l'Austrie découvraient les voleurs d'après des révélations faites en confession et pour une somme d'argent, ordonna d'examiner si cette accusation était fondée ou non [1].

Théodulf [2] ne parle pas avec moins de sagesse de la sainte communion que de la pénitence.

« On avertira le peuple de ne pas s'approcher avec indifférence du très saint sacrement du corps et du sang du Seigneur, et de ne pas non plus trop s'en abstenir. Celui qui voudra en approcher aura soin, pendant un certain temps, de se priver des plaisirs même permis du mariage, de se purger de vices, d'orner son ame de vertus, de s'adonner à la prière, de faire l'aumône; après ces préparations, il approchera de ce grand sacrement. De même qu'il est dangereux de le recevoir avec une conscience impure, de même on ne peut sans danger s'en abstenir trop long-temps. Il n'y a d'exceptés de la règle commune que les excommuniés, qui ne peuvent pas recevoir le corps du Seigneur, quand même ils le voudraient, excepté au temps qui a été fixé, et les religieux qui vivent saintement et communient presque tous les jours. »

accordées que par Dieu, qui ne donnera au sacrement son effet que si les dispositions du pénitent sont suffisantes. Le prêtre est l'*instrument* et le sacrement le *moyen* dont Dieu se sert pour justifier l'homme.

[1] Capit. Carol. Magn., c. 27; apud Sirm., p. 326.

[2] Theod., Capit., c. 44.

Il n'y avait pas encore alors de règle généralement adoptée sur le nombre des communions qu'on devait faire chaque année; le concile de Châlons s'exprime ainsi sur ce point [1] :

« On usera de beaucoup de discrétion dans la réception du corps et du sang du Seigneur. D'un côté, il faut prendre garde, en différant trop, de nuire à l'ame, car le Seigneur a dit : « Si vous ne mangez pas la chair du Fils de l'Homme et si vous de buvez pas son sang, vous n'aurez pas la vie en vous » ; d'un autre côté, si on communiait sans discrétion, on aurait à craindre cette parole de l'Apôtre : « Celui qui mange et boit indignement, mange et boit son ju» gement. » Comme nous l'apprend le même Apôtre, l'homme doit d'abord s'éprouver et communier ensuite ; c'est-à-dire, qu'il doit s'abstenir pendant quelques jours des œuvres de la chair, et purifier son corps comme son ame pour se préparer à recevoir un si grand sacrement.

» Quelques-uns négligent de recevoir l'Eucharistie le jour de la Cène du Seigneur, cependant l'usage de l'Église est que tous les chrétiens la reçoivent ce jour-là, excepté ceux que de trop grands crimes en rendent indignes. L'Église même a coutume de réconcilier les pénitents en ce jour, afin qu'ils puissent participer au sacrement du corps et du sang du Seigneur. »

Ainsi, quand les conciles et les plus saints évêques défendaient de s'approcher trop souvent de la sainte Eucharistie, ils n'entendaient pas qu'on pût s'en abstenir une année entière; ils voulaient seulement détruire un abus qui existait en plusieurs Églises, où l'on donnait indiscrètement la sainte communion aux enfants et à toutes les personnes qui assistaient à la messe [2]. Dans les premiers siècles chrétiens, cet usage existait; mais, sans vouloir déprécier injustement l'Église du IX.e siècle au profit de l'Église primitive [3], il est incontestable qu'elle était

[1] III Cabillon., can. 46, 47.

[2] III Tur., can. 19.

[3] Le savant Fleury, dans son admiration bien légitime pour l'Église primitive a trop déprécié l'Église du moyen-âge qui ne lui ressemblait pas, en effet, sous plusieurs rapports. L'idée de Fleury est juste, mais un peu exagérée. Marchetti, son critique le plus décidé, était certainement loin de lui en appréciations historiques. Il a eu raison d'attaquer l'exagération de Fleury ; mais nous le croyons au moins aussi exagéré en sens contraire.

moins édifiante, et les évêques ne pouvaient maintenir un usage saint et admirable en lui-même, mais qui avait dégénéré en abus, à cause des vices trop fréquents parmi les fidèles.

La règle suivie le plus généralement, par rapport à la communion, semble avoir été de la faire trois fois par an [1]. Théodulf [2] voulait que, dans son diocèse, on la fît plus souvent. Son ordonnance est très remarquable : « Tous ceux qui ne sont pas excommuniés doivent recevoir les sacrements du corps et du sang de J.-C. tous les dimanches de Carême, le jour de la Cène du Seigneur, le Vendredi-Saint, la veille de Pâques et le jour de la résurrection du Seigneur. » C'était en outre une obligation de recevoir la sainte communion en viatique lorsqu'on était atteint d'une maladie mortelle [3].

On était aussi obligé de recevoir l'*Extrême-onction* [4]. « Suivant la parole de l'apôtre saint-Jacques, dit le concile de Châlons [5], et conformément à l'enseignement des Pères, les malades doivent être oints par les prêtres avec de l'huile bénite par l'évêque. Il ne faut pas peu estimer ce remède, qui peut guérir les langueurs de l'ame et du corps. »

Le sacrement de l'*Ordre* est celui sur lequel nous trouvons le plus de réglements dans les Capitulaires de Charlemagne et dans les canons des conciles assemblés sous son règne.

On avait négligé d'ordonner des évêques pour plusieurs Églises, et les revenus de ces Églises étaient perçus par certains bénéficiers qui portaient le nom d'évêques et se souciaient peu de recevoir la consécration épiscopale; un des premiers soins de Charlemagne fut de prescrire de conférer sans retard l'ordination aux évêques qui ne l'avaient pas reçue [6].

Un autre abus existait par rapport aux ordinations des prêtres : des évêques, ignorant leurs droits, recevaient les clercs des autres et les ordonnaient [7]; un grand nombre de clercs, mécontents des postes qui leur étaient assignés, erraient çà et là pour chercher fortune,

[1] III Tur., can. 50.
[2] Theodulf., Capit., c. 41.
[3] Capit. Episcop., c. 21.
[4] *Ibid.*, c. 24.
[5] III Cabill., can. 48.
[6] Capit. ann. 779, c. 9; apud Sirm., t. II, p. 85; Capit. Excerpt., apud Sirm., p. 251.
[7] *Ibid.*, c. 6, 56.

et venaient offrir leurs services à des évêques assez peu scrupuleux quelquefois pour les élever à des Ordres supérieurs, sans s'occuper s'ils avaient ou non des lettres de recommandation de leur propre évêque, ou sans prendre d'informations sur leur foi et leurs mœurs [1], se contentant quelquefois de recevoir une somme d'argent pour prix de l'ordination qu'ils leur conféraient [2].

Pour obvier à ces abus, on les condamna, et on établit que l'évêque et les clercs ne pourraient changer de cité, qu'on n'ordonnerait aucun prêtre sans lui déterminer le lieu où il devrait se fixer pour exercer son ministère, et où il devrait rester jusqu'à la fin de sa vie [3]. Défense fut faite aux évêques d'élever un esclave à la cléricature sans le consentement du maître auquel cet esclave appartenait [4]. Il y avait encore des esclaves dans la société. Nous avons remarqué que l'Église n'abolit l'esclavage que progressivement et en propageant l'esprit de charité dans les cœurs; mais leur condition s'était bien améliorée et ne ressemblait guère à celle des anciens esclaves sous le régime païen : les maîtres ne pouvaient plus les vendre sans témoins [5], et l'Église les entourait d'une sollicitude qu'elle s'efforçait d'inspirer aux maîtres [6]. Comme l'ordination affranchissait l'esclave, il était juste de défendre à l'évêque de la lui conférer sans l'autorisation du maître.

L'Évêque ne pouvait élever au sacerdoce l'homme même le plus recommandable avant l'âge de trente ans [7], et il lui était interdit de faire passer quelqu'un d'un titre moindre à un titre supérieur [8]; il devait, avant de procéder à l'ordination, faire venir l'ordinand dans sa maison épiscopale, et le retenir aussi long-temps qu'il était nécessaire pour connaître ses mœurs [9].

Afin de mettre un terme aux ordinations simoniaques, on établit

[1] Capit. Aquisgran., 2, 3; Conc. Francof., c. 27; Capit. Excerpt., c. 11, apud Sirm., p. 246; Conc. Mogunt., c. 31.

[2] Capit. Aquisgran., c. 21.

[3] *Ibid.*, c. 24,25; Conc. Francof., can. 7, 28; Capit. Episcop., c. 13.

[4] Capit. Aquisgran., c. 23, 57; Conc. Francof., c. 23.

[5] Capit. anni 779, c. 20.

[6] III Tur., can. 44, 49.

[7] Capit. Aquisgran., c. 50; Conc. Francof., c. 49; III Tur., can. 30.

[8] Conc. Mogunt., can. 20; III Tur., can. 14.

[9] III Tur., can. 12.

que si une ordination était faite à prix d'argent, l'évêque qui l'aurait faite serait déposé, aussi bien que celui qui aurait été ordonné [1]. « Tout prêtre, dit le concile de Tours [2], qui aura obtenu une Église à prix d'argent sera déposé. » Le même concile déclare qu'il était contraire à l'usage d'être transféré dans l'Eglise pour laquelle un autre avait été légitimement ordonné [3]. Comme les translations devenaient plus nombreuses que dans les premiers siècles, on s'efforçait de guérir cette plaie, qui n'avait d'autre cause que l'ambition. C'était aussi par ambition que certains prêtres de petites villes se faisaient ordonner évêques [4] et s'improvisaient des diocèses, ou que des évêques se faisaient métropolitains. L'abus était grave et demandait des remèdes prompts et efficaces.

On ordonna donc à l'évêque de s'en tenir à l'Eglise pour laquelle il avait été ordonné, sous peine de déposition, et de ne s'en pas absenter plus de trois semaines de suite [5]. Il devait s'y occuper à faire les ordinations et toutes les autres fonctions de son ministère, à poursuivre les clercs vagabonds, appelés à bon droit *acéphales* [6], puisqu'ils n'avaient pas de chefs et qu'ils ne songeaient qu'à satisfaire leurs passions; l'évêque était tenu de les excommunier et même de les charger de chaînes au besoin [7]. Ces clercs vagabonds étaient sans doute si nombreux, parce que des évêques imprudents en engageaient assez souvent dans les Ordres contre leur volonté. Le concile de Mayence défendit d'en ordonner à l'avenir, tout en maintenant les ordinations faites [8]. L'avarice était la cause de ces ordinations forcées. Le concile de Châlons [9] nous apprend que des évêques et des abbés, en vue d'un gain honteux, employaient les intrigues les plus avilissantes pour décider certaines personnes riches à se faire tonsurer et à leur abandonner leurs richesses. Il faut avouer que plusieurs biens vinrent ainsi à l'Eglise illicite-

[1] Capit. Aquisgran., c. 21.
[2] III Tur., can. 15.
[3] *Ibid.*
[4] C. Aquisgran., c. 19; Conc. Francof., c. 22.
[5] Francof., c. 41.
[6] Ακεφαλη, sans chef ou sans tête.
[7] Conc. Mogunt., can. 22.
[8] *Ibid.*, c. 23.
[9] III Cabillon., can. 7.

ment. Mais ce serait une erreur incontestable de prétendre que les richesses de l'Eglise eurent toutes cette honteuse origine. La plupart lui furent données librement par les rois, les seigneurs, et surtout par ces grands évêques qui abandonnaient le monde et se consacraient à Dieu avec tout ce qu'ils possédaient.

Les évêques ou abbés qui cherchaient à augmenter les biens de l'Eglise aux dépens de l'honneur clérical devaient être condamnés à la pénitence, suivant les Pères du concile de Châlons qui ordonnèrent aussi que les biens usurpés seraient rendus aux héritiers, et que ceux qui avaient été ordonnés contre leur gré resteraient dans l'Ordre qu'ils avaient reçu. Cette dernière décision nous semble étonnante et peu juste. On ne peut certainement contracter contre son gré des obligations aussi graves que les obligations cléricales. Nous devons observer que c'est l'unique point sur lequel nous avons trouvé en défaut la sagesse des législateurs du IX.e siècle. Leurs autres réglements sont tous conformes à la plus pure discipline. Nous remarquons surtout leur exactitude et leur sagesse par rapport au mariage, sur lequel avaient gravement erré les évêques du siècle précédent.

« Une épouse, dit le capitulaire d'Aix-la-Chapelle [1], ayant été répudiée par son mari, ne peut en épouser un autre du vivant de ce mari qui ne peut pas non plus épouser une autre femme tant que la première vit. »

« Nous ordonnons, disent les Pères du concile de Mayence, que les évêques recherchent avec soin les incestueux, et qu'ils les chassent de l'Eglise, s'ils ne veulent pas faire pénitence [2].

» Nous défendons de contracter mariage au quatrième degré de consanguinité. Un tel mariage contracté ainsi à l'avenir sera déclaré nul. Défense également de contracter mariage avec sa filleule ou sa commère [3] ou avec la femme dont on aurait conduit le fils à la confirmation. Si de tels mariages ont été faits, qu'ils soient annulés.

» Si quelqu'un ayant épousé une veuve s'unit ensuite avec la fille de cette veuve, il commet le péché de fornication. Si un homme épouse successivement les deux sœurs, ou une femme les

[1] Capit. Aquisgran., c. 43, 51.

[2] Conc. Mogunt., can. 53. (*Vid. etiam* Capit. Carol. Magn., c. 16; apud Sirm., p. 255.)

[3] C'est-à-dire la mère de l'enfant baptisé.

deux frères, ou le père et le fils, de pareilles unions sont frappées d'anathême; nous ordonnons de les rompre et nous défendons d'en contracter à l'avenir [1].

» Plusieurs nous ont consulté, disent les Pères du concile de Châlons [2], sur les degrés de consanguinité dans lesquels on pouvait contracter mariage. Nous les renvoyons aux canons qu'il faut observer sur ce point comme sur tout le reste.

» On doit certainement suivre la même règle pour déterminer la parenté tant par rapport à la femme que par rapport à l'homme; comme ils ne font tous deux qu'une même chair, la consanguinité est la même pour l'un et pour l'autre.

» On nous a dit que plusieurs avaient la présomption de casser les mariages légitimes des esclaves. Nous défendons de rompre ces mariages quand bien même le mari et l'épouse appartiendraient à des maîtres différents. »

Cette législation du mariage était plutôt sévère que relâchée.

Pour terminer l'exposé des réglements relatifs aux choses ecclésiastiques, nous devons rapporter les principales ordonnances concernant le dimanche, les fêtes d'obligation, le jeûne et l'abstinence, les églises, les biens ecclésiastiques et les superstitions.

1.° Du dimanche. « On observera le dimanche à commencer du samedi au soir [3]. Nous ordonnons que, suivant ce qui est prescrit dans la loi de Dieu, on s'abstienne d'œuvres serviles tous les dimanches. Ainsi défense aux hommes de faire, ces jours-là, les ouvrages de la campagne, de cultiver la vigne, de labourer, de moissonner, de faucher, de tailler les haies, d'ébrancher ou de couper les arbres, de tailler la pierre, de construire des maisons, de jardiner, de venir aux plaids, de chasser. Il n'est permis de faire des charrois que dans les trois cas suivants : Pour l'armée en temps de guerre, pour voiturer des vivres, pour conduire un cadavre à la sépulture. Défense aux femmes de faire des tissus, de raccommoder les vêtements, de coudre, de carder la laine, de battre le lin, de laver le linge en public, de tondre les brebis; il faut honorer le jour du Seigneur et se reposer, se réunir à l'église pour entendre la messe et louer Dieu de tous ses bienfaits [4].

[1] Conc. Mogunt., can. 54, 55, 56.
[2] III Conc. Cabill., can. 28, 29, 30.
[3] Capit. Aquisgran., c. 15; Capit. Francof., c. 21.
[4] Capit. Aquisgran., c. 81.

» On observera si rigoureusement le jour du dimanche qu'on n'y fera rien autre chose que d'assister à la messe, prier et apprêter ce qui est indispensable pour la nourriture. S'il y a *nécessité* de naviguer, de voyager, on le peut; mais on n'est pas pour cela exempté de la prière et de l'assistance à la messe. Le samedi soir, tout chrétien se rendra à l'église avec des lumières pour y assister aux vigiles ou à l'office du matin; et reviendra le dimanche à la messe avec ses offrandes [1]. Pendant le chemin, au lieu de s'occuper de choses temporelles ou de se disputer, on pensera à Dieu et aux saints offices; on doit, le dimanche, louer Dieu, faire l'aumône, prendre son repas spirituellement avec ses amis, ses proches et les pélerins [2].

» Les messes particulières ne seront pas dites, le dimanche, assez publiquement pour que le peuple soit détourné de la messe publique et solennelle qui doit être dite à la troisième heure [3] suivant les canons. C'est un usage déplorable de se contenter, comme le font quelques-uns, d'entendre une messe quelle qu'elle soit, même une messe pour les défunts, les dimanches et les fêtes, et de passer le reste du jour plutôt à boire et à manger avec excès qu'à servir Dieu.

» Il faut avertir le peuple de ne pas manger avant la fin de l'office public et de s'assembler à la principale église pour y entendre la messe et la prédication. Les prêtres ne doivent dire de messes dans les oratoires qu'avant la deuxième heure et secrètement. Les prêtres qui demeurent dans une ville ou aux environs s'assembleront avec le peuple pour la messe publique. Il n'y a d'exception que pour les religieuses qui ne peuvent sortir de leurs monastères [4].

» Défense de faire des marchés les jours de dimanches, d'y tenir

[1] Chaque fidèle apportait à la messe les offrandes qui étaient la matière du sacrifice et qui servaient à l'entretien des églises et des pauvres. L'usage de ces offrandes était très ancien, remontait même aux premiers temps du christianisme. Le concile de Mayence (can. 44) recommande aux prêtres d'avertir le peuple de les faire exactement. Ce qui donnerait à penser que plusieurs s'en dispensaient. Les hommes les apportaient à l'autel, les femmes les donnaient à leurs places.

[2] Theodulf., Capit., c. 24. — L'hospitalité était alors fortement recommandée aux chrétiens. (*V.* entre autres le Capitulaire de Théodulf, c. 25.)

[3] C'est-à-dire à neuf heures du matin.

[4] Theod. Capit., c. 45, 46.

des plaids pour y condamner quelqu'un à mort ou à une peine quelconque, et même d'y faire des actes de donation [1]. »

Comme plusieurs fidèles n'observaient pas exactement le jour du dimanche, le concile de Châlons [2] décida que Charlemagne devrait faire sur ce sujet une ordonnance. Ce qui fut fait [3]. L'autorité ecclésiastique réclamait alors assez souvent l'appui de l'autorité civile pour l'exécution de ses décrets. C'était une conséquence de l'alliance des deux pouvoirs. Si cette alliance a produit quelque bien, elle a été cause de bien plus grands maux.

2.° Des fêtes. « Nous décrétons, disent les Pères du concile de Mayence [4], qu'on célébrera les fêtes suivantes : Pâque avec toute sa semaine ; l'Ascension ; la Pentecôte, avec toute sa semaine comme Pâque ; les fêtes de saint Pierre et de saint Paul ; la Nativité de saint Jean-Baptiste ; l'Assomption de sainte Marie ; la Dédicace de saint Michel ; les fêtes de saint Remi, de saint Martin et de saint André ; quatre jours à la Nativité du Seigneur ; le huitième jour du Seigneur [5], l'Epiphanie du Seigneur, la Purification de sainte Marie. Nous décidons aussi qu'on célébrera les fêtes des martyrs et des confesseurs dans les paroisses qui posséderont leurs corps ; il en sera de même de la Dédicace de l'Eglise.

» Nous ordonnons que la litanie-majeure [6] soit observée par tous les chrétiens pendant trois jours, comme nos pères l'ont instituée. On ne devra pas y aller à cheval ou revêtu d'habits précieux, mais pieds nus et couverts d'un cilice et de cendre, à moins d'en être dispensé pour cause de maladie [7]. »

3.° Du jeûne et de l'abstinence. « Une semaine avant le commencement du carême, il faut faire sa confession au prêtre, recevoir la pénitence, pardonner les injures, se réconcilier avec ses ennemis. On doit entrer ainsi dans la sainte quarantaine, afin

[1] Capit. Excerpt., c. 21 ; apud Sirm., t. II, p. 247 ; Conc. Mogunt., c. 37 ; II Rem., can. 35 ; III Tur., can. 40 ; VI Arelat., c. 16.

[2] III Cabillon., can. 50.

[3] Capit. Carol. Magn., post Synod., c. 15 ; apud Sirm., t. II, p. 324.

[4] Conc. Mogunt., can. 36.

[5] Ou Circoncision.

[6] Appelée aujourd'hui *Rogations*. Les processions étaient très longues et plusieurs y allaient à cheval.

[7] Conc. Mogunt., can. 33.

d'être purifiés pour le saint jour de Pâque et d'être renouvelés pour cette époque, par la pénitence qui est un second baptême. Quant au carême lui-même, il faut y jeûner tous les jours, excepté les dimanches. Le carême est la dîme de notre année et nous devons le passer avec religion et sainteté ; on ne peut se dispenser du jeûne ; dans tout autre temps on peut le rompre par charité ; en carême, jamais. Les autres jeûnes sont facultatifs, celui du carême est imposé par Dieu ; à l'exception des malades et des enfants, tous ceux qui ne jeûnent pas en carême méritent d'être punis [1]. »

Il semblerait, d'après ces paroles de Théodulf, que les jeûnes des Quatre-Temps et des Vigiles n'étaient pas encore obligatoires. Cependant, dès le commencement du IX.e siècle, le concile de Mayence établit le jeûne des Quatre-Temps par ce décret [2] :

« Nous établissons que les Quatre-Temps de l'année seront observés par tous avec jeûne ; c'est-à-dire dans la première semaine du mois de mars, aux féries quatrième et sixième [3], ainsi que le samedi, tous se rendront à l'église à la neuvième heure [4] pour y assister à la messe et aux litanies. De même, la seconde semaine du mois de juin on jeûnera jusqu'à la neuvième heure, aux féries quatrième et sixième, ainsi que le samedi, et tous s'abstiendront de manger de la viande. La même chose aura lieu la troisième semaine du mois de septembre et, dans le mois de décembre, la semaine qui se trouvera entière avant la vigile de la Nativité du Seigneur, suivant l'usage reçu dans l'Eglise Romaine.

» Si quelqu'un est assez orgueilleux pour mépriser le jeûne établi et refuse de l'observer avec les autres chrétiens, il sera frappé d'anathême, s'il ne veut se corriger, suivant la décision du concile de Gangres.

» Lorsqu'on indiquera [5] des jeûnes pour quelque nécessité, tous les observeront, et personne ne devra se laisser vaincre par la gourmandise au point de se séparer de l'observation commune et de se priver ainsi des fruits du jeûne, auxquels il devait participer avec les autres.

[1] Theod., Capit., c. 37.

[2] Conc. Mogunt., can. 34, 35.

[3] C'est-à-dire le mercredi et le vendredi.

[4] C'est-à-dire trois heures du soir.

[5] III Tur., can. 47.

» Les jours de jeûne, il faut faire l'aumône[1] et donner aux pauvres la nourriture qu'on eût prise si on n'eût pas jeûné ; car jeûner et réserver pour le souper les aliments du diner, c'est se procurer un accroissement de nourriture et non de mérite.

Il en est plusieurs qui croient jeûner en mangeant aussitôt qu'ils entendent la cloche sonner none : on n'a pas jeûné si on a mangé avant la fin de l'office de vêpres[2]. Il faut assister d'abord à la messe, puis aux offices de vêpres, donner son aumône, et, après cela, prendre son repas. Si quelqu'un ne peut absolument venir aux offices, il attendra l'heure où il pourra présumer que les vêpres seront finies et, après avoir fait sa prière, mettra fin à son jeûne.

» Dans les jours de jeûne, on doit se priver de toutes délices, vivre sobrement et avec chasteté. Celui qui peut se priver d'œufs, de fromage, de poisson et de vin, fait très bien. Celui cependant qui ne peut s'en priver pour cause de maladie ou de travail, a permission d'en user ; ce qui ne doit pas l'empêcher de ne rompre son jeûne que le soir et de ne boire de vin que ce qu'il lui en faut pour soutenir ses forces. S'abstenir de fromage, de lait, de beurre et d'œufs et en même temps ne pas jeûner, est tout-à-fait ridicule et contre toute raison. Car ce sont l'ivresse et la luxure qui sont le but de la défense et non le lait et les œufs.

» Pendant les jours de jeûne, on ne doit avoir ni querelles ni procès, et il faut se priver des droits du mariage. Un jeûne que n'accompagnent point les prières, les veilles et les aumônes est presque inutile. »

Ces recommandations prouvent dans ceux qui les firent une haute intelligence de la doctrine évangélique.

4.° Des églises. Sous les règnes de Pépin et de Charlemagne,

[1] Capit. Theod., c. 38, 39, 40, 42, 43.

[2] On ne faisait qu'un repas les jours de jeûne et le soir après vêpres. On trouva moyen depuis d'adoucir la règle en conservant la lettre, ce fut d'avancer l'heure des vêpres. En carême, aujourd'hui, on peut dire les vêpres avant midi. C'est un reste de l'ancienne règle singulièrement modifiée ; comme on voit ; quand on eut avancé le repas jusqu'à midi, on s'accorda une petite collation le soir. Elle fut sévère d'abord ; elle tend aujourd'hui à devenir un repas véritable. Nous voulons bien croire les adoucissements nécessaires, nous ne sommes pas juges. Cependant il nous est permis de croire qu'il eût été mieux de travailler à ressusciter la foi qui les eût rendus un peu moins nécessaires, et de maintenir des règles qui n'avaient rien d'accablant.

les seigneurs bâtissaient un grand nombre d'églises sur leurs propriétés et prétendaient avoir sur ces églises tous les droits de propriétaires, même pour les choses spirituelles. De là tous ces canons des conciles et ces capitulaires dans lequels on défend aux laïques d'instituer des prêtres dans les églises sans le consentement de l'évêque, de chasser des prêtres de leurs églises ou d'en exiger des tributs [1].

Cependant, comme ces seigneurs avaient bâti ces églises à leurs frais et sur leurs terrains, on ne pouvait leur ôter la propriété de l'édifice. Ils pouvaient donc le donner ou le vendre. Seulement il était défendu de lui donner une autre destination que celle qu'il avait d'abord reçue [2]. Lorsque les propriétaires de ces églises mouraient, les héritiers s'en emparaient, et il arrivait quelquefois que voulant tous avoir l'autel et ne pouvant s'accorder, ils le partageaient entre eux et instituaient, dans la même église autant de prêtres qu'il y avait de débris d'autel [3].

Les églises particulières étaient devenues tellement nombreuses, en certaines localités [4], qu'on fut obligé d'ordonner d'en détruire et d'en bâtir d'autres ailleurs avec les mêmes matériaux [5]. Souvent les églises nouvelles, plus belles peut-être ou décorées de certains priviléges, faisaient négliger les anciennes qui restaient sans offices et sans luminaires. Cet abus donna lieu à l'ordonnance suivante [6] : « Si quelqu'un veut construire une église sur sa propriété, il le peut, mais avec le consentement de l'évêque dans le diocèse duquel il habite. On doit faire attention cependant à ce que les églises plus anciennes ne perdent pas pour cela leurs droits et leurs revenus. »

Les nouvelles églises étaient bâties très souvent à l'occasion des translations de reliques qui étaient devenues si fréquentes qu'on

[1] *V. inter al.* Conc., Mogunt., can. 29, 30 ; VI Arelat., c. 4, 5.

[2] Conc. Francof., can. 54.

[3] III Cabillon., can. 26.

[4] Nous avons déjà fait remarquer que l'on construisit beaucoup d'églises sous le règne de Charlemagne, et qu'il est probable que la plus grande partie des nombreuses églises de village en style roman remontent à cette époque.

[5] Cap. Excerpt., c. 10; apud Sirm, t. II, p. 246.

[6] Capit. Carol. Magn., c. 3 ; apud Sirm., t. II p. 252 ; *Vid. et.* Conc. Mogunt., can. 41) ; Capit. Carol. Magn., c. 6 ; apud Sirm., t. II, p. 254.

fut obligé de les interdire, à moins d'avoir obtenu la permission du prince, ou des évêques, ou du synode provincial [1].

Plusieurs capitulaires ou canons des conciles nous révèlent d'étranges abus par rapport aux Églises; les voici textuellement [2] :

« Nous avons vu souvent des gerbes de blé et du foin entassés dans les églises; nous voulons que désormais on ne mette dans l'église que les vêtements ecclésiastiques, les vases sacrés et les livres. Nous devons craindre, si nous y faisons autre chose que ce qu'il faut, d'entendre cette parole du Seigneur : « Ma maison sera » appelée maison de prière et vous en avez fait une caverne de » voleurs. » On a conservé dans ces pays l'antique usage d'ensevelir les morts dans l'église [3], et les lieux destinés au culte divin et au sacrifice sont devenus ainsi des cimetières ou polyandres; nous voulons qu'à l'avenir on n'enterre plus personne dans les églises, si ce n'est les prêtres ou les hommes justes qui auraient mérité cet honneur par leurs vertus [4]. On n'ôtera pas cependant les corps qui y ont été inhumés jusqu'à présent; on se contentera de faire disparaître les tombeaux et d'aplanir le sol, de manière à ce qu'ils ne paraissent plus [5]. Les églises où la trop grande quantité de cadavres inhumés rendrait ce travail impossible, devront être conservées seulement comme cimetières, et on en ôtera l'autel que l'on placera dans un autre lieu où il soit possible d'offrir le sacrifice à Dieu purement et religieusement.

» Il ne faut venir à l'église que pour louer Dieu et l'honorer. Les querelles, les tumultes, les vaines conversations ou tout autre scandale doivent en être bannis. Il est dangereux de dire ou de faire des choses inconvenantes dans un lieu où le nom de Dieu est invoqué, où le sacrifice est offert, où les anges sont certainement présents.

» Les solennités des messes ne seront célébrées que dans les

[1] Brev. Capit., c. 7; apud Sirm., t. II, p. 262; Conc. Mogunt., can. 51.

[2] Capit. Theodulf., c. 8, 9, 10.

[3] Cette coutume venait des catacombes qui étaient cimetières et églises en même temps.

[4] Le concile de Mayence (can. 52) permet d'y ensevelir les évêques, les abbés, les prêtres qui en seront dignes et les laïques pieux.

[5] On pourrait croire, d'après ces paroles, que certaines églises n'étaient pas carrelées.

églises [1]. C'est là aussi qu'il faut faire les serments [2]. Les prêtres [3] sont obligés d'avertir les fidèles de n'y pas entrer avec bruit et en tumulte, de ne pas entretenir de vaines conversations dans un lieu où on ne se réunit que pour prier, et non seulement de s'abstenir de paroles oiseuses et inutiles pendant la messe, mais aussi de toutes mauvaises pensées.

» Il est interdit aux comtes et à leurs vicaires de tenir dans les églises, et même sous les porches, des plaids séculiers, comme c'était la coutume.

» Nous défendons aussi absolument de chanter, auprès des églises, des chansons libres et obscènes. »

Ces réglements, en nous faisant connaître les abus, nous font voir en même temps qu'on avait la plus haute idée de l'église chrétienne, et qu'on ne voulait pas qu'elle fût confondue avec les lieux des réunions ordinaires.

Il est évident, d'après plusieurs capitulaires de Charlemagne, qu'elle était encore à cette époque un lieu de refuge; cependant, ce privilége s'était un peu modifié, et tendait même à disparaître. La société n'étant plus boulversée comme aux premiers temps des établissements barbares, la justice était plus régulière, il y avait moins d'opprimés et les lieux de refuge n'eussent servi souvent qu'à protéger des coupables que la société devait punir. « Si quelqu'un, dit Charlemagne [4], se réfugie à l'église, qu'il soit en sûreté même sous le porche, et qu'il n'ait pas besoin d'entrer dans l'église elle-même; que personne n'ose l'en arracher de force, mais que le réfugié puisse y avouer ce qu'il a fait et qu'ensuite il soit conduit en jugement par les mains d'hommes sages et bons.» Le réfugié n'était donc pas à l'abri du jugement, seulement, l'église le prenait sous sa protection et adoucissait la peine. On établit de plus une distinction entre les coupables ordinaires et ceux qui, suivant les lois, avaient mérité la mort; défense fut faite de protéger ces derniers, de les recevoir dans l'église et de leur y donner de la nourriture [5].

Les églises étaient à la charge de ceux qui jouissaient des biens ecclésiastiques.

[1] Capit. Theod., c. 11.
[2] Capit. Excerpt., c. 13; apud Sirm., t. II, p. 246.
[3] III Tur., can. 38, 39; Conc. Mogunt., c. 40, 48.
[4] Capit. Excerpt., c. 8; apud Sirm., t. II, p. 245.
[5] Capit. Carol. Magn., c. 8; apud Sirm., t. II, p. 85.

« Les édifices des églises, dit le concile de Francfort[1], et les couvertures sont à la charge des bénéficiers ; et lorsque des hommes probes et véridiques affirmeront avoir vu chez eux des bois, des pierres ou des tuiles qui auraient été auparavant dans les églises, on les leur fera remettre dans l'endroit d'où ils les avaient pris. »

Il paraît que certains bénéficiers réparaient leurs habitations au détriment des églises. On appelait alors bénéficiers des laïques ou des clercs qui avaient reçu à ferme des biens ecclésiastiques ; ils devaient, pour ces biens, la rente d'un neuvième du revenu, ce qu'on appelait *none;* puis le dixième ou la dîme, comme tous ceux qui possédaient, et enfin, ils étaient chargés d'entretenir les toits et les murs des églises.

« Quiconque possède un bénéfice ecclésiastique, dit le concile de Mayence[2], est obligé de donner des secours pour restaurer le toit de l'église et réparer l'église elle-même ; il doit en outre donner le neuvième et la dîme. »

« Nous voyons, disent les Pères du concile de Tours à Charlemagne[3], que ceux qui tiennent les biens ecclésiastiques refusent, en beaucoup d'endroits, de payer les neuvièmes et les dîmes qu'ils doivent aux recteurs pour l'entretien des luminaires et des clercs. Nous l'avons déjà dit souvent à vos *missi* dans les plaids généraux, et jusqu'à présent notre avertissement n'a eu que peu ou point d'effet. Nous sommes aussi obligés d'appeler votre attention sur les églises qui menacent ruine, parce qu'on n'a pas soin d'en réparer les toits. »

5.° Des biens ecclésiastiques.

Ces biens étaient possédés par des clercs ou par des laïques. Les clercs bénéficiers étaient obligés, dans la paroisse où ils exerçaient le ministère, à toutes les charges essentiellement attachées à la possession des biens ecclésiastiques, c'est-à-dire à l'entretien de l'église, des clercs et des pauvres ; les laïques bénéficiers étaient chargés, comme nous l'avons remarqué, des grosses réparations des églises, et payaient en outre le neuvième de leur revenu au recteur de l'église dont ils possédaient les biens.

[1] Conc. Francof., c. 26.

[2] Conc. Mogunt., c. 42.

[3] III Tur., can. 46.

Parmi les bénéficiers laïques, il y en avait qui ne payaient pas de rentes et qui possédaient certaines portions de terre que l'on appelait *précaires*, dont ils jouissaient pendant toute leur vie, et qui passaient même quelquefois à leurs enfants ou petits-enfants. Les *précaires* ou bénéfices laïques exempts de rentes nous semblent remonter à la fin du VII.e ou au commencement du VIII.e siècle, où les maires du palais donnèrent à leurs fidèles une grande partie des biens ecclésiastiques. Dans la suite et dès le règne de Charlemagne, l'Eglise elle-même abandonna à plusieurs laïques des biens *à titre précaire*. Par ce moyen, qui semble être au premier abord tout à l'avantage de ceux qui les recevaient, elle augmenta considérablement ses richesses, car elle n'abandonnait ainsi que des terres incultes qui lui revenaient en bon état après un temps déterminé, ou avec des conditions qui tournaient en dernière fin à son avantage; par exemple, ceux auxquels elle donnait des *précaires* engageaient ordinairement une partie plus ou moins considérable de leurs biens propres, qui devaient revenir à l'Eglise après leur mort [1].

Les particuliers sans héritiers directs trouvaient à ce contrat l'immense avantage de posséder beaucoup plus de bien sans avoir aucune charge pendant leur vie, et l'Eglise leur faisait une avance qui augmentait beaucoup le fonds qu'elle n'avait aliéné que pour un temps. Le contrat *à titre précaire* devait être souvent renouvelé [2].

Les donations furent la principale source des richesses de l'Eglise. Il arrivait souvent que des seigneurs, en partant pour une guerre d'où ils ne croyaient pas revenir, lui abandonnaient leurs biens. Nous trouvons à ce sujet l'ordonnance suivante [3] dans les Capitulaires de Charlemagne : « Celui qui, en faveur de son ame, voudra donner ses biens à la maison de Dieu, fera sa donation chez lui et en présence de témoins légitimes. »

Cette donation des guerriers n'était souvent qu'un dépôt qu'ils confiaient à l'Église, afin qu'il fût respecté pendant leur absence.

[1] Dès l'an 845, le concile de Meaux (can. 22) décida qu'on ne devrait donner de *précaires* qu'à ces conditions. Plusieurs de ceux qui recevaient ainsi des précaires cherchaient à les aliéner, comme le dit le deuxième concile de Reims, c. 36, 37.

[2] Capit., ann. 779, c. 14; Sirm., p. 86. — Il devait être, dit d'Héricourt, renouvelé de cinq ans en cinq ans. (Lois. Eccl. de France, Analyse des Décrét., liv. 3, titre 14.)

[3] Capit. Excerpt., c. 9; apud Sirm., t. II, p. 245.

Ces dépôts devenaient la propriété de l'Eglise lorsque ceux qui les faisaient mouraient sans héritiers directs.

Outre les biens-fonds et les revenus qui en provenaient, appelés neuvièmes ou nones, l'Eglise percevait les dixièmes ou dîmes sur les revenus de toutes les terres dont le fonds ne lui appartenait pas. Dans les premiers siècles chrétiens, la dîme ne fut pas obligatoire, et tous les fidèles concouraient aux besoins de l'Eglise, du clergé et des pauvres, sans y être forcés par aucune loi. A la fin du VI.e siècle [1], le deuxième concile de Mâcon donna l'obligation de payer la dîme comme fondée sur une loi divine et anciennement suivie dans l'Eglise, probablement à cause des lois mosaïques, où elle est en effet imposée, et aussi à cause de l'habitude des premiers chrétiens de la payer sans y être forcés. A dater de cette époque, les conciles réclamèrent souvent contre la négligence avec laquelle les fidèles s'acquittaient de cette obligation, et ce fut cette négligence qui donna occasion de rendre obligatoire par une loi ce qui, d'abord, était purement facultatif.

Cette loi était en vigueur sous Charlemagne et promulguée par le pouvoir civil comme par l'autorité ecclésiastique.

« Que tous, dit Charlemagne [2], aient soin de payer les nones et les dîmes. Que chacun donne sa dîme et qu'elle soit dépensée suivant les ordres de l'évêque.

» Que tous, dit le concile de Francfort [3], paient le cens, c'est-à-dire les nones et les dîmes pour les biens ecclésiastiques qu'ils possèdent en bénéfices, suivant les premiers capitulaires du seigneur roi. Que tout homme apporte à l'Église la dîme légitime de toute sa propriété. »

Les évêques, dans leur Capitulaire [4], recommandent aux prêtres d'instruire les fidèles de l'obligation de payer les dîmes, et fixent ainsi la manière de les recevoir et de les employer: « Les prêtres recevront eux-mêmes les dîmes du peuple, inscriront exactement les noms de ceux qui les auront payées et partageront ainsi ces revenus devant témoins: ils en feront trois parts, la première pour l'orne-

[1] En 585. (*V.* Histoire de l'Église de France, t. II, p. 284.)

[2] Capit. Excerpt., c. 5; apud Sirm., p. 245; Capit. anni 779, c. 7; *Ibid.*, p. 85.

[3] Conc. Francof., c. 25. (*V. etiam* Conc. Mogunt., can. 38; II Rem., can. 38; III Tur., can. 46.)

[4] Capit. Episcop., c. 6, 7; apud Sirm., t. II, p. 249.

ment de l'église, la seconde pour les pauvres et les voyageurs, la troisième pour eux. » L'évêque avait une haute surveillance sur l'emploi des dîmes et des oblations faites à l'Église par les fidèles [1].

Le concile de Mayence [2] appuie sur la loi divine l'obligation de payer la dîme. C'est qu'il s'élevait, à la première occasion, des réclamations [3] contre cette charge qui devint de plus en plus odieuse au peuple, d'abord parce que tout impôt forcé lui déplaît, et aussi à cause des abus qui furent nombreux dans la perception de cet impôt. Les conciles [4], il est vrai, avaient soin de rappeler aux prêtres et aux évêques, qu'ils devaient distribuer aux pauvres les revenus des Églises et ne point se laisser souiller par l'avarice; mais, si plusieurs étaient dociles à ces avis, d'autres les méprisaient, ne songeaient qu'à s'enrichir et cherchaient même à capter la confiance des fidèles pour les engager à donner leurs biens; plusieurs étaient tellement avares qu'ils spéculaient sur les blés [5]; il faut avouer que ces cas étaient rares, et que la malveillance généralisait un abus qui n'était pas commun. Comme l'on faisait au clergé le reproche d'envahir les biens des particuliers, les Pères du troisième concile de Tours voulurent connaître si ce reproche était vraiment fondé.

« Nous nous sommes occupés, disent-ils [6], à la demande du roi, de ces hommes qui se disent déshérités par l'Église et nous avons fait connaître que nous recevrions les plaintes de ceux qui auraient été dépouillés, par quelqu'un de nous, des biens qu'auraient possédés leur père, ou leur mère, ou leurs frères, ou quelqu'autre de leurs parents, et qui seraient passés dans le domaine de l'Église; mais personne ne s'est présenté qui voulût porter des plaintes contre nous. Presque personne, en effet, ne donne aujourd'hui ses biens aux Églises, si ce n'est après avoir reçu, des biens ecclésiastiques, une quantité égale, ou double et même triple en usufruit, et sans demander aux recteurs des Églises que ses descendants jouissent de ces *precaires* aux mêmes conditions. Or, il nous a

[1] Capit. ann. 779, c. 7; Conc. Francof., c. 48; III Tur., can. 16.
[2] Conc. Mogunt., can. 38.
[3] Conc. Francof., can. 25.
[4] III Tur., can. 10, 11.
[5] III Cabillon., can. 6, 7, 8.
[6] III Tur., can. 51.

semblé que, suivant l'usage reçu parmi nous, tout ce que nous devions aux héritiers était de leur laisser la liberté de se *recommander*[1] aux recteurs des Églises et d'accepter en bénéfice les biens de leurs parents dont ils sont légalement privés. »

Les Églises durent avoir de nombreuses difficultés avec les héritiers des vassaux possesseurs de *précaires* qui voulaient rentrer dans la propriété des biens légalement abandonnés à l'Église.

6.° Des superstitions. Les principaux décrets des conciles et des plaids généraux prouveront que le clergé fut, sous le règne de Charlemagne, aussi ennemi des pratiques vaines et superstitieuses que zélé pour le vrai culte chrétien.

« Il est défendu d'imaginer d'autres noms d'anges que ceux qui sont légitimement admis, c'est-à-dire ceux de Michel, Gabriel et Raphaël, et de vénérer des martyrs ou autres saints dont la mémoire n'est pas certaine. Les écrits supposés et les récits douteux ou contraires à la foi catholique, comme cette lettre très mauvaise et très fausse que certains imposteurs prétendaient être tombée du Ciel, ne doivent être ni crus, ni lus ; il faut au contraire les brûler, de peur qu'ils ne fassent tomber le peuple dans l'erreur. On ne lira que les livres canoniques, les ouvrages catholiques, les livres des pieux auteurs. Il est ordonné d'arrêter les charlatans qui vont partout tromper les gens, et ces vagabonds qui courent tout nus et chargés de chaînes, prétendant acquitter ainsi une pénitence qui leur aurait été imposée[2]. Il vaut mieux, s'ils ont commis quelque grand crime, qu'ils restent dans leur pays à travailler et à faire la pénitence qui leur aura été prescrite suivant les canons[3].

[1] Ce mot est remarquable. Les vassaux ou ceux qui étaient recommandés se liaient librement à l'Église, puisqu'ils acceptaient en *précaires* ses biens, afin de vivre plus à l'aise et avec la seule condition de lui laisser en mourant un bien propre deux ou trois fois moins grand. Les biens des seigneurs et du roi étaient aussi donnés en *précaires* à des vassaux, comme on le voit en particulier dans le Capitulaire de 779 (can. 14). On peut tirer de cette observation beaucoup d'inductions sur l'état des vassaux au moyen-âge. La féodalité s'organisait à cette époque. Elle existait dès l'origine parmi les Franks, mais ce ne fut qu'à cette époque que les Gallo-Romains entrèrent dans ce système social, et nous croyons qu'un grand nombre se firent librement vassaux des Églises ou des seigneurs en acceptant des bénéfices précaires.

[2] Dans les premiers siècles, des fidèles se rendaient aux tombeaux des martyrs ayant des cercles de fer aux bras et aux jambes. La superstition dont il est ici parlé pouvait venir de cet ancien usage.

[3] Capit. Aquisgran., c. 16, 18, 42, 78, 79.

» Que personne n'invoque de nouveaux saints et n'érige sur les chemins des monuments à leur mémoire. On ne doit vénérer que dans l'Église ceux qui ont été choisis d'après l'autorité de leur histoire et les mérites de leur vie. Il faut obéir aux canons qui ordonnent de détruire les arbres et les bois superstitieux [1].

» Si un prêtre ou un diacre donne ou reçoit le saint-chrême dans un but superstitieux, il sera dégradé; si c'est un autre clerc ou un moine, il recevra la discipline corporelle et sera mis en prison; si c'est un laïque, il aura la main coupée. Le prêtre qui l'aurait livré pour obtenir un faux jugement sera non seulement dégradé par l'évêque, mais aura la main coupée par le juge; il sera seulement dégradé s'il le donne pour quelque nécessité [2].

On abusait étrangement du saint-chrême; on s'en servait en guise de médecine et pour exercer des maléfices. Le concile de Mayence [3], qui nous apprend ces profanations, recommande aux prêtres de le tenir soigneusement enfermé. Le concile de Tours [4] leur fait la même recommandation, et ajoute que les criminels s'imaginaient que s'ils s'en oignaient ou en buvaient, ils échapperaient à toutes les recherches.

« Que les prêtres, disent encore les Pères du même concile [5], avertissent les peuples fidèles que les moyens magiques et les enchantements ne peuvent aucunement remédier aux maladies des hommes; qu'ils ne peuvent non plus servir aux animaux malades, boiteux ou menacés de mort; que les ligatures d'ossements ou d'herbes magiques sont complètement inutiles, et qu'elles ne sont que des piéges qu'emploie l'antique ennemi pour tromper les hommes. »

Nous terminerons les réglements relatifs aux superstitions par un canon du concile de Châlons contre l'abus des pélerinages.

De tout temps les pélerinages avaient été en usage dans l'Église, et surtout depuis le v.e siècle; mais on abuse des meilleures choses. Les pélerinages les plus fréquentés au IX.e siècle étaient ceux de Saint-Pierre, à Rome, et de Saint-Martin, à Tours.

[1] Conc. Francof., c. 42, 43. (*V. etiam* Cap. 18, inter Excerpt.; Sirm., t. II, p. 247.

[2] Cap. 14, 23; inter Excerpt., Sirm., loc. cit.; Admonit. ad Presbyt., c. 11; Sirm., p. 253.

[3] Conc. Mogunt., can. 27.

[4] III Tur., c. 20.

[5] *Ibid.*, can. 42.

« Nous avons décidé, disent les Pères du concile de Châlons [1], que les prêtres ne pourraient aller à Rome ou à Tours sans la permission de leur évêque, car beaucoup de ceux qui entreprennent inconsidérément ces pélerinages se font à ce sujet beaucoup d'illusions. Il y a des prêtres, des diacres et d'autres clercs qui vivent avec négligence, et s'imaginent qu'ils sont purifiés de leurs péchés en visitant ces lieux; il y a des laïques qui croient avoir péché ou pouvoir pécher à l'avenir impunément, parce qu'ils y vont prier. Il y a des seigneurs qui, pour lever un impôt, amassent des richesses sous le prétexte d'aller à Rome ou à Tours, et oppriment ainsi un grand nombre de pauvres gens. Il y a des pauvres qui prennent le même prétexte pour avoir occasion de mendier davantage. Ceux qui confessent leurs péchés aux prêtres de leur paroisse, qui ont reçu leur avis sur la pénitence qu'ils ont à faire, qui s'adonnent à la prière, font l'aumône, améliorent leur vie, corrigent leurs mœurs, et qui, après cela, vont aux tombeaux des Apôtres ou à d'autres lieux saints, ceux-là seulement font des pélerinages qui méritent d'être approuvés. »

Nous préférons rapporter simplement ces graves paroles que de nous livrer contre l'abus des pélerinages à des déclamations au moins vaines et inutiles.

3.° Capitulaires relatifs aux jugements ecclésiastiques.

Depuis un siècle, une étrange confusion s'était introduite dans l'exercice de la juridiction et dans les rapports des dépositaires de l'autorité ecclésiastique. L'évêque contestait les droits du métropolitain, le prêtre ceux de l'évêque [2]. Les laïques, empiétant de leur côté le plus qu'il leur était possible, augmentaient encore la confusion [3]. Pépin avait commencé à rétablir un peu d'ordre, et la papauté lui avait prêté son concours pour fixer canoniquement les droits et les devoirs attachés aux divers ordres de la hiérarchie ecclésiastique; Charlemagne poursuivit cette tâche et rétablit les différences hiérarchiques qui existaient autrefois, régla les droits de chacun, et fixa très sagement les limites des juridictions des évêques et des comtes, qui se rencontraient souvent dans l'exercice de leur autorité.

[1] III Cabillon., can. 44, 45.
[2] Aquisgran., 29; Francof., c. 31.
[3] Mogunt., can. 29, 30; Capit. 15; apud Sirm., t. II, p. 255.

Voici les principales dispositions des plaids généraux et des conciles sur ces différents points :

« Une province ne peut avoir deux métropolitains et une cité deux évêques [1]. Que les évêques suffragants soient soumis aux métropolitains suivant les canons, et qu'ils corrigent les abus lorsque ceux-ci les leur signaleront [2]. Un évêque ne doit rien faire de nouveau dans son diocèse sans le consentement et l'avis de son métropolitain ; de même celui-ci ne peut rien faire sans l'avis de ses suffragants [3]. Les évêques provinciaux s'assembleront deux fois par an, pour traiter ensemble des affaires de l'Église [4].

Outre ces synodes épiscopaux, les évêques devaient réunir chaque année tous leurs prêtres en synode diocésain, pour y promulguer les réglements du synode provincial et régler toutes les affaires du diocèse [5].

Les évêques avaient, sur les prêtres et les autres clercs, la haute autorité que nous avons remarquée dans les canons des premiers siècles [6]. On trouvait alors dans la plupart des diocèses des ecclésiastiques revêtus du caractère épiscopal et qui tendaient à se soustraire à l'autorité de l'évêque diocésain. On appelait ces ecclésiastiques chorévêques [7]. Ils n'avaient pas été ordonnés canoniquement par trois évêques, ni pour un siége déterminé [8], et ils allaient çà et là, exerçant les fonctions épiscopales, sans avoir de juridiction. Leurs empiétements sur l'autorité légitime, souvent dénoncés à Charlemagne, étaient cause de conflits très fréquents entre les clercs ; car les prêtres, diacres et sous-diacres ordonnés par les

[1] Excerpt., Capit., 3, 4 ; apud Sirm., t. II, p. 251.

[2] Capit., ann. 779, can. 1.

[3] Capit. Aquisgran., can. 8.

[4] *Ibid.*, c. 13 ; Excerpt., Capit., 1 ; apud Sirm., t. II, p. 251.

[5] Excerpt., Capit. 12 ; Sirm., t. II, p. 253 ; Theod. Capit. 4.

[6] Capit., ann. 779, c. 4, 6 ; Capit. Aquisgran., c. 37.

[7] *χωρον επιςκοποι*, évêques de la campagne.

[8] Ce sont les deux vices que l'on remarque dans l'ordination des chorévêques, Capit. De Chorepiscop., c. 1 ; apud Sirm., t. II, p. 240.) Ils la rendaient *illicite*, mais non *invalide*. Les chorévêques étaient quelquefois appelés *évêques régionnaires*. On les nomma d'abord *évêques des nations* ou *évêques voyageurs*. (*V.* HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE, t. I, p. 67.) Dans l'origine, ils avaient pour mission d'annoncer l'Évangile aux peuples idolâtres. Dans les pays chrétiens, ils étaient quelquefois ordonnés évêques par les *ordinaires*, qui en faisaient comme leurs vicaires. A dater du règne de Charlemagne, ils devinrent beaucoup moins nombreux.

évêques ordinaires prétendaient que ceux qui avaient reçu l'ordination des chorévêques n'avaient pas le caractère de l'Ordre et n'en devaient pas exercer les fonctions. Les laïques eux-mêmes les regardaient comme des intrus, refusaient d'assister à leurs offices, et de faire baptiser ou confirmer leurs enfants par eux [1].

Charlemagne consulta le siége apostolique, et sa décision, conforme à celle des évêques de France, fut qu'à l'avenir on ne ferait plus de chorévêques, et que ceux qui l'étaient ne feraient aucune fonction épiscopale.

Les évêques étaient juges des chorévêques comme des prêtres, des abbés et des clercs.

« Il a été établi, dit le concile de Francfort [2], par le seigneur roi et par le saint synode, que les évêques exerceraient la justice dans leurs diocèses; si donc quelque abbé, prêtre, diacre, sous-diacre, moine ou autre clerc, ou qui que ce soit, refuse d'obéir à son évêque, celui-ci les citera par-devant le métropolitain, qui jugera la cause avec ses suffragants. Nos comtes assisteront au jugement des évêques. Si le métropolitain ne peut terminer l'affaire, les accusateurs et l'accusé comparaîtront par-devant nous. »

C'est Charlemagne qui parle lui-même dans ce canon du concile de Francfort, et il s'établissait ainsi juge en dernier ressort des causes ecclésiastiques.

Ces causes ne devaient jamais être portées devant le tribunal du roi sans le consentement des évêques et du métropolitain; le concile était le tribunal où il fallait les juger [3].

Quant aux causes ordinaires des simples clercs, l'évêque en était juge [4]; elles ne devaient jamais être portées devant les tribunaux civils [5], et on n'admettait les laïques comme accusateurs des évêques et des clercs qu'après un examen juridique sur leur moralité [6]. La cause d'un prêtre n'était portée devant le concile que si l'évêque ne pouvait la juger [7], et si un laïque était en procès avec un clerc, l'é-

[1] Capit. de Chorepiscop., c. 1; apud Sirm., loc. cit.
[2] Conc. Francof., c. 6.
[3] Conc. Aquisgran., c. 10.
[4] *Ibid.*, can. 28.
[5] *Ibid.*, can. 38.
[6] *Ibid.*, can. 30.
[7] Conc. Francof., c. 39.

vêque ne pouvait prononcer la sentence que conjointement avec le comte[1], qui était le magistrat chargé de rendre la justice dans les causes civiles.

Pour les causes purement ecclésiastiques, les tribunaux séculiers[2] ne pouvaient en connaître; les évêques accusés étaient obligés de se soumettre aux juges nommés par le métropolitain[3].

Il est remarquable que dans toute la législation de Charlemagne sur les jugements ecclésiastiques, il ne soit point fait mention des recours au pape. Dès les premiers siècles de l'Eglise, on avait coutume d'en appeler au pape dans les causes majeures, et lorsque l'affaire ne pouvait être terminée par le concile provincial. Charlemagne se mit à la place du pape pour prononcer en dernier ressort. Il ne paraît pas qu'on ait réclamé à Rome : on y aimait Charlemagne, et on savait qu'il n'userait de ses priviléges que pour le bien de l'Eglise. Lorsque ses successeurs en France et en Allemagne prétendirent avoir hérité de ces priviléges et voulurent les convertir en droits, la papauté s'aperçut qu'il est toujours dangereux de se relâcher, même en faveur de ceux qui semblent le mieux le mériter, des principes d'indépendance qui sont la vie de l'Eglise.

Les peines que pouvaient prononcer les évêques et les tribunaux ecclésiastiques contre les clercs coupables étaient l'excommunication, la suspense et l'interdit ou déposition[4]. Les conciles reviennent souvent sur l'obligation de déposer les clercs qui avaient acheté leurs Eglises, ce qui prouve que la simonie était une des principales plaies du clergé.

Les clercs condamnés faisaient ordinairement pénitence dans des monastères soit de chanoines, soit de moines. S'ils refusaient de se soumettre à la pénitence, ils devaient être excommuniés[5]. S'ils n'en persévéraient pas moins dans leurs désordres, le concile de Tours[6] veut qu'on les dénonce à l'autorité civile; voici ses paroles:

« O douleur ! il y a parmi nous beaucoup de parricides, d'homicides, d'incestueux. Quelques-uns d'entre eux sont prêtres, refu-

[1] Conc. Francof., can. 30.

[2] Capit. episcop., c. 16; apud Sirm., t. II, p. 250; III Conc. Cabillon., can 11.

[3] Conc. Aquisgran., can. 44.

[4] Conc. Francof., c. 38; Conc. Aquisgran., can. 1, 7, 58; III Tur., can. 15; II Rem., can. 21.

[5] III Cabillon., can. 40.

[6] III Tur., can. 41.

sent d'écouter nos avis et veulent persévérer dans leurs crimes. Il faut avoir recours à la discipline de la puissance séculière pour corriger de leurs mauvaises habitudes ceux qui ne voudraient pas se rendre aux conseils salutaires des évêques. Nous en avons déjà excommunié quelques-uns ; mais ils ont tenu peu de compte de notre sentence et ont continué leurs désordres. Que Votre Mansuétude, dit le concile en s'adressant à Charlemagne, décide comment on doit agir vis-à-vis de ces coupables. »

La loi donnait aux évêques une surveillance sur tous ceux qui se faisaient remarquer par leur immoralité.

« Les évêques, dit Charlemagne [1], sont obligés de visiter les diocèses qui leur sont confiés et doivent avoir soin de s'informer dans chaque paroisse s'il y a des incestueux, des parricides, des fratricides, des adultères ou d'autres hommes commettant des péchés contraires à la loi de Dieu et que des chrétiens sont tenus d'éviter. »

Les lois chrétiennes étaient envisagées par Charlemagne comme lois de l'Etat, et l'Eglise comme une institution sociale qu'il devait régir par le moyen des évêques, comme les autres branches de l'administration par ses fonctionnaires.

Les canons des conciles et les Capitulaires imposent surtout aux évêques de corriger les incestueux, ce qui prouverait que ce crime était encore bien répandu [2]. Les évêques avaient de plus une surveillance à exercer sur les vierges, les veuves et tous les monastères; sur les jeunes filles orphelines dont ils devaient confier l'éducation à des femmes pleines de gravité et de sagesse [3].

Quelques extraits des Capitulaires de Charlemagne donneront une idée juste du pouvoir et des honneurs que les lois civiles accordaient aux évêques.

« Karl, par la grâce de Dieu [4], roi des Franks et des Lombards et patrice des Romains, à tous nos aimés comtes, juges, vassaux, vicaires, centeniers, *missi* et agents :

« Que Votre Utilité sache que nous avons entendu dire que plusieurs d'entre vous étaient assez présomptueux pour ne pas obéir à

[1] Capit. Excerpt., c. 32; apud Sirm., t. II, p. 248.

[2] Conc. Mogunt., can. 53; III Cabillon., can. 18; Capit., ann. 779, can. 5; Capit. post Synod., c. 8; apud Sirm., t. II, p. 324.

[3] Conc. Francof., c. 40; II Rem. can. 33, 34.

[4] Capit. Select., tit. 1, c 1; apud Sirm., t. II, p. 230 et seq.

nos évêques et prêtres, comme l'ordonnent les lois et les canons. Ainsi, par une témérité que je ne saurais qualifier, vous refusez de présenter les prêtres à l'évêque ; vous vous emparez des clercs des autres et vous osez les envoyer vous-mêmes dans les Églises qui vous appartiennent ; vous ne laissez pas aux évêques la faculté d'exercer le pouvoir qu'exige le bien de l'Église ; vous cherchez sans cesse à vous emparer des nones et des dîmes qui appartiennent aux Églises, vous négligez de renouveler les *précaires* formées des biens ecclésiastiques, quoique nous vous l'ayons ordonné dans nos Capitulaires ; enfin, vous ne secondez pas les évêques et les abbés dans leurs réformes ; c'est pourquoi, du consentement de *nos* évêques, abbés et autres prêtres, nous vous adressons la présente ordonnance.

» Nous voulons et ordonnons que tous nos fidèles, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, obéissent à leurs évêques sur les choses ci-dessus mentionnées et toutes autres sur lesquelles s'étend leur juridiction. Que chacun obéisse à son évêque avec douceur et bonne volonté, pour Dieu et pour l'amour de la paix. Si quelqu'un de vous néglige de payer les nones, les dîmes ou autres redevances, de renouveler les *précaires*, ou s'il entrave les évêques dans les choses qui sont de leur ministère, qu'il sache, s'il ne se corrige au plus tôt, qu'il aura à rendre compte de sa conduite par-devant nous.

» Nous voulons et nous ordonnons [1] que tous, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, obéissent à leurs prêtres, soit de l'Ordre supérieur, soit de l'Ordre inférieur, comme ils obéiraient à Dieu dont ils tiennent la place. Nous ne pouvons en aucune manière considérer comme nos fidèles ceux qui seraient infidèles à Dieu et désobéissants à ses prêtres ; et comment ceux-là pourraient-ils obéir à nos fonctionnaires, qui refuseraient d'obéir aux prêtres dans les choses qui regardent le service de Dieu et l'utilité des Eglises? C'est d'eux qu'il a été dit : « Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui » vous méprise me méprise. » Nous ordonnons donc que chacun leur soit soumis dans ce qu'ils feront pour accomplir leur ministère, et punir les méchants, les pécheurs et les négligents. Ceux qui s'y refuseront seront à nos yeux non seulement des infidèles, mais des infâmes et des réprouvés ; leurs maisons seront vendues publiquement et eux-mêmes seront exilés.

» Nous voulons et nous ordonnons [2] que tous les peuples sou-

[1] Capit. select., tit. 1, c. 2.
[2] Capit. select., c. 8.

mis à notre domination, quelles que soient d'ailleurs leurs lois et coutumes, adoptent comme règle cette ordonnance tirée du seizième livre du Code de Théodose et que nous plaçons entre nos Capitulaires, de l'avis de tous nos fidèles clercs ou laïques : quiconque ayant un procès demande à être jugé par un évêque de la très sainte loi ; que ce soit au commencement ou dans le cours de l'instruction, lorsque l'affaire vient d'être appelée, ou lorsque la sentence est sur le point d'être prononcée, nous voulons que la cause soit portée par-devant l'évêque, quand bien même l'autre partie s'y refuserait. Toutes les causes qui sont de la compétence du prétoire ou du tribunal civil, et qui auront été terminées par le jugement des évêques, demeureront jugées sans appel, et on ne revisera pas une cause décidée par un jugement épiscopal. Tous les juges recevront aussi comme valable le témoignage d'un seul évêque, et on n'entendra aucun autre témoin lorsqu'un évêque aura déposé ; on doit en effet tenir comme indubitable ce qui est affirmé en conscience par un homme revêtu d'un caractère aussi saint. »

L'évêque ne pouvait pas être témoin en justice dans toutes les causes, mais seulement dans celles des veuves, des orphelins, des malheureux dont il était l'avocat et le père [1].

Les lois modernes n'ont pas songé à donner un protecteur puissant aux pauvres qui d'ordinaire ne peuvent que bien difficilement obtenir prompte et entière justice.

Les évêques, en prenant leur défense, se trouvaient sans doute souvent en désaccord avec les comtes qui étaient les premiers magistrats des cités et avaient l'autorité judiciaire pour toutes les causes civiles. Nous voyons, par le capitulaire de Charlemagne que nous venons de citer, que ces magistrats cherchaient même à empiéter sur les droits épiscopaux. Peut-être aussi quelques évêques cherchaient-ils à empiéter sur les droits des comtes. Les évêques étaient en outre, dans les cités, les défenseurs de ce qui restait encore du régime municipal romain, tandis que les comtes étaient les représentants du principe barbare ; il n'était donc pas étonnant qu'il s'élevât entre eux des conflits, des débats fréquents qui altéraient la paix de l'Eglise.

Parmi les instructions de Charlemagne à ses *dominici*, on trouve la suivante : « Ils devront [2] examiner avec soin si les

[1] III Conc. Cabillon., can. 11.

[2] Capit. Excerpt., c. 6 ; apud Sirm., t. II, p. 285.

évêques, les abbés, les comtes, les abbesses et nos vassaux sont unis d'amitié et en bon accord dans l'exercice de leurs droits. S'il y a entre eux quelque discorde, ils nous en avertiront exactement et sans retard. »

« Si les évêques, les abbés et les comtes, dit-il ailleurs [1], ont entre eux quelque différend et ne veulent pas s'arranger, ils comparaîtront par-devant nous et leur cause ne sera terminée qu'à notre tribunal. »

« Il est avantageux, dit le concile de Tours [2], aux comtes, aux juges et à tout le peuple d'être en bonne harmonie avec leurs évêques, de leur obéir pour l'amour de Dieu, de les honorer, de leur demander conseil, d'écouter d'une oreille docile leurs salutaires avertissements. De leur côté, les évêques doivent recevoir avec humilité les comtes et les juges et les traiter avec les honneurs qui leur sont dus. Il faut que les uns et les autres travaillent à se faire plaisir mutuellement. »

Le concile de Châlons recommande aussi la concorde entre les évêques et les comtes.

« Si la paix et la concorde, dit-il [3], doivent régner entre tous les fidèles, à plus forte raison doivent-elles régner entre les évêques et les comtes qui, après le roi, gouvernent le peuple de Dieu. C'est une obligation pour eux d'être bien unis, de chercher à s'aider dans l'accomplissement des devoirs de leurs charges, et de s'exciter mutuellement au service de Dieu. »

Charlemagne, dans le capitulaire qu'il fit après la tenue de ces conciles, fit les mêmes recommandations [4].

Pour compléter l'analyse des Capitulaires de Charlemagne, nous rapporterons quelques-uns des décrets qui furent faits sous son règne, relativement à l'état monastique.

Les moines s'étaient bien relâchés de leur ferveur depuis les dernières années du VII.e siècle. Les monastères, à la place de ces anges terrestres qui les avaient habités autrefois, ne renfermaient plus que des hommes préoccupés des choses terrestres,

[1] Capit. Excerpt., c. 31.
[2] III Tur., can. 33.
[3] III Cabillon., can. 20.
[4] Capit. post Synod., c. 9, 10; Sirm., t. II, p. 324.

avares, adonnés à l'ivrognerie et sans respect pour les obligations qu'ils avaient contractées.

Pépin et son frère Karloman avaient déjà essayé de les réformer, et avaient voulu établir dans tous les monastères soumis à leur domination une règle uniforme, celle de saint Benoît ; elle avait même été acceptée par tous les abbés. Plusieurs monastères, cependant, s'en tinrent à leurs anciennes règles, ou plutôt n'en pratiquèrent aucune. Charlemagne entreprit la réforme de la vie monastique avec cette énergie qu'il déployait dans toutes ses œuvres.

Il fut secondé principalement par saint Benoît, abbé d'Aniane. Benoît avait fondé le monastère d'Aniane après avoir passé plusieurs années à celui de Saint-Seine [1]. Il entreprit d'y faire observer, dans toute sa pureté, la règle du saint patriarche du mont Cassin, dont il portait le nom, et commença, sous le règne de Charlemagne, ses travaux de réforme monastique, qu'il continua principalement sous celui de son successeur, Hludwig-le-Pieux. Le premier monastère qui adopta sa réforme fut celui de Gellon, fondé par un des principaux paladins de Charlemagne, Guillaume, duc d'Aquitaine.

Guillaume [2], parcourant un jour les montagnes du diocèse de Lodève, remarqua une vallée solitaire qu'on appelait Gellon ; Dieu lui inspira la pensée d'y bâtir un monastère sous l'invocation de la Sainte Vierge et des saints apôtres Pierre et Paul. Benoît, abbé d'Aniane, lui donna quelques-uns de ses moines, et Guillaume leur bâtit une demeure, leur abandonna assez de bien pour qu'ils n'eussent à s'occuper qu'à prier Dieu pour le repos de l'ame de son père et de sa mère, pour son salut et celui de toute sa famille.

Guillaume, ayant été appelé au palais par Charlemagne, profita de l'occasion pour lui demander la permission d'embrasser la vie monastique. « J'ai long-temps combattu sous vos étendards, dit-il au roi ; permettez-moi de combattre maintenant sous ceux de J.-C., dans le monastère que j'ai fait bâtir. »

Charlemagne ne se rendit qu'à ses instances réitérées, et donna à l'illustre guerrier, en souvenir de son affection, un morceau de la vraie croix que lui avait envoyé le patriarche de Jérusalem. Guil-

[1] Ardo Smaragd., Vit. S. Bened., abbat. Anian.; apud Bolland., 12 feb.

[2] Vit. S. Guillelm., apud Bolland., 28 maii; Vit. S. Bened., abbat. Anian., c. 6; *ibid.*, 12 feb. — Le duc Guillaume est célèbre dans les *Chansons de Gestes*. Il existe un vieux roman de chevalerie consacré à sa gloire.

laume partit sur-le-champ pour Gellon, et visita en passant l'église de Saint-Julien de Brioude, auquel il consacra ses armes : son casque, son bouclier, son arc, son carquois, et son épée si redoutée des Sarrasins. Les moines de Gellon reçurent avec une grande joie au milieu d'eux le fondateur de leur monastère, qui fut pour eux tous un modèle parfait d'humilité. « Que de fois, dit Ardon Smaragde [1], nous l'avons vu conduisant sur un âne des rafraîchissements aux frères qui faisaient la moisson ! Il travaillait autant que sa santé pouvait le lui permettre, faisant le pain et travaillant à la cuisine à son tour. Ses jeûnes et ses prières étaient continuels, des larmes tombaient de ses yeux en abondance lorsqu'il recevait le corps de J.-C. Son lit était bien dur, et ce ne fut pas sans peine que notre père Benoît parvint à lui faire accepter un matelas. Plusieurs assurent qu'il se fit bien souvent frapper de verges pour l'amour de J.-C. par un des frères, qui fut l'unique confident de cette mortification. Par les nuits les plus froides, il se levait et allait prier dans l'oratoire de Saint-Michel, bâti dans l'enceinte du monastère. Ce fut dans la pratique de toutes ces vertus que Guillaume vit arriver le jour de sa mort. » Il mérita le titre de saint, et, comme dit le vieux chantre de ses exploits :

« Tant fit en terre qu'ès-cieux est couronné. »

Outre saint Benoît d'Aniane et saint Guillaume de Gellon, l'état monastique posséda encore sous Charlemagne des hommes distingués par leurs vertus, comme saint Adalhard de Corbie, Ansegise de Fontenelle, Smaragde de Saint-Mihel et plusieurs autres ; on peut dire, cependant, que la masse des moines n'était pas édifiante à cette époque. Nous raconterons plus tard les efforts de saint Benoît d'Aniane, dont la réforme préluda glorieusement à celles de Cîteaux et de Cluny ; nous dirons seulement que, sous le règne de Charlemagne, les principaux réglements des conciles et des plaids généraux furent contre l'esprit de sédition [2] qui troublait les monastères, contre l'ivrognerie [3], la violation des vœux [4], les mauvais traitements, comme la mutilation et l'aveuglement, que certains abbés

[1] Vit. S. Bened., abbat. Anian., c. 6.

[2] Aquisgran., c. 29.

[3] *Ibid.*, c. 14.

[4] Francof., c. 24 ; Aquisgran., c. 26, [illegible].

infligeaient aux moines coupables [1]; sur l'obligation de suivre la règle de saint Benoît [2]. Nous ne trouvons rien de remarquable dans les réglements relatifs aux religieuses [3], aux chanoines [4] et aux chanoinesses [5]; on fait à peine mention des reclus, qui devenaient très rares; on ne pouvait adopter ce genre de vie sans la permission de l'évêque et de l'abbé [6].

En terminant ce tableau de la législation ecclésiastique de Charlemagne, nous devons faire mention d'une collection de canons qui fut apportée vers la fin du VIII.e siècle dans l'Eglise de France, et qui est connue sous le nom de *Fausses Décrétales*. On a prétendu que cette collection avait produit de fâcheux abus dans le gouvernement de l'Eglise; qu'elle avait contribué à accroître d'une manière exagérée le pouvoir du saint-siége; qu'elle avait consacré plusieurs usages contraires à ceux des premiers siècles chrétiens, comme les translations d'évêques. Nous ne croyons pas que les *Fausses Décrétales* aient produit ces résultats.

Il est certain que l'autorité du pape s'exerça, à dater de la fin du VIII.e siècle, d'une manière plus directe qu'auparavant sur les églises de France; mais nous trouvons la raison de ce changement ailleurs que dans quelques décrets d'une authenticité contestée. Les évêques, dans l'Eglise de France, avaient pour ainsi dire abdiqué eux-mêmes le gouvernement de leurs propres Eglises depuis la fin du VII.e siècle. Ils ne tenaient plus que très rarement des conciles et ne s'occupaient qu'à faire la guerre, à aller à la chasse, à dépenser scandaleusement des revenus qui appartenaient aux pauvres et aux Eglises. La papauté voyait avec douleur cet état déplorable. Par ses missionnaires et par les premiers rois karolingiens, elle travailla à faire renaître la science et la vertu dans le clergé frank; elle fit convoquer les conciles, fit nommer par les rois qui lui étaient dévoués de bons évêques, rétablit par ses décisions la discipline que les évêques ne connaissaient plus. Ainsi s'établit d'elle-même la coutume de recourir au pape, de le consulter plus souvent qu'autrefois,

[1] Francof., c. 18.
[2] II Rem., c. 9; III Tur., c. 25; III Cabillon., c. 22.
[3] Int. al. *V*. III Conc. Cabillon., c. 52 ad 65.
[4] II Rem., c. 25, 26; III Tur., c. 23, 24.
[5] III Cabillon., c. 53.
[6] Francof., c. 12.

de lui demander ses avis pour la convocation des conciles provinciaux.

Quant aux translations d'évêques, nous trouvons la raison de cet abus dans l'état même de l'Eglise de France, qui se trouva, par les concessions faites par les papes aux premiers karolingiens, soumise pour ainsi dire au pouvoir civil. Le roi considéra les siéges épiscopaux comme des postes plus ou moins avantageux dont il croyait pouvoir récompenser ses fidèles, suivant qu'il reconnaissait en eux du mérite, de la capacité ou du dévouement.

Il est possible, cependant, que les *Fausses Décrétales* aient contribué à légitimer ce dernier abus qu'elles ne produisirent pas, et qui était réellement inconnu à la belle antiquité chrétienne.

Il semble démontré que la collection des *Fausses Décrétales* est, pour le fonds, de saint Isidore de Séville, qui avait pris par humilité le nom de *Peccator*, dont on a fait *Mercator*. Des copistes ou des faussaires défigurèrent cette collection, y insérèrent des pièces apocryphes, et attribuèrent aux premiers papes de prétendues décrétales qui n'étaient que des extraits des Pères de l'Église. La collection de saint Isidore fut apportée en France par Rikulf, un des élèves du palais, qui devint archevêque de Mayence. Hincmar nous apprend qu'il l'apporta d'Espagne, ce qui confirme l'opinion qu'elle ne fut à l'origine que celle de saint Isidore de Séville.

On ne trouve aucune trace des *Fausses Décrétales* dans les Capitulaires et les canons des conciles assemblés sous le règne de Charlemagne; on en découvre seulement quelque chose dans les canons adressés au pape Adrien par Angelramn de Metz, en 785.

IV.

L'adoptianisme. — Elipand de Tolède et Félix d'Urgel, leurs premiers succès. — Félix condamné au concile de Ratisbonne et conduit à Rome par Angilbert, abbé de Centule. — Abjuration hypocrite de Félix. — Concile de Francfort. — Saint Paulin d'Aquilée. — Mémoires du pape et des évêques envoyés par Charlemagne aux évêques d'Espagne. — Lettre de Charlemagne à Elipand et aux évêques d'Espagne. — Condamnation de l'adoptianisme à Francfort. — Erreur de fait du concile de Francfort sur une prétendue décision du deuxième concile de Nicée, relative aux images. — Discussion à ce sujet. — Livres Carolins. — Réponse du pape Adrien à ces livres. — Angilbert à Rome. — Lettres d'Alcuin à Angilbert et au pape Adrien. — Rapports du pape Adrien et de Charlemagne. — Mort d'Adrien, son épitaphe par Charlemagne. — Léon III, pape; ses premières relations avec Charlemagne. — Monument du patriciat de Charlemagne à Rome. — Conversion des Huns. — Lettres d'Alcuin à ce sujet. — Lettre d'Alcuin à Félix d'Urgel. — Réponse de Félix et réfutation de cette réponse par Alcuin. — Ouvrage de saint Paulin d'Aquilée contre Félix. — Félix condamné dans un concile de Rome. — Sa discussion avec Alcuin au concile d'Aix-la-Chapelle. — Son abjuration. — Mort de Félix — Écrit hérétique trouvé dans ses papiers. — Alcuin entreprend de convertir Elipand de Tolède. — Réponse d'Elipand à Alcuin. — Réfutation de cette lettre par Alcuin. — Mort d'Elipand.

789—799.

Afin de présenter un tableau complet des travaux de Charlemagne pour la renaissance des lettres et de la discipline ecclésiastique, nous avons dû interrompre notre récit au moment où naissait, en Espagne, l'hérésie de l'*adoptianisme*.

Cette erreur n'était qu'une modification de l'hérésie arienne, qui avait dû laisser des traces parmi les Wisigoths. Les ariens, en effet, prétendaient que J.-C. n'était pas vraiment fils de Dieu, consubstantiel à son père, mais une créature privilégiée que Dieu appelait son fils. Les partisans de l'*adoptiunisme* disaient de même que J.-C. n'avait pas été réellement engendré de Dieu de toute éternité, et qu'il n'était que son fils *adoptif*. Seulement, pour ne pas s'attirer le reproche d'arianisme, ils faisaient des deux *natures* de de J.-C. deux *personnes* distinctes, une personne divine qui avait réellement Dieu pour père, et une personne humaine qui n'était fils de Dieu que par adoption. Ils se rapprochaient en cela du nestorianisme qui n'est, du reste, qu'un arianisme mitigé. La nouvelle hérésie pouvait faire, parmi les Wisigoths, des ravages d'autant plus affreux que ses premiers apôtres furent deux évêques doués l'un et l'autre de tout ce qui est nécessaire pour former et soutenir une secte. C'étaient Elipand de Tolède et Félix d'Urgel. Elipand était un vieillard dont la vie fut long-temps grave et austère; il était, par son siége, le premier évêque d'Espagne, et on l'avait cru digne de sa haute dignité jusqu'au moment où il

tomba dans l'hérésie. Il se montra alors acerbe, opiniâtre, vindicatif. Félix était moins violent, plus artificieux et plus dissimulé, toujours prêt à se rétracter sans changer de sentiments, à se parjurer même, dans l'intérêt de sa secte, il sut toujours conserver un extérieur de sainteté qui contribua à lui attirer des partisans.

Ce fut Elipand qui eut la première idée de l'hérésie [1], il l'exposa à Félix sous forme de consultation : « Que doit-on penser, lui écrivit-il, de l'humanité du Sauveur-Dieu notre Seigneur J.-C.? Doit-on croire qu'en tant qu'homme il ait été le propre fils de Dieu, ou doit-on dire seulement qu'il a été son fils adoptif. » Comme Nestorius, Elipand faisait de l'humanité de J.-C., non pas seulement une *nature* mais une *personne*, un être distinct ayant toutes les prérogatives de la personnalité. Félix, au lieu de le rappeler à la foi catholique qui, tout en admettant deux natures distinctes en J.-C., ne reconnaît en lui qu'une seule *personne, un Dieu-homme;* lui répondit que J.-C., en tant qu'homme, n'était pas le vrai fils de Dieu, mais seulement son fils adoptif. S'il eut dit que l'humanité en J.-C. n'avait pas été engendrée *essentiellement* de la nature divine, il eût parlé avec justesse et conformément à la tradition catholique; mais en faisant de l'humanité une personne et en affirmant de la personne ce qui ne pouvait être dit que de la nature, il était amené nécessairement à nier la divinité de J.-C. : il posait le même principe que Nestorius et tombait dans l'arianisme qui en est la conséquence rigoureuse.

Elipand publia la réponse de Félix, et ces deux évêques se mirent à l'œuvre pour répandre leur fausse doctrine et se faire des partisans. Ils parvinrent à séduire plusieurs fidèles dans la Galice, les Asturies, et la Septimanie. Ascharicus, évêque de Brague, se déclara pour eux; le succès augmenta leur confiance, et Félix écrivit plusieurs ouvrages en faveur de ses opinions erronées.

Le pape Adrien, averti de cette erreur naissante, écrivit une lettre [2] à tous les évêques d'Espagne, dans laquelle il les exhorte à demeurer fermes dans la vraie foi catholique, et se plaint de quelques abus qui régnaient dans leurs Églises. En conséquence de cette lettre du pape, Elipand convoqua un concile dans lequel il eut grand soin de faire condamner les erreurs des autres et d'ensei-

[1] Eginh., Annal.; ad ann. 792.
[2] Cod. Carol.; Epist. 97.

gner les siennes. Un saint prêtre nommé Beatus, qui menait la vie monastique dans les montagnes des Asturies, désolé des ravages que faisait le faux pasteur dans l'Église de J.-C., travailla courageusement, avec son disciple Etherius, à éclairer ceux qu'il avait séduits. Elipand en fut si irrité, qu'il écrivit à l'abbé Fidèle une lettre pleine de violence et d'orgueil, pour lui ordonner de réprimer ses adversaires. « Au lieu de me consulter, dit-il, ils veulent m'enseigner; c'est une preuve qu'ils sont les esclaves de l'Antechrist. Je vous envoie la lettre de l'évêque Ascharicus qui me propose ses doutes avec modestie; voilà un véritable serviteur de J.-C. Si vous ne corrigez vigoureusement ces orgueilleux qui osent nous attaquer, j'en avertirai mes frères les évêques, et vous aurez lieu de vous en repentir. Pour Etherius, il est encore jeune et n'a pu encore avoir de rapports qu'avec les hérétiques et les schismatiques; contentez-vous de l'instruire. » Etherius fut depuis évêque d'Osma et un des plus intrépides champions de l'orthodoxie contre l'adoptianisme [1].

Tandis qu'en Espagne Elipand travaillait avec une ardeur digne d'une meilleure cause à tromper les fidèles qu'il eût dû éclairer, Félix parcourait la Septimanie, cherchant à raviver les vieux restes d'arianisme qui pouvaient exister encore dans l'ame des Wisigoths. Charlemagne en fut averti, le manda à son palais de Ratisbonne [2], et convoqua en même temps les évêques pour le juger. Félix fut convaincu, condamné et conduit à Rome par le célèbre Angilbert, abbé de Centule. Il confessa son erreur en présence du pape Adrien, l'abjura dans l'église de Saint-Pierre et fut renvoyé à son Église. Son abjuration était hypocrite, et de retour de Rome, il dogmatisa avec autant d'audace et d'impiété qu'auparavant. L'erreur fit même de nouveaux progrès, et Elipand fut assez présomptueux pour espérer d'y entraîner les évêques de France et Charlemagne. Dans ce but, il leur écrivit des lettres qui produisirent un effet tout contraire à celui dont il s'était flatté. Charlemagne envoya ces pièces au pape Adrien [3], qui adressa aussitôt aux évêques d'Espagne une lettre pour leur exposer la foi véritable, et les preuves sur lesquelles elle est appuyée. Cette lettre fut portée par ses légats au concile de Francfort, qui fut assemblé

[1] V. Ether., lib. 1, Cont., Elipand. Biblioth. PP., t. XIII; edit. Lugdun.

[2] Alcuin., lib. 1, Cont. Elipand.; Annal., Loisel.; Annal., Eginh. ad ann. 792.

[3] Epist. Adrian. cont. Elipand.; apud Sirm., Conc. Gall., t. II, p. 164.

par Charlemagne, dans le but de faire condamner solennellement l'hérésie. Plus de trois cents évêques se trouvèrent à ce concile avec les légats du pape, Théophilacte et Etienne; le roi, par estime pour le profond savoir d'Alcuin, demanda qu'il prît séance parmi les évêques, ce qui lui fut accordé [1]. Outre les évêques, il se trouva à Francfort un grand nombre de prêtres et d'autres clercs. Le concile se tint dans la salle du palais [2]. Les évêques étant assis avec le roi, les prêtres et les clercs se tenant debout et formant un cercle, on apporta et on lut à haute voix la lettre d'Elipand; après quoi Charlemagne, se levant de son trône, fit un long discours sur l'affaire soumise au jugement du concile, et finit par ces paroles : « Que vous en semble? depuis l'an passé que cette erreur funeste a commencé à fermenter avec plus de violence, elle a fait des progrès rapides et est parvenue jusques en des lieux situés sur les dernières limites de notre royaume; je crois nécessaire de couper la racine du mal par une censure dogmatique. »

Les Pères demandèrent un délai de quelques jours, afin d'examiner plus à loisir les écrits d'Elipand, et de travailler à leur réfutation. On fixa l'époque où les évêques devraient apporter le fruit de leurs travaux, et on se sépara. Les évêques de Ligurie, d'Istrie, de Vénétie, d'Hespérie et d'Emilie, se réunirent ensemble sous la présidence de Pierre, archevêque de Milan, et de Paulin d'Aquilée, qui rédigea leur mémoire. Paulin était un des plus profonds théologiens de cette époque, un des hommes qui contribuèrent le plus, sous l'influence du génie de Charlemagne, à ressusciter les études. Nous avons encore le mémoire qu'il rédigea contre l'hérésie d'Elipand; c'est un ouvrage précieux, très savant, d'une éloquence vive et entraînante.

« L'Eglise sainte et universelle, dit-il, est ferme et solidement établie. Elle peut être battue de la tempête, mais jamais engloutie; cependant je crois nécessaire que tous les chrétiens, tous les fidèles et surtout les hommes apostoliques [3] combattent contre les ennemis de la foi. Un soldat de J.-C. ne doit ni s'enfuir lâchement, ni se cacher dans une retraite honteuse. Il doit au contraire prendre ses armes, décocher ses flèches droit au cœur de l'ennemi, et, cou-

[1] Conc. Francof., can. 56.

[2] Libell. episcop. ital.; apud Sirm., loc. cit., p. 167.

[3] C'est-à-dire les évêques.

vert du bouclier de la foi, enfoncer ses traits dans le flanc de ceux qui l'attaquent. On ne peut espérer la couronne du triomphe qu'après avoir gagné la victoire. « Il faut, dit l'Apôtre, qu'il y ait des hérésies, afin que l'on connaisse ceux qui sont braves. » Qu'on ne se laisse pas effrayer par l'ennemi ; car souvent il trouve le principe de sa ruine où il croyait trouver le principe de sa victoire. C'est en vain que, comme un reptile insidieux, il se cache dans les haies de la sainte Eglise, se dissimule sur le bord du chemin pour mordre le passant inattentif, ou se redresse sur sa queue, gonflé d'un poison mortel, il ne peut rien contre l'Eglise, car les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle. »

Paulin termine son mémoire en disant que ceux qui ne se soumettront pas à la sentence du concile qu'il appelle *plénier*, devront être regardés comme hérétiques, « sauf en tout, ajoute-t-il, le privilége de droit qui appartient au souverain pontife notre seigneur et père Adrien, bienheureux pape du premier siége. » La ratification du pape était nécessaire en effet pour rendre infaillible la sentence du concile.

Les évêques de Germanie, de Gaule et d'Aquitaine se réunirent comme ceux des provinces limitrophes de l'Italie, pour dresser en commun leur mémoire contre Elipand [1].

Ils y réfutent en détail toutes ses erreurs, discutant les textes sur lesquels il prétendait les appuyer, et établissant la véritable foi sur des bases incontestables. Cet écrit fait beaucoup d'honneur aux évêques qui l'ont composé et atteste en eux beaucoup d'érudition ecclésiastique [2].

[1] Synod. Epist. Episcop. Gall. et Germ.; apud Sirm., loc. cit., p. 175.

[2] Elipand appuyait en particulier son hérésie sur des prières de la liturgie de Tolède. « Vous assurez, disent les évêques à l'hérétique, que vos prédécesseurs dans l'Église de Tolède, Eugène, Hildefonse et Julien, ont dit à la messe du Jeudi-Saint : Qui per *adoptivi* hominis passionem », etc., et à la messe de l'Ascension : « Salvator noster post *adoptionem* carnis, etc. »; mais si votre Hildefonse a nommé J.-C. *adoptif* dans les oraisons qu'il nous a faites, notre Grégoire, pontife de Rome, l'a toujours nommé Fils de Dieu dans celles qu'il a composées. Puis ils citent les oraisons de la seconde et de la quatrième féries de la semaine Sainte et celle de l'Ascension, telles qu'elles sont encore dans le Romain. Les Pères avaient raison de préférer l'autorité de la liturgie romaine à celle de la liturgie de Tolède, mais ils auraient pu se dispenser d'attaquer saint Hildefonse, qui s'était servi, comme plusieurs Pères de l'Église, du terme : *adopter la nature humaine*, dans le sens de : *prendre la nature humaine*. L'hérésie a souvent

Les deux mémoires furent lus et adoptés dans le concile ; Charlemagne les adressa, en même temps que celui du pape (794), à Elipand et aux autres évêques d'Espagne, avec cette lettre [1] :

« Karl, par la grâce de Dieu, roi des Franks et des Lombards, patrice des Romains, fils et défenseur de la sainte Eglise de Dieu ; à Elipand, métropolitain de la cité de Tolède, et à tous les autres évêques d'Espagne unis dans la foi orthodoxe et la charité fraternelle, salut en J.-C. *propre* et *vrai* fils de Dieu :

» La piété chrétienne est au comble de la joie lorsqu'elle peut étendre sur toute la terre les deux ailes de sa charité divine et fraternelle et rassembler dans son sein, comme une bonne mère, ceux qu'elle a mis au monde par le saint baptême. C'est une grande joie pour l'Eglise de voir bien unis tous ses enfants qui ont le même rédempteur. Comme une armée fortement unie inspire de la terreur aux ennemis, ainsi les enfants de l'Eglise, serrés dans les bras de leur sainte Mère, sont terribles aux puissances de l'enfer et défient leurs attaques. Le grand prédicateur des nations et le généreux champion de l'Eglise nous le dit : « Prenez en toutes choses » le bouclier de la foi, afin que vous puissez vous garantir des » traits enflammés de l'ennemi. » En effet, sans la foi il est impossible de plaire à Dieu ; la foi est le principe de notre salut.

» Cette foi orthodoxe, que nous ont transmise les docteurs apostoliques, que l'Eglise universelle a conservée, nous faisons profession de la garder et de la prêcher de toutes parts et à tous. Or, mes frères, vous avez envoyé touchant votre foi des lettres générales à tous les évêques et une spéciale pour nous. Nous n'avons pas pu y voir bien clairement si votre intention était de nous y instruire ou seulement de solliciter nos éclaircissements ; nous les avons toujours reçues avec cette charité chrétienne qui était pour nous un devoir, et en priant Dieu de nous conserver tous dans la vraie foi, de diriger notre vaisseau dans la bonne voie jusqu'au port de l'éternelle tranquillité, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint. Pour jouir de cette tranquillité, il faut que l'œil du cœur soit purifié par

donné une mauvaise signification à des mots fort innocents en eux-mêmes et susceptibles d'un bon sens.

[1] Epist. Carol. Magn. ad Elip. et Episcop. Hispan. ; apud Sirm., p. 186. — On fit en outre au concile de Francfort cinquante-six canons que nous avons rapportés, pour la plupart, dans notre analyse de la législation ecclésiastique. Ces canons ont été publiés par le P. Sirm., t. II, p. 193 et seq.

la foi, il faut que l'intelligence s'éclaire à l'aide d'une prière continuelle, pour contempler les splendeurs de la pure vérité et ne pas tomber témérairement dans les ténèbres de l'erreur. Un chrétien ne doit pas négliger de chercher dès qu'il hésite, et d'apprendre ce qu'il ignore; car il vaut mieux être *disciple de vérité* que *maître d'erreur*.

» Evitons, mes frères, l'orgueil pernicieux qui nous jetterait dans l'hérésie et attachons-nous fortement à l'enseignement des saints Pères et des docteurs catholiques. Apprenons ce qu'ils ont écrit, croyons ce qu'ils ont enseigné. Ne nous détournons ni à droite ni à gauche, mais courons droit à J.-C., notre Rédempteur, notre Maître, notre Roi et notre Dieu, par la voie royale qui ne peut que conduire à la foi et à la vérité.

» Nous désirons, mes frères, vous avoir pour compagnons dans la foi catholique, pour coopérateurs dans la prédication de la vérité, afin que notre joie soit parfaite en vous.

» C'est pour nous procurer la joie de cette réunion que, pressé par la charité fraternelle que nous avons pour vous, nous avons ordonné à tous les évêques des Eglises de notre royaume de se réunir en concile, afin que tous ensemble ils pussent décider ce que l'on doit penser de cette *adoption* de la chair de J.-C. dont vous parlez dans vos écrits et qui a été inconnue à l'Eglise universelle dans les temps anciens. Nous avons même envoyé trois ou quatre fois au bienheureux pontife du siége apostolique, pour savoir ce que nous répondrait sur cette question la sainte Eglise Romaine instruite des traditions apostoliques. Nous avons aussi appelé de Bretagne plusieurs hommes très doctes dans la science ecclésiastique, afin que la vérité de la foi catholique fût approfondie, et qu'appuyée sur les témoignages les plus incontestables des saints Pères, elle fût adoptée sans hésitation. Nous vous envoyons leurs décisions contenues en plusieurs écrits. Dans le premier, vous verrez ce que pense le seigneur apostolique, la sainte Eglise Romaine, les évêques et les docteurs de ces contrées. Par le second, vous connaîtrez le sentiment des évêques des provinces italiques plus rapprochées de nous, en particulier de Pierre de Milan et de Paulin d'Aquilée, hommes vénérables dans le Seigneur et qui ont assisté à notre concile. Le troisième contient la croyance orthodoxe des saints pères évêques et hommes vénérables qui s'acquittent du service de Dieu dans la Germanie, la Gaule, l'Aquitaine et la Bretagne; vous y trouverez les réponses à vos objections. Enfin, le

quatrième écrit que je vous envoie est cette lettre qui est le témoignage de mon assentiment aux très saints décrets et statuts catholiques des évêques.

» Dans la lettre que vous m'avez adressée, vous m'engagez à ne me point laisser tromper par les subtilités mensongères d'un petit nombre, mais de m'en tenir inviolablement à la foi du grand nombre. Je suis votre conseil, et avec la grâce de mon Seigneur Dieu J.-C., je serai toujours fermement uni dans la profession de la vraie foi à cette très sainte multitude, à cette autorité si respectable. Je ne m'associe point à votre petit nombre pour la profession de votre nouveau dogme, mais bien au siége apostolique et aux traditions que l'Eglise universelle a conservées depuis son origine. Voilà l'autorité à laquelle je soumets de grand cœur mon intelligence. Je juge suffisant pour mon salut de croire ce que m'apprend l'histoire de la très sainte vérité évangélique, ce que les meilleurs commentateurs de la Sainte Écriture et les plus illustres docteurs de la foi chrétienne nous ont transmis. Je dis que la vraie foi ne se trouve qu'avec ces docteurs et pasteurs de l'Eglise que nous a donnés comme maîtres celui qui a dit : « Voici que je suis » avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation du siècle. »

Aux plus belles époques de l'Église, on n'a pas exposé d'une manière plus lucide la règle de la foi catholique. Après quelques réflexions sur la nécessité pour les hérétiques, et en particulier pour Elipand, de suivre la foi véritable, et sur sa résolution d'y rester fidèle jusqu'à la fin de sa vie, Charlemagne fait une profession de foi assez étendue, et termine sa lettre par ces paroles : « C'est là la foi catholique, c'est pourquoi c'est la nôtre, et nous souhaitons que ce soit aussi la vôtre, car il n'y a qu'une seule foi, un seul baptême et un seul maître, notre Seigneur J.-C., qui est vrai Dieu et vrai homme, vrai Dieu et vrai fils de Dieu, unique et même médiateur dans sa double nature, J.-C. qui est homme et Dieu béni dans les siècles. Tenez fermement à cette foi, frères bien-aimés, et corrigez dans vos opinions ce qui n'y serait pas conforme. Aussi peu nombreux que vous l'êtes, comment vous serait-il possible de penser que vous ayez trouvé quelque chose de plus vrai que ce qu'admet l'Église répandue dans tout l'Univers? Reposez-vous sous ses ailes, et ne sortez pas de cet asile, de peur que l'ennemi ne vienne à vous dévorer. Soyons tous unis en J.-C. ! Qu'il nous conserve tous purs et immaculés dans notre foi et nos œuvres, et nous fasse héritiers de la béatitude éternelle. Amen. »

Nous devions faire connaître cette magnifique lettre de Charlemagne, parce qu'elle est une preuve de la foi vive de ce grand roi, et qu'elle est digne d'être placée parmi les plus beaux monuments ecclésiastiques de l'époque.

L'hérésie d'Elipand et de Félix fut condamnée en ces termes par le concile de Francfort [1] :

« Par la faveur de Dieu, l'autorité apostolique et l'ordre de notre très pieux seigneur roi Karl, les évêques et les prêtres du royaume des Franks, d'Italie et d'Aquitaine se réunirent en un concile, auquel assista le très doux roi lui-même. On s'occupa d'abord de l'impie et détestable hérésie d'Elipand de Tolède, de Félix d'Urgel et de leurs adhérents, qui étaient dans l'erreur en admettant dans le fils de Dieu une *adoption*. Tous les très saints Pères susdits ont rejeté d'une voix unanime cette erreur, et ont décidé qu'elle devait être arrachée jusqu'à la racine, de la sainte Église. »

Après ce canon, on trouve dans les actes du concile de Francfort le suivant, qui a donné lieu à de graves difficultés [2] :

« On s'occupa ensuite du nouveau synode que les Grecs ont tenu à Constantinople, et dans les actes duquel on a écrit que ceux qui ne rendraient pas aux images des saints le même culte et la même adoration qu'à la divine Trinité, seraient frappés d'anathême. Nos très saints Pères susdits ont refusé d'admettre que ce culte et cette adoration fussent dus aux images, et ont condamné ceux qui adoptent cetteopinion. »

Les évêques du concile de Francfort font allusion aux actes du second concile de Nicée qu'ils nomment, par erreur, de Constantinople [3].

Le second concile de Nicée avait été assemblé par les soins de l'impératrice Irène et de Taraise, patriarche de Constantinople, pour condamner l'hérésie des iconoclastes ou *briseurs d'images*. Le pape y avait envoyé ses légats, et en avait adressé les actes à Charlemagne, pour les soumettre à l'acceptation des évêques de France, avant de les approuver dans toutes les formes.

[1] Conc. Francof., can. 1.

[2] *Ibid.*, can. 2.

[3] Il fut convoqué en 787 à Constantinople et transféré ensuite à Nicée, ce qui put occasionner l'erreur des évêques franks. (*V.* Fleury, Hist. eccl., liv. 44, n.° 28 et suiv.)

Les évêques s'étant assemblés [1], n'avaient pas jugé favorablement les actes du concile qu'ils ne connaissaient que d'après une version latine faite sans doute par leur ordre, et qui était infidèle en plusieurs endroits fort importants. Dans les actes véritables du concile [2], on lit ces paroles de Constantin, évêque de Chypre : « J'embrasse avec honneur les saintes et vénérables images, et je défère l'adoration de *Latrie* à la seule Trinité. J'excommunie ceux qui pensent et qui parlent autrement. » On avait rendu ainsi ce passage dans la version latine [3] : « Je reçois et j'embrasse avec honneur les saintes et vénérables images selon le culte et l'adoration que je rends à la consubstantielle et vivifiante Trinité. »

Cette erreur de fait contribua beaucoup à faire entendre d'une manière inexacte le terme grec [4], que l'on rend par adoration et qui ne signifie pas le culte de Latrie, qui n'est dû qu'à Dieu. Les évêques franks vénéraient les images, mais refusaient, avec raison, de les adorer. L'erreur prétendue des Grecs leur parut tellement absurde, qu'ils l'attaquèrent avec vigueur et adressèrent à Charlemagne des réclamations quelquefois violentes et injurieuses pour les Grecs. Charlemagne les recueillit en quatre livres et les envoya en son nom au pape Adrien. C'est cette compilation que l'on désigne ordinairement sous le nom de *Livres Carolins* [5].

[1] Hincm., Epist. ad Laudun., episcop., c. 20.

[2] Concil. Nicœn., II; apud Labb., t. VII.

[3] V. Lib. Carolin., III, c. 17.

[4] προσκυνησις.

[5] Quelques auteurs ont prétendu que les *Livres Carolins* étaient un ouvrage supposé, mais leur sentiment se trouve démenti : 1.° par la réponse qu'y fit le pape Adrien ; 2.° par le concile tenu à Paris en 825 et qui les approuva ; 3.° par Hincmar de Reims qui en parle et qui a inséré le 28.° chapitre du 4.° livre dans son 83.° opuscule. (Hincm., Op., t. II, p. 457.)

On a attribué les *Livres Carolins* à Angelramn de Metz, qui était mort avant leur publication ; à Alcuin ; enfin aux évêques de France en général. Nous regardons ce dernier sentiment comme le plus probable. Alcuin et d'autres théologiens purent y travailler aussi bien que Charlemagne qu'on y fait toujours parler. Le pape Adrien, dans sa réponse, reconnaît qu'une certaine partie était bien de Charlemagne, ce qui donnerait à penser qu'il regardait le reste comme l'œuvre des autres. Jean du Tillet, évêque de Saint-Brieuc, publia la première édition que l'on connaisse des *Livres Carolins* en 1549. L'éditeur s'y est caché sous le nom d'Elias Tylias. Le vrai titre des *Livres Carolins* était celui-ci : « Contre le concile qui a été tenu sottement et arrogamment en Grèce pour faire adorer les images. »

Cet ouvrage fut composé immédiatement après le concile de Francfort, dans le but d'en expliquer le deuxième canon, et de réfuter les deux erreurs que les Pères croyaient adoptées par les Orientaux : l'une établie par le faux concile de Constantinople de 754, qui abolit le culte des images ; l'autre qui consistait dans leur *adoration* et que l'on croyait avoir été établie au deuxième concile de Nicée.

Le but de l'ouvrage ressort évidemment de ces paroles de la préface : « On a tenu, il y a quelques années, en Bithynie, un concile où l'on a eu l'impudence de rejeter entièrement les images que les anciens avaient mises dans les églises, pour les orner et pour conserver la mémoire des choses passées : appliquant aux images ce que le Seigneur a dit des idoles, et prétendant que leur empereur Constantin [1] les a délivrés de l'idolâtrie. On a tenu dans les mêmes contrées un autre concile [2], qui est tombé dans une erreur opposée, car ayant anathématisé le premier, il ordonne d'*adorer* les *images*.

« Pour nous, nous recevons les six conciles généraux [3], mais nous rejetons avec mépris les nouveautés, comme aussi ce concile tenu en Bithynie pour faire adorer les images. Les actes de ce concile, dénués d'éloquence et de sagesse, étant venus jusqu'à nous, nous avons été obligés d'écrire pour les réfuter, afin que personne n'y soit trompé, et nous avons entrepris cet ouvrage de l'avis des évêques de notre royaume. » C'est Charlemagne qui parle dans le cours de tout l'ouvrage.

On y attaque vivement les actes du deuxième concile de Nicée, après quoi on soutient que ce concile n'est point universel, parce que les évêques de toute l'Église n'y ont pas été convoqués, et que sa décision sur les images n'est pas conforme à la doctrine catholique. La conclusion des livres carolins est qu'il faut respecter les

[1] Constantin-Copronyme, sous lequel se tint le concile hérétique de Constantinople en 754.

[2] On lit dans le texte après ces mots : *Il y a environ trois ans ;* ce qui pourrait faire croire que les *Livres Carolins* furent publiés en 790 et avant le concile de Francfort. Il faut qu'il y ait une erreur dans le texte ; ou bien encore, on peut croire que les actes du deuxième concile de Nicée ayant été envoyés certainement avant le concile de Francfort en France, et la controverse ayant commencé avant ce concile, on laissa dans le livre la date correspondante à l'année 790 où cette controverse fut particulièrement agitée. Mais l'ouvrage lui-même ne fut publié qu'après le concile de Francfort, suivant les meilleurs critiques.

[3] I de Nicée, I de Constantinople, d'Éphèse, de Chalcédoine, II et III de Constantinople.

images, mais ne pas les adorer. C'était bien aussi la conclusion des actes du deuxième concile de Nicée; mais, comme nous l'avons remarqué, ces actes, écrits en grec, n'avaient pas été très bien compris en France; peut-être aussi que Charlemagne saisissait avec plaisir l'occasion de contrarier les Grecs, avec lesquels il n'était pas alors en bonnes relations. L'impératrice Irène, en effet, après avoir demandé à Charlemagne sa fille Rotrude pour son fils Constantin, et avoir laissé près d'elle, pendant six ans, un eunuque pour lui apprendre la langue et les usages des Grecs, avait fait épouser à son fils une Arménienne de basse extraction, nommée Marie. On peut croire que Charlemagne, dans la rédaction des livres carolins faite par ses ordres, écouta un peu trop son ressentiment; et de là les expressions dures et les injures que l'on rencontre fréquemment dans cet ouvrage.

Charlemagne l'envoya par Angilbert au pape Adrien, qui y fit une ample réponse [1].

« Nous avons reçu favorablement, dit-il au roi, l'abbé Angilbert, ministre de votre chapelle, ce cher confident, qui a été élevé avec vous dans le palais presque dès son enfance et qui a été admis à tous vos conseils. En votre considération, nous lui avons témoigné beaucoup d'amitié, l'écoutant favorablement et lui découvrant comme à vous-même les projets que nous formons pour l'exaltation de l'Eglise Romaine et de votre puissance royale. Entre autres choses, il nous a présenté un Capitulaire contre le concile tenu à Nicée pour la défense des saintes images. L'amour que nous vous portons nous a engagé d'y répondre, non par des vues humaines pour justifier les personnes, mais pour défendre et soutenir l'ancienne tradition de l'Eglise. »

Adrien craignait, ce semble, que Charlemagne ne prît la défense des actes du concile de Nicée pour la défense des Grecs.

Après ce préambule, le pape rapporte textuellement les passages des livres carolins qu'il jugeait nécessaire de réfuter. Ses réponses sont très précises, pleines de calme et de dignité; elles ne parvinrent pas cependant à dissiper les préjugés de l'Eglise Franke, qui refusa long-temps encore d'admettre le deuxième concile de Nicée comme un des conciles généraux.

Angilbert, qui porta à Rome les *Livres Carolins*, avait reçu cette lettre de son ami Alcuin avant son départ [2] :

[1] Labb., Conc., t. VII.
[2] Alcuin., Epist. 92.

« Fils bien-aimé, en apprenant que tu allais partir, j'ai pris plusieurs fois la résolution de t'aller trouver, mais celui qui régit les choses de ce monde ne m'a pas donné la possibilité d'effectuer ce qu'il m'avait inspiré de faire. N'oublie pas de me rapporter les reliques que je t'ai demandées et souviens-toi de cette prophétie du poète :

« Si nihil attuleris, ibis, Homere, foras [1]. »

» Qui peut douter que ces paroles n'aient été dites pour toi? La sybille a bien annoncé J.-C., sa venue et ses travaux, pourquoi Nason n'aurait-il pas annoncé Homère et son voyage?

» J'en reviens aux choses sérieuses : je te prie donc, toi qui es mon plus cher ami et le gardien de mon ame, de prier pour mon salut et de m'obtenir la protection des saints Apôtres.

» Écris-moi aussi souvent que possible et tiens-moi au courant de ta santé, de ton voyage et de ton retour :

« Prospera cuncta, precor, faciat tibi Christus, Homere,
» Qui te conservet semper ubique. Vale [2]. »

Alcuin chargea son ami Angilbert de cette lettre pour le pape Adrien [3] :

« Au pape Adrien, pontife illustre, bienheureux et digne de tout honneur, Alcuin, le plus humble de tous les enfants de la sainte Eglise, salut d'éternelle béatitude.

» Très bon père, votre bonté, connue de tout l'univers, m'a inspiré la confiance, à moi le dernier des serviteurs de la sainte Eglise, de prier Votre Clémence de me recevoir, malgré mon indignité, dans votre sein paternel et de prier pour moi. Je le sais, Votre Sainteté prie pour tout l'univers chrétien, mais d'une manière plus particulière pour ceux qui se recommandent à elle.

» Par le saint baptême, je fais partie du troupeau de ce Pasteur qui a donné sa vie pour ses brebis, et les a confiées après sa résurrection au bienheureux Pierre, prince des Apôtres, auquel il a délégué le pouvoir éternel de lier et de délier, au Ciel et sur la terre.

[1] « Si tu ne rapportes rien, Homère, je te mettrai à la porte. » Angilbert était surnommé Homère.

[2] Que le Christ, ô Homère, te rende toutes choses prospères! Qu'il te conserve toujours et partout. Adieu.

[3] Alcuin., Epist. 63.

Or, très excellent père, je vous reconnais comme le vicaire du très saint-siége et l'héritier de la magnifique puissance confiée à saint Pierre. Je suis donc une petite brebis de votre troupeau, brebis bien malade et souillée de péchés ; c'est pour cela, très bon père, que je m'offre à Votre Sainteté, afin que vous me guérissiez, et que vous daigniez, par votre parole salutaire, me délier des chaînes de mes péchés, en vertu de cette puissance médicinale qui vous vient de J.-C., et qui vous a été transmise par une longue suite de SS. Pères, vos prédécesseurs.

» O bienheureuse est la langue de votre bouche, qui contient le remède du salut éternel, et par laquelle les cieux sont ouverts aux croyants ! O Seigneur Jésus ! conservez-nous long-temps ce bon pasteur que vous avez donné à votre peuple !

» Je vous adresserais bien quelques demandes dans cette lettre, mais l'envoyé de prédilection de mon seigneur roi, mon très cher fils Angilbert, qui se rend vers Votre Paternité, vous le fera mieux connaître de vive voix. »

C'étaient des reliques qu'Alcuin demandait au pape par l'entremise d'Angilbert. Sa lettre exprime admirablement son respect pour le siége apostolique et sa vénération pour Adrien. Ce grand pape était aimé des Franks et il les aimait. Charlemagne [1], dans ses entretiens familiers avec Angilbert et les hôtes illustres de son palais, se plaisait à parler de la foi, des vertus, de l'amitié touchante de celui qui était pour lui un ami et un père. Pendant vingt-trois ans d'un pontificat glorieux à l'Église, Adrien avait entretenu avec Charlemagne les relations les plus touchantes, et avait secondé ses projets de réforme en lui envoyant des hommes capables de ressusciter les écoles, et en lui communiquant de pieuses collections de lois ecclésiastiques. Les relations de Charlemagne avec Rome étaient fréquentes dès le commencement de son règne, comme celles de Pépin son père ; mais elles furent encore plus suivies après l'avènement du pape Adrien. Ces deux grands hommes vivaient dans la plus confiante intimité. Il faut lire les lettres du pape pour comprendre son dévouement, son amour pour les Franks et leur roi. Il a l'œil ouvert sur toute l'Italie, où le Grec, le Lombard et le Sarrasin voient sa puissance avec jalousie. Si un comte ou un évêque lombard est menacé d'une sédition, Adrien se hâte d'écrire à son ami ; il ne laisse

[1] Alcuin., Epist. 63.

échapper aucune occasion de le féliciter de ses triomphes, de le remercier de la protection qu'il accorde au siége de saint Pierre. Non seulement il aime à correspondre par lettres, mais il demande que Charlemagne lui envoie ses *missi dominici*. S'il apprend que le roi lui-même pense à venir à Rome, il est au comble de la joie et lui écrit pour lui témoigner tout son bonheur. Nous avons parlé des trois voyages que fit Charlemagne à Rome sous le pape Adrien et des honneurs qu'il y reçut. Des grandes choses, Adrien descendait jusqu'aux plus petits détails dans sa correspondance; il demande même à Charlemagne des bois pour réparer ses basiliques. « Très cher, très excellent fils, lui dit-il [1], puisque vous consentez à nous accorder les bois nécessaires aux réparations de la sainte église, nous vous prions de tâcher qu'ils arrivent à la basilique de Saint-Pierre vers les calendes d'août. Quant aux lambris qu'il faut aussi restaurer dans la basilique de l'apôtre saint Pierre, il conviendrait d'envoyer d'abord un expert qui verrait l'espèce de bois du lambris, et irait ensuite le chercher à Spolète. Nous n'en avons pas en ce pays-ci qui soit convenable. Que notre très saint frère l'archevêque Vulchar ne se presse point de venir jusqu'à ce que le bois soit sec, car nous ne pourrions l'employer à ces travaux tandis qu'il est encore vert. »

Le pape Adrien envoyait des mosaïques pour la basilique d'Aix-la-Chapelle, en échange des bois que lui donnait Charlemagne. Tous deux partageaient les mêmes goûts pour les progrès de l'art chrétien, de la législation et de la science. La renaissance karolingienne dut beaucoup aux papes, et surtout à Adrien. Ce saint pontife mourut un an après le concile de Francfort, et peu de temps après avoir répondu aux *Livres carolins*. Charlemagne le pleura comme un ami et un père, et il composa lui-même cette épitaphe, qu'il fit graver en lettres d'or sur le marbre de son tombeau [2] :

« Ici repose le bienheureux pape Adrien, le père de l'Église et l'honneur de Rome.

» Dieu fut sa vie, la piété sa loi, le Christ sa gloire; pasteur apostolique, il était toujours prêt à faire le bien.

» Issu d'une noble race, son mérite lui avait acquis une noblesse plus éclatante encore;

» Et toute sa vie il s'appliqua à orner son cœur pieux comme un temple consacré au Seigneur.

[1] Cod. Carolin., Epist. 67.

[2] Inter Carmin. Alcuin.; et apud Sirm., Conc. antiq. Gall., t. II, p. 209.

» Il décora les églises, instruisit les peuples de la vérité, montra à tous la voie qui conduit au ciel.

» Libéral envers les pauvres, il ne se laissa jamais vaincre en bonté, et au milieu même des nuits, il adressait à Dieu pour son peuple de ferventes prières.

» O Rome, ville illustre, l'honneur et la maîtresse du monde, il t'a comblée de richesses, il a relevé tes écoles et tes murs.

» Cette mort qu'a tuée la passion de J.-C., n'a pu lui nuire, elle n'a été pour lui que la porte d'une meilleure vie.

» C'est Karl pleurant la mort d'un père qui a écrit ces vers. Tu étais l'objet de ma tendresse, ô mon père, et tu es aujourd'hui l'objet de ma douleur !

» Conserve de moi quelque souvenir dans le séjour du bonheur où mon cœur t'a suivi et où tu règnes avec J.-C.

» Le peuple comme le clergé t'aima avec tendresse, ô vénéré pontife, tu étais l'amour de tous.

» Je veux que ton nom reste uni au mien sur ce marbre : ADRIEN, KARL ; je suis roi et tu fus père...

» O bon père, souviens-toi de ton fils, obtiens-lui d'aller te rejoindre dans les cieux.

» De ce royaume de J.-C., où tu es, porte secours à ton troupeau. »

Adrien avait suivi la haute politique des papes ses prédécesseurs, qui rêvaient depuis près d'un siècle le rétablissement de l'empire romain par les Franks. Il prépara même l'exaltation de Charlemagne sur le trône impérial, en consolidant sa puissance en Italie. Le roi des Franks, qui connaissait l'affection qu'il avait pour lui, le payait bien de retour, et lui donna des preuves de son attachement jusqu'après sa mort, en distribuant des aumônes à toutes les Églises de France et d'Angleterre, afin qu'on y fît des prières pour le repos de son ame [1].

Adrien eut pour successeur Léon III, qui fut élu à l'unanimité le jour même de l'inhumation de son prédécesseur. Léon était distingué par ses vertus, son éloquence, sa sagesse, son érudition et l'énergie de son caractère [2]. Aussitôt après son exaltation, il envoya à Charlemagne des ambassadeurs [3] chargés de lui remettre les clés

[1] Epist. Carol. Magn. ad Reg. Off. ; apud Sirm., t. II, p. 208.

[2] Anast. Biblioth., Vit. Leon. III.

[3] Epist. Carol. Magn. ad Leon. ; apud Sirm., op. cit., t. II, p. 206.

de la *Confession de saint Pierre* [1], l'étendard de la ville de Rome et d'autres présents. Il le priait en même temps d'envoyer à Rome quelqu'un de ses principaux fidèles, pour recevoir en son nom le serment de fidélité du peuple romain.

Charlemagne lui envoya Angilbert, abbé de Saint-Riquier ou Centule, avec des présents magnifiques et cette lettre [2] :

« Karl, par la grâce de Dieu, roi des Franks et des Lombards, patrice des Romains, à Léon, pape, salut d'éternelle béatitude en J.-C.

» Après avoir lu votre lettre et les décrets de votre élection, nous avons ressenti une grande joie de l'unanimité avec laquelle vous avez été élu, de l'humilité que vous avez montrée en acceptant le souverain pontificat, et des promesses de fidélité que vous nous faites. Nous en avons rendu de grandes actions de grâces à la divine bonté qui nous a donné en vous un si grand sujet de consolation après la blessure cruelle qu'avait faite à notre cœur la mort d'Adrien, notre bien-aimé père et très fidèle ami. Je me disposais à lui envoyer des présents comme un gage et un témoignage public de la tendre amitié qui nous unissait, lorsque (je ne puis vous le dire sans pleurer et sans un profond sentiment de douleur) la nouvelle de sa mort m'a été notifiée. La divine Providence ne pouvait mieux nous consoler, ô homme vénérable, qu'en vous mettant à sa place ; elle a voulu qu'il y eût encore sur le siége apostolique un homme digne d'intercéder auprès du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, pour l'affermissement de toute l'Église, pour mon salut et celui de tous mes fidèles, qui eût pour moi un amour paternel et m'adoptât pour son fils. Nous envoyons à Votre Sainteté Angilbert, notre ami particulier, que nous étions sur le point d'envoyer à notre père votre prédécesseur. Aujourd'hui que nous avons la joie de vous voir sur le siége apostolique, nous voulons qu'il agisse avec vous comme il l'eût fait avec ce bon Père, et que vous confériez avec lui sur ce que vous croirez nécessaire à l'exaltation de la sainte Église Romaine, à la gloire de votre pontificat et à l'affermissement de notre autorité

[1] Eginh., Annal. ad ann. 796.

[2] C'est-à-dire du tombeau de saint Pierre. Nous avons dit ailleurs pourquoi on donna au tombeau de saint Pierre le nom de *Confession*.

de patrice [1]. Je veux garder avec Votre Béatitude le traité que j'ai fait avec votre prédécesseur et être toujours le défenseur de la sainte Eglise Romaine. Notre tâche est de la défendre les armes à la main contre les païens et les infidèles, la vôtre, très saint père, d'élever les mains au ciel comme Moïse et de secourir notre armée par vos prières, afin que le peuple chrétien ait la victoire sur tous ses ennemis et que le nom du Seigneur Jésus soit glorifié dans tout l'univers.

» Suivez toujours les canons dans l'exercice de votre autorité, que votre vie soit un modèle de sainteté et que votre bouche ne s'ouvre jamais que pour donner de saintes exhortations; que le Dieu tout puissant garde Votre Béatitude pendant de longues années pour l'exaltation de sa sainte Eglise. »

Angilbert, qui fut porteur de cette lettre, reçut par écrit les instructions suivantes de Charlemagne :

« Karl, par la grâce de Dieu, roi et défenseur de la sainte Eglise, à Homère, son conseiller intime, salut [2] ;

» Quand tu seras arrivé auprès du pape, avertis-le soigneusement lorsque tu en trouveras l'occasion et que tu l'y trouveras disposé, de la vie sainte qu'il doit mener, de la bonté avec laquelle il est obligé de gouverner l'Eglise, et surtout de la fidélité qu'il doit montrer dans l'observation des saints canons. Représente-lui souvent combien sont peu nombreuses les années que durera sa dignité, et que la récompense est éternelle pour ceux qui en auront dignement rempli les devoirs. Engage-le à exterminer la simonie qui souille en plusieurs lieux le saint corps de l'Église, et à réformer les autres abus dont tu sais que je me suis souvent plaint dans les entretiens que nous avons eus ensemble. Dis-lui que je m'étais déjà entendu avec le bienheureux pape Adrien, son prédécesseur, pour construire un monastère auprès de l'Église de Saint-Paul, et rapporte-moi sur ce point une réponse précise.

» Que le Seigneur Dieu te conduise et te dirige avec bonté; qu'il nous accorde, dans la personne du pape, un bon père et un inter-

[1] On rencontre souvent dans les lettres des papes et de Charlemagne des expressions analogues, qui font voir que le roi frank avait à Rome une autorité réelle, même depuis l'abandon du domaine de saint Pierre.

[2] Apud Sirm., op. cit., p. 207. — Alcuin chargea Angilbert d'une lettre très respectueuse pour le pape Léon. — Alcuin., Epist. 72.

cesseur. Je prie N.-S. Jésus-Christ, mon cher Homère, qu'il rende ton voyage prospère et t'accorde un heureux retour. »

Angilbert reçut, au nom de Charlemagne, patrice des Romains, le serment de fidélité de tout le peuple de Rome. Léon, pour en perpétuer le souvenir, fit exécuter, dans une des salles du palais de Latran, une mosaïque qui représentait saint Pierre assis donnant à Charlemagne, à genoux à sa gauche, un étendard sur lequel on voit six roses, et au pape Léon, à genoux à sa droite, l'*orarium* ou étole. Au-dessus du pape on lit cette inscription : *Stissimus D. N. Leo PP*, et au-dessus du roi : *D. N. Carulo regi*. Au pied des trois figures sont ces paroles : *Beate Petre, dona vitam Leoni P.P.* E. *Bictoriam Carulo regi dona*[1].

Tandis qu'Angilbert recevait, au nom de Charlemagne, le serment du peuple romain, Hludwig, un des fils du glorieux roi des Franks, allait en Espagne soutenir, contre les Sarrasins, les catholiques, et Adelfonse, roi des Asturies et de Galicie[2]; en même temps, Pépin, son autre fils, à la tête des Italiens et des Bavarois, remportait sur les Huns une victoire d'autant plus glorieuse qu'elle les soumettait à J.-C.

La conversion des Huns fut un grand événement. Théodulf d'Orléans le chanta dans ses vers et le savant ami d'Alcuin, Arnon, évêque de Saltzbourg, fut chargé par Pépin d'aller catéchiser cette nation féroce qui faisait trembler, depuis trois siècles, les peuples d'Occident.

Arnon, avant de partir pour sa mission, écrivit à Alcuin qui l'exhorta à travailler avec courage à la conversion des Huns et lui recommanda de ne pas exiger la dîme de ses néophytes. Il regardait ce conseil comme très important et il en écrivit deux lettres à Charlemagne lui-même :

« Jugez, lui dit-il[3], selon votre sagesse, s'il est à propos d'impo-

[1] On peut voir l'image de ce monument dans le *Traité des Monnaies* de Leblanc, et dans l'*Histoire de France* du P. Daniel. Voici le sens des inscriptions : « Notre seigneur très saint, Léon, pape, — à notre seigneur le roi Karl. — Bienheureux Pierre, donne la vie au pape Léon et donne la victoire au roi Karl. » *Bictoriam* est pour *victoriam* et *Carulo* pour *Carolo*.

[2] Eginh. ad ann. 796, 797. — Hludwig ou Louis-le-Pieux avait été fait, par Charlemagne, roi d'Aquitaine, et Pépin, roi d'Italie. Ils gouvernaient sous son autorité et n'étaient que ses lieutenants.

[3] Alcuin., Epist. 7.

ser le joug des dîmes à ces peuples nouvellement convertis et si les Apôtres, instruits à l'école de J.-C. et envoyés par lui pour évangéliser le monde, ont exigé cette contribution. Nous savons que la dîme est une bonne chose, mais il vaut mieux la perdre que de nuire à la foi. Nous qui sommes nés dans l'Église catholique, qui avons été élevés et nourris dans son sein, nous avons de la peine à décimer notre bien. A combien plus forte raison des peuples enfants dans la foi et naturellement avares en seront-ils éloignés!

» Je vous engage aussi à faire une sérieuse attention à ce que la prédication précède l'administration du baptême; car l'ablution du baptême est purement corporelle si l'homme, en état de se servir de ses facultés intellectuelles, n'a pas auparavant une exacte connaissance de la foi catholique. Le Seigneur a dit dans l'Évangile à ses disciples : « Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant » au nom du Père, du Fils, du Saint-Esprit. » Le bienheureux Jérôme, dans son commentaire, remarque bien l'ordre de ce précepte; en premier lieu, dit-il, que les apôtres instruisent et qu'ensuite, après avoir instruit les nations, qu'ils les baptisent.

» Quant à la manière d'instruire les Huns, je crois qu'il faut se servir de la méthode qu'expose saint Augustin dans son livre *De la manière de catéchiser les ignorants* [1]. On doit d'abord instruire l'homme de l'immortalité de son ame, de la vie future, de la récompense éternelle des bons et de la punition éternelle des méchants; ensuite des différents péchés qui peuvent mériter la damnation et des bonnes œuvres qui peuvent nous mériter récompense; enfin des mystères de la sainte Trinité, de l'Incarnation de N.-S. Jésus-Christ, de la Passion; de la Résurrection, de son Ascension et de sa seconde venue sur la terre pour juger les nations; de la résurrection des corps et de l'éternité des peines et des récompenses.

« Quand l'homme sera instruit de la sorte, on le baptisera.»

Alcuin, qui s'intéressait si vivement à la conversion des Huns, était en même temps touché de compassion pour ceux de cette nation qui avaient été faits prisonniers pendant la guerre. Il écrivit [2] donc à Charlemagne, qui alors était malade, pour obtenir leur liberté :

[1] De Catechisandis rudibus.

[2] Alcuin., Epist. 90.

« Mon très aimé seigneur, mon très doux et très cher David [1], votre Flaccus est bien affligé de votre maladie ; je souhaite et je prie Dieu de tout mon cœur que vous vous portiez mieux, que votre santé soit parfaite et pour l'ame et pour le corps. Mon cher seigneur, que votre piété se souvienne des captifs, tandis que votre fils Pépin est auprès de vous ; c'est ainsi que vous témoignerez votre reconnaissance à Dieu, de la victoire qu'il vous a donnée sur les Huns, et que vous mériterez de dompter tous vos ennemis. Faites en toutes choses la volonté divine, afin que la Providence vous protége, vous conduise et vous garde toujours, ô mon très doux et très aimé seigneur. »

Pépin, après avoir soumis les Huns, s'était rendu [2] auprès de son père, qui lui communiqua la lettre d'Alcuin. Le jeune guerrier écouta favorablement la demande de l'abbé de Saint-Martin, et rendit la liberté aux Huns qu'il avait faits prisonniers.

« Je rends grâces à votre bienveillance, lui écrivit aussitôt le pieux abbé [3], et en même temps à la bonté du seigneur roi qui a écouté ma prière ; je sais que c'est par de telles œuvres de miséricorde que vous cherchez à mériter la bénédiction de Dieu et un règne long et prospère. Pour vous, très excellent jeune homme, travaillez à ajouter à la noblesse de votre race la noblesse des mœurs ; soyez libéral envers les malheureux, bon envers les pélerins, pieux dans le service de J.-C., pur et chaste dans votre vie privée. »

Alcuin pouvait donner ces conseils à Pépin, qu'il appelle son fils, et qui avait sans doute suivi ses leçons au palais.

Du fond de son monastère de Tours, le savant abbé entretenait ainsi une active correspondance avec le roi et ses enfants, avec le pape, les évêques, tous les savants de l'époque, qui le regardaient comme leur maître. On le trouve mêlé aux affaires les plus importantes, et surtout dans les discussions théologiques, auxquelles donnèrent lieu les opinions hétérodoxes de Félix d'Urgel.

Le concile de Francfort n'avait pas triomphé de l'opiniâtreté de cet hérétique ; elle semblait croître, au contraire, en raison des efforts que l'on faisait pour le ramener à la vérité. Alcuin lui écrivit une lettre pleine de charité, pour l'engager à rentrer dans le sein de l'unité. Félix lui répondit par un livre dans lequel il soutient

[1] Charlemagne, comme nous l'avons remarqué.
[2] Eginh., ad ann. 797.
[3] Alcuin., Epist. 91.

ouvertement ses erreurs, et cherche à lui prouver par une érudition bien capable de troubler la foi de ceux qui n'étaient pas en état d'en découvrir les artifices.

Charlemagne ne voulut pas qu'un tel ouvrage restât sans réponse, et écrivit à Alcuin de le réfuter. « Je suis tout-à-fait de votre avis, lui répondit Alcuin [1], et je désire comme vous que ce livre soit réfuté ; mais je prie Votre Piété d'en envoyer des exemplaires au pape, au patriarche Paulin, aux évêques Rikbode et Théodulf, et de les engager à le réfuter de leur côté. Votre Flaccus travaillera aussi, de concert avec vous, à défendre la foi catholique. Seulement, il lui faut quelque temps pour qu'il puisse examiner soigneusement, avec ses élèves, le vrai sens des textes des Pères que l'hérétique a allégués en sa faveur. »

On ignore si Rikbode de Trèves et Théodulf d'Orléans composèrent des réfutations du livre de Félix. Pour saint Paulin d'Aquilée, il fit un ouvrage divisé en trois livres, dans lequel il se montre spirituel et éloquent, comme dans son écrit contre Elipand de Tolède [2].

L'ouvrage d'Alcuin est divisé en sept livres ; il y suit pas à pas son adversaire, et prouve invinciblement que c'est retomber dans le nestorianisme, de distinguer en J.-C. deux fils de Dieu, l'un naturel et l'autre adoptif, et deux dieux, l'un vrai et l'autre nuncupatif [3]. En effet, c'était bien faire des deux natures de J.-C. deux personnes : de la nature divine, une personne divine réellement fils de Dieu, et de la nature humaine, une personne humaine qui ne serait pas le propre fils de Dieu, mais seulement par adoption et de nom. Alcuin prouve évidemment que dans l'Église catholique on n'avait jamais admis en J.-C. qu'une seule personne ayant les deux natures divine et humaine, et que les propriétés de chaque nature appartenant à une personne unique, on avait toujours appelé le Dieu-homme *vrai Fils de Dieu*, et la sainte Vierge *Mère de Dieu*, quoique la nature humaine de J.-C. fût la seule qui eût en elle son principe.

« Comment, dit Alcuin à son adversaire, l'Église appelle-t-elle la sainte Vierge mère de Dieu, sinon parce que celui qui est né de

[1] Alcuin., Epist. 4.

[2] Le style de ces ouvrages est emphatique comme celui de presque tous les auteurs de cette époque ; mais ce défaut, qui était à Rome comme en France, était dans le goût du temps et n'ôte rien à l'esprit, à l'érudition, à l'éloquence qui percent à travers cette mauvaise latinité.

[3] C'est-à-dire Dieu seulement de nom.

sa chair est le vrai fils de Dieu? Autrement, elle ne serait mère de Dieu que par adoption; et si le fils de la Vierge est le fils adoptif de Dieu, le fils de Dieu sera aussi le fils adoptif de la Vierge. »

Après avoir accablé Félix sous le poids de la tradition catholique, Alcuin lui demande spirituellement où il a pris ses nouvelles opinions, et si Dieu lui a parlé sur les Pyrénées, comme il parla autrefois à Moïse sur le mont Sinaï.

On voit, dans cet ouvrage d'Alcuin, qu'il avait une très grande érudition. Il cite Proclus de Constantinople, Cassien, saint Augustin, saint Cyrille, saint Jérôme, saint Fulgence, saint Hilaire, Théophile d'Alexandrie, saint Ambroise, saint Grégoire de Nazianze, saint Pierre Chrysologue, le vénérable Bède, Victor de Capoue, Cassiodore, saint Grégoire, pape [1].

On possédait donc, à l'école de Saint-Martin de Tours, les Pères grecs aussi bien que les Pères latins.

Alcuin fait preuve de beaucoup de logique dans la discussion des textes allégués par son adversaire. Il les partage en trois classes : ceux qu'il cite en sa faveur et qui lui sont contraires; ceux qui ne prouvent rien; enfin, ceux qu'il a tronqués et falsifiés.

Tandis qu'Alcuin et Paulin d'Aquilée réfutaient les erreurs de Félix, le pape, qui avait aussi reçu son livre, les condamnait dans un concile qu'il assembla à Rome. Il ne nous reste que de courts fragments de ce concile, qui eut trois sessions [2].

A la fin de la première, Léon parla ainsi de la nouvelle hérésie : « Nous devons traiter en ce concile de cette contagion qu'a fait naître le misérable Félix, ex-évêque, sous le nom de cette *adoption*, qu'il prétend exister en J.-C. fils de Dieu. Condamnée déjà par notre prédécesseur le seigneur Adrien, de bonne mémoire, par l'autorité du siége apostolique, et dans un concile assemblé par les ordres du roi, cette hérésie semblait devoir être éteinte pour jamais. Elle prend au contraire de grands accroissements. »

Le pape ouvrit la deuxième session du concile par ces paroles :

« Qui ne voit que ce misérable et malheureux hérétique est non seulement hérésiarque [3] en soutenant son système d'*adoption* en J.-C. fils de Dieu, mais qu'il s'est de plus parjuré une, deux et trois

[1] *V.* surtout le 4.e livre de l'ouvrage d'Alcuin contre Félix.

[2] Conc. Rom.; apud Sirm., Conc. Gall., t. II, p. 224.

[3] On nomme ainsi le chef d'une hérésie.

fois ? D'abord dans le concile de Ratisbone assemblé par l'ordre de notre fils très glorieux et orthodoxe le roi Karl-le-Grand ; il avoua s'être trompé en admettant ces opinions hérétiques. Envoyé à Rome par le même seigneur roi Karl-le-Grand à notre prédécesseur le seigneur pape Adrien de sainte mémoire, ce misérable et malheureux évêque hérétique fut instruit par le seigneur pape et composa, pendant qu'il était en prison, un petit livre dans lequel il anathématisa ses erreurs et confessa que J.-C. était le propre et le vrai Fils de Dieu et non pas seulement son fils adoptif. Il osa même, après avoir posé son livre orthodoxe sur les saints mystères de Dieu, jurer que telle était sa foi et renouveler le même serment après avoir posé le même livre sur le corps du bienheureux apôtre Pierre. De retour parmi ses partisans qui ne sont que des païens, il se parjura pour la seconde fois. Enfin, il n'a pas craint le respectable et orthodoxe [1] concile qui se tint en présence du très glorieux roi Karl-le-Grand et condamna Félix et ses adhérents s'ils n'abandonnaient leurs erreurs. Il est retombé pour la troisième fois dans son hérésie et s'y est enfoncé plus avant que jamais, comme le prouve sa lettre au vénérable Alcuin, abbé de Saint-Martin. Ce malheureux est dans un état bien déplorable ; car s'il ne revient pas à la foi catholique qu'il professait autrefois, il s'est lui-même frappé d'anathême. »

Enfin, le pape Léon termina la troisième et dernière session du concile de Rome en disant : « Si Félix, évêque d'Urgel, ne veut pas renoncer à son hérésie, qu'il soit anathême, condamné au tribunal de Dieu, chassé de la sainte et apostolique Église de Dieu et du corps épiscopal. Pour ceux de ses partisans qui se convertiront et rentreront dans l'unité de la sainte Église catholique et apostolique, ils mériteront d'entrer dans les joies de la vie éternelle et entendront ces paroles divines : « Venez les bénis de mon » père, etc. »

Charlemagne désirait ardemment la conversion de Félix et il lui envoya l'archevêque de Lyon Leidrade [2] pour l'engager à venir à un nouveau concile qu'il convoquait à Aix-la-Chapelle et dans le-

[1] C'est le concile de Francfort. Le pape ne le voyait pas d'un mauvais œil malgré *l'erreur de fait* au sujet du deuxième concile de Nicée.

[2] Leidrade avait déjà été envoyé à Urgel avec Nebridius, évêque de Narbonne, saint Benoît, abbé d'Aniane et plusieurs autres évêques et abbés de la Gothie, pour travailler à la conversion de Félix et de ses partisans. Ils avaient même tenu un concile qui avait été inutile. (*V.* Alcuin., ad Elipand.)

quel il pourrait discuter librement. Félix y consentit. Les grands de tout le royame et les évêques se rendirent en foule à l'appel du roi. Alcuin brillait parmi eux de tout l'éclat de sa science et passait avec raison pour l'adversaire le plus redoutable de Félix. Le roi les mit aux prises [1] l'un et l'autre, et, depuis le lundi jusqu'au samedi, ils soutinrent une lutte théologique dont l'issue fut la conversion de Félix et de ses partisans [2]. Accablé sous l'autorité de la tradition catholique que possédait si bien le savant abbé de Saint-Martin de Tours, et sous la sentence du dernier concile de Rome [3], Félix fit une profession, de foi explicite et sincère : « Convaincu [4], dit-il, par l'autorité de la vérité et par l'accord de toute l'Église universelle, nous sommes revenu, grâce à Dieu, à cette Église de tout notre cœur; non point hypocritement et faussement comme autrefois, Dieu le sait; mais, comme je l'ai dit, aussi véritablement de cœur, que nous l'avons professé de bouche en présence d'un grand nombre d'évêques et de moines. »

La profession de foi de Félix est faite en forme de lettre et adressée aux prêtres, aux diacres et aux fidèles de son église. Après avoir rapporté comment il avait été convaincu et ramené à la foi, il rétracte toutes ses erreurs et expose la foi de l'Église qui leur était opposée, après quoi il continue ainsi :

« Voilà, grâce à Dieu, la foi que nous professons ; c'est celle que nous avons apprise des écrits des saints Pères et que nous avons reçue de l'Église universelle après avoir détesté notre ancienne erreur. Je vous conjure, mes chers frères, au nom du même Seigneur, d'avoir et de confesser la même foi. Donnez-moi cette consolation et ne dédaignez pas d'implorer la divine miséricorde pour un malheureux qui a été un sujet de trouble pour l'Église. J'espère obtenir mon pardon, si en ramenant les membres de l'Église à l'unité de la même foi, je puis réparer le scandale que j'ai donné et apaiser les tempêtes que j'ai excitées. »

On ne douta plus que Félix ne fût réellement rentré dans le sein de l'Église. Retiré à Lyon auprès de Leidrade, il s'acquit, par sa vie régulière, la réputation d'un saint évêque; la surprise fut grande lorsqu'après sa mort on trouva dans ses papiers un petit

[1] Vit. Alcuin.

[2] Alcuin., lib. 1, adv. Elipand.

[3] Felic. Urgell., Profess. fid., inter op. Alcuin.

[4] *Ibid.*

écrit dans lequel il professait toutes ses anciennes erreurs. Plusieurs catholiques crurent d'abord cet écrit supposé et publié par des hommes envieux de la réputation de sainteté que l'ancien hérésiarque s'était acquise; mais Agobard, successeur de Leidrade, composa un ouvrage pour réfuter le livre de Félix, dont il avait l'autographe entre les mains, et pour détromper ceux qu'une charité mal éclairée rendait favorables à l'hérétique.

Il fut évident alors que Félix était véritablement retombé dans ses erreurs. Saint Adon de Vienne n'en doutait pas, et le sentiment contraire ne peut être soutenu [1].

Le vieux Elipand ayant appris les nouveaux efforts que l'on faisait pour ramener Félix à la vraie foi, lui écrivit [2] pour l'exhorter à souffrir avec constance, et à se souvenir que J.-C. a déclaré heureux ceux qui sont persécutés pour la justice. Le conseil était peu utile, car on n'usa d'aucune violence envers Félix, comme il le déclare lui-même à plusieurs reprises dans sa profession de foi.

Alcuin ayant eu connaissance de cette lettre d'Elipand, conçut la pensée de tirer ce malheureux vieillard de son opiniâtreté; il lui écrivit donc une lettre pleine de politesse et de charité, mais qui lui attira un pamphlet plein d'aigreur et d'injures. En voici le début : « A Albinus, diacre, non ministre de J.-C., mais disciple misérable de Beatus Antiphrasius [3], au nouvel Arius, salut, s'il se convertit de son erreur. »

Le reste de la lettre répondait à ce début. « Prenez garde, lui disait-il, de n'avoir aucune part avec le diacre Etienne, mais d'être placé à côté du diacre Nicolas [4], dont le Fils de Dieu détestait les œuvres. Prenez garde d'être moins semblable au diacre Vincent qu'à Datien, qui lui a fait souffrir le martyre, ou à Ruffin, qui a persécuté le saint martyr Félix. Vous persécutez en effet un autre Félix, un saint confesseur que nous connaissons depuis sa jeunesse pour un homme plein de charité et recommandable par la pureté de ses mœurs.

[1] V. Agobard., op.

[2] Epist. Elipand. ad Felic., inter op. Alcuin.

[3] Epist. Elipand. ad Alcuin., inter Alcuin. op. — Elipand donnait le surnom d'Antiphrasius à saint Beatus, son adversaire, parce que *Beatus* voulant dire *Bienheureux* ou *Saint*, il prétendait qu'il n'était appelé ainsi que *par antiphrase*. Saint Beatus est appelé vulgairement en Espagne saint Bieco.

[4] Nicolas était un des sept premiers diacres comme saint Étienne, et fut le chef d'une branche de gnostiques appelés Nicolaïtes.

Elipand rendit sa lettre publique, et Alcuin la réfuta par un ouvrage en quatre livres [1] dans lequel il s'applique à faire voir les falsifications que l'hérétique avait fait subir aux textes des SS. Pères, qu'il apportait en sa faveur. Les deux premiers livres sont la réfutation directe de la lettre d'Elipand, les deux autres établissent la vérité catholique. Alcuin propose à Elipand de suivre l'exemple de Félix, « qui a, dit-il, confessé la vraie foi avec ses disciples présents au concile d'Aix. Je vous conseille, mon vénérable père, de suivre l'exemple de son humilité avec vos disciples. »

Alcuin ne doutait donc pas de la sincérité de Félix. Il dédia son ouvrage contre Elipand aux évêques et aux abbés qu'envoya Charlemagne à Urgel après le concile d'Aix [2], afin de travailler à ramener ceux que Félix avait séduits. Les principaux de ces envoyés étaient Leidrade, évêque de Lyon, Nebridius de Narbonne et saint Benoît, abbé d'Aniane. Alcuin les engage à lire son ouvrage pendant leur voyage, afin d'y prendre des armes contre ceux qui leur opposeraient les objections de la lettre d'Elipand.

L'auteur de la vie de saint Beatus prétend que cet hérésiarque revint de son erreur et mourut dans le sein de l'Eglise; on possède même une lettre de l'évêque de Brague, Ascharicus, qui le félicite sur son retour à la vraie foi. De graves auteurs [3] ont pensé, cependant, qu'il était mort dans son erreur.

[1] Alcuin. adv. Elipand. — Cet ouvrage contient des renseignements très exacts sur l'histoire de l'hérésie de l'*adoptianisme*.

[2] C'était pour la seconde fois. (*V.* Alcuin. adv. Elipand.)

[3] *V.* Mabillon., Annal. Bened., t. II. — Il paraîtrait qu'Ascharius, après avoir suivi l'erreur d'Elipand, l'aurait abandonnée après sa condamnation.

V.

Attentat commis contre le pape Léon. — Charlemagne en informe Alcuin et lui demande ses conseils. — Voyage de Léon en France, sa réception au camp de Paderborn. — Charlemagne à Centule, au Mans, à Tours. — Il part pour Rome, où ses envoyés avaient déjà fait rendre justice au pape Léon. — Charlemagne à Rome. — Jugement des ennemis du pape et serment de Léon. — Charlemagne couronné empereur. — Ambassade d'Aaroun. — De retour à Aix, Charlemagne juge les assassins de saint Saulve. — Légende de ce saint. — Travaux de l'empereur pour organiser son empire. — Fin de la guerre de Saxe. — Saint Ludger, disciple d'Alcuin. — Différend d'Alcuin avec Théodulf d'Orléans. — Dernières années d'Alcuin. — Ses vertus. — Sa mort; son épitaphe faite par lui-même. — Question du *filioque*. — Origine de la discussion. — Moines franks de Jérusalem. — Concile d'Aix-la-Chapelle sur le *filioque*. — Conférence sur le même sujet entre les *missi* de Charlemagne et le pape Léon, rédigée par l'abbé Smaragde. — Malheurs de Charlemagne. — Il se hâte dans ses réformes. — Il accroît l'autorité politique du clergé et travaille à en faire un moyen puissant de civilisation. — Questions posées par Charlemagne aux évêques. — Charlemagne couronne son fils Hludewig empereur. — Ses derniers moments. — Sa mort et son testament.

799—814.

Charlemagne ne songeait qu'à arracher jusqu'à la racine l'hérésie de l'adoptianisme, lorsqu'il apprit l'horrible attentat qui fut commis à Rome contre la personne du pape Léon [1].

Quelques membres du clergé romain, parents du pape Adrien, n'avaient pas pardonné à Léon son élection qu'ils prétendaient avoir été faite à leur préjudice. Ils poussèrent la jalousie contre lui jusqu'à concevoir l'horrible pensée de lui arracher les yeux et la langue, et choisirent pour exécuter leur projet criminel un jour consacré à la pénitence et à la prière.

Le jour de saint Georges, vingt-troisième d'avril 799, dans l'Église de ce saint, on annonça la grande Litanie, c'est-à-dire la procession solennelle qui se devait faire deux jours après, fête de saint Marc; le pape Léon étant sorti à cheval pour cette cérémonie, rencontra le primicier Pascal qui n'avait pas sa chasuble, quoiqu'il la dût porter en pareille circonstance. Pascal dit qu'il se portait mal et le pape reçut l'excuse. Pascal continua de le suivre aussi bien que le sacellaire Campulus, tous deux causant amicalement avec lui. Ces deux hommes étaient les chefs des conjurés. Lorsqu'ils furent arrivés devant le monastère de Saint-Sylvestre, une troupe de gens armés sortirent tout-à-coup de ce monastère et se jetèrent sur le pape; le

[1] Anastas. Biblioth., Vit. Leon. III; Annal. Loisel et Eginh., ad ann. 799; Theophan., Chronograph., p. 399, édition Combefis.

peuple qui l'accompagnait s'enfuit épouvanté et, les assassins l'ayant saisi, déchirèrent ses vêtements, le frappèrent à coups de bâton et s'efforcèrent de lui arracher les yeux et la langue. Après ces indignes traitements, ils le laissèrent baigné dans son sang. Pascal et Campulus n'étaient pas encore satisfaits : ils traînèrent le malheureux Léon jusque dans l'église du monastère de Saint-Sylvestre, et après de nouveaux tourments, le firent transporter secrètement au monastère de Saint-Érasme où il fut enfermé dans une étroite prison.

Albinus, camérier du pape, se rendit aussitôt à ce monastère avec quelques hommes dévoués. Ils parvinrent jusqu'au pape, le firent descendre par la muraille de la ville et le transportèrent dans l'église de Saint-Pierre où était Virunde, abbé de Stavelo, envoyé de Charlemagne. Winigise, duc de Spolète, ayant appris ce qui s'était passé, accourut avec des troupes et emmena le pape dans sa ville où il fut en sûreté et où vinrent le trouver les évêques, les seigneurs et presque tout le clergé romain. Or, dit Anastase [1], le pieux duc ayant vu que Léon avait conservé la vue et la parole, quoi qu'on lui eût coupé la langue et arraché les yeux, rendit gloire à Dieu qui avait opéré une si grande merveille.

Charlemagne n'apprit qu'avec une profonde douleur les violencesatroces exercées contre le souverain pontife. Il en instruisit son ami Alcuin et lui demanda ce qu'il devait faire en cette occasion. « Vous êtes la ressource de l'Église, lui répondit Alcuin [2], levengeur des crimes, la consolation des affligés. Quel scandale dans l'Église Romaine où la religion a été si florissante! Des hommes pervers ont aveuglé leur propre chef, vous ne devez pas négliger d'en prendre la défense. » Cependant Alcuin con-

[1] Les chroniqueurs de cette époque, tels que l'auteur des Annales de Loisel, le moine d'Angoulême auteur de la vie de Charlemagne, disent comme Anastase, qu'on *aveugla* le pape Léon et qu'on lui coupa la langue (ad ann. 799). Le moine de Saint-Gal dit qu'on ne lui arracha pas les yeux, mais qu'on les lui fendit avec des rasoirs (lib. 1, c. 28). Eginhard (ad ann. 799) doute seulement si on lui a *arraché* les yeux ou si on l'a seulement aveuglé. Il n'en est pas moins certain que le pape, suivant les lois ordinaires de la nature, ne devait plus *ni voir ni parler*, et qu'il *vit et parla*. Il est vrai que l'historien grec Théophanes (Chronograph., p. 399, édition Combefis) cherche à affaiblir dans son récit la certitude de ce miracle; mais son autorité est loin d'avoir le poids de celle des auteurs d'Occident, contemporains et mieux informés. Le miracle opéré sur la personne de saint Léon III est mentionné dans le Martyrologe romain au 12 de juin.

[2] Alcuin., Epist. 11.

seille à Charlemagne de procéder avec douceur et ménagement, de peur d'irriter les Italiens et de perdre son royaume de Lombardie.

Le roi envoya au pape une ambassade pour lui témoigner toute la douleur qu'il avait ressentie de l'attentat commis contre lui et pour arrêter les mesures qu'il convenait de prendre pour en punir les auteurs. Léon aima mieux traiter avec Charlemagne lui-même que par envoyés, et se mit en route pour la France avec un grand nombre de seigneurs, d'évêques et de clercs romains [1].

« Pendant le voyage du pape, dit un vieux poète contemporain [2], les peuples accouraient en foule sur son passage, vénéraient la trace de ses pas, lui apportaient des présents et louaient Dieu de lui avoir conservé par miracle la parole et la vue.

» Karl était au-delà du Rhin, à Paderborn, lorsqu'arriva à son camp un envoyé de Léon qui lui raconta les malheurs de son maître et lui annonça son arrivée en France. L'armée tout entière frémit au récit des indignes traitements infligés au souverain pontife, et Karl envoya sur-le-champ son fils Pépin au-devant de lui. Le jeune roi d'Italie s'avance suivi d'une foule de guerriers. En les voyant, le pasteur apostolique élève ses deux mains vers le ciel et une prière fervente s'échappe de son cœur pour le peuple qui prend sa défense : les guerriers et le peuple se prosternent trois fois devant le chef de l'Église qui s'avance vers Pépin, l'embrasse et le serre affectueusement sur son cœur. Le pape et le jeune guerrier se dirigent ensuite vers le camp où les attend le roi des Franks.

» Karl apprend que le pape est sur le point d'arriver. Du haut de son trône, il adresse ces paroles aux fidèles qui l'entourent : « Guerriers, prenez ces armes que vous savez si bien porter au milieu des combats et courons ensemble au-devant du bon pasteur. » A sa voix, les guerriers frémissant de bonheur, saisissent leurs armes, montent sur leurs coursiers, frappent leurs boucliers de

[1] Anast. Biblioth., Vit. Leon. III; Annal. Loisel et Eginh.; Monach. Engolism.; Poet. Saxon., ad ann. 799.

[2] Poem. de Advent., Leon. pap.; apud Duchêne, Hist. Franc. script., t. II. — Ce poème n'est qu'un fragment d'un plus grand ouvrage. Plusieurs érudits croient qu'il n'est qu'un extrait d'une vie de Charlemagne qu'Alcuin aurait faite en vers. Nous avouons que ce fragment ne nous semble pas écrit dans le genre d'Alcuin.

leurs javelots en signe d'allégresse. Bientôt des fanfares se font entendre, les enseignes se déploient, un nuage de poussière s'élève, l'armée tout entière est sous les armes. Karl se promène joyeux au milieu des rangs de ses guerriers ; un casque d'or protége son front, des armes brillantes défendent sa poitrine, il est monté sur un cheval de haute taille. En avant de l'armée, les prêtres, divisés en trois chœurs, sont revêtus de leurs habits sacrés ; devant eux brille l'étendard de la croix ; près d'eux est une foule immense vêtue de blanc qui attend avec impatience l'arrivée du pontife. Dès qu'il paraît, Karl ordonne à son armée de se former en cercle. Il se place au centre ; sa tête s'élève au-dessus de tous ceux qui l'entourent et domine tout le peuple. Déjà Léon touche aux premiers rangs de l'armée dont les costumes variés comme les pays de ceux qui la composent, excitent son étonnement. Karl s'avance alors à sa rencontre, fléchit le genou devant lui avec respect, puis le prend dans ses bras et l'embrasse avec tendresse. Trois fois l'armée tout entière se prosterne devant le saint pontife, trois fois le peuple se jette à genoux et trois fois aussi le pape adressse au ciel une ardente prière ; il entonne l'hymne angélique *Gloria in excelsis Deo*, que le clergé continue, et dit une oraison sur le peuple [1].

» Le roi, père de l'Europe, et Léon, souverain pontife de l'Univers, s'avancent ensuite, s'entretenant de choses diverses. Karl fait redire à Léon les horribles traitements qu'on lui a fait subir ; il s'indigne et admire en même temps la bonté de Dieu qui a conservé au pontife la vue et la parole. Tandis que Karl et Léon s'avancent, le clergé marche devant eux, fait retentir les airs d'hymnes pieux, de cantiques d'actions de grâces, et le peuple entier pousse des cris joyeux. Le pape entre enfin dans l'église où il célèbre les saints mystères. Karl le conduit ensuite à son palais, et, après un somptueux festin, le comble de magnifiques présents. »

Tandis que Léon [2] était à Paderborn comblé d'honneurs, ses ennemis dévastaient le domaine de saint Pierre et envoyaient au roi des Franks des députés pour justifier leur attentat et accuser le pape des plus grands crimes. Leurs accusations, évidemment inspirées par la haine, ne diminuèrent point la vénération dont le

[1] Anast. Biblioth., Vit. Leon. III.
[2] *Ibid.*

clergé frank entourait le chef de l'Église. De toutes parts, les archevêques, les évêques et les prêtres étaient accourus à Paderborn pour lui faire honneur; et lorsqu'il reprit le chemin de Rome, le clergé de tous les lieux par lesquels il passait le recevait en grande pompe et l'accompagnait de ville en ville. Les archevêques Hildebalde de Cologne et Arnon de Salzbourg, les évêques Bernhart de Worms, Hatton de Frésingue, Jessé d'Amiens, Hunibert, et Flaccus évêque nommé, avec plusieurs comtes, l'accompagnèrent en qualité de *missi* jusqu'à Rome où il fit son entrée la veille de la fête de Saint-André. Presque tous les membres du clergé, les grands de Rome, le sénat, l'armée, tout le peuple romain; les religieuses, les diaconesses et les plus nobles matrones; les Franks, les Frisons, les Saxons et les Lombards qui demeuraient à Rome, tous se réunirent au pont Milvius avec les enseignes et les bannières, pour recevoir le pape, et le conduisirent en triomphe jusqu'à l'église de Saint-Pierre où il célébra la messe.

Quelques jours après, les *missi* de Charlemagne citèrent à comparaître par-devant eux Pascal, Campulus et leurs complices. Après avoir examiné pendant une semaine entière leurs accusations, ils les déclarèrent calomniateurs et les envoyèrent en France.

Charlemagne, aussitôt après le départ du pape, avait quitté Paderborn et était allé célébrer les fêtes de Pâques (800) au monastère de Centule, avec son ami Angilbert, qui en était abbé [1]; il visita ensuite les côtes de l'Océan-Britannique, et se dirigea sur Tours par Rouen et Le Mans. L'Eglise de cette dernière cité était dans un état déplorable. Après la mort du mauvais évêque Gauzlin [2], un clerc du palais nommé Hodingue en avait été ordonné évêque; mais après avoir travaillé en vain pendant deux ans à recouvrer les biens de son Eglise, il l'avait quittée pour celle de Beauvais. Le chorévêque Mérole avait été mis à sa place, et son successeur Joseph était si vicieux, que le clergé du Mans fut obligé de le dénoncer au roi. Joseph se vengea cruellement des clercs qui l'avaient accusé, en les faisant mutiler ou aveugler. Les évêques de la province s'étant réunis pour

[1] Eginh., Annal. ad ann. 800. — Le célèbre monastère de Saint-Riquier avait été rebâti par Angilbert avec beaucoup de goût et de magnificence. L'Homère du IX.e siècle prouva, en dirigeant les travaux, qu'il était aussi bon artiste que bon poëte. Alcuin se trouva à Centule avec Charlemagne, et ce fut là qu'à la prière d'Angilbert, il retoucha la vie de saint Riquier et la mit en meilleur latin.

[2] Act. Episcop. Cenom.; apud Mabill., Analect.

le juger, il s'enfuit déguisé en laïque, l'épée au côté et l'épervier sur le poing; mais il fut reconnu et remis entre les mains de Josias de Tours, son métropolitain, qui le fit enfermer à Condé, non loin de la cité de Tours. Francon-le-Vieux fut fait évêque du Mans, et Charlemagne, à son passage, lui fit restituer les biens de son Eglise.

Charlemagne passa quelque temps à Tours auprès de son ami Alcuin, puis retourna par Orléans et Paris à Aix-la-Chapelle, où lui furent amenés les assassins du pape Léon; mais, afin de rendre au souverain pontife une justice plus éclatante, il résolut d'aller à Rome prononcer sa sentence. Avant son départ, il écrivit à Alcuin pour l'engager à l'accompagner. Alcuin s'excusa, et Charlemagne lui reprocha agréablement de préférer les toits enfumés de Tours aux palais de Rome.

« Mon très cher David, lui répondit Alcuin [1], j'ai reçu votre lettre avec grande joie, et je loue le Dieu tout-puissant, qui a mis vos ennemis sous les pieds de votre puissance. Quant à ce que vous m'avez mandé de la guérison merveilleuse du pasteur apostolique, tout le peuple chrétien doit s'en réjouir et louer le nom de Dieu, qui n'abandonne point ceux qui espèrent en lui, qui a déjoué le projet criminel de ceux qui voulaient éteindre leur lumière et se priver de leur tête. Vous devez, dans votre sagesse, faire tout ce qui sera nécessaire pour que le bon pasteur, délivré par la protection divine des embûches de ses ennemis, puisse servir Dieu tranquillement sur son siége.

» C'est en vain que vous me reprochez de préférer les toits enfumés de Tours aux palais d'or des Romains. Vous avez certainement lu ces mots de Salomon : « Il vaut mieux rester seul dans le coin » d'une cabane que de demeurer avec une femme querelleuse dans » une belle maison. » (Prov. 21.) Et, soit dit sans méchanceté, le fer fait beaucoup plus mal aux yeux que la fumée. La cité de Tours est parfaitement contente de ses toits enfumés, qui ne l'empêchent pas de jouir d'une paix profonde, grâce à Dieu et à vous; au lieu que Rome, née au sein de la discorde de deux frères, a toujours conservé ce poison dans ses veines, et c'est là encore ce qui vous force à quitter ces villes de Germanie que vous aimez tant. Je vous laisserai donc partir, tout en pleurant votre absence, et en cherchant par mes prières à hâter votre retour.

[1] Alcuin., Epist. 13.

» Seulement, je ne consens pas à ce que vos lettres m'oublient; je veux qu'elles viennent souvent me consoler : je suis si heureux de les baiser, de les relire, de les conserver soigneusement dans le trésor de mon cœur!

« Tempora concedat Christus felicia regni
» Hujus et æterni, David amate, tibi [1] ! »

Après un plaid général qu'il tint à Mayence, Charlemagne partit pour l'Italie avec les accusés [2]. Il ne s'arrêta que sept jours à Ravenne, se dirigea vers Rome, et rencontra à Nomento le pape, qui était venu à sa rencontre. Le roi reçut Léon avec beaucoup de respect, le fit souper avec lui, et le laissa retourner à Rome, où lui-même arriva le lendemain. Le souverain pontife [3] avait envoyé au-devant du roi les étendards de Rome et avait placé de distance en distance des groupes de peuple qui chantaient ses louanges. Il l'attendait lui-même sur les degrés de la basilique de Saint-Pierre, entouré des évêques et de tout son clergé. Dès qu'il l'aperçut, il entonna un cantique de louanges et d'actions de grâces, et Charlemagne fut introduit dans la vénérable basilique au milieu des acclamations et des chants de triomphe.

Sept jours après son arrivée, il convoqua l'assemblée du peuple et fit connaître publiquement les motifs de son voyage. Le principal, et celui qui réclamait ses premiers soins, était l'examen des crimes imputés au pape [4]. Pour juger cette cause importante, il convoqua dans l'église de Saint-Pierre [5] les archevêques, les évêques, les abbés, la noblesse des Franks et les plus illustres Romains. Le roi et le pape s'étant assis firent asseoir les archevêques, les évêques et les abbés; les prêtres et les seigneurs franks et romains restèrent debout. Le roi ayant exposé l'objet de la réunion, les archevêques, les évêques et les abbés s'écrièrent d'une voix unanime : « Nous n'osons pas juger le siége apostolique qui est le chef de toutes les Églises de Dieu. Nous sommes tous jugés par ce siége et par son vicaire; mais lui n'est jugé par personne; c'est là l'ancienne cou-

[1] Que le Christ, mon cher David, t'accorde des jours heureux pendant ton règne d'ici-bas et dans le royaume éternel!

[2] Eginh., Annal. ad ann. 800.

[3] Annal. Loisel, ad ann. 800.

[4] Annal. Eginh. et Loisel, loc. cit.

[5] Anast. Biblioth., Vit. Leon. III.

tume ; nous obéirons toujours suivant les canons aux ordres que le souverain pontife jugera utile de nous donner. » Mais le vénérable pontife prenant la parole : « Je veux suivre, dit-il, les traces des papes, mes prédécesseurs, et je suis disposé à me justifier des calomnies dont on a voulu me noircir. »

Le lendemain, les archevêques, les évêques, les abbés, les Franks et les Romains s'assemblèrent de nouveau dans l'église de Saint-Pierre. Quand ils eurent pris séance, le vénérable pontife, prenant le livre des quatre Évangiles, monta à l'ambon et dit à haute voix et avec serment[1] : « Personne n'ignore, très chers frères, que des hommes pervers se sont élevés contre moi et m'ont accusé de crimes énormes, et que c'est dans le but d'examiner cette affaire que le très illustre roi Karl s'est rendu dans cette ville avec les évêques et les seigneurs de son royaume. Or, moi, Léon, pape de la sainte Église Romaine, n'ayant été jugé ni contraint par personne, mais de ma propre volonté, je me justifie devant vous, en présence de Dieu qui voit le fond des consciences, en présence des anges et de saint Pierre, prince des Apôtres, et je prends à témoin Dieu, qui doit tous nous juger, que je n'ai jamais commis ni fait commettre les crimes dont on m'accuse. Je fais ce serment sans y être obligé par aucune loi et sans vouloir en faire une coutume ou une loi pour mes successeurs, mais uniquement pour dissiper plus parfaitement d'injustes soupçons. »

Après ce serment[2], les archevêques, les évêques, les abbés et tous les clercs chantèrent une litanie et rendirent gloire à Dieu ; à Marie Notre-Dame, mère de Dieu et toujours Vierge ; au bienheureux Pierre, prince des Apôtres, et à tous les saints de Dieu.

Or, la fête de Noël[3] approchait et le roi voulut la célébrer dans la basilique de Saint-Pierre avec les évêques. Au moment où il s'inclinait devant l'autel pour faire sa prière, le pape lui mit une couronne d'or sur la tête, et aussitôt les Romains poussèrent des cris de joie : « A Karl, très pieux Auguste couronné de Dieu, grand et

[1] Baron., Annal. eccl., ad ann. 800.

[2] Anast. Biblioth., Vit. Leon. III.

[3] *Ibid.* ; Annal. Eginh. ; Poet. Saxon. ; Monach. Engolism. Vit. Carol. Magn. ; Annal. Loisel, ad ann. 801. — L'année commençait à Noël, voilà pourquoi les annalistes mettent en 801 le couronnement de Charlemagne qui eut lieu en 800, suivant notre manière de compter. — Celebravitque natalem Domini Romæ. Et immutatus est numerus annorum in DCCCI ipsa die, etc., etc. — Annal. Loisel.

pacifique empereur des Romains, vie et victoire! » Par trois fois le peuple entier répéta ces acclamations, et le souverain pontife vint ensuite se prosterner devant Charlemagne comme c'était la coutume pour les anciens empereurs, et lui fit l'onction avec l'huile sainte. Dès-lors, le roi frank quitta son titre de patrice pour ceux d'empereur et d'Auguste.

Nous l'avons dit, les papes rêvaient depuis un demi-siècle cet empire romain-frank et le patriciat offert par Grégoire II à Karl-Martel n'était qu'une préparation à l'empire.

Si nous en croyons Eginhard[1], Charlemagne aurait ignoré le dessein du pape de le couronner empereur, et aurait depuis protesté que s'il l'eût connu, il se serait abstenu d'aller ce jour-là à l'église, malgré la solennité de la fête. Il savait que ce titre, qui n'ajoutait rien à sa puissance, exciterait la jalousie des empereurs d'Orient, qui, tout en laissant leur empire tomber en décadence, ne renonçaient à aucune de leurs prétentions. Il n'en fut cependant pas moins reconnaissant pour le pape et pour les Romains. Anastase[2] énumère avec complaisance les présents que fit le nouvel Auguste aux basiliques de Rome; il leur donna des tables d'argent, des calices et des patènes d'or; une couronne d'or enrichie de diamants qui dut rester suspendue au-dessus de l'autel; des vases sacrés d'or et d'argent, des croix ornées des pierres les plus précieuses; un autel tout d'argent avec ses colonnes et le ciborium; un livre d'évangiles couvert d'or et de pierreries.

Une médaille[3] fut frappée pour conserver la mémoire de la *rénovation* de l'empire d'Occident: d'un côté on voit la figure mâle et énergique du nouvel Auguste; de l'autre, la ville de Rome avec ses vieilles murailles et cette inscription: *Renovatio imperii.*

Après avoir reçu les hommages dus à sa nouvelle dignité, Charlemagne fit comparaître par-devant lui les ennemis du pape[4], Pascal, Campulus et plusieurs patriciens leurs complices. Lorsqu'ils parurent, tous, Romains et Franks, ne purent retenir leur indignation, et Campulus, effrayé du péril qui le menaçait, faisait à Pascal les plus sanglants reproches: « Maudite l'heure, disait-il, où

[1] Eginh., Vit. Carol. Magn., c. 8.
[2] Anast. Biblioth., Vit. Leon. III.
[3] *V.* Leblanc, *Traité des Monnaies.*
[4] Annal. Eginh. et Loisel, ad ann. 801; Anast. Biblioth., Vit. Leon. III.

je t'ai vu pour la première fois, misérable qui m'as jeté dans ce péril. » Tous les autres coupables se faisaient mutuellement les mêmes reproches et s'accusaient eux-mêmes. Ils furent condamnés à mort, suivant la loi romaine ; mais le pape intercéda pour eux auprès de l'empereur et ils furent seulement exilés en France.

Charlemagne ayant réglé plusieurs choses importantes pour le gouvernement de son royaume d'Italie, quitta Rome. Il était à Pavie [1] lorsqu'on vint lui annoncer que des ambassadeurs du roi de Perse, Aaroun, étaient arrivés à Pise. Il envoya à leur rencontre. L'année précédente, Charlemagne avait reçu des reliques de la part du patriarche de Jérusalem et avait envoyé de riches présents au saint sépulcre par le prêtre Zacharie qui était allé saluer en son nom le célèbre Aaroun dont la gloire remplissait l'Orient. Aaroun, pour donner au roi des Franks une preuve de son amitié, lui envoya les clefs du saint sépulcre [2] et lui donna le protectorat de Jérusalem. Encore deux siècles, et nous verrons les deux peuples de Charlemagne et d'Aaroun se disputer la possession de ce sépulcre qu'un prophète voyait dans le lointain des âges tout éblouissant de gloire.

A son retour à Aix-la-Chapelle, le nouvel empereur eut à venger la mort d'un saint évêque indignement massacré pendant son absence. Ce crime, qui fit grand bruit parmi les Franks, fut commis près de Valenciennes, dans un village qui s'appelait alors Bréda et aujourd'hui Saint-Saulve, du nom du pieux évêque qui y fut tué.

Salvius, vulgairement nommé saint Saulve [3], était natif d'Aquitaine. Son zèle le porta à renoncer au siége épiscopal d'Angoulême pour aller évangéliser les peuples des rives de l'Escaut.

[1] Annal. Eginh. et Loisel; Monach. Engolism., Vit. Carol. Magn., ad ann. 801. — Peu après le départ de Charlemagne, il y eut un grand tremblement de terre en Italie; ce qui donna lieu au pape Léon d'instituer les *Rogations* établies par saint Mamert de Vienne au v.e siècle, et que l'Église de Rome n'avait pas encore adoptées dans sa liturgie.

[2] Charlemagne conduisit les envoyés d'Aaroun à Aix où il leur donna des fêtes splendides racontées avec intérêt par le moine de Saint-Gal. Ce chroniqueur nous apprend, sur les rapports de Charlemagne et d'Aaroun, des particularités trop négligées, mais qui ne doivent pas entrer dans notre ouvrage qui est purement religieux.

[3] Vit. S. Salvii, apud Bolland., 26 jun. — L'auteur de cette vie est contemporain de l'événement. Il n'en a pas fixé chronologiquement l'époque, ce qui a fait mettre le martyre de saint Saulve sous Karl-Martel par plusieurs historiens. Sighbert, dans sa Chronique, le fixe avec raison à l'année 801.

Génard, receveur du domaine de Charlemagne, l'ayant un jour invité à dîner, Winegard, son fils, remarqua le calice d'or et les ornements précieux dont le saint missionnaire se servait à l'autel; c'en fut assez pour lui inspirer la pensée du crime le plus atroce. Ayant appris que le saint avait l'intention d'aller à Condé pour y visiter un monastère dédié à la mère de Dieu, il courut s'embusquer avec un esclave sur le bord d'un ruisseau, dans un endroit où Saulve devait nécessairement passer. Il l'y arrêta, le dépouilla de tout, l'enferma secrètement dans une maison avec le clerc qui l'accompagnait et ordonna ensuite à son esclave Winegaire de les tuer l'un et l'autre. L'esclave se mettait en devoir d'exécuter l'ordre de son maître, lorsqu'il vit tout-à-coup le visage de Saulve tout éclatant de lumière; plein d'une respectueuse frayeur, il revint supplier Winegard d'épargner le saint de Dieu, mais celui-ci ne lui répondit qu'en lui faisant les plus terribles menaces s'il ne lui obéissait pas. Winegaire retourna donc vers les malheureux prisonniers, et après avoir demandé pardon à saint Saulve, lui fendit la tête d'un coup de hache ainsi qu'à son compagnon. Il les enterra ensuite bien secrètement; mais Dieu ne permit pas que le crime restât impuni; on vit des jets de lumière sortir de l'endroit où les deux martyrs avaient été enterrés, et toute la contrée retentit bientôt du récit du miracle.

« Le bruit en vint jusqu'au très glorieux roi des Franks qui envoya des *missi* à Valenciennes pour prendre des informations sur le meurtre des serviteurs de Dieu. Ceux-ci étant arrivés, mandèrent Génard qui comparut devant eux et avoua que, le dimanche de Pâques, Saulve et son compagnon avaient mangé chez lui. Les *missi* lui dirent : « Qu'a-t-on fait de Saulve après qu'il eut mangé chez toi? — Il s'en est allé, répondit Génard, et je ne sais ce qu'il est devenu. — Par notre roi Karl, dirent les juges, nous te ferons souffrir de grands tourments si tu ne dis pas la vérité. » Puis se saisissant de Génard, de Winegard et de Winegaire, ils les conduisirent aux pieds de Karl en s'écriant : « Les voici, ô prince, les voici les criminels qui ont osé porter la main sur les saints de Dieu. » Karl, jetant un regard courroucé sur les coupables, leur dit : « Ecoutez, hommes pervers et impies, vous voulez donc bouleverser l'empire que le Tout-Puissant a soumis à mes lois? Vous avez donc entrepris d'y anéantir le nom du Christ, puisque vous avez tué les saints que Dieu nous envoyait pour nous sauver? » Or, les coupables, tremblants d'effroi, se taisaient et n'osaient regar-

der le visage couronné du roi. Ils avouèrent tout, et Karl, dans sa juste colère, leur fit crever les yeux. Puis il assembla tous les évêques et tous les prêtres de la contrée qui levèrent de terre les corps des deux martyrs et les transportèrent dans un lieu plus convenable qui prit dans la suite le nom de saint Saulve [1]. »

« Dans le même temps, Karl assembla un plaid général, et tous les seigneurs accoururent au lieu indiqué planter leurs tentes autour de celle du roi. Parmi les ducs qui se trouvaient là il y en avait un que Karl aimait beaucoup. Or, les deux sœurs de ce duc vinrent se plaindre de lui au roi. « Très pieux et très glorieux seigneur, lui » dirent-elles, vous qui êtes notre chef et notre consolateur, et qui, » après Dieu, gouvernez l'empire des Franks, daignez avoir pitié de » deux pauvres orphelines, et ordonnez que notre frère nous res- » titue la part de notre héritage qu'il retient injustement. »

» Karl eut pitié d'elles, fit venir le duc et lui demanda si réellement il retenait le bien de ses sœurs. « Ecoute, mon fils, lui dit-il, » et suis mon conseil : si tu veux rendre à tes sœurs la part d'héri- » tage qui leur appartient, je te comblerai d'honneurs. » Ce frère injuste ne voulut point suivre le conseil qui lui était donné et soutint, au contraire, qu'il ne devait rien à ses sœurs et n'avait rien à leur rendre. Alors Karl lui dit : « Tu soutiens que tu ne dois rien » restituer, et tes sœurs prétendent que tu retiens leur héritage; il » y a donc mensonge d'un côté ou de l'autre. Or, il y a un moyen » bien simple de connaître la vérité. Nous avons un saint que Dieu » vient de nous faire connaître d'une manière miraculeuse. Si tu » veux retenir absolument l'héritage tout entier, va sur son tom- » beau et proteste avec serment de ton innocence, peut-être que » Dieu nous fera connaître si tu es possesseur légitime ou si tu dois » restituer. »

» Le duc consentit volontiers à l'épreuve, et, étendant les mains au-dessus du tombeau du martyr saint Saulve, il dit audacieusement : « Je jure par ce saint lieu, et par le bienheureux Saulve, » évêque, que je ne dois rien à mes sœurs de la portion d'héritage » qu'elles réclament. » A peine eut-il achevé ces paroles qu'il tomba mort. »

Le bruit du miracle retentit au loin dans tout le pays des Franks,

[1] Le compagnon de saint Saulve fut trouvé dans la même fosse que le saint évêque, mais *au-dessus* de lui, ce qui le fit nommer saint *Supert*. On ignore son véritable nom.

et un moine, ami des pauvres, écrivit la pieuse légende pour la gloire du saint de Dieu, et pour effrayer l'homme fort qui voudrait opprimer le faible et abuser de sa puissance.

Charlemagne voulait pour tous une exacte justice; on en trouve mille preuves dans le recueil de ses Capitulaires, et ce fut principalement dans le but de la faire rendre à tous qu'il perfectionna l'excellente institution des *missi dominici*. Après son élévation à l'empire, il travailla plus activement encore qu'auparavant à régulariser les institutions qui devaient consolider l'édifice immense qu'il avait élevé. S'étant aperçu, dit Eginhard [1], qu'il manquait beaucoup de choses aux lois de son peuple, il pensa, après avoir reçu la dignité impériale, à compléter ces lois, à les mettre en harmonie et à les corriger. Il n'eut le temps que de les augmenter d'un petit nombre de capitulaires et non d'en faire un corps parfait. Il parvint cependant à faire écrire les lois des différents peuples qui ne l'avaient pas été jusqu'alors et les fit consigner sur des registres ainsi que les poèmes dans lesquels étaient chantées les actions des anciens rois.

Nous n'avons pas à étudier les institutions de Charlemagne au point de vue social ou politique, et nous avons dû nous borner à donner l'analyse de sa législation ecclésiastique. Disons seulement qu'il employa les quatorze dernières années de sa vie à organiser son vaste empire composé de tant de peuples différents. On le voit placer dans les *marches*, des *marquis* pour garder ses frontières. Ses *comtes*, échelonnés régulièrement dans toutes les cités, sont comme les liens qui rattachent les membres de ce vaste corps. Ses *ducs*, tous les *seigneurs* ecclésiastiques et laïques, romains ou franks, disséminés sur le sol entier de l'empire, ayant sous eux comme des fragments de peuple, sont tous liés eux-mêmes à l'empereur par la *recommandation*, lui doivent foi et hommage, reçoivent ses ordres et ses *missi* qui viennent contrôler leurs actes et les punir s'ils sont coupables.

C'est réellement à Charlemagne qu'il faut remonter pour trouver un commencement de système tendant à fondre, à unir les éléments divers de la société gallo-franke. Ce grand homme la prit telle qu'elle était et ne fit que régulariser, coordonner les éléments qu'il trouva dans son sein. De ce travail sortit une forme de gouvernement qu'on appela *féodalité* : les circonstances en avaient fait une nécessité sociale; et cette forme de gouvernement, si vicieuse en elle-

[1] Eginh., Vit. Carol. Magn., c. 8.

même, n'eût pu enfanter les abus qui causèrent sa ruine, si on y eût conservé fidèlement le principe chrétien qui dirigeait Charlemagne dans ses institutions.

L'empereur des Franks concentra d'autant plus facilement ses efforts vers l'organisation de ses états, qu'il n'eut presque pas de guerre à soutenir pendant les quatorze années qui s'écoulèrent depuis son couronnement jusqu'à sa mort.

Dès l'année 804, il termina enfin sa guerre de trente-trois ans contre les Saxons. Depuis la conversion de Witikind, elle s'était maintenue principalement chez les tribus situées au-delà de l'Ebre. Charlemagne, après les avoir vaincues pour la dernière fois, se fit livrer dix mille familles, qu'il dispersa en colonies dans toute l'étendue de sa vaste domination. Dès ce moment, les Saxons furent domptés; ils n'auraient jamais été soumis, si les idées chrétiennes n'eussent pas adouci peu à peu leurs ames de fer. Mais des écoles de Fulde et d'Utrecht partaient continuellement de saints et intrépides missionnaires, qui allaient leur annoncer J.-C.; les vrais conquérants de la Saxe furent surtout Lebwin, Willehalde, Sturme, et Ludger qui la parcourrait au moment de la dernière expédition de Charlemagne.

Ce saint Apôtre [1], originaire de Frise, avait reçu dans son enfance les leçons de saint Grégoire d'Utrecht, et était allé perfectionner son éducation à l'école d'York, sous Alcuin. Il était surtout distingué par ses connaissances dans l'Ecriture Sainte; et au milieu même de ses travaux apostoliques il en donnait, tous les matins, des leçons à ses disciples. Ludger était un de ces hommes comme le christianisme seul peut en produire; détaché de toutes les choses du monde, sans autre ambition que la gloire de Dieu et le bien du prochain, se sacrifiant sans réserve, dans l'unique espérance de la récompense céleste. L'évêque de Cologne, Hildebald, le pressait un jour d'accepter l'épiscopat : « Il est écrit, lui répondit Ludger : *Un évêque doit être irréprochable !* — Hélas ! dit Hildebald, on n'a pas suivi cette règle à mon égard. » Ludger fut obligé cependant d'accepter le siége épiscopal de Mimigernfort [2], pour obéir aux ordres de l'empereur. L'épiscopat ne changea rien à sa vie. Il con-

[1] Bolland., Vit. S. Ludg., ad 26 mart.

[2] Depuis nommé Munster (monastère), à cause d'un monastère de chanoines établi par Ludger auprès de son église cathédrale.

tinua de parcourir en apôtre la Saxe et la Frise, établissant çà et là des colonies monastiques, pour cultiver la semence évangélique qu'il avait répandue. Ludger consacra ses loisirs à écrire la vie de son premier maître, saint Grégoire d'Utrecht, dont il imita le zèle et les vertus.

Joseph, disciple d'Alcuin à York et à Saint-Martin de Tours, composa de beaux vers à la louange de Ludger, son ami [1] :

« O mon frère, lui dit-il, ô le plus doux de mes amis, toi qui m'es plus précieux que mes parents eux-mêmes, mon cher Ludger, que la grâce du Christ te protége ! qu'elle te fasse vivre long-temps, ô la gloire et l'appui de la race des Frisons! Tu n'es encore que prêtre, et l'univers entier redit tes louanges ! Ta science, ton éloquence, la profondeur de ton génie, tes saintes mœurs jettent un glorieux reflet sur le sacerdoce dont tu es revêtu ! »

Ces éloges n'étaient point exagérés. Il est probable que Ludger entretint de douces relations, non-seulement avec Joseph, son condisciple à l'école d'York et depuis une des gloires de l'école de Tours, mais avec Alcuin, leur commun maître. Cet illustre abbé de Saint-Martin mourut l'année même que Charlemagne finit la guerre de Saxe (804). Ce fut une perte immense et pour la science et pour l'état monastique qu'il honorait par ses vertus. Ses vastes études ne l'avaient jamais empêché de cultiver la piété avec soin et de remplir régulièrement ses devoirs d'abbé. Dès qu'il eût reçu de Charlemagne l'abbaye de Saint-Martin, un de ses premiers soins fut de terminer le monastère de Cormeri, commencé par l'abbé Itherius, son prédécesseur. Il y mit vingt moines de la réforme de saint Benoît d'Aniane avec qui il était lié d'une étroite amitié [2].

Benoît venait souvent à Tours consulter Alcuin sur les choses spirituelles et solliciter ses conseils pour le gouvernement de ses monastères.

Malgré sa sagesse et sa prudence, Alcuin ne put parvenir à corriger ses moines d'une petite vanité qui leur faisait ambitionner le nom de chanoines, persuadés qu'ils étaient qu'une école aussi célèbre que la leur ne pouvait pas rester simple école monastique. Ce fut au commencement du IX.e siècle que l'abbaye de Saint-Martin abandonna l'état monastique pour *la règle* canonique, et l'auteur de la

[1] Hist. litt. de France, t. IV.

[2] Vit. B. Alcuin., apud Bolland., 19 maii.

vie d'Alcuin dit que ce saint abbé doit servir de modèle aux chanoines et saint Benoît d'Aniane aux moines [1].

Quelque temps avant sa mort, Alcuin eut un petit différend avec Théodulf, évêque d'Orléans. Celui-ci avait condamné et fait emprisonner un de ses clercs, qui avait trouvé moyen de s'évader et de se réfugier dans l'église de Saint-Martin de Tours. L'évêque ayant redemandé son prisonnier, Alcuin et ses religieux refusèrent de le lui rendre, parce que le clerc en avait appelé à l'empereur et qu'il s'était réfugié dans un asile inviolable. Théodulf porta plainte à Charlemagne, qui ordonna de lui remettre le coupable, dont il était seul juge. Alcuin obéit et le remit aux gens de Théodulf; mais le prisonnier trouva encore moyen de s'évader pendant la route et revint à son asile. Tout le peuple de Tours et des environs prit parti pour lui, sous prétexte de défendre l'honneur de Saint-Martin, et chassa les gens de Théodulf.

Alcuin écrivit sur-le-champ à deux de ses anciens disciples qui étaient encore au palais, pour les prier de lui obtenir de l'empereur la permission de défendre contre l'évêque d'Orléans les priviléges de son Église et les droits du prisonnier qui en avait appelé à César; mais Théodulf eut plus d'influence sur l'esprit de Charlemagne, qui écrivit aux chanoines de Tours une lettre fort vive.

« Il est bien étonnant, leur dit-il [2], qu'ils aient eu plus d'égard aux prières d'un criminel qu'aux ordres qu'il leur avait donnés. Ce n'est pas la première fois qu'on lui fait des plaintes sur leur conduite. On sait bien, ajoute-t-il, ce que sont les vrais serviteurs de Dieu; mais, pour eux, ils se nomment tantôt moines, tantôt chanoines, et ils ne sont peut-être ni l'un ni l'autre. Il avait espéré qu'en leur donnant un pieux et savant abbé qu'il avait fait venir des pays étrangers, il ferait cesser les bruits scandaleux qu'on répandait contre leur réputation, mais il avait la douleur d'être malheureusement trompé dans son attente. « Que vous soyez moines et chanoines,
» continue l'empereur, ne manquez pas de vous présenter à notre
» tribunal au jour que notre envoyé vous désignera. Ne vous con-
» tentez pas de réparer par lettre votre faute; il faut vous présenter
» devant nous. »

[1] Alcuin fut donc clerc régulier ou chanoine. Il n'eut jamais que l'Ordre du diaconat.

[2] Apud Baluz., Capitul., t. I, p. 414.

Charlemagne aimait trop Alcuin pour lui adresser ces reproches à lui-même, mais on peut croire que la sévérité de cette lettre ne contribua pas peu à faire désirer au pieux abbé de quitter l'abbaye de Saint-Martin. Depuis long-temps il avait conçu la pensée de vivre dans la solitude pour ne plus penser qu'à son salut, et il fit alors de nouvelles instances auprès de l'empereur pour en obtenir la permission de se retirer au monastère de Fulde. Charlemagne la lui refusa, et lui permit seulement de disposer de ses abbayes en faveur de ses disciples. Alcuin abandonna donc à Frédugise celles de Saint-Martin de Cormeri, à Sigulf celle de Ferrières, et à Warembaud celle de Saint-Josse. Ces différentes abbayes, qu'Alcuin avait reçues successivement de la munificence de Charlemagne, lui faisaient un revenu considérable, et Elipand, son adversaire, en avait pris occasion de lui reprocher ses richesses et ses vassaux. Alcuin parle de ce reproche dans plusieurs de ses lettres, et en particulier dans celle qu'il adressa à Leidrade, archevêque de Lyon : « Elipand, lui dit-il, me reproche mes richesses, le nombre de mes esclaves et de mes vassaux ; ignore-t-il que la possession des richesses ne devient mauvaise que par l'attachement du cœur? Autre chose est de posséder le monde, autre chose d'être possédé par lui. Il en est qui possèdent des richesses et qui en sont parfaitement détachés de cœur; d'autres, au contraire, qui en sont privés, les aiment et les désirent. » Alcuin les abandonna sans peine, ce qui prouve qu'il les posséda sans attache.

Il vivait préoccupé de la seule pensée des choses éternelles, lorsque l'empereur le pria de venir le voir au palais. « Je désirerais beaucoup, lui répondit-il [1], avoir la consolation de vous voir encore une fois avant de mourir ; mais je ne puis en conserver l'espérance, à cause de mes infirmités. Veuillez m'excuser et permettre que je reste paisiblement occupé à prier pour vous et à me préparer, par la confession et les larmes du repentir, à paraître devant le Juge éternel. Puissé-je, par la miséricorde de J.-C., échapper aux poursuites, aux accusations de l'ennemi, et trouver parmi les saints quelque patron qui me défende! Oh! que ce jour est terrible, et comme nous avons tous besoin de nous y préparer soigneusement! »

Alcuin était profondément frappé de la crainte des jugements de Dieu, et pour s'en rappeler le souvenir, il allait tous les jours réciter

[1] Alcuin., Epist. 19.

l'office des vêpres dans le lieu qu'il avait choisi pour sa sépulture, auprès de l'église de Saint-Martin. C'est là que cet homme, d'une science si profonde, allait apprendre la science dernière et la plus importante, celle de bien mourir. Après avoir dit les vêpres, il chantait, pour se consoler par l'espérance de la vie immortelle, ces paroles des prophètes : « O clef de David, qui ouvres sans que personne puisse fermer, qui fermes sans que personne puisse ouvrir, viens et délivre de sa prison un captif assis dans le tombeau, dans l'ombre de la mort ! » Puis il empruntait aux psaumes plusieurs des versets qui exprimaient le mieux son désir de s'unir à Dieu.

Pour achever de se purifier des souillures de sa vie, le saint abbé jeûnait tous les jours, excepté le dimanche et les fêtes. Il redoubla encore ses austérités pendant le carême de l'an 804, qui fut le dernier de sa vie. Etant tombé malade la veille de l'Ascension, il perdit d'abord la parole, puis la recouvra trois jours avant sa mort, et ce fut pour chanter une dernière fois l'antienne *O clef de David !* Il mourut en proférant ces paroles pleines d'immortalité, le 19 mai, le jour de la Pentecôte, après l'office de matines.

Joseph, archevêque de Tours, étant venu avec son clergé pour faire ses funérailles, ne voulut pas qu'on le mît dans le tombeau qu'il s'était préparé hors de l'église de Saint-Martin, et le jugea digne de l'honneur d'être inhumé dans l'église elle-même. On grava sur son tombeau cette épitaphe, qu'il s'était lui-même composée :

« Pèlerin, qui que tu sois qui viens ici, arrête-toi un peu ; je t'en prie,
» Et réfléchis dans ton cœur à ce que je vais te dire,
» Afin d'apprendre ce que tu dois devenir.
» Ce que tu es, je le fus autrefois, pèlerin fameux dans l'univers ;
» Et ce que je suis aujourd'hui, tu le seras un jour.
» Je courais avec ardeur après les délices du monde,
» Et maintenant je suis cendre, poussière et la pâture des vers.
» Donc, prends soin plutôt de ton ame que de ton corps,
» Car celle-ci est immortelle et celui-là périt.
» Pourquoi rechercher des biens ? Tu vois que je suis immobile
» Dans un réduit bien étroit ; ta place ne sera pas plus grande.
» Pourquoi vêtir ton corps d'étoffes précieuses,
» Puisque bientôt il sera dévoré par les vers ?
» Comme la fleur que le vent fane et flétrit,
» Ainsi ta chair et ta gloire s'évanouiront.
» Toi, qui lis ces vers, je t'en conjure, donne-moi une prière pour mes conseils.
» Dis à J.-C. : Seigneur, pardonne à ton serviteur ;
» Qu'aucune main ne viole les droits sacrés de son tombeau,
» Jusqu'au jour où la trompette angélique retentira dans les cieux.
» Toi, qui gis dans ce tombeau, lève-toi et secoue la poussière,

» Voici le grand juge qui paraît pour juger les nations.
» Alcuin était mon nom, et j'ai toujours aimé la sagesse.
» Prie pour moi, toi qui as lu cette inscription. »

On attribua à Alcuin le don des miracles et de prophétie. Raban-Maur, son disciple, mit son nom dans son martyrologe, et plusieurs auteurs lui donnent le titre de Bienheureux. On ne lui rendit cependant jamais aucun culte.

Alcuin, pendant les dernières années de sa vie, fut témoin d'une innovation qui pouvait sembler, au premier abord, d'une faible importance, et qui eut par la suite des résultats déplorables : c'était la coutume de chanter le Symbole avec l'addition du mot *Filioque*. Déjà les députés de Constantin Copronyme avaient reproché cette addition aux Occidentaux à l'assemblée de Gentilly [1]. Elle semble avoir été adoptée d'abord dans l'Église d'Espagne, où l'hérésie arienne avait long-temps dominé avec les Wisigoths, et où, par conséquent, il était besoin d'exprimer d'une manière plus précise la foi catholique sur la personne du Fils de Dieu et son unité de substance avec le Père. Ce fut probablement dans ce but qu'on ajouta au symbole de Nicée le mot *Filioque*, qui signifie que le Saint-Esprit procède *du Fils* aussi bien que du Père, avec lequel il ne fait qu'un seul et unique Dieu dans l'unité du Saint-Esprit. Telle avait toujours été la foi de l'Église, et si les Orientaux avaient raison de reprocher aux évêques d'Occident une addition qui n'avait pas été faite avec toutes les garanties désirables d'orthodoxie, ils avaient tort de les taxer pour cela d'hérésie, comme ils le firent à l'assemblée de Gentilly.

L'addition était donc déjà passée d'Espagne en France à la fin du VIII.e siècle, et comme alors s'établit dans ces contrées la coutume de chanter le symbole de Nicée à la messe, on le chanta avec l'addition *Filioque*.

On peut croire que ce fût à Lyon que cette coutume commença. Alcuin [2], dans une lettre qu'il écrivit aux clercs de Lyon, lorsque Leidrade fut nommé évêque, les engage à ne rien ajouter au Symbole et à ne rien innover dans la célébration de l'office divin. Malgré le sage avis d'Alcuin, l'innovation adoptée à Lyon le fut au palais de Charlemagne, qui était le type d'après lequel les évêques les plus réguliers cherchaient à réformer leurs Églises.

[1] *V.* ce volume, p. 97 (an. 767).
[2] Alcuin., Epist. ad frat. Lugd.

Charlemagne ayant reçu d'Aaroun les clefs du Saint-Sépulcre, prit un soin particulier de Jérusalem, et y établit un monastère de moines franks qui emportèrent avec eux la coutume de chanter le Symbole avec l'addition *Filioque*. Un moine grec [1] du monastère de Saint-Sabas leur en fit des reproches. « Vous autres Franks, leur dit-il, vous êtes des hérétiques, et il n'y a pas de plus grande hérésie que la vôtre. — Frères, lui répondirent les moines franks, taisez-vous, car si vous nous accusez d'hérésie, il faut aussi que vous en accusiez le siége apostolique dont nous suivons la foi. » Cette réponse irrita Jean d'une telle manière qu'il ameuta le peuple contre les moines franks, et que le jour de Noël il les fit assaillir dans l'Église de Bethléem où ils étaient venus prier. « Vous êtes des hérétiques, s'écriait la populace en fureur, et les livres dont vous vous servez contiennent des hérésies. » Les Franks résistèrent avec tant de courage qu'on ne put les faire sortir de force de l'église. Ils portèrent ensuite leurs plaintes devant le clergé de Jérusalem.

Le dimanche suivant, les évêques qui étaient dans cette ville, les clercs et tout le peuple fidèle s'assemblèrent entre le Calvaire et le Saint-Sépulcre, et on interrogea les Franks sur leur foi : « Nous croyons, dirent-ils, comme la sainte Église Romaine. Il est vrai qu'entre vous et nous il y a quelque diversité : ainsi, après le *Gloria Patri*, etc., vous ne dites pas : *Sicut erat*; dans le *Gloria in excelsis*, vous ne dites pas : *Tu solus altissimus*. Vous dites le *Pater* autrement que nous [2], et nous disons, de plus que vous ces paroles dans le Symbole : *Filioque*. C'est à cause de ces derniers mots que le moine Jean nous taxe d'hérésie. Donnez-vous de garde de croire à ce qu'il vous dit, car vous ne pouvez nous accuser d'hérésie sans que vous en accusiez en même temps l'Eglise Romaine, ce qui vous rendrait coupable d'un grand péché. » Les évêques dressèrent une formule de foi et dirent : « Croyez-vous comme la sainte Église de la Résurrection [3] du Seigneur? — Nous croyons, dirent les Franks, comme les Églises de Jérusalem et de Rome. » On les conduisit ensuite à l'Église, l'archidiacre les fit monter dans la tribune et leur lut publiquement la formule de foi arrêtée par les évêques. Les

[1] Epist. Mon.; apud Baluz., Miscellan.

[2] Peut-être qu'à Jérusalem on avait adopté la rédaction de saint Luc au lieu de celle de saint Matthieu usitée dans tout l'Occident.

[3] C'est-à-dire l'Église de Jérusalem.

moines franks, ayant entendu cette lecture, répondirent : « Nous anathématisons toutes les hérésies et tous ceux qui accusent le siége apostolique d'être hérétique. »

Ils écrivirent tous ces détails au pape Léon, le prièrent en même temps de prendre leur défense et de faire savoir à l'empereur qu'ils étaient persécutés en Orient pour avoir chanté le Symbole comme on le chantait dans la chapelle du palais. Le pape envoya leur lettre à Charlemagne qui aussitôt chargea plusieurs théologiens, entre autres, Théodulf d'Orléans, de recueillir, dans les Pères de l'Église, tout ce qu'ils jugeraient propre à établir que le Saint-Esprit *procède* aussi bien du Fils que du Père. Ce travail terminé, l'empereur convoqua les évêques à Aix-la-Chapelle [1]. On y agita la question et on décida que le Saint-Esprit procédait du Fils comme du Père et qu'on devait conserver l'usage de chanter le Symbole avec l'addition *Filioque*.

On ne doutait point que la première décision ne fût approuvée à Rome, et on espérait y faire adopter la seconde. Charlemagne députa à cet effet quatre *missi*, Bernhard, évêque de Worms, Jessé, évêque d'Amiens, Adalhard, abbé de Corbie, et Smaragde, abbé de Saint-Mihel, qui nous a conservé, par écrit, la conférence qu'ils eurent avec le pape.

Ils étaient porteurs d'une lettre écrite à Léon, au nom de l'empereur, et qui n'est qu'une compilation de divers textes sur la *procession* du Saint-Esprit [2].

Les *missi* en ayant donné lecture au pape [3], celui-ci, après les avoir écoutés attentivement, dit : « C'est ainsi que je pense, et ma foi est conforme à ces textes de la Sainte-Ecriture et des auteurs que vous citez. » Ce n'était pas là le point difficile de la question, mais bien d'amener le pape à approuver l'addition du *Filioque* et l'usage de chanter le Symbole à la messe. L'Église Romaine n'avait encore admis ni l'un ni l'autre. Les députés s'y prirent avec assez d'habileté. « S'il faut croire ainsi, dirent-ils, on doit rester attaché inviolablement à ce dogme, le défendre au besoin avec vigueur, l'enseigner à ceux qui l'ignorent et y confirmer ceux qui le connaissent.

[1] Ado Vienn., Chron.; Monach. Engolism., Vit. Carol. Magn.; et Eginh., Annal. ad ann. 809; *V. etiam* Sirmond, inter op. Theodulf., t. II, op. var.

[2] Apud Labb., Concil., t. VII. — Elle fut rédigée par Smaragde.

[3] Apud Sirm., Conc. Gall., t. II, p. 256 et seq.

— *Le pape.* Il doit en être ainsi. — *Les missi.* Si quelqu'un ignore ce dogme ou refuse de le croire, pourra-t-il être sauvé? — *Le pape.* Celui qui le connaît et refuse d'y croire, ou peut le connaître et refuse de s'en instruire, ne peut être sauvé; mais il est possible que, par défaut de pénétration ou à cause de la faiblesse de l'âge, plusieurs ne puissent pas en être instruits. — *Les missi.* S'il faut croire ce dogme et l'enseigner, pourquoi serait-il défendu de l'enseigner en chantant? — *Le pape.* Il est permis de l'enseigner en chantant; mais il n'est pas permis de l'insérer, soit en chantant soit en écrivant, dans des pièces auxquelles on ne doit rien ajouter.— *Les missi.* Nous savons bien pourquoi vous ne voulez pas admettre cette addition au Symbole : c'est que le concile de Chalcédoine, qui est le quatrième général, et le cinquième et le sixième qui se tinrent à Constantinople, n'y ont pas inséré ces mots et qu'ils ont défendu de faire de nouveaux symboles sous quelque prétexte que ce fut, et de ne rien ajouter, ni retrancher, ni changer aux anciens. Nous n'insistons pas sur ce point, nous désirons seulement que vous nous disiez s'il ne serait pas bien de chanter le Symbole avec cette addition qui exprime une vérité que l'on doit croire, si ces conciles l'eussent insérée. — *Le pape.* Ce serait bien et même très bien, car les mots en question expriment un grand mystère de foi que doivent croire tous ceux qui peuvent le connaître. — *Les missi.* Ceux qui ont composé le Symbole n'eussent-ils pas bien fait d'éclaircir, en y ajoutant seulement quatre syllabes, une vérité si importante? — *Le pape.* Je n'ose dire qu'ils eussent bien fait, parce qu'il y a certainement beaucoup d'autres vérités qu'ils connaissaient et dont ils n'ont pas parlé, quoiqu'ils fussent guidés par une sagesse plus divine qu'humaine. Je n'ose dire qu'ils aient eu moins de pénétration que nous et je ne veux pas examiner pourquoi ils ont omis ces mots et ont défendu de faire au Symbole cette addition ou toute autre. Voyez quelle opinion vous avez de vous-mêmes; pour moi, bien loin de me croire au-dessus de ceux qui ont fait le Symbole, je suis fort loin de vouloir m'égaler à eux. — *Les missi.* Dieu nous garde d'avoir assez d'orgueil pour vouloir nous préférer ou nous égaler à eux; mais nous compâtissons à la faiblesse de nos frères; la fin du monde approche [1], et comme il a été prédit qu'alors les

[1] On croyait que le monde finirait en l'an 1000. Cette opinion alla toujours croissant jusqu'à cette époque.

temps seraient dangereux, nous faisons tout ce qui est en nous pour être utiles à nos frères et pour les instruire dans la foi. Or, comme nous avons vu que plusieurs chantaient le Symbole et que c'était un fort bon moyen d'instruire le peuple, nous avons pensé qu'il valait mieux, en le chantant, instruire beaucoup de fidèles, que de les laisser dans leur ignorance en ne le chantant pas. Si Votre Paternité savait combien de milliers de personnes ont été instruites par ce moyen, elle serait peut-être de notre avis et consentirait à faire chanter le Symbole. — *Le pape.* Je veux bien admettre ce que vous dites; mais dites-moi, je vous prie, faudra-t-il, en faveur des ignorants, ajouter au Symbole tous les articles que doit croire tout catholique, lorsqu'il en prendra fantaisie à quelqu'un? — *Les missi.* Non, parce que tous ces articles ne sont pas également nécessaires. — *Le pape.* Si tous ne sont pas également nécessaires, il y en a cependant que doivent croire explicitement tous les catholiques qui peuvent les connaître. — *Les missi.* Nous citeriez-vous bien une vérité, nous ne dirons pas plus sublime, mais égale à celle qui est en question, qui ne serait pas dans le Symbole. — *Le pape.* Volontiers, et plusieurs même. — *Les missi.* Citez-en d'abord une, vous en ajouterez ensuite une autre s'il est nécessaire. — *Le pape.* Comme la discussion qui existe entre nous est toute amicale, et qu'il est nécessaire de parler avec beaucoup de respect et d'exactitude de mystères aussi sublimes, donnez-moi le temps d'y réfléchir, et je vous dirai ensuite ce que le Seigneur m'aura inspiré. »

Le pape eut toute la nuit pour y penser, et le lendemain matin il dit aux envoyés : « Est-il plus nécessaire de croire que le Saint-Esprit procède du Fils aussi bien que du Père, que de croire que le Fils est la Sagesse engendrée par la Sagesse et la Vérité engendrée par la Vérité, et que cette Sagesse et cette Vérité sont unes. Je pourrais vous citer plusieurs autres dogmes touchant l'essence divine ou le mystère de l'Incarnation, qui ne sont pas dans le Symbole. — *Les missi.* Ce n'est pas nécessaire, nous connaissons ce que les autres connaissent, ou au moins, nous pouvons nous en instruire. — *Le pape.* Je m'étonne que vous vous donniez tant de peine lorsque vous pouviez vous tenir en repos. — *Les missi.* Nous craignons de perdre une grande récompense, faute de prendre un peu de peine. Quant à l'addition que nous avons faite au Symbole, nous croyons qu'il était bien d'instruire ainsi ceux qui le désirent, et que ce n'était pas un grand mal de le faire, puisque ce n'a été ni par orgueil, ni par mépris des décrets de nos Pères. — *Le pape.* Ce n'est pas

toujours expédient de faire une chose même bonne en elle-même, il faut aussi veiller à ne pas la gâter par la manière dont on s'y prend pour la faire. Les Pères, en interdisant toute addition au Symbole, n'ont pas distingué la bonne ou la mauvaise intention; leur défense a été absolue. — *Les missi.* N'est-ce pas vous qui avez permis de chanter le Symbole dans l'Église, et cet usage est-il venu de nous? — *Le pape.* J'ai donné la permission de le chanter mais non d'y ajouter ni d'en retrancher en chantant. Tant que vous l'avez chanté tel que le conserve l'Église Romaine, nous n'avons pas jugé à-propos de nous en mettre en peine. Quant à ce que vous dites, que vous avez reçu l'addition en question d'une Église voisine [1], que nous importe? Nous ne chantons point le Symbole, mais nous le lisons sans y rien changer, et nous expliquons, en temps et lieu, les vérités qui y sont contenues. — *Les missi.* Vous voulez donc que l'on ôte d'abord les mots qu'on y a ajoutés, et puis vous permettrez de le chanter. — *Le pape.* Justement, et c'est le conseil que nous vous donnons. — *Les missi.* L'addition ôtée, il sera donc bien de chanter le Symbole? — *Le pape.* Oui, certainement, nous n'ordonnons pas de le chanter, mais nous le permettrons comme auparavant, parce que nous comprenons que cet usage peut être utile aux ignorants. — *Les missi.* Mais si on ôte les paroles qu'on y a insérées, ne croira-t-on pas qu'elles sont contre la foi? Qu'en pensez-vous? — *Le pape.* Si vous m'aviez consulté avant d'ajouter ces mots au Symbole, je vous aurais dit de ne pas le faire. Maintenant, je n'ai à vous proposer que ce moyen : puisqu'on ne chante pas le Symbole dans notre Église, qu'on cesse de le chanter au palais; ainsi tombera peu-à-peu un usage qui n'a pas été établi régulièrement. De cette manière, la vraie foi n'aura à souffrir aucun préjudice de l'abolition d'un usage illicite. »

Aujourd'hui que nous voyons l'Église Grecque séparée de l'Église Latine, principalement pour cette question de l'addition d'un seul mot au Symbole, on comprend combien était sage la décision de Léon. Ce saint pape, afin de faire voir [2] avec quel soin on devait

[1] Le troisième concile de Tolède avait ordonné de chanter le Symbole avec l'addition *Filioque*. Ce concile se tint sous Rékared, en 589, pour détruire l'arianisme en Espagne. (*V.* Fleury, liv. 34, § 56; Histoire de l'Église de France, sup., t. II, p. 297.)

[2] Anast. Biblioth., Vit. Leon. III.

conserver le Symbole sans aucune modification, fit faire deux grands écussons en argent, sur lesquels il le fit graver en grec et en latin, et les suspendit de chaque côté de la *Confession* de Saint-Pierre. Malgré la décision du pape Léon, les Églises de France et d'Espagne conservèrent leur usage; l'Église Romaine elle-même l'adopta par la suite.

On ne peut douter que Charlemagne n'ait soutenu les moines de Jérusalem qui avaient sollicité sa protection. Ce pieux empereur partageait le respect de tous les vrais chrétiens, pour cette ville sainte de Jérusalem où s'était accompli le mystère de la rédemption du monde; il y envoyait souvent des aumônes pour y faire restaurer les églises [1] qui avaient beaucoup à souffrir de la part des Mahométans.

Les relations de Charlemagne avec les chrétiens de Jérusalem donnèrent sans doute l'idée de cette croisade fabuleuse que lui attribue la Chronique de saint Denis [2], d'après celle de l'archevêque Turpin. On peut suivre les traces de cette tradition jusqu'au XI.e siècle, et ainsi deux cents ans après Charlemagne il passait pour constant qu'il avait délivré le tombeau de J.-C. C'était l'époque où le nom seul de Jérusalem réveillait l'idée de croisade.

L'année même où Charlemagne avait envoyé à Rome des députés pour s'entendre avec le pape sur l'addition du *Filioque*, Pépin, celui de ses fils qu'il aimait le plus, mourut. Quatre ans auparavant [3], il avait partagé entre ses trois fils son vaste empire. Hludwig, roi d'Aquitaine, devait posséder les contrées méridionales des Gaules et la *Marche* d'Espagne; Pépin, roi d'Italie, le royaume des Lombards et la Bavière, tous les pays de la rive droite du Danube; Karl avait reçu en partage les contrées septentrionales des Gaules, la Frise, la Germanie et la Saxe. Pépin mourut le premier. Charlemagne versa bien des larmes sur le tombeau de ce jeune roi, sage dans la paix et brave au milieu des combats. Un an après, Karl, qui s'était fait déjà redouter des hommes du Nord, mourait à son tour.

Ces affreux malheurs n'accablèrent pas la grande ame de Charle-

[1] Sirm., inter Capit. excerpt., c. 28, t. II, p. 268.

[2] Chron. de Saint-Denis : *Le tiers livre des faits et gestes le fort roy Charlemaines.*

[3] An 806. (*V.* La charte du partage dans la collection de Duchêne, t. II, p. 88.)

magne, mais il voyait son vaste empire reposer sur l'unique bras de Hludwig, le dernier de ses fils [1], et se prenait parfois à s'effrayer en sondant l'avenir. Il prévoyait que les peuples du Nord et les Sarrasins, qu'il avait refoulés si loin du cœur de son royaume, réagiraient bientôt avec force lorsque son bras ne serait plus là pour les comprimer. Un jour, que d'un port de la Gaule Narbonnaise, il voyait en pleine mer quelques vaisseaux des hommes du Nord, il les contemplait immobile et versait des larmes. « Vous ne savez pas pourquoi je pleure, dit-il à ses fidèles étonnés, c'est que je prévois les maux que ces peuples réservent à mes descendants et au royaume. Si, moi vivant, ils osent menacer ce rivage, que sera-ce quand je ne serai plus? »

Cependant le grand empereur ne se décourageait pas, et se hâtait plutôt dans ses réformes législatives, qui devaient plus que tout le reste consolider son œuvre. Il cherchait surtout à développer la puissance ecclésiastique, qui lui apparaissait comme un puissant moyen de civilisation, comme le seul principe d'unité entre ces mille peuplades disséminées dans ses immenses états. Ce fut dans ce but qu'il assembla plusieurs conciles à Arles et à Châlons-sur-Saône, pour les provinces méridionales; à Tours et à Reims pour les provinces du centre et du nord des Gaules; à Mayence pour la Germanie [2]. Ce fut surtout Charlemagne qui créa la puissance politique du clergé. Auparavant, il dominait la société, la dirigeait par ses lumières et son influence morale; depuis les invasions barbares, mille causes le poussaient à la tête de la société. Charlemagne, au lieu de comprimer ce mouvement, le seconda de tout son pouvoir, et donna à la puissance ecclésiastique la sanction de ses décrets.

« Nous voulons et ordonnons, dit-il [3], que tous, dans notre royaume, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, obéissent à leurs supérieurs ecclésiastiques, tant du premier que du second ordre, et leur soient soumis comme à Dieu, dont ils sont les ambassadeurs au-

[1] Il avait d'autres enfants, mais qui n'étaient pas fils de reines et ne pouvaient lui succéder. Charlemagne eut beaucoup de femmes portant le nom de *concubines*. Ce nom ne désignait pas toujours des épouses illégitimes, mais des femmes avec lesquelles on avait contracté un mariage morganatique.

[2] Ces conciles se tinrent en 813. Nous en avons donné les décrets dans notre analyse de la législation ecclésiastique sous Charlemagne.

[3] Apud Baluz., Capit., t. I, p. 437.

près de nous. Que ceux qui refuseront d'obéir aux évêques sachent que jamais ils ne seront élevés aux dignités de l'empire, fussent-ils nos propres enfants; qu'ils n'auront jamais aucune charge au palais; qu'au contraire, ils en seront exclus; qu'on les punira sévèrement, qu'on vendra leurs maisons, qu'on les condamnera à l'exil. »

C'était pour rendre le clergé plus digne de diriger la société et plus capable de la gouverner que l'empereur s'appliquait à le rendre plus vertueux et plus instruit. Jusque dans les dernières années de sa vie, il poursuivit la noble tâche qu'il s'était imposée; nous en avons une preuve remarquable dans la lettre qu'il écrivait l'an 811 à Odilbert, évêque de Milan. La voici [1]:

« Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, Karl, très sérénissime Auguste, grand et pacifique empereur couronné de Dieu [2], et par la grâce divine roi des Franks et des Lombards; à l'archevêque Odilbert, salut en notre Seigneur:

» J'aurais voulu m'entendre plus souvent avec vous et avec vos collègues sur les choses qui concernent le bien de l'Église, mais j'ai craint de vous incommoder en vous faisant supporter trop souvent les fatigues du voyage. Quoique je n'ignore pas que Votre Sainteté s'acquitte parfaitement de tous les devoirs de son ministère, je ne puis me dispenser d'exciter toujours de plus en plus son zèle pour prêcher la divine parole et cultiver la saine doctrine, afin que, par ses soins, la parole de la vie éternelle se répande de plus en plus, et que le peuple chrétien se multiplie pour la gloire de Dieu, notre sauveur. Je voudrais donc connaître par vos écrits ou par vous-même comment vous et vos suffragants instruisez vos prêtres et votre peuple touchant le baptême; que vous me disiez pourquoi l'enfant est fait cathécumène, ce que c'est que le *scrutin* [3], ce que signifie le mot symbole en grec, comment il faut croire en Dieu le Père tout-puissant, en Jésus-Christ son fils unique, et au Saint-Esprit, à la Sainte Eglise catholique, et le reste qui suit dans le Symbole; je voudrais que vous m'expliquiez en quoi consiste le renoncement à Satan, à ses pompes et à ses œuvres; ce qu'on entend par œuvres et pompes de Satan; pour quelle raison on fait des exor-

[1] Apud Mabill. Analect.

[2] Charlemagne et les papes, dans les inscriptions de leurs lettres, se servent d'expressions analogues. L'opinion long-temps soutenue du *droit divin* de telle ou telle race au trône commença, ce nous semble, à cette époque.

[3] Examen des adultes qui se présentaient au baptême.

cismes, on donne du sel au cathécumène, on lui touche les narines, on l'oint d'huile sainte à la poitrine, on lui fait le signe de la croix sur les épaules, on le revêt d'habits blancs; pour quelle raison on fait une onction avec le saint-chrême sur la tête du nouveau baptisé; enfin, pourquoi on lui donne, après le baptême, le corps et le sang du Seigneur.

» Ayez soin de nous expliquer tous ces points par écrit, de nous dire si vous observez ces cérémonies et si vous les enseignez. Portez-vous bien et priez pour nous. »

Odilbert fit ce que Charlemagne lui demandait [1]. Après avoir loué le zèle de l'empereur, qu'il élève au-dessus de Constantin, de Théodose, de Marcien et de Justinien, et qu'il égale à David, il répond par autant de textes tirés des SS. Pères aux questions qui lui avaient été proposées.

Charlemagne les avait de même adressées aux autres archevêques de son empire, ce qui donna lieu à plusieurs traités estimables qui sont venus jusqu'à nous [2]. Leidrade, archevêque de Lyon, répondit exactement et en peu de mots à toutes les questions de l'empereur; mais ce prince, tout en louant son ouvrage, lui dit qu'il n'avait pas traité avec assez de développement la question du renoncement à Satan. Leidrade se remit à l'œuvre et fit un travail plus complet.

Magnus, archevêque de Sens, ayant reçu les mêmes questions, les envoya à Théodulf d'Orléans et à tous ses suffragants. Théodulf lui envoya son travail avec une lettre où nous trouvons ce passage :

« Vous n'ignorez pas sans doute que l'empereur, en nous proposant ces questions, a pour but bien moins de s'instruire que de nous obliger à nous instruire nous-mêmes et à réveiller les paresseux de leur assoupissement. Il a coutume d'exercer les évêques par l'étude de la Sainte Ecriture et de la saine doctrine; tout le clergé par celle des canons de discipline; les philosophes par celle des choses divines et humaines; les moines par l'étude de leurs règles. Son intention est que chacun pratique exactement les devoirs de son état; voilà pourquoi il exhorte les seigneurs à se rendre habiles dans les conseils, les juges à pratiquer l'équité, les évêques l'humilité, les sujets l'obéissance; tous la prudence, la justice, la force et la tempérance.

[1] Apud Mabill. Analect.

[2] V. Mabill., Analect.; Sirm., op. Theodulf., int. op. var., t. II; Hincm. opuscul. ad calcem.; Hist. litt. de France par les Bénéd., t. IV.

C'est ainsi que ce prince, le plus vertueux des hommes, fait monter l'Église au comble de la gloire, et y monte lui-même par la vertu et la sagesse avec lesquelles il gouverne les choses civiles et spirituelles. »

On ne peut mieux peindre la sollicitude de Charlemagne pour le progrès moral et intellectuel de la société civile et de l'Église.

Magnus de Sens et Jessé d'Amiens répondirent comme Théodulf et Odilbert aux questions relatives au baptême.

L'année suivante (812), Charlemagne adressa aux évêques plusieurs questions sur les sept dons du Saint-Esprit [1].

C'est ainsi que, partagé entre des soins continuels pour le bien de l'Église et de l'état, Charlemagne vit arriver le jour de sa mort.

« Sentant sa fin approcher, dit Thégan [2], il fit venir près de lui son fils Hludwig, et, convoquant tous les évêques, les abbés, les ducs, les comtes, les vicomtes, eut avec eux une conférence dans le palais d'Aix-la-Chapelle. Il les exhorta avec douceur et bienveillance à se montrer fidèles envers son fils, puis demanda à tous les membres de l'assemblée, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, s'ils consentaient à ce que son fils héritât de son titre d'empereur. Tous lui répondirent que c'était l'ordre de Dieu. Le dimanche suivant, ayant pris ses ornements impériaux et mis une couronne sur sa tête, il s'avança avec une pompe éclatante et se rendit à l'église qu'il avait lui-même fait construire.

» Parvenu au pied d'un autel très élevé consacré à J.-C., il y fit placer une couronne d'or autre que celle qu'il portait sur sa tête, et après avoir long-temps prié avec son fils, il lui adressa la parole en présence des évêques et des seigneurs; il l'exhorta surtout à craindre et à aimer le Dieu tout-puissant, à observer ses commandements, à

[1] Mabill. Analect. — Le P. Mabillon nous a aussi conservé dans cette collection les plaintes qu'adressèrent en 813 les moines de Fulde à Charlemagne contre leur abbé Ratgaire, qui les faisait travailler des mains même à certains jours de fête, et ne leur laissait pas la faculté de prier et d'étudier. Ratgaire les faisait travailler pour rebâtir le monastère de Fulde avec magnificence. Charlemagne nomma plusieurs évêques pour juger ce différend. Ils ne purent opérer qu'une réconciliation passagère entre l'abbé et ses moines.

[2] Theg., De Gest. Hludowici Pii, c. 6, edit. Duchêne, t. II, p. 274 et seq. — Nous avons fait remarquer qu'on devait appeler Hludwig-le-Pieux, l'empereur appelé par l'ancienne école Louis-le-Débonnaire.

bien gouverner les Églises de Dieu[1] et à les protéger contre les hommes pervers, et lui ordonna d'avoir une bonté à toute épreuve pour ses frères et sœurs plus jeunes que lui, ses neveux et tous ses parents. Il lui recommanda ensuite d'honorer les prêtres comme ses pères, d'aimer son peuple comme ses enfants, de forcer les orgueilleux et les méchants à marcher dans la voie de la justice, de se montrer toujours le consolateur des moines et des pauvres ; de ne choisir que des ministres fidèles, craignant Dieu et ayant en horreur les faveurs injustes ; de ne priver personne de ses honneurs sans une cause légitime, d'être lui-même en tout temps irréprochable aux yeux de Dieu et de son peuple. Après avoir ainsi parlé à son fils, l'empereur lui demanda s'il voulait respecter ses volontés, et Hludwig lui répondit qu'avec la grâce de Dieu il lui obéirait religieusement. Alors, Charlemagne lui ordonna de prendre la couronne qui était sur l'autel et de la mettre sur sa tête. « Mon fils, lui dit-il[2], re-
» çois cette couronne, c'est le Christ qui te la donne, et prends aussi,
» cher enfant, les insignes de l'empire. Puisse Dieu, qui t'élève au
» faîte des honneurs, t'accorder la grâce de toujours lui plaire ! »
Les deux empereurs entendirent ensuite la messe, reçurent la divine nourriture du Seigneur et retournèrent au palais. Hludwig soutint son père en allant et en revenant, et tout le temps qu'il resta près de lui. Après quelques jours, Charlemagne lui donna des présents magnifiques et lui permit de retourner dans son royaume d'Aquitaine. Avant de se séparer, ils se serrèrent mutuellement dans leurs bras et s'embrassèrent en versant des larmes, car ils s'aimaient tendrement. »

Charlemagne ayant ainsi couronné son fils et recommandé de lui donner les titres d'Auguste et d'empereur[3], s'en alla après son départ chasser dans les environs de son palais d'Aix-la-Chapelle. Après avoir employé la fin de l'automne à cet exercice, il revint à Aix pour y passer l'hiver ; « et ne fit plus que prier, faire des aumônes
» et copier des livres[4]. » L'année qui précéda sa mort, il avait soigneusement corrigé, avec des Grecs et des Syriens, les quatre Évan-

[1] Ecclesias Dei gubernare., Theg., c. 6. — Le gouvernement de l'Église passait déjà, presque comme un droit, de Charlemagne à son fils.

[2] Ermold. Nigell., Gest. Hludow. Pii, liv. 2.

[3] Eginh., Vit. Carol. Magn., c. 9.

[4] Theg., De Gest. Hludow., c. 7.

giles de J.-C. Mais l'année suivante, qui était la quarante-sixième de son règne, il fut saisi par la fièvre au sortir du bain. Chaque jour la fièvre devenait plus forte; il ne mangeait et ne buvait rien, si ce n'est un peu d'eau. Le septième jour de sa maladie, il appela auprès de lui Hildebold [1], son évêque-chapelain, pour qu'il lui donnât les sacrements du corps et du sang de Notre Seigneur et qu'il le fortifiât au sortir de la vie. Le jour et la nuit qui suivirent, sa faiblesse augmenta encore, et le lendemain, au point du jour, il sentit que sa dernière heure était arrivée. Recueillant donc ses forces, il étendit la main droite et fit le signe sacré de la croix sur son front, sur sa poitrine et sur tout son corps; puis, rapprocha ses pieds l'un de l'autre, étendit ses bras et ses mains sur son corps et ferma les yeux en chantant avec douceur ce verset : « Seigneur, je remets » mon ame entre vos mains. » Aussitôt après il expira dans une bonne vieillesse et plein de joie. »

« Son corps [2], lavé et paré suivant l'usage, fut porté et inhumé solennellemeut dans l'église au milieu des pleurs et du deuil de tout le peuple. Comme il n'avait rien prescrit sur le lieu de sa sépulture, on hésita quelque temps sur le choix du lieu où on l'inhumerait; mais enfin on pensa généralement que le lieu le plus convenable était la basilique que lui-même avait fait construire, à Aix, en l'honneur de la sainte et immortelle Vierge, mère de dieu. Ses obsèques eurent lieu le même jour qu'il mourut. On éleva, sur son tombeau, une arcade dorée sur laquelle on mit son image et une épitaphe ainsi conçue : « Sous cette pierre gît le corps de Karl, grand et orthodoxe » empereur qui agrandit noblement le royaume des Franks, régna » heureusement 47 ans et mourut septuagénaire, le 5 des calendes » de février, la 814.e année de l'Incarnation du Seigneur, indic- » tion septième. »

Trois ans avant sa mort [3], Charlemagne avait fait un testament qui contient une chose trop remarquable pour être passée sous silence.

Il y partage son mobilier en trois parts, et des deux tiers il fait vingt-un lots qui devront être distribués aux vingt-une métropo-

[1] Archevêque de Cologne et son archichapelain depuis la mort d'Angelramn de Metz, comme on le voit par le 55.e canon du concile de Francfort.

[2] Eginh., Vit. Carol. Magn., c. 9.

[3] *Ibid.*, c. 10.

les ecclésiastiques de son empire. On voit par là que Charlemagne avait fait une nouvelle circonscription des provinces ecclésiastiques. Les vingt-une métropoles nommées dans son testament sont : Rome, Ravenne, Milan, Fréjus, Gratz, Cologne, Mayence, Salzbourg, Trèves, Sens, Besançon, Lyon, Rouen, Reims, Arles, Vienne, Tarentaise, Embrun, Bordeaux, Tours, Bourges [1].

Charlemagne n'oublia pas les pauvres dans son testament; la charité fut une de ses belles et nombreuses vertus. Toujours porté à soutenir les pauvres, dit Eginhard [2], il était prodigue d'aumônes et ne bornait pas ses charités à son pays : au-delà des mers, en Syrie, en Egypte, en Afrique, à Jérusalem, à Alexandrie, à Carthage, partout où il savait des chrétiens dans la misère, il envoyait de l'argent. S'il recherchait l'amitié des princes d'outre-mer, c'était surtout pour procurer des secours et du soulagement aux chrétiens qui vivaient sous leur domination. Entre tous les lieux saints, il vénérait particulièrement l'église de l'apôtre saint Pierre, à Rome. Elevé dès sa plus tendre enfance dans la piété, il honora la religion par ses vertus. Ayant bâti la basilique d'Aix-la-Chapelle, il s'y rendait exactement pour les offices publiques, le matin et le soir, et y allait même aux offices de la nuit, autant que sa santé pouvait le lui permettre. Sa sobriété [3] égalait sa piété; il avait une véritable horreur de l'ivrognerie, donnait rarement de grands repas et était aussi simple à sa table que dans ses vêtements qui différaient peu de ceux des gens du commun, excepté dans les circonstances extraordinaires. Pendant qu'il mangeait, il aimait à se faire lire les histoires et les chroniques des temps passés, ou les ouvrages de saint Augustin, et surtout le livre de la *Cité de Dieu*. Il se levait plusieurs fois la nuit pour travailler, et dès le matin, en s'habillant, rendait la justice ou donnait ses ordres avec une sagesse extraordinaire. Naturellement éloquent, il s'exprimait avec beaucoup de facilité et paraissait aimer un peu trop à causer, c'était un léger défaut qu'effaçaient bien ses qualités brillantes.

Charlemagne fut un homme de génie, un brave guerrier, un législateur sage et éclairé, un politique habile. Les peuples l'ont couronné de l'auréole des saints, et quoique l'Église n'ait pas ratifié

[1] Il est remarquable que Charlemagne ne parle ni de Narbonne ni d'Auch.

[2] Eginh., Vit. Carol. Magn., c. 8.

[3] *Ibid.*, c. 7.

leur sentence, il n'en est pas moins vrai qu'il fut un admirable chrétien. Il jouit tranquillement de sa gloire jusqu'au jour où des hommes impies voulurent rabaisser l'histoire jusqu'aux étroites proproportions de leur génie [1]. On chercha alors à ternir l'éclat de cette renommée glorieuse qu'avaient respectée tous les âges. Mais la gloire est comme l'astre du jour qui brille plus radieux en sortant des nuages après la tempête [2].

[1] Il y eut des taches dans la vie de Charlemagne, puisqu'il était homme. Nous avons signalé son mariage adultère avec la fille de Didier, sa rigueur excessive contre les Saxons. Quant à ses concubines, nous les croyons ses épouses légitimes mariées morganatiquement. On n'a aucune preuve du contraire; et ce qui nous porte à le croire, c'est qu'on ne lui voit adresser aucun reproche sur ces mariages par les papes, qui les lui eussent certainement reprochés malgré leur amitié pour lui, s'ils n'eussent pas été légitimes. Cette preuve négative peut au moins produire une certaine probabilité, tandis que l'opinion contraire n'a pas même à son service une preuve de cette valeur.

[2] L'école sophistique du XVIII.e siècle a cherché à rabaisser Charlemagne. Nous ne voyons là rien d'étonnant. Ce grand homme était sincèrement chrétien, c'était une faute impardonnable par cette école, dont l'ignorance égalait l'orgueil et la suffisance ridicule.

LIVRE HUITIÈME.

HLUDWIG-LE-PIEUX.

(814—840)

I.

Hludwig, empereur. — Ses soupçons contre Théodulf et Wala. — Il punit les amants de ses sœurs et envoie ses *missi* dans toutes les provinces pour réparer les injustices. — Il se fait des ennemis dans la noblesse et le clergé par ses réformes. — Sagesse de Hludwig. — Il écoute trop cependant ses soupçons contre la famille de Wala et d'Adalhard. — Exil de cette famille. — Bernhart, roi d'Italie, n'est pas enveloppé dans la disgrâce. — Hludwig lui ordonne de prendre des informations sur une nouvelle révolte excitée à Rome contre le pape Léon. — Mort de Léon, Étienne IV lui succède. — Voyage d'Étienne en France. — Il sacre Hludwig à Reims. — Séance dans la basilique de Reims. — Hludwig expose ses projets de réforme. — Ses *missi* ecclésiastiques. — Réforme du clergé à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle. — Des *missi* portent les réglements de cette assemblée dans tout l'empire. — Les clercs séculiers, les chanoines et les chanoinesses. — Résultat de la réforme ecclésiastique. — La liberté des élections. — Réforme monastique. — *Missi* envoyés dans tous les monastères. — Assemblée monastique d'Aix-la-Chapelle. — Saint Benoît d'Aniane. — Réglements. — Des *missi* les portent dans tout l'empire. — La réforme à Richenow, à Mici, à Saint-Denis. — Fulde, troubles dans ce monastère. — Les abbés Ratgaire et Eigil. — Raban-Maur seconde la réforme par ses écrits. — *L'institution des clercs*. — Travaux de saint Benoît d'Aniane. — Fondation d'Inda. — Ouvrages de saint Benoît d'Aniane. — Ses dernières années. — Ses lettres aux moines d'Aniane et à Nebridius de Narbonne. — Sa mort.

814—821.

Après la mort [1] du très glorieux empereur Karl, Hludwig, son fils, partit d'Aquitaine, se rendit à Aix-la-Chapelle, et prit sans aucune contradiction tous les royaumes que Dieu avait accordés à son père.

Ceux de ses frères qui, suivant les lois frankes, ne pouvaient régner [2] et les seigneurs du palais lui avaient député Rampon pour lui apprendre la mort de son père [3]. Lorsque cet envoyé passa par Or-

[1] Thegan,, De Gestis Hludew. Pii, c. 8.

[2] Ceux qui étaient nés de mariages morganatiques.

[3] Astronom., Vit. et Act. Hludowic. Pii, ad ann. 814, edit. Duchêne. — Le nom de cet auteur n'est pas connu. On le nomme l'Astronome, parce qu'il dit lui-même qu'il était astronome à l'ecole du palais.

léans, Théodulf, évêque de cette cité, homme d'une science universelle, dit le chroniqueur, pressentit la cause de son voyage, et pour donner au nouvel empereur une marque de sa fidélité, lui envoya un courrier pour lui demander s'il devait l'attendre à Orléans ou aller à sa rencontre hors de la ville. Hludwig, on ne sait pour quelle cause, se défiait de Théodulf; il lui ordonna de venir au-devant de lui. L'évêque sortit donc avec son peuple, et, pour dissiper les soupçons de l'empereur, le reçut comme en triomphe [1]. Hludwig marchait accompagné d'un grand nombre de ses fidèles, dont il avait formé comme une petite armée, car il craignait que Wala, qui avait occupé un poste très élevé auprès de l'ancien empereur, n'eût formé un complot contre lui [2].

Wala était frère d'Adalhard, abbé de Corbie. Charlemagne l'avait nommé tuteur de son petit-fils Bernhart, qu'il avait fait roi d'Italie à la mort de Pépin.

Les Franks, qui avaient aimé Pépin pour sa sagesse et sa bravoure, aimaient aussi son fils Bernhart; plusieurs, sans doute, l'eussent préféré à Hludwig, roi des Aquitains depuis son enfance, et qu'ils connaissaient à peine. Hludwig n'ignorait pas leurs dispositions et croyait à l'existence d'une faction ennemie qui aurait eu Wala pour chef, et dans laquelle serait entré Théodulf. Le sage évêque d'Orléans connaissait probablement les soupçons qui planaient sur lui, et ce fut pour les dissiper qu'il mit tant d'empressement à recevoir le nouvel empereur. Wala, comme Théodulf, se hâta de venir à sa rencontre, et lui jura foi et hommage, suivant la coutume des Franks [3]. Après trente jours de marche, Hludwig arriva à Aix-la-Chapelle. Or, dit le chroniqueur, son cœur, quoique très doux naturellement, était depuis long-temps indigné de la conduite de ses sœurs. Charlemagne avait pour ses filles une tendresse aveugle. « Elles étaient fort belles, dit Eginhard [4]; il les aimait beaucoup, ne voulut jamais les marier, et les garda près de lui jusqu'à sa mort, disant qu'il ne pouvait se passer de leur société. Il éprouva en elles la malignité de la mauvaise fortune, mais il dissimula ce chagrin et se

[1] Ermold. Nigell., De Reb. gest. Hlud. Pii, liv. 2.; ap. D. Bouquet, Rer. Gall. et Franc. script., t. IV. — Ermold a composé la vie de Hludwig-le-Pieux en vers.

[2] Astronom., loc. cit.

[3] *Ibid.*

[4] Eginh., Vit. Carol. Magn., c. 6.

conduisit comme si jamais elles n'eussent fait naître de soupçons injurieux et qu'aucun mauvais bruit ne s'en fût répandu. »

Hludwig fut moins faible pour ses sœurs, et il arrivait à Aix-la-Chapelle avec le dessein bien arrêté de mettre fin aux scandales dont elles avaient souillé la maison paternelle. Dans ce but, il envoya devant lui Wala, Warnaire, Landbert et Ingobert, avec ordre de saisir les amants de ses sœurs et de les mettre sous bonne garde. L'exécution de cet ordre lui fit des ennemis dans la noblesse, et le nombre de ces ennemis augmenta lorsqu'il eut envoyé, dès la première année de son règne, dans toutes les provinces de l'empire, des *missi* chargés de contrôler les actes des plus hauts fonctionnaires, de réformer les jugements iniques, de délivrer ceux qui avaient été réduits en esclavage.

Charlemagne avait travaillé à faire rendre à tous exacte justice; mais pendant ses expéditions militaires si fréquentes, on avait dû commettre de nombreuses injustices [1]; Hludwig entreprit de les punir, et se dévoua avec toute l'ardeur d'une ame vertueuse et pure au bonheur des faibles et des opprimés. Cette noble mission lui valut l'amour du peuple, la haine des oppresseurs et les malheurs qui troublèrent sa vie.

Chrétien sincère comme il l'était, il ne put voir le mal sans le poursuivre avec énergie, et voulut surtout réformer les clercs et les moines spécialement appelés à propager le bien dans la société; mais l'ardeur qu'il déploya dans ses réformes ecclésiastique et monastique, en lui conciliant l'amour des bons, lui suscita de nouveaux ennemis dans les rangs des évêques et des abbés, dont la réforme contrariait les habitudes vicieuses.

Déjà [2], comme il n'était encore que roi d'Aquitaine, il avait donné des preuves de sa sagesse, de son amour pour le progrès social et d'une tendre sollicitude pour le peuple. « Tout le clergé de ce royaume, dit un historien [3], avait appris sous un gouvernement tyrannique à s'appliquer plutôt au maniement des chevaux et des armes et aux exercices militaires qu'au culte divin; Hludwig fit venir des maîtres de toutes parts, et bientôt la coutume de lire et chanter, l'intelligence des livres saints et des livres profanes, firent

[1] Ermold. Nigell., lib. 2.

[2] Astronom., Vit. Hludow. Pii, passim et præs. ad ann. 796 et ad ann. 811.

[3] *Ibid.*, ad. ann. 811.

des progrès plus rapides qu'on ne saurait le croire. Une grande quantité d'anciens monastères furent réparés par ses soins dans toute l'étendue de sa domination, entre autres ceux de Saint-Maixent, de Ménat, de Manlieu, de Moissac, de Solignac, de Sainte-Radegonde; il en construisit plusieurs nouveaux, et la plupart furent comme des flambeaux qui éclairèrent l'Aquitaine. »

Le monastère, à cette époque, était le plus puissant moyen de civilisation.

« L'exemple de Hludwig [1] fut suivi par une multitude d'évêques; et même beaucoup de laïques réparaient les monastères en ruine, ou bien en construisaient de nouveaux à l'envi les uns des autres. La chose publique s'améliorait tellement dans le royaume d'Aquitaine, qu'on ne voyait jamais, soit en l'absence du roi, soit quand il habitait dans son palais, personne se plaindre d'avoir éprouvé aucune injustice. En effet, pendant trois jours de chaque semaine, le roi rendait lui-même la justice au peuple.

Charlemagne ayant appris l'ordre admirable établi en Aquitaine par son fils, ne put s'empêcher de verser des larmes de bonheur. « Amis, dit-il à ceux qui l'entouraient, réjouissons-nous d'être vaincus en sagesse par ce jeune homme. »

Hludwig, devenu maître de l'empire, ne montra pas moins de sagesse.

Il commit cependant une faute grave au début de son règne, ce fut de trop croire aux soupçons qu'il avait conçus contre Wala, et de s'aliéner ainsi une famille puissante qui était même une branche de la race royale [2] et possédait deux hommes de génie, Adalhard et Wala. Charlemagne aimait ces deux grands hommes, et lorsqu'il avait envoyé son fils Pépin gouverner le royaume d'Italie, il lui avait donné Adalhard pour premier ministre.

Adalhard, après avoir été élevé au palais [3], l'avait quitté pour embrasser la vie monastique. De retour en France, après avoir passé plusieurs années au Mont-Cassin, il avait été élu abbé de Corbie, et s'était fait chérir de tous les moines par sa piété et sa dou-

[1] Astron., loc. cit.

[2] Adalhard et Wala étaient fils de Bernhart, frère de Pépin-le-Bref, et ainsi petit-fils de Karl-Martel.

[3] Paschase-Radbert, historien de saint Adalhard, dit (c. 1) : qu'il quitta le palais à cause du mariage adultère de Charlemagne avec Desiderata, fille de Didier, roi des Lombards.

ceur ; « car, dit son historien [1], noble comme il l'était par sa famille, mais plus noble encore par ses mœurs ; plein de la sagesse de Dieu et en même temps de bonnes œuvres ; beau de figure, mais plus beau encore par sa foi et sa sainteté ; riche des biens du monde, mais plus riche de vertus, il semblait être un rejeton du Ciel. »

Forcé de quitter Corbie pour suivre le jeune Pépin dans son nouveau royaume, Adalhard [2] se conduisit avec tant de sagesse, que l'on disait ordinairement qu'il n'était pas un homme, mais un ange. Le pape Léon eut pour lui la plus haute estime, et lui dit un jour en riant : « Frank, sache bien que si jamais je te trouve autre que je te crois, aucun autre Frank ne pourra obtenir ma confiance. »

Bernhart, fils de Pépin, ayant été nommé roi d'Italie, le frère d'Adalhard, Wala, lui fut donné pour ministre. A la mort de Charlemagne, les deux frères accoururent en France ; mais la faveur dont le grand empereur les avait honorés leur avait fait des envieux qui parvinrent à jeter contre eux des soupçons dans l'esprit de Hludwig [3].

Adalhard, se voyant éloigné des affaires du gouvernement, se retira dans son monastère de Corbie. Les intrigants du palais parvinrent à troubler sa solitude, « et cela, dit Paschase Radbert [4], n'a pas lieu de nous étonner, car la vérité est détestée des méchants et la justice est toujours déchirée par les hommes vicieux. » Adalhard avait fait entendre quelques paroles sévères que s'étudièrent à mal interpréter les courtisans jaloux de son ancienne influence. Sans avoir été ni jugé ni entendu, il fut condamné à l'exil, et la plus grande partie de sa famille fut enveloppée dans sa disgrâce. Wala, obligé de quitter le palais, se retira à Corbie, que son frère était forcé d'abandonner. Bernaire, son autre frère, fut relégué à Lérins ; Gundrade leur sœur, surnommée Eulalie, l'honneur du palais de Charlemagne par sa science et ses vertus, fut envoyée au monastère de Sainte-Radegonde, à Poitiers ; pour Adalhard, il prit tranquillement le chemin de l'île d'Heri, joyeux de souffrir pour l'amour de la vérité [5]. Deux archevêques qui le virent partir vinrent trouver Hludwig et lui dirent : « Que penses-tu, empereur ? Est-ce que tu as cru te

[1] Vit. S. Adalh., c. 4 ; apud Bolland., 2 jan.
[2] *Ibid.*, c. 5.
[3] Thégan fait sans doute allusion à ces intrigues, lorsqu'il dit que Hludwig écouta trop ses conseillers. (De Gestis Hludow. Pii, c. 20.)
[4] Vit. S. Adalh., c. 9.
[5] *Ibid.*, c. 10, 11. — L'île d'Heri possédait un monastère qui fut nommé Hermoustier, d'où on a fait Noirmoutiers.



venger de cet homme en lui ôtant ses honneurs et en l'exilant? Nous te l'avouons sans détour, tu ne pouvais lui procurer une joie plus grande qu'en lui fournissant cette occasion d'exercer la patience. » L'empereur se repentit de ce qu'il avait fait, mais il eut honte de revenir sur sa sentence. Adalhard, entendant plusieurs de ses moines se plaindre du coupable arbitraire dont il était victime, leur dit : « Je vous en prie, mes frères, considérez, dans ce qui m'arrive autre chose que la volonté de l'homme; respectez, chers amis, la main de Dieu dans ces événements; rien n'arrive que par sa permission, et pardonnez au prince qui n'est qu'un instrument de sa volonté. » Mais ses paroles ne purent arrêter les plaintes; les pleurs et les regrets de ses enfants le suivirent dans son exil, où il resta sept années, pendant lesquelles il ne songea qu'à se sanctifier.

Bernhart, roi d'Italie, ne fut pas enveloppé dans la disgrâce de la famille d'Adalhard; Hludwig se défiait de lui, cependant; ce qui ne l'empêcha pas de lui donner l'ordre de se rendre à Rome (815), à l'occasion d'une nouvelle conspiration tramée contre le pape Léon III.

Plusieurs seigneurs romains, héritiers de la haine de Pascal et de Campulus, avaient profité d'une maladie du pape et de la mort de Charlemagne, son protecteur, pour ravager les biens du domaine de saint Pierre. Léon poursuivit avec vigueur les conjurés, les mit en jugement et les fit condamner au dernier supplice, conformément aux lois romaines[1]. L'empereur n'apprit qu'avec douleur cette conspiration, qui lui semblait trop sévèrement punie par le souverain pontife. Bernhart ayant envoyé à Rome Winigise, duc de Spolète, apprit par lui tout ce qui s'était passé et en informa l'empereur. En même temps, les envoyés de Léon arrivaient au palais du roi frank et justifiaient le pape de la sévérité trop grande qu'on lui reprochait.

Léon III eut à combattre, pendant son pontificat, les intrigues d'une faction puissante, qui semblait voir avec envie le développement de la puissance temporelle de la papauté. A peine avait-il comprimé cette dernière révolte qu'il mourut, après avoir occupé vingt ans avec gloire la chaire de saint Pierre. On élut à sa place le diacre Etienne, qui s'était acquis l'estime du clergé et du peuple par

[1] Eginh., Annal.; Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 815.

la sainteté de ses mœurs et son application à prêcher la parole de Dieu [1]. Son premier soin fut de faire prêter solennellement au peuple romain serment de fidélité à l'empereur, et deux mois à peine s'étaient écoulés depuis son exaltation, qu'il conçut le dessein de faire le voyage de France pour donner à Hludwig la couronne impériale. Il se fit précéder par deux légats chargés de faire à l'empereur des excuses de ce qu'il ne lui avait pas encore donné avis de son élection et se mit en route quelque temps après.

« De la ville de Reims, où il a prescrit d'avance à tous les grands de se réunir, l'empereur, plein de joie, dit Ermold [2], voit s'approcher le vicaire de J.-C.; des députés courent en foule au-devant de lui par l'ordre de Hludwig et lui portent les plus douces paroles. Bientôt un messager qui devance le pontife romain vient annoncer qu'il arrive en toute hâte; Hludwig alors dispose, arrange, prépare et place lui-même les clercs, le peuple et les grands; il désigne ceux qui doivent être à sa droite ou à sa gauche, le précéder ou le suivre. Hildebolde, archichapelain du palais, Théodulf d'Orléans et Jean d'Arles s'avancent en tête du clergé; la foule des prêtres les suit, marche à droite sur une longue file, et contemple pieusement son chef, en chantant des psaumes. De l'autre côté s'avance l'élite des seigneurs et les premiers de l'État; le peuple suit au dernier rang et ferme le cortége. Au milieu, l'empereur, resplendissant d'or et de pierreries, brille plus encore par sa piété que par ses vêtements. Il s'avance jusqu'à un mille du monastère de Saint-Remi. A peine aperçoit-il le pape qu'il descend de cheval, court à lui, fléchit le genou et par trois fois se prosterne aux pieds du pontife en l'honneur de Dieu et de saint Pierre. Etienne le relève de ses mains sacrées et l'empereur le salue par ces paroles : « Béni soit celui qui » vient au nom du Seigneur ! le Seigneur Dieu a fait briller sa lumière à nos yeux. » Et le pontife répond : « Béni soit le Seigneur notre Dieu, qui nous a accordé de voir de nos yeux un » nouveau David. » Puis ils s'embrassent, et se tenant par la main et les doigts enlacés, s'acheminent ensemble vers la cité de Reims : la foule les suit en chantant le *Te Deum*. Quand cette hymne est terminée, le clergé romain entonne des chants à la louange de l'empereur et le pape prononce un discours devant tout le peuple.

[1] Anast. Biblioth., Vit. Steph. IV; Eginh., Annal.; Astronom., Vit. Hludow., ad ann. 816; Thegan., De Gestis Hludow., c. 16.

[2] Ermold. Nigel., liv. 2.

» On entre enfin dans l'intérieur du monastère de Saint-Remi : « Saint Pontife, dit alors Hludwig au pape, pasteur du troupeau » romain, vous qui par succession apostolique nourrissez de la » parole divine les brebis de saint Pierre, quel motif vous a déter- » miné à venir au pays des Franks? » Le doux pontife, regardant l'empereur avec amour, lui répond : « Le même motif qui fit au- » trefois braver à une reine du Midi les dangers d'un pénible voyage » pour voir un roi rempli de sagesse. Je vous répéterai donc ce » que disait à Salomon la reine de Saba : « Heureux les serviteurs » qui vous entourent! mille fois heureux le peuple dont l'oreille » peut entendre votre voix; heureux les royaumes soumis à vos » lois! Béni soit le Très-Haut qui, maître d'accorder à qui il lui plaît » l'avantage de succéder au trône de ses aïeux, a aimé assez son » peuple pour vous établir roi! Puisse le Seigneur vous conserver » long-temps à ses enfants! »

Le lendemain, le pape fut convié à un repas splendide par l'empereur; le troisième jour ce fut le pape qui invita Hludwig et qui lui offrit des présents. Le jour suivant, qui était un dimanche, Etienne et Huldwig, les évêques, les seigneurs, et le peuple entier étaient à l'Église. L'empereur, revêtu de ses ornements impériaux, se plaça sur un trône élevé. Il était préoccupé de ses projets de réformes et voulait les développer en présence du pape et des grands de l'empire. Il prit donc la parole et s'exprima ainsi [1] :

« Très saint chef des évêques et vous grands de l'empire, écou- » tez. Le Dieu tout-puissant a daigné permettre dans sa miséricorde » que j'héritasse des États et des dignités de mon père. Ce n'est » pas, je le sens, en raison de mes mérites, mais à cause de ceux » de l'auteur de mes jours que le Christ plein de bonté m'a accordé » de jouir de tant d'honneurs. Je vous prie donc, vous, illustre » pontife, et vous mes fidèles, de m'accorder le secours de vos » conseils; c'est pour vous un devoir de justice; mais vos conseils » doivent avoir pour but de m'aider à obtenir ce résultat qui est » dans mes vœux, c'est-à-dire que tous, clercs et laïques, riches » et pauvres, puissent, à l'ombre de mon sceptre, jouir également » des droits que leur ont transmis leurs pères. Je veux que la sainte » règle donnée par les Pères de l'Église force le clerc à ne pas » s'écarter de la bonne voie; que les lois vénérables de nos Écri-

[1] Ermold. Nigell, De Reb. gest. Hlud. Pii, liv. II.

» tures maintiennent le peuple dans une douce union ; que l'Ordre
» monastique, fidèle aux réglements de saint Benoît, fleurisse
» chaque jour davantage et se rende digne par ses mœurs et la
» pureté de sa vie de participer au festin des élus ; que le riche
» observe la loi aussi bien que le pauvre et qu'il ne soit fait en rien
» acception des personnes ; que les mauvaises actions cessent d'être
» rachetées avec l'or et que l'on ne voie plus personne accepter des
» dons corrupteurs. Bien aimé pasteur ! si nous gouvernons l'un
» et l'autre avec justice le riche troupeau que le Seigneur a confié
» à nos soins, si nous punissons les méchants et savons récom-
» penser les bons, le Seigneur nous bénira. Soyons l'exemple des
» clercs et les guides de tous les hommes, même des plus petits ;
» travaillons à leur salut avec le secours de *la loi*, de la *foi* et des
» *saintes instructions*. »

Tel était le programme des réformes que méditait Hludwig. Plus d'un seigneur qui l'entendit parler de justice, même pour le pauvre, et d'égalité devant la loi, sentit la colère bouillonner dans son cœur.

Après avoir exposé ses projets de réforme, l'empereur dit au pape :

« Vous qui régissez le domaine de Pierre et avez été choisi pour
» gouverner son troupeau, dites maintenant si vous jouissez plei-
» nement de tous vos droits. S'il en était autrement, je vous en
» conjure, dites-le franchement ; je serai heureux de satisfaire à
» vos demandes. Les miens se sont toujours montrés les appuis de
» la dignité de Pierre, et par amour pour Dieu, illustre pontife, je
» saurai aussi la protéger. »

Après ces paroles, Hludwig fit dresser les chartes de nouveaux droits qu'il accordait au siége apostolique [1]. Le pape, ravi de sa bonté, se jeta dans ses bras, le pressa sur son cœur et ordonna aux clercs romains de lui apporter la couronne d'or et de pierreries qui avait

[1] On possède une charte dans laquelle Hludwig confirme les donations de Pépin et de Charlemagne. Elle est adressée au pape Paschal, successeur d'Étienne IV. Quelques auteurs la révoquent en doute, parce qu'elle ne nous a pas été transmise par un auteur contemporain. On voit par le passage d'Ermold que nous citons dans le texte, que Hludwig dressa une *charte* de nouveaux droits et confirmative des anciens. C'est donc un *fait* certain qu'il fit une charte en faveur d'Étienne IV. Pourquoi n'aurait-il pas fait de même pour Paschal ? Nous ne voyons aucune raison de nier le *fait*. Il nous semble, au contraire, très probable, et la charte que l'on possède n'a aucun défaut grave qui puisse la faire envisager comme une pièce apocryphe. (*V.* Sirm., Conc. antiq. Gall., t. II, p. 443.)

servi autrefois à l'empereur Constantin. Après avoir prononcé sur elle les paroles de la bénédiction :

« O Christ, dit-il, vous qui tenez le sceptre de la terre et gou-
» vernez le monde, vous qui avez voulu que Rome fût la reine de
» l'univers, je vous en supplie, prêtez une oreille favorable à ma
» prière ! Saint roi des rois, je vous en conjure, exaucez mes vœux ;
» Marie, digne mère d'un Dieu de bonté, Pierre, Paul, André et
» Jean, écoutez ma prière ! O Dieu ! conservez long-temps le sage
» empereur Hludwig ! éloignez de lui tous les malheurs ! qu'il règne
» heureux et puissant pendant de longues années ! » Se tournant ensuite vers l'empereur, il lui mit la couronne sur la tête, et lui fit les saintes onctions. Pendant ce temps-là, la basilique entière retentissait de cantiques et de cris joyeux.

Etienne couronna aussi l'impératrice Hermengarde, et après avoir fait et reçu des présents magnifiques, reprit la route de Rome où le suivit, par honneur, une troupe de nobles franks[1].

Aussitôt après le départ du pape, Hludwig se mit avec ardeur à son œuvre de réforme[2].

Les commissaires qu'il avait envoyés dès la première année de son règne dans tout l'empire, lui avaient fait connaître d'énormes abus. Ils avaient trouvé[3] une foule d'opprimés, dépouillés de leur patrimoine ou privés de la liberté par d'injustes gouverneurs de provinces, comtes ou vicomtes. L'empereur annula tous les actes injustes, rendit les biens et la liberté à ceux qui en avaient été privés. Il se fit par-là beaucoup d'ennemis dans la noblesse qui ne lui pardonna pas de vouloir réprimer ses injustices. Une chose qu'elle ne lui pardonna pas davantage fut de le voir donner aux plus dignes les honneurs et bénéfices ecclésiastiques que les seigneurs croyaient leur appartenir de droit depuis les concessions des maires du palais.

Les nobles n'avaient pas vu sans dépit Charlemagne préférer les enfants d'humble condition, studieux et instruits, à leurs enfants qui ne comptaient que sur leurs richesses et leur naissance. Mais ils craignaient trop le terrible empereur pour oser manifester leur ja-

[1] Le pape Étienne IV mourut trois mois après son retour à Rome, et eut pour successeur Paschal, qui envoya aussitôt à l'empereur le nomenclateur Théodose pour confirmer l'alliance faite avec les autres papes. (Astronom., Vit. Hludow., ad ann. 817.)

[2] Ermold. Nigell., liv. 2.

[3] Thegan., De Gestis Hludow. Pii, c. 13.

lousie. Il n'en fut pas de même sous le règne du bon et pacifique Hludwig. Le passage suivant d'un auteur contemporain [1] révèle tout le courroux du seigneur frank indigné de voir des *gens de rien* élevés aux dignités de l'Église :

« Depuis long-temps, dit-il, existait la détestable coutume d'élever les gens de la plus vile extraction au rang d'évêques. Hludwig eut le tort de ne la point faire cesser. C'est pourtant un des plus grands maux qui puissent affliger le peuple chrétien. Après que de tels gens ont atteint le faîte, ils deviennent orgueilleux, colères, querelleurs, médisants, obstinés, prodigues de menaces envers tout le monde, et c'est par de tels moyens qu'ils cherchent à se faire craindre ou à capter les louanges de certaines gens. De plus, ils s'efforcent d'arracher leurs ignobles parents au joug d'une servitude faite pour eux et de leur assurer la liberté. Ils font instruire les uns dans les sciences libérales, donnent aux autres des épouses d'une naissance illustre, et forcent les fils des nobles à épouser leurs parents. Personne ne peut vivre en paix avec eux, si ce n'est ceux qui ont contracté de pareilles alliances. Les parents de ces hommes, aussitôt qu'ils savent quelque chose, se jouent des vieux nobles et les méprisent ; ils sont hautains, légers, sans pudeur. Quelques-uns, il est vrai, sont instruits ; mais la multitude de leurs crimes surpasse leur instruction. Que le Dieu tout-puissant, les rois et les princes déracinent et étouffent à présent et à l'avenir cet abus funeste, afin qu'il n'exerce plus son influence parmi les chrétiens ! Amen. »

Cette boutade aristocratique de Thégan exprime bien le dépit concentré dans le cœur des nobles pendant le règne du terrible Charlemagne et qui éclata avec violence sous celui du bon Hludwig.

Cependant cet empereur établit, dès le commencement de son règne, sur l'élévation des esclaves aux dignités ecclésiastiques, des réglements bien propres à prévenir tous les abus. « Considérant [2] que les ministres de J.-C. ne doivent être sujets à aucune servitude humaine et que l'avarice portait une foule d'hommes à faire indignement servir le ministère ecclésiastique à leur intérêt privé, Hludwig établit que quiconque né dans une condition servile serait, à cause de son savoir et de la pureté de ses mœurs, admis au ministère des

[1] Thegan., c. 20. —Thegan ne fut que chorévêque de Trèves. C'était un homme de mérite qui avait peut-être de plus hautes prétentions.

[2] Astronom., Vit. Hludow., ad ann. 817. — Il fit ce réglement dans le Capitulaire de 816, c. 6.

autels, devrait être d'abord affranchi par ses maîtres, soit laïques, soit ecclésiastiques, et qu'il ne pourrait qu'après son affranchissement être élevé aux dignités de l'Église. » Cette règle était parfaitement sage, et on conçoit que l'empereur ne pouvait, pour le bon plaisir des grands, priver l'Église de ministres capables de l'édifier de leurs vertus et d'éclairer les peuples, quoique nés dans une condition servile. Il n'y a point d'esclaves aux yeux du Seigneur.

Sans se laisser effrayer par la jalousie des grands, séculiers ou clercs, Hludwig entreprit les réformes qu'il avait exposées en présence du souverain pontife et qui avaient reçu son approbation.

Ayant donc appelé au palais l'élite des clercs [1] et les hommes les plus vertueux : « Serviteurs dévoués, leur dit-il, vous qui avez été » élevés avec nous et avez reçu les leçons de Karl notre père, écoutez » attentivement ce que je vais vous dire et gravez religieusement » mes paroles dans vos cœurs : vous allez avoir à remplir une tâche » pénible, mais digne de zélés serviteurs du Christ. Nous n'avons » point de guerre à soutenir et nous croyons le moment favorable » pour donner à nos peuples des lois équitables et rendre à l'Église » son lustre et son éclat. Partez donc, recueillez sur tout d'exacts » renseignements, parcourez toutes les parties de notre empire; » examinez sévèrement les mœurs des chanoines, des religieux, » des religieuses, et quelles sont leurs doctrines, leur ferveur, leur » conduite, leur piété. Informez-vous si partout la bonne harmo- » nie règne entre le pasteur et le troupeau ; si les brebis aiment » leur berger, si le berger chérit ses brebis; si les seigneurs évêques » fournissent exactement une habitation convenable, la nourriture » et le vêtement aux prêtres qui ne pourraient sans cela s'acquitter » de leurs devoirs dans les paroisses. Examinez bien quelles sont » les ressources de chaque Église; si leurs terres sont bonnes ou peu » fertiles. Tout ce que vous aurez découvert, confiez-le soigneuse- » ment à votre mémoire, montrez-vous empressés de nous en ins- » truire, et dites-nous bien quels sont les ministres du Seigneur » qui vivent dans l'abondance, comme ceux qui vivent dans la mé- » diocrité ou la gêne, et ceux qui, contre notre volonté, manque- » raient du nécessaire; apprenez-nous aussi quels sont ceux qui » demeurent fidèles aux anciennes règles tracées par les saints Pères.

» Nous ne vous avons indiqué que bien sommairement les objets

[1] Ermold. Nigell., liv. 2.

» dont vous avez à vous occuper, et c'est à vous d'étendre vos infor-
» mations. »

Les *missi* parcoururent avec activité les villes, les campagnes et les monastères, et, dès la fin de l'année 816, tous les évêques et autres dignitaires ecclésiastiques accouraient, sur la convocation de l'empereur, au palais d'Aix-la-Chapelle [1], pour réformer les abus qu'ils avaient remarqués. Le concile fut présidé par Hludwig qui commença par faire un discours sur la nécessité de rétablir les anciennes règles que l'ignorance ou la paresse avaient laissé tomber en désuétude. Le concile fut au comble de la joie en entendant les paroles de l'empereur, et loua Dieu de lui avoir inspiré d'aussi saintes pensées. Les plus instruits d'entre les évêques se mirent sur-le-champ à rechercher dans les écrits des Pères et dans les canons des conciles les plus beaux passages relatifs aux devoirs des clercs. Amalaire, célèbre diacre de Metz [2], fut chargé de mettre en ordre le fruit de leurs recherches et en composa un ouvrage qui fut adopté par le concile et augmenté de réglements spéciaux pour les chanoines ou clercs réguliers.

Les devoirs de tous les clercs, depuis les portiers et les lecteurs jusqu'aux évêques, sont exposés dans ce livre d'une manière très exacte, et uniquement d'après les auteurs les plus recommandables, tels que saint Jérôme, saint Augustin, saint Léon, saint Gélase, saint Grégoire-le-Grand, saint Isidore de Séville. On y cite très souvent l'ouvrage de la *Vie contemplative* sous le nom de saint Prosper [3], et on y renouvelle les plus beaux décrets des conciles de Nicée, d'Ancyre, de Néocésarée, de Gangres, d'Antioche, de Laodicée, de Chalcédoine, de Sardique, de Carthage et d'autres conciles d'Afrique.

Les canons de tous ces conciles composaient l'ancien droit canonique, et on ne fit pas usage au concile d'Aix-la-Chapelle de la collection des *fausses décrétales*.

La règle des chanoines qui suit ces extraits des saints Pères et des conciles sur les devoirs ecclésiastiques, est tirée en grande partie,

[1] Concil. Aquisgran., præfat.; apud Sirm., Conc. antiq. Gall., t. II, p. 329 et seq.; Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 817.

[2] Hist. litt. de France par les Bénéd., t. IV.

[3] Cet ouvrage est de Pomerius. (*V.* ce que nous en avons dit au 1.er volume de l'Histoire de l'Église de France, p. 379 et suiv.)

de celle de saint Chrodegang. On la modifie seulement en quelques points de peu d'importance, afin de la rendre praticable dans toutes les Églises.

L'institution des chanoines prit, à dater de cette époque, beaucoup plus d'extension qu'auparavant, et il n'y eut bientôt plus d'église cathédrale qui n'eût son cloître et ses clercs réguliers. On fonda même auprès de certaines églises moins importantes, des cloîtres de chanoines, comme on fondait auparavant des monastères.

L'institution des chanoinesses prit des développements proportionnels à celle des chanoines, et les Pères du concile d'Aix-la-Chapelle, pour compléter leur œuvre, composèrent une règle de chanoinesses [1] et la firent précéder de plusieurs extraits de saint Athanase, de saint Jérôme et de saint Césaire. Les principales dispositions en sont calquées sur la règle des chanoines.

Les travaux du concile d'Aix-la-Chapelle sont ainsi divisés en deux livres : le premier, sur les devoirs des clercs et des chanoines; le second, sur les devoirs des chanoinesses.

Hludwig [2] envoya des *missi* remplis de sagesse porter ces livres dans les villes et les monastères de son empire, avec ordre de les faire copier dans tous ces lieux. Les *missi* étaient en même temps porteurs d'une circulaire pour tous les métropolitains.

« Nous voulons et nous ordonnons, y dit l'empereur [3], qu'en vertu de votre autorité métropolitaine et de nos ordres, vous réunissiez en temps et lieu convenables les évêques et autres prélats ecclésiastiques de votre province, afin de leur donner connaissance des réglements adoptés au concile. Nous vous avertissons de veiller à ce qu'on transcrive ces réglements avec soin, sans y rien changer; et vous saurez que j'en conserve un exemplaire qui servira à découvrir les fautes de ceux qui les auraient transcrits négligemment. Faites en sorte que nous n'ayons qu'à nous louer de votre zèle, lorsqu'au mois de septembre prochain, nous enverrons nos *missi* dans tout notre empire, pour s'informer si nos ordres ont été exécutés. Nous ordonnerons alors de rechercher soigneusement quels seront les

[1] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. II, p. 405 et seq.

[2] Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 817.

[3] Apud Sirm., op. cit., t. II, p. 426. — On a trois exemplaires de cette lettre. Celui que donne le P. Sirmond est adressé à Sichar, archevêque de Bordeaux, qui n'avait pas pu assister au concile.

prélats qui nous auront obéi en faisant bâtir des cloîtres pour les chanoines ou d'autres établissements religieux, en réparant les hôpitaux et en leur assignant des revenus; ou quels seraient ceux qui, par avarice, auraient chassé les clercs, qui sont la milice de J.-C., et qu'ils étaient obligés de nourrir.

» Nous avons donné une année de délai, afin de rendre la désobéissance inexcusable. Si, ce terme écoulé, quelqu'un a négligé de nous obéir suivant ses forces, il sera puni avec rigueur pour que les autres ne soient pas tentés de l'imiter. »

Hludwig détaille ensuite au métropolitain l'objet de la mission des envoyés porteurs de sa lettre, et l'avertit qu'il lui adresse la mesure et le poids qui doivent servir à fixer la quantité de pain et de vin qu'il faut distribuer chaque jour aux chanoines et aux chanoinesses.

La réforme cléricale de Hludwig eut un résultat qui combla de joie les bons, mais qui lui fit autant d'ennemis des mauvais évêques, dont il combattait vigoureusement l'avarice et les mauvaises mœurs. Malgré la défense de Charlemagne, plusieurs d'entre eux avaient conservé les habitudes des seigneurs laïques et s'occupaient beaucoup plus de la chasse et de la guerre que des devoirs de leur charge pastorale. « Mais [1] dès que Hludwig eut promulgué les réglements de son concile d'Aix-la-Chapelle, tous les prélats furent obligés de quitter leurs baudriers d'or, leurs ceintures chargées de couteaux au manche précieux, leurs habits recherchés, et les éperons qui embarrassaient leur chaussure. L'empereur regardait en effet comme un monstre tout membre de la famille ecclésiastique qui convoitait les ornements du luxe séculier. »

Les prélats ecclésiastiques et l'empereur n'avaient pu travailler à réformer les abus qui déshonoraient le clergé, sans remonter à la cause première qui les avait produits. Ils avaient reconnu sans peine qu'ils venaient presque tous de l'action trop immédiate que s'était attribuée le pouvoir civil dans le choix des évêques. Hludwig était sincèrement pieux et ne voulait que le bien. Il n'hésita pas à renoncer à une prérogative qui, dans ses mains, n'eût pu avoir de fâcheux effets, mais dont ses successeurs auraient pu facilement abuser [2].

[1] Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 817.

[2] Cependant, comme les bénéfices ecclésiastiques étaient en même temps fiefs civils, les rois et empereurs se réservèrent une certaine action dans le choix des bénéficiers, évêques et abbés. Ils voulurent quelquefois étendre cette action trop loin, et, d'un autre côté, le clergé prétendit à une liberté complète; de là la fameuse et longue querelle des *investitures*.

Il mit donc l'article suivant dans un capitulaire publié aussitôt après le concile [1] :

« Conformément aux saints canons que nous n'ignorons pas et afin qu'au nom de Dieu la sainte Église jouisse plus librement de son honneur, nous consentons, sur la demande de l'Ordre ecclésiastique, que les évêques soient choisis suivant les canons, par l'élection du clergé et du peuple, dans le diocèse auquel ils appartiennent et en ayant seulement égard aux qualités qui les rendront utiles au peuple par leurs bons exemples et leurs instructions. »

Un savant diacre de Lyon, Florus, contribua peut-être à faire rendre cet important décret; au moins fit-il vers ce temps un traité pour combattre l'influence de l'autorité civile dans les élections épiscopales [2].

Le capitulaire de Hludwig [3] contenait plusieurs autres dispositions importantes : il y ordonne que les deux tiers des donations faites aux Églises déjà assez riches soient employés au soulagement des pauvres ; si les Églises ne sont pas riches, la moitié seulement sera pour les pauvres; les ecclésiastiques ne pourront accepter de donations faites au préjudice des enfants ou des proches parents, et il est défendu d'engager quelqu'un à se faire moine ou chanoine pour avoir son bien ; de tonsurer les enfants ou de voiler les jeunes filles sans le consentement des parents : on ne devra ordinairement donner le voile aux vierges qu'à vingt-cinq ans. Il est défendu d'employer l'épreuve nommée *jugement de la Croix*, pour connaître la vérité [4].

Ces réglements, en nous dévoilant de graves abus, nous font connaître en même temps la hauteur de vues et la sagesse de Hludwig.

Pour achever la tâche qu'il s'était imposée, l'empereur devait encore réformer l'état monastique ; c'est ce qu'il commença l'année même où il tint le concile d'Aix-la-Chapelle.

A peine les prélats ecclésiastiques avaient-ils quitté le palais, qu'il y appela les plus vertueux des abbés, afin de les envoyer en

[1] Capit. ann. 816, c. 2; apud Sirm., op. cit., t. II, p. 429.

[2] V. inter op. Agobard., edit. Baluz. ad calcem.

[3] Capit. anni 816, c. 4, 5, 7, 20, 21.

[4] Charlemagne avait autorisé cette épreuve qui consistait à se tenir les bras étendus en croix. Celui de l'accusateur ou de l'accusé qui se tenait le moins longtemps dans cette pénible position était censé coupable.

qualité de *missi* dans tous les monastères de son empire. A leur tête était Benoît d'Aniane, saint homme bien digne de son nom, dit Ermold [1], et qui, par ses exemples, avait déjà su mettre un grand nombre d'hommes dans le chemin du Ciel.

Hludwig l'avait connu en Aquitaine, et avait été si touché de ses douces et admirables vertus, qu'il ne voulut point s'en séparer et l'amena avec lui en France lorsqu'il monta sur le trône impérial. Ce fut principalement parmi ses disciples qu'il choisit les *missi* qu'il envoya visiter les monastères, et qu'il chargea de lui transmettre tous les renseignements nécessaires sur les vices qui déshonoraient l'état monastique.

Lorsque les *missi* furent de retour, Hludwig [2] convoqua tous les abbés, qui se rendirent à Aix-la-Chapelle avec les principaux des moines.

Benoît d'Aniane fut l'ame de cete assemblée [3]. On commença par y lire la règle de saint Benoît du Mont-Cassin, qui avait été adoptée depuis un siècle environ par tous les monastères, et on expliqua les endroits obscurs sur lesquels pouvait s'élever quelque contestation. Chacun fit valoir les usages de son monastère, et on discuta avec calme et convenance sur les différentes coutumes qu'il fallait rejeter comme mauvaises ou adopter comme un complément utile de la règle. Le résultat de cette discussion fut rédigé en quatre-vingts articles, qui acquirent par la suite une autorité égale à la règle du saint patriarche du Mont-Cassin. A ce titre, nous en devons l'analyse [4] :

Les abbés, de retour dans leurs monastères, expliqueront la règle aux moines, qui devront tous, autant que possible, la savoir par cœur; on dira l'office suivant la règle de saint Benoît; les moines travailleront chacun à leur tour à la cuisine, à la boulangerie et aux autres officines du monastère; on leur fixera un certain temps pour laver leurs vêtements; ils ne retourneront point au lit après l'office des vigiles; on ne les rasera en Carême que le samedi-saint, et dans le reste de l'année, que tous les quinze jours. Le prieur pourra leur permettre les bains. La volaille est interdite, hors le cas de maladie,

[1] Ermold., de Reb. gest. Hlud. Pii, liv. 2. — Benoît, *Benedictus*, signifie *béni*.

[2] Convent. Aquisgran., abbat.; apud Sirm., op. cit., t. II, p. 435.

[3] Ardo Smaragd., Vit. S. Benedict., abbat. Anian., c. 8; apud Bolland., 12 feb.

[4] Apud Sirm., loc. cit.

et les évêques eux-mêmes ne pourront accorder aux moines la permission d'en manger; défense également de manger des fruits ou de la salade entre les repas. On n'aura pas un temps déterminé pour saigner tous les membres de la communauté, mais on saignera chacun selon son besoin, et on accordera à celui qui l'aura été une *consolation* spéciale dans le boire et le manger[1].

On appelait *consolation* ce qu'on a depuis nommé *collation*. Après le dîner, même en Carême, si le travail ou la longueur de l'office l'exigent, on pourra boire un coup avant complies. Ce petit adoucissement fut l'origine de la collation permise aux jours de jeûne.

Lorsqu'un moine sera repris par le prieur, il dira d'abord: *Meâ culpâ*, puis se jettera aux pieds du prieur et lui rendra compte de sa faute avec humilité. On ne devra pas fouetter un moine en présence des autres frères, quelque faute qu'il ait commise. Aucun frère ne sortira de la maison sans avoir un compagnon avec lui et ne pourra embrasser une femme en la saluant. Si on occupe les moines à recueillir les fruits, on leur donnera un certain temps pour lire et pour se reposer à midi. Les travailleurs auront soin de ne point murmurer. Ceux qui jeûneront à la quatrième et à la sixième féries[2] pourront être appliqués à des travaux peu pénibles avant ou après none, suivant la volonté du prieur. On donnera aux moines des livres de la bibliothèque pendant le Carême, et non dans un autre temps, à moins que le prieur ne le permette. Les habits des moines ne seront ni vils ni précieux, mais médiocres, et la cuculle n'aura que deux coudées de long; cependant l'abbé pourra permettre d'en avoir de plus longues, en cas de nécessité. Chaque moine devra avoir deux chemises, deux tuniques, deux cuculles et deux capes, ou trois si c'est nécessaire, quatre paires de chaussures, deux paires de *femoraux*[3], un *roc*, deux pelisses pendantes jusqu'aux talons, deux bandelettes pour attacher la chaussure, des gants fourrés et des

[1] Malgré ce réglement, il y eut dans un grand nombre de monastères un jour spécial pour saigner tous les moines. On appelait ce jour: *Dies æges* ou *dies minutionis*, *le jour malade* ou le *jour de la diminution*.

[2] Le mercredi et le vendredi.

[3] Espèce de caleçon. Le roc était un petit vêtement extérieur. Quelques auteurs font venir de ce mot celui de *froc*. D'autres prétendent que dès le IX.e siècle il y avait un habit commun aux moines et aux gens de basse condition qu'on appelait *froccus*, et en font venir le mot froc. Nous croyons que le roc et le froc étaient le même vêtement.

socques ou sabots pour l'hiver, du savon pour laver les vêtements, de la graisse pour assaisonner la nourriture, excepté le vendredi, les vingt jours qui précèdent la Nativité du Seigneur et la semaine qui précède le Carême, et qu'on appelle Quinquagésime. On devra donner à chaque moine une émine [1] de vin, ou, faute de vin, une double mesure de bière; on fournira en outre au moine tout ce qui lui sera d'une indispensable nécessité.

Dans le Carême, et même en tout temps, les frères se laveront les pieds mutuellement; on chantera pendant ce temps-là les antiennes analogues. Le jeudi-saint, l'abbé les lavera à toute la communauté et servira ensuite à boire à tous les frères [2]. Cette cérémonie du lavement des pieds s'appelait *mandatum*, à cause de l'antienne qui s'y chante encore aujourd'hui le jeudi-saint, et qui commence par ce mot. Lorsque le *mandatum* se faisait après dîner et qu'il y avait des hôtes au monastère, on devait leur laver les pieds comme aux frères.

Les abbés seront soumis, pour la nourriture, le sommeil et le vêtement, aux mêmes règles que les moines, et travailleront comme eux, à moins que de graves occupations ne les en empêchent; ils ne visiteront pas souvent leurs métairies et n'en confieront pas la garde à leurs moines. Si des affaires importantes les obligent d'y aller, ils reviendront le plus tôt possible au monastère. L'abbé ne pourra manger en dehors du réfectoire, non plus que les moines.

Après l'abbé, c'est le prévôt qui aura la principale autorité dans le monastère. Le prévôt devra toujours être moine. Le novice ne pourra être admis que rarement dans le monastère pendant sa probation. Quand il aura fait profession, il restera pendant trois jours ayant la cuculle sur les yeux. L'enfant qu'on voudra offrir à Dieu le sera par le père et la mère, et en présence de témoins laïques; il devra, quand il sera en âge, confirmer le vœu fait pour lui. On aura dans le monastère une maison séparée dans laquelle on enfermera ceux qui voudraient s'enfuir ou se battre à coups de poing ou de bâton; les chambres de cette maison auront une cheminée, afin qu'on puisse les chauffer en hiver, et un *atrium* où le prisonnier

[1] Petite mesure désignée par saint Benoît et dont on ne connaît pas précisément la capacité.

[2] Cette habitude de servir à boire après le lavement des pieds s'est conservée long-temps dans plusieurs Églises.

pourra travailler [1]. Les abbés pourront avoir des celles ou prieurés dépendants du grand monastère, et y mettre des moines ou chanoines au nombre de six. L'école du monastère ne sera que pour les enfants *offerts*, c'est-à-dire consacrés à Dieu. On donnera aux pauvres la dîme de tout ce qui aura été donné aux frères ou à l'Église. Il y aura dans chaque abbaye un lieu spécialement destiné aux hôtes laïques. Les supérieurs du monastère sont l'abbé, le prévôt, le doyen et le cellerier : on leur donnera par honneur le nom de *nonni* [2].

Les autres décisions adoptées à l'assemblée monastique [3] d'Aix-la-Chapelle se rapportent à certains usages liturgiques qui n'ont pas une très grande importance.

L'empereur [4] chargea Benoît d'Aniane et plusieurs autres moines d'une sainte vie de porter ces réglements dans tous les monastères, et de travailler à faire naître parmi les religieux et les religieuses l'habitude de vivre conformément à la règle de saint Benoît.

Avec la grâce de Dieu, dit Ardon-Smaragde [5], la réforme fut adoptée dans tous les monastères qui observèrent la même règle et parurent être gouvernés par un seul abbé.

Les meilleurs évêques secondèrent le mouvement. Hetton de Bâle n'attendit pas l'arrivée des *missi* de l'empereur et envoya à saint Benoît d'Aniane plusieurs moines qui rapportèrent les nouveaux réglements à Richenow. Théodulf d'Orléans [6] demanda même à Benoît plusieurs de ses disciples pour introduire la réforme à Mici, bien déchu de la régularité qu'y avait établie saint Maximin (saint Mesmin).

Mais les moines de Saint-Denis [7] se révoltèrent pour la plupart au seul mot de réforme. Parmi eux, plusieurs avaient quitté la cuculle, signe distinctif de la vie monastique, et préten-

[1] La prison du monastère devint par la suite plus rigoureuse, et on l'appelait ordinairement *vade in pace*, pour marquer qu'on y était enseveli comme dans la paix éternelle du tombeau.

[2] On a beaucoup discuté sur la signification de ce mot, comme sur celui de *nonnæ* donné aux religieuses. Il pourrait ici y avoir une faute de copiste, et le mot *nonni* serait pour *Domni*, d'où on a fait *Dom*.

[3] C'est la première assemblée de cette sorte qui soit connue.

[4] Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 817.

[5] Ardo Smaragd., Vit. S. Bened. Anian., c. 8.

[6] Theod., carm. 6, lib. 2.

[7] *V.* Mabillon., Annal. Ordin. S. Bened., t. II.

daient vivre en chanoines. A part un très petit nombre, tous menaient une vie aussi éloignée de la règle de saint Benoît que de celle de saint Chrodegang. Lorsque Benoît d'Aniane et Arnulf de Hermoutier (Noirmoutier) arrivèrent à Saint-Denis, ils se trouvèrent fort embarrassés pour apaiser la révolte. Après avoir cherché inutilement à faire adopter la réforme, ils prirent le parti de transférer les moines les plus réguliers dans un prieuré voisin et laissèrent tous les mauvais ensemble dans l'abbaye; bientôt ceux-ci se firent une guerre si scandaleuse que plusieurs évêques s'étant assemblés en concile à Paris, portèrent leurs plaintes à l'empereur qui envoya aussitôt à Saint-Denis les archevêques Aldric de Sens et Ebbon de Reims avec leurs suffragants, pour y rétablir l'ordre.

La plupart des moines se repentirent de leurs excès et tombèrent aux genoux des évêques qui rappelèrent au monastère ceux que Benoît avait mis dans un prieuré séparé.

Le monastère de Fulde était depuis long-temps dans le trouble, mais pour toute autre cause que celui de Saint-Denis. Il y avait à la tête de ce monastère un abbé nommé Ratgaire qui avait la passion de bâtir et avait entrepris de remplacer les anciens bâtiments par des constructions nouvelles d'une grande magnificence. Il força tous ses moines de se mettre à l'œuvre et de quitter les livres pour les outils. Le savant Raban-Maur, alors moine de Fulde, adressa à son abbé une pièce de vers pour réclamer ses livres, mais la poésie avait peu de charmes pour Ratgaire qui ne songeait qu'aux pierres et au ciment. Les moines s'étant plaints à Charlemagne, obtinrent quelque repos; mais lorsque cet empereur fut mort, l'impitoyable abbé les chargea de plus lourds travaux qu'auparavant, pour regagner un temps qu'il considérait comme perdu. Les vieillards, qui ne pouvaient travailler et qui murmuraient, furent chassés du monastère et relégués en de petits prieurés. Ils ne quittèrent qu'en pleurant le tombeau de Boniface leur père et portèrent de nouvelles plaintes à Hludwig qui fit enfin déposer Ratgaire. Eigil, élu à sa place, ramena à Fulde la paix et les études[1].

Raban revit avec bonheur ses livres qu'il aimait tant et entreprit alors d'appuyer de l'autorité de son érudition et de son génie les idées de réforme qui remuaient l'empire des Franks. Il composa

[1] La vie d'Eigil a été écrite par son disciple Candidus. Lui-même a composé la belle vie de saint Sturm, premier abbé de Fulde. (*V.* Mabill. act. SS. ordin. S. Bened.)

dans ce but son grand ouvrage intitulé : *De l'Institution des clercs*, et le dédia à Heistulf, archevêque de Mayence. Les plus douces relations existaient entre les successeurs de Boniface et les moines de Fulde. Heistulf avait consacré la nouvelle église du monastère et ce fut pour le remercier que l'abbé Eigil ordonna à Raban de lui dédier son magnifique ouvrage.

L'*Institution des clercs* est divisée en trois livres. Le premier traite des Ordres ecclésiatiques et de leurs principales fonctions ; le second, des offices de l'Eglise; le troisième, des qualités que doivent avoir les clercs.

Les fonctions ecclésiastiques se groupent principalement autour de deux sacrements : le Baptême et l'Eucharistie. Raban considère l'Eucharistie comme sacrement et comme sacrifice, ce qui lui donne occasion d'expliquer l'ordre de la messe. Après avoir, dans le deuxième livre, exposé les différentes heures de l'office ecclésiastique, il traite des fêtes et des jeûnes.

Ces deux premiers livres de l'ouvrage de Raban sont remplis d'érudition, et contiennent de précieux renseignements pour la théologie dogmatique et la liturgie. Le troisième livre est divisé comme en deux parties. Dans la première, Raban parle des qualités morales nécessaires aux clercs; dans la seconde, des connaissances qu'ils doivent avoir. A cette occasion, il traite de la science de l'Écriture-Sainte et des sept arts libéraux [1] en homme qui les possédait parfaitement.

Raban termine son ouvrage en donnant d'excellents conseils sur la manière de prêcher. L'orateur chrétien, selon lui, doit commencer par acquérir d'abord les vertus qu'il doit prêcher, puis une profonde connaissance de l'Écriture-Sainte et des Pères de l'Église, et enfin se disposer immédiatement à la prédication par la prière. Avec ces trois dispositions, il n'aura pas besoin d'apprendre ses discours par cœur et pourra se laisser aller au développement des vérités chrétiennes suivant l'impression qu'il remarquera dans son auditoire.

Les rhéteurs ne seront peut-être pas de son avis, mais ceux qui comprennent ce que doit être l'orateur chrétien adopteront certainement son opinion.

On ne peut jeter les yeux sur l'ouvrage du savant moine de Fulde

[1] C'est-à-dire la grammaire, la rhétorique, la dialectique, l'arithmétique, la géométrie, la musique, l'astronomie.

sans être profondément étonné de sa vaste érudition. Depuis la mort d'Alcuin, Raban était sans contredit l'homme le plus savant de l'empire frank. Après la mort d'Eigil, il fut élu abbé de Fulde et nous le retrouverons sur le siége archiépiscopal de Mayence.

Tandis que Raban travaillait, par ses ouvrages, à la réforme du clergé, Benoît d'Aniane s'acquittait de la mission que lui avait confiée Hludwig de visiter tous les monastères de son empire.

Lorsqu'il fut de retour à Aix-la-Chapelle, l'empereur, dit Ermold [1], lui adressa avec sa bonté ordinaire ces paroles : « Tu sais,
» cher Benoît, quelle fut ma bienveillance pour ton Ordre du pre-
» mier moment que je le connus ; aussi désiré-je fonder, non loin
» de mon palais, une église desservie par trente de tes religieux [2] et
» qui soit vraiment ma propriété. Je pourrais au moins, dans ce
» monastère, goûter quelques instants de repos et les douceurs
» d'une prière faite dans le silence de la solitude. Puis, je t'au-
» rais près de moi, et de ce monastère tu pourrais facilement
» surveiller tous tes frères. » A peine le saint religieux eut-il entendu ces paroles, qu'il tomba aux genoux de Hludwig : « Puisse
» le Seigneur, lui dit-il, vous confirmer dans ce sage projet. »

» A trois milles [3] du palais d'Aix-la-Chapelle, était une solitude où se plaisaient les cerfs aux longs bois, les buffles et les chevreuils. Elle était arrosée par la rivière nommée Inda. Hludwig en chassa les animaux sauvages, y bâtit avec beaucoup d'art [4] un monastère agréable au Seigneur, le combla de richesses et y fit fleurir dans toute sa pureté la règle de saint Benoît. Il en était le véritable abbé, le visitait souvent, réglait lui-même les dépenses, et son bonheur était de lui prodiguer ses largesses (818). »

Ce monastère prit le nom de la rivière de l'Inda sur le bord de laquelle il fut construit. Benoît y fit sa demeure et commença dès-lors à aller plus fréquemment au palais [5]. Tous les religieux qui avaient besoin de la protection de l'empereur avaient recours à son entremise, et le bon abbé aimait tant à leur rendre service qu'il les embrassait en recevant leurs demandes. A la première occasion

[1] Ermold, liv. 2.
[2] Ardo Smaragd., Vit. S. Bened. Anian., c. 7.
[3] Ardon-Smaragde dit six milles. (Vit. S. Bened. Anian., c. 7.)
[4] *Miro opere*, dit Ardon-Smaragde. L'art ne dégénéra pas sous Hludwig.
[5] Ardo Smaragd, Vit. S. Bened. Anian., c. 7.

favorable, il les présentait à l'empereur, et celui-ci était si sûr en le voyant arriver qu'il était chargé de placets, qu'il les prenait lui-même dans les manches et dans les poches du saint abbé pour les lire sur-le-champ. Hludwig, dit Ardon-Smaragde, savait bien qu'il trouverait facilement des officiers pour gouverner les provinces et pour remplir toutes les charges de l'État, mais qu'il trouverait difficilement un homme comme Benoît, dévoué aux pauvres et aux malheureux.

Ce fut dans la solitude d'Inda que Benoît composa la plupart de ses ouvrages. Le premier fut un *Ordre monastique* [1] dans lequel il réglait toutes les actions des moines dans les plus petits détails. Son but, dans cet ouvrage, était de faire observer avec une scrupuleuse exactitude la règle de saint Benoît et d'en faire comprendre parfaitement l'esprit. Le second ouvrage du saint abbé fut sa collection de toutes les règles monastiques. Il composa cet ouvrage pour démontrer que toutes les prescriptions de saint Benoît, même les plus minutieuses en apparence, étaient tirées des règles des anciens Pères. Afin de le prouver d'une manière plus évidente encore, il fit la *concordance* des règles. Dans cet ouvrage, il pose d'abord chaque article de la règle de saint Benoît et le fait suivre d'extraits des autres règles sur le même sujet. Enfin, le quatrième ouvrage du saint réformateur fut un recueil de morceaux des anciens Pères sur la vie monastique, pour servir aux lectures spirituelles du soir.

Saint Benoît d'Aniane ne travaillait qu'à la réforme monastique par ses livres comme par ses actions. Ses efforts eussent été inutiles, s'il n'eut attaqué le mal dans sa racine. Mais il avait trop de perspicacité pour ne pas voir la vraie cause des maux qui avaient désolé l'état monastique, trop de zèle pour ne pas l'attaquer vigoureusement.

Le plus grand nombre des abbés, depuis un siècle, étaient des laïques et des clercs séculiers ou chanoines qui s'intéressaient plus aux revenus de leurs abbayes qu'à l'observation de la règle. Benoît [2] revenait souvent sur cet abus dans ses entretiens avec Hludwig et le conjurait d'y mettre fin. L'empereur y consentit et décréta

[1] Ardo Smaragd., Vit. S. Bened. Anian., c. 8. — On attribue plusieurs autres ouvrages à saint Benoît d'Aniane. *V.* Hist. litt. de France par les Bénéd., t. IV, p. 450 et suiv.

[2] *Ibid.*, c. 9.

qu'à l'avenir tous les abbés feraient profession de la vie monastique. Malheureusement cette loi excellente ne fut pas observée ; aussi la réforme de saint Benoît d'Aniane n'eut-elle pas un résultat aussi durable qu'on avait droit de l'attendre.

Le saint abbé mourut trois ans après avoir fondé, de concert avec Hludwig, le monastère d'Inda. Il fut affligé de souffrances continuelles pendant les dernières années de sa vie [1], et les supporta avec une patience qui embellit encore la couronne qu'il avait méritée par ses vertus. Quatre jours avant sa mort, il était encore au palais [2], mais la fièvre le saisit ce jour-là, et le força de rester dans la maison qu'il possédait à la ville. Le lendemain, l'empereur le fit transporter à Inda, et une si grande foule de seigneurs, d'évêques, d'abbés et de moines l'y vinrent visiter, qu'à peine si ses disciples pouvaient approcher de son lit.

L'abbé Hélisachar, son ami, et le prévôt d'Inda, lui ayant demandé comment il se trouvait : « Je n'ai jamais été si bien, leur répondit-il ; je suis dans la société des Anges, devant le trône de Dieu. » Ses moines ayant pu enfin se réunir autour de lui, il leur donna ses derniers conseils, et leur dit, entre autres choses édifiantes, qu'il était moine depuis quarante-huit ans, et que jamais, depuis sa profession, il n'avait commencé un repas sans arroser son pain de ses larmes. Il envoya ensuite quelques avis à l'empereur et à divers monastères, puis dicta deux lettres, l'une pour ses disciples d'Aniane, l'autre pour son ami Nebridius, archevêque de Narbonne.

« Une chose me tourmente, dit-il [3] aux moines d'Aniane, et je suis inquiet de savoir si vous conserverez votre régularité. Je sais que, maintenant, vous êtes fidèles et que vous ne m'oublierez pas ; mais étant sur le point de vous quitter, je veux encore vous rappeler toute la peine que j'ai prise pour vous inspirer l'amour de la perfection. Je prie le Fils de Dieu de vous faire la grâce d'être étroitement unis dans les liens de la charité avec ceux de vos frères que j'ai emmenés avec moi ou que j'ai envoyés ailleurs pour servir d'exemple dans les autres monastères. Ne les regardez jamais comme des étrangers, et recevez-les avec bonté s'ils veulent revenir avec vous. Grâce à Dieu, les biens ne vous manquent pas : secourez

[1] Ardo Smaragd., Vit. S. Bened. Anian., c. 9.

[2] Epist. Monach. Indæ ; apud Bolland., ad 12 feb.

[3] Epist. 1. S. Bened. Anian. ; apud Bolland., ad 12 feb.

donc tout le monde, et surtout ceux que nous avons aimés, surtout Modarius, abbé de Saint-Tiberi. Demeurez unis avec les moines d'Inda comme avec des frères, et regardez comme un autre moi-même Hélisachar, le plus fidèle ami que j'aie trouvé parmi les chanoines. Je vous parle ainsi parce que je ne sais si je vous reverrai encore sur la terre. »

« Homme de Dieu, écrit Benoît à Nebridius [1], souvenez-vous de notre vieille amitié; priez et faites prier pour moi dans tous les monastères à l'office et à la messe. Eh! mon cher père, j'en ai grand besoin, car je livre le dernier combat; je touche à ma fin, déjà mon ame se sépare de mon corps et je n'espère plus vous voir en ce monde. Je vous en supplie, très cher père, ayez toujours beaucoup d'affection pour mes frères d'Aniane; je les recommande à votre sollicitude. Que la Sainte Trinité vous garde et vous accorde la récompense éternelle. »

Malgré sa maladie [2], Benoît voulut dire l'office comme à son ordinaire; en l'achevant pour la dernière fois, il entonna le verset *Justus es*, *Domine*, etc.; mais les forces lui manquèrent. « Je me meurs, dit-il; Seigneur, faites miséricorde à votre serviteur. » En disant ces paroles, il expira.

Les moines d'Inda envoyèrent la relation de ses derniers moments à un moine d'Aniane nommé Ardon-Smaragde, qui écrivit la vie du saint abbé, qu'il avait connu et dont il imita les vertus [3].

Georgius, que Benoît avait fait abbé d'Aniane après la fondation du monastère d'Inda, survécut peu de temps à son cher père. Les moines d'Aniane et de Gellon élurent à sa place Tructesinde, en présence des deux archevêques Nebridius de Narbonne et Agobard de Lyon. Hludwig approuva leur élection, et leur écrivit [4] pour les exhorter à se souvenir des vertus et des leçons de Benoît, leur vertueux père.

[1] Epist. II S. Bened. Anian.; apud Bolland., loc. cit.

[2] Ardo Smaragd., Vit. S. Bened. Anian., c. 9.

[3] Nous l'avons souvent cité. Il est honoré comme saint.

[4] Apud Baluz., Capit., t. I.

II.

Premier partage de Hludwig entre ses fils. — Hludwig de Bavière, Pépin et Hlother. — Hlother empereur. — Mécontentement de Bernhard d'Italie. — Sa révolte. — Préparatifs de guerre de Hludwig. — Bernhard effrayé vient à Châlons-sur-Saône demander pardon à Hludwig. — Son jugement, son supplice. — Ses partisans. — Théodulf d'Orléans exilé. — Il proteste de son innocence. — Amnistie de Thionville. — Décret de Thionville. — Mort de Théodulf. — Retour de la famille d'Adalhard et de Wala. — Vie d'Adalhard depuis son retour d'exil. — Plaid d'Attigny et pénitence publique de Hludwig. — Motion d'Agobard de Lyon à Attigny. — Adalhard à Attigny. — Fondation de la nouvelle Corbie. — Mort d'Adalhard. — Corbie, pépinière d'apôtres pour les hommes du Nord. — Projet de Hludwig de convertir les Nord-mands. — Mission d'Ebbon, archevêque de Reims, et de Halitgaire de Cambrai. — Voyage en France du chef normand Hérold et son baptême. — Ambassade de l'empereur Michel-le-Bègue à Hludwig. — La question des images renouvelée. — Assemblée de Paris à ce sujet ; lettre au pape. — Erreur de Claude de Turin contre le culte des images. — Écrits polémiques de Théodmir, de Dungal, de Jonas d'Orléans, d'Agobard. — Walafrd Strabon. — Son ouvrage *De l'Origine des choses ecclésiastiques*. — Ouvrages liturgiques d'Agobard et d'Amalaire. — Traité d'Eginhard, *de l'Adoration de la Croix*. — Son histoire de la translation des reliques de saint Marcellin et de saint Pierre. — Ses rapports avec Loup de Ferrières.

818—828.

Dès l'année 817, Hludwig, à l'exemple de Charlemagne, son père, avait fait de ses fils autant de rois, ou plutôt de vice-rois chargés d'exécuter ses ordres dans les différentes parties de l'empire. Pépin fut nommé roi d'Aquitaine et Hludwig de Bavière. L'aîné, nommé Hlother, reçut le titre d'empereur et dut succéder à son père dans le gouvernement général de l'empire [1].

On a blâmé ces partages faits par Charlemagne et Hludwig-le-Pieux. C'est qu'on n'avait pas assez réfléchi à la nature de cet empire, si vaste et composé de tant de nationalités différentes. Du reste, ces partages ne détruisaient pas l'unité de l'empire : on voit dans la charte dressée par Hludwig, à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, que Pépin d'Aquitaine et Hludwig de Bavière ne devaient se considérer que comme les lieutenants de leur frère revêtu du titre d'empereur.

Cette condition subalterne qui leur fut faite les aigrit [2] contre leur père. Nous verrons bientôt les effets de leur jalousie.

Hlother n'avait point reçu de domaine particulier avec son titre d'empereur, et devait, à la mort de Bernhard, unir aux possessions de France et de Germanie que lui laisserait son père, le royaume d'Italie.

[1] Eginh., Annal. et Astronom., Vit. et act. Hludow, Pii, ad ann. 817.

[2] Thegan., De Gest. Hlud., c. 21.

Cette dernière clause, exprimée clairement dans la charte, irrita Bernhard, roi d'Italie, qui prétendait être réellement roi et léguer son royaume à sa postérité; peut-être aussi que, comme roi d'Italie et de Rome, il prétendait au titre d'empereur.

Hludwig, après le plaid général, était allé chasser dans la forêt des Vosges; et revenait passer l'hiver à son palais d'Aix-la-Chapelle, lorsqu'il apprit que son neveu Bernhard, cédant aux conseils d'hommes pervers [1], s'était révolté contre lui, que déjà les seigneurs et les cités d'Italie lui avaient prêté serment, et qu'enfin les passages des Alpes par où l'on pouvait pénétrer dans ce royaume étaient fermés.

Ces nouvelles, quoique exagérées [2], avaient quelque chose de réel, et Hludwig fut d'autant plus irrité de la révolte de son neveu, qu'il avait droit à sa reconnaissance, s'étant autrefois servi de toute son influence sur l'esprit de Charlemagne, pour le faire nommer roi. Il résolut d'agir vigoureusement contre lui, et envoya sur-le-champ à tous les seigneurs laïques et ecclésiastiques l'ordre de réunir leurs vassaux et de le venir joindre sans retard. Hetti, archevêque de Trèves, ayant reçu cet ordre, écrivit à Frother de Toul, un de ses suffragants [3] :

« Sachez que le seigneur empereur vient de m'adresser le commandement terrible d'avertir tous ceux qui sont dans notre légation de se préparer à la guerre qu'il va faire en Italie à Bernhard qui s'est révolté contre lui. C'est pourquoi je vous ordonne, suivant l'ordre du seigneur empereur, de faire en sorte que tous ceux qui doivent un contingent à l'armée, abbés et abbesses, comtes et vassaux du seigneur empereur, se préparent le plus de promptement possible et qu'ils partent dès que l'ordre de l'empereur leur sera notifié; le soir même, si c'est le soir, ou le matin, si c'est le matin. Tous prendront le chemin d'Italie où le seigneur empereur se rend avec ses fidèles. »

Tous les gouverneurs des provinces et les métropolitains envoyèrent des lettres semblables, et de tous les points de l'empire, les seigneurs avec leurs vassaux, les *défenseurs* avec ceux des églises et

[1] Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 817; Thegan., De Gest. Hlud., c. 22.

[2] Eginh., ad ann. 817.

[3] Inter Epist. Frothar., 25; apud Duchêne, t. II, p. 721. — Duchêne a donné un recueil de trente-une lettres écrites par Frother de Toul ou adressées à cet évêque. Frother de Toul fut un évêque très distingué.

des abbayes, se dirigèrent vers Châlons-sur-Saône où était le rendez-vous général. Bernhard, voyant l'empereur à la tête d'une puissante armée, s'aperçut, mais trop tard, de sa faiblesse [1] et de l'impossibilité où il était de poursuivre son entreprise. Les conseillers perfides qui l'avaient excité à la révolte l'abandonnèrent presque tous en présence du danger, et il partit pour Châlons avec l'intention de se jeter aux pieds de son oncle, de confesser toute sa faute et d'implorer son pardon. Son exemple fut suivi par les seigneurs de son royaume qui déposèrent les armes et s'en remirent au jugement de l'empereur.

Soumis à un interrogatoire, Bernhard et ses complices déclarèrent dès les premières questions, le but, les moyens, les commencements, les progrès et les noms des chefs de la conjuration. On découvrit ainsi qu'elle avait pour principaux auteurs Eggidéon, un des plus intimes amis du roi Bernhard; Reginhair, autrefois comte du palais de l'empereur, et Reginhard, chambellan du roi. Une foule de clercs et de laïques, franks et lombards, étaient aussi entrés dans le complot; ceux qu'enveloppa la tempête furent Anshelm de Milan, Wolfolde de Crémone et Théodulf d'Orléans [2].

Hludwig fit conduire les conjurés à Aix-la-Chapelle où il assembla un plaid général pour les juger. On les condamna à mort selon toute la rigueur des lois frankes; mais Hludwig leur fit grâce et permit seulement à ses conseillers de faire crever les yeux à Bernhart et à ses trois principaux complices: Eggidéon, Reginhaire et Reginhart. Les trois évêques furent déposés dans un concile et renfermés dans des monastères [3]. Pour le reste des coupables, ils furent exilés ou rasés suivant la gravité de leur faute [4].

[1] Astronom., Vit. Hludow. Pii; Eginh., Annal. ad ann. 817; Thegan., De Gest. Hlud., c. 22.

[2] Eginhard., Annal.; Astronom., Vit. Hludow., ad ann. 817; Thegan., De Gest. Hlud., c. 22..

[3] Thegan., De Gest., Hlud., c. 22; Astronom. et Eginh., ad ann. 818.

[4] Thégan ajoute que l'empereur fit aussi alors tonsurer et enfermer dans des monastères ses trois frères, Drogon, Hugues et Théodorik. On a souvent blamé ces réclusions forcées dans les monastères. On n'avait pas réfléchi que ceux qui y étaient ainsi enfermés étaient considérés comme *prisonniers*. On les rasait et on leur donnait l'habit monastique, comme on donne aujourd'hui l'habit de prisonnier. Dans les prisons actuelles, le coupable devient plus criminel, au lieu que dans le monastère, il se trouvait en société avec des hommes vertueux qui le rendaient meilleur ordinairement.

Théodulf fut exilé à Angers. Pour charmer l'ennui de sa prison, il fit des vers et composa en particulier l'hymne *Gloria, laus et honor*. Il protesta toujours de son innocence et écrivit à ce sujet deux lettres en vers, l'une à Aiulf, archevêque de Bourges, et l'autre à Modoin, évêque d'Autun. « Ceux qui refusent de reconnaître son innocence, dit-il[1], seront bien obligés d'en convenir devant le tribunal du souverain juge ; on l'a condamné injustement et malgré ses protestations ; ses juges n'avaient pas le droit de le condamner et le pape seul pouvait le juger, puisqu'il en avait reçu le *pallium*. » Cet honneur du *pallium* accordé à Théodulf pouvait faire croire qu'il avait reçu du pape la dignité de représentant du saint-siége en France.

Aiulf et Modoin avaient beaucoup de crédit auprès de Hludwig et étaient l'un et l'autre distingués par leurs talents et leurs vertus. Aiulf avait mené la vie érémitique dans une solitude du Berri avant d'être élevé sur le siége de Bourges où il se sanctifia[2]. Modoin[3] était un poète fort distingué. Walafrid-Strabon, Florus et Théodulf lui donnent à l'envi les plus pompeuses louanges. Il répondit à la lettre de ce dernier par une élégie[4] dans laquelle il cherche à le consoler de sa prison par l'exemple de plusieurs grands hommes qui y avaient été condamnés comme lui. Modoin convient de l'innocence de Théodulf et attribue sa disgrâce à l'envie. Bientôt, lui dit-il, on le fera comparaître de nouveau devant l'empereur et ce prince est disposé à lui pardonner, pourvu qu'il avoue sa faute. Théodulf préféra rester prisonnier que de s'avouer coupable après avoir protesté de son innocence.

Bernhard n'avait pu supporter l'affreux supplice qu'on lui avait fait souffrir et était mort trois jours après avoir perdu les yeux[5]. A cette nouvelle, Hludwig s'abandonna à une vive douleur, et pleura amèrement ; son cœur sensible et pieux se reprochait comme un crime la juste sévérite dont il avait usé envers un coupable.

Pendant trois ans[6], les guerres qu'il eut à soutenir dans la Bre-

[1] Theod., lib. 4, carm. 4 et 5.
[2] *V.* Bolland., 22 maii.
[3] Hist. litt. de France par les Bénéd., t. IV.
[4] Inter op. Theod., lib. 4, carm. 9.
[5] Thégan. — L'Astronome (ad ann. 818) dit qu'il se donna la mort.
[6] De 818 à 821.

tagne, la Pannonie et l'Espagne ; la mort de son épouse Hermengarde et son mariage avec Judith firent distraction à son chagrin ; mais une fois la paix rétablie, il songea à faire pénitence de son prétendu crime. Il commença par publier une amnistie à l'occasion du mariage de son fils Hlother, au plaid de Thionville en 821, et fit grâce à tous ceux qui avaient conspiré avec son neveu Bernhard [1]. Les ayant fait comparaître en sa présence, non-seulement il leur remit les peines qu'ils avaient méritées, mais aussi leurs biens qui avaient été confisqués.

Trente-deux évêques se trouvèrent à l'assemblée de Thionville [2]. Les principaux étaient Heistulf, archevêque de Mayence, Hadabald de Cologne, Hetti de Trèves, Ebbon de Reims. On s'y occupa principalement des violences exercées par certains seigneurs contre les clercs et de l'attentat commis contre un évêque de Wascogne [3] nommé Jean, qui avait été mis à mort après avoir enduré les plus indignes traitements. On décida de prier l'empereur de ratifier les décisions suivantes sur les peines et les pénitences qui devaient être infligées à ceux qui feraient violence aux clercs.

« 1.° Celui qui aura blessé un sous-diacre fera pénitence pendant cinq carêmes et paiera trois cents sous avec la composition ordinaire et l'amende due à l'évêque. Si le sous-diacre meurt de sa blessure, le meurtrier fera pénitence pendant cinq ans, paiera quatre cents sous avec une composition et une amende trois fois plus grandes [4].

» 2.° Celui qui aura blessé un diacre fera pénitence pendant six carêmes, paiera quatre cents sous avec la composition et l'amende qui seront triplées si le diacre meurt de sa blessure. Dans ce cas, la pénitence sera de six ans et le meurtrier paiera six cents sous.

» Celui qui aura blessé un prêtre fera pénitence douze carêmes et paiera six cents sous avec triple composition et amende. Si le prêtre meurt de sa blessure, le meurtrier fera pénitence pendant douze ans, paiera neuf cents sous avec triple composition et triple amende à l'évêque.

» 4.° Si quelqu'un dresse des embûches à un évêque, le met en

[1] Eginh., Annal. ad ann. 821.
[2] Apud Sirm., op. cit., p. 445 et seq.
[3] Gascogne.
[4] Ces compositions et amendes étaient réglées par les lois.

prison ou lui fait quelque outrage, il fera dix ans de pénitence et paiera la triple composition fixée pour le meurtre d'un prêtre. Celui qui aura tué un évêque par imprudence, fera la pénitence que lui indiqueront les évêques de la province. Si quelqu'un tue un évêque volontairement, il ne mangera pas de chair et ne boira point de vin pendant toute sa vie ; il déposera son baudrier militaire et ne pourra jamais se marier. »

Après avoir arrêté les décrets dans leur assemblée particulière, les évêques se réunirent aux seigneurs laïques, et Heistulf de Mayence dit au nom de ses collègues : « S'il plaît aux princes et à leurs fidèles, nous les prions d'approuver nos décisions et de les souscrire. » Les empereurs et tous les seigneurs y consentirent.

Dans une autre assemblée tenue l'année suivante à Tribure [1], l'empereur ratifia de nouveau le capitulaire proposé par les évêques à l'assemblée de Thionville, le publia en son nom et le fit suivre de ces paroles :

« Nous ajoutons que si quelqu'un refuse de se soumettre à ces canons sanctionnés par nous et persiste à désobéir aux évêques, il sera frappé d'abord de la sentence canonique ; de plus il ne pourra jouir d'aucun bénéfice dans notre royaume ; ses aleus [2] seront mis à notre ban et s'ils y restent un an et jour, seront réunis à notre fisc ; le coupable sera exilé et même détenu prisonnier jusqu'à ce qu'il ait fait à l'Église les satisfactions convenables. »

Hludwig prononça ces paroles à haute voix dans l'assemblée ; les seigneurs dirent par trois fois : *placet* [3], tous signèrent en joignant à leur nom des croix et l'Ordre ecclésiastique entonna *Te Deum* pour terminer le synode.

Théodulf, évêque d'Orléans, ne put profiter de l'amnistie de Thionville. Il mourut au moment de retourner à son Église et fut inhumé à Angers, où il était resté quatre ans en exil [4].

[1] Apud Sirm., t. II, p. 447.

[2] Biens possédés en propre. Le *bénéfice*, au contraire, n'était pas un bien propre, on n'en avait que la jouissance par gratification du prince ou du seigneur ou en l'acceptant à *titre précaire*.

[3] *Ceci nous plaît*, ou *qu'il en soit ainsi*.

[4] Son épitaphe le dit expressément. (*V.* Mabill., Annal., et l'histoire littéraire de France par les Bénéd., t. IV.) — Baluze (Miscellan.) a publié un deuxième capitulaire de Théodulf. Il y donne des instructions très détaillées aux prêtres, particulièrement sur la pénitence et l'extrême-onction.

Ce fut une perte immense pour l'Église dont il était l'ornement par sa science et ses vertus.

Adalhard fut plus heureux que Théodulf et put revoir sa chère Corbie. Il fut compris avec son frère Wala et toute leur famille dans l'amnistie, et Hludwig prit à tâche, par ses bienfaits, de leur faire oublier l'injuste exil auquel ils avaient été condamnés.

Wala reprit son rang au palais et accompagna Hlother en qualité de premier ministre, lorsque ce jeune empereur fut envoyé en Italie par son père en 822 [1].

Les moines de l'île de Hermoutier [2] ne purent voir sans verser des larmes partir le pieux Adalhard qui les avait édifiés pendant les sept années de son exil. Le vénérable Ragnard surtout, qui devint dans la suite abbé du monastère, ne pouvait se consoler, et sa douleur était si profonde qu'il alla pleurer dans un endroit retiré du monastère lorsque les autres accompagnèrent l'abbé de Corbie jusqu'à son vaisseau. Adalhard cherchait des yeux et réclamait son cher Ragnard; car il ne voulait pas quitter Hermoutier sans l'avoir pressé sur son cœur. Quand on lui eut dit qu'il était resté à pleurer au monastère, il y retourna: « Bienheureux Père, lui dit Ragnard en le voyant, » que cherche-tu? pourquoi as-tu voulu que je te voie au moment » de te perdre? Je prends Dieu à témoin que j'aimerais mieux » t'avoir mort près de moi que de rester ici sans toi. » Les moines de Hermoutier reconduisirent Adalhard jusqu'à son vaisseau et restèrent sur le rivage jusqu'à ce qu'ils l'eussent perdu de vue. Ils revinrent ensuite les larmes aux yeux comme s'ils eussent perdu leur père.

Adalhard se rendit au palais, se jeta aux pieds du roi; et après l'avoir assuré qu'il ne lui gardait pas rancune de son exil, il se retira à son monastère de Corbie.

Il y était depuis peu de temps [3] lorsque l'empereur l'appela au palais et lui rendit les honneurs dont il avait joui autrefois.

[1] Eginh., Annal.; Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 822.—Dans ce voyage, Hlother fut couronné empereur par le pape Pascal I.er en 823. Ce pape étant mort en 824. Hludwig envoya Hlother à Rome à cause des troubles qui avaient eu lieu à l'occasion de l'élection d'Eugène II. Le jeune empereur y fit un décret pour assurer la tranquillité des élections des papes et l'autorité pontificale et impériale, contre le sénat et le peuple qui en étaient jaloux et aspiraient à leur ancienne constitution politique.

[2] Paschase Ratbert., Vit. S. Adelh., c. 13; apud Bolland., 2 jan.

[3] *Ibid.*, c. 14.

Hludwig avait trop de grandeur d'ame pour ne pas réparer avec éclat la faute que lui avaient fait commettre d'injustes soupçons.

Il poussa même la délicatesse de conscience jusqu'au scrupule; défaut trop rare dans ceux qui sont revêtus de la puissance.

Quoiqu'il eût adouci la rigueur des lois en faveur de son neveu Bernhard, la mort de ce roi troublait sa conscience. Il se reprochait aussi la sévérité dont il avait usé envers ses frères enfermés par ses ordres dans des monastères, envers la famille d'Adalhard et plusieurs des complices de Bernhard dont la culpabilité n'était pas parfaitement démontrée.

Aux yeux de tout autre, l'amnistie de Thionville eût suffisamment réparé ces rigueurs; mais Hludwig était chrétien et voulut réparer ses fautes en chrétien comme le dernier des fidèles. Il savait qu'aux yeux de Dieu l'empereur n'est pas au-dessus du sujet.

« Il convoqua donc, dit Éginhard [1], dans le courant de l'année 822, une assemblée composée des évêques et des grands de l'empire. Ses frères y parurent et lui pardonnèrent solennellement de les avoir fait tonsurer contre leur volonté; il fit ensuite une confession et une pénitence publique tant pour ce fait que pour les actes de sévérité exercés contre Bernhard, fils de son frère Pépin, ainsi que contre l'abbé Adalhard et son frère Wala. Il se soumit de nouveau à la pénitence en présence de tout son peuple, dans le plaid général qu'il tint à Attigny au mois d'août de la même année, et répara avec beaucoup de piété tout ce qu'il put découvrir d'actions semblables commises par son père et par lui. »

« Il s'efforça, dit un autre chroniqueur [2], d'apaiser Dieu par d'abondantes aumônes, par les prières que firent pour lui les serviteurs de Dieu et par ses propres satisfactions, comme si toutes les peines infligées légitimement à chaque coupable eussent été autant de cruautés. »

On s'est plu à défigurer cette action de Hludwig et on n'a pas voulu apercevoir ce qu'avait de salutaire cet exemple solennel de réparation donné à tant de seigneurs qui avaient à se reprocher de plus graves injustices. La pénitence publique était encore en usage au IX.e siècle; pourquoi l'empereur ne s'y serait-il pas soumis comme le simple fidèle? Hludwig, sincèrement dévoué à la réforme de

[1] Eginh., Annal. ad ann. 822.

[2] Astronom., Vit. Hludow., ad ann. 822.

toutes les injustices, devait une réparation éclatante de celles qu'on pouvait lui reprocher. Un chroniqueur dit que sa pénitence rappela celle de Théodose [1] et pour nous elle est un éclatant hommage rendu à l'égalité des hommes devant Dieu.

Après avoir montré par son exemple qu'aucun Frank ne devait rougir de réparer ses fautes, Hludwig quitta l'assemblée.

Adalhard qui, depuis son retour d'exil, partageait sa confiance, avec l'abbé Hélisachar, l'évêque Modoin et quelques autres seigneurs, se leva dans l'assemblée et dit au nom de l'empereur [2] :

« Proposez sans crainte tout ce qui vous paraîtra utile pour cor-
» riger les désordres, exalter la religion, éclaircir la doctrine, for-
» tifier la foi, faire fleurir la piété. Soyez assuré que l'empereur le
» mettra à exécution. Il sait, comme le dit l'Écriture, que se sont
» les péchés qui attirent sur les peuples les fléaux de la guerre, de
» la famine et les autres malheurs ; c'est pourquoi il veut, par son
» application à détruire le mal et à établir le bien, écarter de son
» royaume les calamités et y attirer toutes sortes de prospérités. »

L'archevêque de Lyon Agobard se leva alors et prit la parole. C'était un des prélats les plus savants et les plus vertueux, le digne successeur de Leidrade ; il pria Adalhard et Hélisachar de représenter à l'empereur combien il était contraire aux canons de donner à des laïques l'usage des biens ecclésiastiques et finit son discours par ces paroles : « Vous me direz peut-être que ce n'est pas l'empereur qui
» a donné les biens de l'Église à des laïques, que ses prédécesseurs
» sont les auteurs du mal et qu'il lui est impossible d'y apporter
» remède. Avertissez-le au moins de l'abus quoiqu'il ne puisse en
» retrancher la cause, afin qu'en y réfléchissant, qu'en le condam-
» nant, qu'en le déplorant, il puisse trouver miséricorde devant le
» Seigneur. »

Adalhard et Hélisachar répondirent à l'archevêque de Lyon qu'ils en feraient leur rapport à l'empereur ; mais Hludwig ne pouvait ôter les bénéfices à des fidèles qui ne s'étaient pas rendus coupables de félonie. Quoiqu'il gémît de l'abus que lui indiquait Agobard, il ne put suivre son conseil.

Il l'eût suivi certainement si la chose eût été possible, car après

[1] Astronom., loc. cit. ; Pasch. Ratbert., Vit. S. Adalhard., c. 14. ; Eginh., loc. cit.

[2] Agobard., De Dispens. rei eccl.

l'assemblée d'Attigny, il montra un nouveau zèle pour la pureté de la discipline.

« Adalhard le seconda et profita de son influence pour propager, dit son historien [1], l'esprit de justice et de sagesse et pour faire rendre à chacun suivant son droit. Le saint abbé avait tant de charité qu'il se concilia tous les cœurs. Toutes les bouches le louaient, toutes les mains le bénissaient, chacun le vénérait comme un père. Les maîtres des Églises l'aimaient comme leur fils, et l'écoutaient en même temps comme leur guide à cause de la sagesse de ses conseils. Il travailla si bien à inspirer à chacun l'amour de la perfection, que le royaume des Franks sembla renaître et que la justice se leva sur lui comme une aurore brillante. »

Malgré le succès qui couronnait ses efforts, Adalhard songeait à se débarrasser de tous les soucis des honneurs et même de sa charge d'abbé, pour ne plus penser qu'à Dieu ; mais ce fut en vain qu'il objecta sa grande vieillesse ; ses religieux qui le voyaient d'une santé vigoureuse et d'un esprit plus vigoureux encore, ne voulurent jamais consentir à ce qu'il renonçât à son titre d'abbé; Hludwig, de son côté, ne voulait pas se priver de ses conseils.

Adalhard profita de la faveur dont l'empereur l'honorait pour établir au pays des Saxons le monastère de la nouvelle Corbie dont il rêvait la fondation dès avant son exil [2].

Charlemagne, après la conquête de la Saxe, avait placé dans quelques monastères, et en particulier à Corbie, plusieurs Saxons, afin qu'ils y fussent formés aux observances de la vie monastique et pussent ensuite la propager dans leur patrie. Adalhard, voyant que plusieurs de ses moines saxons étaient fort instruits et pleins de ferveur, songea à les envoyer fonder un monastère dans leur pays et leur demanda si on n'y trouverait pas un endroit convenable. Un d'entre eux nommé Théodrade, ayant assuré qu'il en connaissait un très commode dans une terre appartenant à son père, Adalhard l'envoya demander à ses parents s'ils consentiraient à l'établissement d'une communauté sur leurs terres. Théodrade rapporta le consentement de sa famille ; mais Adalhard fut alors envoyé en Italie, puis exilé.

Adalhard le jeune, qui gouverna Corbie pendant son absence, sui-

[1] Pasch. Ratb., loc. cit.

[2] Construct. Nov. Corb. ; apud Duchêne, t. II, p. 344 et seq.

vit son projet, et fonda une communauté assez nombreuse de moines saxons avec l'agrément de Hludwig et d'Hathumar, premier évêque de Paderborn.

Le terrain sur lequel on bâtit le nouveau monastère était si stérile qu'on y avait beaucoup de peine à vivre. Adalbert, prévôt de la communauté, conçut le projet de chercher un endroit plus favorable, et, en attendant, partagea les moines en trois bandes qui durent s'établir en des prieurés différents pour avoir de quoi vivre.

Les choses en étaient là, lorsqu'Adalhard fut rappelé de son exil. Son premier soin fut d'envoyer en Saxe des charriots chargés de provisions, et il pria ensuite Hludwig de lui permettre de choisir un lieu plus fertile pour établir la communauté. L'empereur lui ayant donné sur ce point tout pouvoir, il partit avec Wala son frère pour la Saxe et choisit, sur les bords du Weser, un lieu très agréable et formant un delta terminé d'un côté par le lit du fleuve et des deux autres par des montagnes [1]. Après en avoir conféré avec les évêques et les comtes, il prit possession de ce lieu en s'y prosternant pour y prier, en y chantant des psaumes et des litanies; il fit ensuite tracer l'enceinte du monastère en y plantant des pieux, désigna l'emplacement de l'église, de l'habitation des moines et des autres édifices, et pria l'évêque de venir bénir ce lieu, de planter une croix à l'endroit où devait être l'autel, et d'imposer au nouveau monastère le nom de Corbie [2].

Dès le jour même, on commença à bâtir, et un mois après les moines y célébraient une messe solennelle et s'y établissaient. Il est probable que les bâtiments de la nouvelle Corbie, construits si rapidement, n'étaient pas splendides; Adalhard préférait les vertus monastiques aux monastères somptueux.

L'année suivante, Adalhard fit un second voyage à la nouvelle Corbie et songea à y établir un de ses moines nommé Warin, pour abbé; mais les religieux eussent préféré Wala. Le saint abbé ajourna sa décision et continua de gouverner les deux monastères jusqu'à sa mort qui arriva bientôt après. Adalhard tomba malade trois jours avant la fête de Noël de l'an 825. Sentant que son heure dernière approchait, il fit venir ses religieux, les fit asseoir par terre

[1] Pasch. Ratbert., Vit. S. Adelhard., c. 16. — Cet historien s'est cru obligé, pour l'honneur du nouveau monastère de prouver que le delta ou triangle est la figure géométrique la plus parfaite.

[2] Const. Nov. Corb.

autour de lui et leur dit[1] : « Voici que je m'en vais rendre compte
» des brebis qui m'ont été confiées. Pour vous, n'oubliez pas que
» vous rendrez compte de la manière dont vous m'aurez obéi. Au
» jour terrible du jugement, vous me verrez présenter au souve-
» rain juge le gain que j'aurai fait parmi vous avec les talents qu'il
» m'avait donnés à faire valoir. En attendant, si j'ai commis
» quelque faute envers vous, soit que je l'aie fait sans le vouloir et
» sans le savoir, ou avec connaissance et volonté, pardonnez-le
» moi. Je vous pardonne, de la part de J.-C., ce que vous pour-
» riez avoir à vous reprocher à mon égard. »

Adalhard voulut ensuite purifier sa conscience de manière à paraître sans crainte devant le souverain juge. A cet effet, il fit venir plusieurs de ses religieux parmi lesquels était Paschase-Ratbert son historien, leur exposa avec candeur les actions qui lui donnaient de l'inquiétude et leur demanda s'il avait quelque chose à redouter de la justice de Dieu; tous furent d'avis qu'il devait se tranquilliser sur ces fautes légères qu'il avait pleurées toute sa vie.

Hildemann[2], évêque de Beauvais et ancien moine de Corbie, ayant appris la maladie du saint abbé, accourut le visiter. Le bon Père en le voyant ressentit une grande joie et rendit grâces à Dieu de lui avoir accordé cette consolation. « O Dieu créateur et roi de toutes choses, disait-il, je vous remercie d'avoir comblé mes désirs.»

Hildemann lui ayant proposé de lui donner l'extrême-onction, il y consentit avec joie. Pendant qu'on lui administrait le sacrement, il avait les mains et les yeux élevés vers le ciel et disait : « Seigneur,
» vous renvoyez votre serviteur en paix suivant votre parole. J'ai
» reçu tous vos sacrements, que me reste-t-il à faire sinon de
» m'unir à vous ? Je vais m'en aller vers le Seigneur ; j'irai plein de
» joie ; oui, je mourrai bien joyeux. Je traverserai sans crainte les
» abîmes qui sont au-delà de cette vie, parce que je parviendrai
» aux joies éternelles qui me sont promises. »

On donna au saint abbé le dernier viatique le second jour de janvier, après quoi on lui fit la recommandation de l'ame. Il mourut ce jour-là, sur les trois heures après midi; Hildemann lui ferma les yeux et l'ensevelit de ses mains. Wala son frère lui succéda dans le gouvernement de l'ancienne Corbie et Warin dans celui de la nouvelle Corbie.

[1] Pasc. Ratbert., Vit. S. Adelh., c. 18.

[2] *Ibid.*, c. 19.

Adalhard, que ses vertus ont fait élever au rang des saints, était également distingué par sa science [1]. Sous sa direction, l'école de Corbie était devenue très florissante, et plusieurs des hommes les plus savants de l'époque y furent élevés. Ce fut surtout de Corbie que sortirent les missionnaires qui travaillèrent à la conversion des hommes du Nord.

Ces peuples, appelés Nord-mans (Normands), avaient déjà paru sur les rivages de l'empire frank; Hludwig entreprit de les convertir au christianisme. Sa piété l'inspira bien, et son projet, s'il eût eu un succès complet, eût sauvé la société, que ces peuples barbares menaçaient d'une nouvelle invasion. En les rendant chrétiens, il s'en faisait des amis. On n'a pas tenu compte à Hludwig de cette pensée aussi profondément politique que chrétienne. Ebbon, archevêque de Reims, fut chargé par lui de la difficile mission d'éclairer les hommes du Nord des lumières chrétiennes. Ebbon était particulièrement cher à Hludwig, qui l'avait élevé dans son palais d'Aquitaine et le croyait fidèle et vertueux. Peut-être Ebbon l'était-il alors.

Hludwig l'ayant fait venir au palais lui parla en ces termes, après lui avoir fait connaître la mission qu'il lui donnait [2] : « Saint prêtre, tu devras d'abord employer à l'égard de ces peuples les moyens les plus doux, leur faire connaître le Dieu créateur du monde et J.-C. son fils, qui est venu racheter les pécheurs. Tu t'appliqueras à les instruire de la foi de l'Église; il faut que cette nation abandonne ses vaines idoles et ouvre les yeux à la lumière. Porte avec toi les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, et que ces peuples y apprennent à connaître le vrai Dieu. Fais-leur entendre, quand les circonstances l'exigeront, le langage sévère de la vérité, et qu'ils connaissent enfin à quelles erreurs ils ont obéi jusqu'à présent. Hâte-

[1] On possède de saint Adalhard : 1.° des statuts monastiques; 2.° quelques fragments; 3.° une partie de son ouvrage *De Ordine Palatii*, conservée par Hincmar.

[2] Ermold., De Reb. gest. Hludow. Pii, lib. 4. ; apud D. Bouquet., Rer. Gall. et Franc. script., t. VI. — Ermold était disciple de saint Benoît d'Aniane, comme il le dit lui-même. (Lib. 3, ad fin.) Plusieurs auteurs ont pensé qu'il était le même qu'Ermenald, abbé d'Aniane. Il serait alors rentré dans les bonnes grâces de Hludwig qui avait exilé Ermold, on ne sait pour quelle cause, sur les bords du Rhin. Ermold composa son curieux ouvrage pour obtenir sa grâce. Il l'a fait précéder d'une invocation en vers. La réunion des premières et des dernières lettres de chaque vers forme le vers suivant :

Ermoldus cecinit Hludoici Cæsaris arma.

Sans cette pièce bizarre, le nom d'Ermold nous serait peut-être inconnu.

toi d'aller trouver le roi Hérold, et dis-lui de notre part que tout notre désir est de le voir quitter la voie funeste de l'erreur, adresser au Christ ses pieux hommages, abandonner ses idoles, puiser à la source du baptême les dons du salut, et porter sur son front la croix de J.-C. Dis-lui que ce n'est point pour nous emparer de son royaume que nous voulons le rendre chrétien, mais seulement pour donner à Dieu de nouveaux serviteurs. Qu'il vienne s'il le désire à notre palais recevoir le baptême, et il s'en retournera ensuite dans son royaume en paix et chargé de présents. »

Ebbon partit, parvint jusqu'au palais d'Hérold, et déposa dans son cœur les premières semences de l'Évangile. Le roi nord-man l'écoutait avec plaisir et parlait même à son peuple d'embrasser la foi chrétienne. Il voulut, avant de se décider, faire un voyage au palais de Hludwig. « Retourne vers ton roi, dit-il à Ebbon, et porte-lui cette réponse : « Je désire voir de mes yeux le royaume » des Franks, la piété de leur empereur, les armes et la gloire des » serviteurs du Christ, le culte que l'on rend à ce Dieu que tu me » prêches. Si ton Christ accomplit mes vœux, j'abandonnerai mes » idoles et je suivrai ses préceptes. »

Hérold avait un autre motif de désirer voir le palais des Franks, c'était de réclamer la protection de Hludwig contre les enfants d'un autre chef normand, Godefrid, qui voulaient le chasser de son royaume [1].

Ebbon revint en France transporté de joie [2]. Les conquêtes qu'il présageait pour l'avenir animaient son zèle; aussi, après avoir fait part à l'empereur du désir d'Hérold, il partit pour Rome, afin de faire approuver sa mission par le souverain pontife [3].

Pascal I.er, successeur d'Étienne IV, le reçut avec honneur, lui donna la qualité de légat, autorisa sa mission par un décret [4] adressé à tous les évêques, princes, ducs, comtes et autres fidèles, et lui donna pour collègue dans sa légation un savant évêque, Halitgaire de Cambrai.

Les deux missionnaires retournèrent vers le roi Hérold, et restèrent à prêcher l'Évangile aux hommes du Nord pendant le voyage que ce roi fit au palais de l'empereur.

[1] Eginh., Annal. ad ann 823.

[2] Ermold, liv. 4.

[3] V. Bolland., ad 3 feb.; Vit. S. Ansch. et Comment. præv.

[4] Apud Bolland., loc. cit.

Hludwig, pour recevoir le chef nord-man, se rendit à Ingelheim. « Là, dit Ermold [1], s'élève sur cent colonnes un superbe palais; on y admire d'innombrables appartements, des toitures aux formes variées, des milliers de fenêtres et de portes travaillées par les artistes les plus habiles. Le temple du Seigneur s'élève auprès du palais; il est construit avec des marbres précieux; les grandes portes en sont d'airain et les petites sont enrichies d'or; de magnifiques peintures y retracent aux yeux les œuvres de la toute puissance divine et les actions mémorables des hommes justes.

» A gauche sont représentés l'homme et la femme nouvellement créés et placés dans le Paradis terrestre; plus loin le perfide serpent séduit Ève, dont le cœur jusqu'alors ignorait le mal; elle-même tente à son tour son mari, et les deux coupables, à l'arrivée du Seigneur, cachent leur nudité sous des feuilles de palmier. On voit ensuite nos premiers parents travaillant péniblement à la terre, et une suite de tableaux retracent dans leur ordre tous les faits de l'Ancien Testament : Abraham et ses enfants, l'histoire touchante de Joseph, Moïse, et l'Égyptien périssant dans les eaux, Josué et la foule nombreuse des prophètes et des rois d'Israël.

» A droite sont représentés tous les détails de la vie de l'Homme-Dieu sur la terre, l'Ange descendant des cieux et saluant Marie, les bergers et les mages adorant l'Enfant-Dieu, Jésus guérissant les malades et opérant toutes ses merveilles, les tristes scènes de sa mort et son ascension glorieuse. »

Depuis quelque temps, Hludwig était à Ingelheim, lorsque du haut de son palais il aperçut, voguant sur les eaux du Rhin, cent navires aux voiles blanches artistement arrangées et chargées des dons offerts par la nation des Nord-mans [2]. Hludwig, les voyant près d'arriver, envoya Matfrid au-devant de ses hôtes avec plusieurs coursiers couverts de riches caparaçons de pourpre. Hérold, en sortant de son vaisseau, monta sur un cheval frank; son épouse et toute sa maison le suivirent et furent reçus par l'empereur à l'entrée du palais.

[1] Thegan., De Gest. Hludow., c. 33; Ermold., liv. 3. — Les détails archéologiques d'Ermold ne sont pas sans intérêt et donnent une juste idée de l'art chrétien à cette époque.

[2] Ermold, loc. cit. — On appelle aussi les Normands, Danois. Les chroniques désignent sous le nom de Nord-mans ou *hommes du Nord*, tous les peuples du Dannemark, de Suède et de Norwège. Hérold arriva sur les bords du Rhin en 826. (*V.* Astronom., Vit. Hludow., ad ann. 826.)

Bientôt Hérold reçut le baptême avec sa famille et une grande partie des Nord-mans qui l'avaient suivi. Pour frapper leur esprit, Hludwig déploya toutes les magnificences du culte catholique dans la cérémonie du baptême et dans une messe solennelle à laquelle ils assistèrent. « Tout, dit Ermold [1], est préparé pour les saintes solennités de la messe et la cloche a appelé les fidèles dans les parvis sacrés; dans le chœur brille un clergé nombreux revêtu de riches ornements; les prêtres et les lévites se font remarquer par leur piété et leur modestie. C'est Theuton qui dirige avec son habileté ordinaire le chœur des chantres; c'est Adalwit qui porte en main la baguette et ouvre un passage à l'empereur et à ses fidèles, à son épouse et à ses enfants. Le glorieux Hludwig, toujours empressé d'assister aux saints offices, se rend à la basilique à travers les vastes salles de son palais et appuyé sur les bras de ses fidèles. Hilduin [2] est à sa droite, Hélisachar [3] à sa gauche; devant lui marche Gérung, qui porte le bâton signe de sa charge [4] et protége les pas de l'empereur, dont la tête est ornée d'une couronne d'or. Derrière Hludwig marchent Hlother et Hérold, parés avec magnificence; la belle Judith s'avance ensuite, et non loin d'elle on voit son jeune fils Karl [5], tout brillant d'or et de beauté. Deux seigneurs jouissent du privilége d'escorter l'épouse de Hludwig : ce sont Matfrid et Hugues, qui ont la couronne sur la tête. Derrière Judith, l'épouse d'Hérold étale avec bonheur les présents magnifiques que lui a faits la pieuse impératrice.

» Puis vient Fridugise [6], que suit une foule de disciples vêtus de blanc et distingués par leur science et leur foi. Au dernier rang marche la jeunesse danoise, parée des habits qu'elle tient de la munificence de Hludwig.

» Aussitôt que l'empereur est entré dans l'église, il se prosterne, suivant sa coutume, pour adresser ses vœux au Seigneur. Au même instant, Theuton fait retentir la basilique de fanfares éclatantes; c'est le signal : tous les musiciens saisissent leurs instruments et la messe commence.

[1] Ermold., loc. cit.

[2] Abbé de Saint-Denis.

[3] Chanoine-abbé de Saint-Maximin de Trèves et de Centule, ami de saint Benoit d'Aniane.

[4] Grand-portier du palais.

[5] Depuis Karl-le-Chauve.

[6] Disciple d'Alcuin et abbé de Saint-Martin-de-Tours.

» Hérold, sa famille, ses compagnons ne savent ce qu'ils doivent admirer le plus, le dôme immense de la basilique, ou ses décorations intérieures; les brillants ornements des prêtres ou les pompes solennelles du culte divin; ils ne regrettent pas les divinités qu'ils viennent d'abandonner. »

Avant de quitter l'empereur, Hérold, pour l'engager à le soutenir contre les fils de Godefrid, ses ennemis, se *recommanda* à lui avec ses fils. Son royaume fit dès-lors partie de l'empire frank. Hludwig [1] reçut sa foi, lui donna des armes et un coursier, suivant l'usage des Franks, et, de plus, le comté de Rhiustri pour s'y retirer avec ses richesses, si la nécessité l'y contraignait [2].

Avant l'arrivée d'Hérold, Hludwig avait reçu une ambassade que lui envoyait Michel-le-Bègue, empereur de Constantinople [3].

La lettre qu'il lui adressait [4] pour lui demander son amitié était chargée de passages de l'Écriture et avait une grande apparence de piété; dans le fonds, elle était pleine de mensonges et d'hypocrisie. Comme Michel connaissait le zèle de Hludwig pour la religion, il lui faisait une profession de foi très orthodoxe; et, pour excuser ses persécutions contre les catholiques et son ardeur à propager l'hérésie des iconoclastes, il mettait sur le compte des fidèles les superstitions les plus absurdes.

Hludwig reçut les ambassadeurs de Michel à Rouen [5], et comme ils étaient chargés d'une lettre pour le pape et de présents pour l'église de Saint-Pierre, il les fit conduire à Rome et les appuya de sa recommandation. Michel feignait de consulter le pape sur le culte des images. Hludwig, plein de franchise et de loyauté, ne pouvait soupçonner la fourberie de son collègue d'Orient et crut qu'il voulait réellement s'éclairer. Pour favoriser un rapprochement que sa piété lui faisait désirer entre l'Église Romaine et les empereurs de Constantinople, il conçut la pensée de réunir les évêques les plus instruits de son empire, de faire examiner par eux la question du culte des images et de mettre enfin un terme aux divisions qui troublaient l'Église d'Orient. Fréculf, évêque de Lisieux, et un certain

[1] Ermold., loc. cit.

[2] Eginh., Annal. ad ann. 826.

[3] *Ibid.*, ad ann. 824; (*V.* Lebeau, Hist. du Bas-Empire, liv. 68, § 42.)

[4] Apud Delalande, Supplement. Concil. Gall.

[5] C'était après son expédition de Bretagne. (*V.* Eginh., Annal., loc. cit.)

Adegaire, se rendirent à Rome pour faire agréer ce projet au pape.

Eugène II, qui avait succédé à Pascal I.er et qui occupait depuis un an la chaire de saint Pierre, consentit à la tenue de la conférence que Hludwig proposait, et les principaux évêques de l'empire frank se réunirent à Paris le 1.er novembre 825. Le savant Modoin d'Autun ne put s'y rendre pour cause de maladie.

D'après le travail que les membres de l'assemblée adressèrent à Hludwig [1], il est évident qu'on avait conservé dans l'Église Franke toutes les fausses idées des Pères du concile de Francfort relativement à la foi des Orientaux sur le culte des images. Tout en condamnant le concile iconoclaste de Constantin Copronyme, les évêques attaquent la réponse du pape Adrien aux Livres Carolins et les actes du deuxième concile de Nicée, comme erronés, opposés à la vraie tradition catholique et comme favorisant un culte superstitieux envers les images. Après avoir recueilli un grand nombre de textes plus ou moins propres à jeter du jour sur la question, les membres de la conférence dressèrent deux projets de lettres, l'une de Hludwig au pape, l'autre du pape à l'empereur Michel. Ils ne parlent pas dans toutes ces pièces avec une rigueur théologique incontestable, mais on s'aperçoit facilement, à travers une foule de raisonnements assez peu justes, qu'ils n'avaient sur le culte des images que l'opinion généralement adoptée dans l'Église catholique. S'ils défendent de leur rendre un culte, c'est à cause de la fausse idée qu'on avait en France du mot Προσκυνησις des Grecs et parce qu'ils confondaient le culte purement honorifique que réclamaient les papes et le second concile de Nicée, avec l'*adoration* proprement dite qui n'est due qu'à Dieu.

Les évêques Halitgaire de Cambrai et Amalaire [2] portèrent toutes les pièces dressées dans la conférence, à Hludwig qui les approuva et les envoya au pape par Jérémie de Sens et Jonas d'Orléans auxquels il donna par écrit l'instruction suivante [3] :

« Les évêques Halitgaire et Amalaire nous ont apporté, le huit des ides de décembre, les extraits des livres des saints Pères recueillis dans la conférence de Paris et que nous nous sommes fait

[1] *V.* Baron., Annal. Eccl. ad ann. 825, et Delalande, Supplement. Concil. Gall.

[2] Cet Amalaire ne peut être celui de Trèves, mort depuis plusieurs années. Quelques auteurs croient que ce fut Amalaire de Metz, qui fut très probablement *chorévêque* ou évêque sans siége.

[3] Apud Sirm., Conc. antiq. Gall., t. II, p. 461.

lire. Comme elles nous ont plu et que nous les croyons nécessaires et utiles pour arriver au but qu'on s'est proposé en les recueillant, nous croyons devoir les envoyer au souverain pontife le plus promptement possible. Nous vous recommandons de relire ces extraits avec soin avant de les présenter au seigneur apostolique, afin de ne lui faire lire que ce qui sera le plus convenable et le plus utile dans cette occasion. Vous savez que nous avons obtenu de lui la permission de faire recueillir ces extraits par nos prêtres; il ne pourra donc refuser de voir ce qui a été fait d'après son autorisation. Mais faites attention à ne lui proposer que ce qui se rapporte aux images et qui soit incontestable pour le pape et pour les siens. Montrez, dans cette discussion, beaucoup de réserve et de modestie; prenez garde qu'en résistant trop au souverain pontife vous ne le portiez à s'opiniâtrer dans son opinion. Ayez l'air plutôt de céder que de résister, afin de l'amener insensiblement à l'opinion juste que l'on doit avoir des images, et travaillez à améliorer plutôt qu'à empirer l'état de cette controverse. Quand vous l'aurez terminée (si toutefois l'obstination romaine ne rend pas cette démarche inutile), vous demanderez au pape qu'il veuille bien envoyer en Orient des légats avec nos ambassadeurs, afin que toute cette affaire ait une issue complète et satisfaisante. S'il y consent, vous nous en avertirez sans délai aussi bien que de votre retour, afin que nous puissions mander à notre palais pour votre arrivée Halitgaire et Amalaire. Demandez aussi au pape en quel lieu et en quel temps nos ambassadeurs pourront s'embarquer avec ses légats et vous nous en donnerez avis à votre retour. »

Jérémie et Jonas étaient porteurs de cette lettre pour le pape écrite au nom des deux empereurs Hludwig et son fils Hlother [1].

« Au très saint et très vénéré seigneur et père en J.-C., Eugène, souverain pontife et pape universel, Hludwig et Hlother, empereurs Augustes par la Providence divine et vos fils spirituels, salut éternel en Notre-Seigneur Jésus-Christ:

» Nous nous reconnaissons obligés de prêter aide et secours selon nos forces et la capacité de notre intelligence, en tout ce qui regarde le culte divin, à ceux auxquels le gouvernement des Églises et la garde des brebis du Seigneur ont été confiés ; c'est pourquoi, connaissant que les ambassadeurs grecs étaient chargés de vous consulter sur le culte des images, nous avons demandé à Votre Sainteté

[1] Apud Sirm., op. cit., p. 459.

l'autorisation pour nos évêques de recueillir des textes propres à éclaircir cette question. Nous avons lu leur travail et nous vous l'adressons par les vénérables évêques Jérémie et Jonas. Votre Paternité pourra, si elle le juge à propos, conférer avec eux touchant les instructions qu'elle devra donner aux légats qu'elle enverra en Orient, car ils sont très instruits dans les saintes lettres et très habiles dans la controverse.

» Ce n'est pas pour vous instruire que nous vous les envoyons avec le recueil de textes dont ils sont porteurs ; mais comme nous devons aider le siége apostolique, nous vous envoyons ces *missi* et leur recueil à titre de secours. Nous recommandons à Votre Sainteté de recevoir nos envoyés avec bienveillance et de s'entretenir familièrement avec eux. Votre Sainteté n'ignore pas combien l'Orient est divisé sur cette question des images ; je vous prie d'agir avec tant de prudence et d'adopter une opinion si sage à ce sujet, que votre décision soit plus propre à procurer la paix qu'à fournir à la division un nouvel aliment. Choisissez, pour les envoyer en Orient des légats qui ne déplaisent ni aux Grecs ni aux Romains, et que votre légation soit telle qu'on a toujours droit de l'attendre d'un siége aussi vénérable.

» S'il vous convient que nos ambassadeurs partent avec vos légats, veuillez nous avertir du lieu et du temps où ils devront se rencontrer. Nous ne vous faisons pas cette proposition par le motif que vos envoyés ne seraient pas capables par eux-mêmes de mener cette affaire à bonne fin, mais uniquement pour vous prouver que nous sommes disposés à faire tout ce qui pourra être utile et agréable au saint-siége.

» Nous souhaitons que Votre sainte et vénérable Paternité se porte bien et que vous vous souveniez de nous dans vos prières, père très saint et bienheureux. »

A travers les témoignages de respect que contiennent ces documents, on aperçoit une certaine défiance contre le siége apostolique. Comme il s'était déclaré pour le deuxième concile de Nicée, on croyait en France que son opinion était exagérée. Sa fermeté passait pour de l'opiniâtreté, et on s'imaginait, depuis surtout la lettre hypocrite de l'empereur Michel, que si le pape faisait quelque concession, les troubles de l'Orient seraient apaisés. Le siége apostolique connaissait certainement mieux la question que les évêques franks, comprenait mieux les actes du deuxième concile de Nicée et parlait des images avec plus de justesse.

On ne sait quelle fut la conduite du pape Eugène dans cette circonstance et on ne possède que les documents que nous avons donnés.

La question des images émut vivement à cette époque l'Église Franke, et les erreurs de Claude, évêque de Turin, sur ce sujet, lui fournirent l'occasion de prouver la pureté de sa foi.

Claude [1] était sorti de l'école de Félix d'Urgel et n'était pas exempt des erreurs de son maître; les voyant unanimement condamnées, il crut prudent de dissimuler et fit si bien qu'il surprit l'estime de Hludwig qui l'appela à son palais. Claude s'y distingua par son talent pour la prédication et pour l'interprétation des livres saints. Dès l'année 815, il publia son commentaire sur la Genèse et l'adressa au savant abbé de Psalmodi [2], Théodmir, avec lequel il était intimement lié. Celui-ci en prit occasion de lui en demander un semblable sur le Lévitique. Ce fut à la fin de ce dernier commentaire que Claude attaqua le culte des images, à propos d'un texte de saint Augustin qu'il n'entendait pas. Son livre eut de la publicité et bientôt il ne fut bruit que de ses erreurs dans tout l'empire des Franks. Théodmir lui en écrivit plusieurs lettres pleines de charité, mais qui ne produisirent aucun effet sur l'esprit orgueilleux du nouveau sectaire qui se mit à parcourir son diocèse et à briser dans toutes les églises les images des saints et les croix.

Les fidèles se soulevèrent contre leur évêque iconoclaste et lui résistèrent avec tant d'énergie qu'il s'en fallut peu qu'ils ne lui fissent subir le même traitement qu'il infligeait aux images des saints.

Théodmir [3], voyant que sa charité n'avait produit aucun effet sur le cœur de son indigne ami, lui écrivit une nouvelle lettre dans laquelle il combattait avec force ses erreurs contre les images, les reliques et les pélerinages. Claude lui répondit par un écrit intitulé : *Apologie et réponse de l'évêque Claude contre l'abbé Théodmir*. Quelques extraits de cet ouvrage nous feront connaître les opinions de l'hérétique [4] :

« Vous m'écrivez, dit-il à Théodmir, que vous avez été effrayé

[1] Hist. litt. de France par les Bénéd., t. v.

[2] *Ibid.*, t. iv. — Psalmodi était au diocèse de Nîmes.

[3] Jon. De Cultu imagin.; Biblioth. PP., t. xiv. (Edit. Lugd.)

[4] Ce qui nous reste de l'ouvrage de Claude, se trouve dans le livre que fit Dungal pour le réfuter, et dans l'ouvrage de Jonas d'Orléans sur le même sujet. (*V.* Biblioth. PP., t. xiv.)

du bruit qui s'est répandu en Italie, en Gaule et en Espagne que je formais une nouvelle secte contre la foi catholique. C'est une calomnie. Rien d'étonnant que les membres du diable l'aient inventée, eux qui ont appelé notre Maître J.-C. un séducteur et un possédé du démon. Voici ce qui a donné lieu à ce bruit : Contraint par l'empereur Hludwig d'accepter le siége épiscopal de Turin, je trouvai à mon arrivée toutes les églises pleines d'images et d'objets superstitieux; j'entrepris seul de détruire ce que tous adoraient, et voici que tout le monde s'est mis à crier après moi avec tant de fureur, que sans le secours de Dieu j'aurais été enseveli tout vivant.

» Je sais qu'ils disent : Nous ne croyons pas qu'il y ait quelque chose de divin dans l'image que nous adorons, nous ne la révérons qu'en l'honneur de celui qu'elle représente. Et moi je réponds : Si ceux qui ont renoncé au culte des démons honorent les images des saints, ils n'ont pas quitté leurs idoles, et n'ont changé que les noms. Soit que vous peigniez sur une muraille les images de Pierre ou de Paul, ou celles de Jupiter, de Saturne ou de Mercure, ces tableaux ne sont ni des dieux, ni des apôtres, ni des hommes; il n'y a que les noms qu'on leur donne qui sont changés : la chose est absolument la même. Or, s'il était permis d'adorer les hommes, ne faudrait-il pas plutôt les adorer vivants lorsqu'ils sont l'image de Dieu, qu'après leur mort et lorsqu'ils ne sont que représentés sur des pierres dont ils ont l'insensibilité? Mais il est défendu d'adorer les ouvrages de Dieu et à plus forte raison les ouvrages des hommes. »

Tout le raisonnement du sectaire était appuyé sur l'équivoque du mot *adoration* auquel il donnait artificieusement la signification de *culte de Latrie*, tandis qu'il ne signifiait souvent dans le langage ordinaire que l'honneur rendu aux simples créatures.

Claude attaquait ainsi le culte de la croix : « On dit : si nous honorons ou adorons la croix, c'est en mémoire de notre Sauveur. Je réponds : S'il faut adorer un morceau de bois taillé en croix, parce que J.-C. a été attaché à une croix, il faudra adorer bien d'autres choses. Il n'a été que six heures sur la croix, tandis qu'il a été neuf mois dans le sein de la Vierge sa Mère ; il faudra donc adorer toutes les filles-vierges parce que J.-C. est né d'une vierge; il faudra donc adorer, et les crêches parce qu'il y a été mis, et les langes parce qu'il y a été enveloppé, et les barques parce qu'il y est souvent entré, et les ânes parce qu'il en a monté un; et les épines et les roseaux, et les lances, parce que ces choses ont servi à sa passion. Non, J.-C. n'a pas ordonné d'adorer la croix, mais bien

de la porter, c'est-à-dire de renoncer à soi-même ; or, nos adversaires veulent bien l'adorer, mais non la porter. »

Claude se prétendait plus vertueux que ses adversaires ; c'est assez l'usage des hérétiques. En feignant de croire à une entière parité entre tous les objets qu'avaient touchés J.-C., il donne le droit de soupçonner sa bonne foi ; car avec une dose d'intelligence ordinaire, on peut comprendre qu'il y a peu de parité à établir entre l'âne sur lequel J.-C. est monté et la croix qui a été l'autel sur lequel ce Dieu-homme consomma l'œuvre de la rédemption humaine.

« Vous prétendez, dit ensuite Claude à Théodmir, que je défends d'aller à Rome par pénitence ; cela est faux, je n'approuve ni ne désapprouve ce voyage, je sais qu'il n'est ni nuisible à tous ni utile à tous. Mais vous, puisque vous croyez ce pélerinage si nécessaire, pourquoi n'y envoyez-vous pas les cent quarante religieux que vous dites avoir dans votre monastère? En les retenant prisonniers, vous êtes cause de leur perte. Pour moi, je ne crois pas ce voyage si nécessaire, et on a mal compris ces paroles : « Tu es Pierre, etc. » Le pouvoir de délier n'a été donné aux pasteurs, que pour le temps de leur vie. Vous me faites un crime de m'être attiré la colère du seigneur apostolique et vous me parlez de Pascal qui est maintenant mort ; mais ignorez-vous qu'on n'est pas pape ou apostolique pour être assis sur la chaire de saint Pierre, mais lorsqu'on remplit les devoirs que cette charge impose [1]. »

Cette dernière opinion est un merveilleux moyen de se débarrasser d'une autorité gênante et même de se mettre à sa place au besoin. Claude, comme plus vertueux, se croyait sans doute revêtu d'une dignité que le pape avait perdue à cause de son indignité. La société civile ou religieuse ne subsisterait pas deux jours si on y appliquait ce système destructif de tout *pouvoir* et de tout *droit*.

Le livre de Claude de Turin, prôné par ses disciples comme une œuvre admirable, remplie de science, digne de la réputation de son auteur, pénétra en peu de temps dans toutes les écoles ecclésiastiques et monastiques et y produisit un grand scandale. Hludwig ordonna aux docteurs de l'école du palais de l'examiner et de le

[1] Jean Hus soutint depuis cette même doctrine : de la nécessité de la dignité intérieure pour l'exercice d'un ministère extérieur. Elle a toujours été, à bon droit, réprouvée dans l'Église ; elle est aussi contraire au sens commun qu'à la doctrine de l'Église.

flétrir; les évêques s'assemblèrent et citèrent Claude à leur tribunal; mais l'hérétique répondit poliment qu'il ne voulait pas comparaître devant un *concile d'ânes*[1]. La modestie ne fut jamais la vertu des sectaires. Les évêques condamnèrent le livre et eurent la faiblesse de ne pas déposer l'auteur[2]; ils espéraient sans doute le ramener à l'orthodoxie; mais ils ne firent qu'entretenir un principe de désordre et d'erreurs.

Hludwig, après la condamnation du livre de Claude, en fit faire un extrait qu'il envoya aux plus savants hommes de l'empire pour le réfuter.

Le premier qui entra en lice fut Dungal qui vivait reclus dans l'enceinte du monastère de Saint-Denis.

Dungal[3], astronome et poète, prouva par son traité contre Claude qu'il était aussi bon théologien. Après avoir cité l'extrait du livre hérétique envoyé par ordre de Hludwig, il réduit les assertions de Claude à ces trois propositions : « On ne doit point avoir d'images; il ne faut rendre aucun culte à la croix, il ne faut ni honorer les reliques des saints, ni aller par conséquent vénérer leurs tombeaux. » Dungal réfute ces erreurs avec solidité, non pas à l'aide de la méthode philosophique, mais théologiquement et par le témoignage de la tradition grecque et latine. Il prouve ainsi la croyance universelle et perpétuelle de l'Église. Dungal cite principalement les poètes chrétiens, comme saint Paulin de Nole et Fortunat de Poitiers. Sa conclusion est qu'on doit honorer les images et non leur rendre le culte qui n'est dû qu'à Dieu.

« Quel orgueil, dit-il, quelle témérité à un seul homme de blasphêmer, condamner, fouler aux pieds, rejeter avec mépris ce que, depuis l'établissement du christianisme les saints Pères ont permis et même ordonné, qu'on exposât dans les églises et dans les maisons des particuliers, pour la gloire du Seigneur... Comment un évêque qui a en horreur la croix de J.-C., qui la foule aux pieds, qui la brise, peut-il baptiser, faire le saint-chrême, imposer

[1] Dungal., Lib. Respons. adv. Claud. Taurin.; Biblioth. PP., t. XIV. (Edit. Lugd.)

[2] Dungal., op. cit.

[3] On a de lui une lettre à Charlemagne sur des éclipses arrivées, disait-on, l'année 810, quelques pièces de poésie et son traité contre Claude. (*V.* Dom Luc d'Acheri, Spicil., t. III, 2.e édit. Biblioth. PP., t. XIV, edit. Lugd., et Hist. litt. de France par les Bénéd., t. IV.)

les mains [1], bénir, consacrer, ou célébrer la messe sans faire le signe de la croix, puisque sans ce signe salutaire, dit saint Augustin, on ne peut faire légitimement aucune de ces choses? Peut-on compter au nombre des chrétiens celui qui déteste et rejette ce que fait l'Église?... Dans les litanies et dans les autres offices de l'Église, l'hérétique ne veut nommer aucun saint; il refuse de célébrer leurs fêtes et traite ces pratiques de vaines observances. Les reliques, à ses yeux, n'ont rien de plus vénérable que des ossements de bête, du bois sec ou des pierres. C'est un crime, à ses yeux, d'allumer pendant le jour des lampes ou des cierges dans les églises et de prier les yeux baissés vers la terre. Je sais qu'il dit et fait d'autres choses si impies qu'un chrétien ne peut ni les écrire, ni les rapporter. »

L'ouvrage de Dungal est écrit avec autant d'élégance qu'il pouvait l'être au IX.e siècle, et n'est pas au-dessous de celui que fit sur le même sujet Jonas, évêque d'Orléans.

Cet évêque, un des plus célèbres de l'époque [2], était d'Aquitaine, et suivit probablement Hludwig en France après la mort de Charlemagne. Hludwig eut beaucoup de confiance en lui et Jonas s'en montra toujours digne par son exactitude à remplir les différentes missions qui lui furent confiées et par la fidélité qu'il conserva toujours à l'empereur dans les circonstances les plus difficiles.

Jonas, aussitôt après avoir reçu l'extrait du livre de Claude, travailla à le réfuter, et son ouvrage était déjà très avancé lorsqu'il apprit la mort de cet évêque hérétique. Il pensa d'abord que son erreur mourrait avec lui et prit le parti de ne pas continuer son livre; mais voyant que l'hérétique avait laissé quelques disciples, il termina et publia son travail.

Ce livre intitulé *Du culte des images* [3] est divisé en trois parties. La méthode de Jonas est la même que celle de Dungal et il réduit, comme cet auteur, la doctrine de Claude à trois propositions qu'il réfute à l'aide de l'Écriture-Sainte et des Pères.

On a reproché à Jonas la même erreur qu'aux évêques de la conférence de Paris et avec aussi peu de raison, parce qu'on ne s'est pas reporté aux circonstances dans lesquelles il écrivit. On

[1] C'est-à-dire faire les ordinations.

[2] Hist. litt. de France par les Bénéd., t. V.

[3] De cultu Imaginum. — Il se trouve au commencement du t. XIV.e de la Biblioth. des PP. (Edit. Lugd.)

croyait alors en France que les catholiques d'Orient poussaient à l'excès le culte des images et on était persuadé qu'ils soutenaient qu'on devait leur rendre un culte non pas *relatif* mais *absolu*, une *adoration* de même nature que celle qui n'est due qu'à Dieu. Le mot *culte* était amphibologique, et rien d'étonnant que les écrivains franks dont l'opinion était orthodoxe ne s'en soient servis qu'avec beaucoup de réserve. Jonas ne s'éleva que contre le culte excessif qu'il supposait, avec les autres évêques franks, avoir été établi au deuxième concile de Nicée. Cela est si vrai qu'il défend de traiter d'idolâtres ceux qui prient devant les images en l'honneur des saints et qu'il recommande avec le plus grand soin l'invocation des saints et le culte de leurs reliques [1].

Jonas, dans son ouvrage, fait paraître beaucoup de piété et d'érudition ; on voit qu'il possédait parfaitement l'Écriture et les Pères et qu'il avait fait une étude spéciale des écrits de saint Augustin. Ses preuves sont bien choisies, son style est vif, piquant, quelquefois ironique ; il épargne peu son adversaire et le couvre de ridicule, « J'ai suivi, dit-il, l'avis du sage qui veut qu'on réponde au fou suivant sa folie ; » aussi ne lui fait-il pas grâce des fautes de grammaire et trouve-t-il moyen de l'attaquer même à propos du titre de son ouvrage et de son nom. « Claude signifie boîteux, il n'est donc pas étonnant qu'il ne marche pas droit dans la voie de la vérité. » Jonas inséra, dans la troisième partie de son livre, un long fragment de la lettre de Théodmir à Claude de Turin, et c'est ainsi que nous a été conservé en partie l'ouvrage du savant abbé de Psalmodi.

Agobard de Lyon aimait trop les luttes pour ne pas entrer en lice dans la question des images. Ce digne successeur du savant Leidrade entreprit avec une vigueur étonnante de faire la guerre à tous les abus et à toutes les erreurs. Nous l'avons vu au plaid d'Attigny attaquer l'usurpation des biens ecclésiastiques par les laïques ; dès l'an 818, deux ans après son élévation sur le siége archiépiscopal de Lyon, il combattit l'hérésie de Félix d'Urgel et réfuta le livre

[1] On a reproché à Jonas d'avoir dit que les mauvais pasteurs perdaient leurs pouvoirs. Il ne le dit pas d'une manière absolue, et nous croyons qu'il ne faut pas le charger d'une erreur sur quelques phrases qui peuvent bien être prises dans le même sens que celles où saint Grégoire-le-Grand dit que celui qui se sert de son pouvoir pour vivre dans la volupté s'en prive lui-même. On peut donner à ces phrases un sens raisonnable et catholique.

que cet hérésiarque avait laissé dans ses papiers en mourant. Peu de temps après, Agobard attaquait la loi de Gondobald [1] qui était encore en vigueur dans l'ancien pays des Burgundes et en demandait l'abrogation; les erreurs et les scandales qui régnaient parmi les fidèles; les sortiléges, les superstitions; les épreuves par le feu, le fer rouge, l'eau froide ou l'eau bouillante, qu'on appelait à tort *jugement de Dieu*; le duel qu'on regardait aussi comme un moyen de reconnaître le coupable ou l'innocent, tous ces préjugés étaient attaqués par Agobard [2] avec une énergie, un courage dignes d'un grand et savant évêque.

Lorsque la question du culte des images fut proposée par Hludwig à tous les savants de l'empire frank, Agobard se déclara avec une égale ardeur et contre les erreurs de Claude et contre la prétendue opinion des catholiques grecs. Il attaqua l'*adoration* des images avec tant de vigueur qu'au premier abord on le croirait partisan des erreurs des iconoclastes. On retrouve même sous sa plume les expressions passionnées de Claude contre la superstition. Mais il faut faire la part des circonstances dans lesquelles il écrivit, de l'erreur *de fait* répandue en France touchant le deuxième concile de Nicée et du caractère d'Agobard, trop énergique pour n'être pas exagéré. En examinant attentivement son livre, on reste convaincu que ses opinions n'étaient autres que celles de Dungal, de Jonas et des évêques de la conférence de Paris où il se trouva. La plus grande partie de son ouvrage est tirée de saint Augustin, de saint Léon, de saint Grégoire-le-Grand et d'Eusèbe de Césarée. Il n'y attaque réellement que l'*adoration* des images et témoigne en plus d'un endroit de sa vénération pour les saints [3]. A part quelques phrases exagérées, il marche avec fermeté entre les deux écueils de l'hérésie et de la superstition.

Parmi les adversaires de Claude, il faut encore compter le savant abbé de Richenow, Walafrid-Strabon, qui réfuta ses erreurs dans son ouvrage *De l'origine et du progrès des choses ecclésiastiques*,

[1] Ou Gondebaud, roi de Burgundie à la fin du v.e siècle.

[2] Agobard., op. passim., edit. Baluze. — Cette édition a été reproduite, moins les notes, au t. xiv de la Bibliothèque des Pères. (Edit. Lugd.)

[3] C'est bien à tort que les protestants réclament Agobard pour un des leurs relativement au culte des saints. Quoi qu'ils en disent, son ouvrage ne contient rien qui leur soit favorable, et l'on y trouve bien des passages qui sont accablants pour eux.

et Éginhard qui composa un traité de l'*Adoration de la croix*, dans sa retraite de Selgenstat.

Walafrid-Strabon [1] était un des plus savants hommes de l'époque. Doué d'un heureux génie, il fit dès son enfance des progrès étonnants dans l'étude des lettres, et à quinze ans composa des vers dignes d'être lus. Tous les savants s'honoraient d'être en relation avec lui ; Agobard de Lyon, Raban-Maur, Thégan, chorévêque de Trèves et historien de Hludwig, Ebbon de Reims, Modoin d'Autun, Gothescalc et plusieurs autres étaient ses amis.

Après avoir passé plusieurs années à l'abbaye de Richenow, Walafrid se rendit à Fulde où Raban-Maur professait avec éclat. On croit que pendant son séjour à Fulde, il travailla aux *Annales* qui portent le nom de cet illustre monastère. Après avoir suivi plusieurs années les leçons de Raban, il revint à Richenow, devint d'abord modérateur de l'école et ensuite abbé du monastère.

On possède de Walafrid des commentaires sur l'Écriture-Sainte, des poésies, des homélies, les vies de saint Gal et de saint Othmar. Ce fut lui qui publia l'ouvrage de Thégan *Des gestes de Hludwig-le-Pieux*. Mais l'ouvrage qui doit le plus fixer notre attention est celui dans lequel il traite de l'origine et du progrès des choses ecclésiastiques [2] et réfute Claude de Turin.

« Beaucoup d'auteurs, dit-il, ont parlé longuement des ministres de l'Église et de leurs ministères, des *raisons* des sacrements, des offices ou autres pratiques de l'Église. Il ne reste donc à-peu-près rien de nouveau à dire, et chacun peut facilement connaître la manière de faire ces différentes choses et s'instruire de leur véritable sens. »

Cependant, pour obéir à Régimbert [3] qui lui a demandé un ouvrage sur ce sujet, il se propose de rechercher quelle a été l'origine

[1] Hist. litt. de France, t. v. — Walafrid fut surnommé Strabon parce qu'il était louche. Il voulait qu'on l'appelât Strabus et non pas Strabon. On lui a cependant conservé ce dernier surnom.

[2] De Exordiis et Incrementis rerum ecclesiasticarum. — Biblioth. PP. t. xv. (Edit. Lugd.)

[3] Ce Régimbert n'est pas connu. Les uns en font un modérateur de l'école de Richenow ; le P. Mabillon croit que c'est le même que Régimbold, chorévêque de Mayence. Loup de Ferrières adresse deux de ses lettres à un certain Régimbert, c'est peut-être le même.

des différentes pratiques de l'Église, les raisons qui les ont fait admettre, les modifications qu'elles ont subies avec le temps. Le sujet était vaste. Walafrid avertit le lecteur qu'il trouve la tâche au-dessus de ses forces et lui adresse à cet effet une petite pièce de vers qu'il termine par ce distique :

« Si quid in hoc, lector, placet ; assignare memento
» Id Domino : quidquid displicet, hocce mihi [1]. »

Après un préambule sur l'origine des temples et des autels, Walafrid consacre un chapitre à *ces instruments fondus que l'on appelle simplement signa*, dit-il. C'était le nom qu'on donnait primitivement aux cloches et dont on fit dans la suite le mot *seings* [2]. Il explique ensuite les noms donnés aux édifices religieux des chrétiens, tels que : *église*, *temple*, *basilique ;* les noms des différentes parties de l'église : *abside*, *sacrarium*, *crypte*, *martyrium*, *parvis ;* il distingue bien la voûte (*camœra*), *ouvrage de maçonnerie fait en courbe*, des planchers ou lambris ornés (*laquearia*) ; enfin il décrit les choses principales qui se trouvaient dans les églises, comme l'*analogium*, l'*ambon*, *les cancels*.

Au chapitre huitième, Walafrid traite des images et peintures. Il en parle avec beaucoup de sagesse et, faisant allusion à l'hérésie des iconoclastes et de Claude de Turin, avertit que l'abus n'est pas la chose et qu'en cherchant à détruire l'abus qui est toujours mauvais, on doit respecter la chose qui est bonne et utile en elle-même.

« La peinture, dit-il, est la littérature de l'ignorant. Nous voyons des gens fort simples, des idiots, insensibles aux plus belles paroles, et extrêmement touchés à la vue d'un tableau représentant la passion de J.-C. Leurs larmes attestent que cette peinture a parlé à leurs cœurs. »

Après avoir passé en revue tout le matériel, pour ainsi dire, de l'Église chrétienne, Walafrid passe au spirituel : la dédicace des églises et des autels, le sacrifice en général et le sacrifice chrétien en particulier, l'eucharistie considérée comme sacrement, l'ordre de la messe sont autant de points qu'il traite depuis le chapitre

[1] Lecteur, si quelque chose te plaît en ce livre, souviens-toi de l'attribuer au Seigneur ; si quelque chose te déplaît, ce sera à moi qu'il faudra l'attribuer. »

[2] Cependant on trouve déjà à cette époque le mot *clocas* pour signifier cloche.

dixième jusqu'au vingt-deuxième. Ce dernier chapitre est surtout plein d'intérêt. L'ordre de la messe qu'il y expose est le romain en usage aujourd'hui dans toute l'Église occidentale; il en suit les modifications successives.

Après avoir dit un mot des vases et des ornements sacrés, Walafrid aborde la question des *Heures canoniques* ou office divin et de l'origine des hymnes et cantilènes ecclésiastiques. Il se plaint [1] de la diversité d'offices qui existait non-seulement parmi les nations de langues et de coutumes différentes; mais dans une même nation où les maîtres, c'est-à-dire les évêques, établissaient des usages particuliers.

« Comme l'Église des Gaules, dit-il, a eu des hommes très habiles, qui composèrent de nombreux morceaux liturgiques, on dit que plusieurs de ces compositions furent insérées dans les offices des Romains et il en est qui prétendent les distinguer facilement au style et à la musique. »

En adoptant les livres de chant romain, sous Pépin et Charlemagne, on les enrichit d'hymnes et de répons nouveaux qui furent même adoptés en partie à Rome. On conserva cependant le fonds de la liturgie romaine. « Il en fut de même dans presque toute l'Église occidentale, dit Walafrid, à cause de la prééminence de l'Église Romaine, et de la sagesse avec laquelle elle a disposé son office. On ne peut en effet suivre une meilleure tradition que celle de l'Église Romaine dans les pratiques ecclésiastiques comme dans la règle de la foi. »

Chaque Église doit toujours, même dans les plus simples pratiques, se rapprocher des usages de l'Église-mère. Cependant, on conçoit qu'il ne puisse y avoir unité parfaite sur ce qui ne fait point partie *du dépôt de la révélation* et dans un grand nombre d'usages où la diversité des mœurs doit nécessairement introduire des modifications.

Ainsi en liturgie, le fonds doit être le même, mais certains usages doivent *nécessairement* être différents, surtout à cause de la diversité des mœurs.

Après avoir traité de l'office canonique, Walafrid parle des principales cérémonies du Baptême, des dîmes, des litanies, de l'eau bénite et de la bénédiction du cierge pascal.

[1] Wal. Strab., De Strab. Ex. et Inc. rer. eccl., c. 25.

Dans son trente-unième et dernier chapitre, il fait un rapprochement curieux entre les dignités ecclésiastiques et séculières. Il compare le pape à l'empereur, les patriarches aux patrices, les archevêques aux rois, les uns étaient les représentants du pape dans une certaine contrée, comme les autres étaient les représentants, les lieutenants de l'empereur; le simple métropolitain est comparé au duc et l'évêque au comte. Le duc était chef d'une province et le comte d'une cité. Les abbés, chefs de troupes spirituelles, sont comparés aux tribuns militaires qui commandaient sous le duc ou le comte; les chapelains majeurs du palais aux comtes du palais; les chapelains mineurs aux vassaux de l'empereur (*vassi dominici*); les coévêques nommés aussi chorévêques, aux *comtes missi*, qui remplaçaient l'empereur dans certaines missions, comme les chorévêques remplaçaient l'évêque. Les prêtres chargés d'*Églises baptismales*, c'est-à-dire *paroissiales*, sont comparés aux centeniers placés dans les *pagi*. Les curés étaient vicaires de l'évêque, comme les centeniers étaient vicaires du comte, ou vicomtes.

Walafrid compare ensuite les prêtres mineurs ou n'ayant pas charges d'ame et les ministres inférieurs de l'Église à différents fonctionnaires du second ordre. Quant aux archidiacres et aux archiprêtres, ce qu'il en dit fait voir que leurs fonctions étaient purement judiciaires.

On voit par cette rapide analyse de l'ouvrage de Walafrid quels précieux renseignements on peut y puiser pour l'histoire de la liturgie et de l'archéologie chrétienne.

Amalaire, le célèbre diacre de Metz [1], dont nous avons déjà parlé et qui rédigea le livre des règles du concile d'Aix-la-Chapelle, travaillait en même temps que Walafrid sur la liturgie.

Frappé de la différence qui existait entre les livres d'offices ou antiphoniers en usage dans les diverses Églises de l'empire frank, il résolut de les remettre en harmonie et, dans un voyage qu'il fit à Rome, demanda au pape Grégoire IV, qui avait succédé à Eugène II, des antiphoniers romains pour travailler à la correc-

[1] Amalaire fut très probablement élevé à la prêtrise et on croit même qu'il fût évêque, sans qu'on sache de quel siége. Quelques-uns le font chorévêque de Lyon. Nous croyons que c'est lui qui est désigné sous le nom d'évêque Amalaire dans la lettre de Hladwig relative à la conférence de Paris. Nous le disons diacre de Metz, pour nous conformer à l'usage et empêcher de le confondre avec Amalaire, évêque de Trèves, que nous avons nommé plusieurs fois.

tion de ceux de France. Le pape lui répondit qu'il avait donné tous ceux dont il pouvait disposer à l'abbé Wala. Amalaire se rendit à Corbie, prit connaissance de ces antiphoniers romains et les trouva bien inférieurs à ceux de Metz. « J'ai trouvé, dit-il[1], en bien des choses nos livres mieux composés que ceux des Romains, et j'étais surpris de voir tant de différence entre la fille et la mère. » L'Église de Metz était cependant celle où le chant romain avait été le plus cultivé, et Pépin et Charlemagne avaient eu soin d'y mettre les meilleurs livres et les meilleurs chantres romains, que les papes leur avaient envoyés.

On peut juger par-là que l'Église de France au IX.e siècle était loin d'être en parfaite unité liturgique avec l'Église Romaine. Il est vrai que les papes eux-mêmes n'y attachaient pas, et avec raison, une très haute importance.

Amalaire corrigea l'antiphonier de Metz des quelques fautes qui s'y étaient glissées et l'enrichit de plusieurs pièces nouvelles qu'il tira du romain ; suivant ainsi le conseil de saint Grégoire dont il cite la réponse à la consultation liturgique de saint Augustin[2].

Il écrivit les raisons des modifications qu'il avait apportées à l'antiphonier et intitula cet ouvrage *De Ordine antiphonarii*. C'est un recueil de remarques sur les différentes parties de l'office et sur un grand nombre de pièces de chant adoptées dans la liturgie. Ce livre est extrêmement curieux.

Dans le même temps, Agobard de Lyon faisait subir à l'antiphonier de son Église des modifications importantes et en excluait toutes les pièces de chant de style ecclésiastique pour les remplacer par des passages des livres saints[3]. Ses corrections ne furent pas approuvées d'Amalaire, ce qui excita entre eux une controverse assez animée, si nous en jugeons par trois opuscules d'Agobard où il traite fort mal son adversaire. Le premier est intitulé : *De la divine psalmodie*, et il y défend énergiquement son Église contre Amalaire. Dans le second, *De la Correction de l'antiphonier*, il cherche à prouver la justesse de ses modifications, et dans le troisième intitulé : *Livre contre Amalaire*, il attaque plusieurs passages du livre des

[1] Amalar., De Ordine antiphon., præf.

[2] *Ibid.* — Nous avons donné cette réponse de saint Grégoire au t. II de cette Histoire, p. 336.

[3] Agobard., De Correct. antiphonar.

Offices ecclésiastiques. La critique que fit Agobard de ce savant ouvrage d'Amalaire ne diminua point la haute estime dont il a toujours joui et qu'il mérite à bien des titres.

Le livre des *Offices ecclésiastiques* est dédié à Hludwig-le-Pieux et divisé en quatre parties.

Dans la première, Amalaire parle des cérémonies de l'Église depuis la Septuagésime jusqu'à la Pentecôte ; dans la seconde, des Ordres ecclésiastiques depuis la tonsure jusqu'à l'épiscopat ; dans la troisième, de la messe ; dans la quatrième, de l'office canonique.

Il est impossible d'analyser cet ouvrage dont les matières sont aussi variées qu'abondantes. Le livre Amalaire est beaucoup plus étendu que celui de Walafrid-Strabon sur le même sujet. On y remarque une science profonde et une grande connaissance du symbolisme chrétien. Le théologien et le liturgiste peuvent y puiser de nombreux renseignements.

L'ouvrage que fit Éginhard sur l'*adoration* de la *croix* contenait sans doute aussi des notions liturgiques d'un très haut intérêt ; mais il est perdu. Nous n'en devons pas moins placer le célèbre historien de Charlemagne parmi les liturgistes et les adversaires de Claude de Turin dont il attaquait l'hérésie dans cet ouvrage.

Eginhard, après la mort de Charlemagne, resta encore quelques années au palais de Hludwig, qui l'honora de son estime et lui confia l'éducation de son fils Hlother. « Mais, dit-il lui-même [1], au milieu des occupations du siècle, je soupirais après le repos de la solitude et j'obtins de l'empereur Hludwig une terre où je bâtis une maison et une basilique assez belle. » Tandis qu'on élevait ces constructions, Eginhard eut occasion de voir à Aix-la-Chapelle un clerc romain, nommé Deus-Dona, qu'il invita à sa table. Pendant le repas, la conversation tomba sur la translation des reliques de saint Sébastien que l'abbé Hilduin avait obtenues du pape pour son monastère de Saint-Médard de Soissons [2].

Les translations de reliques étaient alors très fréquentes, et l'abbé de Saint-Denis, Hilduin, se distingua entre tous par son ardeur à en enrichir ses monastères. Eginhard manifesta à Deus-Dona le désir d'obtenir de Rome, comme l'abbé Hilduin, quelque relique pré-

[1] Eginh., de Translat. SS. Marcellin. et Pet., lib. 1 ; apud Bolland., 2 jun.

[2] Hilduin ou Hludwin était abbé de Saint-Denis et de Saint-Médard de Soissons.

cieuse pour en enrichir la basilique qu'il faisait élever dans sa terre qui prit depuis le nom de Selgenstat. Deus-Dona promit de lui en procurer s'il voulait lui donner un mulet pour retourner à Rome et envoyer avec lui des personnes dignes de confiance pour les lui rapporter. Eginhard lui donna un mulet, de l'argent et fit partir avec lui son notaire Ratléic et quelques-uns de ses domestiques.

Ces envoyés, arrivés à Rome, s'aperçurent bientôt que Deus-Dona avait promis à leur maître plus qu'il ne pouvait tenir. Ne voulant pas s'en retourner les mains vides, ils prirent un guide pour visiter les tombeaux des martyrs, avec l'intention bien arrêtée d'emporter des premières reliques dont ils pourraient s'emparer. Le guide les conduisit d'abord à l'église de Saint-Tiburce, sur la voie Lavicane, à trois milles de Rome. Ratléic et ses compagnons ayant essayé, mais en vain, d'ouvrir le tombeau de ce martyr, descendirent dans une crypte qui était dans la même église, et dans laquelle étaient les corps de saint Marcellin, prêtre, et de saint Pierre, exorciste. Ils résolurent de les enlever, et, après avoir tout observé avec soin, s'en retournèrent à leur logis pour se disposer à leur pieux vol.

Deus-Dona pénétra leur dessein et promit de les aider à l'exécuter. Tous se mirent à jeûner et à prier pendant trois jours, après quoi ils se rendirent en pleine nuit à l'église de Saint-Tiburce. Après avoir essayé une seconde fois, mais en vain d'ouvrir le tombeau de ce martyr, ils allèrent à celui de saint Marcellin, l'ouvrirent sans peine et prirent ses reliques. Deus-Dona s'opposa à ce qu'ils prissent aussi les reliques de saint Pierre l'exorciste, mais Ratléic retourna seul au tombeau, s'en empara en secret, sortit ensuite furtivement de Rome avec ses compagnons, et ne découvrit son trésor qu'après être arrivé au monastère d'Agaune.

Eginhard était à Gand, dans son monastère de Saint-Bavon [1], lorsqu'il apprit le retour de son notaire. Il envoya aussitôt au-devant des reliques un grand nombre de clercs et de laïques qui les accompagnèrent jusqu'à l'église de Selgenstat, qui n'était pas encore dédiée.

Hilduin trouva moyen de faire enlever furtivement une partie des reliques de saint Marcellin et s'en vanta ensuite à Eginhard, qui

[1] Eginhard avait d'abord été nommé abbé-laïque de Fontenelle. Il résigna ce monastère à son ami Anségise, en 823, et reçut ceux de Saint-Pierre et de Saint-Bavon à Gand. Après avoir quitté le palais, il se fixa à Selgenstat.

les redemanda avec tant d'instances qu'il finit par les obtenir moyennant cent écus d'or qu'il envoya au monastère de Saint-Médard.

Eginhard, distingué par ses connaissances artistiques, dirigea lui-même la construction de la basilique et du monastère de Selgenstat. Nous voyons par plusieurs de ses lettres qu'il y mit beaucoup d'activité. Il demande à un de ses anciens amis du palais du plomb pour le toit de l'édifice et prie l'empereur de le protéger contre certains évêques qui ne le secondaient pas dans son projet [1]. Il poursuivait son œuvre avec tant de zèle, qu'il oubliait de venir au palais, quoique ses amis, l'empereur et l'impératrice, l'y désirassent ardemment [2].

Une fois paisible à Selgenstat, Eginhard interrompit ses *Annales* [3] et ne travailla plus qu'à des ouvrages de piété. Ce fut alors qu'il composa la relation de la translation des reliques des saints Pierre et Marcellin, et son opuscule de l'*Adoration de la Croix*. Il conserva cependant de douces relations avec ses amis et fit même alors la connaissance de Loup de Ferrières.

Depuis long-temps Loup désirait connaître un homme qui jouissait d'une réputation si bien méritée; étant donc allé à Fulde, situé comme Selgenstat dans le diocèse de Mayence, il lui écrivit cette lettre [4] :

« J'ai hésité long-temps à écrire à Votre Excellence, et la principale cause, c'était la crainte de vous déplaire en vous écrivant ainsi sans vous connaître, et d'obtenir un résultat tout autre que celui que je désire, c'est-à-dire d'obtenir votre amitié. Mais enfin votre bonté, cette affabilité qui fait le plus bel ornement de votre philosophie, m'encouragent et me donnent l'espérance de voir mes souhaits accomplis. Ne considérez pas ma démarche comme inspirée par une légèreté de jeune homme, mais par l'ambition de connaître un homme illustre. L'amour de la science est inné en moi et l'étude ne m'est pas fastidieuse comme elle l'est pour tant d'autres. Si Dieu m'eut accordé la faveur d'être instruit avant que les études eussent perdu de leur éclat et lorsqu'elles étaient florissantes sous l'empire du célèbre Karl, j'aurais pu satisfaire ma soif de savoir; mais au-

[1] Eginh., Epist. 46, 50; apud Duchêne, t. II.
[2] *Ibid.*, Epist. 14, 40, 42, 43.
[3] Elles ne vont que jusqu'à l'année 820.
[4] Lup. Ferrariens., Epist. 1.

jourd'hui, la science est à charge. Je ne partage pas cette insouciance. La science me plaît, je soupire après elle. Or, lorsque je lisais les ouvrages admirables des anciens et que je prenais en dégoût ceux de notre temps, je tombai sur le livre où vous avez raconté avec tant d'élégance (je parle sans flatterie) les actions du grand empereur Karl. La beauté de votre style, aussi pur que vif et rapide, me charma, et dès-lors je ressentis un vif désir de vous connaître et de vous voir, espérant que mon ardeur pour l'étude me serait une recommandation suffisante auprès de vous.

» J'en ai toujours conservé l'espérance et elle ne fait que s'accroître, aujourd'hui que j'ai quitté la Gaule pour venir en Germanie, où je me trouve plus près de vous. Mon évêque Aldric [1] vient de m'envoyer à l'école du vénérable Raban pour y étudier l'Écriture-Sainte; or, ayant appris que mon maître devait vous envoyer quelqu'un, j'ai osé charger ce messager d'une lettre. Si vous daignez la recevoir, je m'estimerai bien heureux. »

Loup demande ensuite à Éginhard quelques livres.

Le bon abbé de Selgenstat reçut avec plaisir la lettre de son jeune admirateur. Une douce amitié les unit bientôt. On possède trois lettres de Loup, dans lesquelles il console son ami de la mort de son épouse, et une réponse pleine de sensibilité où Eginhard donne un libre cours à la douleur que lui avait causée la mort d'une épouse qui n'était plus que sa sœur, mais qu'il aimait toujours avec tendresse [2]. Il y appelle Loup son fils bien-aimé, et Loup, dans ses lettres, le nomme son père et son maître.

Nous verrons bientôt Loup, devenu abbé de Ferrières, au rang des hommes les plus instruits de son temps.

Pour Eginhard, il ne quitta guère sa retraite de Selgenstat jusqu'à la fin de sa vie; on voit par sa correspondance qu'on avait conservé beaucoup de vénération pour lui au palais de Hludwig, et qu'il n'usait de son influence qu'en faveur des malheureux [3].

[1] Évêque de Sens. Il fut élevé à Ferrières sous Sigulf, disciple d'Alcuin, et devint modérateur des écoles du palais sous Hludwig. On a de lui une lettre à Frother de Toul (13.e du recueil publié par Duchêne) et un acte de priviléges accordés au monastère de Saint-Remi de Sens. Il succéda à Jérémie sur le siége de Sens, et est honoré comme saint.

[2] Lup. Ferr., Epist. 2, 4 et 5; et Eginh., Epist. inter Lup., Epist. 3.

[3] Duchêne, au t. II de sa collection, a publié la correspondance d'Eginhard.

III.

Divers ennemis de Hludwig. — Les seigneurs jaloux. — Les mauvais clercs et les mauvais moines. — Les partisans de la liberté de l'Église. — Wala. — Intrigues du palais. — Matfrid et Hugues. — Plaid d'Aix-la-Chapelle. — Discours de Wala, ses idées sur la réforme. — Hludwig en reconnaît l'importance et forme le projet d'en traiter dans un plaid général. — N'ayant pu le tenir, il envoie des *missi* dans tout l'empire et convoque les quatre conciles de Paris, de Mayence, de Toulouse et de Lyon. — Instructions données aux *missi* sur les choses ecclésiastiques. — Actes du concile de Paris. — Devoirs des ecclésiastiques, du roi et des simples fidèles. — Question de la liberté de l'Église traitée au concile de Paris. — Plaid de Worms. — Hludwig y découvre une conjuration tramée contre lui par Hugues et Matfrid. — Les conjurés séduisent Wala et quelques évêques. — Deux partis différents dans la faction. — Hludwig abandonné se rend à Compiègne. — Conférences de Compiègne. — Hludwig déjoue les intrigues des conjurés. — Plaid général de Nimègue. — Conjurés punis. — Hludwig leur pardonne. — Deux années d'intrigues. — Rébellion ouverte des trois fils de Hludwig. — Hlother amène d'Italie le pape Grégoire IV. — Première lettre de Grégoire aux évêques franks. — Lettre des évêques franks au pape. — Réponse de Grégoire. — Défection de l'armée de Hludwig. — Le pape s'en retourne accablé de douleur. — Hlother amène son père à Compiègne.

828—833.

Nous devons maintenant retracer des événements déplorables dans le récit desquels les haines anti-religieuses et les préjugés se sont donné libre carrière. Fidèles à la méthode que nous nous sommes imposée, nous n'épouserons aucun système. Les pièces officielles et les récits contemporains acceptés franchement et reproduits avec la plus entière bonne foi, nous en diront plus que toutes les hypothèses sur les causes des désordres qui troublèrent les dernières années de Hludwig-le-Pieux.

Déjà nous avons parlé des efforts de cet empereur frank pour les réformes civile, cléricale et monastique, et nous avons remarqué que ces efforts durent lui susciter un grand nombre d'ennemis. Ses tendances, en effet, étaient trop populaires pour ne pas exciter la jalousie des grands; elles étaient trop chrétiennes pour plaire à certains bénéficiers ecclésiastiques, évêques ou abbés, qui ambitionnaient, il est vrai, les honneurs et les richesses des églises et des monastères, mais qui trouvaient intolérables les devoirs qui y étaient attachés.

A ces ennemis que suscita à Hludwig son amour pour le bien, on doit en ajouter quelques autres qui, tout en approuvant ses vues, redoutaient pour l'Église la prépondérance du pouvoir politique qui tendait chaque jour à s'accroître.

Depuis que la papauté avait confié aux premiers karolingiens le soin de raviver l'Église Gallo-Franke, les rois avaient dû se mêler

immédiatement du gouvernement de cette Église. Mais leur action, qui avait été pour elle un principe de vie sous l'influence du chef légitime de l'Église, ne pouvait, sans elle, que la conduire à sa ruine. Or, les rapports de l'Église Franke avec Rome devenaient moins fréquents de jour en jour, et on pouvait craindre de revoir bientôt des temps semblables à ceux qui avaient précédé l'époque karolingienne, où le pouvoir qu'avaient exercé sur l'Église les maires du palais avait eu pour elle des résultats si lamentables.

A la tête des hommes clairvoyants qui apercevaient le péril de l'Église Franke, était Wala, frère de saint Adalhard et son successeur dans le gouvernement du monastère de Corbie.

Wala était un homme de haute intelligence et d'une vertu que ses ennemis eux-mêmes n'ont jamais contestée. Deux fois gouverneur de la province d'Italie, il avait montré les talents d'un habile politique, d'un sage administrateur. Son caractère énergique était peut-être un peu âpre, mais on doit dire à sa louange que s'il fut trompé et s'il tint ferme dans son erreur, son inébranlable constance ne lui fut inspirée que par les motifs les plus élevés. Wala partagé, dans sa retraite de Corbie, entre la piété et l'étude, ne sortit guère de son monastère après son retour d'Italie, que pour se rendre aux plaids où sa sagesse, sa haute naissance [1], son expérience et ses vertus lui donnaient une influence méritée.

Le zèle de Wala pour la liberté de l'Église fut cause de son opposition au pieux Hludwig qu'il aimait et dont il estimait le caractère vraiment chrétien. Malheureusement, une faction jalouse et ambitieuse, qui sentait le besoin de couvrir sous les noms les plus respectables ses projets, parvint à le faire considérer comme son chef, quoique son but n'ait eu réellement rien de commun avec celui qu'elle poursuivait.

Cette faction avait pour chefs Matfrid et le comte Hugues, dont Hlother avait épousé la fille.

Ces deux seigneurs avaient été chargés de conduire chacun un corps d'armée contre les Sarrasins qui avaient fait une irruption dans les provinces méridionales. Leur négligente lenteur, dit Eginhard [2], fut cause des ravages que les ennemis eurent le temps d'exercer; aussi furent-ils cités au plaid qui se tint en 828 à Aix-la-Cha-

[1] Nous avons remarqué qu'il était fils du frère de Karl-Martel, Bernhard.

[2] Eginh., Annal. ad ann. 827.

pelle [1]. On les déclara coupables des malheurs qui étaient arrivés, et le seul châtiment que leur infligea Hludwig fut de les priver des honneurs dont ils jouissaient au palais. Balderik, duc de Frioul, fut aussi accusé d'avoir été cause par son incurie des ravages qu'avaient faits les Bulgares dans la partie de l'empire dont la garde lui était confiée, et on lui ôta son duché qui fut confié à quatre comtes. Le bon Hludwig adoucit autant qu'il put les châtiments déjà trop peu sévères infligés aux coupables; mais ces hommes ingrats, dit le chroniqueur Astronome, tournèrent sa clémence contre lui-même et firent tout ce qu'ils purent pour causer quelque grand mal à celui qui leur avait sauvé la vie.

Ce fut au plaid d'Aix-la-Chapelle, après le jugement rendu contre les trois seigneurs coupables, que Wala eut, pour la première fois, occasion d'exposer ses idées sur la liberté de l'Église.

Depuis plusieurs années tous les esprits étaient frappés d'épouvante et on croyait le monde sous le coup de la colère divine. Les désastres causés par les invasions des Sarrasins, des Bulgares et des Nord-mans qui commençaient à paraître sur les côtes de l'Océan avaient jeté l'effroi dans les ames; des événements extraordinaires, accompagnés de circonstances plus ou moins effrayantes, étaient colportés dans toutes les parties de l'empire, grossis par les imaginations effrayées et donnés comme des signes avant-coureurs des vengeances que Dieu voulait exercer contre le monde [2]. Hludwig partageait la terreur commune, et au plaid de l'année 827 il avait chargé ses fidèles de rechercher jusqu'au plaid général suivant, quels pouvaient être les abus qui avaient excité la colère divine et par quels moyens on pourrait l'apaiser. Il avait ordonné en même temps par le conseil des évêques et des seigneurs un jeûne général et des prières pour obtenir de Dieu des circonstances favorables pour s'occuper de la correction des vices [3].

Wala, du fond de sa retraite de Corbie, jeta un coup-d'œil rapide sur la société tout entière, traça d'une main ferme les règles établies par les Pères et mit en opposition les vices qui souillaient l'empire. Il arriva avec ce travail au plaid d'Aix-la-Chapelle [4], et,

[1] Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann 828.

[2] Pasch. Ratb., Vit. Walæ, lib. 2; Eginh. Annal.; Astronom., Vit. Hludow., passim.

[3] Epist. Hludow.; apud Sirm., t. II, p. 464 et 475.

[4] Vit. Walæ, lib. 2, c. 1. — La vie de Wala à été écrite par Paschase-Ratbert,

en présence de l'empereur, des grands et des évêques, attaqua les abus avec une énergie que légitimaient sa haute position, son expérience et ses vertus. Passant en revue tous les degrés de la hiérarchie sociale, il dévoila impitoyablement les vices qui pouvaient attirer sur le monde les fléaux de Dieu. L'empereur lui-même, les plus grands seigneurs, les prélats ecclésiastiques, les simples clercs, les moines, les chapelains du palais surtout, furent attaqués avec véhémence. La vie privée de Hludwig, son zèle, la pureté de ses motifs ne prêtaient pas à la critique; Wala attaqua le pouvoir qu'il s'arrogeait dans les choses spirituelles et qui tendait, contre sa volonté, à asservir l'Église.

« Vous savez bien, lui dit-il [1], que la société chrétienne est régie par deux puissances distinctes qui doivent s'acquitter de leurs » devoirs respectifs pour le bien de l'Église et de l'État et qu'il faut » soigneusement distinguer les choses divines des choses extérieures » et purement humaines. L'empereur ou le roi, d'un côté, est » obligé, sous peine d'être condamné au tribunal de Dieu, d'administrer l'État sans empiéter sur ce qui n'est pas de sa compétence. » D'un autre côté, les évêques et les ministres de l'Église doivent » plus spécialement administrer les choses de Dieu.

» Or, un roi jaloux de s'acquitter de ses devoirs, n'établit dans » son royaume que des officiers vraiment dignes de sa confiance et » ornés des qualités que demande le Seigneur dans sa loi; des » hommes vertueux et amis de la justice et non pas des hommes » avares et esclaves de leurs passions.

» Empereur, si vous n'agissez pas ainsi, sachez que la justice de » Dieu vous réserve un châtiment plus cruel qu'à tout autre; » vous seriez en effet cause de la mort d'un grand nombre. Ne négligez aucun de vos devoirs; car, comme le dit Salomon, vous » seul êtes l'appui de tout le royaume; mais souvenez-vous de ne » pas vous mêler plus qu'il ne faut des choses divines. »

Wala prononça des paroles encore plus véhémentes, dit Pas-

moine de Corbie, auteur de la vie de saint Adalhard. Le second livre de cet ouvrage, qui contient les actions de Wala sous le règne de Hludwig, est du plus haut intérêt. Cette vie a été éditée par le P. Mabillon. D. Bouquet a donné dans sa collection tout ce qui, dans cette vie, peut servir à l'histoire générale. (Rer. Gall. et Franc. scriptores, t. VI, p. 279 et seq.)

[1] Pasch. Ratb., Vit. Walæ, lib. 2, c. 2. — Wala appelait *Église* la société tout entière qui, en effet, était *chrétienne tout entière*.

chase-Ratbert qui nous a conservé quelques fragments de son discours [1] :

« Je voudrais bien, très respectable empereur, continua l'abbé » de Corbie, savoir pourquoi vous négligez parfois vos propres de- » voirs pour vous occuper de ceux des autres et des choses divines » qui ne vous regardent pas ; pourquoi vous conférez ce qu'on ap- » pelle honneurs ecclésiastiques et qu'on devrait considérer comme » des fardeaux ? Si vous croyez communiquer par autorité divine le » Saint-Esprit que les évêques élus légitimement ne reçoivent que » du Seigneur et par le moyen des évêques consacrés, vous vous » abusez d'une manière étrange sur les prérogatives de votre charge. » Dieu seul dispose de ses dons et l'homme ne peut usurper le droit » de les communiquer. Il en est de même des biens des Églises qui » sont le rachat des péchés et le patrimoine des pauvres. Que le roi » ait la dispensation du domaine public pour l'entretien de son » armée, et que J.-C. possède les biens ecclésiastiques légitimement » consacrés à Dieu et que, par les mains de ses ministres, il les » dispense aux pauvres et à ses serviteurs. Le roi doit se contenter » de les confier à des personnes qui les dispensent avec fidélité, qui » les gouvernent avec sagesse. »

Ces paroles de Wala sont très remarquables, confirment tout ce que nous avons dit sur l'action du pouvoir civil dans les choses spirituelles et font voir que les partisans de la liberté de l'Église ne contestaient pas alors à la puissance civile le droit d'investiture des bénéfices ecclésiastiques. Ces bénéfices tenaient au spirituel par l'état de ceux qui en étaient investis et par leur destination, mais tenaient au temporel au même titre que tous les fiefs, à cause des biens dont ils étaient composés. Il devait donc y avoir une double action dans l'investiture des bénéfices. Celle de la puissance spirituelle conférant aux bénéficiers le caractère ou la puissance qui les rendait aptes à les posséder, et celle de la puissance temporelle qui investissait ceux qui étaient légitimement choisis, des biens temporels auxquels étaient attachés des devoirs et des droits comme aux autres fiefs.

Le pouvoir civil tendit presque toujours à convertir son droit d'investiture purement temporelle en pouvoir spirituel, et chercha même à appuyer ses prétentions sur les priviléges accordés tempo-

[1] Pasc. Ratbert., Vit. Walæ, lib. 2, c. 2.

rairement par la papauté aux premiers Karolingiens; mais il est évident que les papes ne cédèrent certains priviléges au pouvoir civil qu'en raison des circonstances où se trouvait l'Église Franke au VIII.e siècle et qu'ils ne voulurent jamais proroger, pour le malheur de l'Église, des priviléges qu'ils n'avaient accordés que pour son salut.

Wala, témoin des accroissements exagérés du pouvoir civil, fut le premier qui les attaqua vigoureusement. Il ouvrit ainsi la voie dans laquelle entra bientôt après la papauté elle-même.

Les ecclésiastiques et les laïques s'élevèrent également contre les courageuses paroles de l'abbé de Corbie[1]. Les premiers voyaient dans leur union absolue avec le pouvoir civil le principe de la dignité et de l'honneur temporel des Églises; les seconds prétendaient que l'État avait besoin des biens ecclésiastiques dans la détresse où il se trouvait.

Wala ne contestait pas que les biens ecclésiastiques dussent servir aux besoins de l'État, mais il savait que les seigneurs les réclamaient moins pour l'État que pour eux-mêmes. Il osa le dire ouvertement.

« Vous le savez tous, reprit-il, le roi a souvent employé les biens » des Églises pour son usage particulier ou pour celui de ses vassaux. Cependant les saints Pères ont prononcé anathême contre » ceux qui usurpent ces biens, qui les ravissent ou les emploient à » des usages profanes. Si, comme vous le dites, l'État ne peut subsister sans le secours des biens ecclésiastiques, il faut chercher » un moyen terme, un accommodement qui conserve intact l'honneur de l'Église, qui permette de secourir l'État sans qu'on ait » besoin de piller les Églises d'une manière sacrilége. Que ces saints » pontifes qui m'écoutent offrent librement les subsides que réclament les besoins impérieux de l'État; en récompense de leurs » dons, ils seront protégés par les armes des séculiers, et, par ce » moyen, ils resteront d'abord maîtres des biens ecclésiastiques et » ensuite ne seront plus obligés de s'immiscer aux choses de ce » monde auxquelles ils ont librement renoncé. »

Le moyen indiqué par Wala était extrêmement sage et les bénéficiers s'acquittaient ainsi par un impôt volontaire des charges inhérentes aux bénéfices comme aux autres fiefs.

Wala s'éleva ensuite contre la mauvaise coutume de donner des

[1] Pasch. Ratb., Vit. Walæ, lib 2, c. 2, 3.

monastères à des seigneurs laïques et contre les abus qui en étaient la suite ; il demanda que les évêchés fussent conférés suivant les formes canoniques et que les élections fussent rétablies [1] ; puis il attaqua vigoureusement l'indiscipline de la milice cléricale du palais c'est-à-dire les chapelains. « Leur vie, dit-il [2], n'est ni celle des chanoines, ni celle des moines. Cependant toute communauté doit suivre la règle canonique ou la règle monastique. S'ils ne suivent ni l'une ni l'autre, ce sont de vrais *acéphales*. »

Il paraît que les chapelains du palais menaient en effet une vie fort peu édifiante. Walafrid-Strabon, dans sa relation de la vision de Wettin [3] et Loup de Ferrières [4], les peignent aussi bien que Wala, comme des ambitieux toujours à la poursuite des bénéfices et comme une véritable peste pour l'Église.

Hludwig comprit toute l'importance des réformes que réclamait Wala et conçut le projet de convoquer un plaid général pour s'en occuper d'une manière sérieuse. Mais quelques invasions ennemies l'ayant empêché de tenir ce plaid, il convoqua, pour l'année 829, quatre conciles dans lesquels les évêques devraient rechercher les moyens les plus propres à réformer tous les abus qui désolaient la société.

Nous avons encore sa lettre de convocation [5] :

« Au nom du Seigneur Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ, Hludwig et Hlother, par l'ordre de la divine Providence, empereurs Augustes, à tous les fidèles de la sainte Église de Dieu et aux nôtres :

» Vous vous souvenez sans doute que par le conseil des évêques et de nos autres fidèles, nous avions ordonné, au commencement de cette année (828), un jeûne général et des prières, afin que Dieu daignât nous faire connaître ce en quoi nous l'avions offensé, et nous accorder un temps favorable pour nous occuper de la correction des

[1] Paschase Ratbert., Vit. Walæ, lib. 2, c. 4.

[2] *Ibid.*, c. 5

[3] Wettin était un moine de Richenow qui eut en mourant une vision dans laquelle les maux de l'Église lui furent découverts. Walafrid-Strabon écrivit en vers ce que révéla Wettin. Cet ouvrage contient des renseignements importants sur l'état de l'Église à cette époque et sur les abus qui la défiguraient

[4] Lup. Ferrar., Epist. 25.

[5] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. II, p. 475 et seq. — Depuis l'association de Hlother à l'empire, son nom se trouve joint à celui de son père dans les actes publics.

vices. Nous voulions tenir à l'époque fixée notre plaid général et nous y occuper de la réforme générale; il en eût été ainsi, par la miséricorde divine, si des invasions ennemies n'y eussent mis obstacle. Nous n'avons donc pu réunir que quelques-uns de nos fidèles et nous avons examiné avec eux les moyens d'arriver au but que nous nous étions proposé. Or, vous saurez que nous avons décidé dans ce plaid que les archevêques s'assembleraient en lieu et temps convenables avec leurs suffragants, pour s'occuper de la réforme ecclésiastique et de celle de la société tout entière, et qu'ils nous feraient connaître, ainsi qu'à nos fidèles, ce qu'ils auraient jugé à propos de statuer. Car qui ne voit que Dieu a été offensé et provoqué à la colère par nos très mauvaises œuvres, en voyant de si grands fléaux sévir depuis tant d'années contre le royaume qu'il nous a confié; en voyant le peuple de ce royaume affligé d'une famine continuelle, d'une peste qui s'étend sur les hommes comme sur les animaux, d'une affreuse stérilité, de tant de maladies horribles et de misères? C'est aussi à nos péchés qu'il faut attribuer les invasions que firent l'année dernière, dans notre empire, ces ennemis du nom chrétien qui ont tout ravagé, brûlé les églises, emmené des chrétiens en captivité et tué les serviteurs de Dieu. »

Après quelques pieuses réflexions sur la nécessité d'accepter les fléaux en esprit de pénitence et d'en profiter pour rentrer en soi-même et se corriger, l'empereur continue ainsi :

« Nous avons décidé, d'après le conseil des évêques et de nos autres fidèles, que les évêques de tout notre empire se réuniraient en quatre lieux différents. A Mayence se rassembleront les métropolitains Otgar, Hadabald, Hetti, Bernuin [1], avec leurs suffragants; à Paris, l'évêque qui sera choisi pour le siége de Sens et les métropolitains Ebbon, Ragnoard et Landran [2], avec leurs suffragants; à Lyon, Agobard, Bernhard, André, Benoît, Agéric [3] et leurs suffragants; à Toulouse, Notho, Barthélemi, Adalelm et Aiulf [4], avec leurs suffragants.

[1] Métropolitains de Mayence, de Cologne, de Trèves et de Besançon.

[2] L'évêque de Sens qui fut élu à la place de Jérémie, fut saint Aldric; Ebbon était métropolitain de Reims, les deux autres de Rouen et de Tours.

[3] Métropolitains de Lyon, de Vienne, de Tarentaise, d'Aix et d'Embrun.

[4] Métropolitains d'Arles, de Narbonne, de Bordeaux, de Bourges. Nous avons déjà parlé de saint Aiulf de Bourges. On ne nomme pas dans cette pièce le

» Les évêques, dans ces conciles, devront s'occuper *de ce qui regarde la religion chrétienne et les devoirs ecclésiastiques*, de ce que *les princes* et *le peuple* doivent pratiquer ou éviter d'après la loi divine. Ils tiendront sous secret, jusqu'au temps marqué pour le plaid général, ce qu'ils auront décidé, et choisiront parmi eux, pour rédiger leurs décisions, un notaire qui promettra avec serment de les conserver fidèlement jusqu'au plaid. »

Outre cette lettre adressée aux évêques, Hludwig en écrivit une autre à tout le peuple de l'empire. Il chargea probablement de cette dernière les *missi* qu'il envoya dans les provinces avec des instructions très détaillées, afin de recueillir tous les renseignements nécessaires pour établir dans l'Église et dans l'État une réforme véritable au plaid général qu'il voulait réunir après la tenue des conciles.

Hludwig commence sa lettre au peuple de la même manière que celle qu'il adressa aux évêques, et la finit en ordonnant à tous ceux qui devaient le service militaire, de se tenir prêts et de bien recevoir ses *missi*.

Voici quelques extraits des instructions que donna Hludwig à ces envoyés [1].

« Nous ordonnons à nos *missi* de bien prendre garde, dans le cours de leur voyage, d'être à charge au peuple dont ils doivent soulager la misère. »

La première recommandation de Hludwig révèle son amour paternel pour le peuple.

« Que nos *missi*, continue-t-il, fassent connaître au peuple, en lisant notre lettre, quelles sont notre volonté et notre intention dans la mission que nous leur avons confiée.

» Qu'ils s'informent principalement de la manière dont remplissent leurs devoirs ceux qui doivent régir le peuple, afin que nous connaissions ceux qui sont dignes de nos félicitations et ceux qui méritent notre correction et nos réprimandes. Voici comment on devra faire cette information : On choisira dans chaque comté les hommes les plus probes et les plus véridiques; s'il s'en trouve parmi eux qui ne nous aient point encore fait le serment de fidélité,

métropolitain de Novempopulanie, ravagée par les Sarrasins et par les Wascons toujours opposés aux Franks.

[1] *V.* Sirm., Conc. antiq. Gall., t. II, p. 466 et seq.

on l'exigera. Ensuite on leur enjoindra de dire tout ce qu'ils sauront sur les différents ministres chargés de conduire et de sauver le peuple, sur ce qui pourrait nuire au peuple et compromettre ainsi notre responsabilité devant Dieu et notre honneur.

» Par rapport aux évêques, voici les questions que nos *missi* auront à adresser : Comment remplissent-ils leur ministère, quelle est leur conduite et comment gouvernent-ils leurs Églises et leur clergé ; à quoi s'appliquent-ils spécialement, aux choses spirituelles ou aux affaires du siècle ? De plus, nos *missi* devront s'informer de la conduite des autres ecclésiastiques, tels que chorévêques, archiprêtres et vicaires [1], ainsi que de la vie des prêtres qui sont chargés des paroisses : quel est leur zèle pour la doctrine et de quelle réputation jouissent-ils ? Quand l'évêque visite son diocèse, grève-t-il les petites églises ou le peuple ; lui ou ses ministres lèvent-ils sur les prêtres des impôts qui ne leur sont pas dus ? »

Hludwig recommande de même à ses *missi* de s'informer de l'état des monastères et des églises données par lui en bénéfice, c'est-à-dire dont les biens étaient donnés à des laïques moyennant les nones et dîmes et les frais d'entretien des édifices. Un grand nombre d'églises et de monastères étaient ainsi donnés par le pouvoir civil à des laïques et même à des femmes, qui trop souvent refusaient aux clercs et aux moines leur nécessaire, laissaient tomber les églises en ruine et dépensaient d'une manière scandaleuse des revenus qui appartenaient au clergé et aux pauvres.

Cet abus, que créa l'autorité royale, ne fut aboli qu'avec les bénéfices eux-mêmes [2].

Les autres instructions données par Hludwig à ses *missi* sont divisées en quatre parties.

Dans la première, il traite principalemement des églises et de leur restauration et des revenus ecclésiastiques.

Dans la seconde, de la justice que rendaient principalement des magistrats électifs auxquels on commençait à donner le nom de *scabini*, d'où on a fait *échevins*.

Dans la troisième, des principaux crimes que l'on devait punir, tels que l'homicide et l'adultère, et des formes judiciaires à suivre pour les juger.

[1] *Vicedomini*, d'où on a fait vidames.

[2] En 1789. Au IX.e siècle, ceux qui recevaient du prince lui-même des bénéfices, soit laïques, soit ecclésiastiques, s'appelaient *vassi dominici*.

Dans la quatrième, enfin, il note plusieurs renseignements que les *missi* sont chargés de recueillir.

Tandis que les envoyés de Hludwig parcouraient les provinces de l'empire, les évêques se réunissaient en concile. On possède encore les actes du concile de Paris qui se tint dans l'église de Saint-Étienne-des-Grès [1], et fut composé de vingt-cinq évêques. A leur tête étaient les trois métropolitains de Reims, de Rouen et de Tours, ainsi que saint Aldric, qui venait d'être élu archevêque de Sens. Les plus célèbres des autres évêques étaient : Jonas d'Orléans, qui dirigea surtout les décisions du concile; Jessé d'Amiens, prélat distingué, qui se laissa séduire par la faction ennemie de Hludwig; Hildemann de Beauvais, qui ferma les yeux à saint Adalhard; Fréculf de Lisieux, auteur d'une *Histoire universelle* [2]; Halitgaire de Cambrai, compagnon d'Ebbon dans sa mission chez les Nord-mans, et connu par son *Pénitentiel* et son *Traité de la Vie ecclésiastique* [3]; enfin, Héribald d'Auxerre, que l'Église a mis au nombre des saints.

Les actes du concile de Paris sont divisés en trois livres. Suivant les intentions de Hludwig, les évêques traitent des devoirs des ecclésiastiques et des personnes consacrées à Dieu, des devoirs du roi et de ceux des simples fidèles.

Ces actes sont précédés d'une préface adressée aux empereurs Hludwig et Hlother et inspirée par les malheureuses circonstances où l'on se trouvait alors.

« De même, disent les Pères du concile [4], qu'il ne faut pas s'enorgueillir dans la prospérité, ainsi, on ne doit pas se laisser abattre

[1] *De Gressibus*, ou *des Degrés*. Nommée aussi Saint-Étienne-le-Vieux. (*V.* Lecointe, Annal. ad ann. 829; Baluz., Not. ad Capitul.)

[2] Fréculf ne donne à son livre que le titre de *Chronique*. C'est un abrégé fort bien fait de l'histoire universelle, depuis le commencement du monde jusqu'à la fin du VI.e siècle.

[3] Le *Pénitentiel* d'Halitgaire fut composé à la prière d'Ebbon de Reims; il est divisé en cinq livres : 1.° des huit vices principaux et des moyens de s'en corriger; 2.° des vertus théologales et cardinales, ou de la vie active et de la vie contemplative; 3.° des règles de la pénitence; 4.° des pénitences des laïques; 5.° des pénitences des ecclésiastiques.

Halitgaire ajouta, en forme de sixième livre, un *Pénitentiel* qui lui fut envoyé de Rome.

Le *Pénitentiel* d'Halitgaire est tiré tout entier des écrits des SS. Pères et des canons des conciles, ainsi que son *Traité de la Vie ecclésiastique*. (*V.* Biblioth. PP., t. XIV., edit. Lugd.)

[4] Præfat. Synod. Parisiens.; apud Sirm., t. II, p. 478 et seq.

dans l'adversité. Quand les joies du monde se succèdent pour nous, sachons nous rappeler notre condition mortelle, et quand le malheur pèse sur nous de tout son poids, ne nous en laissons pas accabler ; élevons plutôt les yeux au Seigneur et disons lui avec David : « Du fond de l'abîme, j'ai crié vers toi, Seigneur, Seigneur » exauce ma voix. » Nous avons lu que les Ninivites, dignes de la vengeance de Dieu, furent divinement secourus lorsqu'ils eurent imploré le Seigneur; les rois idolâtres, Achab et Manassès, désarmèrent aussi la divine vengeance par la satisfaction de la pénitence. Ces exemples et d'autres semblables nous font comprendre que le repentir désarme souvent la colère de Dieu excitée justement par les péchés des hommes; et nous savons par les oracles prophétiques, que Dieu ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive.

« Or comme l'Église, dont J.-C. a confié le gouvernement et la défense aux très glorieux Augustes Hludwig et Hlother, est affligée de grands maux, ces pieux empereurs ont pensé sagement qu'on devait avoir recours au Seigneur, et qu'on devait réformer les mœurs pour lui être agréable. Mais ils jugèrent humblement que ce n'était point à eux d'établir les règles des mœurs et des pénitences, et laissèrent ce soin aux évêques, qui ont reçu le pouvoir de délivrer les hommes des ténèbres de l'infidélité, d'en faire des enfants d'adoption, de les purifier des fautes qu'ils commettent après le baptême, moyennant les satisfactions de la pénitence. Le Seigneur leur a conféré un si grand pouvoir, qu'il leur dit dans l'Évangile : Que tout ce qu'ils établiront sur la terre sera établi dans le ciel; que tout ce qu'ils délieront sur la terre sera délié dans le ciel, et que les péchés seront remis à ceux auxquels ils les remettront. Il est certain que les évêques sont les vicaires des Apôtres et les flambeaux du monde; c'est donc avec raison que les très pieux empereurs ont eu recours à eux et à leur science pour connaître les moyens d'apaiser la colère divine. »

Voici l'analyse des décrets du concile de Paris.

Devoirs des évêques [1].

« Comme il est certain que la religion chrétienne est principalement administrée par les évêques, et que c'est un devoir pour eux

[1] VI Conc. Parisiens., lib. 1, c. 4, 5, 11, 12 et seq., usque ad 23.— On compte ce concile comme le 6.e de Paris.

de conduire les peuples à la vie éternelle, nous avons d'abord jugé nécessaire de corriger tout ce qui, en nous, serait répréhensible et indigne de notre ministère. Nous avons établi unanimement que tous, dans nos diocèses respectifs, nous devions engager les peuples à devenir meilleurs, par nos exemples aussi bien que par nos discours. Que les évêques soient élus canoniquement et ne soient pas simoniaques. Qu'ils s'appliquent surtout à former leurs vies sur le *Pastorale* de saint Grégoire et les autres écrits des SS. Pères. Comme il en est plusieurs dans notre Ordre que l'on accuse d'avarice, nous avons décidé de nous exhorter mutuellement, nous et nos confrères, à fuir ce vice et à exercer l'hospitalité. Il n'est permis à aucun évêque de traiter les biens de l'Église comme les siens propres; mais chaque évêque doit dispenser et administrer ces biens suivant les canons et les règles établies par les Pères. Beaucoup d'évêques, par amour pour leurs parents, achètent en leur nom ou font acheter par leurs amis, des biens qu'ils cèdent ensuite à ces parents; les droits des Églises se trouvent ainsi blessés et l'Ordre épiscopal tombe par là dans le mépris; nous avons donc statué que l'évêque pourrait faire ce qu'il voudrait des biens qu'il aurait possédés avant son épiscopat ou dont il aurait hérité depuis; mais que les biens qu'il aurait acquis, soit en son nom, soit au nom des siens, et qui proviendraient des revenus ecclésiastiques, ne pourraient jamais être aliénés au profit de ses parents et resteraient toujours dans le domaine de l'Église. La même règle sera applicable aux prêtres qui ont commis la même faute; ils sont malheureusement trop nombreux! Les canons décident que les biens ecclésiastiques ne peuvent jamais être aliénés que dans des cas extraordinaires qu'ils ont marqués. Les pasteurs des Églises peuvent posséder les biens ecclésiastiques, mais ne doivent pas être possédés par eux, ils peuvent les posséder pour les autres et non pour eux. On rencontre dans quelques Églises des évêques qui ne songent qu'à de vaines superfluités qu'il serait trop long d'énumérer; qui sont, par exemple, avares et méchants, dont la vie est immorale, qui négligent leurs devoirs et n'accomplissent même pas les commandements de Dieu; est-il étonnant après cela que Dieu soit irrité, que les fidèles soient scandalisés, et que l'Église courre de si grands dangers. Que tous les évêques s'étudient donc à remplir leurs devoirs et à former leur vie sur les paroles de saint Grégoire. Que chaque évêque ait avec lui, dans sa maison, des clercs qui soient témoins de toutes ses actions, afin de mettre un terme aux mauvais bruits. Nous savons que des

évêques préfèrent la société des laïques à celle des clercs, qu'ils abandonnent souvent leur siége épiscopal et font de longs voyages au détriment du bon gouvernement de leurs diocèses, de la vigilance qu'ils doivent exercer sur le clergé et de l'instruction du peuple. D'un consentement unanime, nous avons décidé qu'il ne devait plus en être ainsi. »

Les Églises étaient fréquemment troublées à propos des clercs qui avaient été élevés dans les maisons des laïques, et que certains évêques refusaient d'ordonner. Les Pères du concile décidèrent que les évêques devaient accepter pour leurs Églises les clercs qui leur paraîtraient utiles, et ne renvoyer qu'après examen ceux qui ne leur sembleraient pas avoir les qualités requises.

Les seigneurs laïques voulaient tous avoir, à l'exemple du roi, leur chapelle et leurs chapelains. Ces ecclésiastiques se prétendaient sans doute, comme ceux du palais, exempts de la juridiction de l'évêque ordinaire; de là ces conflits entre eux et les évêques dont parle le concile de Paris. Les chapelains, vivant au milieu du monde, en prirent trop souvent l'esprit et les allures et peuvent être considérés comme une des principales causes des vices qui s'introduisirent dans le clergé; aussi les Pères du concile de Paris demandèrent-ils[1] instamment la suppression des chapelains qui faisaient, selon eux, le déshonneur du clergé. Les autres ecclésiastiques s'étaient maintenus beaucoup plus vertueux. Lorsqu'on a voulu attaquer le clergé de certaines époques, on ne s'est pas assez souvenu de ne faire retomber les accusations que sur ceux qui les méritaient.

« Plusieurs évêques, continuent les Pères du concile de Paris[2], semblent plutôt être les seigneurs orgueilleux des peuples que leurs pères, et les traitent, non pas comme le troupeau du Seigneur, mais comme un troupeau dont ils auraient la propriété ; ils ne songent à donner à leurs fidèles ni la nourriture corporelle, ni la nourriture spirituelle ; nous savons même que plusieurs d'entre eux ont des ministres qui exercent leur avarice non-seulement sur les prêtres mais encore sur les peuples, et cherchent plutôt à s'enrichir qu'à servir l'Église et à procurer le salut des fidèles. Tous unanimement nous condamnons ces vices exécrables. »

Après avoir signalé et condamné énergiquement les abus, les

[1] VI Concil, Parisiens., lib. 3, c. 19.

[2] *Ibid.*, lib. 1, c. 23, 24, 25.

Pères du concile indiquent comme une des causes principales de ces abus la cessation des conciles provinciaux. Ils rappellent l'ancienne règle de les tenir deux fois par an et demandent qu'on en tienne régulièrement au moins un chaque année.

« S'il en est ainsi, disent-ils [1], l'Ordre ecclésiastique reprendra son éclat ; on ne verra plus de ces clercs superbes et impudents qui s'autorisent de l'autorité impériale pour fouler aux pieds les lois canoniques ; les crimes ne resteront plus cachés et impunis comme ils le sont maintenant et on obtiendra un grand nombre d'autres bons résultats ; pour cela, nous pensons que, suivant l'usage canonique, les prêtres et les diacres devraient assister à ces conciles, aussi bien que ceux qui se croiraient lésés en quelque chose ; et que les évêques devraient y amener les hommes instruits de leur diocèse. On connaîtrait ainsi partout le zèle et la prévoyance de l'évêque qui aurait formé une bonne milice à J.-C., pour l'honneur et l'utilité de l'Église ; et ses exemples pourraient profiter aux autres. »

Si les désirs du concile de Paris eussent eu un plein effet, l'Église Franke eût bientôt recouvré son éclat. La mesure qu'ils indiquaient, empruntée aux beaux siècles chrétiens, aura toujours les bons résultats qu'ils s'en promettaient. Puissions-nous voir de nos jours les évêques de l'Église de France, non pas émettre un vœu comme les Pères du concile de Paris, mais prendre une initiative qui les couvrirait de gloire et devant Dieu et devant toute l'Église catholique ! La Providence, qui fait tout en faveur des élus, aura-t-elle en vain brisé les liens qui attachaient notre Église au pouvoir civil et qui étaient devenus pour elle les chaînes de l'esclave ?

Parmi les abus condamnés par le concile de Paris, il en est un qui mérite surtout d'être remarqué. Il paraît que certains évêques, au lieu de mettre des curés à demeure dans les paroisses, y envoyaient des prêtres pour y exercer seulement certaines fonctions ; ces évêques trouvaient à cela un très grand avantage, celui de recevoir des revenus qui eussent appartenu au bénéficier. Les Pères du concile font remarquer avec raison que si c'était leur avantage ce n'était pas celui des paroisses [2].

[1] VI Conc. Paris., lib. 1, c. 26.

[2] *Ibid.* — Nous devons remarquer le canon 27.e, où il est question des devoirs des chorévêques. On les compare aux soixante-douze disciples ; ce qui ferait croire que les chorévêques n'étaient plus, à cette époque, que des *prêtres choisis* pour aider les évêques dans certaines fonctions. — Nous croyons que depuis

Après les devoirs des évêques viennent, dans le premier livre des actes du concile de Paris, ceux des prêtres, des chanoines, des moines, des vierges et des veuves consacrées à Dieu.

Nous n'y trouvons de remarquable que les points suivants qui nous donnent quelques renseignements sur les mœurs de l'époque.

Les prêtres ne se feront ni fermiers ni commerçants [1]. Les prêtres qui attirent dans leurs paroisses les clercs des autres blessent les canons. Les prêtres ne doivent pas consacrer les religieuses. Défense aux prêtres d'avoir deux ou plusieurs basiliques; chaque basilique doit avoir son prêtre, comme chaque cité son évêque. Les femmes ne doivent ni approcher de l'autel, ni toucher les vases sacrés. Les abbesses ou autres religieuses ne peuvent donner le voile à d'autres religieuses. Les moines et les chanoines ne doivent point aller dans les monastères des religieuses ou des chanoinesses. Les prêtres ne peuvent confesser les religieuses que dans l'église, et, en cas de maladie de la religieuse, devant témoins assez éloignés pour ne pas entendre la confession.

Dans le quarante-sixième canon, les évêques défendent aux clercs d'aller se confesser aux moines. Ils devaient aller à confesse aux évêques ou aux chanoines et les moines prêtres ne pouvaient confesser que les moines.

Le deuxième livre des actes du concile traite des devoirs des rois et commence par ces paroles [2] : « Le mot *roi* vient de *rectè agere*; celui donc qui agit avec *piété*, *justice* et *miséricorde*, mérite d'être appelé *roi*. S'il agit autrement, ce n'est plus un roi, mais un *tyran*. »

De ce principe, les évêques tirent cette conséquence [3] que le devoir du roi « est de gouverner le peuple de Dieu avec justice et

la défense de Charlemagne, on ne donna plus *ordinairement* la consécration épiscopale aux chorévêques.

[1] VI Concil. Paris., c. 28, 36, 37, 49, 45, 43, 46.

[2] *Ibid.*, lib. 2, c. 1. — *Rectè agere*, *agir bien*, d'où on a fait *regere*, régner, gouverner. Rex a recte agendo... Rex a regendo, disent les évêques.

Le deuxième livre des actes du concile de Paris est emprunté textuellement au livre de Jonas d'Orléans, intitulé *Institutio regia*, et composé pour le jeune Pépin, roi d'Aquitaine.

Jonas traite dans ce livre des devoirs des rois. Il fit un autre livre intitulé *Institutio laicalis*, où il traite des devoirs des simples fidèles.

[3] *Ibid.*, c. 2.

équité, afin que tous aient entre eux paix et concorde. » Toutes les décisions des évêques sont vraiment chrétiennes. Ils demandent dans le peuple la soumission au *roi*, mais après avoir posé en principe que le roi, en vertu de son titre même, devait être *pieux*, *juste* et *miséricordieux*.

Comme les deux premiers livres des actes étaient fort longs à cause des passages des saints Pères et des canons des conciles dont chaque disposition était accompagnée, les évêques en firent un résumé en vingt-sept articles qui forme le troisième livre des actes et sur lequel ils appelèrent d'une manière spéciale l'attention des empereurs par cette lettre [1] :

« Aux seigneurs très illustres et doués de la grâce de piété, Hludwig et Hlother orthodoxes et invincibles Augustes :

« Nous vos serviteurs, quoique indignes, mais évêques, nous rendons humblement grâces à Dieu, nous louons et exaltons son immense bonté de ce qu'il vous a inspiré un si ardent amour pour lui que vous ne pensiez sans cesse qu'au progrès et à l'exaltation de sa sainte Église, et que toujours, en enfants dévoués et fidèles, vous n'aspiriez qu'à la voir dans un état toujours plus prospère.

» Lorsque le glaive divin multipliait, à cause de nos iniquités, les fléaux sur votre empire, vous avez sagement pensé que tant de malheurs ne pouvaient être qu'une punition de Dieu, et vous avez écrit à tous les pasteurs des Églises d'indiquer, en leur qualité de représentants du Seigneur, un jeûne de trois jours et d'avertir tous les fidèles de se purifier de tous leurs péchés et d'en faire pénitence. »

Après avoir dit que Hludwig avait eu le projet de régler toutes les réformes dans un plaid général, que les circonstances l'avaient obligé d'ajourner cette assemblée et qu'il avait jugé à propos d'envoyer, avant de la tenir, des *missi* dans tout l'empire et de faire assembler quatre conciles, les évêques rappellent en peu de mots les choses sur lesquelles ils devaient délibérer et annoncent aux empereurs qu'ils leur adressent dans le premier livre de leurs actes les décrets sur les réformes à introduire dans le clergé et les fidèles; dans le second livre, des considérations sur les devoirs que les empereurs eux-mêmes avaient à remplir; enfin, dans le troisième, un résumé des principales dispositions des livres précédents.

[1] Epist. Episcop. ad Hlud.; apud Sirm., op. cit., t. II, p. 542.

Les évêques, en terminant les actes du concile [1], disent franchement à Hludwig que les abus qu'il avait entrepris de réformer venaient principalement de ce que les princes s'étaient trop mêlés des choses ecclésiastiques et les clercs des choses séculières. Ils avouent que lui et ses pères ont bien avancé la réforme, mais qu'elle ne sera complète que lorsque les évêques seront entièrement libres dans leur ministère.

Les hommes les plus remarquables de l'époque, tels que Florus de Lyon et Wala, réclamaient, comme les Pères du concile de Paris, la liberté de l'Église. Nous devons citer les paroles du concile [2] : « Quant à la liberté épiscopale que, par la grâce de Dieu, nous désirons obtenir de vous pour servir le Seigneur, nous nous réservons d'en conférer avec vous en temps convenable. C'est en jouissant de cette liberté que nous pourrons nous sauver nous-mêmes, rendre notre ministère utile et salutaire au peuple ; implorer avec plus de fruit la miséricorde du Seigneur pour vous et pour la stabilité de votre empire. Notre soumission n'en sera pas moindre et nous viendrons toujours en aide au royaume en payant les subsides que nous devons. Notre obéissance ne ferait au contraire que s'accroître s'il était possible. »

Hludwig ayant reçu les actes des quatre conciles, assembla un plaid général à Worms. Le pape envoya un légat à cette assemblée et on y adopta les principaux réglements des quatre conciles [3] ; malheureusement on ne nous a pas conservé les décrets de l'assemblée de Worms, et plus malheureusement encore on ne songea guère à les mettre à exécution au milieu des troubles qui éclatèrent alors. Ce fut au plaid de Worms que l'empereur découvrit les intrigues de Hugues et de Matfrid. Pour les déjouer, il appela auprès de lui Bernhard, comte des Marches d'Espagne [4]. C'était un homme

[1] VI Conc. Paris., lib. 3, c. 26, 27.

[2] *Ibid.*, c. 27. — Au canon onzième, ils demandent instamment l'autorisation de tenir au moins une fois par an les conciles provinciaux.

Le 12.e canon du troisième livre est très remarquable. Les évêques y demandent à Hludwig d'établir trois écoles publiques dans trois villes importantes de l'empire, afin de soutenir l'impulsion que Charlemagne son père et lui avaient donnée aux sciences. Le clergé prenait l'initiative de tout ce qui était bien. Ces écoles publiques qu'ils réclamaient donnèrent naissance aux *Universités*.

[3] Hincm., De Divort. Hloth. et Tetb. — Les actes des conciles de Mayence, de Lyon et de Toulouse ne nous sont pas connus.

[4] Astronom., Vit. Hludow. Pii ; Eginh., Annal. ad ann. 829.

énergique, allant droit au but sans trop s'occuper de ceux dont il pouvait froisser la vanité ou blesser les intérêts. Un tel ministre devait faire un grand nombre de mécontents [1]. Matfrid et Hugues les rallièrent à eux et parvinrent à organiser un parti puissant qui sut cacher sa jalousie et son ambition sous les dehors de l'amour de la vertu et du bien public. Ce fut sous ce prétexte qu'ils parvinrent à enrôler parmi eux le vertueux Wala qui devint le chef d'une faction dont il ne soupçonnait ni les motifs ni le but.

Wala, qui avait réclamé si énergiquement la liberté de l'Église au plaid d'Aix-la-Chapelle, ne garda pas sans doute le silence à celui de Worms où cette question fut portée par les évêques du concile de Paris ; et on peut croire qu'il se préoccupa fort peu d'envelopper ses conseils de formes oratoires qui ne semblent pas lui avoir été très familières. Peut-être même retourna-t-il à Corbie fort peu satisfait de n'avoir pas obtenu tout ce qu'il demandait ; une chose certaine, c'est que les conjurés pensèrent dès-lors à le mettre à leur tête et allèrent le trouver dans son monastère [2]. Ils lui firent un affreux tableau de l'administration et de la vie de Bernhard, lui parlèrent des abus qui désolaient l'Église et contre lesquels il s'était si énergiquement élevé ; de l'abaissement du royaume si bien défendu autrefois par Charlemagne et désolé depuis le règne de Hludwig par les incursions des Bulgares, des Sarrasins et des Nordmans. Le palais, selon eux, était devenu un lieu infâme, un repaire de devins et de sorciers ; Bernhard souillait la couche impériale et fascinait l'empereur par des enchantements. C'est ainsi que les conjurés voilaient, sous le prétexte de l'honneur de l'empire et des réformes, leurs projets de vengeance et leurs ressentiments.

Wala avait autrefois épousé la sœur de Bernhard et avait conservé pour lui pendant long-temps l'affection d'un frère. Quoiqu'il fût malade alors, il se rendit au palais, dans l'espoir qu'on y écouterait les conseils de sa vieille expérience. Mais l'empereur et Bernhard savaient déjà sans doute que les mécontents s'étaient adressés à lui ; ils l'écoutèrent, mais sans se mettre en peine de suivre ses avis, et Wala s'en retourna tristement à Corbie.

Ce monastère fut dès-lors le foyer des intrigues. Tous ceux qui avaient à se plaindre de Bernhard y accouraient et faisaient à Wala

[1] Nithard., De Dissent. filior. Hludow. Pii, lib. 1, ad ann. 829. (Édit. Duchêne. Hist. Franc. script., t. II.)

[2] Pasch. Ratb., Vit. Valæ, lib. 2, c. 8.

des récits souvent faux, toujours exagérés par la haine et la jalousie. Wala les exhortait à prendre patience, mais ressentait malgré lui l'influence de toutes ces prétendues révélations et il finit par croire ce que l'on disait des turpitudes de Bernhard et de son mauvais gouvernement. Les factieux attribuaient à Bernhard le projet de renverser l'empereur, de se marier à l'impératrice Judith et de se mettre sur le trône; ils avaient eu l'adresse de faire croire ces absurdités à quelques personnages recommandables par leurs vertus, tels que : Hilduin, abbé de Saint-Denis; Hélisachar, cet ami de saint Benoît d'Aniane que Hludwig avait jusqu'alors honoré de sa confiance; Agobard, évêque de Lyon, Bernhard de Vienne, Barthélemi de Narbonne, et enfin Jessé d'Amiens qui se montra plus que tous les autres partisan des factieux.

Wala [1] aimait Hludwig et ce fut réellement par dévouement pour lui, pour le bien de l'Église et de l'empire qu'il entra dans le complot; il croyait se dévouer pour la justice et ne travailler qu'à l'abaissement d'un ministre coupable qui voulait le malheur de la patrie et du roi. Les vrais chefs du parti, Matfrid et Hugues, voulaient bien autre chose et ne désiraient rien moins que de détrôner l'empereur [2] et de satisfaire leur ambition en recouvrant leur influence au palais [3].

Au commencement de l'année 830, Hludwig, voulant porter la guerre dans le pays des Bretons, donna rendez-vous à ses fidèles dans les Marches de ce pays. Ses trois fils durent se mettre en route avec leurs armées. Les conjurés vont au-devant de Pépin, roi d'Aquitaine [4], lui répètent leurs accusations infâmes contre Bernhard, lui font entendre qu'un bon fils ne doit voir qu'avec indignation le déshonneur de son père et est obligé de travailler à le rappeler à sa dignité. Dans la crainte de voir ces insinuations hypocrites inutiles, les conjurés réveillent la jalousie de Pépin et lui font espérer qu'à l'aide d'une heureuse révolution il pourrait bien voir s'agrandir son royaume. Pépin et Hludwig de Bavière avaient été mécontents du premier partage de l'empire et avaient demandé à leur père d'augmenter leurs royaumes, au plaid de Worms [5].

[1] Pasch. Ratb., Vit. Walæ, lib. 2, c. 8.
[2] Thegan., De Gest. Hludow. Pii, c. 36.
[3] Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 830.
[4] *Ibid.*
[5] Thegan., De Gestis Hludow. Pii, c. 35.

Hlother, de son côté, après avoir consenti à céder au jeune Karl une partie des provinces qui lui avaient été de stinéees, s'en était repenti, et Hugues, son beau-père, l'avait sans peine attiré dans le parti des factieux [1]. Il était en Italie au moment où la conjuration éclata. Pépin, au lieu de rejoindre son père dans les Marches de Bretagne, se réunit, avec les principaux conjurés à Paris, où Hludwig de Bavière vint bientôt les rejoindre.

Dans la conférence que les chefs du parti eurent entre eux, plusieurs proposèrent sans hésitation la déchéance de Hludwig-le-Pieux; mais Hludwig de Bavière [2] et Wala s'y opposèrent, voulant seulement expulser Bernhard et purger le palais des vices qui, selon eux, le déshonoraient.

Hludwig-le-Pieux, ayant appris la conjuration tramée contre lui, contre son épouse et son ministre [3], permit à ce dernier de chercher son salut dans la fuite et de se retirer dans son comté de Barcelone, envoya Judith au monastère de Sainte-Marie à Laon et se rendit lui-même à Compiègne. Pépin se trouvait à Verberie avec plusieurs des conjurés. Ayant appris que Judith était à Laon, il envoya les comtes Warin et Landbert pour la tirer de son monastère et l'amener à Verberie. Quand elle y fut arrivée, on lui fit les plus terribles menaces pour la forcer à promettre d'engager l'empereur à abdiquer et à se renfermer dans un monastère et à s'obliger elle-même à prendre le voile. Judith promit tout pour échapper à la mort et se rendit à Compiègne accompagnée de plusieurs conjurés. Elle vit Hludwig en secret et en obtint la permission de prendre le voile de religieuse pour éviter la mort. Quant à lui, avant d'abdiquer, il demanda du temps pour y penser. Judith fut donc reléguée à Poitiers au monastère de Sainte-Radegonde et Hludwig resta à Compiègne. Vers le mois de mai, Hlother revint d'Italie. A son arrivée, toute la faction ennemie courut au-devant de lui. Il paraît qu'à cette époque, dit le chroniqueur Astronome, il n'entreprit rien contre l'honneur de son père, mais qu'il approuva tout ce qui avait été fait. Nithard ajoute [4] que Hlother retint son père dans une prison libre et mit auprès de lui des moines pour le décider à embrasser la vie monastique.

[1] Nith., De Dissent., lib. 1, ad ann. 829.

[2] Pasch. Ratb., Vit. Walæ, lib. 2, c. 9; Thegan., de Gest. Hludow. Pii, c. 36.

[3] Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 830.

[4] Nith., De Dissent., etc., lib. 1, ad ann. 831.

Après le retour de Hlother, on ouvrit à Compiègne une suite de conférences dans lesquelles l'empereur [1] paraissait sans trône, dans une contenance modeste, et pendant lesquelles il faisait les discours les plus humbles.

Ce n'était pour lui qu'un moyen de cacher ses projets et de gagner du temps. Il en profita pour prendre secrètement les mesures les plus sages, afin de faire avorter toute la conspiration. Il y réussit.

Les moines [2] que Hlother avait placés près de son père et d'autres personnes indignées de ce qui se passait, demandèrent à Hludwig si, en cas qu'on le remît à la tête du gouvernement, il voudrait le soutenir avec vigueur et surtout rétablir le culte divin qui protége et dirige tout le reste. Comme il y consentit facilement, on s'entendit bientôt sur sa restauration. Par l'entremise d'un certain moine nommé Gondebald, Hludwig détacha du parti, Hludwig de Bavière et Pépin, en leur promettant d'agrandir leurs royaumes. De plus, il trouva moyen de faire convoquer en Germanie le plaid général qui devait avoir lieu dans le courant de l'automne [3]. Les conjurés voulaient qu'il se tînt en quelque lieu de la France où ils étaient plus puissants. Mais Hludwig avait plus de confiance dans les Germains que dans les Gallo-Franks ; il dissimula cependant avec adresse et fit jouer de secrets ressorts avec tant de succès que le plaid fut convoqué à Nimègue. Craignant en outre, dit le chroniqueur Astronome [4], que ses ennemis ne dominassent dans cette assemblée, il ordonna de s'y rendre dans le plus simple équipage et mit plusieurs des factieux dans l'impossibilité de s'y trouver. Landbert fut envoyé dans les Marches de Bretagne dont la défense lui était confiée, et l'abbé Hélisachar dut l'accompagner pour l'aider à rendre la justice. Toute la Germanie afflua au plaid de Nimègue pour prêter secours à l'empereur, et Hludwig, se voyant appuyé, prit un ton plus assuré qu'aux conférences de Compiègne. Il adressa de vives réprimandes à l'abbé Hilduin qui, malgré sa défense, était venu à l'assemblée avec une espèce d'armée ; l'abbé de Saint-Denis fut obligé de quitter le palais et de s'en aller, avec

[1] Pasch. Ratb., Vit Walæ, lib. 2, c. 10.

[2] Nith., loc. cit.

[3] Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 830.

[4] *Ibid.*

quelques gens de sa suite, passer l'hiver près de Paderborn, sous une tente construite à la hâte. L'abbé Wala reçut l'ordre de se ret reťau monastère de Corbie et de n'en point sortir, conformément à la règle. A la vue de semblables mesures, ceux qui étaient venus à l'assemblée avec des intentions hostiles perdirent toute espérance et crurent nécessaire de tenir une conférence nocturne sous la tente de Hlother. Le résultat de la délibération fut que Hlother devait nécessairement déclarer à son père une guerre ouverte ou se retirer brusquement sans son consentement.

Hludwig avait sans doute été averti de la conférence des conjurés. Dès le matin il fit dire à Hlother de venir plutôt à lui avec la confiance que devait avoir un fils chéri pour son père, que d'écouter leurs communs ennemis. Hlother fut touché et se rendit au palais de son père. Mais le peuple, instruit sans doute de la délibération de la conférence, lui crut de coupables desseins et s'assembla en tumulte autour du palais. Hludwig se montra à la foule avec son fils. A ses douces paroles, dit l'Astronome, la tourmente s'apaisa tout-à-coup.

Le jour même, l'empereur fit mettre les chefs de la conspiration sous bonne garde et les cita devant un tribunal composé de tous les jurisconsultes présents au plaid. Ses fils étaient au nombre des juges et condamnèrent leurs complices à la peine capitale. Hludwig, toujours trop indulgent, leur accorda la vie et se contenta de faire tonsurer les laïcs et de les enfermer, ainsi que les clercs, en divers monastères. L'année suivante, il leur accorda grâce complète, leur rendit leurs biens qui avaient été confisqués et les laissa libres de sortir des monastères et de reprendre leur ancien état. On exigeait d'eux pour toute condition l'aveu de leur faute.

Wala [1] ne voulut jamais consentir à s'avouer coupable et préféra rester en exil.

Hélisachar, Matfrid et plusieurs autres [2] y restèrent de même.

On peut trouver excessive cette clémence de l'empereur, mais on ne peut qu'admirer la profonde sensibilité de son cœur et son caractère si chrétien.

Jessé, évêque d'Amiens, un des plus ardents factieux, fut déposé

[1] Pasch. Ratb., Vit. Walæ, lib. 2, c. 10.

[2] Nith., De Dissent., etc., lib. 1.

à Nimègue [1], et Judith, d'après le jugement du pape Grégoire IV et des évêques, put revenir à son époux malgré les engagements religieux qu'elle avait été obligée de contracter. Bernhard, quittant la Marche d'Espagne, se rendit auprès de l'empereur afin de se purger des accusations infâmes soulevées contre lui. Il offrit de combattre corps à corps avec un de ses accusateurs, suivant la coutume des Franks; mais comme personne ne se présenta pour soutenir l'accusation les armes à la main, il dut seulement affirmer avec serment qu'il était innocent des crimes qu'on lui imputait.

La faction ne fut pas détruite à Nimègue, et pendant deux ans ce ne fut dans tout l'empire que sourdes intrigues pour exciter Hlother, Hludwig de Bavière et Pépin d'Aquitaine contre l'empereur, leur père. « Les discours des méchants, dit le chroniqueur Astronome [2], corrompent les mœurs des bons de la même manière que l'eau tombant en gouttes légères, perce enfin les pierres même les plus dures. » Les intrigues enfantèrent une révolte ouverte des trois rois contre leur père; ils mettaient toujours en avant le bien public et ce fut le prétexte par lequel ils engagèrent le pape Grégoire à soutenir leur entreprise [3]. Ils lui avaient fait entendre en même temps que l'empereur était seul cause des troubles qui agitaient l'empire et que son devoir, comme père commun des fidèles, était de venir en France travailler à la paix.

Grégoire, en partant de Rome, écrivit une lettre à tous les évêques de l'empire frank, pour les avertir de faire des prières et d'ordonner des jeûnes pour obtenir du Seigneur que la concorde se rétablît dans l'empire [4].

Hludwig voyait mieux que le pape le but que s'étaient proposé les factieux en l'attirant en France et qui n'était autre que de légitimer leurs complots aux yeux des populations. Pour l'empêcher d'entrer en France, il lui fit écrire par les évêques qui lui étaient demeurés fidèles. Malheureusement ces évêques ne le firent pas avec tous les égards qui étaient dus au successeur de saint Pierre. Il est vrai qu'on peut les excuser en ce qu'ils considéraient le pape

[1] Thegan., De Gest. Hludow. Pii, c. 37; Astronom., Vit. Hludow., ad ann. 831.
[2] *Ibid.*, ad ann. 833.
[3] Nith., De Dissent., etc., lib. 1.
[4] Epist. Greg. IV ad Episcop. Franc.

comme fauteur des projets des factieux. Il est certain que Grégoire, trompé par les insinuations perfides de Hlother, regardait Hludwig comme la principale cause des troubles. Le bruit [1] se répandait même de toutes parts que le pape n'était venu que dans l'intention d'excommunier l'empereur et les évêques fidèles, s'ils résistaient à sa volonté et à celle des rois révoltés. Les factieux étaient probablement les premiers auteurs de ces bruits. Ils ne voulaient se servir du pape que comme d'un instrument en faveur de leurs projets.

L'empereur et les évêques fidèles [2] protestaient avec raison qu'ils ne fléchiraient pas sous l'autorité du pape et disaient que s'il était venu pour excommunier, il s'en retournerait excommunié lui-même et que les anciens canons lui étaient contraires.

Ils écrivirent au pape en ce sens et leur lettre produisit sur lui un tel effet que Hlother fut obligé de lui envoyer Wala pour le rassurer.

Cet abbé [3] avait quitté son exil en apprenant les nouveaux complots de ses anciens amis. Il alla trouver le pape avec son cher disciple Paschase-Ratbert, et, pour le tirer de l'embarras où l'avait mis la lettre des évêques franks, lui cita plusieurs textes des saints Pères et quelques canons dont il se servit pour composer sa réponse.

Grégoire se plaint d'abord dans cette lettre [4] de ce que les évêques lui donnent en même temps les titres de *pape* et de *frère*. Ils eussent dû s'en tenir au premier titre qui exprimait mieux les rapports qui devaient exister entre eux et lui [5]. Il les blâme ensuite de ce qu'ils n'étaient pas venus à sa rencontre malgré la défense qu'en avait faite l'empereur, prétendant qu'ils devaient plutôt obéir au pape qu'à l'empereur en cette occasion.

« Pourquoi, ajoute le pape, n'avez-vous pas dit à votre empe-

[1] Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 833.

[2] *Ibid.*

[3] Pasch. Ratb., Vit. Walæ, lib. 2, c. 16; Nith., loc. cit.

[4] C'est Agobard qui nous l'a conservée dans son ouvrage *De comparatione utriusque regiminis.* (*V.* Op. Agobard., edit. Baluz., t. II.)

[5] Cependant les évêques des premiers siècles donnaient souvent au pape le nom de frère. *Quant au caractère*, le pape n'est qu'*évêque* et le *frère* des autres évêques. Cette qualité de *frère* que donnaient au pape les évêques des beaux siècles chrétiens, ne les empêchaient pas de reconnaître sa primauté d'honneur et de juridiction sur toutes les Églises particulières.

reur ce que saint Grégoire disait au sien? « Ne vous offensez pas de » notre liberté : je sais que vous êtes une brebis de mon troupeau, » confiée à mes soins par J.-C. le souverain pasteur. Sachez bien que » vous êtes de même nature que vos sujets et ne vous glorifiez pas tant » de régner sur les hommes que de faire régner J.-C. sur vous. » Vous dites que nous venons sans sujet fulminer je ne sais quelle excommunication, et vous nous exhortez en termes confus et embrouillés à épargner ce déshonneur à la dignité impériale et à la nôtre. Expliquez-nous, je vous prie, ce que signifie ce langage. »

Le pape l'ignorait, mais les conjurés le savaient bien.

« Vous avez raison, continue Grégoire, de dire que je dois me souvenir du serment de fidélité que j'ai fait à l'empereur. C'est précisément pour le garder que je viens avertir Hludwig de tout ce qu'il fait contre l'union et la paix de l'Église et de l'État. C'est vous qui vous montrez parjures en le voyant se jeter dans l'abîme sans vous mettre en peine de l'arrêter, malgré la fidélité que vous lui avez jurée. »

On voit par ces paroles quelles étranges préventions on avait mises dans l'esprit du pape. Il s'élève, dans le reste de sa lettre, contre le dernier partage de l'empire [1] qu'il prétend être opposé à la volonté de Dieu, et répond enfin aux menaces que lui faisaient les évêques franks en leur disant qu'ils n'ont aucune raison de s'opposer à la mission pacifique qu'il vient remplir et qu'ils s'abusent en menaçant d'une excommunication irrévocable les évêques qui étaient avec lui, puisque l'universalité des évêques a le droit de casser ce qui est fait par quelques uns d'entre eux.

« Lorsque vous me menacez, ajoute-t-il, de m'enlever mon titre [2], qui pourrait ne pas s'étonner de l'absurdité, de l'inconvenance et de la folie d'un tel langage? Car enfin, quel crime ai-je commis? Me suis-je rendu coupable de sacrilége, d'homicide, de larcin, ou de quelque autre crime de ce genre? Non, vous me menacez uniquement parce que je ne viens pas avec les dispositions que vous souhaiteriez me voir. »

Le pape ne niait pas qu'il fût soumis aux canons de discipline générale appliqués par l'autorité compétente, c'est-à-dire le corps épiscopal.

[1] Hludwig avait modifié ses premières dispositions pour former un royaume à son jeune fils Karl, connu dans l'histoire sous le nom de Karl-le-Chauve.

[2] Ou grade ecclésiastique ; *gradus*.

Les évêques franks avaient, dans leur lettre, engagé le pape à se présenter respectueusement devant l'empereur, afin d'apprendre de lui la vérité des faits. Grégoire, choqué de ne pas avoir été reçu comme il l'eût certainement été en tout autre circonstance, s'y refusa, prétendant qu'il connaissait très bien les affaires.

La suite lui fit voir qu'il avait été indignement trompé. On peut croire que Wala fut pour beaucoup dans la rédaction de la lettre de Grégoire, et sa réputation de vertu ne contribua pas peu à confirmer ce pape dans les impressions que lui avaient données les rebelles. Il les croyait en butte aux rancunes de Hludwig, tandis qu'ils n'étaient mus que par les sentiments les plus vils dans les persécutions qu'ils suscitaient au plus sage des empereurs, au plus doux des pères.

La véritable cause de la rébellion des trois fils de Hludwig était la jalousie. Après l'assemblée de Nimègue, Hlother, privé du titre d'empereur [1], avait été obligé de se retirer en Italie dont il était roi et dont il devait désormais se contenter. Hludwig de Bavière ne trouvait pas son royaume assez agrandi par son père. Enfin, les mauvaises mœurs de Pépin avaient tellement irrité l'empereur son père, qu'il l'avait privé de l'Aquitaine et l'avait donnée au jeune Karl, fils de Judith [2]. Mais Pépin avait dans ces contrées des partisans et trouva une armée pour se rendre en Alsace, où il s'était donné rendez-vous avec ses frères. Alors, dit Nithard [3], l'empereur avec tout ce qu'il avait dans l'empire, les trois rois ses fils avec une armée considérable, et le pape Grégoire avec toute la troupe romaine, se mirent en marche et campèrent au pied du mont Siegwald, en un lieu [4] qui a conservé, à cause de ce qui s'y passa, un nom ignominieux, celui de *Champ-du-Mensonge* [5], parce que là périt la fidélité d'un grand nombre. Les deux armées [6] étaient placées

[1] Agobard de Lyon écrivit une lettre à Hludwig pour lui prouver qu'il avait fait un péché grave en ôtant le titre d'empereur à Hlother. Cette lettre ne produisit aucun effet.

[2] Nith., lib. 1, ad ann. 833.

[3] *Ibid.*

[4] Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 833; Thegan., De Gest. Hludow., c. 42.

[5] Ce lieu est situé près de Colmar.

[6] Astronom., Thegan, Nith., loc. cit. — Notre récit est emprunté textuellement à ces trois historiens.

à peu de distance l'une de l'autre et l'on croyait qu'on en viendrait bientôt aux mains, quand on annonça à l'empereur l'arrivée du pape. Hludwig avait trouvé fort mal que Grégoire fût resté au milieu de ses ennemis, et lui avait même envoyé l'évêque Bernhard et plusieurs seigneurs pour lui demander pourquoi il tardait tant à le venir trouver, si réellement il voulait, comme il le disait, imiter l'exemple de ses prédécesseurs. Il le reçut donc assez mal et lui dit qu'il s'était préparé lui-même cette réception en agissant vis-à-vis de lui d'une manière si étrange. Grégoire, conduit dans la tente de l'empereur, l'assura qu'il n'avait entrepris un si long voyage que pour le réconcilier avec ses fils contre lesquels, disait-on, il conservait un ressentiment implacable. On voit par quelles perfides insinuations Hlother avait décidé le pape à le suivre en France; ce n'était certainement pas pour travailler à une paix qu'il avait lui-même troublée. Hludwig éclaira le pape, le retint plusieurs jours dans son camp, le congédia en le priant de travailler à la reconciliation et de revenir le trouver. Grégoire, avant de quitter Hludwig, lui fit de magnifiques présents, et l'empereur lui en renvoya de très riches par le vénérable abbé Adalung.

Pendant que le pape remplissait auprès de Hludwig la mission apparente qui lui avait été confiée, Hlother et ses frères avaient réussi par présents, promesses et menaces, à séduire l'armée de leur père qui se jeta comme un torrent dans leur camp. Lorsque ceux qui étaient restés fidèles se virent en présence de troupes aussi formidables, la crainte les saisit et ils s'enfuirent vers les rebelles; l'empereur, ne voyant plus auprès de lui qu'un très petit nombre de serviteurs dévoués, leur dit : « Allez à mes fils, je ne veux pas qu'un seul homme périsse à cause de moi. » Ceux-ci le quittèrent en versant des larmes.

La populace, pour faire sa cour au plus fort, menaçait de courir sur l'empereur ainsi abandonné. Ce prince demanda à ses fils de ne pas l'exposer aux insultes de la multitude, et ceux-ci lui répondirent qu'il n'avait qu'à abandonner son camp et à venir auprès d'eux. Quand les trois rois descendirent de cheval pour recevoir leur père : « J'espère, leur dit Hludwig, que vous n'oublierez pas ce que vous avez promis autrefois à ma femme, à mon fils Karl et à moi-même. » Les rois lui ayant fait une réponse satisfaisante, il les embrassa et les suivit jusque dans leur camp. A peine y était-il arrivé, que son épouse lui fut enlevée et conduite au camp particulier de Hludwig de Bavière, d'où elle fut exilée en Italie.

Judith était redoutée des factieux à cause de son caractère énergique et de son habileté.

Les trois frères se partagèrent ensuite l'empire, et Hlother emmena son père à Soissons, le fit garder au monastère de Saint-Médard et envoya le jeune Karl à celui de Prum, mais sans le faire raser.

Le pape Grégoire, témoin d'un dénouement qu'il était loin de prévoir, retourna à Rome l'ame navrée de douleur.

Au commencement d'octobre (833), Hlother se rendit à Compiègne où il avait indiqué le plaid général et y conduisit son père avec lui.

« Là, dit le chroniqueur Astronome, un grand nombre de seigneurs accusés de conserver de l'amitié pour Hludwig et de vouloir abandonner son fils, furent obligés de protester de leur fidélité à Hlother et de renouveler leurs serments. Cependant, il faut dire qu'excepté les auteurs du nouvel état de choses, chacun voyait avec regret les événements qui l'avaient amené. C'est pourquoi les factieux craignant que, par un juste retour, tout ce qu'ils avaient fait ne fût renversé, imaginèrent, de concert avec *quelques évêques* [1], de condamner l'empereur à une seconde pénitence publique pour des fautes que déjà il avait expiées. »

C'était à leurs yeux un acheminement à son abdication absolue et irrévocable.

[1] C'est un auteur contemporain fort instruit et très impartial qui parle ainsi. Pourquoi donc certains écrivains modernes ont-ils voulu voir le *clergé tout entier* conspirer contre Hludwig.



IV.

Assemblée de Compiègne. — Ebbon. — Relation des historiens. — Relation mensongère des évêques factieux. — Relation d'Agobard. — Apologie de l'assemblée de Compiègne par Agobard. — Soulèvement général en faveur de Hludwig. — Il est rétabli à l'assemblée de Saint-Denis. — Plaids de Quiercy et d'Attigny. — Hlother se soumet et s'en va en Italie où le suivent la plupart des conjurés. — Plaid de Thionville. — Hludwig reconcilié d'une manière solennelle dans l'église de Saint-Étienne de Metz. — Déposition d'Ebbon. — Agobard accusé s'enfuit en Italie avec Bernhard de Vienne. — Hludwig reprend ses projets de réforme. — Concile d'Aix-la-Chapelle. — Plusieurs évêques célèbres; saint Aldric du Mans. — Origine de la fraternité des Églises du Mans et de Paderborn. — Agobard, son caractère et celui de ses ouvrages. — Mouvement intellectuel sous le règne de Hludwig. — Caractère de cet empereur d'après ses contemporains. — Ses derniers malheurs et sa mort.

833—840.

Les évêques ne furent pas très nombreux à l'assemblée de Compiègne, mais tous ceux qui s'y trouvèrent [1] se montrèrent ennemis de Hludwig. Ebbon, archevêque de Reims, était à leur tête.

Jusqu'alors il était resté fidèle à l'empereur, et plus que tout autre il avait contribué à la déposition de Jessé d'Amiens, un des chefs de la première conjuration; comment devint-il donc traître et ingrat? Au milieu de qualités estimables qu'on ne pourrait sans injustice refuser à l'archevêque de Reims, il semble avoir eu beaucoup d'ambition, et nous croyons que ce fût cette ambition qui lui fit rompre les liens sacrés qui devaient l'attacher indissolublement à son bienfaiteur. Il vit Hlother arriver d'Italie soutenu d'un parti puissant, favorisé en apparence par le pape Grégoire qu'il avait trompé, et il fit comme tant d'autres qui se tournèrent du côté du plus fort. Sa fidélité périt au *champ du mensonge*, et il couvrit ainsi son nom d'un opprobre mérité.

Voici comment le chroniqueur Astronome [2] raconte la déposition de Hludwig: « L'empereur, condamné sans qu'il fût présent ni entendu, sans avoir fait aucun aveu, ni rien dit qui pût servir à le convaincre, fut forcé à se dépouiller de ses armes devant les corps de saint Médard, confesseur, et de saint Sébastien, martyr, et à les déposer sur l'autel; puis revêtu d'un habit gris et surveillé par une garde nombreuse, il fut renfermé dans un lieu sûr. »

[1] Thegan., De Gest. Hludow. Pii, c. 43.

[2] Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 833.

Au plaid de Compiègne, dit Thégan[1], les évêques ordonnèrent à l'empereur de s'enfermer dans un monastère et d'y passer le reste de ses jours. Il s'y refusa et résista à leur volonté.

Ce fut alors que les rebelles prirent la résolution de lui imposer une pénitence canonique. Ils se rendirent à cet effet au monastère de Saint-Médard de Soissons, où, dit Thégan[2], ils dirent des paroles et firent des actions inouïes : ils arrachèrent à l'empereur son épée et le couvrirent d'un cilice. « Oh ! continue le chorévêque de Trèves, de quelle manière, Ebbon, tu récompenses ton empereur ! Il t'a donné la liberté, t'a revêtu de la pourpre et du manteau épiscopal, et tu le revêts du cilice ! Il t'a élevé au faîte des honneurs pontificaux, et tu veux, par un jugement inique, le faire descendre du trône de ses pères ! Cruel, tu ne connaissais donc pas cette parole du Seigneur : « Le serviteur n'est pas au-dessus du maître. » O Seigneur Jésus ! où était ton ange exterminateur qui, dans une seule nuit, fit périr tous les premiers nés de l'Égypte ? Et toi terre qui portais le traître, que n'as-tu entr'ouvert tes abîmes pour l'engloutir, comme autrefois Dathan et Abyron. Eussé-je une langue de fer et des lèvres d'airain, je ne pourrais encore, ô Ebbon, exposer ni compter tes crimes ! »

Quand l'humiliation de Hludwig fut connue, un cri d'indignation s'éleva dans tout l'empire. « Le peuple si malheureux lui-même trouva des larmes pour son vieil empereur[3]. »

Les évêques criminels entreprirent alors de se justifier aux yeux des peuples et écrivirent, d'après les ordres de Hlother, chacun une relation particulière de ce qui s'était passé à Compiègne et au monastère de Saint-Médard. D'après toutes ces relations particulières, on voulait combiner un récit destiné à tromper l'opinion.

Cette pièce mensongère nous a été conservée. Une chose étonnante, c'est que tous les historiens ont calqué leur récit sur cette relation faite par les coupables eux-mêmes. Nous avons entendu l'Astronome, historien bien informé, plein de sagesse et de modération : Hludwig, suivant lui, ne fit aucun aveu et subit en silence les cruels affronts qu'il ne pouvait éviter. Selon Thégan, il opposa une résistance passive aux factieux. Seul et abandonné à la merci d'une foule de rebelles, que pouvait-il faire de plus ?

[1] Thegan., De Gest. Hludow. Pii, c. 43.

[2] *Ibid.*, c. 44.

[3] Michelet, Hist. de France, t. 1, p. 306.

Mais il était de l'intérêt des factieux de présenter l'empereur comme se reconnaissant coupable et se soumettant de lui-même à la pénitence publique. Ils cherchèrent à le persuader dans leur récit, mais personne ne les crut. Nous devons cependant donner cette pièce dans laquelle on trouve quelques détails vrais au milieu de phrases hypocrites et mensongères que distinguera facilement un lecteur judicieux [1].

« Il convient à tous les chrétiens de savoir quel est le ministère des évêques ; quelles doivent être pour le salut de tous la vigilance et la sollicitude de ceux qui sont les vicaires de J.-C. et les porte-clefs du royaume des cieux, et que J.-C. a investis d'une telle puissance que tout ce qu'ils lient ou délient sur la terre est lié ou délié dans le ciel. Tous les fidèles doivent savoir aussi à quel péril les évêques sont exposés s'ils négligent de donner aux brebis du Christ la nourriture de vie, s'ils ne s'efforcent pas, autant qu'il leur est possible, par leurs avertissements et leurs prières, de ramener ceux qui s'égarent dans la voie de la vérité ; c'est à eux que s'adressent cette parole prophétique : « Si tu n'annonces pas au pécheur son iniquité et que ce pécheur meure dans son péché, je te demanderai compte de son sang. » Les évêques doivent avoir une très discrète modération à l'égard des erreurs du pécheur ; mais à l'égard des vices, s'armer de zèle et d'activité et chasser bien loin, dans l'exercice de leur ministère, la pusillanimité et les considérations humaines.

« Or, dans le champ de Dieu qui est la sainte Église, les mauvaises semences ne cessent de pulluler par l'intervention de l'antique ennemi et il faut nécessairement les couper jusque dans la racine avec la serpe de l'autorité pastorale ; les évêques doivent en même temps consigner par écrit, suivant la coutume ecclésiastique, ce qu'ils décrètent touchant l'utilité publique ou la réprimande des pécheurs, à cause des hommes malveillants qui ne veulent pas comprendre ce qui a été bien fait ou aiment mieux prendre les choses en mauvaise part que d'accepter la pure et simple vérité. »

Cet exorde était assez habilement conçu, et l'intention des évêques rebelles s'y découvre tout entière. Ils eussent voulu faire croire qu'ils n'avaient été guidés que par leur amour pour le bien public et leur zèle contre les vices.

[1] Exauctoratio Hludow. Pii ; apud Sirm., op. cit., p. 560 et seq. — On trouve aussi cette pièce dans les collections de Duchêne, Dom Bouquet, etc., etc.

Ils continuent :

« Nous avons jugé nécessaire de faire connaître à tous les enfants de la sainte Église de Dieu, présents et à venir, comment, nous, évêques établis sur l'empire du très glorieux seigneur empereur Hlother, nous nous sommes assemblés au palais de Compiègne l'an 833 de l'Incarnation de Notre-Seigneur J.-C., première année du règne de ce prince, au mois d'octobre. Nous y avons humblement écouté le susdit prince et nous lui avons montré, à lui, aux seigneurs et à tout le peuple qui était accouru de toutes parts, quelle doit être la vigueur du ministère sacerdotal et de quelle sentence doit être frappé celui qui refuse d'obéir aux avertissements des évêques. Nous avons eu soin aussi d'avertir le seigneur Hlother et tout le peuple de chercher sans cesse à plaire à Dieu et de faire sans retard pénitence des offenses qui ont excité sa colère. »

C'était l'opinion universelle, que Dieu exigeait de la société une grande expiation, et les évêques rebelles insistent habilement sur ce point pour se concilier les esprits. On peut remarquer les prétentions à une puissance supérieure qui se décèlent dans les paroles des évêques de l'assemblée de Compiègne. De tout temps, les évêques catholiques se crurent, avec raison, investis d'une puissance spirituelle sous laquelle devait plier, dans l'ordre de la foi, l'empereur et le roi comme le dernier des esclaves. Mais ils ne forçaient personne de s'y soumettre et la soumission au pouvoir épiscopal avait été jusqu'alors entièrement libre. Au sortir du chaos enfanté par le placement des races conquérantes et après les premiers efforts d'organisation, les évêques se trouvèrent, en vertu des possessions territoriales de leurs Églises, investis d'un pouvoir civil dans l'État comme les autres seigneurs et de plusieurs priviléges que Charlemagne fit passer de la législation romaine dans ses Capitulaires, et dont il fit des lois. La puissance des évêques, après avoir été d'abord une influence légitime, qu'ils ne devaient à-peu-près qu'à leur supériorité intellectuelle et morale, s'annula tout-à-coup sous le pouvoir absolu des maires du palais qui détruisirent en quelque sorte l'épiscopat de l'Église Franke. Karloman et Pépin, Charlemagne surtout, le ravivèrent, et ce dernier empereur, comme nous l'avons observé, développa particulièrement l'action extérieure de la puissance ecclésiastique qu'il considérait comme un puissant moyen de civilisation. Sous Charlemagne, l'État se confondit avec l'Église et l'action du clergé se modifia singulièrement, s'exerça d'une manière extérieure, comme le pouvoir civil. Le génie puis-

sant de Charlemagne retint dans le respect et la soumission les ecclésiastiques et les laïques, et ne les laissa agir que sous sa direction et sous son impulsion ; mais Hludwig n'avait pas la vigoureuse autorité de son père ; quelques voix demandèrent alors la liberté de l'Église et cherchèrent à briser les liens qui menaçaient son indépendance. Mais grand nombre d'évêques confondirent vers cette même époque les deux pouvoirs qui se réunissaient en leur personne, attribuèrent à leur puissance civile les prérogatives de leur puissance spirituelle, et au nom de cette puissance supérieure, il est vrai, mais d'un ordre différent, entreprirent de dominer le pouvoir royal lui-même.

Ces empiètements, pour ceux qui considèrent les choses sans préjugés et sans passion, ne sont que le résultat nécessaire des circonstances. Bientôt on érigea en théories plus ou moins justes les prétentions du corps épiscopal ; de son côté, le pouvoir civil résista et de là cette grande lutte des deux puissances, d'autant plus ardente que les causes en étaient complexes et que des deux côtés on exagéra les droits et les devoirs [1]. Il est certain que l'épiscopat dénatura l'exercice de sa puissance et prétendit bien à tort donner à son pouvoir politique les prérogatives de sa puissance religieuse ; mais d'un autre côté, les rois cherchaient à empiéter sur le spirituel et tendaient à se rendre maîtres de toute la hiérarchie cléricale, en voulant faire, de leur investiture féodale, la condition nécessaire, presque le principe du pouvoir religieux.

C'est dans l'acte de déchéance de l'empereur Hludwig-le-Pieux, que nous avons remarqué, pour la première fois, l'opinion de la supériorité de la puissance sacerdotale dans son exercice extérieur; elle devint commune dans la suite. C'était une erreur. Mais la Providence sait tirer le bien de l'erreur même, et le pouvoir du corps épiscopal et de la papauté, pendant la période féodale, devint le contre-poids nécessaire du dépotisme, de l'abus de la force et la sauvegarde des peuples.

Ce qui suit dans le récit des évêques de Compiègne est encore plus clair que leur préambule sur leur prétendue puissance.

[1] Ce fut aussi à cette époque que les papes, comme nous l'avons remarqué, commencèrent à avoir une action plus immédiate sur les Églises particulières, même dans les choses de pure discipline. Les papes eurent les mêmes prétentions que le corps épiscopal, et c'est là l'origine de l'opinion du pouvoir de la papauté sur le domaine temporel des rois.

« On a passé en revue, disent-ils, bien des choses qui sont arrivées dans l'empire par suite de la négligence et qui ne pouvaient enfanter que des scandales pour l'Église et la ruine du peuple et du royaume ; après avoir rappelé tout ce qu'avait fait le très illustre empereur Karl de bonne mémoire, pour agrandir et pacifier le royaume, nous avons dit comment ce royaume, transmis au Seigneur empereur Hludwig, après avoir été dans un état prospère, tant que ce prince suivit les exemples de son père et les conseils des hommes de bien, était tombé, par son imprévoyance et son incurie, dans un état si misérable qu'il était devenu pour ses alliés un sujet de douleur et pour ses amis un sujet de dérision et de mépris.

» Le prince a donc rempli négligemment la charge qui lui avait été confiée ; il a fait et ordonné bien des choses désagréables à Dieu et aux hommes ; il a irrité Dieu et scandalisé la sainte Église par un grand nombre de résolutions pernicieuses ; récemment encore, car nous ne voulons pas enregistrer toutes ses fautes, il entraînait son peuple à une perte générale [1], lorsque la puissance impériale lui fut subitement ôtée par un juste jugement de Dieu.

» Nous souvenant cependant des préceptes de Dieu et de notre ministère, nous avons jugé à propos, avec la permission du prince Hlother, d'envoyer à Hludwig une légation de la part de la sainte assemblée, pour l'avertir de ses fautes et l'engager à prendre une résolution définitive touchant son salut [2], afin que, privé comme il l'était de sa puissance temporelle suivant la volonté divine et l'autorité ecclésiastique, il avisât à ne pas perdre son ame. »

Hludwig refusa positivement de s'enfermer de bon gré dans un monastère [3] comme le lui proposèrent les envoyés de l'assemblée; ce qui n'empêche pas les évêques de dire :

« Il donna volontiers son assentiment aux conseils et aux admonitions salutaires des envoyés; demanda seulement un délai et fixa le jour où il leur rendrait une réponse définitive. Ce jour étant arrivé, la sainte assemblée se transporta tout entière vers le même vénérable personnage et prit soin de lui rappeler tout ce qui, dans

[1] Les évêque font allusion aux dernières dissensions dont ils font cause unique le bon et pieux Hludwig.

[2] C'est-à-dire de se faire moine.

[3] Thegan., loc. cit. (*V. etiam* Flodoard., Hist. Eccl. Rem., lib. 2, c. 19.

sa vie, avait offensé Dieu, scandalisé la sainte Église et troublé le peuple qui lui avait été confié. Il écouta volontiers les avis et remontrances des évêques, promit d'adhérer à leur conseil salutaire et de se soumettre au jugement médicinal qui serait prononcé contre lui. Il fut même joyeux de l'admonition qu'il reçut et supplia son fils Hlother Auguste de venir le trouver sans délai avec les seigneurs, afin de se réconcilier d'abord avec lui chrétiennement; il voulait, s'il y avait encore dans leur cœur quelque ressentiment, en obtenir l'oubli en lui demandant humblement pardon, puis se soumettre en pénitent devant toute la multitude au jugement sacerdotal. »

Il était impossible de raconter ce qui s'était passé à Compiègne d'une manière plus hypocrite. Les tristes scènes de Soissons ne sont pas retracées avec plus de vérité.

« Le seigneur Hludwig se rendit donc à la basilique de Sainte-Marie, Mère de Dieu, où reposent les corps de saint Médard, confesseur et pontife du Christ, et du très glorieux martyr Sébastien; là, en présence des prêtres, des diacres, d'une foule de clercs, du seigneur Hlother, des grands de l'empire et de tout le peuple qui put tenir dans l'enceinte de l'Église, il se prosterna à terre sur un cilice devant le très saint autel, confessa devant tout le monde qu'il avait assez indignement rempli la charge qui lui avait été confiée, qu'il avait de bien des manières offensé Dieu, scandalisé l'Église, qu'il avait causé bien des malheurs au peuple par sa négligence. Il a dit ensuite qu'en expiation de tant de péchés il demandait la pénitence publique et ecclésiastique, afin d'obtenir son pardon par la miséricorde divine et par le ministère et le secours de ceux qui avaient reçu de Dieu le pouvoir de lier et de délier.

» Alors les évêques, en qualité de médecins spirituels, lui donnèrent de salutaires avertissements, lui disant que la rémission des péchés suivait toujours une confession pure et simple; qu'il devait confesser ouvertement tout ce qu'il avait à se reprocher envers Dieu, ne cacher aucun péché dans son cœur et ne pas user d'artifice, comme il l'avait fait au su de tout le monde, dans le palais de Compiègne où il avait été repris par une autre sainte assemblée. »

Les évêques font allusion aux conférences de Compiègne où Hludwig avait déjoué les premières tentatives de la conjuration.

« Après l'admonition, continuent les évêques rebelles, le seigneur Hludwig déclara qu'il avait commis tous les péchés que lui

avaient reprochés les susdits évêques. Ceux-ci lui en présentèrent alors la liste et la lui mirent en main. »

Si Hludwig eût fait ces aveux prétendus, il n'eût pas eu besoin de cette liste et se fût bien accusé de lui-même comme il l'avait fait à Attigny.

Dans cette liste, on lui reprochait d'avoir, 1.° enfermé ses trois frères dans des monastères et d'avoir fait mourir le roi Bernhard; 2.° de n'avoir pas maintenu le partage qu'il avait fait de l'empire entre ses fils; 3.° d'avoir fait l'expédition de Bretagne pendant le carême; 4.° d'avoir exercé des rigueurs excessives envers ses fidèles qui voulaient lui donner des avis. Ces fidèles étaient les factieux qui avaient été exilés au plaid de Nimègue. 5.° D'avoir été cause de faux serments et de parjures en poursuivant la justification de Judith sa femme; 6.° d'avoir fait des expéditions militaires inutiles ou criminelles dans lesquelles avaient été commis bien des crimes qui devaient retomber sur lui; 7.° d'avoir fait, par caprice, différents partages de l'empire; 8.° enfin, d'avoir entrepris l'expédition d'Alsace où il eût entraîné tout le peuple à sa ruine si Dieu dans sa bonté n'y eût pourvu d'une *manière inouïe et invisible.*

Ces dernières paroles expriment d'une manière étrange la défection du *champ du mensonge.* Les évêques rebelles voulaient la faire considérer comme miraculeuse; mais tout le monde dans l'empire savait à quoi s'en tenir sur ce prétendu prodige.

« Ainsi donc, continuent les rebelles, s'étant reconnu coupable avec larmes de tous ces péchés, en présence de Dieu, des évêques et de tout le peuple, il a demandé la pénitence publique, afin de satisfaire par son repentir à l'Église qu'il avait scandalisée par ses péchés, et dit à haute voix qu'il voulait, par l'exemple de sa pénitence, réparer le scandale qu'il avait donné. Après cet aveu, il a remis aux évêques, pour servir de témoignage à la postérité, la liste de ses péchés, qu'ils déposèrent eux-mêmes sur l'autel. Il ôta ensuite son baudrier et le plaça sur le même autel, puis ayant quitté ses habits séculiers, il reçut des évêques l'habit de pénitent, avec l'imposition des mains. Or, après l'imposition de cette grande et solennelle pénitence, personne ne peut rentrer dans la milice séculière. »

C'était le but des rebelles. Comme Hludwig ne voulait pas se renfermer de bon gré dans un monastère, ils avaient imaginé de lui imposer la pénitence solennelle qui, d'après les canons, emportait

la défense de porter les armes. C'était une déposition indirecte [1]. Il ne manquait aux évêques, pour imposer la pénitence, que des crimes suffisants commis par Hludwig et la volonté dans ce prince de s'y soumettre. Ils lui attribuèrent les péchés des autres et lui supposèrent la volonté et même le désir de recevoir la pénitence. Avec cela, ils crurent ou ne crurent pas avoir fait une œuvre fort légitime.

Avant de se séparer, les évêques prirent l'engagement de remettre à Hlother chacun un mémoire abrégé de ce qui s'était passé, afin de faire, avec ces mémoires particuliers, la relation générale que nous avons rapportée en grande partie. Cette seule disposition atteste l'embarras des rebelles pour rendre compte de leur déplorable action. S'ils eussent voulu dire la vérité, ils n'eussent pas eu besoin de ces précautions. Nous avons encore le mémoire d'Agobard de Lyon [2]. C'est une pièce trop importante pour que nous ne la fassions pas connaître.

« Au nom de Dieu et de Notre Seigneur J.-C., l'an de l'Incarnation 833, moi, Agobard, évêque indigne de l'Église de Lyon, j'ai assisté à la vénérable assemblée qui se tint au palais appelé Compiègne; laquelle assemblée était composée de révérendissimes évêques, de très magnifiques hommes illustres, d'abbés et de comtes, d'une foule de tout âge et de toute dignité, et fut présidée par le sérénissime et très glorieux empereur Hlother, ami du Seigneur J.-C. Sous les auspices et avec la faveur dudit empereur, on a pris dans l'assemblée les arrêtés ci-dessous, la première année et le quatrième mois de son empire.

» C'était pour tous une indispensable nécessité de s'occuper des périls que courait le royaume et qui le menaçaient pour l'avenir. Depuis bien long-temps ce royaume était ébranlé et menaçait ruine par la négligence, ou pour mieux dire, par la lâcheté du seigneur Hludwig, jadis vénérable empereur, qui se laissa séduire par des hommes corrompus et corrupteurs, ou, pour parler comme l'Apôtre, par des hommes qui étaient dans l'erreur et qui y entraînaient les autres.

[1] Cette déposition indirecte était en elle-même conforme à l'esprit de l'Église et une conséquence de l'imposition de la pénitence publique. Nous croyons que ce fut cette déposition indirecte qui donna lieu à l'opinion du pouvoir direct de la puissance spirituelle sur le domaine temporel des rois.

[2] Inter op. Agobard., t. II, edit. Baluz.; et apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. II, p. 564.

» J'ai consenti et donné mon adhésion à toutes les choses utiles et salutaires qui ont été agitées, statuées et décidées dans cette assemblée. D'abord en ce qui avait rapport à l'avantage et à l'affermissement du royaume et du roi, ensuite dans ce qu'exigeaient manifestement la déchéance et la correction du Seigneur Hludwig; lesquelles choses ont été examinées avec sincérité, statuées avec vérité et exécutées *d'une manière admirable.*

» D'abord l'assemblée a délibéré que le seigneur Hludwig serait admonesté de ses erreurs par des légats et des *missi*; qu'il serait ensuite exhorté à rentrer en lui-même, à reconnaître tous les péchés qu'il avait commis en courant, comme il l'avait fait, dans les voies de l'iniquité et de l'injustice; enfin à prendre une détermination nécessaire à son salut, afin de pouvoir trouver grâce auprès du juge tout-puissant qui pardonne les crimes avec bonté et d'acquérir, par la confession, le royaume céleste, après avoir mérité de perdre un royaume terrestre.

» On fit donc rédiger par des hommes diligents, un petit livre dans lequel étaient énoncés ses crimes et dans lequel il put, comme dans un miroir, considérer la turpitude de ses actes. Ensuite tous les évêques présents à l'assemblée se sont rendus près de lui, compâtissant à ses infirmités et à ses misères, l'exhortant et priant Dieu de le tirer *du lac de misère et du bourbier d'infamie.* Le très clément Seigneur exauça leurs prières. Une contrition salutaire pénétra tout-à-coup le cœur du coupable qui se jeta aux genoux des évêques, non pas une ou deux fois, mais trois fois et plus, leur demanda pardon, réclama le secours de leurs prières, reçut leurs conseils, implora la pénitence et promit d'accomplir volontiers celle qui lui serait imposée.

» On lui fit connaître ensuite la loi et l'ordre de la pénitence publique; il consentit à tout et se rendit à l'église où, en présence du peuple, devant l'autel et les tombeaux des martyrs, il se prosterna sur un cilice, se confessa deux, trois et quatre fois à haute voix et en versant des larmes, détacha ses armes de sa propre main et reçut la pénitence par l'imposition des mains accompagnée des psaumes et des oraisons.

» C'est ainsi qu'il se dépouilla de ses ornements pour se revêtir de l'habit de pénitent, se félicitant beaucoup d'avoir été, comme la brebis errante, ramené au bercail sur les épaules du bon pasteur. »

Il était impossible de se jouer plus indignement de la vérité. La suite des événements fit bien voir combien Hludwig *s'était félicité*

de se voir revêtu de l'habit de pénitent. Si on n'avait pas mille exemples de l'injustice de l'esprit de parti, on ne comprendrait pas comment Agobard, un homme grave, un évêque vertueux, osa signer une pièce aussi mensongère. Mais l'évêque de Lyon, dont nous ne voulons certes pas contester les qualités éminentes, était un de ces hommes à imagination ardente, qui ne peuvent rester dans les justes bornes. Son désir de réforme l'avait jeté, comme Wala, dans le parti des factieux, et il poussa jusqu'à la passion son dévouement à leur cause. Agobard, pour ne laisser aucun doute sur sa participation aux actes de l'assemblée de Compiègne, finit ainsi sa relation :

« Moi, Agobard, évêque indigne, j'ai participé à ces actes, j'y ai adhéré et consenti conjointement avec de plus dignes évêques que moi ; je les ai confirmés de mon seing et de ma signature. »

Il fit plus, car il en composa l'*apologie*[1] et voulut excuser la rébellion criminelle des enfants contre leur père, en couvrant d'infamie l'impératrice Judith et en proclamant de la manière la plus insultante que Hludwig était cause de tous les maux qui désolaient l'empire.

Mais ce fut en vain que les chefs de la faction publièrent leurs relations et leurs apologes, l'empire tout entier poussa contre eux un cri d'indignation.

Les peuples[2] de Burgundie se groupèrent autour des comtes Bernhard et Warin ; ceux de France autour des comtes Eggébard et Guillaume ; ceux de Germanie, fiers d'avoir terrassé déjà une fois la faction à Nimègue, demandèrent à Hludwig de Bavière de les conduire à une nouvelle victoire. Les deux frères de Hludwig-le-Pieux, Hugues, abbé de Saint-Quentin, et Drogon, devenu évêque de Metz, peu reconnaissants du soin qu'avaient pris les factieux de punir l'empereur de leur réclusion forcée qu'ils lui avaient pardonnée de grand cœur à Attigny, s'étaient réfugiés en Bavière et conjuraient leur neveu de s'entendre avec Pépin d'Aquitaine pour venger l'ignominie de leur père.

Hlother, après les indignes scènes de Saint-Médard de Soissons, s'était dirigé sur Aix-la-Chapelle, emmenant son père avec lui. Hlud-

[1] Agobard., op., t. II, edit. Baluz.

[2] *V.* Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 834 ; Nith., De Dissent. fil. Hlud., lib. 1 ; Thegan., De Gest. Hlud., c. 45 et seq. ; Annal. Bert.

wig de Bavière lui envoya des ambassadeurs et alla même le trouver, dans un voyage qu'il fit à Mayence, pour le prier d'adoucir le sort du malheureux empereur. Ce fut en vain, et le roi de Bavière vit bien qu'il serait obligé d'avoir recours aux armes. Il gagna Pépin son son frère, et tous deux se préparèrent à délivrer leur père des mains de Hlother.

Tandis que Pépin arrivait sur les bords de la Loire, que Bernhard et Warin paraissaient sur la Marne, Hludwig de Bavière marchait sur Aix-la-Chapelle à la tête des peuples de Germanie. Hlother, effrayé, s'enfuit et emmena son prisonnier au monastère de Saint-Denis. Pépin fut arrêté par la Loire dont tous les ponts étaient rompus; mais Hludwig de Bavière accourait avec son armée. Hlother, alors, laissant au monastère de Saint-Denis l'empereur détrôné et le jeune Karl qu'il avait tiré du monastère de Prum [1] où il l'avait d'abord enfermé, prit de nouveau la fuite et ne s'arrêta qu'à Vienne.

L'Empereur fut ainsi délivré. Aussitôt une foule d'évêques et de seigneurs se rendirent auprès de lui et lui conseillèrent de poursuivre son fils rebelle et de se venger des ignominies dont il l'avait abreuvé; mais lui, toujours bon père, envoya [2] seulement à Hlother l'ordre de repasser les Alpes au plus vite.

« Ceux qui étaient auprès de l'empereur à Saint-Denis, dit le chroniqueur Astronome [3], l'engageaient à reprendre les marques de sa dignité impériale. Celui-ci, privé, comme nous l'avons dit, de la communion de l'Église, n'acquiesça pas tout d'un coup à ce conseil trop précipité; mais le lendemain, qui était un dimanche, il voulut être reconcilié par le ministère épiscopal dans l'église de Saint-Denis et consentit à recevoir les armes des mains des évêques. » Hludwig agissait très sagement et ôtait ainsi aux factieux un sujet apparent de récriminations dont ils eussent abusé: Les factieux eux-mêmes ne pouvaient refuser aux évêques fidèles le même droit que s'étaient attribué leurs partisans, et perdaient ainsi l'occasion

[1] Ce monastère était au diocèse de Trèves.

[2] Nith., loc. cit.

[3] Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 834. — Le monastère de Saint-Denis appartenait à Hilduin, qui avait été d'abord du parti des rebelles et exilé à la Nouvelle-Corbie après le plaid de Nimègue. (*V.* Const. Nov. Corb.) Il profita de l'amnistie, revint à Saint-Denis et ne se mêla plus aux factions. Hludwig, rétabli à l'assemblée de Saint-Denis, pria Hilduin de composer la vie du saint patron de son monastère, ce qui donna lieu aux *aréopagites*, dont nous avons parlé au premier volume de cette histoire. (Éclaircissements, n.° 1.er)

d'en appeler à l'esprit religieux des populations. L'historien remarque que le peuple fit paraître une grande joie pendant la cérémonie de la reconciliation (834).

Hludwig, aussitôt après cette cérémonie, quitta le monastère de Saint-Denis et se rendit à Quiercy, où ses fils Hludwig de Bavière et Pépin, les comtes Bernhard et Warin, ainsi que tous ses fidèles, vinrent le trouver. Il y tint un plaid général après lequel il congédia Pépin et tous les seigneurs, ne gardant auprès de lui, pour sa défense, que son fils Hludwig de Bavière, qui s'était jusqu'alors montré le plus digne de son affection.

Pendant ce temps-là, Hlother quittait Vienne et se dirigeait vers la Neustrie où se maintenaient encore quelques-uns de ses partisans. L'empereur se mit à sa poursuite et arriva sur les bords de la Loire, au confluent de ce fleuve et de la rivière de Cisse, près Blois [1]; Hlother était déjà dans le Maine; mais se voyant trop faible pour conserver quelque espoir, il se rendit auprès de son père qui lui pardonna et le renvoya en Italie.

Dès que Hludwig voyait à ses pieds ses fils vaincus, il se souvenait uniquement qu'il était père. Qui pourrait lui en faire un crime? Le bon empereur n'avait pas la facile énergie de la vengeance, mais en revanche il avait l'*énergie du bien*.

L'année même de son rétablissement, à la fête de saint Martin [2], il tint un plaid général au palais d'Attigny. « De tous les réglements utiles qu'il fit dans cette assemblée, dit le chroniqueur Astronome, ceux-ci furent les principaux : il fit porter à son fils Pépin, par l'abbé Ermold, l'ordre de rendre sans délai les biens des Églises, soit qu'il les eût donnés à ses hommes, soit qu'il se les fût attribués à lui-même; il envoya aussi ses *missi* dans les villes et les monastères et ordonna de rendre son ancien éclat à l'état ecclésiastique qui était bien déchu. Il ordonna aussi à d'autres *missi* de se rendre dans tous les comtés et d'en chasser, avec l'aide des comtes et des hommes des évêques, les voleurs et les malfaiteurs. »

Pépin d'Aquitaine était un prince débauché qui avait détruit dans son royaume le bel ordre qu'y avait autrefois établi son père; au lieu de chercher à favoriser les réformes dans l'état ecclésiastique et

[1] Au village nommé aujourd'hui Chouzy. (*V.* Astronom., Vit. Hludow., ad ann. 834.)

[2] Astronom., loc. cit.

parmi les moines, il forçait les évêques et les abbés à prendre les armes et à remplir eux-mêmes, au détriment des règles de la discipline, les devoirs féodaux attachés à leurs bénéfices.

L'abbé Ermold, qu'envoya Hludwig à son fils Pépin, était probablement ce poète-historien qu'il avait autrefois exilé et dont nous avons recueilli des récits pleins d'intérêt. Ermold était abbé d'un motère [1] et, à ce titre, avait été obligé de paraître sous les armes dans une expédition contre la Bretagne [2], à la suite de Pépin, roi d'Aquitaine.

[1] Nous avons remarqué que plusieurs auteurs croient qu'Ermold est le même qu'Ermenald, qui fut abbé d'Aniane.

[2] Voici la narration que M. Augustin Thierry a tirée de l'anecdote que nous racontons d'après Ermold. Nous plaçons entre parenthèses les textes mis par M. Thierry en note pour appuyer ses assertions.

« Chaque année, quand les rois franks assemblaient autour d'eux en grand conseil les capitaines de leurs provinces, le comte des frontières bretonnes était *souvent interrogé sur la foi religieuse des Bretons.* « Ils ne croient point aux vrais » dogmes, répondait le capitaine frank, ils ne suivent point la ligne droite. » (A\ la curva petunt..... Ermoldi Nigelli, carmen de Hludowico, imperatore, lib. 3; apud Script. rerum Franc., t. VI, p. 50 et seq.) *Alors* la guerre était votée contre eux par acclamation unanime. Une armée rassemblée dans la Germanie et dans le nord de la Gaule descendait vers l'embouchure de la Loire; *des prêtres et des moines quittaient leurs livres et dépouillaient la longue robe pour suivre, l'épée au poing et le baudrier sur l'épaule, les soldats dont ils excitaient le rire.* (Cede armis frater. Ermoldi Nigelli, etc., suprà, p. 53.) » (Hist. de la conquête d'Angleterre, t. I.er, p. 50, 51, 2.e édit.)

L'intention de M. Thierry est évidemment de faire croire que les prêtres et les moines prenaient joyeusement les armes pour aller forcer les Bretons à admettre les dogmes de l'Église.

On croirait, d'après les citations de M. Thierry, que ce récit serait emprunté à Ermold. Il n'en est rien, cependant. Cet historien-poète raconte au troisième livre une expédition que fit Hludwig en Bretagne, pour punir Murman qui voulait y être roi indépendant. Le comte des Marches de Bretagne lui dénonce les crimes des Bretons; Hludwig, avant de commencer la guerre, envoie demander à Murman s'il veut rester soumis, et c'est la réponse impérieuse de ce chef breton qui est cause de la guerre. *Au quatrième livre,* Ermold raconte que les Bretons s'étant de nouveau révoltés, Hludwig fit une seconde expédition contre eux, et que lui-même s'y rendit *dans l'armée de Pépin d'Aquitaine*, comme nous le racontons dans le texte. Ermold ne dit point que cette guerre fut entreprise pour des motifs religieux. Il parle de plusieurs seigneurs ecclésiastiques ou abbés qui s'y étaient rendus au même titre que les seigneurs laïques, c'est-à-dire, comme possesseurs de bénéfices ou fiefs. Quant à l'anecdote dont M. Augustin Thierry a tiré *si bon parti*, elle est particulière à Ermold. M. Thierry, interprétant les chroniques de cette manière, doit nécessairement y trouver des choses que les autres n'y trou-

Le bon abbé était fort bon poète, mais la bravoure n'était pas chez lui à un degré éminent : « Je mis bien, dit-il [1], mon bouclier sur mes épaules, je ceignis mon épée, mais personne n'eût à se plaindre des coups que je portai. Pépin s'en aperçut, se mit à rire de mon humeur peu martiale et me dit : « Frère, laisse-là tes armes » occupe-toi plutôt des lettres. »

Ermold s'acquitta mieux, sans doute, de la mission que lui confia Hludwig que des exercices militaires.

L'empereur [2], après l'assemblée d'Attigny, se rendit à Aix-la-Chapelle, puis à Thionville où il avait convoqué le plaid général. Il s'y plaignit amèrement des évêques qui l'avaient déposé. Ce qui prouve qu'il n'avait pas été aussi *joyeux* de sa déposition qu'on le prétendait dans la relation officielle de l'assemblée de Compiègne. Les évêques rebelles étaient même si persuadés qu'ils ne lui avaient pas été agréables en cette circonstance, qu'ils se dispensèrent, pour la plupart, de se rendre au plaid de Thionville. Plusieurs même s'étaient réfugiés en Italie auprès de Hlother, comme Héribald d'Auxerre, Barthélemi de Narbonne, Jessé d'Amiens, Helie de Troyes. Agobard de Lyon, cité par trois fois au plaid de Thionville, ne comparut pas. Ebbon, aussitôt après la soumission de Hlother, avait tenté de s'enfuir, mais il avait été arrêté et enfermé au monastère de Fulde, d'où on l'amena à l'assemblée de Thionville. Il ne pouvait nier sa faute, mais il se plaignait, dit le chroniqueur Astronome [3], d'être seul accusé, tandis qu'il voyait à Thionville un grand nombre d'évêques qui avaient assisté à l'assemblée de Compiègne et à la déposition de l'empereur. Mais ces évêques, faisaient observer qu'ils y avaient été purement passifs. Hludwig devait bien connaître ses vrais ennemis, et Ebbon fut le seul qu'il poursuivit, lui reprochant devant toute l'assemblée de l'avoir incriminé faussement et de l'avoir retranché de la communion *sans confession* [4] *et sans l'avoir convaincu* des crimes qu'il lui imputait. Ebbon ne pouvait nier ce

vent point. Nous avons remarqué, en lisant les ouvrages de M. Augustin Thierry, que cet historien a un talent singulier pour tirer de récits particuliers des conclusions générales.

[1] Ermold. Nigell., De reb, Gest. Hlud. Pii, lib. 4, v. 135-138; àpud D. Bouquet, Rer. Gall. et Franc. script., t. VI.

[2] Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 835.

[3] *Ibid.* (*V. etiam.* Flodoard., Hist. eccl. Rem., lib. 2, c. 19, 20.

[4] Flodoard, Hist. eccl. Rem., lib. 2, c. 20.

que lui reprochait l'empereur et se décida, d'après le conseil de plusieurs évêques, à faire purement et simplement l'aveu de sa faute et à se reconnaître indigne de l'épiscopat.

On se rendit, pour sa déposition solennelle, dans l'église de Saint-Étienne de Metz, et l'assemblée fut présidée par Drogon, frère de Hludwig et évêque de la cité, et par Hetti, archevêque de Trèves, métropolitain de la province.

On procéda d'abord à la reconciliation de l'empereur, qui n'avait pas été faite à Saint-Denis d'une manière assez solennelle. C'était le dimanche avant le mercredi des Cendres. « Pendant la messe [1], sept archevêques récitèrent sur l'empereur les sept oraisons de la reconciliation ecclésiastique, et les peuples, à cette vue, rendirent au ciel de grandes actions de grâces pour l'entier rétablissement de l'empereur. »

Après cette cérémonie, Ebbon monta au jubé et, en présence des évêques, de l'empereur, du clergé et du peuple [2], reconnut avoir accusé faussement Hludwig et l'avoir déposé injustement; puis il remit au synode un écrit ainsi conçu :

« Moi, Ebbon, évêque indigne, reconnaissant ma fragilité et la
» grandeur de mes péchés, j'ai choisi pour mes confesseurs témoins
» l'archevêque Aiulf [3] et les évêques Badarad et Modoin; je les ai
» établis juges de mes fautes et je leur ai fait une confession sincère;
» désirant faire pénitence pour le salut de mon ame, je renonce à
» l'épiscopat dont je me suis rendu indigne par les péchés dont je
» leur ai fait une confession secrète, de telle manière cependant
» qu'ils peuvent attester qu'on peut consacrer et mettre à ma place
» un autre évêque capable de gouverner dignement l'Église à la-
» quelle j'ai présidé jusqu'ici quoique indigne. Afin de ne pouvoir
» revenir sur ce que je fais et de m'interdire tout recours canoni-
» que, j'ai confirmé cet acte en le souscrivant de ma main.

» EBBON, autrefois évêque, j'ai signé. »

Cet écrit fut lu dans le concile; Ebbon le ratifia de vive-voix et donna, outre ses juges, trois témoins de sa déclaration : Nothon,

[1] Astronom., Vit. Hludow. Pii, loc. cit.

[2] Flodoard., Hist. Eccl. Rem., lib. 2, c. 20.

[3] Ou Agiulf de Bourges. Badarad était évêque de Paderborn, et Modoin d'Autun.

archevêque d'Arles, Théodorik de Cambrai [1] et Achard de Noyon. Tous les évêques présents opinèrent ensuite selon leur rang et prononcèrent ces paroles : « Suivant votre confession, quittez le ministère. » Puis, Jonas d'Orléans, en présence d'Ebbon lui-même et par l'ordre du concile, dicta au prêtre Hélie, depuis évêque de Chartres, l'acte de déposition qui fut signé par tous les évêques et par Ebbon lui-même, et remis à Fulcon, abbé de Saint-Remi qui fut nommé à l'archevêché de Reims.

Cet acte fut souscrit par quarante-trois archevêques ou évêques. Les plus connus sont Drogon de Metz qui avait le titre d'archevêque, à cause du *pallium* qu'il avait reçu du saint-siége ; Hetti de Trèves, Otgar de Mayence [2], Ragnoard de Rouen, Landran de Tours, Aldric de Sens, Nothon d'Arles, Aiulf de Bourges, Jonas d'Orléans, Frother de Toul, Fréculf de Lisieux, Hildemann de Beauvais, Raganar d'Amiens, successeur de Jessé, qui était du parti des rebelles et avait été déposé.

Hludwig se rendit ensuite à Worms, puis dans le Lyonnais où Agobard avait surtout gagné des partisans à Hlother. L'empereur, dans les plaids qu'il tint en ces lieux, s'occupa activement du bien de l'Église et de l'État [3] et retourna ensuite à son palais d'Aix-la-Chapelle.

Sa santé s'affaiblissait de jour en jour, et l'impératrice Judith [4], craignant de se voir avec son fils Karl dans l'abandon s'il venait à mourir, entreprit de le réconcilier avec Hlother qu'elle considérait toujours comme le plus capable d'être le protecteur de son jeune fils dont il était parrain. Hludwig, qui ne désirait que la paix, écouta ses conseils et envoya vers Hlother, Otgar, archevêque de Mayence, Hildi, évêque de Verdun, et les comtes Warin et Adalgise qui le trouvèrent à Pavie. Ce prince, après quelques difficultés,

[1] Successeur d'Halitgaire.

[2] Cet archevêque s'était trouvé mêlé aux discordes civiles et avait d'abord été du parti des rebelles.

[3] Thegan., De Gest. Hludow., c. 57 ; Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 835. — L'Astronome met en 836 l'assemblée de Crémieu en Lyonnais, dit qu'on y cita Agobard qui ne comparut pas et était alors en Italie, et qu'on y cita aussi Bernhard de Vienne qui comparut d'abord et s'enfuit peu après en Italie. On n'y décida rien relativement aux Églises de Lyon et de Vienne, à cause de l'absence des deux évêques.

[4] Astronom., *ibid.*

chargea Wala de se rendre auprès de son père et d'arrêter les conditions de la réconciliation et de la paix.

Wala s'était réfugié en Italie avec les principaux adversaires de Hludwig et avait été nommé par Hlother abbé du monastère de Bobio fondé par saint Colomban. Hludwig n'avait pas cessé d'estimer l'ancien abbé de Corbie et ne le confondait pas avec la foule des factieux subalternes qui n'étaient guidés que par la jalousie et l'ambition ; il le reçut avec joie, dit l'Astronome [1], lui pardonna avec plaisir et dans toute la sincérité de son cœur.

Wala, après avoir posé les bases d'une réconciliation véritable, retourna en Italie et mourut en y arrivant. Vers le même temps, Jessé d'Amiens, Hélie de Troyes, Hugues, Matfrid et plusieurs autres seigneurs du parti de Hlother furent frappés de mort ; le prince lui-même tomba malade et tous les Franks, en déplorant la perte de tant d'hommes distingués qui eussent pu faire la gloire de l'empire frank, s'accordèrent à reconnaître dans leur mort une punition de Dieu.

Hludwig ne se réjouit pas de la mort de ses ennemis, pria Dieu de leur faire miséricorde et envoya en Italie l'abbé Fulcon et le comte Richard pour s'informer de la maladie de son fils et continuer les négociations commencées par Wala. Ces députés étaient accompagnés de l'abbé Adrebald, qui devait se rendre à Rome pour consulter le pape Grégoire sur plusieurs points importants et lui notifier les ordres de l'empereur. Adrebald [2] trouva le pape malade, mais les paroles qu'il lui portait de la part de l'empereur lui causèrent une si grande joie qu'elles lui firent oublier son mal. Grégoire s'était repenti de sa condescendance pour les rebelles et avait reconnu son erreur. Après avoir bien traité l'abbé Adrebald, il le renvoya en France avec deux évêques, Pierre de Centumcelles et Georges, évêque régionnaire résidant à Rome. Hlother envoya au-devant de ces évêques un certain Léon qui les effraya tellement qu'il les fit retourner sur leurs pas. Adrebald, craignant qu'on ne lui ravît la lettre du pape, la confia à un de ses gens qui se déguisa en mendiant et la porta à l'empereur.

[1] Astronom., loc. cit. (*V. etiam* Pasch. Ratb., Vit. Walæ, lib. 2.)

[2] *Ibid.* — Il était abbé de Flavigny. Il est probable que cet abbé rapporta de Rome la lettre du pape touchant saint Aldric du Mans, et dans laquelle Grégoire défend de poursuivre saint Aldric devant aucun autre tribunal que le siége apostolique. (Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. II, p. 569 et seq.)

Ainsi Hlother agissait en ennemi envers son père dans le temps même où celui-ci lui donnait les marques les plus touchantes de sa tendresse.

Adrebald était sans doute chargé de consulter le pape sur plusieurs points de discipline ecclésiastique que Hludwig voulait faire régler dans un concile national, et peut-être le pape envoyait-il ses deux légats pour y assister.

L'empereur n'avait pas perdu de vue le projet qu'il avait conçu avant la rébellion de ses fils, de faire arrêter d'une manière définitive les points sur lesquels il avait demandé des éclaircissements aux quatre conciles assemblés par ses ordres en 829. Au plaid de Worms, il avait bien fait adopter quelques uns de leurs décrets, mais il n'avait pu mener alors son projet à bonne fin, à cause de la conjuration qu'il avait découverte durant cette assemblée.

Voyant toutes ses provinces en paix en 836, il crut l'occasion favorable et convoqua à Aix-la-Chapelle une nombreuse assemblée composée surtout d'évêques [1].

Nous en avons les actes [2] qui sont divisés en quatre parties, 1.° De la vie des évêques ; 2.° De la doctrine des évêques ; 3.° De la vie et doctrine des Ordres inférieurs ; 4.° De la personne du roi, de ses fils et de leurs ministres.

On agita donc au concile d'Aix-la-Chapelle les mêmes questions qu'à celui de Paris. Les décisions y furent à-peu-près les mêmes.

Dans le douzième canon de la deuxième partie, on décida qu'un évêque qui manquerait de fidélité à l'empereur Hludwig par crainte, par cupidité, par séduction ou par tout autre motif, serait déposé. Le seizième canon de la quatrième partie est le même que celui du concile de Paris sur la liberté de l'Église.

« De tous les maux que souffrait l'Église, dit le chroniqueur Astronome [3], ceux dont on se plaignit le plus en cette assemblée, furent les spoliations exercées par Pépin d'Aquitaine et par ses fidèles envers les Églises. C'est pourquoi l'empereur et toute l'as-

[1] Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 836.

[2] II Conc. Aquisgran.; apud Sirm., Conc. antiq. Gall., t. II, p. 574 et seq. — Au dixième canon de la deuxième partie, on décrète qu'on célébrera les grandes litanies comme à Rome. On appelait grandes litanies celles du jour de saint Marc. L'Église de Rome avait, de son côté, sous le pape Léon III, adopté les *Rogations* en usage dans l'Église de France depuis saint Mamertus de Vienne.

[3] Astronom., loc. cit.

semblée firent connaître à Pépin et aux siens à quel danger ils s'exposaient en envahissant de la sorte les biens de la sainte Eglise. Ces remontrances eurent un heureux effet, et Pépin, écoutant les avis de son pieux empereur et de tant de saints personnages, ordonna de restituer aux Eglises tout ce qui leur avait été ravi. »

On possède un long écrit divisé en trois livres et composé par les Pères du concile d'Aix-la-Chapelle [1]. C'est une compilation d'un grand nombre de passages des Saintes-Ecritures que les évêques réunirent pour confirmer le *Mémoire* qu'ils adressèrent à Pépin sur les abus qu'il devait réformer.

Ce mémoire et les trois livres à l'appui furent portés à Pépin par saint Aldric, évêque du Mans, et Herchinrad, évêque de Paris [2].

Aldric [3] était un des plus saints évêques de cette époque. Après avoir été simple clerc, puis grand chantre à Metz, il devint confesseur de Hludwig, et enfin évêque du Mans. Il eut des difficultés au commencement de son épiscopat, et le pape Grégoire, auquel il eut recours, lui accorda le privilége de ne pouvoir être cité en jugement que par-devant le siége apostolique [4]. Aldric illustra son épiscopat par de grands travaux. Il fit construire un aqueduc pour fournir de l'eau à la ville du Mans qui en manquait; acheva sa cathédrale et fit élever à côté un cloître pour des chanoines. On fait aussi mention d'un crucifix d'or et d'argent, d'un beau travail, et de douze cloches dont il enrichit son église cathédrale.

La plupart des évêques, à cette époque, étaient les premiers magistrats des cités et devaient s'occuper des travaux d'utilité publique aussi bien que des constructions religieuses.

Aldric avait connu, au concile d'Aix-la-Chapelle, l'évêque de Paderborn, Badarad [5], et lui avait parlé des nombreuses reliques dont son église était enrichie. L'évêque de Paderborn, lui ayant envoyé des clercs pour lui en demander, Aldric, du consentement de son clergé, lui envoya celles de saint Liboire, un des plus saints évêques du Mans, à condition qu'elles seraient comme un lien sacré

[1] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. II, p. 596 et seq.

[2] Epist. Synod. ad Pipp.; apud Sirm., loc. cit.

[3] Gest. Ald.; apud Baluz., Miscellan.

[4] Sirm., op. cit., p. 569. (*V.* sup. note.)

[5] Ou Badurad.

qui unirait toujours les Eglises du Mans et de Paderborn [1]. Bernuin de Chartres tenait un synode avec ses prêtres au moment où les saintes reliques arrivèrent dans sa cité [2]. il les reçut à la tête de tout son clergé. Herchinrad de Paris les reçut aussi avec de grands honneurs et elles furent portées comme en triomphe jusqu'à Paderborn.

Saint Aldric fit à la même époque transporter les reliques de plusieurs de ses prédécesseurs, de l'église du Pré à la nouvelle cathédrale qu'il avait fait achever [3].

On faisait à cette époque beaucoup de translations de reliques. Les plus célèbres sont celles des reliques de saint Sébastien envoyées de Rome à Hilduin ; de saint Vite qu'Hilduin donna à la nouvelle Corbie [4]; de saint Sevère à Mayence [5], de sainte Bathilde à Chelles [6] et plusieurs autres.

On avait beaucoup de dévotion pour les reliques au IX.e siècle; on voulait s'en procurer à tout prix: on en volait même au besoin; bientôt les courses des Nord-mans dans l'intérieur de la France rendirent les translations plus fréquentes encore qu'auparavant.

Un an après la translation des reliques de saint Liboire, c'est-à-dire en 837, saint Aldric du Mans eut à soutenir les droits de son Église contre Sigismond, abbé de Saint-Calais. On prononça en faveur de saint Aldric dans une assemblée d'évêques parmi lesquels on remarque Agobard de Lyon et Bernhard de Vienne qui étaient revenus d'Italie et avaient fait leur paix avec l'empereur.

Agobard mérita même, par la franchise et la sincérité de son re-

[1] M. de Gonssans, évêque du Mans au moment de la révolution de 1789, émigra en Allemagne et se fixa à Paderborn, où il fut accueilli avec empressement à cause de cette vieille fraternité qui avait subsisté entre les deux Églises depuis le IX.e siècle.

[2] Bernuin eut pour successeur Hélie qui avait assisté à l'assemblée de Thionville et qui commença son épiscopat en attaquant à main armée les moines du monastère de Saint-Pierre, qui ne voulaient pas le reconnaître pour abbé. Hélie détruisit aussi un monastère de religieuses situé près de Chartres, et dont il usurpa les biens.

[3] Translat. S. Lib.; apud Bolland., 23 jul.

[4] Const. Nov. Corb.; op Duchêne, t. II, p. 348.

[5] Apud Bolland., ad 10 feb.

[6] *Ibid.*, ad 30 jan.

pentir, de recouvrer la confiance de Hludwig, et la conserva jusqu'à sa mort [1].

Nous avons déjà plusieurs fois parlé des ouvrages d'Agobard. On y reconnaît une ame forte, une intelligence élevée, un caractère énergique, impétueux même ; il ne ménage personne : ni l'empereur, ni les grands, ni les adversaires contre lesquels il eut à soutenir des luttes théologiques, ni le peuple dont il attaque impitoyablement les préjugés et les superstitions. Nous avons remarqué que depuis un demi-siècle la papauté, par un effet des circonstances, exerçait une action plus directe dans le gouvernement des Églises particulières. Agobard prend avec vivacité la défense des anciens canons des Gaules contre ce qu'il appelle les nouveautés de l'Église Romaine ; il se plaint énergiquement de ceux qui ne tiennent aucun compte des anciennes coutumes consacrées par les siècles, parce qu'elles n'ont pas le suffrage des *novateurs romains* [2].

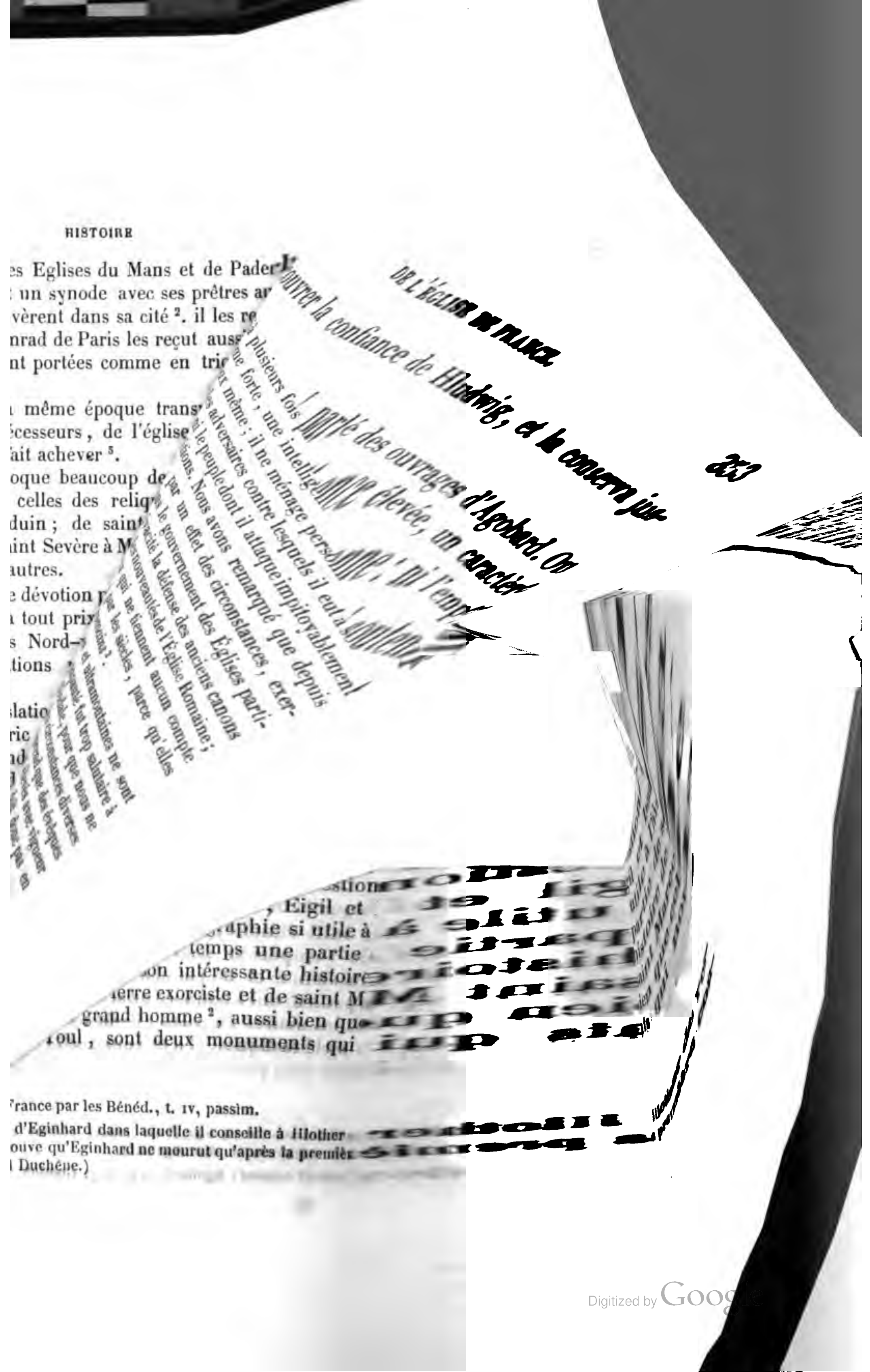
On voit que les discussions gallicanes et ultramontaines ne sont pas des nouveautés. La puissance de la papauté fut trop salutaire à l'Église et à la société, pendant la période féodale, pour que nous ne voyions pas le doigt de la Providence dans les circonstances diverses qui contribuèrent à l'augmenter. Mais on comprend que des évêques instruits des anciens canons des Gaules se soient élevés avec vigueur contre tout ce qui tendait à les modifier. On ne doit donc pas en faire un crime à Agobard.

On peut à plus juste titre lui reprocher sa rébellion contre l'empereur Hludwig ; et encore en lisant ses ouvrages, et en particulier ceux qui ont pour titres : *De l'insolence des Juifs* et *De la dispensation des choses ecclésiastiques*, s'explique-t-on facilement l'ardeur avec laquelle il entra dans le parti des rebelles.

Les Juifs étaient nombreux à Lyon et s'autorisaient de la protection de l'empereur pour insulter les chrétiens. Agobard dénonça leur insolence et ne put obtenir justice. De plus, l'archevêque de Lyon poursuivait à outrance un abus qui régnait dans l'Église Franke depuis les maires du palais ; il eût voulu qu'on ôtât aux laïques les biens ecclésiastiques, et il réclamait cette réforme dans toutes les assemblées sans pouvoir l'obtenir ; on conçoit donc qu'un homme

[1] Agobard mourut en 840. Il est honoré comme saint dans le Lyonnais. On l'appelle vulgairement saint Agobaud.

[2] *Neoterici romani ;* Agobard., adv. Leg. Gondob.



es Eglises du Mans et de Pader
un synode avec ses prêtres a
vèrent dans sa cité [2]. il les re
nrad de Paris les reçut aus
nt portées comme en tri

même époque trans
écesseurs, de l'église
ait achever [5].
oque beaucoup de
celles des reliq
duin; de saint
int Sevère à M
autres.
dévotion
tout prix
s Nord-
tions

slatio
ric
nd

gouverner la confiance de Hludwig, et la conserva jus
à plusieurs fois parlé des ouvrages d'Agobard. On
une forte, une intelligence élevée, un caractère
lui-même; il ne ménage personne, ni l'empereur
ses adversaires contre lesquels il eut à combattre
le peuple dont il attaque impitoyablement
sions. Nous avons remarqué que depuis
par un effet des circonstances, exer-
le gouvernement des Églises parti-
cité la défense des anciens canons
nouveautés de l'Église Romaine;
qui ne tiennent aucun compte
par les siècles, parce qu'elles

question
, Eigil et
graphie si utile à
temps une partie
son intéressante histoire
ierre exorciste et de saint M
grand homme [2], aussi bien qu
oul, sont deux monuments qui

France par les Bénéd., t. IV, passim.
d'Eginhard dans laquelle il conseille à Hlother
ouve qu'Eginhard ne mourut qu'après la premièr
Duchêne.)

...eignements sur les relations qu'avaient entre eux ...époque. Enfin, Thégan écrivit alors son ou... ...vig que publia Walafrid-Strabon.
...remarquables et les plus nombreux sous ...ux qui eurent pour objet la réforme : ...-la-Chapelle et du concile de Paris ...laires de Hludwig lui-même ne ...pagne. Anségise, abbé de Fon... ...ifs de ces deux grands em... ...e si étonnante activité.
... Halitgaire et Hetton de ...ns ses projets de ré... ...ut Adalhard, dans ... la réforme des ...*titution royale*

...t intellec... ...r il était fort ...portrait qu'il nous

...voyait briller en lui des ...énumérer. Il était d'une taille ... et brillants ; il avait la figure ...èvres ni trop épaisses ni trop minces, ...des épaules larges, des bras robustes ; ...c et lancer le javelot, personne ne pouvait ...es mains étaient longues, ses doigts bien con... ...ines étaient longues et un peu grêles pour leur lon... ...ait les pieds grands et la voix mâle. Très versé dans les ...grecque et latine, il comprenait cependant le grec mieux ...ne le parlait. Quant au latin, il pouvait le parler aussi bien ...ue sa langue naturelle [4]. Il connaissait très bien le sens spirituel,

[1] C'est la première collection de Capitulaires. Benoît, diacre de Mayence, la compléta et la continua peu de temps après la mort d'Anségise.

[2] On a de cet évêque un Capitulaire pour ses prêtres dans le genre de ceux de Théodulf.

[3] Thegan., De Gest. Hludow. Pii, c. 19.

[4] C'est-à-dire la langue franke ou germanique. Le latin n'était plus vulgaire dans le nord de la France au IX.e siècle. Il était dégénéré en langue romane dont Nithard nous a conservé un exemple curieux dans le traité que firent entre eux Hludwig de Bavière et Karl-le-Chauve. (*V.* Nith., De Dissent. fil. Hludow., lib. 3.)

impétueux et aigri se soit jeté dans un parti qui inscrivait sur son drapeau les mots de *réforme* et de *bien public*. Comme Wala, Agobard voulait sincèrement le bien. Mais une fois enrôlé parmi les factieux, il combattit dans leurs rangs avec la *passion* qu'il déployait dans toutes ses œuvres. La passion rend souvent injuste : Agobard le fut envers Hludwig ; mais il répara sa faute par la sincérité de son repentir.

On doit placer le célèbre archevêque de Lyon au premier rang parmi les hommes qui illustrèrent le règne de Hludwig par leurs lumières.

Ce règne ne fut pas stérile en travaux intellectuels [1] et on y étudia principalement la théologie, la liturgie, la poésie et l'agiographie. Dans la question du culte des images, Claude de Turin, Théodmir, Dungal et Jonas montrèrent certainement du savoir. Il y a de l'érudition dans *la conférence* de Paris ; Fridugise, disciple et successeur d'Alcuin à Saint-Martin de Tours, eut avec Agobard des discussions théologiques très relevées ; Amalaire et Walafrid-Strabon sont sans contredit deux liturgistes savants ; Théodulf composa une partie de ses poésies sous le règne de Hludwig ; Ermold écrivit aussi alors son poème qui atteste un véritable génie poétique dans ce disciple de saint Benoît d'Aniane. Ce saint lui-même, par ses ouvrages sur l'état monastique, contribua beaucoup à développer les études en propageant dans les monastères une réforme qui ne pouvait que régulariser et entretenir l'activité dans les écoles. La preuve que ces écoles furent florissantes sous Hludwig, c'est le grand nombre d'hommes célèbres qui s'y formèrent, tels que Paschase-Ratbert, Ratramn, Gothescalk, Loup de Ferrières, Hincmar et tant d'autres qui prirent part aux grandes questions qui s'agitèrent sous Karl-le-Chauve. Hilduin, Wlfin, Eigil et beaucoup d'autres cultivèrent sous Hludwig l'agiographie si utile à l'histoire ; Éginhard composait dans le même temps une partie de ses *Annales*, sa *Vie de Charlemagne* et son intéressante histoire de la translation des reliques de saint Pierre exorciste et de saint Marcellin ; la *Correspondance* de ce grand homme [2], aussi bien que celle de Frother, évêque de Toul, sont deux monuments qui nous

[1] *V.* Hist. littéraire de France par les Bénéd., t. IV, passim.

[2] On possède une lettre d'Eginhard dans laquelle il conseille à Hlother de respecter son père, ce qui prouve qu'Eginhard ne mourut qu'après la première conjuration. (Epist. 34 ; apud Duchêne.)

donnent d'utiles renseignements sur les relations qu'avaient entre eux les grands hommes de l'époque. Enfin, Thégan écrivit alors son ouvrage *Des gestes de Hludwig* que publia Walafrid-Strabon.

Mais les travaux les plus remarquables et les plus nombreux sous le règne de Hludwig furent ceux qui eurent pour objet la réforme : les actes des deux conciles d'Aix-la-Chapelle et du concile de Paris sont pleins d'érudition. Les capitulaires de Hludwig lui-même ne sont pas inférieurs à ceux de Charlemagne. Anségise, abbé de Fontenelle, recueillit [1] les travaux législatifs de ces deux grands empereurs qui déployèrent l'un et l'autre une si étonnante activité.

Raban, dont la science était universelle, Halitgaire et Hetton de Bâle [2] secondèrent principalement Hludwig dans ses projets de réforme ecclésiastique ; saint Benoît d'Aniane et saint Adalhard, dans la réforme des monastères, et Jonas d'Orléans dans la réforme des rois et des fidèles par ses deux ouvrages intitulés : *Institution royale* et *Institution laïque*.

Hludwig donnait lui-même l'impulsion au mouvement intellectuel par ses encouragements et par son exemple, car il était fort instruit, comme nous l'apprend Thégan dans le portrait qu'il nous a laissé de ce prince.

« De jour en jour, dit cet historien [3], on voyait briller en lui des vertus sacrées qu'il serait trop long d'énumérer. Il était d'une taille ordinaire, ses yeux étaient grands et brillants ; il avait la figure belle, le nez long et droit, des lèvres ni trop épaisses ni trop minces, une poitrine vigoureuse, des épaules larges, des bras robustes ; aussi, pour manier l'arc et lancer le javelot, personne ne pouvait lui être comparé. Ses mains étaient longues, ses doigts bien conformés, ses jambes étaient longues et un peu grêles pour leur longueur. Il avait les pieds grands et la voix mâle. Très versé dans les langues grecque et latine, il comprenait cependant le grec mieux qu'il ne le parlait. Quant au latin, il pouvait le parler aussi bien que sa langue naturelle [4]. Il connaissait très bien le sens spirituel,

[1] C'est la première collection de Capitulaires, Benoît, diacre de Mayence, la compléta et la continua peu de temps après la mort d'Anségise.

[2] On a de cet évêque un Capitulaire pour ses prêtres dans le genre de ceux de Théodulf.

[3] Thegan., De Gest. Hludow. Pii, c. 19.

[4] C'est-à-dire la langue franke ou germanique. Le latin n'était plus vulgaire dans le nord de la France au IX.e siècle. Il était dégénéré en langue romane dont Nithard nous a conservé un exemple curieux dans le traité que firent entre eux Hludwig de Bavière et Karl-le-Chauve. (V. Nith., De Dissens. fil. Hludow., lib. 3.)

moral et anagogique des Saintes-Écritures ; quant aux poètes profanes qu'il avait étudiés dans sa jeunesse, il ne voulait ni les relire, ni les entendre, ni en parler. Sa constitution était vigoureuse, ce qui le rendait agile et infatigable, son caractère était doux et sensible. Toutes les fois que, les jours ordinaires, il se rendait à l'église pour prier, il fléchissait les genoux et touchait le pavé de son front. Il priait long-temps dans cette humble posture et quelquefois avec larmes ; toute sa vie fut ornée des plus belles vertus. Sa générosité était si grande qu'on ne pourrait en trouver de semblable dans les livres anciens ni dans les temps modernes. Sobre dans le boire et le manger, simple dans ses vêtements, jamais on ne voyait briller d'or sur ses habits, si ce n'est dans les fêtes solennelles où il suivait l'usage de ses ancêtres. Dans ces jours-là, ses habits étaient ornés de franges d'or ; il avait une épée et un baudrier rehaussé d'or, des bottes et un manteau couverts d'or, une couronne d'or sur la tête et dans la main un sceptre d'or. Il était naturellement sérieux, il ne montra jamais en riant ses dents blanches. Chaque jour avant ses repas il faisait distribuer des aumônes [1] et dans toutes ses résidences il avait établi des hôpitaux. »

Après avoir tracé ce portrait, Thégan reproche à Hludwig d'avoir été trop assidu à lire et à psalmodier, ce qui faisait, dit-il, qu'il s'en rapportait trop à ses conseillers. C'est sur cet unique reproche que certains écrivains ont appuyé leurs ignares déclamations. Ils n'ont pas voulu voir tout ce qu'avait de sublime cette physionomie presque angélique de Hludwig que ses contemporains ont surnommé *le Pieux* [2], autant à cause de sa touchante bonté envers les hommes que de sa piété envers Dieu.

Après sa réconciliation avec Hlother, Hludwig pouvait enfin espérer de finir ses jours en paix, lorsque mourut son fils Pépin d'Aquitaine. Des factieux agitèrent alors ce pays [3], et Hludwig était occupé à les réprimer, lorsqu'il apprit la révolte de son fils Hludwig de Bavière. Il marcha contre lui ; le roi de Bavière s'enfuit à son approche, et l'empereur alors convoqua un plaid général à Worms pour l'année 840 qui fut celle de sa mort.

[1] Le moine de Saint-Gal, à la fin de son ouvrage : *Des Gestes de Karl-le-Grand*, fait le tableau des pieuses prodigalités de Hludwig-le-Pieux.

[2] On voit ce surnom sur une médaille frappée à Strasbourg sous son règne. Le P. Daniel l'a donnée dans son *Histoire de France*, t. II, p. 283, édit. in-4.°

[3] Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 839.

« Depuis quelque temps, il éprouvait, dit l'Astronome [1], un grand dégoût et son estomac ne pouvait supporter aucune nourriture. Sa respiration devenait plus courte, un sanglottement continuel l'oppressait. Sentant le danger de son état, il ordonna de lui préparer une habitation d'été dans une île voisine de Mayence, et là, entièrement abandonné de ses forces, il se mit au lit. Qui pourrait, continue le même historien, exprimer sa sollicitude pour l'état futur de l'Église, et la douleur qu'il ressentait des maux dont elle était affligée? Qui pourrait dire combien il pleura amèrement en implorant sur elle la clémence divine? Il ne s'attristait pas de quitter la vie, mais il prévoyait l'avenir et déplorait son malheur de voir ses derniers moments troublés par le spectacle de tant de calamités. De vénérables évêques et d'autres serviteurs de Dieu étaient venus, en grand nombre, pour le consoler; parmi eux se trouvaient Hetti, vénérable archevêque de Trèves, Otgar, archevêque de Mayence, et Drogon, frère de l'empereur, évêque de Metz et archi-chapelain du palais. Ce dernier avait toute sa confiance; chaque jour, il se confessa à lui, pendant sa maladie; et pendant les quarante jours qu'elle dura, sa seule nourriture fut le corps du Seigneur. Il ne pouvait en prendre d'autre, ce qui lui faisait dire humblement: « Vous êtes juste, Seigneur, je n'ai point jeûné le carême dernier et » vous me faites jeûner malgré moi une autre quarantaine. »

L'empereur, après avoir fait ses dernières dispositions testamentaires, rendit grâces à Dieu de ne plus rien posséder dans le monde. Ses pieux sentiments comblaient les évêques de consolation, et tous le considéraient comme prédestiné à la gloire éternelle. « Une seule chose diminuait un peu leur joie, dit le chroniqueur Astronome, c'est qu'ils craignaient que l'empereur ne refusât de pardonner à son fils Hludwig de Bavière. Espérant toutefois dans la patience dont il avait donné tant de preuves, ils chargèrent Drogon de sonder, sur ce point, ses dispositions. L'empereur découvrit d'abord toute l'amertume de son ame, et énuméra tous les maux que son indigne fils lui avait fait endurer; mais, se recueillant ensuite quelques instants, il ajouta: « Puisqu'il n'a pu venir » me donner satisfaction, je veux faire tout ce qui est en mon » pouvoir, et je prends Dieu et vous tous à témoin que je lui par- » donne tout le mal qu'il m'a fait. Dites-lui cependant qu'il a

[1] Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 840.

» conduit au tombeau son vieux père accablé de douleur, et qu'il » a tansgressé ainsi le précepte du Seigneur notre père commun. » Après avoir dit ces paroles, il ordonna de célébrer les vigiles en sa présence, car c'était un samedi soir [1], et de placer sur sa poitrine une relique de la sainte Croix. Autant qu'il lui fut possible, il se fit lui-même des signes de croix sur le front et sur le cœur, et lorsqu'il était fatigué, il priait Drogon de lui en faire. Le lendemain dimanche, on prépara un autel dans sa chambre; Drogon lui dit la messe et lui donna la sainte communion. Cependant l'heure de la mort approchait; l'empereur joignit son pouce avec ses autres doigts (ce qui était le signe qu'il avait coutume de faire pour appeler quelqu'un). Drogon accourut avec les autres évêques et l'empereur leur fit signe de le bénir et de lui faire les saintes cérémonies en usage au moment de la séparation de l'ame et du corps. Pendant qu'on récitait les prières, le pieux empereur avait les yeux élevés au ciel, et son regard était si doux qu'il semblait sourire. Ce fut ainsi qu'il termina sa vie et s'en alla au séjour des bienheureux; car, selon que le dit un docteur véridique : « Ne peut mourir mal qui vécut bien. »

Hludwig mourut le 20 juin de l'année 840, âgé de 64 ans, et fut inhumé, par Drogon, auprès de la reine Hildegarde, sa mère, et dans l'église de saint Arnulf, un de ses aïeux. Son corps fut depuis transporté au monastère de Campten où il fut vénéré comme saint [2].

[1] Les fidèles allaient le samedi aux vigiles ou offices de la nuit.

[2] V. Bolland., t. III, april., p. 795.

LIVRE NEUVIÈME.

Depuis la mort de Hludwig-le-Pieux jusqu'à celle du roi Eudes.

(840—898)

I.

Aperçu général sur l'état de l'empire frank. — Karl-le-Chauve. — Il assiége Toulouse; requête que lui présentent les prêtres de la Narbonnaise et son Capitulaire. — La puissance ecclésiastique et la puissance civile. — Hlotber et le pape Sergius. — Voyage du jeune Hludwig à Rome. — Drogon de Metz, vicaire du saint-siége pour toutes les provinces transalpines. — La puissance de la papauté. — Concile de Verneuil, opinion des évêques du royaume de Karl sur le vicariat de Drogon. — Le concile de Verneuil demande qu'on ordonne un archevêque à Reims et un évêque à Orléans. — Mort de Jonas d'Orléans. — Ebbon de Reims réintégré, puis déposé une seconde fois; sa démarche auprès du pape Sergius. — Concile de Beauvais. — Élection et ordination d'Hincmar; caractère de ce grand évêque. — Conciles de Meaux et de Paris. — Plaid d'Épernai où les seigneurs chassent les évêques et refusent de se soumettre à leurs décrets. — Privilége de Corbie confirmé au concile de Paris. — Saint Paschase-Ratbert, abbé de Corbie. — Son traité de l'Eucharistie. — Discussions théologiques. — Ratramin. — Jean Scot. — Adrevald. — Haimon d'Halberstat. — Raban-Maur. — Œuvres scientifiques, philologiques, théologiques et poétiques de Raban. — Il est élevé sur le siége de Mayence.

840—847.

HLUDWIG-LE-PIEUX pouvait bien gémir, en quittant ce monde, sur les malheurs qu'il prévoyait pour l'Église. Ils furent grands en effet et allèrent toujours croissant jusqu'au X.e siècle. Hludwig avait déjà vu les Nord-mans, les Bulgares et les Sarrasins s'efforcer de briser les barrières de l'empire. Il les avait facilement refoulés, mais il pouvait dire comme Charlemagne son père : Si, moi vivant, ils ont osé affronter la puissance de l'empire réunie dans mes mains, que n'oseront-ils pas, lorsque trois rois, jaloux de leur indépendance, scinderont en trois parties distinctes un empire dont la force était dans l'unité !

A dater de la mort de Hludwig-le-Pieux, les invasions des Barbares, des Nord-mans surtout, furent beaucoup plus fréquentes. Pendant un demi-siècle, ils vinrent pour ainsi dire périodiquement

chaque année[1], et par le Rhin, la Seine, la Loire ou la Garonne entrèrent avec leurs vaisseaux jusqu'au centre même de la France. Ces fleuves étaient comme les grandes routes de leurs invasions, et les terribles hommes du Nord ne se retiraient jamais sans avoir porté de toutes parts sur leurs rives la désolation et la mort. Les monastères surtout, riches de reliquaires précieux, excitaient leur cupidité. Aussi vit-on à cette époque les paisibles habitants des monastères voisins de la mer et des fleuves, s'enfuir vers les provinces les moins exposées, portant devant eux, en chantant de plaintives litanies, les reliques des saints qui faisaient leur gloire et leur joie. Les peuples accouraient en foule sur leur passage[2] et un sentiment de profonde tristesse pénétrait le cœur de ces populations qui voyaient toujours suspendue sur leur tête l'épée sanglante des cruels Nordmans. Les pérégrinations forcées des moines eurent pour résultat l'abandon des études. Un grand nombre d'écoles monastiques disparurent, et après le règne de Karl-le-Chauve, l'Église Franke ne fut plus aussi brillante qu'elle l'avait été depuis Charlemagne.

Les invasions barbares ne furent pas la seule cause de ce malheur et les dissensions intestines des fils et petits-fils de Hludwig-le-Pieux ne contribuèrent pas peu aux désolations de l'Église.

Nous n'avons pas à raconter en cette histoire ces débats souillés de batailles fratricides et de honteux parjures. Disons seulement qu'après trois ans de guerre (843), Hlother, Hludwig de Bavière et Karl partagèrent enfin l'empire en trois parties égales dont ils furent rois indépendants. Hlother, avec le titre d'empereur, eut le royaume d'Italie[3], la Provence et l'ancienne Austrasie qui perdit bientôt son nom pour celui de Hlotharingie ou royaume de Hlother[4]; Hludwig de Bavière eut toutes les provinces au-delà du Rhin, d'où lui vient son nom de Hludwig-le-Germanique; enfin, Karl eut les contrées occidentales de la France et l'Aquitaine.

[1] *V.* Chronic. de Gest. Norm.; Annal. Bertin.; Annal. Fuld. — Hlother les appela après avoir été vaincu à Fontenai par ses deux frères.

[2] Les chroniques sont pleines de ces pérégrinations et translations de reliques. Nous en dirons un mot plus tard.

[3] Les provinces méridionales de l'Italie étaient encore à l'empereur grec de Constantinople, mais horriblement ravagées par les Sarrasins. Bientôt les Nordmans iront s'en emparer.

[4] En 855, les trois royaumes de Hlother passèrent à ses trois enfants, et de là les trois royaumes d'Italie, de Provence et de Hlotharingie, ainsi nommée de Hlother II. De Hlotharingie on a fait Lorraine.

Mais il eut beaucoup à combattre pour faire reconnaître son autorité par les Bretons et les Aquitains, deux races ennemies des Franks qui voulaient chacune un roi particulier. Nous parlerons plus tard d'une grave question religieuse qui se trouva mêlée aux débats politiques des Bretons. Pour les Aquitains, Karl-le-Chauve leur livra de nombreux combats qui ne sont pas de cette histoire. Recueillons seulement ce fragment des Annales de saint Bertin [1]. « Pépin, fils du feu roi Pépin d'Aquitaine, attaqua dans le pays d'Angoulême une armée de Franks qui allaient trouver Karl sous les murs de Toulouse. Il la défit promptement et sans perdre un seul des siens. Sa victoire fut si complète, qu'un très petit nombre échappèrent ; tous les autres furent tués ou pris. Mais il renvoya ces derniers après les avoir dépouillés de ce qu'ils possédaient et leur avoir imposé l'obligation du serment. Dans cette attaque imprévue furent tués Hugues, prêtre et abbé, frère de l'empereur Hludwig et oncle des rois Hlother, Hludwig-le-Germanique et Karl ; Rikbot, abbé et cousin des rois, fut aussi tué. Ébroïn, évêque de Poitiers, Ragenaire, évêque d'Amiens, et Loup, abbé de Ferrière, furent pris. »

Les évêques et les abbés se mêlaient donc de nouveau aux combats et remplissaient par eux-mêmes les devoirs attachés à leurs fiefs monastiques ou ecclésiastiques.

Tandis que Karl assiégeait Toulouse, les prêtres de Gothie, c'est-à-dire de la province de Narbonne, vinrent lui présenter une requête contre les évêques qui les accablaient de redevances excessives. Le roi accueillit cette requête et fit un capitulaire en neuf articles dont voici l'abrégé [2] :

« Les évêques ne feront point sentir aux prêtres qu'ils sont fâchés de la requête qu'ils nous ont adressée ; car c'est la longue oppression que ces prêtres ont eu à supporter qui les a fait venir vers nous.

» Les évêques ne recevront chaque année des prêtres qu'un muid de froment, un muid d'orge et un muid de vin, suivant la mesure publique et regardée comme légitime dans la cité, le bourg et les environs. Ils recevront en outre un petit porc estimé six deniers ou la valeur en argent.

[1] Annal. Bertin., ad ann. 844.

[2] Apud Sirm., Conc. antiq. Gall., t. III, p. 1 et seq.

» Les prêtres dont les paroisses sont éloignées de cinq milles seulement de la cité y feront porter ces redevances, les autres les feront porter aux doyennés[1] où sont établis les archiprêtres, et les remettront soit aux archiprêtres, soit aux gens que l'évêque y aurait envoyés.

» Les évêques veilleront à n'être point à charge aux prêtres dans leurs visites pastorales et, d'un autre côté, les prêtres aideront les évêques dans le cours de ces visites. Pour obtenir ces deux effets quatre prêtres se rendront chez un cinquième que l'évêque aura désigné, y amèneront avec eux les fidèles pour recevoir le sacrement de confirmation, et donneront chacun à l'évêque dix pains, un demi-muid de vin, un petit porc de la valeur de quatre deniers, deux poulets, dix œufs et un muid d'avoine pour les chevaux. Le prêtre qui logera l'évêque en donnera autant, mais on ne pourra exiger de lui davantage, si ce n'est du bois et les choses nécessaires au saint ministère. L'évêque fera attention que ses gens ne dévastent ni la maison ni le jardin de son hôte.

» Les évêques ne feront leur visite qu'une fois par an. Si leur ministère les oblige à en faire d'autres, ils ne pourront pas exiger de redevances.

» S'ils n'en font point, ils ne pourront rien exiger, et lorsqu'ils iront dans les maisons des prêtres, ils n'enmèneront pas un trop grand nombre de valets et n'inviteront point les voisins à manger.

» Les évêques ne doivent point diviser les paroisses des prêtres par avarice et pour multiplier les redevances, mais seulement pour de graves raisons. Comme si, par exemple, les fidèles ne pouvaient pas se rendre à l'église principale à cause des rivières ou des forêts qu'on ne pourrait pas traverser sans danger. Si, pour ces raisons, le peuple n'ayant pour motif ni la cupidité ni la jalousie, demande une église et un prêtre, l'évêque pèsera les raisons, et s'il les trouve bonnes, il pourra accueillir la demande. Mais alors les redevances ne seront pas multipliées et les deux prêtres ne paieront ensemble que ce qui lui était dû avant le partage de la paroisse.

» Les évêques auront soin d'étudier les canons et d'en observer les décrets, autrement l'autorité royale s'unira à celle du concile provincial pour les y forcer.

» Les évêques ne pourront obliger leurs prêtres à se rendre plus

[1] *Decanias*. Ce mot était donc déjà en usage.

de deux fois par an au synode diocésain. Ces réunions auront lieu au temps marqué dans les canons et on ne s'y occupera que des devoirs ecclésiastiques. »

Karl empiétait bien un peu, dans ces décisions, sur les droits de l'autorité ecclésiastique à laquelle les prêtres de la Narbonnaise eussent dû s'adresser, préférablement à l'autorité royale ; mais le corps épiscopal empiétait bien davantage à cette époque sur les prérogatives des rois. Alors commençait une lutte d'où l'autorité ecclésiastique sortit victorieuse. Il devait en être ainsi. Le corps épiscopal, même aux plus tristes époques, était toujours fortement constitué et jouissait d'une autorité spirituelle incontestée. Tandis qu'au milieu des bouleversements sociaux qu'enfantèrent les invasions barbares et les dissentions intestines des rois, l'autorité civile se brisa en mille parcelles qui, au lieu de converger vers un centre commun, ne tendaient qu'à rester isolées. Les rois et les seigneurs eux-mêmes contribuèrent à accroître l'action de la puissance des évêques dans les choses politiques en les prenant pour arbitres de leurs différends. Ainsi, après la bataille de Fontenai, les rois vainqueurs, Hludwig-le-Germanique et Karl-le-Chauve, voulant exclure Hlother de l'héritage paternel, demandèrent aux évêques réunis à Aix-la-Chapelle s'ils pouvaient le faire en justice.

« Ils résolurent, dit Nithard[1], de porter l'affaire à la connaissance des évêques et des prêtres, afin que la résolution prît en eux sa source et reçût la sanction de leur autorité, image de celle du Dieu tout puissant. On les chargea donc de tout examiner. Or, ayant considéré tous les crimes de Hlother et reconnaissant de plus qu'il ne savait pas gouverner la chose publique, et qu'on ne pouvait découvrir, dans son administration, aucune trace de bonne volonté, ils décidèrent unanimement que la vengeance de Dieu l'avait chassé à cause de sa méchanceté et avait remis le gouvernement à ses frères meilleurs que lui. Mais ils ne leur donnèrent ce droit qu'après leur avoir demandé s'ils voulaient régner d'après l'exemple de leur frère aîné ou selon la volonté de Dieu. Quand les rois eurent répondu qu'autant que Dieu leur accorderait de le savoir et de le pouvoir, ils se conduiraient et gouverneraient selon sa volonté, les évêques dirent : « En vertu de l'autorité divine, nous vous engageons, » exhortons et ordonnons de prendre le royaume et de le gouver-

[1] Nith., de Dissent. filior. Hlud., lib. 4.

» ner selon les lois de Dieu. » Les trois frères, s'étant réconciliés, partagèrent l'empire, comme nous l'avons dit. Mais l'autorité spirituelle n'en avait pas moins été appelée à faire acte de souveraineté dans le domaine temporel de la royauté.

Karl essaya, dans les plaids de Cologne et de Lauriac [1], de raffermir l'autorité royale chancelante; mais que pouvaient quelques capitulaires, fort justes d'ailleurs, contre les principes dissolvants que la société contenait dans son sein? La réaction des rois et des seigneurs échoua contre l'autorité spirituelle, et leurs mouvements brusques, presque convulsifs ne purent vaincre la marche ferme, invincible d'une puissance que les événements venaient chaque jour accroître et fortifier.

Hlother n'en voyait qu'avec dépit les progrès, et ce fut peut-être pour se venger du décret épiscopal qui l'avait déposé, qu'il attaqua l'autorité spirituelle dans son expression la plus complète, dans la papauté.

Grégoire IV étant mort (844), Sergius II fut élu et ordonné sans qu'il en fût donné avis à Hlother. Ce prince, l'ayant appris, envoya sur-le-champ à Rome un de ses fils nommé Hludwig, avec une armée et un cortége d'évêques à la tête desquels était Drogon, évêque de Metz.

Ce prélat, si dévoué à Hludwig-le-Pieux, son frère, s'était, après la mort de ce prince, attaché au parti de Hlother qu'il suivit en Italie. Le pape Sergius fut habile : au lieu de manifester quelque crainte à l'arrivée de l'armée franke, il envoya au-devant du jeune Hludwig les magistrats de Rome, les bannières et les croix pour le recevoir d'une manière triomphale, et il l'attendit lui-même, avec son clergé, sur les degrés de l'église de Saint-Pierre [2], comme autrefois Adrien et Léon attendaient Charlemagne. Le pape embrassa le jeune Hludwig, le prit par la main et l'introduisit sous le parvis de la basilique. Mais arrivé près de la porte d'argent qui était celle de la basilique elle-même, Sergius la fit fermer, et se tournant vers le jeune prince, il lui dit : « Cette porte ne vous sera ouverte que si vous êtes venu avec une intention droite et pour le bien de l'état. » Hludwig ayant répondu qu'il n'avait pas de mauvais dessein, Sergius

[1] Loiré, au pays d'Angers. Le P. Sirmond a donné les capitulaires de ces plaids au t. III.e de sa Collection des anciens conciles des Gaules, p. 4 et seq.

[2] Anast. Biblioth., Vit. Sergii.

ouvrit la porte et le conduisit jusqu'à la Confession de Saint-Pierre. Tous ensuite, Romains et Franks, y entrèrent en foule et on y fit les prières et les acclamations usitées en pareille circonstance. Mais comme les Franks se mirent à ravager les environs de Rome, le pape craignant qu'ils ne voulussent se rendre maîtres de la ville, en fit fermer les portes. Hludwig ne s'offensa pas de ce procédé, et le pape le sacra le dimanche suivant, roi des Lombards, en lui mettant la couronne sur la tête et l'épée au côté.

Cette cérémonie religieuse était passée en usage depuis le sacre de Pépin et ne contribua pas peu à faire naître et à fortifier l'idée que la puissance ecclésiastique, image de celle de Dieu, comme dit Nithard, était la source de laquelle émanait le pouvoir civil.

Le pape Sergius, au milieu des honneurs qu'il prodiguait au jeune Hludwig, montrait une certaine indépendance qui ne plut pas à Drogon, évêque de Metz. Hlother l'avait spécialement chargé de régler qu'à l'avenir aucun autre pape ne serait consacré sans les ordres de l'empereur et la présence de ses envoyés [1]. Drogon fit donc réunir un concile pour y faire adopter cette décision; mais le pape y parla avec tant de sagesse, qu'il ferma la bouche à tous les adversaires de l'indépendance de la papauté. Pour consoler Drogon d'un échec qui peut-être avait blessé sa vanité d'évêque grand seigneur et d'envoyé spécial de Hlother, le pape le nomma son vicaire pour toutes les provinces au-delà des Alpes.

Cette dignité avait toujours été un des priviléges de l'Église d'Arles jusqu'à l'avènement des Karolingiens au trône. Mais à cette époque le centre de l'empire étant sur les bords du Rhin, le siége de Mayence devint le premier siége épiscopal et saint Boniface fut nommé vicaire du siége apostolique. Peut-être que les papes n'eurent pas, après la mort de saint Boniface, de vicaire-général [2] pour tout l'empire frank. Charlemagne et Hludwig-le-Pieux correspondaient directement avec eux et leur en tenaient lieu. Après la division de l'empire en trois royaumes, ils rétablirent, dans la personne de Drogon de Metz, cette haute dignité. Sergius l'annonça en ces termes à tous les évêques des provinces transalpines [3] :

[1] Annal. Bert., ad ann. 844; Anast. Biblioth., Vit. Sergii.

[2] On pourrait croire cependant que Tilpin, plus connu sous le nom de Turpin, archevêque de Reims, fut vicaire du saint-siége au commencement du règne de Charlemagne.

[3] Epist. Sergii ad Episcop. Transalp.; apud Sirm., op. cit., p. 9 et seq.

« Nous eussions désiré, très chers frères, aller en personne travailler à établir parmi vous la splendeur de l'épiscopat; mais comme la sollicitude de toutes les Églises nous accable et ne nous permet pas d'aller au milieu de vous, nous avons, à l'exemple de nos prédécesseurs, nommé des vicaires pour nous remplacer dans les lieux où il nous est impossible de nous rendre. Nous vous faisons donc savoir que nous établissons notre vicaire pour toutes les provinces transalpines, Drogon, archevêque de Metz [1], fils du glorieux empereur Karl dont la sagesse fonda l'empire romano-frank. Nous l'avons spécialement choisi, parce qu'étant oncle de notre sérénissime et très pieux fils, l'empereur Hlother, ainsi que nos fils bien-aimés les rois Hludwig et Karl, et qu'étant également recommandable par sa sainteté et sa doctrine, il usera bien de l'autorité que lui confie le siége apostolique et nous remplacera dignement auprès de vous.

Il faut, mes frères, que celui qui travaille pour tous soit soutenu par tous; c'est pourquoi nous vous recommandons d'avoir pour lui la soumission qui lui est due. Nous lui déléguons notre autorité pour rassembler les conciles généraux des susdites provinces et nous ordonnons de lui faire connaître sans délai tout ce qui aura été décidé dans les conciles provinciaux. Si quelqu'un veut en appeler au siége apostolique, il s'adressera d'abord à lui et ne viendra à nous qu'avec des lettres de sa part.

» Nous déléguons aussi à notre frère l'archevêque Drogon, notre autorité pour l'examen des évêques et des abbés, sauf toujours le droit de primauté du siége universel de Rome et les droits de notre fils spirituel l'empereur Hlother. »

Le souverain pontife avait donc alors une certaine action dans le choix des évêques et des abbés. C'est la première fois qu'il en est fait mention dans les monuments de l'Église de France. Les évêques, dans l'origine, étaient élus par le clergé et le peuple et ordonnés par les évêques comprovinciaux qui dirigeaient l'élection et faisaient l'ordination sous la présidence du métropolitain ou du plus ancien évêque, si c'était le métropolitain lui-même qui était élu et ordonné. Les rois et les maires du palais mérowingien usurpèrent, il est vrai, bien souvent les droits du clergé et du peuple dans le choix des évêques; mais leurs usurpations n'avaient pas

[1] On nommait alors archevêques tous ceux qui avaient reçu le *pallium*.

changé *le droit* qui subsista jusqu'aux premiers karolingiens. Ces rois reçurent de la papauté le privilége de nommer aux siéges épiscopaux ; mais les papes se réservèrent sans doute l'examen de l'élu et la confirmation du choix. Telle fut, selon nous, l'origine de l'action directe des papes et des rois dans le choix des évêques. Elle passa dans *le droit* par l'influence de la puissance karolingienne. Et il en fut de même de plusieurs autres modifications que l'on fit subir incontestablement à cette époque au droit primitif de l'Eglise de France.

Le pape Sergius dit encore dans sa lettre que le siége apostolique ne recevra l'appel que de ceux dont la cause aura été examinée d'abord par le concile provincial, et ensuite par le concile national qui se réunira sous la présidence du vicaire du saint-siége. La cause, en effet, comme le fait très bien remarquer le pape, devait nécessairement être beaucoup mieux connue sur les lieux qu'à Rome.

Les évêques du royaume de Karl, malgré la lettre du pape, ne furent pas d'avis de reconnaître immédiatement la juridiction générale donnée à Drogon. S'étant assemblés à Verneuil, ils formulèrent ainsi leur opinion [1] :

« Quant à la prélature du très révérend Drogon, nous n'osons rien décider autre chose, si ce n'est qu'il faut attendre qu'on ait pu réunir le concile le plus nombreux que faire se pourra de la Gaule et de la Germanie, afin de connaître l'opinion des métropolitains et des évêques à laquelle nous ne voulons ni ne pouvons résister. Cependant, si une telle charge doit être confiée à quelqu'un, nous ne voyons personne à qui elle convienne mieux qu'à Drogon qui nous est uni par la communion du même sacerdoce et a le privilége d'être parent de Votre Excellence. »

Les Pères du concile s'adressaient à Karl. Le concile national que réclamaient les évêques du royaume de Karl-le-Chauve ne fut

[1] II Concil. Vern., c. 11 ; apud Sirm., op. cit., p. 17 et seq. — On trouve dans le même recueil un capitulaire dressé par les évêques au plaid de Thionville de l'année 844. Hlother s'y rendit avec Drogon ; Hludwig-le-Germanique et Karl s'y trouvèrent aussi. Les évêques engagent principalement les rois à vivre en bonne harmonie, à faire ordonner des évêques pour les siéges vacants, à ne donner les monastères qu'à des hommes religieux, c'est-à-dire à des moines, à ne prendre sur les biens ecclésiastiques que les subsides qui étaient dus, à laisser aux évêques le soin des monastères privés de titulaires. On voit ainsi que l'autorité civile ne mettait pas de titulaires dans les fiefs ecclésiastiques, afin d'en jouir.

sans doute pas convoqué, et Drogon ne « jouit pas, dit Hincmar [1], de l'honneur qu'il avait brigué, parce que ceux qui y étaient intéressés n'y consentirent pas, ce qu'il souffrit avec une grande patience de peur de scandaliser ses frères et de faire un schisme. »

Les évêques réunis au concile de Verneuil prièrent surtout le roi d'envoyer des *missi* dans les provinces et dans les monastères, afin d'y faire respecter les règles de la discipline [2]; de réprimer les moines et les clercs vagabonds ; d'interdire les mariages sacriléges que contractaient des religieuses ; de défendre aux religieuses de prendre des habits d'hommes et de se tonsurer sous prétexte de suivre la vie monastique. Ils prient le roi de permettre aux évêques, trop faibles pour faire la guerre, d'envoyer quelqu'un à leur place faire le service militaire, et de faire rendre aux églises et aux monastères les biens dont les laïques s'étaient emparés.

Ces demandes nous font connaître les abus déplorables qui régnaient au sein de la société chrétienne.

Les Pères du concile prient en outre Karl de faire nommer un archevêque à Reims et un évêque à Orléans [3]. Jonas, évêque de cette dernière ville, était mort l'année précédente (843). Ce fut une grande perte pour l'épiscopat dont il était une des lumières. Aussitôt après la mort de Jonas, Wenilon, archevêque de Sens et métropolitain de la province, avait fait élire Agius, mais plusieurs s'y opposèrent et parvinrent à mettre Karl dans leur parti. On pourrait croire que ce fut par le moyen de Loup, abbé de Ferrières, qui jouissait d'une haute considération au palais de Karl et qui n'aimait pas Agius [4]. Le roi se rendit cependant aux désirs des Pères du concile et donna son consentement à l'ordination d'Agius. On s'occupa aussi alors de l'Église de Reims privée de pasteur depuis la déposition d'Ebbon.

Cet évêque, malgré l'acte qu'il avait donné, n'avait consenti qu'à regret à sa déposition et avait été enfermé au monastère de Fulde [5]. On l'avait ensuite confié à la garde de Fréculf, évêque

[1] Hincm., Epist. 44, § 3.

[2] II Conc. Vern., c. 2, 3, 4, 5, 7, 8, 12.

[3] *Ibid.*, c. 9, 10.

[4] Lup. Ferrar., Epist. 21 ad Jon.

[5] Narrat. Clericor. Rem.; apud Duchêne, rer. Franc. script., t. II, p. 340 et seq.

de Lizieux, et enfin à celle de Boson, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire. Ebbon était dans ce dernier monastère à la mort de Hludwig-le-Pieux.

Boson, voyant Hlother arriver d'Italie après la mort de l'empereur, lui conduisit Ebbon à Ingelheim. Drogon de Metz, Otgar de Mayence, Hetti de Trèves, Amalwin de Besançon, Audax de Tarentaise, Badarad de Paderborn, Frother de Toul et un grand nombre d'autres archevêques, évêques, prêtres et abbés étaient accourus au-devant du nouvel empereur. Hlother revit avec joie l'ancien archevêque de Reims et résolut de le faire rétablir sur son siége dans une assemblée de tous les prélats ecclésiastiques qui étaient à Ingelheim. Sans se préoccuper des formes canoniques, il leur fit signer le décret suivant [1] :

« Au nom du Seigneur J.-C. Dieu éternel, Hlother, par la Providence divine empereur Auguste.

» Puisque, comme nous n'en pouvons douter, les anges se réjouissent dans le ciel à l'occasion d'un pécheur qui fait pénitence, à plus forte raison, nous autres mortels, ne devons-nous jamais rebuter sur la terre ceux que l'Écriture nous assure être un sujet de joie dans le ciel pour les anges. La bonté divine nous apprend encore à ne pas condamner, mais plutôt à consoler ceux qui s'accusent eux-mêmes. Le Seigneur ne condamna pas la pécheresse non plus que le publicain qui s'humiliait et s'accusait, au contraire il le justifia. Il n'a point dit : « Celui qui s'humilie sera condamné, » mais au contraire « sera exalté. »

» C'est pourquoi, Ebbon, à la requête des enfants de votre Église et selon le décret des évêques ici présents, nous vous rendons le siége de Reims, que vous avez perdu pour nos intérêts. »

Ces derniers mots expriment le seul et unique motif de la réhabilitation d'Ebbon. Le préambule du décret n'y avait été mis que pour obtenir d'une manière convenable la signature des évêques qui, pour la plupart, avaient signé la déposition. Hlother ne croyait pas Ebbon coupable. On devait le dire cependant pour ne pas condamner la première sentence prononcée contre lui.

Muni du décret de son rétablissement, Ebbon se rendit à Reims [2] où le reçurent quatre de ses suffragants : Rothade de Soissons, Si-

[1] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. II, p. 631; Flodoard., Hist. Eccl. Rem., lib. 2, c. 20.

[2] Narrat. Clericor. Rem.

méon de Laon, Erpwin de Senlis et Loup de Châlons. Les autres évêques de la province s'excusèrent de n'avoir pu se rendre à la métropole pour le recevoir et envoyèrent des clercs pour les représenter [1]. Les chanoines, les moines, et une foule immense de peuple allèrent même à sa rencontre avec des palmes et des cierges allumés et le conduisirent triomphalement jusqu'à son église. Après la prière, Rothade monta à l'ambon avec le moine Ingobert et après avoir imposé silence, raconta comment Ebbon avait été rétabli par un concile et par l'empereur Hlother. Ingobert lut ensuite à haute voix le décret de rétablissement. Les envoyés des évêques absents remirent les actes de consentement dont ils étaient porteurs. Toutes ces pièces ayant été lues publiquement, la foule poussa de grands cris de joie et on entonna le *Te Deum*. Ebbon se rendit ensuite à la sacristie pour s'y revêtir des ornements épiscopaux, afin de célébrer la messe. Lorsqu'il s'avança à l'autel, Rothade le tenait par la main droite et avait à côté de lui Loup de Châlons et le prêtre Hermanfrid, depuis évêque de Beauvais. Siméon de Laon le tenait par la main gauche et avait auprès de lui Erpwin de Senlis et Vitaüs, chorévêque de l'Église de Cambrai. Après la messe, on conduisit Ebbon de la même manière à son siége épiscopal, et comme Siméon, Loup et Erpwin avaient été ordonnés en son absence contrairement aux canons qui exigeaient la présence du métropolitain, ils lui demandèrent de confirmer leur ordination. Il y consentit volontiers et leur remit devant l'autel l'anneau et le bâton pastoral qu'ils avaient déposé à ses pieds.

Ebbon publia ensuite un manifeste [2] pour se justifier d'être rentré dans son Église après s'être reconnu indigne de l'épiscopat. Les raisons ne lui manquèrent pas, comme on le pense bien.

Il se maintint sur son siége jusqu'au partage de l'empire. Mais alors la cité de Reims étant tombée dans la part du roi Karl, Ebbon s'enfuit en Italie auprès de Hlother, et accompagna à Rome le jeune Hludwig et Drogon. Barthélemi de Narbonne, qui avait été déposé pour les mêmes causes qu'Ebbon, s'y trouva aussi, et ces deux évêques demandèrent à Sergius de les rétablir sur leurs siéges

[1] Cette assertion des clercs de Reims fut depuis condamnée comme une calomnie au deuxième concile de Soissons. Siméon, Loup et Erpwin nièrent aussi avoir reçu d'Ebbon l'anneau et le bâton pastoral.

[2] Apud D. Luc d'Acheri, Spicileg.

en vertu de son autorité apostolique [1]. Mais le pape [2], les regardant comme légitimement déposés, les admit seulement à la communion laïque.

L'Église de Reims, depuis dix ans sans évêques, était, suivant les Pères du concile de Verneuil [3], horriblement déchirée, et le clergé et le peuple étaient accablés de maux spirituels et corporels.

Karl écouta la prière des évêques du concile de Verneuil. Le clergé et le peuple reçurent l'ordre de procéder à une élection, et leur choix tomba sur un moine de Saint-Denis nommé Hincmar [4] qui était alors au concile qui se tenait à Beauvais. Le décret d'élection y fut porté et Hincmar ayant obtenu le consentement de son abbé [5], d'Herchinrade de Paris, son évêque, et de Wenilon de Sens, son archevêque, subit l'examen ordinaire et fut ordonné le troisième jour de mai de l'année 845.

Hincmar [6] était Frank d'origine; il fut élevé dès son enfance au

[1] Les clercs de Reims, dans leur narration, prétendent qu'Ebbon avait été rétabli par le pape Grégoire et citent le décret de ce pape. On possède cette pièce regardée généralement comme apocryphe. (*V.* Sirm., Concil. antiq. Gall., in append., t. III, p. 609 et seq.)

[2] Anast. Biblioth., Vit. Sergii.

[3] II Conc. Vern., c. 9.— Pendant ces dix ans, l'Église de Reims fut gouvernée par deux prêtres : Fulcon, nommé évêque après la déposition d'Ebbon, et Nothon. Ces prêtres ne furent pas ordonnés parce qu'Ebbon poursuivit sans doute son rétablissement auprès du pape jusqu'en 844.

[4] Flodoard., Hist. Eccl. Rem., lib. 3, c. 1.

[5] C'était Hludwig, successeur d'Hilduin. On a du concile de Beauvais, où fut ordonné Hincmar, un capitulaire en huit chapitres. On y demande surtout protection pour les églises. (*V.* Sirm., op. cit., t. III, p. 23.)

[6] Flodoard., Hist. Eccl. Rem., lib. III. — Cet historien raconte (lib. 3, c. 2) qu'un an après l'ordination d'Hincmar, Hlother exigea du pape Sergius des lettres qui ordonnaient la révision de la cause d'Ebbon, et que ce pape ordonna à Gundebald, archevêque de Rouen, de se rendre à Trèves, où il jugerait cette affaire avec ses légats et ceux des évêques du royaume de Karl qu'il voudrait choisir, et d'y faire comparaître Hincmar. Le pape écrivit en même temps à Hincmar de s'y rendre. Il s'y rendit en effet avec Gondebald, mais les légats du pape ne s'y trouvèrent point. Alors Gondebald, en vertu de la délégation qu'il avait reçue du pape pour terminer cette affaire, convoqua un concile à Paris où se trouvèrent Wenilon de Sens, Lantran de Tours et Hincmar, avec leurs suffragants. Ebbon y avait été cité. Comme il n'y comparut point, sa déposition fut confirmée. Ebbon vécut encore environ cinq ans.

Hlother voulut l'envoyer à Constantinople en ambassade et Ebbon ayant refusé, fut obligé de quitter l'Italie. Hludwig-le-Germanique lui donna l'évêché d'Hildesheim où il mourut. (Narrat. Clericor. Rem.)

monastère de Saint-Denis, dont l'école était florissante sous le gouvernement du célèbre Hilduin. Il passa ensuite à l'école du palais de l'empereur Hludwig-le-Pieux et retourna au monastère de Saint-Denis pour y embrasser la vie monastique. Hilduin conçut pour lui beaucoup d'amitié, et cet abbé ayant été exilé au monastère de la Nouvelle-Corbie, Hincmar l'y suivit avec la permission de son évêque et la bénédiction de ses frères. L'empereur Hludwig aimait beaucoup Hincmar. Karl-le-Chauve hérita des sentiments de son père et sut apprécier la science et les vertus de l'illustre moine qui, sans avoir aucune prélature, siéga au milieu des Pères de Verneuil et de Beauvais.

Peu d'évêques eurent, dans l'Église de France, une influence aussi grande, aussi méritée qu'Hincmar. Sa profonde connaissance du droit canonique le rendit la lumière des conciles et l'arbitre des affaires les plus importantes. Karl-le-Chauve ne faisait rien sans le consulter; cinq papes qui se succédèrent sur le siége de Rome, pendant l'épiscopat d'Hincmar, eurent pour lui la plus haute estime. Nous le verrons, pendant trente-sept ans, mêlé à toutes les affaires de l'Église de France. Nous aurons surtout occasion d'apprécier son génie, son habileté, sa science, son caractère énergique dans la question du prédestinatianisme, la déposition des clercs de Reims ordonnés par Ebbon, et le divorce de Hlother II; dans ses différends avec Rothade de Soissons et Hincmar de Laon, son neveu. Hincmar de Reims fut, pendant son épiscopat, l'oracle des évêques, des princes, des seigneurs, des abbés. Il était en outre en relation avec tous les savants, et particulièrement avec Anastase, le savant bibliothécaire de Rome et l'historien des papes. Nous étudierons, à l'occasion, ses œuvres et nous y remarquerons une science profonde, un style quelquefois véhément, toujours ferme et vif. Les grandes choses que l'illustre archevêque a faites, les services éminents qu'il a rendus à l'Église devront, selon nous, lui faire pardonner des actes de rigueur qui étonneront moins si on a soin de se reporter au siècle où il vécut.

L'année même de son ordination, Hincmar assista au concile de Meaux [1] où furent renouvelés les Capitulaires de Cologne, de Thionville, de Lauriac et de Beauvais, auxquels on ajouta cinquante-cinq canons. Voici ce que nous y trouvons de remarquable :

[1] Concil. Meld.; apud Sirm., op. cit., à p. 25 ad p. 58.

« Le roi devra accorder une plus grande liberté aux évêques pour remplir leur ministère, surtout pendant l'Avent et le Carême. Les princes permettront aux évêques de tenir, deux fois ou au moins une fois l'année, les conciles provinciaux et les synodes diocésains, parce que la confusion qui règne dans les choses temporelles ne doit pas empêcher les prêtres de se réunir pour prendre soin des choses religieuses. On doit empêcher les chorévêques de conférer les Ordres majeurs. Il est convenable que les prêtres viennent, en temps opportun, visiter les évêques et leur apportent des présents; les titres cardinaux qui sont dans les villes et les faubourgs sont à la disposition de l'évêque [1]. »

Les cures étaient alors appelées *titres*, et les cures de villes *titres cardinaux*, d'où on donnait le nom de prêtres cardinaux aux curés de ville. Les titres de Rome ont seuls conservé le nom de titres cardinaux [2].

« Le roi, continuent les Pères du concile de Meaux [3], ne devra recevoir, pour le service de sa chapelle, aucun chanoine sans le consentement de l'évêque : il serait bien que chaque évêque eût une charte scellée du sceau royal, et qui lui donnerait le droit de requérir main-forte au besoin. » Les évêques commençaient alors à recourir à la force, comme le pouvoir civil, dans l'exercice de leur autorité. *Le seigneur*, en leur personne, prenait le dessus sur *l'évêque*. « Il est inconvenant que le roi abandonne les chapelles de ses maisons royales à des laïques qui en emploient les revenus à nourrir leurs chiens ou leurs concubines. Ces chapelles devraient être confiées à des clercs qui en auraient soin et en emploieraient les revenus à secourir les pauvres et les voyageurs. »

Le canon trente-quatrième défend de s'écarter, dans l'interprétation des Saintes-Écritures, du sens admis généralement par les saints Pères, et ordonne de réprimer la présomption de certains moines qui enseignaient des nouveautés. Enfin, le canon soixante-dix-septième ordonne de célébrer les fêtes de Pâques pendant huit jours.

Les réglements du concile de Meaux furent adoptés, l'année suivante, dans un concile très nombreux qui se tint à Paris; il ne

[1] Concil. Meld.; apud Sirm., op. cit., c. 28, 32, 44, 45, 54.

[2] C'est pour cela qu'on donne toujours aux cardinaux-prêtres le titre d'une des paroisses de Rome. Ils en sont censés les titulaires.

[3] Concil. Meld., c. 58, 71, 75.

s'était trouvé, à Meaux, que Wénilon de Sens, Hincmar de Reims et Rodulf de Bourges, avec leurs suffragants. Gundebald, métropolitain de Rouen [1], Ursmar de Tours et Amolon de Lyon [2], avec leurs suffragants, se trouvèrent avec eux au concile de Paris qui fut ainsi composé des évêques de six provinces.

Karl, la même année, convoqua un plaid général extraordinaire à Epernai [3], et y proposa les décrets des conciles de Meaux et de Paris à l'adoption des seigneurs. Ceux-ci eurent si peu d'égards aux admonitions des évêques, est-il dit dans les Annales de saint Bertin, que jamais peut-être la dignité pontificale ne reçut un si grand affront qu'en cette assemblée. Les évêques en furent chassés, et les seigneurs firent un choix de canons qu'ils leur envoyèrent en déclarant que c'étaient les seuls que le roi et eux observeraient [4]. C'était une de ces réactions fougueuses dont nous avons parlé.

Les évêques du concile tenu à Paris en 846 confirmèrent, à la requête de Paschase-Ratbert, abbé de Corbie, les priviléges de ce monastère touchant la liberté des élections.

On possède encore la charte de ces priviléges [5]. Paschase-Ratbert était abbé depuis deux ans lorsqu'il l'obtint; c'était [6] un des hommes les plus remarquables de l'époque. Long-temps modérateur de l'école sous les abbés Adalhard et Wala, il avait fortement contribué à donner au monastère de Corbie la haute réputation dont il jouissait au IX.e siècle.

Paschase-Ratbert fit plusieurs ouvrages. Le plus célèbre est celui qui a pour titre : *Du corps et du sang du Seigneur* [7]. Il l'adressa à Warin, surnommé Placidus, abbé de la Nouvelle-Corbie, et son disciple.

Paschase-Ratbert écrivit son ouvrage d'un style simple en faveur

[1] Præfat. Concil. Meld.; apud Sirm., p. 28, 29.

[2] Capit. Sparnac.; apud Sirm., p. 63.

[3] Annal. Bertin., ad ann. 846.

[4] Capit. Sparnac.; apud Sirm., loc. cit.

[5] Apud Sirm., op. cit., p. 68 et seq.

[6] Il avait été élevé dans le monastère de N.-D. de Soissons et par la charité des religieuses. Il fut très estimé de Hludwig-le-Pieux et très cher à l'abbé Wala, comme nous l'avons remarqué. (*V.* Hist. litt. de France, t. v.)

[7] Pasch. Ratb., De corp. et sang. Domini in Eucharist. Biblioth. SS. PP., t. xiv. (Edit Lugd.) — Lorsque Paschase-Ratbert dédia ce traité à Warin, ce dernier était déjà abbé de la Nouvelle-Corbie, ce fut par conséquent après 826. Paschase dit lui-même qu'il publia son traité pour la première fois pendant

de ceux qui n'étaient pas encore instruits des lettres humaines et qui habitaient le monastère de la Nouvelle-Corbie. Son but était principalement de faciliter l'instruction des jeunes Saxons que l'on y élevait. L'ouvrage n'est point polémique, mais purement dogmatique. L'auteur y expose simplement la doctrine de l'Église et enseigne principalement trois choses : que l'Eucharistie est le vrai corps et le vrai sang de J.-C. ; que la substance du pain et du vin n'y demeure plus après la consécration, et que le corps eucharistique de J.-C. est le même qui est né de la Vierge Marie. Il est impossible de parler plus clairement que ne le fait Paschase-Ratbert sur chacune de ces questions.

« Il faut croire, dit-il [1], qu'après la consécration, ce qui paraît encore du pain et du vin n'est cependant autre chose que la chair et le sang de J.-C. La vérité même l'a certifié à ses disciples par ces paroles : « C'est ma chair pour la vie du monde. » Le sacrement de l'Eucharistie est en même temps *vérité* et *figure*; *vérité*, parce qu'il contient réellement le *vrai* corps et le *vrai* sang de J.-C.; et *figure*, parce que le prêtre, en immolant tous les jours l'agneau sur l'autel, *rappelle* le *souvenir* du sacrifice que J.-C. a offert une fois sur la croix. Le changement qui se fait sur l'autel s'opère par la vertu de cette parole : « *Hoc est corpus meum*, ceci est mon corps, parce que c'est une parole divine et toute-puissante. C'est aussi par cette autre parole : « *Hic est sanguis meus*, ceci est mon sang, » que ce qui était auparavant vin et eau devient sang et le même sang qui a été donné aux disciples. Si vous me demandez la raison de ce mystère, je n'en ai d'autre à vous donner que la puissance et la volonté de J.-C., et ma foi est là-dessus toute ma science. »

Personne, à l'époque où écrivait Paschase-Ratbert, ne contesta ce qu'il disait de la présence réelle et du changement de substance ou transubstantiation qui s'opère dans le sacrement de l'Eucharistie; mais en disant que « le corps de J.-C., réellement présent dans l'Eucharistie, était la même chair qui est née de la Vierge, la même qui a souffert sur la croix et qui est sortie glorieuse du tombeau, » il

l'exil de Wala, c'est-à-dire en 831. Ceux qui ont prétendu qu'il avait été publié en 818 se sont donc trompés. La deuxième édition fut dédiée à Karl-le-Chauve vers l'an 844. Paschase-Ratbert composa plusieurs autres ouvrages, entre autres un commentaire très long sur saint Mathieu et un commentaire de plusieurs psaumes et sur les lamentations de Jérémie.

[1] Pasch. Ratb., De corp. et sang., passim.

donna lieu à une discussion importante. Plusieurs Pères de l'Église, saint Ambroise en particulier, avaient bien parlé de la même manière et on ne s'était pas mépris sur la valeur de leurs expressions ; mais au IX.ᵉ siècle, la dialectique d'Aristote qui commençait à être beaucoup étudiée avait introduit dans le langage scientifique une précision qui dégénérait parfois en un pédantisme ridicule et faisait trouver des difficultés dans les propositions les plus simples.

On ne trouva donc pas fort juste de dire que le corps eucharistique fût le même que le corps né de la Vierge, et on trouva qu'il en différait *quant à la manière d'être.*

Amalaire, qui publia son *Traité des offices ecclésiastiques* en même temps que Paschase-Ratbert publiait pour la première fois son *Traité du corps et du sang du Seigneur*, avait fait de subtiles distinctions sur trois *manières d'être* qui pouvaient convenir au corps de J.-C. [1]

Ce qu'il disait n'attaquait en rien le dogme catholique de la présence réelle, mais pouvait donner lieu à d'interminables discussions, comme tout ce qui est de pure subtilité. Florus [2], diacre de Lyon, entra donc en lice contre Amalaire et le dénonça dans un concile où se trouvaient Drogon de Metz, Hetti de Trèves, Aldric du Mans, Alberic de Langres et Raban, abbé de Fulde ; ces savants personnages ne condamnèrent point Amalaire et donnèrent au contraire à ses ouvrages des éloges mérités. Florus ne se tint pas pour battu et dénonça de nouveau Amalaire aux Pères d'un concile qui se tint à Quiercy. Ceux-ci ayant demandé au célèbre liturgiste s'il pouvait appuyer ses opinions sur quelques passages des Pères, et celui-ci ayant déclaré franchement qu'il ne le pourrait, ses subtilités furent déclarées dangereuses [3].

Pour peu qu'on examine les paroles d'Amalaire, il est facile de se convaincre qu'il n'attaquait pas le moins du monde la présence réelle du corps de J.-C. dans l'Eucharistie. Il parle au contraire de ce dogme de la manière la plus claire [4].

[1] De Officiis Eccl., lib. 3, c. 26.

[2] Il n'y eut entre Florus et Amalaire qu'une simple discussion liturgique. Florus avait fait, comme Amalaire, un traité de la Messe.

[3] Hist. litt. de France, t. v.

[4] Usserius, savant protestant, en convient, mais il ajoute que ce fut pour cela qu'il fût condamné au concile de Quiercy. Usserius a oublié de dire où il avait trouvé ce fait.

Blondel, ministre protestant, qui a fait Paschase-Ratbert auteur du dogme de

Le troisième livre surtout des *Offices ecclésiastiques*[1] est rempli de témoignages formels en faveur de la foi catholique.

Dans sa lettre à Gunthar, Amalaire ne s'exprime pas moins clairement. Ce jeune homme lui avait reproché de communier trop souvent et de cracher peu de temps après avoir communié. Amalaire, pour répondre à ce second reproche, dit qu'il avait un tempérament lymphatique et que c'était pour lui une nécessité de cracher souvent; c'est pourquoi, ajoute-t-il, si, malgré ses précautions, il crachait quelque parcelle de l'Eucharistie, Dieu ne lui en ferait pas un crime; et du reste, l'essentiel est de recevoir le corps de J.-C. avec un cœur pur. Quant au premier reproche, Amalaire répond à Gunthar que les anciens canons ordonnaient de communier chaque fois qu'on assistait au saint sacrifice ou de déclarer la raison pour laquelle on s'en abstenait.

« Vous avez suivi, lui dit-il[2], le conseil de Gennade de Marseille qui exhorte les fidèles à communier tous les dimanches, apparemment parce qu'il n'avait pas coutume lui-même de communier tous les jours. C'est plutôt saint Augustin qu'il faut consulter. Ce saint docteur, parlant de ceux qui communient tous les jours et de ceux qui ne croient pas pouvoir le faire tous les jours, dit qu'ils ne doivent pas se condamner les uns les autres. »

Amalaire ne doutait point, et avec raison, des sentiments de saint Augustin sur la présence réelle. Il n'en fut pas de même d'un jeune moine nommé Frudegarde, pour lequel certaines expressions du saint docteur étaient une occasion de trouble et d'inquiétude. Frudegarde[3] était disciple de Paschase-Ratbert et il lui écrivit pour lui

la présence réelle et de la transubstantiation, prétend que le concile de Quiercy, Florus et Amalaire, furent les adversaires de Paschase. Ces différents personnages avaient des opinions contradictoires, mais peu importe à Blondel. Dans le désir de trouver des adversaires à Paschase-Ratbert, il enregistre la plupart des hommes célèbres de cette époque. Une chose certaine, c'est que personne n'a contesté ce que Paschase-Ratbert a dit de la présence réelle, excepté *peut-être* Jean Scot. Blondel n'a rien compris à la discussion qui eut lieu au IX.e siècle au sujet de l'Eucharistie.

[1] *V.* surtout le chap. 24 du 3.e livre.

[2] Amal., Epist. ad Gunth.

[3] Blondel s'est hâté de mettre Frudegarde parmi les adversaires de Paschase-Ratbert, qui combattirent vaillamment contre l'invention de cet abbé. Il faut avoir de la *bonne volonté* pour *faire* l'histoire de cette manière.

exposer les textes de saint Augustin qu'il croyait contraires à la présence réelle.

L'abbé de Corbie lui répondit très sagement que pour entendre ces textes obscurs de saint Augustin, il fallait les rapprocher de ceux où il parlait plus clairement, et que de cette manière, il verrait bientôt que le saint docteur admettait certainement la présence réelle. Il lui cite en particulier ces paroles tirées d'un de ses sermons : « Dans le pain eucharistique, recevez ce qui a été suspendu sur la croix, et dans le calice, ce qui a coulé du côté de J.-C. » Paschase-Ratbert joignit à cette lettre un extrait de son commentaire sur saint Mathieu, où il parle de l'Eucharistie.

Lorsque Paschase-Ratbert eut publié pour la seconde fois son traité de l'Eucharistie vers l'an 844, on agita de nouveau dans les écoles théologiques la question non pas de la *présence réelle*, mais de la *manière d'être* ou *de la forme* du corps eucharistique de J.-C.

Le monastère de Corbie possédait alors un homme de haute capacité nommé Ratramn. Ce moine affectionnait surtout les questions difficiles [1] et ardues et s'était trouvé en désaccord avec son abbé sur la question de la naissance de J.-C. Ratramn, sans attaquer les prérogatives virginales de la sainte Mère de J.-C., prétendait que la naissance du Dieu-homme s'était opérée d'une manière naturelle. Paschase-Ratbert fit un livre pour le réfuter et prouver que cette naissance s'était opérée d'une manière surnaturelle est miraculeuse [2]. Ratramn fut vaincu dans cette lutte, quitta Corbie et se retira au monastère de Ferrières, auprès du célèbre abbé Loup, son ami. Loup écrivit à Paschase-Ratbert pour le réconcilier avec son disciple [3]; mais le saint abbé de Corbie mourut vers cette époque et Ratramn attaqua son opinion touchant le corps eucharistique de J.-C. Karl-le-Chauve, qui aimait, malgré ses guerres et les soins qu'il donnait à l'administration de son royaume, à s'occuper de

[1] Ratramn avait eu une discussion avec un moine dont on ignore le nom et qui prétendait que tous les hommes n'avaient qu'une seule et même ame. (*V.* Hist. litt. de France par les Bénéd., t. IV, p. 258, 259.)

[2] *V.* D. Luc d'Acheri, Spicileg., t. I, nov. edit.; Pasch. Ratb., De Part. Virg.; Ratramn., De Nativit. Christi.

[3] Loup écrivit trois lettres à Paschase-Ratbert (Lup., Epist. 56. 57, 58). Nous croyons que le moine dont il parle était Ratramn. Il était lié avec ce dernier, comme on le voit par une lettre qu'il lui adressa et qui nous a été conservée (Lup., Epist. 79).

questions de théologie et de philosophie, et qui avait lu l'ouvrage de Paschase-Ratbert, voulut que Ratramn mît aussi ses opinions par écrit. Telle fut l'occasion du livre du savant moine intitulé, comme celui de Paschase : *Du corps et du sang du Seigneur* [1].

Après avoir expliqué les termes dont il doit se servir, Ratramn pose clairement les deux questions qu'il se propose de résoudre. La première est celle-ci : « Le corps et le sang que les fidèles reçoivent à l'Église s'opèrent-ils en mystère ou en vérité, c'est-à-dire de manière qu'il y ait quelque chose de mystique qui ne puisse être aperçu que des yeux de la foi. Ou bien tout s'y opère-t-il d'une manière tellement évidente que les yeux du corps découvrent aussi bien que les yeux de la foi ce qui s'opère. »

Ratramn répond qu'il y a quelque chose de mystique dans la manière dont le mystère eucharistique s'opère et qu'il n'est accessible à nos sens que par les *accidents* ou espèces [2]. Ces espèces ou apparences sont celles du pain et du vin, tandis que la substance, visible seulement pour les yeux de la foi, est celle du corps et du sang du Seigneur.

Ratramn se pose ensuite cette seconde question : « Le corps que l'on reçoit à l'autel est-il celui qui est né de la Vierge Marie et qui a souffert ? »

C'était sur ce point qu'il voulait attaquer Paschase-Ratbert. Il fait donc une distinction subtile que n'avait pas faite le pieux abbé de Corbie : selon Ratramn, le corps eucharistique est bien le même *substantiellement* que le corps né de la Vierge, mais il n'est pas le même *accidentellement*, c'est-à-dire, quant à la *forme*, à la *manière d'être* et aux *attributs* dont il est doué. Il n'attaquait ni la *présence réelle* ni la *transubstantiation;* au contraire, tout dans son livre, le titre même, prouve qu'il ne songeait pas à les contester; il dit positivement qu'il regarde comme un crime la seule pensée de nier la présence réelle [3]. La discussion roulait donc sur

[1] Ratram., lib. De corp. et sang. Dom. (*V.* Natal. Alex., t. vi, diss. 13.)

[2] Le mot *espèce*, *species*, a été traduit par le mot figure ou par d'autres analogues, par les protestants. On conçoit qu'avec cette méthode on puisse trouver bien des phrases opposées au dogme catholique dans les ouvrages les plus orthodoxes. Il était facile surtout d'en trouver dans le livre de Ratramn, où il se proposait de traiter une question aussi subtile.

[3] On peut consulter sur ce point, surtout les n.os 9, 10 et 12 de son livre.

Il est bien étonnant que le livre de Ratramn ait été abandonné aux protestants

une question tout-à-fait secondaire, et fort peu importante en elle-même; car si Paschase-Ratbert, et ceux qui avaient parlé de l'Eucharistie comme lui, n'avaient pas fait explicitement la distinction de Ratramn, elle était certainement dans leur pensée.

Le livre de Ratramn fit du bruit et tous ceux qui se flattaient d'avoir tant soit peu de pénétration voulurent dire leur mot sur la question qu'il avait soulevée. Un des premiers à entrer en lice fut Jean, surnommé Scot ou Erigène parce qu'il était originaire d'Ecosse.

C'était un homme peu profond mais assez instruit, d'un esprit singulier et systématique, et qui avait le talent d'obscurcir tellement les questions qu'il voulait traiter qu'il finissait par les rendre à-peu-près incompréhensibles. Il affectait une pénétration qui n'était ordinairement qu'une subtilité puérile, et croyait parler de tout d'une manière profonde, parce qu'il ne se comprenait peut-être pas toujours lui-même.

Karl-le-Chauve, qui avait hérité de Charlemagne et de Hludwig-le-Pieux l'amour de la science, accueillit l'Ecossais dans son intimité, et il se plaisait à lui poser des questions singulières, afin de s'égayer des réponses originales qu'il donnait toujours.

Jean Scot, comme on le pense bien, voulut surpasser Ratramn en subtilité, et au lieu de voir comme lui un corps eucharistique différent seulement quant à la manière d'être du corps naturel de

comme un livre hérétique. On y trouve certainement beaucoup d'expressions dont on peut abuser, et c'était inévitable en traitant la matière comme il l'a fait; mais quand on examine le livre en lui-même et qu'on a égard à la discussion qui s'était élevée de son temps, ce livre, si obscur en apparence, devient claire. Dès 1559, les censeurs des livres établis par le concile de Trente classèrent le livre de Ratramn parmi les livres hérétiques. Le cardinal Du Perron fut du même avis et fut copié depuis, à peu près, par tous ceux qui en parlèrent. Les théologiens de Douai, cependant, dès l'an 1571, avaient trouvé cet ouvrage bon, à part quelques expressions qu'ils n'entendaient pas, parce que la question historique n'était pas encore complètement éclaircie. En 1655, de Sainte-Beuve, professeur de Sorbonne, fut le premier qui se déclara ouvertement pour le livre de Ratramn. On l'examina alors d'un peu plus près. D. Mabillon releva une foule de fausses interprétations que les protestants lui avaient données dans leurs traductions, et le livre du savant moine de Corbie commença à être réhabilité comme il le mérite. Les auteurs de la *Perpétuité de la Foi*, malgré leur science, n'avaient pas une idée juste du livre de Ratramn, qu'ils abandonnaient à cause de son obscurité, et n'avaient pas parfaitement compris la discussion qui s'éleva au IX.e siècle sur l'Eucharistie. Leurs adversaires, Blondel, Aubertin, etc., etc., la comprenaient beaucoup moins encore.

J.-C., ne voulut voir, dans le sacrement de l'autel, que des *accidents* et des *figures* [1].

Ascelin [2], qui nous fait surtout connaître le livre de Jean Scot, dit positivement qu'il se proposait d'attaquer la foi commune sur la présence réelle, mais qu'il avait soin de cacher sa pensée sous des apparences d'orthodoxie. Son livre était diamétralement opposé à celui de Paschase-Ratbert. A peine Jean Scot l'eut-il publié qu'un moine de Fleury, nommé Adrevald, y opposa un traité tiré des saints Pères [3]. Il est probable aussi que ce fut pour le réfuter que le savant Haimon [4], évêque d'Halberstat, écrivit son *Traité de l'Eucharistie*, dans lequel il établit, de la manière la plus claire, les dogmes de la présence réelle et de la transubstantiation attaqués par Jean Scot.

Ce sophiste eut quelques partisans [5]; mais son erreur fut dédaignée de tout ce que l'Église Franke avait alors d'hommes remarquables [6].

[1] L'hérétique Bérenger avoua que le livre de Jean Scot lui avait été très nuisible. Ce livre fut condamné en 1050 par le concile de Verceil, comme nous l'apprend Durand de Troarn, et condamné au feu par un concile de Rome de 1059. Le savant de Marca prétendit que le livre de Jean Scot était le même que celui de Ratramn, et cette conjecture fut adoptée par les savants auteurs de la *Perpétuité de la Foi*. Mais le P. Mabillon et le P. Noël-Alexandre, entre autres, ont démontré que le livre de Ratramn était différent de celui de Jean Scot, et que le premier était orthodoxe. (*V.* Natal. Alex., diss. 13, t. VI; Hist. litt. de France par les Bénéd., t. V, p. 338 et p. 424.)

[2] Ascelin., Epist. ad Berengar.

[3] Apud D. Luc d'Acheri, Spicileg., t. I, nov. edit.

[4] *Ibid.* — Haimon travailla beaucoup sur l'Écriture-Sainte. Il composa aussi un abrégé d'histoire ecclésiastique et fut un des plus doctes écrivains de l'époque. (*V.* Hist. litt. de France, t. V, p. 111 et suiv.)

[5] Hincm., de Prædest., c. 31.

[6] Les protestants (*V. Perpétuité de la Foi*) ont cherché, on comprend pourquoi, à mettre en relief Jean Scot. « Tous les historiens, disent-ils, lui rendent le témoignage d'avoir été un personnage de grand esprit et de grande éloquence, docteur consommé en toute littérature, prêtre et moine très saint, abbé d'un monastère de fondation royale. Ils disent même qu'on vit une lumière miraculeuse sur le lieu où il avait été tué. Ce qui obligea les moines de le transporter dans la grande église et de lui faire un honorable tombeau auprès de l'autel, avec cette épitaphe : « Ci gît Jean, le saint philosophe qui, en sa vie, fut enrichi » d'une merveilleuse doctrine, et qui, enfin, eut l'honneur de monter, par le » martyre, au royaume du Christ. »

Les protestants ont confondu Jean Scot avec Jean, abbé d'Althenay. Jean Scot

L'opinion de Ratramn qui, au fond, était la même que celle de Paschase-Ratbert, et différente seulement dans l'expression, fut mieux reçue des savants et adoptée en particulier par Raban-Maur [1], ce qui ne contribua pas peu à le mettre en honneur.

La lettre de Raban à Héribald d'Auxerre ne laisse aucun doute sur la nature de la discussion qui s'éleva au IX.e siècle au sujet du livre de Paschase-Ratbert. Sa lettre à Eigil, abbé de Prum, qui l'avait consulté sur le même sujet, est encore plus claire [2].

Il commence par y établir la présence réelle comme un point fondamental de la foi catholique qui ne peut être nié que par les infidèles, et n'attaque Paschase que sur ses expressions. Il montre en particulier que J.-C. ne souffre pas de nouveau autant de fois qu'on célèbre les saints mystères. C'était là une des conséquences exagérées que l'on tirait des paroles de Paschase-Ratbert et une des indications les plus précieuses pour nous faire apprécier la controverse eucharistique du IX.e siècle. Plusieurs exagéraient le dogme de la présence réelle jusqu'à n'y rien admettre de figuratif. Les auteurs les plus sages, en admettant comme tous les catholiques la présence réelle, reconnaissaient cependant avec raison que le corps eucharistique n'était pas le même quant à certains attributs et à la *manière d'être* et que son immolation était figurative.

Raban fit trop d'honneur à l'Église par sa science et sa sainteté pour que nous ne lui consacrions pas une étude spéciale.

ne fut jamais ni moine ni élevé aux Ordres, disent les savants auteurs de l'*Histoire littéraire de France* (t. V, p. 418), et il n'en faudrait pas davantage pour le distinguer du docte Jean, né en Saxe, que le roi Elfrid appela, vers 884, de France en Angleterre, et qui, après avoir été chapelain de ce prince, devint abbé d'Althenay et fut cruellement mis à mort, ce qui le fit honorer comme martyr. Ce qui a contribué à faire confondre deux hommes si différents, c'est surtout le nom de *Sophista* ou de *sage* donné à l'abbé d'Althenay. L'historien contemporain Asser, qui a fait l'énumération des savants qu'Elfrid appela en Angleterre, parle bien de Jean d'Althenay et ne dit rien de Jean Scot. Noël-Alexandre a surtout bien éclairci ces difficultés; t. VI, dissert. 14.

[1] On voit par sa lettre à Héribald d'Auxerre, qu'il avait été consulté sur ce point par cet évêque et par Eigil, abbé de Prum, et qu'il embrassa l'opinion de Ratramn. Aussi Blondel, fidèle à sa manie, se hâte-t-il de faire de ces trois personnages autant d'ennemis de la présence réelle et de Paschase-Ratbert. Le fait est que les immenses ouvrages de Raban sont remplis des témoignages les plus clairs en faveur de la foi catholique, et qu'il ne songe même pas à l'attaquer dans le passage qui a décidé Blondel à le mettre parmi les adversaires de Paschase.

[2] Apud Mabill., Act., t. VI.

Après avoir été élevé au monastère de Fulde, Raban s'était rendu à l'école de Saint-Martin de Tours, comme nous l'avons dit, afin d'y suivre les leçons d'Alcuin. De retour à Fulde après deux ans d'absence, il fut nommé modérateur de l'école et professa avec tant d'éclat que l'on accourait à Fulde comme auparavant à Saint-Martin. Walafrid-Strabon et Loup, qui firent la gloire des écoles de Richenow et de Ferrières, reçurent ses leçons et il forma un grand nombre d'autres disciples qui se distinguèrent par leurs écrits. Nous avons dit comment l'abbé Ratgaire avait forcé Raban d'abandonner ses livres pour travailler à la reconstruction du monastère. Eigil, ayant remené à Fulde la paix et les études, Raban reprit ses leçons et fut élu abbé après la mort de saint Eigil. Pendant vingt ans, il gouverna son monastère avec beaucoup de sagesse, et ce fut surtout alors que Fulde acquit sa haute réputation de science et de régularité.

En 842, il abdiqua la charge d'abbé et se retira au mont Saint-Pierre, petite solitude à quelque distance de Fulde, afin de ne plus s'occuper que de l'étude et de la prière. Il y était depuis cinq ans, lorsqu'il fut élu archevêque de Mayence [1].

Raban fut sans contredit un des hommes les plus étonnants de son siècle et on en trouve même peu dans les annales de l'humanité qui l'aient surpassé en érudition.

On peut classer ses œuvres en quatre catégories principales : œuvres scientifiques, philologiques, théologiques et poétiques.

En tête de ses œuvres scientifiques, il faut placer son grand et magnifique ouvrage *De Universo*, *De l'Univers* ou plutôt *De tout*. C'est le premier exemple de ces vastes recueils encyclopédiques que produisit le moyen-âge et dont on soupçonne à peine de nos jours l'existence. Celui-là mérite vraiment son titre et l'auteur y parle *de tout*.

De Dieu d'abord, de la sainte Trinité et des êtres surnaturels ou des anges. C'est le sujet du premier livre. Dans les trois suivants il passe en revue toutes les catégories d'hommes qui ont passé sur la terre, comme les patriarches, les prophètes, les apôtres, les martyrs, les clercs, les moines, les simples fidèles, les hérétiques. Après quelques pensées générales sur la foi, il parle dans le cinquième livre des

[1] Il gouverna l'Église de Mayence pendant huit ans et mourut le 4 février 856, comme nous le dirons en son lieu.

principales sources où on doit la puiser : l'ancien Testament, les Évangiles, les actes des conciles.

Après avoir parcouru les régions élevées de la religion, Raban commence à étudier la nature. L'homme se présente d'abord et le sixième et le septième livres sont consacrés à l'étudier sous les rapports anatomique et physiologique. De l'homme, l'auteur descend aux animaux et en traite dans tout son huitième livre. Le neuvième, le dixième et le onzième forment un traité complet de météorologie, et Raban y parle des phénomènes aériens, aqueux et ignés. Dans les douzième et treizième livres, il traite de la terre au point de vue de la géographie physique, et au quatorzième il parle longuement des édifices religieux et civils qui en décorent la surface. Le quinzième et le seizième livres contiennent des notions sur la philosophie, la poésie, la mythologie et les langues, et ainsi se trouvent complétées ses notions de géographie générale.

Après avoir étudié la terre sur sa surface, Raban l'étudie en elle-même et le dix-septième livre est consacré à la minéralogie.

Le dix-huitième traite des nombres, des poids et mesures et de la musique ; le dix-neuvième de l'agriculture, le vingtième de la guerre et des armes, le vingt-unième de l'art de bâtir ; enfin, le vingt-deuxième des ustensiles mobiliers et aratoires.

Sans doute que ces matières si multipliées ne sont pas approfondies dans le livre de Raban ; mais son livre n'en est pas moins un monument scientifique de premier ordre et qui suffirait seul pour immortaliser son auteur.

Raban composa un livre spécial sur les mathématiques, et l'intitula *Du calcul* [1]. Il envisage les mathématiques comme la science fondamentale et le moyen de certitude pour les connaissances naturelles, puis il traite de l'arithmétique, de la chronographie et enfin de l'astronomie mathématique. Raban cite très souvent Pithéas de Marseille dont les ouvrages sont perdus aujourd'hui.

Les œuvres philologiques de Raban sont nombreuses et importantes.

Il composa une grammaire empruntée surtout à Priscien et un

[1] On ne le trouve pas dans la collection des œuvres de Raban. Mais on sait par son historien et son disciple, Rudolf, qu'il l'avait composé, et Baluze l'a publié au t. I.er de ses *Miscellanea.*

glossaire latin-tudesque de tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Il commenta les cinq Livres de Moïse, les Livres des Juges, de Ruth et des Rois, les Paralipomènes, les Livres de Judith et d'Esther; les Proverbes, la Sagesse et l'Ecclésiastique; les prophètes Jérémie et Ezéchiel[1], les livres des Macchabées, l'évangile de saint Mathieu et les épîtres de saint Paul.

Ces divers commentaires sont pleins d'érudition. Raban profite des travaux de la plupart de Pères grecs et latins, de l'historien Joseph, de Philon et des rabbins juifs ses contemporains; ce qui prouve qu'il avait immensément lu. Il avait tant de goût pour l'étude des livres saints, qu'après avoir été élevé à la charge d'abbé il continua d'en donner des leçons publiques à Fulde. De tous les monastères on y envoyait les moines les plus distingués pour suivre ses leçons, et c'est ainsi que Loup fut envoyé de Ferrières et Walafrid-Strabon de Richenow. Les empereurs Hludwig et Hlother, le roi Hludwig-le-Germanique, les évêques Heistulf et Otgar de Mayence, Fréculf de Lizieux, Humbert de Wirtzbourg; les plus doctes abbés, comme Hilduin de Saint-Denis, Loup de Ferrières, Gérold, archidiacre de la chapelle du palais, lui demandaient ses commentaires. C'est à la sollicitation de ces hommes célèbres que Raban publiait ses cours et que nous sommes redevables de ses immenses travaux. Hludwig-le-Germanique surtout était avide des ouvrages du célèbre abbé de Fulde et, outre plusieurs commentaires, il lui demanda, pour son usage particulier, celui de tous les cantiques qui se chantent à l'office de *laudes*, chaque jour de la semaine, et des trois cantiques évangéliques qui se chantent à laudes, vêpres et complies du dimanche.

Plusieurs auteurs croient que Raban avait commenté la Bible tout entière et citent plusieurs commentaires qu'ils pensent devoir lui être attribués; leur sentiment est probable.

Les œuvres théologiques de Raban sont considérables; mais, à part son grand ouvrage de l'*Institution des clercs* dont nous avons parlé[1], elles ne se composent guère que de petits traités qui ne sont que des réponses à des consultations. Son traité de l'*ame*, sa lettre à Eigil sur l'*Eucharistie* et ses lettres contre Gothescalk sont à-peu-près les seuls ouvrages où il s'occupe de théologie dogma-

[1] *V.* sup., p. 262.

tique ; dans les autres comme dans sa lettre à Héribald d'Auxerre, dans ses traités des *vices et des vertus*, des *chorévêques* et des *pénitences*, il ne parle que de discipline ecclésiastique. Il a aussi quelques ouvrages de théologie mystique comme les traités de la *Vue de Dieu*, de la *Pureté du cœur*, du *Combat du chrétien* et de la *Passion de J.-C.* On peut placer parmi les œuvres théologiques de Raban un recueil d'homélies qui se font surtout remarquer par leur solidité et leur exactitude.

Ses œuvres poétiques se composent d'un grand nombre de pièces diverses, la plupart sont des inscriptions et des hymnes. On trouve parmi ces hymnes le *Veni Creator* que d'autres attribuent à Charlemagne. Mais son ouvrage de poésie le plus curieux incontestablement est celui qui a pour titre : *Des louanges de la Croix*. Ce traité est divisé en deux livres : le premier contient vingt-huit figures mystérieuses; chacune de ces figures est dessinée sur un tableau dont le fonds est couvert de lettres alignées de manière à former des vers, soit qu'on les lise horizontalement ou verticalement. Ces vers différents forment différents sens, mais toujours convenables aux figures que l'on a sous les yeux, et toujours conformes au sens principal de la pièce de poésie. Le second livre est une explication en prose de chacun de ces singuliers tableaux. On comprend que la pensée de l'auteur dût être enchaînée d'une manière étrange dans la composition d'un tel ouvrage; il contient cependant de grandes beautés, et si on peut en contester l'utilité, on ne peut s'empêcher de l'accepter au moins comme un chef-d'œuvre de patience et le fruit d'un travail opiniâtre. Les difficultés que l'auteur eut à vaincre suffisent bien pour justifier l'admiration qu'ont manifestée les plus savants hommes pour l'œuvre prodigieuse de Raban. Quand elle parut, ce fut un événement dans le monde; les papes, les rois, les plus célèbres monastères en réclamèrent des copies, et les annalistes de Fulde [1] ont enregistré son envoi à Rome comme une chose digne d'être remarquée : « En l'année 844, disent-ils, Raban, philosophe et poète que ne surpassa aucun des poètes de son temps, envoya au pape Sergius, pour l'offrir à saint Pierre, le livre qu'il composa en l'honneur de la sainte croix; ouvrage distingué par la variété des figures et par des poésies aussi difficiles qu'admirables. »

[1] Annal. Fuld., ad ann. 844.

Tous ces ouvrages, dont nous avons fait une énumération rapide et incomplète [1], prouvent bien la profonde érudition de Raban. Il n'y avait pas de science cultivée, de son temps, qu'il n'eût étudiée; les sciences mathématiques et physiques lui étaient aussi familières que la liturgie et la discipline ecclésiastique. Cependant l'étude de l'Écriture était celle qu'il aimait le mieux. « Accoutumé dès son enfance, dit son historien Rudolf [2], à la lecture des livres saints dont il avait reçu de Dieu l'intelligence, il en fit toujours ses plus chères délices et le sujet le plus ordinaire de ses méditations. A quels travaux ne se livra-t-il pas pour réussir à en pénétrer le sens littéral et spirituel et pour s'instruire des autres vérités de la religion? Les lectures qu'il fit dans ce but sont prodigieuses, presque incroyables : il y a peu d'auteurs ecclésiastiques, surtout parmi les latins, qu'il n'ait lus. Il lisait aussi les grecs et ne négligeait pas les écrivains non ecclésiastiques où il espérait trouver quelque lumière. »

Plusieurs de ses ouvrages prouvent qu'il savait non-seulement le latin, le grec et le tudesque, mais aussi l'hébreu.

Raban, regardé comme un prodige de science et consulté par les hommes les plus distingués de tout l'empire frank, était cependant d'une modestie et d'une candeur admirables. On peut dire que ce caractère de modestie éclate dans ses œuvres autant que son érudition. Il en est peu où il ne commence par s'excuser sur son incapacité et son peu de science et où il ne reconnaisse qu'il aurait pu facilement se tromper; il demande souvent de charitables avertissements afin de corriger, dans ses ouvrages, ce qui serait erroné, d'éclaircir ce qui serait obscur. Pour ce qu'il a écrit de bon, il prie ses lecteurs d'en rapporter la gloire à CELUI qui est l'auteur de tout don parfait. Au commencement de ses épîtres dédicatoires, il prend toujours les titres de pécheur et de serviteur des serviteurs de Dieu.

La modestie est du reste une qualité de la plupart des érudits

[1] On peut consulter, pour plus de renseignements, l'Histoire littéraire de France, le P. Lelong, etc., etc.

[2] Inter op. Raban., t. I. — On possède une édition des œuvres de Raban en 3 vol. in-fol. Elle n'est pas complète, et beaucoup de ses écrits sont disséminés dans les collections de Mabillon, Baluze, etc.

du IX.e siècle, et ce n'est pas la moindre preuve en faveur de leur mérite.

Trois mois après son élévation sur le siége de Mayence, Raban présida un concile qui se tint en cette cité, d'après les ordres de Hludwig-le-Germanique; on y fit un grand nombre de canons sur les devoirs des clercs, des moines, des religieuses et des simples fidèles. La doctrine en est pure et digne de Raban qui en fut sans doute le principal auteur. Mais nous n'y voyons rien qui soit très important au point de vue historique [1].

II.

Hérésie de Gothescalk sur la prédestination. — Commencements de Gothescalk. — Raban écrit contre lui. — Lettre de Raban à Nothingue de Vérone. — Lettre de Gothescalk à Ratramn de Corbie. — L'hérétique vient dogmatiser à Mayence. — Il est condamné dans un concile assemblé dans cette ville. — Lettre de Raban à Hincmar de Reims — Premier concile de Quiercy contre Gothescalk. — L'hérétique est frappé de verges, excommunié et jeté en prison. — Sa profession de foi. — Vive discussion entre Ratramn, Prudentius de Troyes, Loup de Ferrières, Amalaire et Jean Scot. — Gothescalk écrit à Amolon, évêque de Lyon. — Amolon et Florus écrivent contre lui. — Deuxième concile de Quiercy. — Remi, successeur d'Amolon sur le siége de Lyon, se déclare pour Gothescalk. — Concile de Valence opposé au deuxième de Quiercy. — Hincmar réfute les articles du concile de Valence. — Zèle d'Hincmar. — Il fait achever sa cathédrale et fait la translation des reliques de saint Remi. — Ses procédures contre les clercs ordonnés par Ebbon. — Conciles de Soissons et de Verberie. — Appel à Rome. — Affaires de Bretagne. — Nomenoë. — Sa nouvelle organisation ecclésiastique. — Réclamations du pape Léon IV. — Concile de Paris, sa lettre à Nomenoë. — Mort de ce prince. — Erispoë lui succède. — Saint Convoyon, abbé de Rhedon.

847—855.

Le grand archevêque de Mayence, Raban, fut le premier qui entra en lice contre Gothescalk.

Cet hérétique, Saxon d'origine, avait été *offert* dès son enfance au monastère de Fulde. Arrivé à un certain âge, il réclama contre l'engagement contracté en son nom par ses parents. L'archevêque Otgar accueillit sa réclamation dans un concile de Mayence, ce qui donna occasion à Raban, alors abbé de Fulde, de composer un écrit pour prouver que les enfants *offerts* en bas-âge par leurs parents, étaient obligés de ratifier l'engagement pris en leur nom.

[1] Concil. Mogunt.; apud Labb., Conc., t. VIII.

Ce point de discipline, incontesté au VIII.e siècle, commençait au neuvième à recevoir des modifications. Raban avait la loi pour lui; mais il faut avouer que la décision d'Otgar était plus conforme à la raison. Gothescalk sortit donc de Fulde, passa en France et fut reçu au monastère d'Orbais, situé dans le diocèse de Soissons. On peut croire que Gothescalk voulait plutôt quitter le monastère de Fulde qu'abandonner la vie monastique, et qu'il avait eu avec Raban quelques difficultés.

Quoi qu'il en soit, arrivé à Orbais, il se livra avec ardeur à l'étude des Pères, et particulièrement de saint Augustin et de saint Fulgence dont il prit le nom. Il était en relations scientifiques avec Ratramn, Walafrid-Strabon et Loup de Ferrières. Walafrid lui donne de grandes louanges dans ses vers; mais Loup, dans une de ses lettres, lui conseille de ne pas perdre son esprit et son temps à approfondir des questions épineuses, où la raison peut facilement faire fausse route. « Exerçons-nous plutôt, lui disait le sage abbé de Ferrières [1], à cultiver le vaste champ des Saintes-Écritures. Appliquons-nous à les méditer. Quand nous ne chercherons pas ce qui est au-dessus de nous, le Seigneur nous le fera peut-être connaître. »

Gothescalk ne goûta pas ces conseils et tomba, pour son malheur, sur la question *de la Prédestination*, où de plus habiles que lui avaient échoué. Il crut mieux comprendre saint Augustin que les autres et renouvela l'hérésie des *prédestinatiens* qui, eux aussi, se proclamaient les disciples du profond docteur d'Hippone. Cependant Gothescalk ne renouvela pas tous leurs blasphèmes et posa seulement le principe sans en déduire toutes les conséquences. « De même que Dieu, disait-il [2], a prédestiné tous les élus à la vie par le bienfait gratuit de sa seule grâce, ainsi il a prédestiné tout-à-fait et tous les réprouvés au supplice de la mort éternelle. Cela, ajoutait-il, ressort clairement de toutes les pages de l'Ancien et du Nouveau-Testament, lorsqu'on sait les comprendre. Moi, Gothescalk, je crois et je confesse, je professe et je témoigne, de la part de Dieu le Père, par Dieu le Fils, en Dieu le Saint-Esprit, je dis et j'affirme, en présence de Dieu et de ses saints, qu'il y a une double prédestination, celle des élus pour le bonheur, celle des réprouvés pour la mort éternelle. Comme Dieu, qui est immuable, a immuablement

[1] Lup., Epist. 30.
[2] Verb. Gothesch.; apud Hincm., De Prædest., c. 5.

prédestiné avant l'établissement du monde, par sa grâce gratuite, tous les élus à la vie éternelle; ainsi, le même Dieu immuable a immuablement prédestiné à la mort éternelle tous les réprouvés, sans exception, qui, au jour du jugement, seront condamnés à cause de leurs *démérites*. »

Si Gothescalk eut dit clairement que par cette prédestination des pécheurs à la mort éternelle, il n'entendait qu'un décret porté par Dieu en vertu de sa prescience infinie et qui n'imposait à l'homme aucune nécessité ; il n'eût pas soulevé contre lui une si grande tempête. Mais sous le vague de ses expressions il voulait certainement renouveler l'erreur absurde des *prédestinatiens* qui faisaient de l'homme un être tellement dominé par la prédestination divine, que, sous le poids d'une inévitable nécessité, il ne pouvait agir librement et ne devait rien s'attribuer dans ses actions. Telle fut l'opinion que conçut Hincmar de ses erreurs. D'autres prétendirent qu'il n'admettait la prédestination qu'en vertu des mérites *prévus* et *non prédéterminés*, ce qui lui concilia plusieurs partisans parmi les catholiques les plus distingués qui, tout en rejetant l'hérésie du *prédestinatianisme*, prétendaient qu'on pouvait donner un bon sens au mot *prédestination* appliqué à ceux qui doivent périr. Quand on examine sans préjugés les ouvrages si nombreux qui parurent à cette époque sur cette question, il est facile de voir que les adversaires les plus déclarés en apparence étaient à-peu-près tous d'accord sur le fond et qu'ils ne discutèrent tant et si long-temps que parce qu'ils ne parlèrent pas toujours avec toute la clarté et l'exactitude désirables.

Quant à Gothescalk, sa doctrine semble se résumer en ces trois propositions qui firent grand bruit sous le nom des *trois questions*: 1.° les réprouvés sont immuablement prédestinés à la mort éternelle ; 2.° J.-C. n'est pas mort pour tous les hommes sans exception ; 3.° le libre-arbitre de l'homme a été détruit par le péché.

Gothescalk, ayant appris par cœur un assez grand nombre de passages de saint Augustin qu'il croyait favorables à son système, partit pour l'Italie, répandant sur son chemin les mauvaises semences de son erreur. Il s'arrêta quelque temps chez le comte Éberard, un des premiers seigneurs du palais de Hlother et s'efforça de le gagner à sa cause. L'évêque de Vérone, Nothingue, ayant eu occasion de voir Raban à Mayence, lui raconta ce qu'il avait entendu dire à Gothescalk chez Éberard, et le savant archevêque eut tant d'horreur de la nouvelle hérésie qu'il composa, pour la réfuter, un traité en

forme de lettre adressée à Nothingue lui-même [1]. Il écrivit aussi au comte Éberard : « Nous avons appris, lui dit-il [2], que vous avez chez vous je ne sais quel demi-savant qui enseigne que la prédestination de Dieu impose à l'homme une telle nécessité que quand cet homme voudrait se sauver et s'efforcerait d'opérer son salut par de bonnes œuvres et par une foi orthodoxe, tous ses efforts seraient inutiles s'il n'était pas prédestiné à la vie ; comme si Dieu qui est l'auteur de notre salut, mais non de notre perte, nous forçait à nous damner. Cette hérésie a déjà jeté bien des personnes dans le désespoir.

« Qu'est-il besoin, disent-ils, que je travaille à mon salut et » pour la vie éternelle ? Si je fais le bien et que je ne sois pas pré- » destiné, cela ne me servira de rien. Au contraire, si je fais le » mal et que je sois prédestiné, le mal que je fais ne me nuira » point, parce que la prédestination de Dieu me fera acquérir la » vie éternelle. »

» Une pareille doctrine cause un grand scandale et rend les chrétiens indociles aux exhortations en les faisant présumer ou désespérer de leur salut. On dit que votre nouveau docteur, pour soutenir ses opinions, a recueilli plusieurs passages de saint Augustin ; mais ce Père, ce docteur catholique, en combattant les pélagiens ennemis de la grâce, a été le défenseur de cette grâce et non le destructeur de la foi orthodoxe. »

Éberard, qui était fort bon catholique, chassa Gothescalk de sa maison, et l'hérétique, pour se venger de Raban, publia contre lui un libelle dans lequel il l'accusait des erreurs des semi-pélagiens [3]. Chassé honteusement d'Italie, disent les Annales de saint Bertin [4], il passa en Dalmatie, parcourut la Pannonie et le Norique, répandant sous le nom de *Prédestination*, par ses discours et par ses écrits, plusieurs choses contraires au salut.

Il osa même venir jusqu'à Mayence et présenter à un concile présidé par le docte Raban, un livre dans lequel étaient contenues toutes ses erreurs. Le célèbre archevêque n'eut pas de peine à écraser l'orgueilleux hérétique sous le poids de sa science. Gothescalk,

[1] Raban., Epist. ad Noth.

[2] Epist. Raban., ad Eberard.

[3] Hincm., De Prædest., c. 21.

[4] Annal. Bert., ad ann. 848. (*V. etiam* Hincm., de Prædest., c. 2.)

confondu, fut conduit dans la province de Reims où le monastère d'Orbais était situé, afin d'y être condamné par ses juges légitimes. Raban envoya à Hincmar de Reims les décrets du concile de Mayence avec cette lettre [1].

« Au très révérend frère et coévêque Hincmar, archevêque de Reims ; Raban, serviteur du Christ et de ses fidèles, salut dans le Seigneur :

» Nous faisons savoir à Votre Dilection qu'un moine vagabond nommé Gothescalk, qui prétend avoir été ordonné prêtre dans votre province, est venu d'Italie à Mayence soutenant de nouvelles superstitions et une doctrine pernicieuse touchant la prédestination de Dieu, et cherchant à induire les peuples en erreur. Il prétend que Dieu prédestine au mal comme au bien et que certains hommes ne peuvent se corriger de leurs vices ou de leurs erreurs à cause de la prédestination de Dieu qui les entraîne inévitablement à leur perte, comme si Dieu les eût créés incorrigibles et pour les damner.

» Ayant entendu cette doctrine de la bouche même de ce moine dans un synode que nous avons tenu dernièrement à Mayence, et l'ayant trouvé incorrigible, nous avons décidé, après l'avoir condamné lui et sa doctrine, de vous l'envoyer, avec l'agrément et même par l'ordre de notre très pieux roi Hludwig.

» Vous ferez bien de l'enfermer dans votre province d'où il n'est sorti qu'en transgressant la règle monastique, afin qu'il ne puisse plus répandre son erreur ni séduire les peuples. Nous savons qu'il s'est fait déjà beaucoup d'adhérents dans lesquels il a détruit tout souci de leur salut. Nous vous écrivons seulement ces quelques mots sur sa doctrine telle qu'il l'a soutenue devant nous ; vous pourrez vous en instruire plus au long par vous-même en l'interrogeant, et décider ce qu'il conviendra de faire.

» Que le Seigneur tout puissant conserve Votre Sainteté en bonne santé et priez pour nous. »

Karl-le-Chauve convoqua, pour juger Gothescalk, une assemblée ecclésiastique au palais de Quiercy [2]. Douze évêques s'y trouvèrent : Wénilon de Sens et Hincmar de Reims, Rhotade de Soissons et Pardulus de Laon sont les plus célèbres ; on y remarquait aussi Énée, notaire du palais et depuis évêque de Paris ; Ratbert,

[1] Hincm., De Prædest., c. 2.

[2] Hincm., ibid.

abbé de Corbie, qui mourut peu après ; Bavon, abbé d'Orbais et supérieur de Gothescalk, et Hauldwin, abbé d'Hautvilliers.

Gothescalk y exposa ses opinions. On le déclara hérétique, et comme il refusa de se rétracter, il fut déposé du sacerdoce [1], frappé de verges suivant les canons du concile d'Agde et la règle de saint Benoît, et enfermé dans la prison du monastère de Hautvilliers [2]. Les Annales de saint Bertin ajoutent qu'on le força de jeter au feu les livres qui contenaient sa doctrine.

Hincmar écrivit après le concile de Quiercy une lettre à Gothescalk, pour l'engager à rétracter ses erreurs. Mais celui-ci ayant refusé opiniâtrement de le faire, l'archevêque de Reims crut qu'il devait le priver de la communion. Cependant, avant de prendre cette détermination, il consulta Raban et l'évêque de Troyes Prudentius [3].

L'archevêque de Mayence [4] répondit que ce ne serait pas agir conséquemment d'accorder la communion à un homme condamné comme hérétique et refusant de se rétracter. Pour Prudentius, on ignore quelle fut sa réponse. On sait seulement qu'il ne partageait pas absolument l'opinion d'Hincmar au sujet de la prédestination. Prudentius, sans prendre la défense de la personne de l'hérétique, croyait sa doctrine susceptible d'un bon sens. Il pria donc Hincmar de permettre à Gothescalk d'expliquer ses sentiments [5], ce que fit l'hérétique par deux professions de foi [6].

[1] Hincmar (loc. cit.) dit que Gothescalk avait été ordonné par Rigbold, chorévêque de Reims, à l'insu de son évêque, qui était Rhotade de Soissons. On le regardait cependant comme validement ordonné, ce qui prouverait que le chorévêque Rigbold avait le caractère épiscopal. Les chorévêques se donnaient sans doute mutuellement l'ordination épiscopale, car les *ordinaires*, en général, cherchaient à cette époque à les réduire à l'état de simples prêtres. Quelques uns cependant, comme Raban, les soutenaient.

[2] On a beaucoup blâmé Hincmar et le concile de Quiercy de ces rigueurs. Nous ne les excusons pas, mais nous pouvons faire observer que Gothescalk était moine, et que la peine qu'il a subie lui a été infligée conformément aux lois monastiques alors en vigueur. On ne doit pas juger le IX.e siècle en prenant pour règle les idées du dix-huitième ou du dix-neuvième.

[3] Flod., Hist. Eccl. Rem., lib. 3, c. 21.

[4] Raban., Epist. ad Hincm. — Flodoard (loc. cit.) parle de plusieurs lettres d'Hincmar à Raban au sujet de Gothescalk. Elles sont malheureusement perdues.

[5] Raban (Epist. ad Hincm.) le trouva mauvais. Il trouvait sa doctrine assez connue après les interrogatoires des deux conciles de Mayence et de Quiercy.

[6] Apud Mauguin. Vind.

La première est assez courte; il s'y exprime de cette manière : « Je crois que Dieu a prédestiné gratuitement les élus à la vie éternelle, et que par son juste jugement, il a prédestiné les réprouvés à la mort éternelle, à cause de la prescience très certaine de leurs démérites. Car le Seigneur dit lui-même : « Le prince de ce monde » est déjà jugé. » Ce qui signifie, suivant saint Augustin, qu'il est destiné irrévocablement au feu éternel. Notre-Seigneur dit encore : « Celui qui ne croit pas est déjà jugé. » C'est-à-dire, suivant saint Augustin, son jugement est déjà prononcé, quoiqu'il n'ait pas encore comparu. »

Gothescalk cite à l'appui de son opinion plusieurs autres Pères. On doit remarquer qu'il admet bien que la prédestination est en raison de la prescience de Dieu, mais qu'il évite de dire s'il confondait cette prescience avec une prédestination imposant à l'homme une invincible nécessité. Il savait cependant que c'était là le point précis sur lequel on lui demandait une exposition claire de ses sentiments. Puisqu'il ne la donnait pas, c'était évidemment qu'il admettait cette nécessité avec laquelle cependant l'action de l'homme ne peut être que le produit d'un agent quelconque étranger à sa volonté.

Dans sa seconde profession de foi, Gothescalk s'adresse à Dieu lui-même, maintient ses erreurs et propose de les prouver en se plongeant dans l'huile bouillante.

« Seigneur tout puissant, dit-il, comme j'espère et crois en vous, qu'il vous plaise qu'on me permette de montrer, par l'épreuve suivante, la vérité de la foi catholique sur la prédestination, en présence du peuple, du roi, des évêques, des prêtres, des moines et des chanoines. Qu'on emplisse quatre vases d'eau, de graisse, d'huile et de poix, qu'on allume dessous un grand feu, et qu'on me permette, pour prouver ma foi ou plutôt la foi catholique, après avoir invoqué votre glorieux nom, de me plonger dans chacun de ces vases. J'y mettrais la seule condition que si j'en sors sain et sauf, mes adversaires embrasseront votre vérité et détesteront l'erreur. Si j'hésite à subir cette épreuve, je consens qu'on me jette au feu et qu'on m'y laisse périr. »

Gothescalk savait qu'il risquait peu en faisant une pareille proposition et que les évêques ne consentiraient pas à lui laisser sacrifier sa vie. Mais il voulait attirer sur lui l'intérêt.

Plusieurs moines ayant pris sa défense, Hincmar se crut obligé d'écrire aux religieux de son diocèse pour les prémunir contre

l'erreur. Ratramn, moine de Corbie, le même qui avait eu des discussions avec Paschase-Ratbert, écrivit contre cette lettre d'Hincmar. Ratramn aimait Gothescalk et celui-ci, avant sa condamnation, lui avait écrit une lettre pour lui exposer ses opinions [1], Prudentius de Troyes prit de même, sinon la défense de Gothescalk, au moins celle de sa doctrine, et composa un livre qu'il adressa à Hincmar et à Pardulus de Laon.

« J'aurais souhaité, leur dit-il [2], traiter ces questions avec vous de vive-voix, mais il ne m'a pas été libre de me rendre près de vous et j'ai été obligé de vous écrire; je vous prie de ne pas permettre que l'on attaque de votre temps l'autorité de saint Augustin. » C'était en effet dans l'unique but de défendre la doctrine de ce saint docteur que Prudentius composa son ouvrage. Ce n'est qu'une compilation de textes à l'aide desquels il cherche à établir qu'il y a une double prédestination, l'une à la récompense, l'autre à la peine. « Le Seigneur, dit-il, n'a pas préordonné » que les réprouvés pécheraient, mais qu'ils seraient punis éternellement à cause de leurs péchés. » Au troisième et au quatrième chapitres, Prudentius dit quelques mots sur la volonté en Dieu de sauver tous les hommes et sur l'efficacité de la Passion de J.-C.; mais il traite particulièrement des deux prédestinations, à la gloire et à la mort éternelle. Pour cette dernière, il ne l'admettait que comme une conséquence de la prévision des crimes des réprouvés.

Hincmar envoya à Raban l'écrit de Prudentius, la profession de foi de Gothescalk, la lettre qu'il avait lui-même adressée aux religieux de son diocèse et celle que Ratramn avait écrite pour la réfuter. Il l'instruisait en même temps de tout ce qui s'était passé dans l'affaire de Gothescalk et le priait de réfuter les écrits composés pour la défense de l'hérésie. Raban [3] ne put entreprendre cette réfutation à cause de sa vieillesse et de ses infirmités; mais pour as-

[1] Epist. Goth. ad Ratramn.; apud Sirm., inter op. Hincm., t. I, p. 555. — Nous apprenons par cette lettre que Gothescalk avait aussi écrit à Markward, abbé de Prum, à Jonas, peut-être abbé de Molôme, et à Loup de Ferrières, pour leur exposer ses trois fameuses questions; qu'un seul lui avait répondu, et encore sans satisfaire à sa demande. Markward, abbé de Prum, était l'intime ami de Loup de Ferrières qui lui adressa un grand nombre de lettres.

[2] In Biblioth. SS. PP., t. XV. (Edit. Lugd.)

[3] Epist. Raban. ad Hincm.

surer l'archevêque de Reims de la parfaite uniformité qui existait entre ses sentiments et les siens, il lui envoya ses lettres à Nothingue et à Eberard; ajouta quelques nouvelles réflexions dans la réponse qu'il lui adressa, et lui conseilla de ne plus permettre à Gothescalk d'écrire ou de parler publiquement.

Cependant la discussion s'animait de plus en plus. On se passionnait pour ou contre la nouvelle doctrine, et dans les seules années 850 et 851, on vit éclore les ouvrages de Loup de Ferrières, de Ratramn, d'Amalaire et de Jean Scot, sur les trois fameuses questions que tout le monde voulait résoudre et que la plupart n'entendaient pas.

C'était Karl-le-Chauve qui avait donné cette impulsion nouvelle à la discussion. Ayant vu Loup de Ferrières à Bourges, il lui demanda son avis sur les trois questions qui agitaient l'Église Franke. Le célèbre abbé lui exposa la chose de son mieux; mais ayant vu qu'il restait quelque hésitation dans l'esprit du roi, il lui écrivit d'abord [1] pour lui faire une exposition plus claire de ses opinions, et publia peu après un ouvrage auquel il travaillait depuis que les questions sur la prédestination étaient agitées. Loup ne prend pas la défense de Gothescalk et n'attaque point Hincmar, mais expose simplement et avec beaucoup d'érudition ce qu'il croit être la vraie doctrine.

Touchant la première question [2], il établit que l'homme n'aurait pas de libre-arbitre pour le bien sans la grâce, c'est-à-dire que si cette grâce ne venait lui rendre la force que lui a ôtée le péché, la concupiscence l'entraînerait toujours au mal.

Quant à la prédestination, il en admet deux comme Prudentius, de Troyes, la prédestination au bien et la prédestination à la peine; mais il a soin de distinguer la prescience de la prédestination. La prescience ou prévision des péchés n'impose pas à l'homme de nécessité, et la prédestination à la peine n'existe qu'en raison de la prévision des péchés.

Sur la troisième question, Loup restreint la rédemption de J.-C. aux seuls élus, mais il est évident qu'il ne parle que de son *efficacité*. La rédemption n'a été efficace que pour les élus, puisque eux seuls sont sauvés; mais il n'était pas exact d'émettre la proposition

[1] Lup., Epist. 128, 129.

[2] Lup., lib. De Trib. quest.; In Biblioth. PP., t. xv. (Edit. Lugd.) — Baluze est le premier qui ait réuni les œuvres de Loup de Ferrières. Son édition a été reproduite dans la Bibliothèque des Pères.

d'une manière générale, parce qu'on pouvait croire alors que les réprouvés n'auraient pas pu participer aux mérites de la rédemption, quand bien même ils l'auraient voulu. Si les réprouvés ne se sauvent pas, J.-C. ne leur en a pas moins, par sa rédemption, mérité et donné les moyens.

A ce traité, Loup en ajouta un autre qui n'est qu'une collection de passages des Pères sur les questions qu'il avait discutées dans son précédent ouvrage, où il n'avait pas voulu les insérer de peur d'être trop diffus.

Ces ouvrages de Loup sont écrits avec modération et on y reconnaît un homme grave et ami de la vérité.

Ratramn développa les mêmes opinions que Loup de Ferrières, dans son ouvrage où il traite particulièrement de la prédestination [1]; il admet la prédestination à la peine, en raison de la prévision des péchés.

Cette idée est juste en elle-même. Plusieurs écrivains l'attaquèrent cependant et prétendirent qu'on ne pouvait admettre de *prédestination* pour les réprouvés sans mettre le pécheur sous le poids d'une invincible nécessité. Amalaire fit un ouvrage en ce sens, mais il est perdu. Jean Scot voulut développer la même thèse et ne parvint qu'à l'embrouiller : voici comment il procéda [2] :

Après une épître dédicatoire à Hincmar de Reims, et à Pardulus de Laon, qui l'avaient engagé à écrire, Jean Scot affirme que toute question doit se résoudre par le quaternaire des quatre règles de la philosophie. Car, dit-il, la religion est la même chose que la philosophie et la philosophie est appuyée sur la divisive, la définitive, la démonstrative et la résolutive; dont il a soin de rapporter les mots grecs et les définitions.

Le reste de l'ouvrage répond à ce commencement, à part quelques passages de l'Écriture-Sainte et des Pères assez mal appliqués; ce ne sont qu'arguments en forme, dilemmes et syllogismes qui ne sont en général que d'assez pauvres subtilités. Sa théorie sur le paradis et l'enfer, développée au dix-neuvième chapitre de son livre, en donnera une idée : Les démons, suivant Jean Scot, étaient avant leur péché, dans l'élément du feu. En ayant été chassés, on leur fit un corps d'air pour les punir de leur orgueil en

[1] *V.* Biblioth. SS. PP., t. xv. (Edit. Lugd.)

[2] Apud Maug. Vind.

leur donnant une nature si vaine. Or, à la fin du monde, l'air, la terre et l'eau étant détruits, il ne restera plus que l'élément du feu; les élus résusciteront donc avec des corps de feu pour vivre dans cet élément, et les damnés qui auront des corps d'air se trouveront enflammés, et de là pour eux un grand supplice. Cette théorie peut faire juger de l'esprit de Jean Scot.

Dès que son ouvrage parut, Prudentius de Troyes l'attaqua avec violence; mais le livre de cet évêque, quoique plus théologique et meilleur que celui de Jean Scot, pèche par la justesse des expressions. Prudentius voulait développer les mêmes idées que Loup de Ferrières et Ratramn, mais il n'avait ni leur science théologique, ni leur philosophie. Florus, le célèbre diacre de Lyon dont nous avons déjà parlé, attaqua aussi le livre de Jean Scot et prit ouvertement parti pour la personne de Gothescalk : « Nous ne savons, dit-il [1], en quelle forme ce malheureux moine a été condamné et mis en prison. S'il a enseigné quelque chose de si dangereux contre la foi qu'il dût être ainsi traité par un concile, on devait, suivant l'ancien usage, en avertir les autres Églises du royaume par des lettres synodales, du moins après sa condamnation. »

Les rigueurs exercées envers Gothescalk avaient dû lui concilier de l'intérêt et Hincmar avait eu tort de ne pas publier une lettre synodale après le concile de Quiercy, pour expliquer sa conduite et exposer clairement les erreurs de Gothescalk.

Cet hérétique ayant eu connaissance de l'écrit de Florus, composé au nom de l'Église de Lyon, crut qu'il pourrait, dans cette Église, trouver des protecteurs, et écrivit à l'archevêque Amolon une lettre pour réclamer son appui. Hincmar, l'ayant su, écrivit de son côté à Amolon pour lui exposer les erreurs de Gothescalk et l'instruire des procédures faites contre lui. L'archevêque de Lyon, convaincu des mauvais sentiments de Gothescalk et de la justice d'Hincmar, remit à ce dernier une lettre pour Gothescalk dans laquelle il l'exhorte à renoncer à ses erreurs. Cette lettre [2] est pleine de charité et de science. Amolon y refute les six propositions suivantes extraites des différents ouvrages du sectaire :

[1] In Biblioth. SS. PP., t. xv. (Edit. Lugd.) — Florus fut un des plus grands hommes de l'époque et se distingua surtout par sa science en liturgie et en théologie, et par son talent poétique. Il est malheureux que ses nombreux et intéressants ouvrages n'aient pas encore été réunis dans une seule édition.

[2] Apud Sirm., op. var., et Delalande, Supplement. Concil. Gall. — Les auteurs

1.° Aucun de ceux qui ont été rachetés par J.-C. ne peut périr ;

2.° Les sacrements sont inutiles à ceux qui doivent périr ;

3.° Ceux qui périssent n'ont pas été incorporés à J.-C. et à l'Église par le baptême ;

4.° Les réprouvés sont tellement prédestinés à la mort éternelle qu'ils n'ont pu et ne peuvent se sauver ;

5.° L'unique prière que l'on puisse faire pour les réprouvés c'est que Dieu leur adoucisse la peine ;

6.° Dieu et les saints se réjouiront de ceux qui ont été prédestinés à la mort éternelle.

Amolon, après avoir refuté ces opinions monstrueuses, fait observer à Gothescalk qu'il se met dans son tort en chargeant d'injures ceux qui combattent ses erreurs et en ne soumettant ses écrits au jugement de personne.

Florus, qui avait d'abord pris le parti de Gothescalk, le refuta lorsqu'il eut connu sa doctrine, et composa un ouvrage [1] dans lequel il exprime, de la manière la plus formelle, que Dieu n'a point *prédestiné* les pécheurs à la mort éternelle et qu'il a *prévu* seulement les péchés qui devaient les y conduire. Si telle eut été la doctrine de Gothescalk, comme plusieurs auteurs l'ont prétendu, Florus n'eût pas manqué, dans cet ouvrage, de le venger des reproches

de l'*Histoire littéraire de France*, t. v, prétendent qu'Amolon attribue à Gothescalk des erreurs qui n'étaient pas les siennes, et qu'Hincmar l'avait trompé. Ces bénédictins ne manquent jamais de prendre le parti de Gothescalk, dont ils cherchent à rendre la doctrine raisonnable. Raban, Hincmar et Amolon étaient, à notre avis, bien capables de comprendre la doctrine de Gothescalk. Et il est à remarquer que Loup de Ferrières, Ratramn, et même Prudentius, dont on voudrait faire les défenseurs de cet hérétique, ont bien défendu le mot *prédestination* dans le sens que nous avons indiqué, mais n'ont jamais reproché à Hincmar de manquer de bonne foi vis-à-vis de Gothescalk. On n'a que des fragments de cet hérétique, on ne peut donc pas juger de ses sentiments comme ceux qui avaient ses ouvrages et l'avaient interrogé. On s'est plu à embrouiller ce point d'histoire par esprit de parti.

Pour nous, qui l'avons examiné sans préoccupation aucune, il nous est démontré que Gothescalk fut *prédestinatien*, et que ses premiers adversaires ayant nié toute prédestination à la mort éternelle, des théologiens, comme Loup et Ratramn, ne trouvèrent pas cette opinion absolument juste et entreprirent de prouver que cette prédestination était réelle, mais qu'elle n'imposait aucune contrainte, parce qu'elle n'existait qu'en raison de la prévision des péchés commis librement. Gothescalk fut l'occasion de cette discussion théologique ; mais on s'est trompé en donnant cette opinion comme la sienne.

[1] Inter op. Hincm., edit. Sirm., Præf. ad lib. De Prædest.

injustes que lui auraient faits Raban, Hincmar et Amolon. Car il est évident, par sa réfutation du livre de Jean Scot, que le savant diacre n'était pas systématiquement opposé au trop célèbre moine d'Orbais.

Amolon[1] mourut un an après avoir écrit à Gothescalk (852) et eut pour successeur Remi qui prit ouvertement parti pour le moine hérétique. On lui attribue un ouvrage intitulé *Des trois lettres*[2], dans lequel il prétend que la lettre de Raban à Nothingue, d'Hincmar à Amolon et celle que Pardulus avait écrite touchant Gothescalk ne contenaient pas la vraie doctrine de cet hérétique. Nous pensons que ces trois évêques, qui l'avaient interrogé et convaincu en deux conciles devant un grand nombre d'évêques et d'ecclésiastiques distingués, devaient mieux connaître cette doctrine que saint Remi dont nous ne voulons du reste contester ni la science ni la sainteté. Il est si facile de se passionner dans ces luttes où l'esprit de parti étouffe souvent la science et presque toujours la charité.

Hincmar, voyant que la discussion s'envenimait de plus en plus, songea, pour y mettre fin, à tenir un nouveau concile qu'il convoqua à Quiercy, avec l'agrément du roi, pour l'année 853. On y dressa les quatre articles suivants[3]:

1.° « Le Dieu tout puissant a créé l'homme dans la justice, sans péché et avec le libre arbitre. Son intention était qu'il persévérât dans la sainteté et il le plaça dans le paradis. L'homme, abusant de son libre-arbitre, a commis le péché, et ainsi le genre humain est devenu une masse de perdition; alors Dieu, qui est bon et juste, a choisi de cette masse de perdition ceux qu'il a prédestinés à la vie, par sa grâce, pour les autres qu'il a laissés dans la masse de perdition, il a *prévu qu'ils se damneraient*, mais il

[1] Amolon fut un très savant archevêque et avait succédé à Agobard. On a de lui plusieurs ouvrages recueillis par Baluze (inter op. Agob.), Sirmond (op. var.) et dans la Bibliothèque des Pères (t. XIV, edit. Lugd.). Trithème prétend qu'il savait très bien la langue hébraïque. Tous ses ouvrages ont rapport à la prédestination, excepté une lettre à Théodbold de Langres, qui l'avait conulsté au sujet de prétendues reliques et des convulsions qu'éprouvaient grand nombre de personnes qui venaient les honorer.

[2] Biblioth. SS. PP., t. XV. (Edit. Lugd.)

[3] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. III, p. 66; et inter op. Hincm., Præfat. lib. de Prædest.

ne les a pas *prédestinés* à la damnation; seulement, comme il est juste, il leur a *prédestiné* une peine éternelle. C'est pourquoi nous disons qu'il n'y a qu'une prédestination, laquelle concerne le don de la grâce ou la rétribution de la justice. »

On ne pouvait exposer la question d'une manière plus claire, et comme ce fut Hincmar qui rédigea cet article de Quiercy, il faut bien convenir que Gothescalk ayant une doctrine opposée, ne pouvait, par sa prédestination des réprouvés, entendre la *prévision* de Dieu et le décret certain de la peine qu'il infligerait au pécheur, mais une *prédestination* véritable mettant le réprouvé sous le poids d'une insurmontable nécessité.

« 2.° Nous avons perdu dans le premier homme, continuent les Pères de Quiercy, la liberté de notre arbitre, mais nous l'avons recouvrée par J.-C. Nous avons pour faire le bien le libre-arbitre *aidé* et *prévenu* de la grâce, et nous avons pour le mal le libre-arbitre abandonné de la grâce.

» 3.° Le Dieu tout puissant veut que tous les hommes soient sauvés, quoiqu'en réalité tous ne se sauvent pas. Ceux qui sont sauvés le sont par la grâce, ceux qui sont damnés le sont par leur faute.

» 4.° J.-C. est mort pour tous les hommes, quoique tous ne soient pas rachetés réellement par le mystère de sa passion. Sa passion est le remède qui opère le salut de l'homme; mais si on ne prend pas ce remède il ne peut opérer. »

Le roi Karl qui assistait au concile, les évêques et les abbés signèrent ces quatre articles. Prudentius de Troyes les signa comme les autres [1]; mais il les attaqua ensuite et en composa quatre autres comme nous le verrons bientôt.

Les articles de Quiercy excitèrent d'autres réclamations, et les évêques des provinces de Lyon, d'Arles et de Vienne, s'étant assemblés à Valence (855) pour juger l'évêque de cette ville qui s'était rendu coupable de quelque crime, entreprirent, après avoir jugé cette cause, de dresser de nouveaux articles sur la prédestination [2].

Après avoir dit dans le premier canon qu'on devait éviter toute nouveauté de paroles et s'en tenir à la doctrine des saints Pères, les

[1] Hincm., lib. De Prædest., c. 21.

[2] III Conc. Valent.; apud Sirm., Conc. antiq. Gall., t. III, p. 95 et seq.

évêques du concile de Valence définissent que la prescience de Dieu n'impose aucune nécessité. Que Dieu a *prévu la malice* des pécheurs, mais ne l'a pas *prédestinée*, qu'il a seulement *prévu* et *prédestiné* la peine que mériterait cette malice ; « mais, ajoutent-ils [1], non-seulement nous ne croyons pas qu'il y en ait qui soient prédestinés tellement au mal qu'ils ne puissent pas agir autrement ; mais s'il en est qui aient des opinions aussi impies, nous leur disons anathème avec le concile d'Orange. »

Quand on rapproche cette décision du premier article de Quiercy, on reste convaincu qu'il n'y avait réellement de discussion que sur *un mot* et non sur un point de doctrine. N'est-ce pas en effet la même chose au fond de dire que Dieu a *prévu* le péché et *prédestiné* à la peine en vue de ce péché, ou bien de dire comme les Pères de Quiercy que Dieu ne *prédestine* personne à la damnation, mais qu'il *prédestine* seulement une peine éternelle à ceux qui la mériteront ? Les Pères de Quiercy voulaient, avec raison, qu'on ne se servît pas du mot de prédestination appliqué *à la personne*, parce qu'on en pouvait abuser, comme Gothescalk.

Dans leur quatrième canon, les Pères du concile de Valence traitent fort mal le livre de Jean Scot, qui ne contient, disent-ils, que d'ineptes syllogismes et des erreurs diaboliques, plutôt que des preuves de la foi. Les reproches qu'ils adressent aux quatre articles du concile de Quiercy sont moins justes. Ils prétendent que leur doctrine est erronée, en ce qu'on y dit que la rédemption de J.-C. a été pour tous les hommes. Mais ils n'avaient pas compris cet article, puisqu'ils disent eux-mêmes la même chose en établissant, dans leur cinquième canon, que tous ceux qui sont baptisés sont régénérés, mais que parmi ces rachetés, il y en a qui se sauvent et d'autres qui se perdent. Les Pères de Quiercy ne prétendaient pas que la rédemption était *efficace* pour tous, comme semblaient l'entendre les Pères de Valence. Il y avait donc accord parfait sur ce point comme sur celui de la prédestination, et les Pères de Valence sont inexcusables d'avoir parlé d'une manière plus que sévère des articles dressés à Quiercy.

Mais la passion et les préjugés se donnaient libre carrière dans ces questions obscures, et il se rencontra un homme qui, sous ce titre : *Du Maintien de la vérité de l'Écriture*, fabriqua le plus indigne

[1] Conc. Valent., c. 3.

pamphlet pour dénaturer les pensées et les paroles des Pères de Quiercy. Ebbon de Grenoble fut le principal auteur des articles de Valence et fut chargé [1] de les porter au roi Karl, qui les communiqua à Hincmar. Celui-ci y fit une réponse en trois livres. C'est son premier ouvrage sur la prédestination, qui est perdu, et dont Flodoard nous a seulement conservé la préface adressée au roi Karl [2].

« Nous avons lu et médité, lui dit-il, les articles synodaux qui vous ont été adressés par nos vénérables confrères des trois provinces. Quoique notre nom n'y soit pas exprimé, nous y sommes désigné clairement, noté comme hérétique et traité avec mépris, sans égard pour la charité fraternelle. Les articles que j'ai extraits des Pères catholiques pour m'opposer à l'hérésie y sont repoussés avec indignation ; on a altéré le sens de plusieurs d'entre eux, afin de les rendre abominables, et on a fait mention des autres de manière à faire croire que nos sentiments sont contraires à ceux des Pères.

» On parle aussi de seize articles [3] qu'on semble m'imputer et dont je n'avais même pas entendu parler avant que le vénérable Ebbon, évêque de Grenoble, vous les eût remis. On ne désigne point leur auteur, et je crois qu'ils ont été compilés par quelqu'un dans la vue de jeter de l'odieux sur l'opinion d'un adversaire.

» Comment nos frères ont-ils pu agir comme ils l'ont fait, avant de nous avoir interrogé suivant la règle évangélique, soit de vive voix, soit par écrit. Ne savent-ils pas qu'avant d'éclater, leur devoir était de nous avertir fraternellement et de nous inviter à nous réunir avec eux en assemblée? Les synodes ont été établis pour les évêques, afin qu'ils s'y instruisent et y instruisent les autres. D'ailleurs, nous avons reçu de plusieurs d'entre eux des lettres vraiment fraternelles, et nous leur en avons envoyé de semblables; nous ne pouvons donc comprendre leur conduite à notre égard. Elle m'étonne de la part de tant d'archevêques et d'évêques si vénérables et si distingués. »

Hincmar dit ensuite combien la discorde est détestable aux yeux du Seigneur et donne le plan de son ouvrage qui était composé des

[1] Hincm., lib. de Prædest., c. 21.

[2] Flodoard., Hist. Eccl. Rem., lib. 3, c. 15.

[3] Il y a une faute dans le texte d'Hincmar ou dans celui du concile de Valence qui parle de dix-neuf. C'étaient sans doute des propositions extraites de Jean Scot

articles de Valence et de Quiercy, qu'il faisait suivre de passages de l'Écriture-Sainte et des saints Pères.

Le calme d'Hincmar contraste d'une manière frappante avec des paroles amères du concile de Valence et les emportements de son apologiste.

Ces discussions n'empêchaient pas Hincmar de s'occuper avec zèle du troupeau dont la Providence lui avait confié la conduite. Il fit des capitulaires pleins de sagesse et qui nous donnent des renseignements trop précis sur la vie des simples prêtres au IX.e siècle, pour que nous n'en donnions pas l'analyse [1].

« Tout prêtre doit connaître l'exposition du Symbole et de l'Oraison Dominicale, suivant la tradition des Pères orthodoxes; savoir par cœur la préface du canon et le canon lui-même, et pouvoir lire distinctement les oraisons des messes, les épîtres de l'Apôtre et l'évangile. Il faut que le prêtre sache prononcer régulièrement les paroles des psaumes et distinguer les versets. Qu'il les apprenne par cœur ainsi que les cantiques ordinaires et le Symbole de saint Athanase.

» Il est obligé aussi de savoir par cœur les prières et cérémonies du baptême, et s'il ne peut avoir des fonts en pierre, avoir un vase convenable qui ne serve qu'au baptême, et d'autres vases qui ne servent qu'à laver le corporal et les palles de l'autel. Il doit savoir aussi les prières de la réconciliation, de l'extrême-onction, des inhumations et la bénédiction de l'eau et du sel. Chaque prêtre, tous les dimanches avant la messe solennelle, bénira de l'eau dans un vase très propre, afin que les fidèles puissent s'asperger en entrant dans l'église et en emporter chez eux en des vases propres et en asperger leurs maisons, leurs champs, leurs vignes, leurs troupeaux, leurs fourrages, leur nourriture et leur boisson.

» Un prêtre doit avoir de l'encens et un encensoir, afin qu'au moment de lire l'évangile et après l'offertoire, il puisse encenser le livre et les oblations. Ce qui restera des pains offerts par les fidèles et n'aura pas été consacré, sera coupé par morceaux et déposé dans un vase propre, pour être distribué, après la messe, aux fidèles qui n'auraient pas communié. Si ces pains ne suffisent pas pour donner des eulogies à tous les fidèles, le prêtre en fournira [2].

[1] Hincm., Capitul., inter ejus op., t. I, p. 710 et seq. (Edit. Sirm.)

[2] Hincm., cap. 7, prescrit pour la bénédiction de ces eulogies ou pain bénit une prière qui est à peu près la même que celle que l'on récite aujourd'hui.

» Tout prêtre devra lire et comprendre les quarante homélies de saint Grégoire, savoir par cœur l'homélie du même saint sur les soixante-douze disciples, afin d'y apprendre ses devoirs, connaître le chant et le calcul, autant qu'il lui est nécessaire.

» Chaque matin, après avoir dit l'office de matines, il dira prime, tierce, sexte et none, ce qui n'empêchera pas qu'il ne les chante ou ne les fasse chanter par ses écoliers aux heures convenables, autant que possible. Il dira ensuite la messe, visitera les malades, et ira à jeun travailler à la campagne, à moins qu'il n'ait à secourir des pauvres, des malades ou à inhumer des défunts, jusqu'à l'heure où il doit prendre son repas. »

C'est la première fois que nous voyons l'obligation pour le simple prêtre de dire l'office entier et en particulier. Hincmar ne donne pas cependant ce réglement comme nouveau. On doit remarquer qu'on chantait tous les jours l'office entier dans toutes les paroisses, et que le prêtre était obligé de travailler des mains.

Lorsque l'heure du repas était arrivée, le prêtre devait, selon ses moyens, faire manger avec lui les pauvres, les malades et les orphelins, et exercer autant que possible l'hospitalité [1].

« Aucun prêtre ne doit donner en gage, ni le calice, ni la patène, ni la palle de l'autel, ni les ornements sacerdotaux, ni le livre ecclésiastique; il est défendu d'inhumer quelqu'un dans l'église, sans avoir consulté l'évêque, et d'exiger de l'argent pour la sépulture. Si un pieux fidèle cependant offre quelque chose pour l'autel ou pour l'église, nous ne défendons pas de l'accepter. Il est également défendu de recevoir les présents que les pécheurs publics et les incestueux offriraient au prêtre pour l'engager à cacher leurs péchés à l'autorité épiscopale, ou pour les décider à user d'indulgence envers un pénitent, à lui accorder une réconciliation dont il est indigne, ou à lui donner une attestation qu'il la mérite. »

Le pouvoir épiscopal était alors redouté de tous les pécheurs publics que l'évêque avait le droit, même d'après les lois civiles, de surveiller et de punir par la pénitence publique:

« Aucun prêtre ne doit s'enivrer dans les repas des septième et trentième jours de la sépulture d'un défunt, ni au jour de l'anniversaire. Défense est faite aux prêtres de boire ou d'exciter les autres à boire pour l'amour des saints ou de l'ame du défunt; de rire d'une

[1] Hincm., Capitul., c. 10.

manière immodérée dans les repas, de raconter de grosses plaisanteries, de faire des bouffonneries, de permettre de faire danser des ours devant eux ou d'admettre parmi eux des danseuses et des personnes déguisées avec ces figures diaboliques appelées communément talamasques [1]. Si des prêtres se réunissent pour quelque repas, le doyen ou l'un des premiers d'entre eux dira les prières avant le repas et bénira les mets; ils prendront place suivant leur dignité, béniront ensuite successivement chaque mets à mesure qu'on servira, et un clerc fera pendant le repas une pieuse lecture. Après le repas, ils diront, à l'exemple du Sauveur et de ses disciples, l'hymne d'action de grâce et veilleront à ce que notre ministère, comme dit saint Paul, ne soit pas avili.

» Lorsque les prêtres se réuniront le premier jour de chaque mois, ils ne devront pas, après les saints mystères et la conférence, se mettre à table pour dîner, parce que de tels repas sont pour eux une dépense et sont inconvenants. Plusieurs, en effet, reviennent tard à leurs églises et retirent plus de dommage que de profit de ces réunions. Ceux pour lesquels la conférence n'est qu'un prétexte et qui s'y rendent réellement pour manger, sont répréhensibles devant Dieu et devant les hommes. Que ceux donc qui le voudront, mangent simplement après la conférence un morceau de pain et boivent un coup avec leurs confrères. Qu'ils ne boivent jamais plus de trois coups et qu'ils reviennent sans tarder à leurs églises. »

On voit que les conférences ecclésiastiques étaient en vigueur dès le IX.e siècle, et que dès-lors les évêques avisaient à les rendre utiles en écartant les abus qui pouvaient rendre nuisible une institution si avantageuse en elle-même.

Hincmar, dans un chapitre sur les ghildes religieuses ou confréries, défend les réjouissances profanes qui suivaient d'ordinaire les cérémonies religieuses, et finit son premier capitulaire en défendant, sous peine d'interdit, à tout prêtre de chercher, par argent ou autrement, à obtenir du seigneur laïque, après la mort d'un confrère, son église ou sa chapelle, sans avoir consulté auparavant l'archevêque.

Dans un second capitulaire [2], Hincmar détermine les points sur lesquels les maîtres et doyens devront lui donner des renseigne-

[1] De là est venu sans doute le mot masque encore en usage.

[2] Hincm., op., t. I, p. 716 et seq.

ments. Chaque doyen, dans un rayon déterminé, avait la surveillance des églises paroissiales ou matrices et des chapelles.

Telles sont les principales questions posées par Hincmar :

« Quel est le patron de la paroisse et par qui le prêtre a-t-il été ordonné, quels sont ses biens et revenus, combien y a-t-il d'ornements d'autel, sont-ils neufs ou vieux, sont-il propres; combien le prêtre a-t-il de livres, quels sont ces livres et sont-ils lus; combien a-t-il d'ornements sacerdotaux, sont-ils propres et placés dans un lieu décent; a-t-il un lieu exprès pour jeter l'eau avec laquelle il nettoye les vases sacrés ou se lave la bouche et les mains après la communion; le prêtre, son diacre ou son sous-diacre, lavent-ils d'abord eux-mêmes le corporal; de quel métal sont le calice et la patène; le prêtre a-t-il un ciboire pour conserver la sainte Eucharistie, afin de pouvoir la porter aux malades; le chrême et l'huile consacrés sont-ils enfermés sous clef; le prêtre visite-t-il lui-même les malades, a-t-il soin de leur donner l'extrême-onction et l'Eucharistie, ne leur envoie-t-il pas la communion par quelque laïque; a-t-il un clerc qui puisse faire l'école, lire l'épître et chanter; l'église est-elle bien fournie de luminaire, est-elle couverte et voûtée, les pigeons et autres oiseaux n'y font-ils pas leur nid; de quel métal sont les cloches; y a-t-il auprès de l'église une chambre propre ou sacristie? A-t-on soin de partager les dîmes en quatre portions et devant témoins, suivant les canons; a-t-on soin de rendre compte chaque année de la portion qui appartient à l'église et de celle qui appartient à l'évêque; ceux qui sont inscrits sur la matricule sont-ils les pauvres et les malades du lieu; si le prêtre a quelque parent pauvre, il peut le secourir avec la portion de dîme attribuée aux pauvres, mais s'il veut avoir près de lui ses parents et qu'ils ne soient pas dans le besoin, il ne peut leur donner que sur la portion qui lui revient. Le prêtre qui n'avait pas de patrimoine au temps de son ordination, a-t-il acheté des biens depuis; s'il en est ainsi, ces biens appartiennent à son église[1]. »

Hincmar charge ensuite les doyens d'examiner si les prêtres ont acheté des biens ou fait bâtir des maisons sous le nom d'une autre personne, s'ils ont chez eux des femmes pour prendre soin de leur

[1] Il paraît que c'était un abus fréquent et que beaucoup de prêtres achetaient du bien avec leur superflu. Hincmar condamna de nouveau cet abus au chap. 4 des ordonnances de son synode de Reims. (Inter op. Hincm., t. I, p. 736.)

ménage, s'ils se rendent coupables de fréquentations suspectes, enfin s'ils vont au cabaret.

Le grand archevêque fit suivre ce second capitulaire d'une longue instruction sur l'obligation, pour les prêtres, de pratiquer la chasteté et d'éviter les occasions qui pourraient les porter au mal; et il parle très longuement de la manière exacte et sévère dont il procédera pour découvrir et punir les coupables [1].

Hincmar fit encore plusieurs autres ordonnances synodales dont nous indiquerons les points les plus intéressants.

Il défend aux prêtres [2] des paroisses d'habiter avec les chanoines dans des monastères, parce qu'il leur serait impossible de se transporter la nuit à leur paroisse, si on venait les chercher pour administrer un malade ou baptiser un enfant en danger. « Je vous ai souvent averti, dit-il ensuite à ses prêtres, de la manière dont vous deviez dispenser la portion de dîme qui appartient aux pauvres portés sur la matricule de l'Église, mais je sais que plusieurs ont tenu peu de compte de mes avis. Je vous avais défendu en particulier d'exiger de ces pauvres aucun service pendant la moisson. Il faut leur donner gratuitement ce que les fidèles ont offert pour le rachat de leurs péchés.»

On voit que les dîmes n'étaient qu'un impôt en nature toujours proportionnel au revenu réel, et qui était réparti entre les pauvres, le prêtre, l'église et l'évêque, et que le prêtre de la paroisse ou curé avait l'administration de ces revenus sous la surveillance de l'évêque. Il y avait en outre, dans chaque paroisse, des témoins qui assistaient au partage exact des dîmes et en surveillaient l'emploi [3].

Hincmar ne se contentait pas de réunir ses prêtres en synode, de composer les plus sages ordonnances, de visiter son diocèse et de faire surveiller les simples prêtres par les doyens; il envoyait encore des prêtres revêtus du titre d'archidiacres [4] pour examiner si tous remplissaient leurs devoirs. On possède un capitulaire donné

[1] Il revient sur le même sujet au chap. 3 des ordonnances du synode de Reims, (Inter op., t. I, p. 735.)

[2] Capit. Synod. Rem.; inter op. Hincm., t. I, p. 732.

[3] Ces témoins, nommés *matricularii*, devinrent les marguilliers, comme nous l'avons remarqué ailleurs. Hincmar appelle aussi *matricularii* les pauvres inscrits sur la matricule.

[4] Dans l'origine, les archidiacres n'avaient que l'ordre du diaconat; mais il paraît qu'au IX.e siècle ils étaient prêtres. Hincmar les nomme prêtres-archidiacres.

par Hincmar aux archidiacres Gunthar et Odelhard. En voici l'abrégé [1] :

« Lorsque vous parcourez les paroisses de campagne, soit avec moi, soit seuls, ne soyez pas à charge aux prêtres. Ne conduisez pas avec vous plus de monde qu'il ne vous en faut, de peur qu'il ne vous faille trop de nourriture et qu'il ne soit besoin de trop de foin pour les chevaux. Prenez garde que vos gens ne manquent de respect aux prêtres ou ne leur soient importuns. Ne restez pas long-temps chez les mêmes, et si vous êtes obligés de séjourner quelque temps dans une contrée, arrangez-vous de manière à aller chez tous les prêtres et à ne pas dépenser dans l'oisiveté vos redevances ecclésiastiques. Je cherche moi-même à ne pas être à charge lorsque je visite les paroisses.

» N'allez pas dans les paroisses par le motif de vivre aux dépens des autres et d'épargner ainsi vos revenus, mais que ce soit pour instruire les prêtres et les laïques de parole et d'exemple.

» Ne recevez aucun présent que vous ferait un prêtre pour vous engager à cacher sa mauvaise réputation, et faites comprendre à tous, par vos discours et vos exemples, que la charité pour Dieu et le prochain l'emporte dans votre cœur sur le désir d'un gain terrestre; en général, ayez plutôt recours à la bonté qu'à la sévérité, aux avertissements qu'à la colère, à la charité qu'à la puissance. Envers les bons, conduisez-vous comme des égaux et des frères; quant aux vices, montrez-vous inexorables, mais soyez charitables pour les pécheurs.

» Lorsque vous quittez les paroisses, ne demandez rien aux prêtres, et lorsqu'ils viennent au synode, n'exigez d'eux aucune rétribution pour le saint chrême. Si cependant ils vous offraient quelque chose, vous pourriez l'accepter avec action de grâces.

» Ne demandez jamais aux prêtres de quoi nourrir vos chevaux ou ceux de vos amis; car je vous donne ce qu'il vous faut sur les revenus ecclésiastiques, afin que vous ne greviez personne.

» Je vous défends expressément, au nom de J.-C., de réunir ou de diviser les paroisses de campagne par amitié pour quelqu'un, pour des présents ou à la requête de certaines personnes. Ne soumettez pas à d'autres paroisses, comme de simples chapelles, des églises qui ont des prêtres depuis long-temps, et n'ôtez pas les cha-

[1] Capit. arch., inter op. Hincm., t. 1, p. 738.

pelles aux églises qui les ont toujours possédées. Que chacun de vous décrive exactement les églises et les titres qui anciennement ont eu des prêtres, aussibien que les chapelles, et remettez-moi ce travail par écrit.

» Ne permettez à personne, sans ma permission, d'avoir des chapelles dans sa maison et d'y faire célébrer la messe; et prenez note des chapelles qui ont été autorisées durant l'épiscopat d'Ebbon, mon prédécesseur, et de celles qui ont été fondées depuis que je suis évêque, avec ou sans ma permission.

» Ne recevez d'argent d'aucun pécheur qui vous l'offrirait pour se concilier votre indulgence, et si après la pénitence publique un pécheur tombe encore dans un péché public, consultez-moi pour savoir comment vous devez agir.

» Examinez avec le plus grand soin la vie et la science des clercs que vous présenterez à l'ordination, et veillez à ne pas admettre, pour de l'argent, ceux qui n'en seraient pas dignes, car ce serait de la simonie.

» Faites attention à la manière dont les prêtres observent nos capitulaires. Si un doyen est négligent dans son ministère, ou inutile, ou incorrigible, ou s'il y en a un de mort, n'en élisez pas un autre inconsidérément. Si je suis bien éloigné, établissez le doyen qui aura été élu par intérim, jusqu'à ce que cette élection me soit notifiée et que je l'ai confirmée ou annulée. »

On voit que les doyens eux-mêmes n'étaient pas alors inamovibles [1].

Ces capitulaires d'Hincmar nous instruisent de nombreux détails de l'administration ecclésiastique, et nous initient, pour ainsi dire, à la vie des prêtres des paroisses. A ce titre, ils sont du plus haut intérêt. Le grand archevêque donnait à ses prêtres et à ses archidiacres l'exemple des vertus qu'il leur recommandait, de la chasteté surtout et du désintéressement. Flodoard nous fait connaître ainsi ses pieuses prodigalités envers les principales églises de sa cité métropolitaine [2] :

« Hincmar, dit-il, ayant obtenu du roi Karl la restitution des biens qui avaient été ravis à son Église, songea à continuer la construction de l'église de Notre-Dame commencée par Ebbon. Il couvrit

[1] Cependant nous avons remarqué que les évêques ne pouvaient ôter aux prêtres des paroisses les revenus des bénéfices qu'ils leur avaient donnés; ce qui les rendait *en fait* à peu près inamovibles, quoiqu'ils ne le fussent pas *en droit*.

[2] Flodoard., Hist. Eccl. Rem., lib. 3, c. 6.

d'or l'autel de la Sainte Vierge, l'enrichit de pierres précieuses et y fit graver l'inscription suivante :

« Cet autel, dédié en l'honneur de la mère de Dieu,
» A été décoré par son serviteur, l'évêque Hincmar,
» Qui a rempli sur le siége de Reims les fonctions épiscopales. »

» Auprès de l'image de la Sainte Vierge placée au-dessus de l'autel fut mise cette inscription :

« La Vierge Marie a porté dans son sein
» Un homme roi et Dieu qui naquit du Saint-Esprit. »

» Il fit couvrir de plomb le toit de l'église, orna la voûte de peintures, éclaira l'intérieur au moyen de fenêtres vitrées et fit paver toute l'église en marbre. Il couvrit la grande croix de pierreries et d'or, garnit toutes les autres d'or et d'argent, fit faire un grand calice d'or avec la patène et la cuillère en même métal et enrichit le tout de pierres précieuses. C'est encore par ses soins que fut faite et garnie d'argent doré et ciselé la grande châsse que deux clercs portent ordinairement dans les cérémonies et que fut écrit le livre des évangiles dont les lettres sont d'or et d'argent et dont la couverture est parsemée de lames d'or et de pierreries. Il mit sur ce livre l'inscription suivante :

« Marie, sainte mère de Dieu et toujours Vierge,
» L'évêque Hincmar vous offre ce livre
» Qui contient ce qu'a fait et dit ce Christ Jésus,
» Qui sortit de votre sein, ô Vierge pure !

» Hincmar orna aussi d'or et d'argent les livres des sacrements et des prières [1], ainsi que les candélabres ; garnit l'église de lampes, de voiles, de rideaux, de tapis de toutes espèces, et fit faire des ornements pour tous les ministres de l'autel. Enfin, en présence de plusieurs évêques et du roi Karl qui vint exprès à Reims, il dédia solennellement l'église en l'honneur de l'incomparable Marie toujours Vierge et Mère de Dieu, comme autrefois l'avait été l'ancienne Église, et assisté de ses co-évêques, la consacra sous l'invocation de la toute-puissante Trinité. »

« L'évêque Hincmar, dit encore Flodoard [2], fit aussi construire

[1] C'est-à-dire le Rituel et le Missel.
[2] Flodoard., Hist. Eccl. Rem., lib. 3, c. 9.

en l'honneur de saint Remi une chapelle d'un riche et beau travail, et levant de son premier tombeau le corps de ce grand saint avec sa châsse, il le transféra dans ce nouvel asile, assisté de tous les évêques de la province. Il fit faire aussi, pour orner le devant de la chapelle, un ouvrage d'or vraiment merveilleux et enrichi de pierreries et fit ouvrir une fenêtre par laquelle on pouvait voir la châsse du saint et autour de laquelle était gravée cette inscription :

« Grand Remi! l'évêque Hincmar, par amour pour toi,
» T'a fait élever ce tombeau, afin que par tes prières,
» O grand saint! et par tes sublimes mérites,
» Le Seigneur lui accorde le repos éternel. »

» Hincmar donna de plus à l'Église un Évangile écrit en lettres d'or, parsemé de pierreries et orné d'une inscription en vers aussi écrite en or; une grande croix garnie d'or et de pierres précieuses; un livre des sacrements à couverture d'ivoire et d'argent; un lectionnaire pour les messes, orné de la même manière, enfin plusieurs autres livres et ornements. »

L'art d'écrire en lettres d'or et d'argent avait fait de grands progrès depuis le règne de Charlemagne, et l'on conserve encore plusieurs manuscrits du temps de Karl-le-Chauve, qui viennent confirmer ce qu'en racontent les historiens [1].

Hincmar travaillait encore avec plus de zèle à orner son diocèse de clercs vertueux que d'édifices splendides et d'ornements d'or et de pierreries. Lorsqu'il eût été élevé sur le siége de Reims, ayant trouvé un grand nombre de clercs qui avaient été ordonnés par Ebbon depuis son prétendu rétablissement, il crut de son devoir de les déposer. Ceux-ci réclamèrent, et Hincmar, pour en décider, tint un synode [2] au monastère de Saint-Médard de Soissons. Là se trouvèrent Wénilon de Sens, Amalric de Tours, les évêques de la province de Reims et plusieurs autres parmi lesquels était Prudentius de Troyes. Loup, abbé de Ferrières, Odon de Corbie, Bavon d'Orbais y assistèrent avec plusieurs autres abbés, prêtres, diacres et simples clercs. Le roi Karl s'y trouva aussi.

« Quelques chanoines et moines de Reims, dit Flodoard [3], por-

[1] On peut voir plusieurs lettres de ces manuscrits dans la *Collection des peintures des manuscrits depuis le* VIII.e *siècle*, publiée sous la direction de M. Aug. de Bastard.

[2] Flodoard., Hist. Eccl. Rem., lib. 3, c. 11.

[3] *Ibid.*

tèrent plainte contre l'archevêque et l'accusèrent de les avoir suspendus de l'exercice des fonctions ecclésiastiques auxquelles ils avaient été promus par Ebbon. Sur cette plainte, Hincmar choisit les archevêques Wénilon et Amalric et l'évêque Pardulus de Laon pour être ses juges et tenir sa place de métropolitain. Les clercs déposés acceptèrent les mêmes juges et leur adjoignirent Prudentius de Troyes. Or, voici quelle fut leur décision. Ils jugèrent que si les réclamants avaient été ordonnés canoniquement par Ebbon lorsqu'il était encore revêtu de toute son autorité, ils devaient exercer leur ministère; que si Ebbon avait été injustement déposé ou canoniquement rétabli et les avait ordonnés après sa réintégration canonique, leur droit était encore incontestable et qu'ils devaient exercer les fonctions ecclésiastiques; en conséquence, ceux qui avaient ordonné Hincmar furent interpellés de déclarer ce qu'ils savaient de la déposition d'Ebbon et de l'ordination d'Hincmar. Alors Théodorik, évêque de Cambrai, se leva et mit sous les yeux du roi et du synode l'acte de déposition. Puis on examina dans quelles formes un évêque déposé devait être rétabli, et il fut prouvé qu'Ebbon n'avait pas été rétabli canoniquement; qu'au contraire, il avait été condamné par le saint-siége, puisque le pape Sergius avait confirmé sa déposition et lui avait permis seulement la communion laïque. Après ces premières informations, on donna lecture des canons qui règlent l'ordination des métropolitains, on produisit les lettres canoniques d'Erchinrade de Paris confirmées et signées de sa main, ainsi que par son archevêque et ses chorévêques, et données par lui à Hincmar à la requête du peuple et du clergé de Reims; le décret canonique signé de tous les membres du clergé et de la noblesse de l'Église de Reims par lequel ils demandaient Hincmar pour évêque, et il fut démontré qu'il avait été ordonné archevêque canoniquement en présence et du consentement de tous les évêques de la province de Reims. Ensuite, Hincmar se leva et mit sous les yeux du roi et du synode les lettres que les saints canons enjoignent aux ordonnés de recevoir de ceux qui les ordonnent, avec la date du jour et du consul en exercice [1], il produisit aussi une lettre signée de tous les évêques de la province de Reims et de presque toute la France et adressée au saint-siége pour obtenir confirmation de son ordination; enfin

[1] Cette date est curieuse et digne d'être remarquée. Le détail des pièces nécessaires pour que l'ordination d'Hincmar fut dans toutes les règles, mérite aussi attention.

le diplôme sacré de confirmation, signé de la main même du roi, scellé de son sceau et adressé aussi au saint-siége de l'Église Romaine.

« Par toutes ces causes, il fut jugé et confirmé qu'Hincmar avait été ordonné évêque selon toutes les règles canoniques.

» On examina alors ce qu'il convenait de décider touchant ceux qui avait été ordonnés par Ebbon depuis sa déposition et sans qu'il eût été légitimement rétabli. Immon, évêque de Noyon, se leva et présenta un recueil de toutes les autorités canoniques et apostoliques desquelles ils résultait que nul de ceux qui avaient été ordonnés par Ebbon n'avait pu recevoir de lui ce qu'il n'avait pas lui-même [1]. En conséquence, il fut décrété que toutes les ordinations faites par Ebbon depuis sa déposition seraient nulles, conformément à la tradition du saint-siége apostolique.

» Friedbert, l'un des réclamants, lut au nom de tous une déclaration dans laquelle ils protestaient qu'ils n'avaient consenti à se laisser ordonner par Ebbon que parce qu'ils avaient vu les évêques suffragants Rothade, Loup, Siméon et Erpwin rétablir Ebbon sur son siége dans l'église métropolitaine de Reims, par mandement de l'empereur Hlother. Ils produisirent en outre des lettres données, disaient-ils, et signées par Théodorik, Rothade, Loup, Immon et autres évêques de la province, lesquelles étant lues par les évêques furent déclarées fausses [2], et pour avoir osé ainsi calomnier les évêques, les réclamants furent excommuniés.

» Cette affaire terminée par le décret des juges et du consentement du roi, Hincmar reprit son rang d'archevêque et de primat. »

Les décisions du concile de Soissons [3] furent relues et confirmées

[1] C'est-à-dire la mission et la juridiction nécessaires pour l'*exercice* des fonctions ecclésiastiques. Ce fut seulement quant à l'exercice du ministère, que les ordinations furent déclarées *nulles*. Car Ebbon, ayant le caractère épiscopal, avait validement conféré les Ordres.

[2] Les clercs de Reims, dans leur relation du rétablissement d'Ebbon, font bien mention de ces lettres des évêques qui consentaient à ce rétablissement. D'un autre côté, les évêques du synode de Soissons déclarent ces lettres fausses. Les clercs étaient-ils calomniateurs ou avaient-ils été induits en erreur par des lettres supposées qu'Ebbon aurait fait fabriquer? Il est impossible d'éclaircir ce point de critique historique.

[3] Ce concile eut huit sessions. L'affaire d'Hincmar remplit les cinq premières. Dans la sixième, on déposa du sacerdoce Haldwin, abbé d'Hautvilliers, qui avait été ordonné diacre par Ebbon et prêtre par Loup de Châlons. Il avait reçu légitimement le sacerdoce, mais son ordination du diaconat fut censée nulle et il fut

dans un concile que le roi tint au mois d'août de la même année (853). Mais les clercs déposés en appelèrent à Rome, et Hincmar, de son côté, y poursuivit, mais inutilement, auprès du pape Léon IV, la confirmation du synode de Soissons.

Vers le même temps, la Bretagne était profondément agitée dans son état religieux et dans son gouvernement. Noménoë, nommé comte de cette province par Hludwig-le-Pieux, voyant la France ravagée par les Nord-mans, voulut profiter de la faiblesse où ces ravages continuels avaient mis Karl-le-Chauve, pour se rendre inpendant et prendre le titre de roi.

Alors cette pensée d'indépendance commençait à germer dans l'esprit des grands vassaux du roi. Tous songeaient à faire de leurs charges de duc ou de comte des titres inamovibles et héréditaires dans leur famille. Au lieu d'être des fonctionnaires nommés par le roi et révocables à sa volonté, ils voulaient être, sous des noms divers, de petits souverains indépendants. Ils réussirent peu à peu et alors les liens antiques de la *recommandation* ne furent plus qu'une vaine cérémonie appelée *foi et hommage*. Et la féodalité fut dès-lors définitivement organisée. Ce fut surtout au x.e siècle, au milieu des bouleversements causés par les Sarrasins, les Hongres

déposé pour cette raison. Dans la huitième, on décida qu'on n'inquiéterait pas les fidèles pour avoir communiqué avec Ebbon lorsqu'il était excommunié. Enfin, dans la huitième, le roi demanda que les clercs fussent seulement déposés et non excommuniés, ce qui lui fut accordé (*V.* Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 75 et seq.) Dans la septième session, Karl-le-Chauve fit approuver un capitulaire en douze articles : sur la restauration des monastères détruits par les Nord-mans ; sur les biens et revenus ecclésiastiques ; il défend de tenir les malls ou plaids dans les églises et pendant le carême ; il donne aux évêques le droit de *flageller* les colons pour les forcer à accepter la pénitence, et défend aux seigneurs de s'y opposer ; il ordonne que tous les prêtres soient sous l'autorité des évêques ; que les officiers de l'État portent secours aux évêques dans leur ministère, etc., etc. Dans les deux dernières sessions, le concile chargea Wénilon de régler les affaires de l'Église de Nevers, dont l'évêque, Hérimann était épileptique ; Burchard, élu évêque de Chartres, fut ordonné. Amalric de Tours fut chargé de régler les affaires de l'Église du Mans, dont l'évêque, saint Aldric était paralytique. Il mourut peu après. Deux prêtres de Saint-Médard de Soissons furent déposés pour avoir fait évader de ce monastère le jeune Pépin, fils de Pépin, roi d'Aquitaine ; Ragenfrid, diacre de Reims, qui avait fabriqué de fausses chartes royales, fut condamné à ne pas sortir de Reims jusqu'à ce qu'il se fût justifié. On décida qu'on enverrait des *missi* prendre des renseignements sur les abus à corriger. Ce fut à ces *missi* que Karl donna son capitulaire adopté au concile. On fit en outre, à Soissons, plusieurs canons sur le même sujet que le capitulaire du roi.

et les Nord-mans que ce nouvel état social s'organisa d'une manière définitive ; mais dès le IX.e siècle plusieurs dignitaires de l'Etat essayèrent de se rendre indépendants.

Noménoë, comte de Bretagne, y réussit. Il était soutenu dans ses projets par toute la race bretonne qui dominait alors les anciens Armoricains. Les Bretons, à l'époque de leur établissement sur les côtes de l'Océan, étaient divisés par bandes ayant des comtes particuliers. Ces comtes se firent souvent la guerre, la firent aux indigènes et aux rois franks dont ils ne voulaient pas reconnaître la puissance. Ils se groupèrent peu à peu, et au IX.e siècle tous étaient réunis sous le sceptre de Noménoë qui prit le titre de roi.

C'était un brave et heureux guerrier. Non moins habile politique, il comprit que pour assurer ses succès il devait rompre tous les liens qui attachaient les Bretons aux Franks.

Or, depuis l'établissement des siéges épiscopaux dans la Gaule, ceux de Bretagne avaient été soumis à la métropole de Tours. Noménoë voulut donc donner une nouvelle organisation ecclésiastique à ses États et y ériger une métropole. S'il eût voulu agir régulièrement, les difficultés eussent été insurmontables; aussi, sans se préoccuper du droit, ne pensa-t-il qu'à trouver des motifs légitimes en apparence pour déposer les anciens évêques qu'il prévoyait devoir s'opposer à ses projets et pour en mettre de nouveaux.

Un saint abbé de Rhédon, nommé Convoyon, servit son ambition en croyant servir la gloire de Dieu, et lui fournit le prétexte le plus légitime en apparence qu'il pût désirer.

Convoyon [1], très dévoué aux intérêts de Dieu et fort attaché à ceux de Noménoë, qu'il regardait comme son protecteur, accusa auprès de lui les évêques bretons de simonie. Noménoë était trop habile pour manquer une occasion si favorable à ses projets; il tint un concile où les accusés se défendirent énergiquement, mais sans pouvoir se justifier complètement. On convint donc d'écrire une lettre au pape pour le consulter sur plusieurs articles et lui demander en particulier si l'on pouvait se contenter de mettre en pénitence un évêque simoniaque sans le déposer. Deux des évêques accusés, Suzan de Vannes et Félix de Quimper furent porteurs de cette lettre. Noménoë eut sans doute désiré une autre décision, mais il voulait conserver les apparences de la légalité et se contenta

[1] Vit. S. Convoyon.; apud Mabill., Act. SS. Bened.

d'envoyer avec les deux députés du concile, l'abbé Convoyon l'accusateur.

Léon IV, successeur de Sergius II, venait d'être élevé sur le saint-siége. Il reçut bien les évêques accusés et les renvoya pour être jugés sur les lieux selon les canons et y être déposés s'ils étaient trouvés coupables. Il répondit en même temps à la consultation des Bretons par la lettre suivante [1] :

« Léon, à ses très révérends et très saints confrères les évêques de la nation bretonne :

» Nous savons avec quel zèle et quelle intelligence vous conduisez le troupeau confié à vos soins ; c'est pourquoi je vous adresse mes félicitations en répondant aux consultations que vous m'avez adressées touchant ceux qui n'ont pas craint de vendre des colombes dans le temple du Seigneur [2]. Vous me demandez donc si on doit les déposer ou seulement les soumettre à la pénitence.

» Conformément aux décisions des conciles, nous vous répondons qu'il ne faut pas se contenter de les soumettre à la pénitence.

» Seulement la sentence ne doit être prononcée que dans l'assemblée des évêques ; car les évêques ne doivent jamais être condamnés que devant un nombre légitime d'autres évêques, douze au moins, et d'après la déposition de soixante-douze témoins ayant les qualités nécessaires pour que leur témoignage soit admis, et qui aient prêté serment sur les quatre Évangiles. C'est ainsi que saint Sylvestre l'a établi et telle est la coutume de l'Église Romaine. Si parmi les évêques accusés, il s'en trouve un qui veuille que sa cause soit portée devant le saint-siége, nous défendons de prononcer contre lui une sentence définitive et nous décidons que sa cause sera portée à Rome. »

Le pape répond ensuite aux questions qui lui avaient été proposées. Ses deux premières décisions sur le pouvoir ecclésiastique font voir que Noménoë lui avait adressé quelque question captieuse dans la pensée d'abuser de sa réponse pour en venir à ses fins. Mais le roi de Bretagne n'eut pas lieu d'être satisfait de la lettre du pape qui ne pouvait en rien favoriser son ambition. Après le retour des envoyés, il fit cependant assembler à Rhedon un concile dans le

[1] Apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 72.

[2] On a pu remarquer qu'on se servait ordinairement de ces expressions pour désigner la simonie.

but de faire juger définitivement les évêques qu'il voulait déposer, mais il eut soin de les faire intimider par avance par un de ses émissaires qui leur fit entendre que s'ils ne se reconnaissaient coupables dans l'assemblée, le prince leur ferait couper la tête. Les évêques se laissèrent effrayer. On produisit contre Susan de Vannes, Félix de Quimper, Salançon d'Aleth (Saint-Malo) et Libéral de Léon de faux témoins qui déposèrent que ces évêques avaient vendu les ordres sacrés et commis plusieurs autres crimes. Par crainte de la mort, les accusés s'avouèrent coupables et déposèrent publiquement dans l'assemblée leurs crosses et leurs anneaux, symboles de leur dignité. Après le concile, ils se retirèrent sur les terres de France et protestèrent contre l'aveu qu'on leur avait extorqué.

Noménoë nomma des évêques dévoués à ses volontés et créa trois nouveaux siéges à Saint-Brieuc, à Saint-Tugal (Tréguier) et à Dol [1], ancien monastère de saint Samson, chef des missionnaires bretons du VI.e siècle. Noménoë érigea Dol, de sa propre autorité, en métropole ecclésiastique du royaume de Bretagne, et se fit sacrer roi par le nouveau métropolitain dans une assemblée d'évêques et de seigneurs [2].

Actard, évêque de Nantes, ayant refusé d'assister au sacre de Noménoë, fut chassé de son siége, et on institua évêque à sa place un nommé Gislard. L'archevêque de Tours dénonça au pape et cette dernière atteinte portée à ses droits et l'érection irrégulière de la métropole de Dol. Noménoë écrivit au pape de son côté pour le prier de confirmer tout ce qu'il avait fait ; mais Léon respectait trop les lois ecclésiastiques pour les soumettre aux désirs d'un ambitieux. « Quant à Gislard, lui dit-il [3], nous pensons que vous ne devez pas défendre ce voleur et ce larron qui n'a pas craint d'usurper le siége d'un évêque encore vivant. »

L'archevêque de Tours, sans doute d'après le conseil du pape, pria ses confrères les métropolitains de Sens, de Reims et de Rouen de se réunir à lui avec leurs comprovinciaux [4] pour exhorter Nomé-

[1] Plusieurs auteurs, cependant, croient que les siéges de Dol et de Tréguier sont plus anciens, et que Noménoë y nomma seulement de nouveaux titulaires.

[2] V. D. Lobineau, Hist. de Bretagne, t. I. (V. *etiam* Chron. Namnet., et al. Instrum. inter Probat. ejusd. hist., t. II.)

[3] Fragm. Epist. Leon. ex Gratian.; apud Sirm., Conc., t. III, p. 74.

[4] Le P. Sirmond (Conc., t. III, p. 69) a mis ce concile à Tours. Le P. Labbe, d'après la chronique de Fontenelle, le place à Paris.

noë à rentrer dans son devoir et à réparer les maux qu'il avait faits à l'Église.

Ils lui écrivirent à ce sujet la lettre suivante[1] :

« Le Seigneur Dieu a permis par un jugement caché, mais juste, que vous fussiez le chef de votre nation ; mais votre conscience, les plaintes amères de plusieurs Églises, les gémissements des grands et des petits, des riches et des pauvres, des veuves et des orphelins accablés sous le poids de votre damnable avarice et de votre horrible cruauté, vous disent assez haut comment vous usez de la puissance. Mais comme vous n'avez pas encore entièrement rejeté le nom chrétien, et que nous, en qualité de successeurs des Apôtres et en vertu de l'autorité divine qui nous est confiée, nous sommes obligés d'exhorter les justes à la persévérance et les pécheurs à la pénitence ; nous ne pouvons que déplorer amèrement vos excès, et notre sollicitude paternelle et épiscopale nous fait désirer votre retour au bien.

» Les terres des chrétiens, continuent les évêques en faisant allusion aux ravages de Noménoë sur les terres des Franks, ont été dévastées par vous, les temples du Seigneur ont été ruinés ou brûlés avec les ossements des saints et les autres reliques. Vous vous êtes criminellement emparé des biens des Églises offerts par les fidèles pour le rachat de leurs ames et qui sont le patrimoine des pauvres. Les héritages des nobles ont été enlevés et un grand nombre d'hommes ont été massacrés ou réduits en esclavage ; des vols horribles, des adultères ont été commis ; les vierges ont été violées, les évêques légitimes ont été chassés de leurs siéges et on a mis à leur place des mercenaires, pour ne pas dire des voleurs et des larrons. Vous ne pouvez le nier, vous faites partie du diocèse[2] de notre patron saint Martin ; or les droits de ce diocèse ont été méprisés ; enfin, nous le disons avec douleur, toutes les règles de la discipline ecclésiastique ont été foulées aux pieds.

» C'était déjà bien assez de tout cela pour votre condamnation. Mais vous avez mis le comble à tous ces maux et vous avez blessé la chrétienté entière en portant la témérité jusqu'à mépriser le vicaire

[1] Comme elle se trouve dans le recueil des lettres de Loup de Ferrières, on pense qu'elle a été composée par ce savant abbé.

[2] On se servait encore à cette époque du mot *diœcesis* pour signifier une province ecclésiastique. Ce qu'on appelle aujourd'hui diocèse s'appelait *parochia*, paroisse, et la paroisse s'appelait *titre*, *titulus*.

du bienheureux Pierre, l'apostolique [1] auquel Dieu a donné la primauté dans tout l'univers. Car, après lui avoir demandé de prier pour vous et lorsqu'il vous eut répondu qu'il le ferait si vous suiviez ses conseils, vous n'avez rien voulu faire de ce qu'il vous mandait et vous avez refusé de recevoir sa lettre. »

En effet, Noménoë ayant su que la réponse du pape ne lui était pas favorable n'avait pas voulu la recevoir, et avait maltraité le porteur qui avait été obligé de se retirer dans le royaume de Karl. Après avoir rappelé plusieurs autres crimes de Noménoë et ses envahissements, les évêques l'exhortent à la pénitence et terminent ainsi leur lettre :

« Nous savons que vous vous êtes rendu bien coupable en refusant la lettre du pape. Mais comme il a daigné nous en adresser une copie, nous pouvons vous assurer qu'elle ne contient rien d'offensant pour vous ; nous vous enverrons donc, si vous voulez, une seconde fois le légat du saint-siége. Si vous ne le voulez pas, nous serons excusables puisque nous vous aurons donné cet avertissement ; si vous y consentez et que vous écoutiez les conseils qui vous sont donnés, vous aurez pour vous le Seigneur et le bienheureux Pierre et vous serez unis avec nous par les liens d'une même foi. Si vous méprisez nos paroles, sachez que vous n'aurez jamais de place dans le ciel et que bientôt vous n'en aurez plus sur la terre ; séparé de la communion du saint-siége et de la nôtre, l'enfer sera votre unique partage. »

Noménoë ne répondit à cette lettre que par de nouveaux ravages qu'il exerça sur les terres de France [2]. Mais il mourut deux ans après (851) et laissa ses États et son titre de roi à son fils Érispoë qui hérita aussi de sa valeur et maintint tout ce qu'avait fait son père.

Saint Convoyon [3], dont nous avons parlé au sujet de la déposition des évêques bretons, était un des plus saints abbés de son temps. Il était né dans l'Armorike et s'était fait remarquer dès sa jeunesse par son amour de l'étude. Après avoir exercé quelque temps la charge d'archidiacre de Vannes, il se retira dans la terre de Rhedon que lui avait donnée un seigneur nommé Rathwil et en fit un monastère où

[1] Depuis un siècle environ, on se servait souvent du seul nom l'*apostolique* pour signifier le pape.

[2] Annal. Bert., ad ann. 849 ; Chron. Fontanell.

[3] Vit. S. Conv. ; apud Mabill., Act. SS. Bened.

un grand nombre de disciples vinrent se mettre sous sa conduite. Un ermite nommé Géofrid initia la nouvelle communauté à la pratique de la règle de saint Benoît qu'il avait lui-même long-temps observée à Saint-Maur-sur-Loire. Convoyon gouverna son monastère avec sagesse jusqu'à sa mort arrivée en 861.

Noménoë prit sous sa protection l'abbé et les moines de Rhedon; ce qui peut expliquer, sans l'excuser, l'appui que saint Convoyon semble avoir prêté aux projets coupables du roi de Bretagne.

La contestation élevée entre l'archevêque de Tours et le nouveau métropolitain de Dol ne fut terminée qu'au XIII.e siècle, comme nous l'avons déjà remarqué et nous aurons encore souvent occasion d'en parler dans la suite de cette histoire [1].

III.

Changements dans l'empire frank. — Mort de Hlother I.er — Ses trois fils et partage de ses états en trois royaumes. — Mort du pape Léon IV. — Benoît III, pape. — Ses reproches aux évêques franks. — Assemblée de Boneuil. — Élection d'Énée, évêque de Paris. — Mort de Raban. — Karl, fils de Pépin d'Aquitaine, son successeur. — Concile de Mayence. — Dissensions entre Karl-le-Chauve et Hludwig-le-Germanique. — Conciles de Metz, de Langres, de Savonnières. — Les rois réconciliés. — Concile de Touzy. — Mort de Benoît III. Nicolas I.er pape. — Son caractère. — Hlother II entreprend de faire casser son mariage avec Theutberge. — Confession forcée de Theutberge. — Assemblée d'Aix-la-Chapelle où le divorce est prononcé. — Écrit d'Hincmar sur ce divorce. — Lettre du pape Nicolas à saint Adon de Vienne. — Nouvelle assemblée d'Aix-la-Chapelle. — Jugement des évêques en faveur de Hlother II. — Concile indiqué à Metz. — Hlother II épouse Waldrade. — Instructions données par Nicolas à ses légats avant leur départ pour le concile de Metz — Ce concile prononce en faveur de Hlother. — Les actes sont portés à Rome. — Concile de Rome où ces actes sont cassés et les deux archevêques Gonthar et Théotgaud déposés. — L'empereur Hludwig prend leur parti et les abandonne peu après. — Écrits de Gunthar et de Théotgaud — Photius de Constantinople les soutient. — Lettre de Hlother au pape. — Plusieurs évêques se repentent d'avoir pris part à la sentence du divorce. — Assemblée de Touzy. — Légation d'Arsenius en France. — Réconciliation de Theutberge et de Hlother. — Waldrade part pour Rome. — Elle retourne en Lorraine; elle est excommuniée. — Nouvelles mesures prises par Hlother pour faire casser son mariage. — Plusieurs lettres du pape Nicolas à ce sujet.

855—866.

L'an 855, l'empereur Hlother mourut et laissa ses États à ses trois fils. Hludwig eut l'Italie et le titre d'empereur, Karl la Pro-

[1] M. Aug. Thierry (Hist. de la conquête d'Angleterre par les Normands, t. I,

vence et Hlother II les pays qui s'étendaient sur les bords du Rhône et du Rhin et qui prirent le nom de Hlotaringie ou Lorraine. La même année que l'empereur Hlother, mourut le pape Léon qui eut pour successeur Benoît III [1]. Ce pape, pendant un pontificat qui ne dura que trois ans, montra beaucoup de zèle pour la destruction des abus qui défiguraient l'Église. On possède une lettre qu'il écrivit aux évêques de France contre un certain Hubert qui affectait de commettre les crimes les plus affreux. Il y citait le coupable à comparaître par-devant lui. Mais Hubert, beau-frère du roi Hlother II, se mit probablement peu en peine de la citation du pape. Benoît s'en prit aux évêques de France et leur écrivit une seconde lettre assez vive, pour exciter leur zèle contre les désordres qui régnaient dans leurs Églises. Les évêques, qui ne croyaient pas mériter ces reproches, les renvoyèrent à Karl-le-Chauve dans une assemblée qui se tint à Boneuil au mois d'août 856.

« Nous serions sensibles, y dirent les évêques [2], aux réprimandes que le pape nous fait dans sa lettre et que nous avons entendues avec vous, si nous avions tenu la conduite qu'il nous reproche avec tant de vigueur. Mais comme nous n'avons jamais donné notre consentement à l'abus contre lequel il s'élève le plus, et qu'au contraire nous vous avons souvent averti vous et vos sujets, de vive voix et par écrit, de corriger ce qui avait été fait contre les règles, nous sommes moins sensibles à ces reproches. Nous joignons encore nos avis à ceux du pape; et nous vous exhortons à rétablir au plus tôt et le mieux que vous pourrez l'ordre dans les monastères de votre

2.ᵉ édit., p. 47 et suiv.) blâme beaucoup l'archevêque de Tours de sa *prétention ambitieuse*. Il tire du *fait particulier* que nous avons raconté et qui est bien *du* IX.ᵉ *siècle*, les inductions les *plus générales* sur la différence qui existait entre les idées des chefs de l'Église Bretonne et celles des évêques franks sur la hiérarchie ecclésiastique. A l'appui de ses assertions, M. Thierry cite Dom Lobineau. Le savant bénédictin était loin de penser que son *Histoire de Bretagne* dût être citée à l'appui d'hypothèses insoutenables et complètement fausses.

[1] On inventa dans le XIII.ᵉ siècle la fable du pontificat de la papesse Jeanne, que l'on prétendait avoir succédé à Léon IV. Cette absurdité n'a plus besoin d'être réfutée aujourd'hui.

[2] Apud Sirm., Concil., t. III, p. 109. — La première année de son pontificat, Benoît, à la requête d'Hincmar, confirma la procédure du concile de Soissons contre les clercs de Reims. (Bened., Epist ad Hincm.; apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 107.)

[3] Inter Capitul. Carol. Calvi.

royaume qui sont en si pitoyable état et à faire observer nos capitulaires que vous avez vous-mêmes confirmés. »

Il paraît que la réforme des monastères était le point principal sur lequel insistait le pape. On continuait à les abandonner comme des fiefs ordinaires à des laïques qui ne songeaient qu'à profiter de leurs richesses et se souciaient fort peu de leur régularité. Les évêques avaient raison de renvoyer au roi les reproches que leur faisait le pape sur ce sujet, car c'était toujours le roi qui les distribuait à des laïques pour multiplier et s'attacher ses vassaux. Hludwig-le-Pieux, à la requête de saint Benoît d'Aniane, avait bien interdit cet abus, mais son ordonnance fut peu observée, pour le malheur de l'état monastique.

Vingt-neuf évêques avaient assisté à l'assemblée de Boneuil. Les plus célèbres sont Amalric de Tours, Wénilon de Sens, Hincmar de Reims, Paul de Rouen, et Herchinrad de Paris qui mourut peu de temps après.

Le roi Karl fit élire à sa place Énée, notaire de son palais. Le clergé et les moines de Paris écrivirent [1] aussitôt au métropolitain de la province, Wénilon de Sens, et à ses suffragants de le venir sacrer. Wénilon et ses suffragants, c'est-à-dire Héribald d'Auxerre, Agius d'Orléans, Prudentius de Troyes, Hériman de Nevers, Frotbert de Chartres et Hildegeaire de Meaux signèrent une réponse [2] commune au clergé de Paris. Après avoir dit que l'élection d'Énée les consolait de la mort d'Herchinrad, « quelqu'un a-t-il mis le pied au palais, ajoutent-ils, sans avoir été témoin des travaux et de la ferveur d'Énée? Nous approuvons donc l'élection que vous en avez faite et nous vous exhortons à suivre ses enseignements et à imiter ses exemples. »

Énée méritait ces éloges. Les évêques de la province de Sens se réunirent à Paris pour son ordination (856), excepté Prudentius de Troyes qui ne put s'y rendre à cause de ses infirmités et envoya le prêtre Arnold pour le représenter. Il paraît qu'Énée s'était montré très chaud partisan de la doctrine d'Hincmar au concile de Quiercy où il avait siégé parmi les évêques et les abbés. Prudentius qui, à la vérité, avait signé les quatre articles du concile, mais qui n'avait pas pour cela changé d'opinion, chargea son prêtre Ar-

[1] Epist. Cleri Paris.; inter Lup. Ferrar., Epist 98.

[2] *Ibid.*, Epist. 49.

nold d'une lettre dans laquelle il déclarait consentir à l'ordination d'Énée, mais à condition qu'il signerait les quatre propositions qu'il envoyait.

Ces propositions résumaient la doctrine du concile de Valence, et on eût pu leur donner un très mauvais sens qui n'était sans doute pas dans la pensée de Prudentius. On en fit fort peu de cas, et Énée fut ordonné évêque.

L'année même où s'asseyait sur le siége de Paris un évêque distingué par ses lumières et ses vertus, l'Église Franke perdait le grand archevêque de Mayence, Raban.

Quelques années avant sa mort, cet homme admirable avait édifié toute l'Église par sa charité. Dans une famine [1] affreuse qui désola les provinces situées sur les bords du Rhin, il nourrit tous les jours plus de trois cents pauvres dans une terre de son Église, sans compter ceux qu'il recevait continuellement à sa table et qui venaient de toutes parts implorer son secours. Le saint archevêque ne rebutait personne. Il eut la douleur de voir un jour une pauvre femme expirer de faiblesse sous ses yeux en lui demandant l'aumône. Elle portait entre ses bras un petit enfant qui suçait encore la mamelle de sa mère déjà morte de faim. Un tel spectacle fit verser des larmes à tous ceux qui en furent témoins et surtout au bon archevêque qui se réduisit lui-même à la pauvreté pour secourir les malheureux.

Raban, par son étonnante érudition, fut le prodige de son siècle, et ses vertus lui ont mérité le titre de bienheureux [2].

Karl, fils de Pépin d'Aquitaine, fut son successeur; ce prince, enfermé d'abord à Corbie par ordre de Karl-le-Chauve, s'était enfui de ce monastère et avait demandé un asile à Hludwig-le-Germanique, son oncle. Celui-ci, à la mort de Raban, le nomma archevêque de Mayence. Heureusement pour cette Église, Karl, choisi d'une manière si peu canonique, fut un digne évêque, très zélé pour la discipline ecclésiastique. Il en donna une première preuve en tenant dès l'année 857 un concile à Mayence, dans lequel on fit de bons réglements.

L'année suivante, Karl-le-Chauve tint à Quiercy un plaid géné-

[1] Annal. Met., ad ann. 850.

[2] Quelques auteurs lui donnent même le titre de saint. Un an auparavant, l'Église de France avait perdu saint Folkuin, évêque de Térouanne. Vers le même temps mourut Drogon de Metz.

ral de tous les évêques et seigneurs laïques, pour déjouer une conjuration tramée contre lui [1]. Dans cette assemblée, il exigea de ses fidèles un nouveau serment et jura lui-même de défendre et de protéger les droits de tous; mais les conjurés n'en continuèrent pas moins leurs intrigues et offrirent le royaume de France à Hludwig-le-Germanique. Adalhard, abbé de Saint-Bertin, et le comte Othon se rendirent à son palais et l'assurèrent que les peuples ne pouvaient plus supporter la tyrannie de Karl. Hludwig-le-Germanique ayant pris conseil de ses principaux seigneurs, entra en France et les conjurés accoururent de toutes parts se joindre à lui [2]. Karl marcha contre son frère et fut abandonné de ses troupes; mais les évêques lui vinrent en aide. Tous lui étaient restés fidèles, excepté Wénilon de Sens qui reçut pour récompense de sa trahison l'abbaye de Sainte-Colombe pour lui et l'évêché de Bayeux pour son neveu Tortold.

Les autres évêques déclarèrent excommuniés tous ceux qui suivraient le parti de Hludwig-le-Germanique, écrivirent à ce prince plusieurs lettres et lui envoyèrent des députations pour l'engager à se désister de son usurpation. Hludwig n'en tint aucun compte et ordonna à tous les évêques de France de se rendre à Reims pour le 25 novembre 858, afin de régler avec lui et les seigneurs les affaires de l'État et de l'Église.

Les évêques des provinces de Reims et de Rouen, au lieu d'obéir à Hludwig, se réunirent à Quiercy pour concerter ensemble la réponse qu'ils devaient lui faire. Hincmar de Reims la rédigea, Wénilon de Rouen et Erchanrat de Châlons-sur-Marne la portèrent au palais d'Attigny où était Hludwig. En voici les principaux passages [3] :

« Au seigneur Hludwig, roi glorieux, les évêques des provinces de Reims et de Rouen qui ont pu se rassembler :

» Nous avons tous reçu les lettres par lesquelles vous nous ordonnez de venir vous trouver à Reims le 7 avant les calendes de décembre, afin de nous occuper avec vous et vos fidèles de la réforme

[1] On y fit plusieurs réglements contre les désordres si fréquents dans l'État. (V. Capitul. Carol. Calv., tit 20.)

[2] Annal. Fuld.; Annal. Bertin., ad ann. 858, 859.

[3] Apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 117 et seq. — Rothade de Soissons ne se trouva pas sans doute à cette assemblée. Il favorisait secrètement Hludwig.

de la sainte Église et du salut du peuple chrétien. Mais nous n'avons pu nous rendre à ce plaid à cause de l'intempérie de la saison, du peu de temps que nous avons eu pour nous y disposer, et, ce qui est plus déplorable, à cause de la confusion qui règne dans l'État. Vous savez de plus que les archevêques ne doivent rien faire sans leurs comprovinciaux, et ceux-ci sans les archevêques, si ce n'est ce qui regarde le gouvernement de leurs propres diocèses; or, vous devez comprendre que dans le peu de temps que nous avons eu, nous n'avons pu recevoir les lettres de nos métropolitains. Que Votre Sublimité veuille donc croire que Notre Humilité n'a point méprisé ses ordres; qu'elle se souvienne cependant de cette parole : « Celui qui ordonne des choses impossibles, se met » dans le cas d'être méprisé. »

» Vous voulez, dites-vous, traiter avec nous de la réforme de l'Église et du salut du peuple chrétien, vous l'eussiez fait d'une manière plus conforme à la justice et à la raison, si vous eussiez écouté nos avis et les conseils salutaires que nous vous avons donnés, soit de vive voix, soit par écrit, d'abord par l'évêque Hildegeaire, ensuite par l'évêque Énée, enfin par les archevêques Hincmar de Reims et Wénilon de Rouen. Nous vous demandions un plaid où votre frère et ses fidèles se seraient trouvés avec vous et les vôtres, afin d'arrêter de concert ce qui devait être réformé. Puisque vous n'avez pas écouté ces conseils, on peut penser que vous n'auriez pas plus d'égard à ceux que vous nous demandez. Ce qui ne nous empêchera pas de vous en donner quelques-uns.

» D'abord examinez dans le fond de votre cœur les motifs qui vous ont déterminé à entrer dans ce royaume, et pesez-les dans la balance de l'équité, en présence du Seigneur qui connaît, dit le Psalmiste, les pensées de l'homme. Quoi qu'en disent vos conseillers et vos adulateurs, descendez dans le secret de votre conscience et jugez si vous voudriez qu'on vous fît ce que vous avez fait aux autres. »

Un des motifs que Hludwig donnait à son invasion, était de sauver la France des ravages des Nord-mans; mais alors pourquoi commettait-il donc lui-même tant de ravages?

« Les cruautés, continuent les évêques, et les abominations commises par vous dans les diocèses que vous avez traversés, surpassent celles des païens; et ce qu'il y a de plus lamentable, c'est qu'elles sont exercées par des chrétiens contre des chrétiens, par des parents contre des parents, par un roi chrétien contre un roi chrétien, par un frère contre un frère.

» Si vous êtes venu corriger les désordres, n'en causez donc pas de plus grands, et si vous avez réellement l'intention de mettre la paix, donnez-la donc. Vous prétendez être venu pour rétablir la concorde et la charité; mais la charité, selon saint Paul, n'est pas ambitieuse et ne cherche pas ses intérêts. Si c'est la charité qui vous guide, faites donc la guerre aux païens, et déchargez le royaume de l'injuste tribut qu'il leur paie. Si vous êtes venu pour restaurer l'Eglise, comme vous nous l'avez écrit, laissez donc aux évêques et aux Églises les priviléges que Dieu lui-même leur a donnés; soyez-en le défenseur à l'exemple de votre aïeul et de votre père, et conservez aux Églises les biens que leur a donnés notre seigneur votre frère dans le royaume qu'il a reçu de votre père commun et avec l'assentiment de ses fidèles et des vôtres [1]. Rendez aux supérieurs légitimes les monastères de moines, de chanoines et de religieuses que votre frère, par l'effet de la jeunesse, de la fragilité ou de la contrainte, a cédés à des laïques qui le menaçaient de quitter son parti. »

Ces paroles nous découvrent clairement la raison qui portait les rois à abandonner les monastères à leurs vassaux laïques. Au commencement de son règne, Karl-le-Chauve s'était trouvé dans des circonstances difficiles et avait été obligé, pour s'attacher les seigneurs, de leur donner, comme autrefois les maires du palais, les biens ecclésiastiques.

« Mais, disent les évêques, conformément aux remontrances des évêques et aux avertissements du siége apostolique, il avait corrigé une partie des maux qu'il avait causés et cherchait, en gémissant, à réparer le reste. »

Il est probable que ce fut là une des causes qui détachèrent de son parti plusieurs de ses vassaux, et leur fit appeler en France Hludwig-le-Germanique.

Après avoir donné à Hludwig les plus sages avis sur les réformes nécessaires dans l'État et sur l'obligation où il était d'abord de don-

[1] Pour engager Hludwig-le-Germanique à respecter les biens ecclésiastiques, les évêques lui racontent que saint Eucher d'Orléans vit Karl-Martel dans l'enfer pour les avoir ravis, et que, d'après l'avis de ce saint, Boniface de Mayence et Fulrade, abbé de Saint-Denis, ayant ouvert le tombeau de ce prince, ils en virent sortir un dragon et trouvèrent le dedans du sépulcre tout noir et comme brûlé.

Ce conte fut sans doute inventé après la mort d'Eucher et de Karl-Martel, pour détourner les rois d'envahir les biens ecclésiastiques.

ner l'exemple en se réformant lui-même, les évêques ajoutent :

« Si Dieu a résolu de sauver l'Église par vous et de mettre ce royaume sous votre domination, nous aviserons à ce que nous aurons à faire avec nos frères les archevêques et les évêques ; mais comme cette affaire regarde toute l'Église cisalpine, il faut que nous en conférions avec eux avant de prendre une décision. Il est surtout nécessaire que nous prenions l'avis des archevêques et évêques qui, d'après le consentement et la volonté du peuple de ce royaume, ont donné l'onction royale à votre frère, dont notre mère, l'Église Romaine, a honoré et confirmé la royauté par ses lettres apostoliques.

» Nous ne pouvons nous persuader que vous veuilliez perdre votre ame pour augmenter votre royaume et nous priver du sacerdoce que nous mériterions de perdre si nous vous soumettions nos Églises ; car ces Églises ne sont pas des fiefs qu'un roi puisse donner ou ôter à volonté ; et nous, évêques consacrés au Seigneur, nous ne sommes pas des hommes du siècle, pour nous *recommander* à quelqu'un en vasselage, nous donner nous et nos Églises et nous lier par le serment. La main qui a été ointe du saint-chrême et qui du pain et du vin mêlé d'eau fait le corps et le sang du Seigneur par la prière et le signe de la croix, ne peut s'étendre pour un serment profane, et ce serait un crime à un évêque, s'il faisait servir à un tel serment sa langue qui est la clef du ciel. »

Les rois cherchaient toujours à réduire les titres ecclésiastiques à l'état de fiefs ordinaires ou de bénéfices séculiers, mais les évêques les défendaient avec énergie. Ils finissent leur lettre en rappelant à Hludwig-le-Germanique que les deux puissances spirituelle et temporelle ne doivent pas s'exercer dans le même domaine, et en lui disant qu'ils indiqueront les processions et les jeûnes qu'il avait demandés, afin d'éveiller par ces prières le Seigneur qui semblait dormir dans la barque de l'Église.

La conduite ferme des évêques sauva Karl-le-Chauve. Un grand nombre de vassaux, effrayés de la sentence d'excommunication qui frappait tous les partisans de Hludwig, se rallièrent autour de Karl qui se trouva tout-à-coup à la tête d'une puissante armée et en état de marcher contre son frère. Hludwig s'enfuit alors en Germanie et demanda la paix. Avant de la lui accorder, Karl convoqua à Metz tous les évêques de son royaume et invita à ce concile ceux du royaume de Hlother son neveu (859).

Les évêques conseillèrent à Karl d'accorder la paix à son frère,

mais à condition qu'il ferait pénitence des maux qu'il avait faits en France et qu'il les réparerait. Trois archevêques, Hincmar de Reims, Gunthar de Cologne et Wénilon de Rouen; et cinq évêques, Hildegeaire de Meaux, Adventius de Metz, successeur de Drogon, Abbon d'Auxerre, Herluin de Coutances et Erchanrat de Châlons-sur-Marne, lui portèrent les décisions du concile. Gunthar, dévoué secrètement à ses intérêts, les lui fit connaître d'avance. Lors donc que les députés furent reçus en audience solennelle, Hludwig consentit gracieusement à la réconciliation, mais leur dit qu'il ne pouvait traiter avec eux sur tout autre point avant d'en avoir conféré avec ses évêques [1].

Au mois de juin de la même année, un concile nombreux des évêques des trois royaumes de France, de Provence et de Lorraine, s'assembla à Savonnières, près Toul, pour travailler de nouveau à une réconciliation solide entre les rois. Ce n'était en effet que par leur union qu'ils auraient pu se défendre des barbares qui désolaient leurs Etats.

Remi de Lyon, Agilmar de Vienne, Ebbon de Grenoble et les autres évêques du royaume de Provence, se rendant à Savonnières, s'arrêtèrent dans le monastère des Saints-Jumeaux [2] à Langres, pour aviser aux moyens de faire adopter par tout le concile les quatre articles rédigés à Valence contradictoirement à ceux de Quiercy sur la prédestination. Ils convinrent d'en ôter les expressions blessantes qui s'y trouvaient pour leurs adversaires, et de les présenter, ainsi modifiés, à l'acceptation du concile. On eut donc à traiter à Savonnières la question de la réconciliation des rois, celle des désordres arrivés dans l'Église Franke pendant l'invasion de Hludwig, celle de la prédestination, et enfin, on eut à s'occuper des évêques de Bretagne qui se refusèrent de se rendre à Savonnières sur la convocation d'Hérard [3] de Tours, leur métropolitain.

[1] Concil. Metens.; apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 131 et seq.

[2] Vulgairement Saint-Jeome. (*V.* Jon. Æduens., Epist.; apud Labb., Conc., t. VIII.; Flodoard., Hist. Eccl. Rem., lib. 3, c. 16.) — On arrêta aussi à Langres quelques autres résolutions dans lesquelles nous ne voyons rien qu'il soit nécessaire de remarquer.

[3] Hérard, archevêque de Tours, fit un capitulaire en 140 articles qu'il publia après un synode diocésain qu'il tint l'an 858. On y trouve de nombreux renseignements sur les mœurs et usages du clergé et des fidèles. Le P. Sirmond a donné les statuts d'Hérard au troisième volume des anciens conciles de France, p. 111 et suiv.

A la même époque, Isaac, évêque de Langres, publia aussi des statuts synodaux

Le concile résuma en treize articles ses décisions [1]. Il faut continuer à travailler à la réconciliation complète entre Karl et Hludwig-le-Germanique; les évêques, pour se soutenir mutuellement et travailler à rétablir l'ordre, s'assembleront fréquemment en concile. Les trois rois, Karl-le-Chauve, Hlother II et Karl de Provence resteront fortement unis. On déposa ensuite plusieurs evêques qui avaient profité du désordre pour transgresser les lois canoniques. Le neveu de Wénilon de Sens, Tortold, fut déposé, et le roi Karl-le-Chauve dénonça en forme l'archevêque Wénilon de Sens lui-même qui l'avait trahi. On nomma des commissaires pour le juger, mais Wénilon se hâta, avant le jugement, de faire satisfaction au roi qui lui pardonna.

Les Pères du concile rédigèrent une lettre pour les évêques de Bretagne et les menacèrent d'excommunication s'ils n'étaient pas soumis à leur métropolitain légitime, l'archevêque de Tours. Cette démarche fut sans effet [2].

Enfin les évêques du royaume de Provence présentèrent à l'acceptation du concile leurs articles de Valence. Plusieurs, dit Hincmar [3], réclamèrent contre ces articles et voulaient faire à ce sujet des remontrances au synode. Mais le vénérable archevêque Remi calma bientôt toutes les alarmes, en disant avec modestie et dignité, que si quelqu'un se trouvait offensé dans ses opinions par ces articles, chacun des évêques apporterait au prochain concile les livres des docteurs catholiques, afin d'arrêter d'un commun accord ce qu'on regarderait comme la vraie doctrine. Remi déposa ensuite les articles de Valence entre les mains du roi qui les donna à Hincmar. Ce fut pour les réfuter que l'archevêque de Reims fit son grand ouvrage *de la Prédestination*.

tirés en grande partie de la collection des capitulaires par Anségise et Benoît. Le P. Sirmond les a aussi publiés à la fin de son 3.e vol., p. 644 et suiv. Isaac traite particulièrement des pénitences, des péchés d'impudicité, de la stabilité des prêtres dans leurs paroisses ou titres.

On possède aussi d'Isaac de Langres une explication du canon de la Messe publiée par D. Luc d'Acheri. (Spicileg., t. I, nov. edit.)

[1] Concil. Sapon.; apud Sirm., op. cit., p. 137.

[2] Erispoë était mort. Salomon lui avait succédé et avait maintenu ce qu'avait fait Noménoë. Le concile envoya à Salomon un avertissement qui fut sans effet, comme celui qui fut adressé aux évêques.

[3] Hincm., Præfat. lib. de Prædest.

Les rois Karl-le-Chauve, Hludwig-le-Germanique et Hlother, se réunirent à Coblentz en 860, pour se réconcilier définitivement, suivant les désirs du concile, et, pour terminer la querelle de la prédestination, les évêques se réunirent dans une assemblée générale à Touzy, près Toul, le 22 octobre de la même année. Ce concile fut composé des évêques de quatorze provinces, savoir : de Lyon, Rouen, Tours, Sens, Vienne, Arles, Besançon, Mayence, Cologne, Trèves, Reims, Bourges, Bordeaux et Narbonne. On termina enfin dans ce concile la discussion sur la prédestination, et Hincmar de Reims [1] fut chargé de rédiger la lettre synodique qui contenait deux parties. La première, sur la question de la prédestination qui fut décidée dans le sens des articles de Quiercy; la seconde, contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques. C'était là un abus que tous les conciles frappaient de leurs anathêmes et qu'ils ne pouvaient détruire.

L'Église Franke, après le concile de Touzy et la réconciliation des rois, pouvait espérer des jours plus heureux, lorsque surgit la déplorable affaire du divorce de Hlother II, qui la rejeta dans le trouble et l'agitation.

Hlother avait épousé depuis plusieurs années Theutberge, fille du duc Boson. Mais l'amour qu'il avait conçu pour une concubine nommée Waldrade lui fit bientôt mépriser son épouse légitime et lui inspira la pensée de rompre les liens sacrés du mariage. La calomnie lui vint en aide. On répandit le bruit [2] que la reine Theutberge, avant son mariage, avait commis un crime infâme avec son frère Hubert, cet homme criminel que le pape Benoît avait cité à Rome, et qu'ayant conçu, elle avait eu recours à un breuvage pour cacher sa honte.

Theutberge, indignée d'une calomnie aussi atroce, proposa de se justifier par l'épreuve de l'eau bouillante. Les évêques y consentirent. Voici en quoi consistait cette épreuve : l'accusé ou celui qui le représentait enfonçait sa main dans un bassin plein d'eau bouillante pour en tirer un anneau qu'on y avait mis; s'il retirait l'anneau sans avoir la main brûlée, il était déclaré innocent; si sa main était brûlée, il était déclaré coupable [3].

[1] Epist. Hincm. Laudun. ad Hincm. Rem.; inter op. Hincm. (Edit. Sirm., t. II, p. 616.)

[2] Hincm., lib. de Divort. Hloth. et Theutb.

[3] Cette épreuve et d'autres semblables étaient certainement en usage et auto-

Le rang de Theutberge la dispensant de subir elle-même cette épreuve, elle choisit un homme pour la représenter. Cet homme ayant retiré sa main de l'eau bouillante, sans aucun mal, Theutberge fut déclarée innocente et Hlother lui rendit toutes ses prérogatives de reine et d'épouse. Ce fut pour bien peu de temps. La passion du roi pour Waldrade était trop violente pour céder si facilement. La malheureuse Theutberge fut abreuvée de mépris et accablée de mauvais traitements jusqu'au jour où elle consentit à s'accuser elle-même du crime qu'on lui reprochait. Cette épouse infortunée s'était adressée en secret au grand pape Nicolas I.er, successeur de Benoît, pour lui faire connaître l'alternative où elle était de vivre malheureuse où de se déshonorer. Elle pressentait qu'elle ne pourrait long-temps supporter les cruelles épreuves auxquelles elle était soumise et avait dit au pape : « Si vous apprenez que j'aie confessé le crime dont on m'accuse, vous pourrez être convaincu que la violence seule aura pu m'obliger à me calomnier ainsi [1]. »

Le pape Nicolas avait l'ame trop grande pour abandonner une femme vertueuse injustement persécutée ; il avait trop de zèle pour sacrifier lâchement les lois de l'Église, trop d'énergie pour reculer dans leur exacte application. Sa noble et courageuse conduite dans l'affaire du divorce de Hlother l'a placé parmi les plus illustres successeurs de saint Pierre.

L'infortunée Theutberge céda à la persécution et promit de s'avouer coupable. Hlother se hâta alors de convoquer pour le 9 janvier 860, dans son palais d'Aix-la-Chapelle, quelques prélats qu'il savait dévoués à ses volontés : Gonthar, évêque de Cologne et grand chapelain, Théotgaud de Trèves, Adventius de Metz, Francon de Tongres et les deux abbés Hégil et Odeling. « Puis-je, en conscience, leur dit hypocritement le roi, regarder comme mon épouse une femme coupable d'un aussi grand crime que celui dont elle est accusée ? Je l'ai reprise, ajoutait-il, après l'épreuve de l'eau bouillante ; mais cette voie de prouver son innocence m'est devenue suspecte, et plusieurs circonstances m'ont fait croire qu'il y avait eu de la fourberie ; au reste, elle s'est accusée elle-même devant

risées, en plusieurs circonstances, à cette époque par l'autorité ecclésiastique comme par l'autorité civile.

[1] Commonit., Nicol. ad Legat. ; apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 199.

[2] Libell. 7 Capitul. ; apud Hincm., de Divort. et op., t. I, p. 573 et seq.

moi d'une manière générale en se disant indigne d'être mon épouse et en me priant de lui permettre de se retirer dans un monastère, pour y prendre le voile. C'est pour avoir votre avis sur une affaire aussi délicate que je vous ai appelés ici ; mais avant de me donner votre réponse définitive, il faut que vous voyiez la reine. »

Theutberge s'étant accusée elle-même en leur présence du crime dont elle s'était autrefois justifiée, les prélats déclarèrent au roi qu'il ne pouvait plus la garder pour son épouse. L'abbé Hégil ajouta que la reine ayant confessé qu'elle n'avait commis ce crime que par violence, elle demandait qu'il lui fût permis, pour toute pénitence, de prendre le voile.

Un ancien annaliste [1] nous fait connaître l'infâme intrigue ourdie par Hlother. « Le roi, dit-il, engagea Gunthar de Cologne, et par lui-même, et par ses confidents, à se déclarer contre Theutberge; « Je prendrai, lui avait-il dit, votre nièce pour épouse, si vous parvenez à faire annuler dans un concile mon mariage avec Theutberge. Flatté de cette espérance, Gunthar se dévoua à cette œuvre d'iniquité et s'appliqua à corrompre ou à tromper les évêques dont il pensait avoir besoin, et particulièrement Théotgaud, métropolitain de Trèves. Comme ce prélat était simple et ignorant, il lui fit croire, en lui citant un grand nombre de passages des Écritures et des décrets des conciles, que le divorce de Hlother était licite.» Hlother lui-même employa auprès de Théotgaud tous les moyens de corruption qu'il avait en son pouvoir, et par ces deux archevêques de Cologne et de Trèves, les deux premiers métropolitains de son royaume, il trompa ou séduisit un grand nombre d'autres évêques et d'abbés.

Theutberge, ayant avoué son crime devant des témoins qui étaient pour elle autant d'ennemis, Hlother indiqua un plaid général à Aix-la-Chapelle, afin d'y faire casser solennellement son mariage. Il pria ses oncles Karl-le-Chauve et Hludwig-le-Germanique, ainsi que son frère Karl de Provence, d'y envoyer quelques évêques de leurs États. On vit à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, Gunthar de Cologne, Théotgaud de Trèves, Wénilon de Rouen, Francon de Tongres, Hatton de Verdun, Hildegeaire de Meaux, Hilduin d'Avignon [2].

[1] Annal. Met.

[2] Hincmar nous a conservé un extrait de la procédure d'Aix-la-Chapelle dans son ouvrage du *Divorce de Hlother*. — Inter op., t. I, p. 575. (Edit. Sirm.)

Theutberge comparut devant eux et devant plusieurs laïques qui leur furent adjoints, avoua son prétendu crime et présenta à Hlother lui-même sa confession écrite en lui disant : « Seigneur mon roi, puisque j'avoue de vive voix et par écrit que je suis indigne d'être votre épouse, je me jette à vos pieds et je vous conjure au nom de Dieu de me permettre de faire pénitence, et de ne me refuser ni à présent ni à l'avenir ce qui peut être utile à mon salut. »

On lut publiquement sa confession qui était ainsi conçue : « Moi, Theutberge, cédant aux remords de ma conscience, dans l'espérance de mon salut et à cause de la fidélité que je dois au roi mon seigneur, je confesse devant Dieu et ses anges, devant ces vénérables évêques et nobles laïques, que j'ai subi les effets de la fragilité humaine et de l'imprudence de mon sexe, et que mon frère Hubert, qui était clerc, m'a corrompue dans ma jeunesse. Je rends contre moi ce témoignage sans y être contrainte ni par violence, ni par séduction.

» Que le Seigneur donc, qui est venu sauver les pécheurs et a promis le pardon à ceux qui se confessent avec simplicité et vérité, me vienne en aide, puisque je ne trompe point, que j'avoue mon péché de ma propre bouche et que je le confirme par cet écrit que j'ai signé. Il me vaut mieux à moi, pauvre femme imprudente et séduite, de confesser simplement ma faute devant les hommes, que d'en rougir devant le tribunal du Seigneur et d'en souffrir une peine éternelle. »

L'assemblée entière fut pénétrée de douleur en entendant une telle confession, et les évêques surtout laissèrent échapper un profond gémissement.

Le plus grand nombre n'étaient pas dans le secret. Leur illusion fut plus complète encore lorsque Hlother, interpellé s'il n'aurait pas forcé par ses violences son épouse à déposer contre elle, se mit à raconter en poussant des sanglots et en versant des larmes, comment il était parvenu à la connaissance d'un crime qui le couvrait d'ignominie.

On fit auprès de Theutberge de nouvelles démarches pour sonder ses dispositions et pour savoir si la crainte n'aurait pas été le motif de sa confession : « Pensez-vous, répondit la malheureuse reine, que pour tout au monde j'eusse voulu me déshonorer ainsi? Le crime que j'ai confessé, je le confesse encore et je le confesserai; obtenez par vos prières que Dieu m'en fasse miséricorde. »

« Notre fille, ajoutèrent les évêques, sachez que si vous persévérez dans votre confession, nous vous soumettrons à la pénitence

et qu'alors il ne sera plus temps de réclamer ; maintenant, si votre confession n'a pas été vraie, vous pouvez encore la rétracter. » Theutberge persévéra dans son aveu et on décida alors qu'elle serait soumise à la pénitence publique.

Hlother, heureux de cette décision, surveilla moins Theutberge qui trouva moyen de s'enfuir de Lorraine et se réfugia auprès de Karl-le-Chauve. Ce roi la prit sous sa protection, et dès quelle se vit en sûreté elle protesta contre tout ce qui s'était fait à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle.

Toute l'Église Franke s'en émut, et comme les évêques d'Aix-la-Chapelle s'appuyaient de l'adhésion d'Hincmar dont l'autorité était immense dans les questions de droit, plusieurs membres du clergé et de la noblesse adressèrent au savant archevêque vingt-trois questions sur tout ce qui s'était passé au concile qui avait condamné Theutberge. Ce fut l'occasion du grand ouvrage d'Hincmar contre le divorce de Hlother [1]. Il y déclare qu'il n'a pas assisté au concile quoique Adventius de Metz fût venu à Reims l'inviter, qu'il n'avait point adhéré à la décision qui y avait été prise et qu'il n'avait même pas voulu y envoyer un évêque de sa province pour le représenter.

Les évêques de l'assemblée d'Aix-la-Chapelle n'avaient prononcé que la séparation de Hlother d'avec son épouse ; mais il était évident que ce prince n'en resterait pas là et que bientôt il demanderait à en épouser une autre. La question de l'indissolubilité du mariage allait donc être agitée. Adon [2], pieux et savant évêque de Vienne, écrivit au pape Nicolas pour lui demander si le divorce pouvait être quelquefois permis, et le pape lui répondit [3] qu'un mariage une fois légitimement contracté était absolument indissoluble.

Cette réponse du pape, l'écrit d'Hincmar, les murmures qu'avait soulevés leur décision effrayèrent les évêques de l'assemblée d'Aix-la-

[1] Hincm., de Divort. Hloth., inter ejus op., t. I, p. 561-709. (Edit. Sirm.)

[2] S. Adon avait été moine de Ferrières. Gérard, comte de Vienne, fit opposition à son élection, parce que, disait-il, il était sorti de son monastère sans la permission de son abbé. Mais Loup de Ferrières rendit un éclatant témoignage à sa science et à ses vertus, en avouant, toutefois, qu'il avait eu contre lui, pendant quelques temps, des préventions qui ne lui avaient été inspirées que par les ennemis du saint. S. Adon est auteur d'un Martyrologe célèbre et d'une Chronique très utiles pour l'histoire.

[3] Epist. Nicol. ad Adon.; ap. Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 186.

Chapelle. Ils craignirent que le pape dont ils connaissaient le caractère énergique ne cassât leur sentence, et ils lui écrivirent (861) la lettre suivante [1] :

« Au seigneur Nicolas, très saint et bienheureux pontife de toute la sainte Église rachetée du sang de J.-C., et pape universel, les archevêques et les évêques du royaume du très glorieux roi Hlother, salut de paix et de félicité en Notre-Seigneur J.-C., prince des pasteurs :

» Nous savons par des documents apostoliques et de nombreux décrets pontificaux, que nous devons nous adresser humblement, lorsque surgit quelque nouveauté dans l'Église, à votre siége apostolique consacré par la foi et le nom du prince des Apôtres, et que nous devons aller puiser les conseils salutaires à l'endroit où notre doux maître J.-C. a placé notre chef et le fondement de l'Église ; et comme le Dieu tout puissant nous a donné dans ces temps périlleux la lumière de votre autorité et vous a orné des plus belles fleurs de la divine sagesse et des plus saintes vertus, nous le louons du présent qu'il nous a fait en vous et nous le prions de nous conserver long-temps un père si illustre. »

Après cet exorde flatteur, les évêques gémissent sur les maux de l'Église, regrettent vivement que le pape ne puisse, par sa présence au milieu d'eux, y apporter remède, et lui disent enfin qu'ils lui envoient Théotgaud, archevêque de Trèves, et Hatton, évêque de Verdun, pour lui porter leurs consultations.

« Nous vous les envoyons, ajoutent-ils, parce que nous savons que des hommes ennemis de la vérité et de notre seigneur Hlother, ont cherché à inspirer des préventions à Votre Sainteté, relativement à la cause de son épouse, et n'ont pas eu honte de vous envoyer quelqu'un pour donner un mauvais sens à notre sentence qui n'est pas encore portée d'une manière définitive ; car nous avons seulement décidé que Theutberge serait, d'après son aveu, soumise à la pénitence publique. Nous vous prions donc de ne rien décider avant que d'avoir entendu les envoyés de notre glorieux roi Hlother, votre affectionné fils. »

La sentence qui n'avait pas été prononcée d'une manière définitive dans la seconde réunion d'Aix-la-Chapelle, le fut dans la troisième qui se tint en 862.

[1] Apud Sirm., op. cit., p. 158.

Les évêques de cette assemblée étaient Gunthar de Cologne, Théotgaud de Trèves, Adventius de Metz, Hatton de Verdun, Arnulf de Toul, Francon de Tongres, Hungar d'Utrecht et Ratold de Strasbourg [1].

Hlother y parut les larmes aux yeux, faisant les plus belles promesses pour le bien de l'Église et finissant par demander qu'à la place de Theutberge soumise à la pénitence publique et, d'après son aveu même, indigne d'être son épouse, il lui fût permis d'en prendre une autre; car, ajoutait-il, il lui était impossible de garder la continence.

Il n'en avait donné que trop de preuves, et il fallait bien que pour faire acte de zèle les évêques fissent mention de tous ses péchés publics qui, d'après les règles en usage, méritaient pénitence. Théotgaud se leva, exposa les pénitences faites par Hlother au dernier carême, et le concile se déclara satisfait. On apporta ensuite un recueil de canons, on eut bientôt trouvé les décrets auxquels on voulait donner une interprétation bienveillante, et il fut déclaré que Hlother pourrait prendre une autre épouse, conformément aux paroles de l'apôtre: « *Melius est nubere quam uri.* »

Les décrets des conciles étaient aussi savamment interprétés que ces paroles de l'apôtre saint Paul.

Hlother se préoccupait fort peu des motifs de la sentence, mais beaucoup de la sentence elle-même; il la fit porter à Rome par deux comtes avec une lettre dans laquelle il disait regretter vivement que le pape n'eût pas envoyé deux légats au concile, comme il l'avait promis. Nicolas lui répondit [2] qu'il eût bien désiré envoyer à Aix-la-Chapelle des légats comme il le lui avait demandé, mais que ses graves occupations ne lui en avaient pas laissé la possibilité. Qu'il pouvait maintenant satisfaire à ses désirs et qu'il lui envoyait Rodoald, évêque de Porto, et Jean, évêque de Ficolo, pour présider un concile dans lequel devraient se trouver deux évêques de chacun des royaumes de Hludwig-le-Germanique, de Karl-le-Chauve [3] et de Karl de Provence.

Hlother vit bien, d'après cette lettre, que le pape regardait

[1] Conc. Aquisgran.; apud Sirm., op. cit., p. 189.

[2] Epist. Nicol. ad Hloth.; apud Sirm., op. cit., p. 191.

[3] Il en écrivit à ce prince en le priant de choisir deux bons évêques, et de les envoyer sans retard au concile que devaient présider ses légats. (Apud Sirm., p. 192.)

comme absolument nulle la sentence prononcée à Aix-la-Chapelle et qu'il se défiait de ses évêques ; prévoyant qu'un concile indépendant et présidé par les légats du pape ne lui serait pas favorable, il jeta le masque et se maria publiquement avec Waldrade.

Nicolas en ayant eu avis écrivit sur-le-champ à tous les évêques de Gaule et de Germanie [1] :

« Vous n'ignorez sans doute pas, leur dit-il, que le roi Hlother, après avoir répudié sa femme, a été assez criminel pour s'en adjoindre une autre. Sa première épouse, Theutberge, douloureusement affectée du mépris dont elle était l'objet, en a appelé à notre tribunal. Nous n'avons pas voulu séparer les deux causes ; c'est pourquoi nous avons décidé que Votre Fraternité se rendrait à Metz pour y entendre avec nos légats la cause de Hlother et prononcer une sentence canonique.

» Nous avions déjà décidé que deux évêques, nos frères, se rendraient en cette ville, lorsque nous avons appris la criminelle union de Hlother. Nous vous écrivons donc cette lettre en vertu de notre autorité apostolique, afin qu'enflammés du zèle de la religion chrétienne, vous partiez sans retard pour Metz, vous citiez Hlother à comparaître par-devant vous et vous prononciez le jugement conformément aux canons.

» S'il refuse de comparaître, de rompre son union illégitime et de faire une digne pénitence, nous prononcerons contre lui l'excommunication, et il sera rejeté de l'Église tant qu'il persévérera dans son péché. »

Le pape chargea ses deux légats d'une autre lettre [2] pour les Pères du concile qu'il convoquait à Metz, et dans laquelle il leur rappelle les grands principes de justice et d'équité qui doivent seuls les diriger dans leur décision et les avertit que cette décision devra être soumise à l'approbation du siége apostolique. Il donna en outre par écrit à ses légats les plus sages avis.

« Comme vous êtes les *fidèles* de l'Église Romaine, leur dit-il [3], et les colonnes du siége apostolique, vous devez avoir soin de vous conformer scrupuleusement à nos instructions dans le concile qui a été convoqué à Metz. Si ce concile n'a pas lieu, ou si Hlother

[1] Apud Sirm., p. 195.
[2] *Ibid.*, p. 196.
[3] *Ibid.*, p. 197.

refuse d'y comparaître, rendez-vous auprès de lui et communiquez-lui nos ordres. »

Au cas que le concile eut lieu, voici les instructions que Nicolas donnait à ses envoyés [1].

« Le roi Hlother dit que Waldrade a été sa première épouse et qu'il ne s'est marié que postérieurement à la sœur d'Hubert. Vous examinerez donc d'abord s'il est vrai qu'il ait épousé Waldrade devant témoins et conformément à toutes les dispositions légales, et si vous trouvez qu'en réalité il l'ait épousée, vous rechercherez pour quelles causes il l'aurait répudiée depuis pour épouser Theutberge; s'il dit que ce fut pour se soustraire aux violences d'Hubert qu'il l'épousa, vous lui ferez observer qu'il n'est pas possible qu'un roi comme lui ait craint Hubert. S'il n'est pas prouvé que Hlother ait épousé Waldrade, engagez-le à ne pas écouter la voix des passions et à se réconcilier avec son épouse légitime. Je veux aussi que vous sachiez que Theutberge en a appelé plusieurs fois au siége apostolique, et qu'avant même son aveu, elle nous disait que si elle s'accusait elle-même, ce ne serait que par la crainte de la mort. Lors donc qu'elle comparaîtra au concile, si elle se plaint ouvertement d'avoir souffert violence et d'avoir été condamnée par des juges ennemis, vous recommencerez la procédure suivant les règles de l'équité, afin que l'innocence ne soit pas opprimée par l'injustice.»

Vers le milieu du mois de juin 863 eut lieu le concile de Metz convoqué par le pape. « Dans ce synode, dit l'annaliste de saint Bertin [2], les deux légats, corrompus par des présents, cachèrent les lettres du seigneur apostolique et n'accomplirent rien de ce qui leur avait été commandé par la sainte autorité. » Le roi déclara avoir suivi dans tout ce qu'il avait fait les avis des évêques, et ceux qui avaient assisté aux différentes assemblées d'Aix-la-Chapelle n'ayant pu le contester, on fit un résumé de ce qui s'était passé dans les précédentes assemblées, et cette pièce, signée par les légats et les autres évêques, fut envoyée au pape par Gunthar et Théotgaud.

Les légats s'en allèrent au palais de Karl-le-Chauve remplir une autre mission [3], tandis que les deux coupables archevêques se ren-

[1] Apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 198.

[2] Annal. Bertin., ad ann. 863. (V. Et. Annal. Met.)

[3] C'était d'engager Karl-le-Chauve à consentir au mariage de sa fille Judith avec le comte Baudoin qui l'avait enlevée.

daient à Rome avec la persuasion qu'ils pourraient en imposer au siége apostolique. Ils connaissaient peu le grand pontife que la Providence avait donné à l'Église.

Nicolas savait déjà, avant l'arrivée de Gunthar et de Théotgaud, comment les choses s'étaient passées à Metz et avait convoqué un concile pour y condamner ses deux légats [1]. Gunthar et Théotgaud ayant été introduits dans ce concile [2], osèrent remettre au pape la pièce dont ils étaient porteurs et le prier de la signer. Nicolas la fit lire et leur demanda si elle contenait bien leurs sentiments. « Nous l'avons signée, répondirent-ils, et nous ne la désavouons pas. » Alors le pape, qui les connaissait pour les deux principaux fauteurs de l'intrigue et qui voyait dans l'écrit qu'ils lui présentaient la preuve juridique de leur culpabilité, les fit sortir de l'assemblée en leur disant, sans s'expliquer davantage, qu'on les rappellerait bientôt. Ils furent mandés en effet quelque temps après; on condamna en leur présence l'écrit dont ils étaient porteurs et eux-mêmes furent déposés de l'épiscopat, d'abord dans le concile et ensuite dans l'église de Saint-Pierre; puis le pape adressa les actes de ce concile de Rome à tous les évêques des Gaules, d'Italie et de Germanie.

« Le synode qui s'est réuni à Metz, dit le pape, et dans lequel des évêques ont prévenu notre jugement et violé les droits du siége apostolique, est annulé dès aujourd'hui et à jamais. En vertu de notre autorité apostolique, nous le déclarons condamné et placé sur le même rang que le brigandage d'Éphèse [3]; nous défendons de lui donner le nom de concile, car il ne mérite que celui de mauvais lieu, puisqu'on y a favorisé l'adultère.

» Nous déclarons déposés du sacerdoce Théotgaud de Trèves, primat de la Gaule belgique, et Gunthar de Cologne, pour avoir prévariqué dans la cause de Theutberge et de Waldrade, comme nous en avons particulièrement la preuve dans l'écrit qu'ils nous ont eux-mêmes présenté.

[1] Dans ce concile, le pape voulait particulièrement condamner son légat Rodoald qui s'était laissé séduire par argent, comme en France, dans sa légation de Constantinople, où il avait été envoyé pour l'affaire de Photius qui se traitait alors. Le pape n'avait appris ce crime de Rodoald, que pendant sa légation en France. Le coupable ne retourna pas à Rome où il eût été condamné.

[2] Præfat., Conc. Rom.; apud Sirm., op. cit., p. 228. Annal. Met.

[3] Concile tenu dans l'affaire de Nestorius, et où les évêques orthodoxes furent indignement maltraités.

» Pour les autres évêques leurs complices, nous les frappons de la même sentence, s'ils prennent parti pour eux; mais s'ils font leur soumission au siége apostolique, qui est évidemment le principe de l'épiscopat, nous ne refuserons pas de leur pardonner et de leur laisser l'honneur du sacerdoce. »

Gunthar et Théotgaud, après la sentence de déposition, se retirèrent à Bénévent, auprès de l'empereur Hludwig. Ce prince approuvait le divorce de son frère [1] et avait pris ses envoyés sous sa protection. Il envisagea leur déposition comme une injure personnelle [2] et marcha sur Rome avec l'intention de s'emparer de la personne du pape s'il refusait de rétablir les deux archevêques déposés. A cette nouvelle, Nicolas indiqua un jeûne et des litanies générales, afin que Dieu, par l'intercession des saints Apôtres, inspirât à l'empereur du respect pour la religion et l'autorité du siége apostolique. Le clergé et le peuple de Rome venaient processionnellement à la basilique de Saint-Pierre, lorsque Hludwig arriva. Ses soldats se jetèrent sur la troupe pieuse, frappèrent brutalement fidèles et clercs, brisèrent les croix et les bannières. Le pape était au palais de Latran lorsqu'il apprit ces atrocités; ayant été averti qu'on avait dessein de s'emparer de sa personne, il entra secrètement dans un bateau, et se réfugia, par le Tibre, dans l'église de Saint-Pierre, où il resta deux jours et deux nuits sans manger.

Dans le pillage des croix, un des soldats en avait brisé une qui était en grande vénération à Rome, et qui avait été donnée par sainte Hélène, mère de Constantin : cet homme mourut le lendemain, et l'empereur lui-même fut saisi d'une fièvre violente. On vit une preuve de la colère divine dans ces deux accidents, et l'empereur, à la prière de son épouse, envoya dire au pape de le venir trouver. Nicolas n'hésita point. « Et après qu'ils eurent causé ensemble, dit l'annaliste de saint Bertin, l'apostolique, ainsi qu'il fut convenu, rentra dans Rome, au palais de Latran, et l'empereur ordonna à Gunthar et à Théotgaud de s'en retourner en France, dégradés et déposés de l'épiscopat. »

Ce résultat inattendu mit Gunthar en fureur. Il envoya à Rome

[1] Hlother était allé le voir après la justification de Theutberge, et était revenu d'Italie beaucoup plus animé contre elle. (*V.* Libell. 7 Capit., c. 2; apud Hincm., de Divort. Hloth., edit. Sirm., t. I, p. 574.)

[2] Annal. Bertin., ad ann. 864.

le clerc Hilduin, son frère, avec une troupe de gens armés, porter au pape une insolente protestation contre sa déposition. Il avait rédigé cette pièce en retournant à Rome avec Hludwig, et l'avait adressée aux évêques du royaume de Hlother[1]. Le pape, instruit d'avance du contenu de la protestation, ne voulut pas la recevoir. Alors Hilduin, prenant ses armes, marcha à la tête des hommes de Gunthar, vers l'église de Saint-Pierre, pour la déposer sur le tombeau du saint apôtre, comme son frère le lui avait recommandé. Les gardiens de l'église tentèrent de s'y opposer, mais ils furent accablés de coups, et un d'eux fut tué. Hilduin jeta l'écrit sur le tombeau de l'apôtre, sortit de l'église l'épée à la main, et courut vers Gunthar lui raconter son exploit.

Voici la protestation de l'indigne évêque de Cologne :

« Écoute, seigneur pape Nicolas, nos pères et frères les évêques nos collègues nous ont envoyés vers toi, et nous sommes venus bénévolement consulter ton autorité sur le jugement que nous avions rendu, te présenter les raisons qui nous avaient déterminés, afin que Ta Sagesse, après avoir examiné les choses, nous fît connaître son opinion. Nous demandions à Ta Sainteté si elle trouvait quelque chose de mieux de nous l'indiquer, décidés à adopter tout ce qu'elle nous dirait de juste et de raisonnable.

» Pendant trois semaines nous avons attendu ta réponse ; tu n'as rien décidé, et tu dis seulement un jour publiquement, que nous te paraissions excusables et innocents.

» Enfin tu nous appelles un jour ; et nous, sans défiance, nous arrivons en ta présence. Tout d'un coup, les portes sont fermées ; nous nous trouvons dans un guet-apens, comme les brigands savent en organiser, au milieu d'une foule de clercs et de laïques. Là, tu t'es efforcé de nous faire violence, et, sans synode, sans examen canonique, personne ne nous accusant, ne témoignant contre nous, sans discussion, sans aveu de notre part, en l'absence des métropolitains et des autres évêques nos confrères, sans leur consentement, tu as voulu nous condamner par ta seule volonté, et avec une fureur tyrannique.

» Mais ta sentence maudite, contraire à la bonté paternelle et à la fraternelle charité qui étaient pour toi un devoir, portée contre nous

[1] Annal. Bertin., ad ann. 864. — Cet annaliste nous a conservé les canons du concile de Rome, la lettre de Gunthar aux évêques de Lorraine et sa protestation.

sans raison et sans respect pour les lois canoniques, n'a point été acceptée par nous. Avec tous nos confrères nous la méprisons; et, à cause de tes rapports avec des excommuniés, nous ne voulons pas te recevoir dans notre communion.

» Par ta témérité, tu as attiré sur toi-même la peste de l'anathème, lorsque tu as dit : « Que celui qui n'observe pas les préceptes apostoli- » ques soit anathème ! » car tu es connu pour les avoir violés nombre de fois, annulant, autant qu'il est en toi, les lois divines et les saints canons; refusant de suivre les traces de tes prédécesseurs les pontifes romains.

» Maintenant donc, nous qui avons éprouvé ta fourberie et tes artifices, nous sommes, non pas irrités de l'outrage que tu nous a fait, mais enflammés de zèle contre ton iniquité; et sans songer à notre personne indigne, nous avons devant les yeux tout notre Ordre épiscopal envers lequel tu veux user de violence. »

Non contents de cet insultant pamphlet, Gunthar et Théotgaud écrivirent à Photius. Ce patriarche de Constantinople venait d'être déposé par le pape Nicolas et, pour s'en venger, avait formé dans l'Église Grecque un parti schismatique. Ayant reçu la lettre des deux archevêques déposés [1], il profita d'une occasion si favorable à ses projets, pour rendre odieux le pape et le siége apostolique.

« Gunthar, de retour à Cologne, dit l'annaliste de saint Bertin [2], osa, comme un homme qui n'aurait point de Dieu, célébrer la messe et bénir le saint-chrême; mais Théotgaud s'abstint respectueusement du saint ministère, ainsi qu'il lui avait été ordonné. »

La fermeté de Nicolas effraya Hlother, et ce prince crut le fléchir en lui envoyant une lettre remplie des plus belles promesses et de protestations hypocrites [3]. Mais le pape ne s'y laissa point prendre, et comme Hlother lui avait proposé de se rendre lui-même à Rome, il lui répondit qu'avant tout il devait renvoyer sa concubine Waldrade.

Les excès de Gunthar et la lettre du pape ouvrirent les yeux de plusieurs évêques qui avaient assisté aux assemblées d'Aix-la-Chapelle et approuvé le divorce de Hlother. Adventius de Metz fut un des plus empressés à demander pardon au saint-siége et à porter

[1] Baron., Annal. Eccl., ad ann. 863; §§ 28, 49.
[2] Annal. Bertin., ad ann. 864.
[3] Epist. Hloth. ad Nicol.; apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 239.

les autres évêques à faire la même démarche [1]. Francon de Tongres l'imita et toute l'Église Franke regarda comme justement déposés Théotgaud et Gunthar [2]. Ce dernier fut même, à la sollicitation des rois Hludwig-le-Germanique et Karl-le-Chauve, chassé de son siége par Hlother.

L'indigne prélat, outré de cet affront qu'il semblait n'avoir pas à redouter d'un prince auquel il avait vendu sa conscience, enlevant tout ce qu'il put du trésor de son Église, s'enfuit à Rome pour découvrir au pape toutes les intrigues infâmes et les fourberies dont il avait été le principal agent (864).

Hlother ne put désormais avoir recours à l'hypocrisie et le pape lui envoya l'an 865 le légat Arsenius [3] chargé de lui remettre à lui, aux évêques et aux hommes nobles de son royaume des lettres portant que s'il ne reprenait pas sa femme Theutberge et ne renvoyait pas Waldrade, il serait retranché de la société chrétienne. Les rois Karl-le-Chauve et Hludwig-le-Germanique vinrent en aide aux menaces du pape et Hlother consentit enfin à recevoir son épouse.

« Arsenius, dit l'annaliste de saint Bertin, alla à Douzy à la rencontre de Hlother, conduisant Theutberge qui depuis quelque temps habitait honorablement dans le royaume de Karl-le-Chauve. Il la lui rendit en mariage sans exiger de pénitence canonique pour l'adultère public qu'il avait commis, après que douze de ses hommes eurent fait le serment suivant : « Je jure et promets par les quatre » saints évangiles du Christ que je touche de mes mains et par ces » reliques des saints ici présents, que mon seigneur le roi Hlother, » fils du sérénissime empereur Hlother de pieuse mémoire, recevra » à l'avenir et tiendra en toutes choses Theutberge sa femme pour » légitime épouse et se conduira en tout avec elle comme il convient » à un roi de se conduire envers la reine, sa femme, et que jamais

[1] La lettre d'Adventius est très pieuse. Le roi Karl-le-Chauve intercéda pour lui, et le pape lui accorda son pardon ainsi qu'à Francon de Tongres. — Le P. Sirmond a donné ces lettres. (Conc. Gall., t. III, p. 241 et seq.)

[2] Annal. Bertin., ad ann. 864. — Les annales de Metz disent que Hlother, après que son mariage eut été annulé, fit venir la nièce de Gunthar comme pour l'épouser, mais qu'il la renvoya après l'avoir déshonorée. Gunthar resta cependant jusqu'à sa déposition dévoué aux projets de Hlother.

[3] *Ibid.* — Nicolas recommanda Arsenius à Karl-le-Chauve et aux évêques de son royaume. (Nicol. Epist.; apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 266 et seq.)

» à cause des discordes survenues entre eux il ne lui arrivera aucun » mal, ni dans sa vie, ni dans ses membres, de la part de mondit » seigneur Hlother, ni de quelque homme que ce soit, à son insti- » gation, avec son aide ou de son consentement; mais qu'il la » tiendra ainsi qu'il convient à un roi de tenir sa femme légitime; » à cette condition qu'elle aura soin désormais de lui rendre en » toutes choses l'honneur que doit une femme à son seigneur. »

» Les douze comtes et vassaux de Hlother firent ce serment sur les quatre évangiles de Dieu, le très précieux bois de la croix du Seigneur et d'autres reliques des saints. Cela se fit au temps du seigneur apostolique, trois fois bienheureux et angélique Nicolas, par le moyen du vénérable Arsenius, évêque, légat et apocrisiaire du suprême siége catholique, en présence d'un grand nombre d'archevêques et évêques. Furent aussi présents pour voir et entendre ces choses, les hommes nobles des divers royaumes avec une multitude de peuple. »

Cette réconciliation solennelle ne fut pas de longue durée. Arsenius avait bien emmené Waldrade en Italie; mais il n'avait pas arraché du cœur de Hlother la passion dont il brûlait pour elle. Waldrade avait suivi assez volontiers Arsenius jusqu'aux frontières d'Italie; mais arrivée là, elle retourna sur ses pas. Le légat eut assez d'autorité pour la faire revenir et l'emmener jusqu'à Pavie. Mais ayant reçu dans cette ville des lettres de Hlother, Waldrade s'enfuit et retourna en Lorraine. Le pape l'ayant appris lança contre elle une sentence d'excommunication qu'il ordonna à tous les évêques de Lorraine de publier.

Waldrade ne voyait Hlother que secrètement, mais son influence n'en était peut-être que plus forte et le malheureux prince se remit à poursuivre l'affaire de son divorce. Seulement il changea de moyen et proposa de faire décider l'affaire par le duel, en faisant combattre un champion pour lui et un autre pour Theutberge. Il accusa ensuite cette malheureuse femme d'adultère, pour la faire condamner à mort. Theutberge effrayée vit bien qu'elle ne pouvait lutter plus long-temps et écrivit au pape pour lui demander à se retirer à Rome, afin d'y vivre dans la continence. Elle plaidait contre elle-même avec énergie pour engager le pape à casser son mariage; mais Nicolas reconnut sans peine que cette démarche n'était que l'effet des mauvais traitements. Il lui répondit que son mariage ne serait pas cassé, et il écrivit en même temps aux évêques de Lorraine pour leur reprocher la lâcheté qui les avait empêchés jusqu'alors

de publier l'excommunication de Waldrade ; mais comme il prévoyait que Theutberge allait avoir de nouvelles épreuves à endurer, il pria Karl-le-Chauve de recevoir dans son royaume cette reine infortunée, si elle abandonnait de nouveau le palais de son indigne époux.

Hlother, effrayé de l'énergie du grand pape, lui fit écrire par Adventius de Metz qu'il n'avait aucun rapport avec Waldrade et lui écrivit lui-même une lettre hypocrite. Mais Nicolas n'était pas homme à se laisser tromper, et il s'adressa à Karl-le-Chauve et à Hludwig-le-Germanique pour les prier d'user de leur autorité pour faire cesser le scandale. Hlother leur promit d'aller à Rome et les deux rois mandèrent au pape le résultat de leur négociation. Mais Nicolas leur répondit qu'il ne pouvait accueillir Hlother à Rome si auparavant il n'y avait envoyé Waldrade[1].

L'affaire en était là à la fin du pontificat de Nicolas (867).

[1] Le récit de ces dernières négociations est extrait des lettres du pape Nicolas. (V. Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 269, 270, 277, 320, 322, 324, 327, 329, 339, 343.)

IV.

Rothade de Soissons. — Ses rapports avec Hincmar de Reims, son métropolitain. — Sa démission. — Son appel au pape. — Concile près de Senlis. — Assemblée de Soissons. — Négociations entre le pape, les Pères du concile, Hincmar et Karl-le-Chauve. — Rothade à Rome. — Concile de Rome. — Il est rétabli par le pape et amené en France par le légat Arsenius. — Gothescalk. — Ses nouvelles discussions avec Hincmar. — Sa mort. — Affaire des clercs ordonnés par Ebbon. — Troisième concile de Soissons. — Négociations entre le pape Nicolas, le concile, Hincmar et Karl-le-Chauve. — Lettre de Nicolas au sujet des Grecs. — Concile de Troyes sur l'affaire des clercs. — Mort de Nicolas. — Adrien II pape. — Il poursuit l'affaire des clercs ordonnés par Ebbon. — Instances de Hlother auprès du nouveau pape pour faire casser son mariage. — Theutberge à Rome. — Hlother en Italie. — Son sacrilége. — Sa mort. — Karl-le-Chauve, roi de Lorraine. — Lettres d'Hincmar et du pape Adrien à ce sujet. — Affaire d'Hincmar de Laon. Ses discussions avec Hincmar de Reims, son oncle et son métropolitain. — Conciles de Verberie, d'Attigny et de Douzi. — Hincmar de Laon déposé. — Le pape Adrien II désapprouve cette déposition. — Mort d'Adrien II. — Changements dans l'empire. — Karl-le-Chauve empereur. — Nouvelle invasion de Hludwig-le-Germanique. — Lettre d'Hincmar à ce sujet. — Mort de Hludwig-le-Germanique. — Le pape Jean VIII approuve la déposition d'Hincmar de Laon. — Karl fait crever les yeux à cet évêque. — Mort de Karl-le-Chauve. — Le pape en France. — Concile de Troyes. — Requête d'Hincmar de Laon. — Dernières années d'Hincmar de Reims. — Sa mort. — Mort du roi Hludwig III. — Mort du pape Jean VIII.

(864—882)

Le pape Nicolas traitait, en même temps que l'affaire du mariage de Hlother, celle de Rothade, évêque de Soissons, dans laquelle il eut pour adversaire Hincmar de Reims, plus redoutable avec sa science que Hlother avec sa puissance royale.

Depuis plusieurs années, Rothade avait des discussions graves avec Hincmar, son métropolitain. Lors de l'invasion de Hludwig-le-Germanique, tandis qu'Hincmar était à la tête des partisans de Karl-le-Chauve, Rothade s'était déclaré pour le roi de Germanie; de plus, un dissentiment grave s'était élevé entre eux à l'occasion d'un prêtre que l'évêque de Soissons avait interdit[1]. D'après la législation alors en usage, un prêtre interdit par son évêque pouvait en appeler au métropolitain qui devait juger la cause dans le concile provincial. Hincmar reçut l'appel. Rothade refusa de poursuivre le jugement par-devant son métropolitain, qui dut alors prononcer en faveur de l'appelant et ordonner qu'il fût rétabli dans sa paroisse. Le nouveau prêtre qu'y avait mis Rothade, ayant refusé

[1] Libell. Roth.; apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 248 et seq.

d'en sortir, fut excommunié par Hincmar. Le prêtre interdit pouvait être scandaleux, comme le prétendit l'évêque de Soissons; c'était alors une raison de le poursuivre devant le tribunal auquel il en appelait; mais Rothade était décidé à ne jamais respecter les droits de son métropolitain. Hincmar, de son côté, n'était pas homme à s'en relâcher; et sa vaste science en droit canonique le garantissait contre des prétentions illégales et exagérées. Comme Rothade était prodigue et qu'il ne faisait aucune difficulté d'engager les trésors de son Église, même aux cabaretiers et aux Juifs [1], Hincmar lui écrivait souvent; quelquefois avec douceur et charité, quelquefois aussi avec une juste sévérité. L'évêque de Soissons n'en tenait aucun compte et faisait savoir à son métropolitain que ses lettres si fréquentes étaient plus qu'inutiles. Ses mauvaises dispositions étaient encouragées par les évêques de Lorraine qui n'aimaient pas Hincmar depuis qu'il avait condamné leur manière de voir au sujet du divorce de Hlother, et par les évêques de Germanie qui avaient adopté contre l'archevêque de Reims les sentiments de Hludwig leur roi dont il avait déjoué les projets ambitieux. Rothade, se sentant appuyé, méprisait donc aussi bien les menaces que les conseils d'Hincmar qui dut enfin le citer pardevant un nombreux concile qui se tint en 863, près de Senlis [2].

Rothade s'y rendit, mais ayant vu qu'Hincmar y présidait, il se retira furieux et sans vouloir entrer [3], disant qu'il en appelait à Rome. Le concile lui fixa alors un terme dans lequel il devait y aller poursuivre son appel. De retour à Soissons, Rothade écrivit à un des évêques de l'assemblée qui était son ami. Cet évêque était parti et le roi, par le conseil d'Hincmar, obligea l'envoyé de Rothade de lui remettre la lettre dont il était porteur [4]. On ignore ce qu'elle contenait; mais ce qu'il y a de certain, c'est que le roi envoya aussitôt à Soissons, Trasulf, abbé de Corbie, pour défendre à Rothade de partir pour Rome, et que les évêques et le roi se trans-

[1] Epist. Hincm. ad Nicol. pap., inter op. Hincm., t. II, p. 244 et seq.

[2] Sirm., op. cit., p. 202-205. — C'est probablement le même que le concile de Pistres, dont parlent les *Annales de S. Bertin*, et dont on a quelques réglements parmi les *Capitulaires de Karl-le-Chauve*.

[3] Libell. Roth.; Epist. Hincm. ad Nicol.

[4] Libell. Roth.

portèrent à Soissons pour juger sa cause [1]. Rothade, sommé par trois fois de comparaître, s'y refusa et consentit seulement à venir trouver le roi. Afin de produire plus d'impression sur lui, il se revêtit de ses ornements pontificaux, prit d'une main la croix, de l'autre le livre des Evangiles, et conjura Karl de lui permettre d'aller à Rome.

Karl lui répondit que cela regardait le concile et le métropolitain. Alors trois évêques vinrent supplier Rothade d'entrer au concile. Mais il ne voulut jamais y consentir, et fut alors déposé et enfermé dans un monastère.

Il en écrivit sur-le-champ au pape Nicolas, et lui fit surtout envisager sa déposition comme une atteinte portée aux droits du siége apostolique auquel il en avait appelé. Nicolas était jaloux de son autorité, et avant même d'avoir reçu d'autres renseignements que ceux que Rothade lui avait transmis, il ordonna à Hincmar de le rétablir dans le délai de trente jours, sous peine de suspense. Il écrivit en même temps à Karl-le-Chauve pour le prier de permettre à l'évêque de Soissons de venir à Rome poursuivre son appel, après son rétablissement [2].

Ces lettres étaient à peine envoyées, qu'arriva à Rome Odon, évêque de Beauvais, avec les actes des conciles de Senlis et de Soissons. Mais le pape, prévenu en faveur de Rhotade, répondit aux évêques [3] :

« Vous me demandez de confirmer ce que vous avez fait, mais nous le refusons, parce que nous voulons, avant de juger, connaître la cause. Vous me direz peut-être que vous nous envoyez la relation de tout ce que vous avez fait, par notre frère et co-évêque Odon, qui a assisté à vos délibérations. Nous y eussions ajouté foi et nous eussions approuvé vos actes pour le maintien de la discipline ecclésiastique, si nous n'eussions pas d'avance connu la défense de Rothade. Elle nous a été présentée par un grand nombre d'évêques de vos voisins, et nous sommes convaincu que Rothade est innocent et que vous êtes coupables. » C'était par les évêques de Lorraine que Rothade avait fait parvenir sa défense au pape. Ces évêques avaient

[1] Voilà pourquoi les uns appellent cette assemblée, concile de Pistres ou de Senlis et concile de Soissons. (Annal. S. Bertin., ad ann. 861.)

[2] Epist. Nicol. ad Hincm. et ad Karol.; apud Sirm., op. cit., p. 203, 204.

[3] Epist. Nicol. ad Episcop. Conc. Silvanect.; apud Sirm., p. 206.

en effet, par jalousie contre Hincmar, pris ouvertement son parti, et avaient cherché à y entraîner les évêques de Germanie [1]. Nicolas [2] proposa à Odon de soutenir juridiquement les accusations contenues dans les actes dont il était porteur; mais Odon n'avait pas été chargé de cette mission et s'y refusa.

« Vous devez savoir, ajoute le pape, que nous avons ordonné à notre frère l'évêque de Reims de rétablir Rothade dans les trente jours, sous peine de suspense; mais nous voyons par vos écrits, que non seulement vous avez déposé cet homme très saint et l'avez enfermé dans un monastère, mais que vous avez mis un autre évêque à sa place; ce qui est si exécrable et si intolérable, que nous ne saurions le dire, quand bien même tous les membres de notre corps deviendraient autant de langues. Nous pourrions écouter vos relations, vos prières, vos conseils; mais dès que l'autorité de saint Pierre est attaquée, nous sommes trop ému pour qu'il nous soit possible de vous traiter avec douceur; nous vous punirions même avec la sévérité que mérite un si grand mépris de cette autorité, si la modération apostolique et l'affection que nous avons pour vous ne nous inspirait de la patience.

» Nous vous ordonnons donc d'envoyer à Rome deux ou trois des vôtres, ou davantage si vous voulez, afin de réviser votre jugement. Si vous ne pouvez y venir vous-mêmes, envoyez vos vicaires avec votre religieux frère Rothade. »

Le pape menace ensuite tous les évêques de suspense s'ils n'obéissent pas et ne rétablissent pas Rothade dans les trente jours.

Hincmar écrivit aussitôt au pape qui, sans renoncer à protéger Rothade, lui répondit d'une manière beaucoup plus modérée [3] :

« Nous avons lu la lettre de Votre Béatitude et nous y avons vu avec joie que vous aviez toujours le même dévouement pour le saint-siége romain et pour nous. Nous approuvons les demandes que vous nous avez faites pour l'avantage de votre Église, et nous y eussions sur-le-champ obtempéré, si nous n'eussions pas pris connaissance de ce que vous avez fait avec vos co-évêques contre notre très saint frère Rothade. Depuis longues années, les évêques du siége aposto-

[1] Labb. Conc., t. VIII, p. 763.

[2] Epist. Nicol. ad Episcop. Conc. Silvanect.

[3] Epist. Nicol. ad Hincm.; apud Sirm., op. cit., p. 211.

lique ont eu tant de confiance en Votre Révérence, que nous n'eussions jamais pensé qu'en votre présence on pût faire outrage à quelqu'un appelant au siége apostolique, quand bien même on n'eût rien trouvé sur ce point dans les saints canons. Nous savions que vous étiez un homme de si grande sagesse et d'un si grand crédit auprès de notre bien-aimé fils le roi Karl, que nous avions pensé à vous pour réformer les abus qui déparent l'Église du Seigneur. Votre Béatitude, après avoir fait tant de démarches auprès de Rothade, aurait dû, quand bien même cet évêque n'en aurait pas appelé à Rome, honorer la mémoire de saint Pierre en demandant une décision au siége apostolique. Si vous ne vouliez pas en agir ainsi, vous n'eussiez pas dû au moins, après son appel, ordonner un autre évêque à sa place avant que nous ayons prononcé notre sentence.

» Pour ce qui n'est pas contenu dans cette lettre, ajoute le pape en finissant, vous pourrez l'apprendre de la bouche de notre frère et co-évêque Odon, qui nous a comblé de joie en nous parlant de vos vertus. Nous voulons que vous vous souveniez que c'est pour la seconde fois que nous écrivons à Votre Sainteté pour lui dire d'envoyer vers le siége apostolique notre vénérable frère Rothade. Faites attention que si nous sommes forcé d'écrire une troisième fois à Votre Dilection, nous serons obligé de porter contre vous une sentence définitive. Nous désirons qu'il n'en soit pas ainsi. »

Odon apporta encore de Rome deux autres lettres : une pour Karl et l'autre pour Rothade. Le pape conjurait de nouveau le roi d'envoyer l'évêque de Soissons à Rome, et il engageait cet évêque à persévérer énergiquement dans son appel [1].

Dans sa lettre au pape, Hincmar lui avait demandé plusieurs priviléges pour son Église et la confirmation du synode de Soissons, déjà approuvé par le pape Benoît III. Nicolas, qui estimait Hincmar et qui sentait le besoin qu'il avait d'un homme aussi sage et aussi influent dans le royaume de Karl-le-Chauve, lui accorda les priviléges qu'il sollicitait et confirma le concile de Soissons [2].

Toutes ces lettres arrivèrent en France dans le courant de l'année 863. Le roi et les évêques ayant alors tenu un concile à Verberie [3],

[1] Nicol., Epist. ad Carol. et ad Roth.; apud Sirm., op. cit., p. 212-215.

[2] Nicol., Epist. ad Hincm.; apud Sirm., p. 215 et seq.

[3] Annal. Bertin., ad ann. 863.

accordèrent à Rothade la permission de se rendre à Rome. Karl le fit accompagner de Robert, évêque du Mans, qui avait besoin d'entretenir le pape sur ses discussions avec l'abbé de Saint-Calais, et les évêques nommèrent des vicaires pour s'y rendre à leur place et porter leurs lettres. Ceux d'Hincmar partirent un peu après les autres et furent chargés d'une longue lettre pour le pape.

« Je me suis rendu, y dit Hincmar [1], à l'assemblée des évêques pour entendre les lettres que Votre Autorité nous a adressées par l'évêque Odon, et, de concert avec les vénérables évêques présents, j'ai fait tout mon possible, avant que le synode fût dissous, pour exécuter vos ordres relativement à Rothade. C'est ce que pourront faire pleinement connaître à Votre Sainteté les messagers du roi et les miens, ainsi que les lettres que vous recevrez. J'avais donné mes lettres sur-le-champ et choisi mes vicaires, mais à cause de plusieurs circonstances que les envoyés eux-mêmes vous expliqueront, ils n'ont pu partir avec Rothade et ont tardé plus long-temps que je ne l'aurais voulu à comparaître devant vous. Sur ces entrefaites est arrivé de Rome Luidon, messager de notre seigneur roi, lequel lui a remis des lettres de votre part. M'étant rendu auprès du roi, il m'a donné vos lettres à lire [2]. Quoique Votre Sublimité y traite Mon Humilité avec une bonté bien au-dessus de mes mérites, elle nous effleure cependant adroitement de ses critiques. »

Hincmar entre ensuite en matière.

« Puisqu'il vous plaît ainsi, dit-il, nous envoyons avec Rothade nos vicaires, non comme accusateurs pour contester et débattre, mais comme accusés par Rothade et par ceux de nos voisins qui ne connaissent pas ou ne veulent pas connaître pleinement la vérité (c'est-à-dire les évêques de Lorraine).

» Nous voulons expliquer humblement à Votre souveraine Autorité, que loin d'avoir, comme on nous en accuse, jugé et condamné, au mépris de vos droits, un appelant au saint-siége, nous n'avons fait que le juger canoniquement, puisqu'il avait requis, pour certains articles, la décision d'un nombre de juges choisis. »

[1] Hincm., Epist. ad Nicol., inter Hincm. op., t. II, p. 244 et seq.; et apud Flod., Hist. Eccl. Rem., lib. 3, c. 13.

[2] D'autres lettres que celles que nous avons citées.

Rothade demandait sans doute ces juges choisis dans la lettre qu'il écrivit à l'évêque de ses amis qui était parti de Senlis lorsqu'elle y arriva.

« Loin de nous la pensée, continue Hincmar, de faire si peu de cas des priviléges du pontife du saint-siége de Rome, que nous voulions fatiguer Votre Autorité de tous les différends qui doivent être réglés et terminés par les métropolitains dans les synodes provinciaux. S'il s'élève au sujet des évêques quelque question dont nous ne trouvions pas la décision certaine et expresse dans les saints canons, et qui, par conséquent, ne se puisse juger en synode provincial ou comprovincial [1], c'est alors que nous devons recourir à l'oracle de Dieu, c'est-à-dire au siége apostolique. De même si, dans une cause majeure, un évêque n'en a point appelé à la décision de juges choisis, ou si jugé et condamné, il croit sa cause bonne et en appelle à l'évêque de Rome, et s'il croit juste de la faire réviser, alors c'est un devoir pour ceux qui ont examiné la cause d'en écrire au souverain pontife et de la remettre à sa décision. »

Après avoir rappelé d'une manière peut-être un peu maligne, quoique respectueuse, les lois de la procédure ecclésiastique et les droits des métropolitains, Hincmar ajoute :

« Rothade a mieux aimé se faire obéir des siens que d'obéir lui-même aux saints canons. Pendant plusieurs années, j'ai tout employé pour le ramener à la soumission : les bienfaits, les avertissements, les exhortations, soit par moi-même, soit par ses chorévêques et par tous ceux que j'ai cru ses amis; je l'ai rappelé à l'observation des saints canons; plusieurs fois je l'ai menacé de toute l'autorité métropolitaine et de celle du saint-siége; je me suis efforcé de lui montrer toute l'énormité de sa faute en lui envoyant des extraits des Pères catholiques, et toute la réponse que j'en ai pu obtenir, c'est que je ne savais faire autre chose que l'obséder tout le jour de mes lettres et de mes écrits.

» Enfin, il ne m'a plus été permis de le tolérer, et je l'ai cité par-devant un grand nombre d'évêques pour y entendre leurs remontrances. Loin d'écouter leurs conseils, il a préféré requérir jugement contre moi. Pour le satisfaire et en même temps pour le faire rougir et renoncer à sa folle obstination, je me suis soumis au

[1] Concile de plusieurs provinces.

jugement, comme je l'ai exposé plus amplement dans mon autre lettre à Votre Sainteté. »

On ne possède pas cette lettre d'Hincmar qui eut sans doute jeté quelque lumière sur un point obscur de ce procès, savoir : comment on était revenu sur la permission d'abord accordée à Rothade de partir pour Rome. Comme cet évêque s'était plaint dans son mémoire au pape [1] des privations qu'on lui avait imposées, Hincmar continue ainsi :

« Après la déposition de Rothade, je lui ai fait accorder une bonne abbaye par le roi et les évêques, et tous nous étions disposés à pourvoir à ses besoins comme à ceux d'un père, car nous ne voulions pas qu'après avoir vécu dans les délices, il eût à souffrir; nous ne désirions qu'une chose, l'empêcher d'agiter et de troubler l'Église qui lui avait été confiée. Il se soumit d'abord; mais bientôt, comme disent ceux qui savent ce qui en est, quelques évêques du royaume de Hlother, animés de ressentiment contre moi, parce que dans l'affaire de Waldrade je n'ai pas été d'accord avec eux, et quelques évêques de Germanie, à l'instigation de leur roi Hludwig, dont je n'ai pas, comme Rothade, favorisé l'invasion, lui ont persuadé de s'obstiner dans sa révolte, en lui faisant espérer qu'ils obtiendraient de vous son rétablissement. »

Dans le reste de sa lettre, Hincmar explique au pape pourquoi il n'a pas réuni de synode pour faire rétablir Rothade avant son départ pour Rome, comme il le lui mandait dans la lettre dont Luidon était porteur. Rothade était déjà parti alors, et les évêques, quand bien même il eût pu les réunir, se fussent certainement opposés à ce rétablissement à cause des crimes incontestables de l'évêque de Soissons. Hincmar fait ensuite une longue thèse de droit canonique dans laquelle nous ne pouvons le suivre.

On voit par cette lettre qu'Hincmar n'avait point agi par passion et n'avait pas méprisé le saint-siége. Il n'avait pas reçu la première lettre que le pape lui avait adressée, et aussitôt qu'il avait eu connaissance de la seconde, il avait chargé Luidon, envoyé par Karl-le-Chauve à Rome, d'une réponse dans laquelle il annonçait au pape qu'il lui obéirait [2]; ce qu'il fit en effet, puisque Rothade

[1] Roth. Libell.; apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 248 et seq. — Cette pièce que nous citons ne fut remise par Rothade au pape que pendant son séjour à Rome; mais son premier mémoire contenait évidemment les mêmes réclamations.

[2] Nicol., Epist. ad Roth.; apud Sirm., p. 231.

était parti lorsque Luidon fut de retour en France. Cet envoyé était chargé d'une lettre pour Rothade, dans laquelle le pape disait à cet évêque [1] :

« Que Votre Fraternité y réfléchisse bien. Si sa conscience lui reproche quelque chose et si elle admet le jugement des évêques, qu'elle s'épargne à elle-même et aux autres les fatigues du voyage. Si les évêques, obéissants à notre conseil, vous rendent la dignité épiscopale, comme nous le leur avons écrit, ce sera bien. S'ils s'y refusent et que vous persévériez dans votre appel, venez sans crainte. »

Cette lettre n'arrriva en France qu'après le départ de Rothade et ne put lui être remise.

Les envoyés s'étant mis en route avec l'évêque de Soissons, furent obligés de s'arrêter sur les limites du royaume de l'empereur Hludwig qui leur refusa le passage. Ils firent alors connaître secrètement au pape l'impossibilité où ils étaient de se rendre à Rome, et revinrent sur leurs pas. Rothade, feignant d'être malade, resta à Besançon, laissa les autres retourner dans leur pays, se rendit à Coire lorsqu'ils se furent éloignés, et, par l'entremise de Htother et de Hludwig-le-Germanique, obtint facilement de l'empereur la permission de traverser son royaume pour aller à Rome [2].

On peut croire que Rothade était pour quelque chose dans les obstacles qui avaient empêché ses accusateurs de l'accompagner à Rome. Il n'eut pas certainement simulé une maladie pour s'arrêter en route, s'il n'eût pas su d'avance qu'il pourrait seul continuer son voyage.

« Cet évêque étant arrivé à Rome, dit Anastase [3], et y ayant attendu neuf mois, il ne se présenta aucun accusateur pour le poursuivre devant le souverain pontife. Alors, la veille de la Nativité de Notre-Seigneur, dans la basilique de la mère de Dieu *ad præsepe*, le pape fit un discours sur Rothade, racontant comment il avait été déposé après en avoir appelé au siége apostolique, et faisant remarquer que depuis tant de mois qu'il était à Rome, aucun de ses accusateurs ne

[1] Epist. Nicol. ad Roth.; Sirm., p. 232. — Cette lettre fut apportée par Luidon, ainsi qu'une autre adressée à la reine Hermintrude, par laquelle on voit que cette reine avait prié le pape de ne pas soutenir Rothade. (Sirm., p. 233.)

[2] Annal. Bertin., ad ann. 864.

[3] Anast. Biblioth., vit. Nicol.

s'était présenté. Enfin, du consentement des évêques. des prêtres, des diacres et de toute l'assemblée, il décida que Rothade était digne d'être revêtu des ornements épiscopaux. Rothade s'en revêtit, protestant qu'il serait toujours prêt à répondre à ses accusateurs. Le pape attendit encore jusques au jour de sainte Agnès [1], douzième des calendes de février (865), et comme personne ne se présenta pour soutenir l'ccusation, il se rendit à la basilique de cette sainte et reçut des mains de l'accusé le mémoire qui contenait sa défense. Ce mémoire fut lu à haute voix dans l'assemblée, puis on prononça la formule du rétablissement. Après quoi, du consentement de tous, Rothade célébra solennellement la messe dans l'église de Constantia, près celle de Sainte-Agnès. » Le pape ayant envoyé alors en France Arsenius pour terminer l'affaire du divorce de Hlother, chargea ce légat de rétablir Rothade sur son siége.

On possède encore le discours du pape, le mémoire de Rothade et la formule de son rétablissement [2]. Toutes ces pièces, on le pense bien, sont très favorables à l'évêque de Soissons. Il en est de même des lettres dont le légat Arsenius fut chargé pour Karl-le-Chauve, pour les évêques de France, pour Hincmar en particulier et pour les fidèles de Soissons [3].

Dans sa lettre aux évêques de France, le pape appuie surtout sa décision sur les décrétales insérées dans la collection d'Isidore Mercator. Ces décrétales établissent bien, il est vrai, que les évêques ne peuvent être jugés que par le saint-siége, mais en cela elles contredisaient le droit ancien toujours suivi jusqu'alors. Suivant cet ancien droit, le tribunal ordinaire où l'évêque devait être cité était le concile provincial présidé par le métropolitain, et l'évêque ne pouvait en appeler au pape, suivant les canons de Sardique, qu'après le jugement du concile provincial. Les canons des conciles d'Afrique qui faisaient aussi partie du corps de l'ancien droit, privaient du droit d'appel ceux qui avaient choisi leurs juges. Hincmar cita toutes ces autorités au pape; il était dans le vrai, et Nicolas, comme le dit un ancien annaliste [4], ne rétablit pas Rothade suivant les règles.

[1] C'est-à-dire 21 janvier.

[2] Rothad. Libell.; apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 248. Sirm. Nicol. pap. p. 252. Absolut. et Rest. Roth., p. 254.

[3] Apud Sirm., op. cit., à p. 254 ad 265.

[4] Annal. Bertin., ad ann. 865.

«Car, ajoute-t-il, les saints canons disent que si un évêque déposé par les évêques des provinces se réfugie à Rome, l'évêque de Rome doit écrire aux évêques des provinces voisines, pour qu'ils examinent soigneusement l'affaire et lui en rendent compte fidèlement suivant la vérité; et si l'évêque de Rome leur renvoie de nouveau celui qui a été déposé, il doit leur adresser des légats *à latere* ayant autorité pour accomplir cette mission, afin qu'ils jugent avec les évêques; ou autrement, il doit regarder les évêques comme suffisants pour terminer l'affaire. L'apostolique ne voulut faire ni l'un ni l'autre, et, méprisant le jugement des évêques qui, après avoir prononcé, s'en étaient référés au siége apostolique, il rétablit Rothade de sa propre autorité. Il envoya donc à Karl l'évêque rétabli avec des lettres portant que tous ceux qui s'opposeraient à ce qu'il rentrât dans la possession de sa dignité et des biens de son évêché, seraient frappés d'anathème. Ainsi, sans avoir consulté les évêques qui l'avaient déposé et sans leur consentement, Rothade fut rétabli dans son siége par le légat Arsenius. »

L'autorité des souverains pontifes s'affranchissait des anciennes règles. Nicolas contribua beaucoup à l'accroître et fut le premier qui l'appuya sur les fausses décrétales [1].

Hincmar donna une grande preuve de modération, en ne protestant pas contre le rétablissement de Rothade; il avait cependant le droit pour lui, et il eût facilement amené à son avis la majorité des évêques du royaume de Karl-le-Chauve. Mais il était trop sage et trop modéré pour élever, avec le siége apostolique, de ces contestations qui ne peuvent généralement que produire de fâcheux résultats. La conduite de l'archevêque de Reims, dans une affaire aussi délicate, lui fait honneur, et sa lettre au pape est incontestablement un chef-d'œuvre de raison.

Hincmar ne traitait pas seulement dans cette lettre de l'affaire de Rothade, mais encore de celle de Gothescalk.

Comme on avait cherché à dénaturer ce qu'il avait fait contre ce moine hérétique, Hincmar raconte au pape, en abrégé, ce qui s'était passé.

« Luidon m'a rapporté, dit-il [2], que vous lui aviez parlé de la

[1] Nous ne parlons que pour l'Église de France.

[2] Epist. Hincm. ad Nicol., inter op., t. II, p. 261 et seq. (Edit. Sirm.); et apud Flodoard., Hist. Eccl. Rem., lib. 3, c. 14.

condamnation et de la réclusion de Gothescalk; comme j'avais déjà su par d'autres que Votre Sainteté en avait été informée, je me suis empressé de vous envoyer un recueil de passages tirés des docteurs catholiques, et qui appuient mon sentiment contre l'opinion de cet homme pestilentiel; vous ne m'avez pas encore répondu à ce sujet.»

Hincmar dit ensuite au pape que le conciliabule de Metz, qui avait approuvé le divorce de Hlother, l'avait cité à rendre compte de sa conduite à l'égard de Gothescalk; qu'il n'avait pu ni dû s'y rendre, mais qu'à lui, il rendrait compte de ce qu'il avait fait. Après un précis fort clair de la condamnation et des erreurs de l'hérétique, l'archevêque de Reims continue ainsi :

« Si Votre Autorité désire que je fasse sortir Gothescalk de prison, que je vous l'envoie pour que vous puissiez vous-même examiner sa doctrine, ou enfin que je le remette entre les mains de quelqu'autre personne, que Votre Sainteté m'écrive et je m'empresserai de lui obéir. Seulement, pour le faire sortir, je désire être autorisé par vous, car je ne voudrais pas paraître avoir la présomption de ne tenir aucun compte du jugement de tant d'évêques respectables qui l'ont condamné. Je suis loin de me réjouir de le voir retenu en prison, quoique son obstination ne mérite que trop cette peine d'ailleurs légère, et je suis profondément affligé de le voir persévérer dans son erreur. Si Votre Autorité juge à propos de le remettre à quelqu'autre, elle avisera, je pense, à ce que ce soit à une personne sincèrement catholique, qui tienne aux règles ecclésiastiques et possède la science des Saintes-Écritures; car Gothescalk sait par cœur et peut vous débiter tout un jour sans prendre haleine, non seulement les Écritures qu'il détourne à son sens, mais toutes les autorités catholiques qu'il tronque et mutile. C'est par là surtout qu'il excitait non seulement l'admiration des gens ignares et simples, mais qu'il séduisait des personnes assez éclairées mais imprudentes et dont le zèle n'était pas selon la science. »

Dans cette même lettre au pape Nicolas, Hincmar parle d'une nouvelle discussion qui s'était élevée entre lui et le moine hérétique sur quelques expressions concernant la Trinité. L'archevêque de Reims ayant jugé qu'on pouvait abuser des mots *Trina Deitas*, avait défendu de chanter dans son diocèse la dernière strophe de l'hymne des martyrs où ils se trouvaient. Ratramn le trouva mauvais et écrivit contre Hincmar qui lui répondit par un ouvrage très

long et très érudit[1]. Gothescalk, comme on le pense bien, prit parti contre l'archevêque, et comme on traita cette question de part et d'autre par esprit de contradiction, on ne voulut pas la comprendre. Les deux partis pouvaient avoir tort ou raison, suivant le sens qu'ils donnaient aux expressions controversées. Si on les rapporte à l'essence divine qui est une, elles sont fausses; mais elles sont vraies si on les rapporte aux personnes.

Les clercs ordonnés par Ebbon, et dont la déposition avait été confirmée au concile de Soissons, voyant Hincmar poursuivi à Rome relativement à Rothade et à Gothescalk, crurent l'occasion favorable pour faire réviser leur cause par le pape. Déjà ils en avaient appelé à Rome de la sentence qui les avait frappés, mais le pape Benoît III avait approuvé les actes du concile de Soissons. Nicolas lui-même les avait approuvés de nouveau, en 863[2], ce qui ne l'empêcha pas de recevoir des plaintes que ces clercs lui firent adresser en l'an 866.

« Nous avons appris, écrivit-il à Hincmar[3], par plusieurs personnes venues des Gaules, que vous avez déposé des clercs ordonnés autrefois par Ebbon. En apprenant cette déposition, nous avons, par l'unique motif de venir en aide à des opprimés, fait rechercher dans les archives de l'Église Romaine les pièces concernant cette affaire, et principalement les actes du concile de Soissons. Nous les avons lus et il ne nous a pas paru évident que ces clercs aient été régulièrement déposés. Nous ne voulons ni les justifier ni les condamner; nous vous exhortons seulement à vous entendre avec ces clercs, c'est-à-dire, Wulfade et ses collègues, et à examiner avec eux, pacifiquement, s'il ne serait pas juste de les rétablir. Si vous ne croyez pas pouvoir le faire en conscience, nous ordonnons que nos frères Remi de Lyon, Adon de Vienne, Wé-

[1] Hincm., de non Trinâ Deitate, inter op., t. I, p. 413 et seq. — Hincmar donne, dans la préface de cet ouvrage, un fragment de Gothescalk sur cette question et la strophe qu'il défendit de chanter. La voici :

> Te Trina Deitas unaque poscimus
> Ut culpas abluas, noxia subtrahas,
> Des pacem famulis, nos quoque gloriam
> Per cuncta tibi sæcula. Amen.

Le fragment de Gothescalk est très juste. Il distingue fort bien *la Trinité* des personnes et l'*unité* d'essence.

[2] Nicol., Epist. ad Hincm.; apud Sirm., op. cit., p. 216.

[3] Epist. Nicol. ad Hincm.; apud Sirm., Conc., t. III, Append., p. 611.

nilon de Rouen, et les autres archevêques et évêques des Gaules et de Neustrie qui le pourront, s'assemblent à Soissons avec vous et vos suffragants, et que vous y fassiez venir Wulfade et les autres clercs. Quand vous y aurez tout examiné suivant les canons, si vous jugez à propos de les rétablir, exécutez-le aussitôt; s'il s'y trouve quelque difficulté et que ces clercs en appellent au siége apostolique, venez ou envoyez de part et d'autre vos députés. Notre frère l'évêque Remi est chargé de vous remettre cette lettre. »

Ce fut aussi cet archevêque qui reçut la circulaire [1] qui convoquait plusieurs métropolitains au concile de Soissons. Elle contenait à-peu-près la même chose que celle qui était adressée à Hincmar.

Karl avait une raison particulière de presser la tenue du concile de Soissons. Rodulphe [2], archevêque de Bourges, était mort et le roi avait choisi, pour mettre à sa place, Wulfade, un des clercs déposés. Il voulait donc le faire rétablir au plus tôt. Il essaya d'abord de persuader à Hincmar de suivre le conseil du pape et de rétablir les clercs par lui-même. Hincmar aimait Karl, mais n'était pas flatteur, il lui répondit qu'il s'en remettait au concile. Le roi, craignant alors que cette affaire ne tirât en longueur, écrivit au pape de la poursuivre vigoureusement, et le pria de permettre que Wulfade fût ordonné prêtre avant la conclusion du concile, où qu'il reçût du moins l'administration de l'Église de Bourges. Le pape ne voulut rien accorder qu'il n'eût connu la relation du concile [3].

Ce concile se tint le dix-huitième jour d'août 866. Trente-cinq évêques y assistèrent, y compris sept archevêques, savoir : Hincmar de Reims, Remi de Lyon; Frother de Bordeaux, Hérard de Tours, Wénilon de Rouen, Luitbert de Mayence, et Egilon de Sens qui avait succédé au fameux Wénilon mort depuis un an [4]. Parmi les évêques, on remarque Rothade de Soissons rétabli l'année

[1] Epist. ad Herard.; apud Sirm., op. cit., p. 280.

[2] Il est honoré comme saint dans son église.

[3] Epist. Carol. ad Nicol., et Nicol. ad Carol.; apud Sirm., op. cit., Append., p. 613-615.

[4] Le choix d'Égilon excita quelque réclamation de la part du pape Nicolas, parce qu'il était abbé de Prum et qu'il ne pouvait, par conséquent, être élu à Sens, en vertu de la loi qui voulait que l'élu appartînt au diocèse, à moins que ce diocèse ne possédât pas de sujets capables. Après quelques difficultés, Nicolas accorda cependant le *pallium* à Égilon, en protestant toutefois que cette faveur ne pourrait tirer à conséquence contre l'observation des canons. (*V.* Sirm., op. cit., p. 273-274.)

précédente, et Folcrik de Troyes, successeur de Prudentius, mort depuis plusieurs années [1].

Hincmar présenta au concile quatre mémoires [2]. Le premier portait en substance : « Wulfade et les autres clercs n'ont pas été déposés par les seuls évêques de la province de Reims, mais par un concile de cinq provinces auquel ils avaient appelé. Pour moi, je n'ai pas même été de leurs juges ; on peut le voir par les actes où je n'ai pas souscrit. J'ai seulement envoyé ces actes au saint-siége, et ils ont été confirmés par les papes Benoît et Nicolas, comme vous le pouvez voir par leurs lettres que je mets sous vos yeux et dont les sceaux sont en leur entier. Maintenant, puisque le pape Nicolas vous ordonne de juger cette cause de nouveau, j'obéis comme je le dois et j'adhère à tout ce que vous ordonnerez, pour conserver l'unité. Je ne suis point envieux du bonheur de ces clercs, je souhaite leur rétablissement, puisque personne n'a plus perdu que moi à leur déposition ; mais ma conscience ne me permet pas de casser seul un jugement prononcé par les évêques de cinq provinces. Le pape vous ayant écrit de ne casser ce jugement que s'il était contraire aux saints canons, je demande qu'on me montre en quoi il leur est contraire. »

Le second mémoire d'Hincmar était relatif à la personne d'Ebbon, que Wulfade, chef des clercs déposés, disait tantôt n'avoir pas été déposé, tantôt avoir été légitimement rétabli. Hincmar prouve qu'Ebbon a été légitimement déposé, et qu'il n'a jamais été légalement rétabli. Après la lecture de ce second mémoire, on rapporta les pièces justificatives de tout ce qu'avait avancé Hincmar : son neveu Hincmar, évêque de Laon, présenta les actes du concile de

[1] *V.* Bolland., 6 april., Hist. litt. de France, t. v. — Prudentius était mort en 861. On l'honora comme saint dans son église. C'était un évêque assez distingué par sa science ; cependant plusieurs de ses ouvrages ne sont pas irréprochables pour la doctrine. Il prit trop chaudement le parti de Gothescalk contre Hincmar. Il fut auteur d'*Annales des rois de France*, qu'on a dit être celles qu'on appelle communément *Annales de Saint-Bertin*. On se fonde sur ce que Hincmar cite quelques mots de ces *Annales* comme appartenant au livre de Prudentius. Nous ne regardons pas cette preuve comme décisive. Les *Annales de Saint-Bertin* sont toujours opposées à Prudentius et très favorables à Hincmar. Pour les mots cités par ce dernier, le compilateur des *Annales de Saint-Bertin* a bien pu les copier dans l'ouvrage de Prudentius. Tous les annalistes se copient généralement. Le livre de Prudentius serait alors perdu.

[2] Apud Sirm., op. cit., p. 282 ad 291.

Soissons tenu en 853; Raginelm de Tournai, ceux du concile de Bourges où l'on avait examiné la déposition d'Ebbon; Hercanrat de Châlons-sur-Marne lut la lettre de Benoît et Odon de Beauvais celle de Nicolas, confirmant l'une et l'autre le concile de Soissons.

On lut ensuite le troisième mémoire de l'archevêque Hincmar, où il montrait que par indulgence et par l'autorité du pape, on pouvait recevoir les clercs qu'Ebbon avait ordonnés, et même les promouvoir aux Ordres supérieurs sans conséquence pour l'avenir; déclarant que, pour lui, il y consentait.

Hincmar avait composé un quatrième mémoire contre Wulfade, et il y prouvait que suivant les canons et même suivant la promesse de Wulfade lui-même, faite et signée en présence de témoins, ce clerc ne pouvait être ni rétabli ni promu à un Ordre supérieur.

Hincmar faisait preuve d'une grande fermeté, en présentant ce réquisitoire, parfaitement exact du reste et fort modéré dans la forme, contre un homme que Karl désignait comme le futur archevêque de Bourges; les autres évêques furent plus courtisans qu'Hincmar, et refusèrent d'entendre son mémoire en entier.

Après la lecture des différents écrits présentés par l'archevêque de Reims, le concile décida qu'il suivait l'expédient proposé dans son troisième mémoire et qu'on rétablissait les clercs par indulgence. Alors Hérard de Tours, par ordre du roi et de toute l'assemblée, fit un discours dans lequel il déclara que personne ne devait accuser le concile de légèreté ni de faiblesse, comme s'il infirmait la sentence donnée au même lieu, pour la même cause et confirmée par les papes; qu'il ne l'attaquait point et qu'il usait seulement d'indulgence envers les personnes, préférant, en cette occasion, la miséricorde à la justice [1].

Le concile écrivit [2] une lettre synodique au pape, pour lui ren-

[1] Hérard ajouta que le roi priait les Pères du concile de bénir la reine Hermintrude, afin qu'elle pût avoir des enfants utiles à l'Église et à l'État. Karl avait été malheureux en enfants. Les évêques prièrent pour son épouse, et la bénirent comme il l'avait souhaité.

[2] Apud Sirm., op. cit., p. 293. — Les évêques joignirent une autre lettre dans laquelle ils prient le pape d'écrire aux Bretons et à leur roi Salomon de reconnaître les droits du métropolitain de Tours, et de rendre justice aux évêques Actard de Nantes, Susannus de Vannes et Salacon de Dol (où Saint-Malo) chassés de leurs siéges. Le pape écrivit à Salomon, successeur d'Érispoë et roi de Bretagne, ainsi qu'aux évêques; mais cette démarche fut encore inutile. (V. Sirm., op. cit., p. 295-297.)

dre compte de ce qui s'était passé. Egilon de Sens en fut porteur, ainsi que d'une lettre particulière [1] dans laquelle Hincmar explique au pape les raisons qu'il avait eues de ne pas rétablir Wulfade de sa propre autorité. L'archevêque de Reims joignit à cette lettre une instruction pour Egilon : « Je vous parle en conscience et comme à moi-même, lui dit-il [2] retenez bien les articles que je vous envoie ; afin que si ceux que vous savez veulent embrouiller les choses, vous puissiez leur répondre la vérité. »

On voit, par les instructions à Egilon, qu'Hincmar avait à Rome des ennemis dont il redoutait les intrigues : c'étaient probablement les évêques de Lorraine.

Hincmar était sur le point d'envoyer son écrit à Egilon, lorsqu'il apprit que Gombert, moine de Hautvilliers, était sorti secrètement de son monastère avec des livres, des habits et des chevaux. On disait qu'il allait en Italie porter au pape un appel de Gothescalk enfermé dans ce même monastère et avec lequel il avait secrètement entretenu des relations. Hincmar, ayant appris cette nouvelle, écrivit [3] aussitôt à Egilon une lettre qu'il le prie de tenir secrète, et dans laquelle il lui dit en parlant de Gombert : « Il voit que le pape écoute les mauvais rapports qu'on lui a faits de moi, et sait probablement qu'il a écrit au roi Karl qu'il ne pouvait pas toujours me protéger. Je ne sais vraiment pas en quoi le pape m'a soutenu. Est-ce dans l'affaire de Gothescalk? Mais j'en ai rendu compte au légat Arsenius et j'ai écrit au pape pour lui demander s'il voulait que je le lui envoyasse ou que je le donnasse en garde à quelqu'autre. S'il veut l'examiner lui-même, que le roi le lui envoie; pour moi, je n'ai pas assez de gens pour lui donner une escorte. Si on vous demande comment est traité Gothescalk dans sa prison, vous pourrez dire qu'il est nourri comme les frères de la communauté, qu'on lui donne suffisamment des habits pour se couvrir et du bois pour se chauffer, et qu'il y a dans son logement une cheminée et tout ce qui est nécessaire. On ne lui refuse pas le bain; mais depuis qu'il a été enfermé, il n'a pas même voulu laver ses mains ni son visage, en sorte que s'il sortait de prison, il ferait horreur. »

[1] Inter op. Hincm., t. II, p. 282. (Edit. Sirm.)
[2] *Ibid.*, p. 285.
[3] *Ibid.*, p. 290.

A cette lettre secrète, Hincmar en joignit une autre [1], où il explique longuement les erreurs de Gothescalk. On ne sait si Gombert alla jusqu'à Rome, mais il est certain que Gothescalk mourut dans sa prison peu de temps après (vers 868). Hincmar ayant été averti par les moines de Hautvilliers qu'il était à l'extrémité, leur envoya une profession de foi [2] que Gothescalk devrait souscrire avant de recevoir l'absolution et le viatique; mais comme l'archevêque n'avait que de faibles espérances de la conversion de cet hérétique, il fit un mémoire qu'il adressa aux moines de Hautvilliers, et dans lequel il montrait par l'autorité des Pères, que si ce malheureux mourait dans son hérésie, on ne devait pas lui donner la sépulture ecclésiastique.

Gothescalk, ayant refusé avec opiniâtreté de signer la profession de foi que lui fit présenter l'archevêque, mourut sans avoir reçu ni l'absolution, ni le viatique, et fut privé de la sépulture chrétienne.

Le pape Nicolas ne répondit point à Hincmar, au sujet de Gothescalk, ce qui prouverait qu'il n'avait rien à reprendre dans ce qui avait été fait; car, dans les dispositions où était le pape à l'égard de l'archevêque de Reims, il ne lui eût certainement pas pardonné la moindre procédure irrégulière. On peut même dire que dans l'affaire des clercs de Reims, Nicolas poussa trop loin ses préventions contre lui.

Ce pape, en effet, ayant reçu la lettre synodique et celle d'Hincmar, écrivit aux Pères du concile une très longue lettre [3], dans laquelle il accuse Hincmar de n'avoir point agi dans cette affaire avec assez de droiture et d'avoir même falsifié les lettres que le pape Benoît lui avait envoyées pour confirmer le concile de Soissons de l'année 853. Il se plaint aussi qu'on ne lui ait pas envoyé une collection de tous les actes relatifs à l'affaire, et particulièrement tout ce qui regardait la déposition et le rétablissement d'Ebbon. C'est pourquoi il ordonne aux évêques de s'assembler une seconde fois pour composer une relation de tout ce qui s'était passé et d'y joindre les pièces à l'appui.

Nicolas écrivit [4] une lettre particulière pour Hincmar et ne lui

[1] Inter op. Hincm., t. II. p. 293.

[2] *Ibid.*, p. 314, lib. de non Trin., § 18; Flodoard., hist. Eccl. Rem., lib. 3, c. 28.

[3] Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 303

[4] *Ibid.*, p. 310.

épargna pas les expressions les plus dures, à propos de ses prétendus artifices et des falsifications qu'il aurait faites à des lettres apostoliques.

L'archevêque de Reims lui répondit [1], avec beaucoup de calme, qu'il n'avait ni manqué de droiture ni falsifié les lettres du pape Benoît. Qu'il avait montré ces lettres au concile; que le sceau en était entier et qu'on n'y voyait aucune rature : qu'il lui en adressait une copie, mais qu'il gardait l'original dont il pourrait avoir besoin pour sa justification. Hincmar envoya en outre à Rome ses clercs, qu'il fit déguiser en pélerins à cause de ses adversaires, dit Flodoard [2]. Nicolas les accueillit bien et manda à Hincmar qu'il était pleinement satisfait.

Les explications de l'archevêque de Reims firent sans doute regretter au pape les expressions dures dont il s'était servi, et l'année même où il lui avait écrit d'une manière si aigre, il réclama son secours et celui des autres évêques du royaume de Karl, contre les Grecs qui attaquaient alors violemment l'Église Romaine [3].

Depuis neuf ans que Photius avait usurpé le siége patriarcal de Constantinople, Nicolas avait eu à lutter contre ce génie souple et artificieux qui n'épargna rien pour faire légitimer son usurpation. Toutes ses ruses échouèrent contre la pénétration et la haute vertu de Nicolas, qui déposa et excommunia l'intrus. Photius ne lui pardonna pas ce coup d'autorité. Il se maintint sur son siége par l'autorité de l'empereur Michel-l'Ivrogne; et, par les calomnies infâmes qu'il répandit contre l'Église Romaine, il consomma ce schisme déplorable qui dure encore entre les Églises Grecque et Latine.

Ce fut pour répondre aux calomnies des Grecs, que le pape Nicolas en appela à la science des évêques franks et d'Hincmar en particulier. Le royaume de Karl-le-Chauve était alors sans contredit la partie la plus éclairée de l'Église d'Occident, et ce ne fut pas en vain que le pape réclama son secours.

Hincmar fut chargé par le pape de faire tenir un exemplaire de sa circulaire à tous les métropolitains. Le pape, dans une lettre parti-

[1] Inter Hincm. op., t. II, p. 298-312. (Edit. Sirm.)

[2] Flod., Hist. Eccl. Rem., lib. 3, c. 17.

[3] Epist. Nicol. ad Hincm. et Episcop., etc.; apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 331; Flod., loc. cit.

culière, pria Karl d'autoriser les réunions provinciales dans lesquelles on devrait répondre aux calomnies des Grecs [1]. Hincmar adressa à tous les archevêques la lettre du pape et écrivit à ses comprovinciaux pour les engager à chercher d'avance dans l'Écriture-Sainte et dans la tradition ce qu'il convenait de répondre aux objections qu'il y proposait; « Afin, dit-il [2], que quand nous nous assemblerons nous puissions relire ensemble ce que chacun de nous aura trouvé et convenir de ce que nous devrons envoyer au pape. »

Dans chaque province on fit de semblables travaux et on chargea un évêque ou un théologien de les résumer. Il nous reste encore quelques-uns des traités composés alors contre les Grecs. Ceux de l'évêque de Paris, Énée, et de Ratramn, moine de Corbie, furent les plus célèbres [3].

Cette question ne fit point oublier l'affaire des clercs de Reims. Le 24 octobre 867, les évêques du dernier concile de Soissons se réunirent à Troyes et dressèrent la relation détaillée de la déposition d'Ebbon, comme le pape l'avait demandé [4]. Cette relation fut signée des six métropolitains : Hincmar de Reims, Hérard de Tours, Wénilon de Rouen, Frother de Bordeaux, Egilon de Sens et Wulfade de Bourges. Ce dernier, qui était un des clercs déposés, avait été ordonné à la prière de Karl avant la décision du pape. Quatorze autres évêques signèrent cette pièce, et Actard de Nantes [5] fut chargé de la porter à Rome.

[1] Epist. Nicol. ad Carol.; apud Sirm., op. cit., p. 338.

[2] Epist. Hincm. ad Odon. Bellov., inter op., t. II, p. 809. (Edit. Sirm.) — Cette lettre, adressée à Odon de Beauvais, était sans doute circulaire.

[3] L'ouvrage d'Énée n'est qu'une compilation de textes des saints Pères sur les différents points contestés par les Grecs. Les principaux étaient : *la Procession du Saint-Esprit, le Célibat ecclésiastique et la Primauté de l'Église Romaine.* Les autres ne sont que des chicanes sur des usages liturgiques ou pénitentiels de l'Église Latine.

L'ouvrage de Ratramn est divisé en quatre livres. Les trois premiers sont consacrés à la question de la *Procession du Saint-Esprit*, la quatrième aux autres objections des Grecs. L'ouvrage de Ratramn est mieux fait que celui d'Énée. Le célèbre moine de Corbie était, sans contredit, un des meilleurs théologiens de son temps, et se mêla à toutes les discussions, comme nous l'avons vu.

D. Luc d'Achéry, dans son *Spicilége*, a donné les deux ouvrages d'Énée et de Ratramn contre les Grecs. Ces ouvrages, ainsi que tous les autres qui furent composés à la même époque dans les provinces de l'Église de France, furent envoyés à Rome où l'on s'en servit pour confondre les calomnies des Grecs.

[4] Epist. Synod., Conc. Tricassin.; apud Sirm., op. cit., p. 353.

[5] Cet évêque avait été chassé de Nantes par l'intrus Gislard soutenu par les Bretons. La ville de Nantes fut alors ruinée et resta déserte pendant plusieurs années, comme le dit Karl dans sa lettre au pape. (Sirm., p. 350.)

Elle était absolument conforme à la lettre que l'archevêque Hincmar avait envoyée au pape par ses clercs déguisés en pélerins; mais avant de partir, Actard s'étant rendu auprès du roi Karl, celui-ci voulut prendre connaissance de la relation du concile, brisa les sceaux des évêques, et, ayant vu qu'Hincmar n'avait pas été réfuté comme il l'eût désiré, fit dicter en son nom une autre relation en haine et contradiction de l'archevêque de Reims, dit Flodoard [1]. Hincmar s'était attiré la disgrâce de Karl par son opposition à Wulfade.

Lorsque Actard arriva à Rome, Adrien II avait remplacé Nicolas I.er sur le siége apostolique. « Depuis saint Grégoire, dit un vieil annaliste [2], aucun pape ne peut être comparé à Nicolas. Il commanda aux princes et aux tyrans avec autant d'autorité que s'il eût été le maître du monde; il se montra aussi doux et aussi clément envers les bons que terrible envers les coupables. » Le savant bibliothécaire Anastase [3], qui vivait alors à Rome, fit connaître en ces termes la mort du grand pape à saint Adon de Vienne. « Je vous annonce une bien triste nouvelle, et je suis pénétré, en vous l'écrivant, de la plus vive douleur. Nicolas, notre pape et notre père, de vénérable mémoire, est mort le 13 novembre. Je suis certain qu'il n'a quitté cette misérable vie que pour aller dans l'éternelle béatitude, mais il ne nous en a pas moins laissé dans la plus profonde affliction. L'Église a mérité bien tard d'avoir un tel pontife et l'a perdu trop tôt! Ah! mieux eût valu pour nous être privé des rayons du soleil, que de ces yeux toujours ouverts sur tout ce qui pouvait contribuer au service de Dieu et au progrès de l'Eglise.

» Nous avons maintenant, continue Anastase, Adrien pour pape. Il est irréprochable dans ses mœurs, mais nous ne savons s'il pourra prendre soin de toutes les affaires de l'Eglise.

Adrien II n'eut pas le génie et l'activité de Nicolas, mais il fut plus doux et plus conciliant.

Ayant reçu la relation du concile de Troyes adressée à son prédécesseur, il y répondit par une lettre [4] dans laquelle il déclare approuver et confirmer tout ce qui avait été fait, agréer la promotion

[1] Flod., Hist. Eccl. Rem., lib. 3, c. 17.

[2] Annal. Met. — Le pape Nicolas I.er est honoré comme saint.

[3] Epist. Anastas. ad Adon.; apud Labb., Conc., t. VIII,

[4] Adrian. Epist.; apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 362.

de Wulfade[1] et lui accorder le *pallium*. Il prie en même temps les évêques de France de mettre le pape Nicolas dans les dyptiques et de soutenir courageusement ses décrets.

Actard, qui avait été député à Rome par le concile de Troyes, fut décoré du *pallium*[2], et le pape ayant témoigné[3] à Karl-le-Chauve et à Hincmar le désir de voir cet évêque transféré sur un autre siége, puisque la ville de Nantes était ruinée, il fut élevé sur le siége métropolitain de Tours après la mort d'Hérard. Ce ne fut pas cependant sans contradiction, car les translations n'étaient pas encore en usage et on les regardait comme contraires aux règles de l'Eglise.

Adrien était à peine assis sur le siége de saint Pierre qu'il reçut une lettre de félicitation de la part de Hlother, roi de Lorraine.

La mort du pape Nicolas avait fait concevoir à Hlother quelque espérance de faire rompre son mariage avec Theutberge et il n'omit rien pour se rendre Adrien favorable.

« J'ai appris, lui écrivit-il[4], la triste nouvelle de la mort du pape Nicolas d'heureuse mémoire. Je suis convaincu que Dieu l'a mis au nombre de ses saints. Tous les chrétiens doivent ressentir une vive douleur de sa mort; l'Ordre ecclésiastique surtout doit le regretter, et je le pleure moi-même. Je lui avais remis mes intérêts entre les mains et j'avais eu recours à sa justice contre les plaintes et les calomnies de mes ennemis qui avaient cependant trouvé moyen de le prévenir contre moi et de l'empêcher de vouloir accueillir mes justes défenses. Je l'avais supplié de consentir à m'entendre moi-même en présence de mes accusateurs, de trouver bon que j'allasse à Rome me justifier des crimes que l'on m'imputait, et jamais il n'a voulu m'accorder une si juste demande. Mais puisque Dieu par sa toute puissance vous a élevé à sa place, j'ai lieu de

[1] Wulfade fut un bon évêque, et on a de lui une *lettre pastorale* (Mabill. Analect.) dans laquelle il donne à ses curés les plus sages conseils, ainsi qu'aux fidèles de son diocèse. Il engage ces derniers à s'approcher des sacrements au moins trois fois par an, à Noël, à Pâque et à la Pentecôte. C'était l'usage au IX.e siècle, mais il y avait déjà relâchement. S. Rodulf, prédécesseur de Wulfade, avait aussi donné une lettre pastorale tirée en grande partie des *Capitulaires* de Théodulf. (Baluze Miscellan.) Ces lettres, ainsi que les *Capitulaires* d'Hérard de Tours, d'Isaac de Langres et surtout d'Hincmar, contiennent de bons renseignements sur les mœurs du clergé et des fidèles à la fin du IX.e siècle.

[2] Adrian, Epist. ad Actard.; apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 369.

[3] Adrian., Epist. ad Carol. et ad Hincm., *ibid.*, p. 366-367.

[4] Epist. Hloth. ad Adrian.; apud Regin. Chron., ad ann. 868.

croire que vous ne vous opposerez pas au désir ardent que j'ai de vous voir et de vous entretenir. Vous ne refuserez pas à un fils soumis cette preuve de la bonté paternelle que je me flatte de trouver en vous. »

Adrien répondit au roi de Lorraine qu'il trouverait toujours dans les successeurs de saint Pierre une exacte justice et qu'il pouvait venir à Rome, soit qu'il fût innocent, soit qu'il fût coupable ; car, dans ce dernier cas, ce serait dans le but de reconnaître sa faute et d'en faire pénitence.

Hlother fut d'autant plus satisfait de cette lettre du pape qu'il en obtint en même temps l'autorisation d'envoyer Theutberge à Rome. Cette reine infortunée était décidée à supplier le pape de casser son mariage. Nicolas, qui connaissait à fond toutes les intrigues du palais de Lorraine, avait toujours refusé d'entendre Theutberge. Adrien y ayant consenti, Hlother se crut sur le point de réussir et se hâta de l'envoyer à Rome. Aussitôt qu'elle y fut arrivée, elle alla trouver le pape, lui dit que son mariage avec Hlother n'était pas légitime et lui exposa toutes les raisons qu'elle put imaginer pour lui persuader que son mariage, quand bien même il eût été légitimement contracté, devait nécessairement être cassé et annulé.

Adrien pénétra aisément tout le mystère de cette conduite de Theutberge. Il lui répondit qu'il ne voulait pas décider sur-le-champ une question aussi importante et qu'il assemblerait un concile dont il prendrait l'avis. Theutberge dut retourner en Lorraine ; le pape rendit compte à Hlother [1] de l'entretien qu'il avait eu avec elle, et du dessein où il était d'assembler un concile pour examiner de nouveau toute l'affaire. Il le priait, en terminant, de recevoir la reine au palais et de lui assurer les revenus qui lui avaient été assignés sur diverses abbayes, afin qu'elle pût avoir de quoi vivre honorablement.

Cette dernière recommandation est remarquable, car les papes jusqu'alors n'avaient manqué aucune occasion de s'élever contre la mauvaise coutume de donner des abbayes, comme des fiefs ordinaires, à des laïques et à des femmes.

L'empereur d'Italie Hludwig favorisait secrètement la passion de son frère pour Waldrade, et comme il avait beaucoup d'influence

[1] Epist. Adrian. ad Hloth.; apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 371.

sur le pape à cause de son zèle à combattre les Sarrasins qui inquiétaient l'Église Romaine, il en obtint l'absolution de cette femme. Adrien écrivit[1] donc aux évêques de Germanie qu'ils pouvaient lui permettre l'entrée de l'Église, lui parler et la regarder comme réintégrée dans la communion des fidèles. L'empereur Hludwig avait obtenu l'absolution de Waldrade en assurant le pape que son frère n'avait eu avec elle aucun commerce depuis qu'elle avait été excommuniée; ce qui était faux. Adrien notifia à Waldrade elle-même sa réconciliation[2]. Cette conduite du pape scandalisa plusieurs saints évêques, et entr'autres Adon de Vienne qui lui écrivit pour l'exhorter à ne donner aucune atteinte aux décrets du grand pape Nicolas. Adrien lui répondit qu'il n'y donnerait certainement aucune atteinte, mais qu'il ne croyait pas aller contre ses vues en agissant avec douceur. « Mon prédécesseur, dit-il[3], n'aurait pas commencé à guérir la plaie s'il y avait appliqué d'abord des remèdes doux, et nous ne l'amènerions pas à une parfaite guérison si nous usions encore de remèdes violents. »

La douceur d'Adrien contrariait les plans de Karl-le-Chauve et de Hludwig-le-Germanique, qui n'attendaient que l'excommunication de leur neveu pour s'emparer de son royaume. L'excommunié était alors un être réprouvé avec lequel on ne pouvait conserver des rapports même purement civils, d'où il suivait que l'excommunication pour un roi était une déposition indirecte. Hlother n'ignorait pas les desseins de Karl et de Hludwig-le-Germanique, et les avait fait connaître au pape Nicolas qui, tout en voulant maintenir les lois de l'Église, ne consentit jamais à favoriser les projets ambitieux des rois de France et de Germanie, et refusa, pour ce motif, d'excommunier Hlother. Karl et Hludwig-le-Germanique, voyant Adrien s'occuper du divorce, se ménagèrent une entrevue dans un des faubourgs de Metz, et, en présence d'Hincmar de Reims et de plusieurs autres prélats, traitèrent du partage de la Lorraine en cas que leur neveu fût excommunié. Hlother et l'empereur Hludwig dénoncèrent ces négociations au pape Adrien, qui écrivit aux rois de Germanie et de France pour les engager à vivre en paix avec le roi de Lorraine.

[1] Epist. Adrian. ad Episcop. Germ.; apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 373.
[2] Epist. Adrian. ad Waldrad.; *ibid.*, p. 373.
[3] Epist. Adrian., ad Adon.; apud Labb., Conc., t. VIII.

Celui-ci étant sur le point de quitter son royaume pour se rendre à Rome, alla trouver son oncle Hludwig-le-Germanique en qui il avait plus de confiance [1], et parvint à en obtenir le serment non seulement de ne rien entreprendre contre son royaume pendant son absence, mais encore de consentir à son mariage avec Waldrade, supposé qu'il fût approuvé du pape. Hlother alla trouver ensuite Karl-le-Chauve plutôt par convenance que dans l'espérance de le gagner, puis se mit en route pour Rome. Il ordonna à Theutberge d'y faire un second voyage et de partir quelques jours après lui.

Hlother voulait, avant d'entrer à Rome, voir l'empereur Hludwig son frère, et l'engager à employer tout son crédit auprès du pape pour faire casser définitivement son mariage [2].

L'empereur était alors occupé au siége de Barri qu'il poussait avec vigueur contre les Sarrasins. Ne pouvant s'occuper d'autre chose, il conseilla à son frère d'ajourner à deux ou trois mois son voyage à Rome. Mais Hlother, au lieu de suivre cet avis, s'entendit avec l'impératrice Ingelberge qui prit chaudement son parti. Cette femme était habile et intrigante. Le pape, à la prière de l'empereur, s'étant rendu au mont Cassin où devait avoir lieu son entrevue avec le roi de Lorraine, Ingelberge lui fit tant d'instances qu'il consentit à ne pas traiter Hlother en excommunié, à dire la messe en sa présence et à lui donner la communion ainsi qu'aux seigneurs de sa suite. Adrien ne céda cependant qu'après que Hlother eut affirmé par serment que depuis l'excommunication de Waldrade il n'avait eu aucun commerce avec elle [3].

Le lendemain de son arrivée, le pape se prépara donc à dire la messe dans l'église du mont Cassin [4]. Avant de la commencer, il s'adressa à Hlother en ces termes [5] : « Très cher fils, si ce que vous » nous avez affirmé par serment est vrai, nous en rendons à Dieu » de grandes actions de grâces et vous pouvez approcher de l'autel » où nous allons immoler l'hostie salutaire pour le bien de votre

[1] Annal. Bertin., ad ann. 868.

[2] *Ibid.*, ad ann. 869.

[3] *Ibid.*, ad ann. 869, Regin. Chron.

[4] Suivant les *Annales de Saint-Bertin*. Réginon dit que cette communion se fit dans l'église de Saint-Pierre à Rome.

[5] Regin. Chron.

» corps et de votre ame, et participer avec nous au sacrement qui » vous incorporera de nouveau aux membres de J.-C. dont vous » sembliez séparé. »

« A la fin de la messe, le souverain pontife convia le prince à la table du Christ, et prenant dans ses mains le corps et le sang du Seigneur, lui adressa ces paroles : « Si vous vous reconnaissez inno- » cent du crime d'adultère que vous a interdit le pape Nicolas et si » vous êtes fermement résolu à n'avoir aucun commerce avec » Waldrade, approchez avec confiance et recevez le sacrement du » salut éternel pour la rémission de vos péchés. Mais si votre cons- » cience vous accuse et vous déclare que vous êtes blessé d'une » plaie mortelle, ou si vous êtes dans l'intention de retourner à » votre péché ; gardez-vous d'approcher, car vous recevriez pour » votre jugement et votre condamnation ce que la divine Provi- » dence a institué pour guérir les fidèles. »

Hlother, sans hésiter, prit l'Eucharistie des mains du pontife et se communia.

Les seigneurs qui l'accompagnaient avaient aussi affirmé par serment que leur maître n'avait eu aucun commerce adultère avec Waldrade depuis l'excommunication. Lorsqu'ils approchèrent pour recevoir l'Eucharistie, le pape, avant de la leur donner, disait à chacun d'eux :

« Si tu n'as point favorisé le crime de Hlother ton maître et ton » roi, et si tu n'y as pas consenti; si tu n'as pas communiqué avec » Waldrade ou avec d'autres excommuniés par le siége apostolique, » que le corps et le sang du Seigneur te servent pour la vie éter- » nelle. »

Plusieurs s'éloignèrent de la sainte table, mais la plus grande partie en approchèrent, quoiqu'ils fussent coupables. Parmi eux était Gunthar, ancien archevêque de Cologne, qui s'était réconcilié avec Hlother. Adrien l'ayant relevé de son excommunication, il put se présenter à la communion parmi les laïques. Avant de la recevoir, il remit au pape la déclaration suivante [1] :

« Moi Gunthar, en présence de Dieu et des saints, je déclare, à » vous seigneur Adrien, souverain pontife, pape universel; aux » vénérables évêques qui sont sous votre autorité, et à toute l'as- » semblée, que je ne repousse pas mais accepte humblement la

[1] Annal. Bertin., ad ann. 869.

» sentence de déposition portée canoniquement contre moi par le » seigneur Nicolas; en raison de quoi je ne me permettrai pas » d'exercer le saint ministère, à moins que par votre miséricorde » je ne sois rétabli. Je ne veux, par la suite, causer aucun scan- » dale, ni entrer dans aucun complot contre la sainte Église Ro- » maine ou son pontife. Au contraire, je serai toujours dévoué et » obéissant à la sainte Église ma mère et à son chef.

» Moi Gunthar, j'ai signé de ma main cette déclaration, faite par » moi aux calendes de juillet, en l'Église du saint Sauveur, au » monastère de Saint-Benoît sur le Mont-Cassin. »

Le pape ayant reçu cette déclaration des mains de Gunthar, la lui fit relire à haute voix et lui dit ensuite :

« Et moi je t'accorde la communion laïque, à condition que tu » garderas, pendant toute ta vie, la promesse que tu viens de » faire. »

Il lui donna ensuite la sainte communion. Le lendemain de cette cérémonie, l'impératrice Ingelberge retourna vers l'empereur au siége de Barri, et le pape à Rome. Hlother l'y suivit et arriva à l'Église de Saint-Pierre où nul du clergé ne vint au-devant de lui, disent les Annales de saint Bertin [1]; puis étant entré dans un pavillon qu'il devait habiter, il ne le trouva même pas balayé. Le pape refusa de lui dire la messe le lendemain de son arrivée qui était un dimanche; on le traitait en excommunié.

Le pape agissait ainsi pour ne pas choquer les Romains qui disaient hautement qu'il affectait en tout de se conduire autrement que son prédécesseur, en rappelant d'exil ceux qu'il avait exilés, en rétablissant ceux qu'il avait dégradés ou excommuniés. Hlother connaissait sans doute les raisons d'Adrien; il ne parut pas offensé de ses procédés, entra le lundi à Rome et prit son repas avec lui dans le palais de Latran. « Après lui avoir fait présent de vases d'or et d'argent, dit l'annaliste cité plus haut, il obtint que le pape lui donnerait une lionne [2], une palme et une verge. »

Hlother attachait une grande importance à ces présents. La lionne, suivant lui, signifiait Waldrade qui lui serait rendue; la palme était le signe de sa victoire, et la verge marquait qu'il contraindrait les évêques ses adversaires à se soumettre à sa volonté.

[1] Annal. Bertin., ad ann. 869.

[2] D'autres traduisent le mot *lena* par *manteau*.

Cette interprétation était loin de la pensée du pape [1] qui envoya en Lorraine l'évêque Formosus avec un autre légat, pour présider un concile où la question du divorce devait être de nouveau examinée.

« Hlother, dit l'annaliste de saint Bertin [2], s'en retourna fort joyeux de Rome. A son arrivée à Lucques, il fut pris de la fièvre, et la contagion se déclara parmi les siens qu'il voyait mourir par tas devant ses yeux. Mais ne voulant pas comprendre le jugement de Dieu, il continua son chemin jusqu'à Plaisance où il arriva le 6 août. Il s'y arrêta à cause du jour du Seigneur, et vers la neuvième heure il tomba subitement privé de mouvement et perdit l'usage de la parole. Il mourut le lendemain à la sixième heure du jour, et fut inhumé dans un pauvre monastère voisin, par le petit nombre des siens qui avaient échappé à la contagion. »

On remarqua [3] que tous ceux qui avaient communié avec Hlother moururent dans le courant de l'année, tandis que ceux qui s'étaient retirés de la sainte table eurent la vie sauve. On ne douta pas qu'il n'y eût là une punition visible de Dieu.

L'infortunée Theutberge pleura la triste mort de son indigne époux et se renferma dans une communauté religieuse à Metz. Waldrade se retira au monastère de Remiremont. On ignore si ce fut pour gémir sur ses espérances trompées ou pour pleurer ses fautes et les malheurs qu'elle avait causés.

Hlother étant mort sans enfants légitimes, ses deux oncles Karl-le-Chauve et Hludwig-le-Germanique, ainsi que l'empereur Hludwig son frère, élevèrent des prétentions sur son royaume. L'empereur était vivement appuyé par le pape qui écrivit aux seigneurs de Lorraine en sa faveur [4]. Il s'adressa en même temps aux seigneurs et aux évêques du royaume de Karl-le-Chauve pour les engager à détourner ce roi d'entrer en Lorraine, et les prier de bien recevoir ses légats Paul et Léon, qu'il y envoyait pour soutenir les prétentions de l'empereur Hludwig. Adrien, qui connaissait l'influence du grand archevêque Hincmar, lui écrivit une lettre par-

[1] Annal. Bertin., ad ann. 869.

[2] *Ibid.*

[3] Regin. Chron., ad ann. 369.

[4] Epist. Adrian. ad Proc. Reg. Loth.; apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 372.

ticulière dans laquelle il lui faisait les mêmes recommandations [1].

Ces lettres arrivèrent trop tard. Le parti de l'empereur était faible en Lorraine, et les seigneurs de ce royaume étaient partagés entre Karl-le-Chauve et Hludwig-le-Germanique. Les partisans de ce dernier roi cherchèrent bien à détourner Karl de faire des tentatives avant le retour de son frère alors en guerre avec les Wénèdes; mais les partisans de Karl lui firent dire de se rendre à Metz le plus tôt qu'il lui serait possible, et ce fut le conseil qu'il suivit [2].

En arrivant à Verdun, il trouva Hatton, évêque de cette cité, et Arnulf, évêque de Toul, qui se recommandèrent à lui. A Metz, Adventius, qui en était évêque, Francon de Tongres, et beaucoup d'autres se mirent au nombre de ses fidèles et s'assemblèrent en concile, dans l'église de Saint-Etienne, sous la présidence d'Hincmar de Reims.

On y décida que Karl serait reconnu roi, et Adventius de Metz l'annonça publiquement au peuple.

« D'un accord unanime, dit-il, nous reconnaissons que la vo-
» lonté de Dieu est que nous ayons pour seigneur et roi Karl à qui
» nous nous soumettons volontairement, afin qu'il nous gou-
» verne et nous soit à utilité. S'il vous plaît ainsi, vous nous le
» ferez connaître par vos acclamations, après qu'il aura parlé. »

Karl se leva et dit :

« Puisque, comme l'ont déclaré unanimement ces vénérables
» évêques, j'ai été appelé ici par le choix de Dieu pour vous sau-
» ver, protéger, conduire et gouverner, sachez que Dieu aidant,
» je veux maintenir le culte divin et l'honneur des saintes Égli-
» ses du Seigneur, et, selon mon savoir et mon pouvoir, honorer,
» défendre chacun de vous et le maintenir dans ses honneurs et
» dignités. »

Ensuite, sur la réquisition et à la demande d'Adventius de Metz et des autres évêques de la province de Trèves, à savoir : Hatton de Verdun et Arnulf de Toul, conjointement avec les évêques de la province de Reims, l'archevêque Hincmar déclara publiquement que l'Eglise de Trèves, dans la province de laquelle ils étaient réu-

[1] Adrian., Epist. ad Procer. Regn., Carol. ad Episcopos, ad Hincm., *ibid.*, p. 380 et seq.

[2] Annal. Bertin., ad ann. 869.

nis, n'ayant pas d'évêque, lui, archevêque de Reims, avait le droit de couronner à Metz le nouveau roi. « S'il vous plaît, dit-il en » finissant, qu'il soit consacré par la sainte onction de Dieu et cou- » ronné par le ministère sacerdotal, exprimez-le tous ensemble » par vos acclamations. » Tous s'étant écriés de concert, le même archevêque ajouta : « Offrons donc unanimement nos actions de » grâces au Seigneur en chantant *Te Deum laudamus*. »

On commença ensuite la cérémonie du sacre. Six évêques [1], Adventius de Metz, Hatton de Verdun, Arnulf de Toul, Francon de Tongres, Hincmar de Laon et Odon de Beauvais récitèrent chacun une oraison sur le roi ; puis Hincmar de Reims récita sur lui la formule de la bénédiction, pendant laquelle on lui fit l'onction avec le saint-chrême, on lui mit la couronne sur la tête et à la main la palme et le sceptre, symboles de la puissance et de la victoire.

Karl, reconnu et sacré roi, s'était rendu à son palais d'Aix-la-Chapelle, lorsqu'arrivèrent les légats Paul et Léon avec les lettres du pape, dont nous avons parlé [2]. Karl ne s'occupa ni des lettres ni des légats, et Hincmar les chargea seulement de vive voix de dire au pape qu'il accomplirait autant que possible la mission dont il l'avait chargé.

Ces procédés irritèrent le pape qui envoya de nouveaux légats et des lettres foudroyantes et remplies de menaces au roi, aux évêques, aux seigneurs et à Hincmar [3]. Karl, pour l'apaiser, lui fit de riches présents, et l'archevêque de Reims lui répondit par une lettre très habile, dans laquelle il lui dit de la manière la plus franche, que tout le monde avait été surpris de le voir outrepasser ses droits en voulant obliger les Franks de Lorraine à se choisir un roi autre que celui qui leur convenait [4].

Adrien entreprit en outre de former une ligue entre Hludwig-le-Germanique et l'empereur, contre Karl [5] ; mais ses efforts furent inutiles, et le roi de Germanie, après des négociations qui ne sont

[1] Coronat. Carol. Calv.; inter Hincm. op., t. I, p. 744. (Edit. Sirm.) — Parmi les Oraisons de la messe, on remarque celle qui commence par ces mots : *Quæsumus omnipotens Deus ut famulus tuus*, etc.

[2] Annal. Bertin., ad ann. 869.

[3] Adrian. Epist. ad Carol. ; ad Episcop., ad Hincm., ad Procer. ; apud Sirm., op. cit., p. 387 et seq.

[4] Hincm. Epist. ad Adrian., inter op., t. II, p. 689.

[5] Epist. Adrian. ad Hludw. et ad Episcop. Germ. ; apud Sirm., op. cit., p. 392.

pas de cette histoire, obtint sa part du royaume de Lorraine. L'empereur dut alors abandonner complètement ses prétentions (870); le pape en conserva rancune à Karl-le-Chauve, soutint son fils Karloman dans sa révolte [1] et prit le parti d'Hincmar de Laon dans les démêlés que cet évêque eut avec le roi et avec Hincmar de Reims, son oncle et son métropolitain. En voici l'occasion.

Le fils d'un certain Luidon avait fait à Hincmar de Laon un présent dans le but d'obtenir de lui un fief ou bénéfice dont son père avait joui. L'évêque de Laon accepta le présent et donna au fils de Luidon le fief qui relevait de son Église. Quelque temps après et sans raison légitime, il reprit ce fief et garda le présent qu'on lui avait fait pour l'obtenir. Plainte en fut portée à Karl qui cita Hincmar de Laon à comparaître par-devant lui pour rendre compte de sa conduite [2]. L'évêque n'ayant pas obtempéré à ce mandat, perdit une charge qu'il possédait au palais et une abbaye que le roi lui avait donnée. Le vicomte de Laon reçut en outre l'ordre de confisquer tous les biens de l'évêché, excepté l'église, la maison épiscopale et le cloître des chanoines.

L'archevêque de Reims prit la défense de son neveu et représenta au roi que, suivant les canons, un évêque ne pouvait être cité devant un tribunal laïque [3]. Hincmar de Laon présenta lui-même pour sa défense un mémoire aux évêques des provinces de Reims, de Rouen et de Bordeaux, réunis en concile [4].

« Seigneurs, mes pères et mes frères, y disait-il [5], vous savez comment tous mes biens ont été confisqués, parce que je n'ai pas comparu devant un tribunal séculier et que je n'y ai pas envoyé quelqu'un pour témoigner que je n'avais pu m'y rendre. Étant venu à cette assemblée pour vous demander conseil, on m'a fait dire que je devais satisfaction au roi. Mais voulant être jugé suivant les règles, voici ce que je propose : on me rendra d'abord les biens dont j'ai été dépouillé sans raison et contre les canons, et alors je ferai satisfaction au roi mon seigneur sur les points où il me fera

[1] Epist. Adrian. ad Carol.; ad Procer., ad Episcop. de Carolomann.; apud Sirm., Conc. Gall., t. II, p. 395.

[2] *V.* les écrits d'Hincmar de Reims et d'Hincmar de Laon relatifs à cette affaire. (*V.* etiam. Annal. Bertin., ad ann. 868, 869.)

[3] Hincm. ad Carol. pro Hincm. Laudun.; inter op., t. II, p. 316 et seq.

[4] A Pistre, en 868.

[5] Apud Labb., Conc. t. VIII.

voir que je l'ai offensé. Je me présenterai ensuite, selon les canons, au concile de ma province pour répondre à mes juges sur toutes les accusations intentées contre moi. Si on ne m'accorde pas ce que je demande, j'en appelle de vive voix et par écrit au siége apostolique, et je demande que cet acte de mon appel, que je remets entre les mains de mon primat, soit par lui présenté à mon seigneur roi très chrétien.»

Karl prit la parole et prétendit qu'un évêque qui ôtait les fiefs sans raison légitime, après les avoir légalement abandonnés, devait être jugé par lui. Hincmar de Reims prétendit le contraire. L'opinion de Karl était juste cependant, car l'évêque abandonnant des fiefs à des vassaux, agissait comme seigneur temporel et relevait du roi dont il était le fidèle. Mais les évêques se retranchaient dans leur titre épiscopal et prétendaient ne relever que des tribunaux ecclésiastiques, même dans l'exercice de leurs droits féodaux. Hincmar de Reims l'emporta sur le roi, et il fut décidé qu'Hincmar de Laon serait jugé par le concile provincial et que le roi lui rendrait ses biens après avoir reçu la satisfaction suivante qu'Hincmar de Laon lui fit par écrit : « Seigneur, je me suis attiré votre colère, mais ce n'a été ni par infidélité ni par manque de respect pour votre dignité. Je ne vous ai offensé peut-être que par mon imprudence, c'est pourquoi je prie Votre Bonté de me rendre vos bonnes grâces. »

L'évêque de Laon recouvra tous ses biens, excepté la terre de Preuilly qu'il laissa à un comte appelé Normand, à la demande du roi. A peine l'évêque eût-il abandonné ce fief, qu'il s'en repentit et voulut le retirer. Le comte s'y refusa, ce qui fut une nouvelle cause de discorde.

Les évêques de la province de Reims s'étant assemblés, Hincmar de Laon comparut par-devant eux comme il s'y était engagé. On décida qu'il resterait en possession de ses biens, excepté de la terre de Preuilly donnée en fief au comte Normand, d'après son consentement formel. Hincmar de Laon ne fut pas satisfait de cette décision et en garda rancune à son oncle qui l'avait prononcée comme président du concile; c'est pourquoi il envoya à Rome, à l'insu du roi et de son archevêque, un clerc avec une lettre où il se plaignait de l'un et de l'autre et de Normand, et disait avoir fait vœu d'aller à Rome visiter les tombeaux des Apôtres. Le pape Adrien écrivit sur-le-champ deux lettres [1], l'une au roi Karl et l'autre à l'archevêque

[1] Adrian., Epist. ad Hincm. et ad Carol.; apud Sirm., op. cit., p. 875.

Hincmar, pour leur ordonner de favoriser l'évêque de Laon et de prendre soin de son Église pendant son voyage à Rome; il y menace d'excommunication et le comte Normand, s'il ne restitue incessamment le fief qu'il a usurpé, et tous ceux qui toucheraient aux biens de l'Église de Laon pendant l'absence de l'évêque. Karl, après avoir reçu ces lettres du pape [1], en fut plus aigri encore contre Hincmar de Laon. Cet évêque, après avoir demandé lui-même à être jugé par le concile de sa province, n'ayant pas voulu se soumettre à la décision qu'on y avait adoptée, le roi le cita à comparaître dans un plaid qu'il tint à Quiercy. L'évêque de Laon méprisa ses ordres. Plusieurs évêques l'ayant sommé de nouveau de comparaître devant le roi à Compiègne, il ne tint aucun compte de leur injonction. Alors Karl envoya à Laon une troupe de soldats conduite par plusieurs comtes de son royaume, pour l'amener de force. L'évêque, ayant appris qu'ils arrivaient, se réfugia dans l'église et se plaça avec son clergé auprès de l'autel. Quelques évêques qui se trouvaient à Laon prièrent les comtes de ne point l'en arracher de force. Karl ayant vu sa troupe revenir sans le coupable, en fut plus irrité contre lui, et convoqua tous les évêques de son royaume pour le juger définitivement. Ils se réunirent à Verberie le 24 avril 869. Hincmar de Laon comparut devant l'assemblée; mais voyant qu'il allait être condamné, il en appela au pape et demanda la permission d'aller à Rome [2]. Elle lui fut refusée, mais on suspendit la procédure. Le roi, craignant qu'il ne s'enfuît à Rome, le manda à sa maison royale de Sylvac, afin de l'y retenir prisonnier. L'évêque de Laon, qui s'en douta, écrivit avant de partir à tous les prêtres de son diocèse que, s'il était arrêté, il leur interdisait toutes les fonctions ecclésiastiques. Comme il fut en effet retenu prisonnier, l'interdit fut gardé scrupuleusement, et le lendemain, qui était un dimanche, il n'y eut de messes ni à Laon ni dans les autres paroisses du diocèse où l'interdit avait pu être notifié.

Le lundi, le clergé de la ville s'assembla pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire et si l'on devait laisser mourir les enfants sans

[1] *V.* Hincm., Opuscul. et Epist. ad Hincm. Laudun; Annal. Bertin., ad ann. 868 et 869.

[2] *V.* Epist. et Opuscul. Hincm. Rem. et Laudun.; inter Hincm. op., t. II, à p. 316 ad 644. (Edit. Sirm.) *Vid. etiam.* Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 374 et 386; Labb., Conc., t. VIII; Annal. Met. et Bertin., ad ann. 869 et 870.

baptême, les adultes sans pénitence ni viatique, et laisser les morts sans sépulture ecclésiastique. On décida de s'en rapporter à l'avis du métropolitain Hincmar de Reims. Celui-ci déclara qu'un tel interdit était nul, qu'il allait en écrire à l'évêque de Laon, et que s'il refusait de le lever, il le lèverait lui-même.

Il est probable que Karl, pour le bien de l'Église, relâcha son prisonnier et l'interdit ne fut observé que cinq jours; on peut croire même qu'Hincmar de Laon lui fit quelque satisfaction, car il assista quelques mois après à son sacre parmi les évêques qui lui étaient le plus dévoués. Cependant la lettre d'Hincmar de Reims aux clercs de Laon avait augmenté à son égard les mauvaises dispositions de son neveu, qui n'avait pas oublié la décision du synode provincial où il l'avait condamné. L'évêque de Laon osa publier contre lui un lourd factum dans lequel il accumulait un grand nombre de textes tirés des fausses décrétales. Hincmar de Reims répondit par un long ouvrage dans lequel il rapporte dans un grand détail tous ses griefs contre son neveu et réfute toutes les autorités qu'il avait alléguées pour rabaisser l'autorité des métropolitains au profit de celle du pape. Le grand archevêque ne dissimule point que le zèle de l'évêque de Laon pour le pouvoir du souverain pontife était un peu suspect et ne lui était inspiré que par l'espérance qu'il avait de tromper la bonne foi du saint-siége et d'échapper par là à une condamnation méritée.

Il y eut de tout temps de ces champions intéressés de l'Église Romaine cherchant à faire refluer tous les droits vers le siége apostolique pour échapper à l'autorité immédiate de l'évêque ou du métropolitain.

Hincmar de Reims remit son ouvrage à son neveu lui-même, au concile d'Attigny qui se tint en 870 pour condamner un fils du roi nommé Karloman qui, ayant été engagé malgré lui dans les Ordres, s'était révolté contre son père et avait causé de grands ravages dans le royaume. Karloman en appela au pape ainsi qu'Hincmar de Laon qui fut de nouveau accusé par le roi dans ce concile. Karl voulait que cet évêque donnât par écrit une promesse formelle d'obéissance à lui et à son archevêque.

Comme Hincmar de Laon s'y refusait, Frother de Bordeaux vint à lui au moment où il quittait le concile après la séance, et lui demanda pourquoi il ne voulait pas signer la promesse écrite qu'on lui demandait, puisqu'il n'y avait aucun danger à le faire. L'évêque de Laon répondit : « Je n'en ferai rien si mon oncle ne me promet par

écrit de respecter les droits de mon Église. Frother reprit : Il ne vous le refusera pas. » Puis il s'approcha d'Hincmar de Reims qui était encore dans le lieu de la séance, s'entretenant près d'une fenêtre avec Odon de Beauvais. Frother vint à eux avec Énée de Paris et dit à l'archevêque de Reims : « Notre frère Hincmar de Laon veut bien signer l'acte de soumission et consent à être avec vous comme un fils avec son père, un évêque avec son métropolitain. » Hincmar de Reims en témoigna beaucoup de joie. On lui amena aussitôt son neveu qui se tenait près d'une autre fenêtre avec quelques évêques. Celui-ci demanda à parler à son oncle en particulier et lui dit : « J'ai hésité à signer cette promesse, non pas parce que je me défie de vous, mais de votre successeur. » L'archevêque de Reims lui dit alors de dicter lui-même l'acte de soumission qu'il devait signer, mais l'évêque de Laon le pria de le faire.

Ils revinrent ensemble à la fenêtre où se trouvaient Énée et Odon. Hincmar de Reims dit à ce dernier de prendre ses tablettes et de rédiger l'acte que son neveu devait souscrire. On y fit ensuite quelques modifications et Odon fut chargé de le rapporter le lendemain écrit au net. L'évêque de Laon ayant dit qu'il avait la fièvre et qu'il voulait se débarrasser de cette affaire, afin de pouvoir se faire saigner, Hincmar de Reims pria Odon d'aller demander au chancelier du roi du parchemin et un encrier, afin de l'écrire sur-le-champ; mais s'adressant pendant ce temps-là à Énée en qui Hincmar de Laon avait beaucoup de confiance, il lui fit observer qu'il serait bien mieux d'attendre la séance du lendemain, et Énée le persuada à l'évêque de Laon.

Le lendemain, Hincmar de Laon vint au concile et signa l'acte de soumission ainsi conçu : « Moi, Hincmar, évêque de l'Église de » Laon, serai désormais et toujours fidèle et obéissant à mon maître » et seigneur le roi Karl, selon mon ministère, ainsi qu'un homme » le doit être à son seigneur et un évêque à son roi. Je promets » aussi d'obéir, selon mon savoir et pouvoir, au privilége d'Hinc- » mar, métropolitain des Églises de la province de Reims, selon les » saints canons et les décrets du siége apostolique. » Odon lui présenta la plume et il souscrivit devant tout le monde. Puis il présenta l'acte signé au roi et à son oncle qui lui donnèrent l'un et l'autre le baiser de paix.

Le jour suivant, lorsqu'Hincmar de Reims entrait au concile, Ardwic de Besançon lui remit de la part de l'évêque de Laon un

petit écrit qu'il lé priait de signer. Hincmar le prit et remit à le lire après la séance. L'ayant lu [1], il ne crut pas convenable d'y mettre sa signature et il n'en fut plus question.

L'affaire d'Hincmar de Laon n'était pas terminée par sa sumission à son métropolitain et au roi. Il restait à s'occuper du comte Normand et de plusieurs autres personnes qui avaient soumis au concile des griefs qu'ils avaient contre lui. L'évêque accusé adopta pour juges Actard de Térouanne [2], Reginelm de Tournai et Jean de Cambrai. Ces évêques avaient déjà jugé plusieurs causes, et entre autres celle de Normand qui devait rentrer dans la jouissance du fief de Pouilli, lorsqu'Hincmar de Laon ne trouvant pas que les décisions lui fussent aussi favorables qu'il l'eût désiré, s'enfuit pendant la nuit avant que la dernière sentence fut prononcée. Pour excuser cette fuite précipitée, il envoya à son oncle le billet suivant par son diacre Ermenold : « Vous savez que j'ai déjà été mandé deux fois à Rome par le pape Adrien, et que l'année dernière j'ai sollicité à Verberie l'autorisation de me rendre à cet appel, comme je l'ai sollicité encore dernièrement à Attigny. Je vous prie donc de m'obtenir du roi la permission d'accomplir le vœu que j'ai fait d'aller en pélerinage aux tombeaux des saints Apôtres, sinon je ne pourrai plus vous obéir comme à mon métropolitain. »

L'archevêque de Reims ne répondit pas et le roi envoya à l'évêque de Laon l'ordre de revenir à Attigny. L'évêque lui répondit qu'il ne le pouvait, parce qu'il avait la fièvre, et il lui demandait cependant permission de partir pour Rome, sur quoi Karl lui fit dire qu'il était étonnant qu'il n'eût pas la force de s'exposer aux rayons du soleil pour le venir trouver, et que cependant il se sentît capable de faire le voyage d'Italie. Hincmar de Laon ne parlait de son appel à Rome que lorsqu'il voyait un concile assemblé pour le juger. Il écrivait de temps à autre au pape pour lui faire croire qu'il était persécuté par son métropolitain et par le roi, ce qui ne l'empêcha pas, un mois après le concile d'Attigny, de venir trouver Karl et de lui demander des juges laïques pour décider entre lui et le comte Normand.

[1] C'était la promesse de respecter les droits épiscopaux de son neveu. On ignore si Hincmar de Reims avait promis de signer cette pièce.

[2] D'abord évêque de Nantes et transféré à Tours en 871. Hincmar lui avait confié par intérim l'administration de l'église de Térouanne, et il écrivit du concile de Douzi une lettre en faveur de sa translation.

Cependant l'archevêque de Reims, voulant ôter à son neveu le prétexte auquel il avait recours pour décliner le jugement des évêques de France, écrivit au pape Adrien pour l'instruire de tout ce qui se passait et en obtint une lettre dans laquelle le pape mandait à l'évêque de Laon, qu'il devait avoir pour son métropolitain l'obéissance qu'il exigeait lui-même de ses inférieurs. Hincmar de Reims garda cette lettre jusqu'au concile que le roi Karl convoqua à Douzi pour le mois d'août de l'an 871 [1].

On y reprit, par ordre du roi, toute la cause d'Hincmar de Laon contre lequel il était toujours fort irrité. Cet évêque fut convoqué au concile, comme tous les autres, par Hincmar de Reims qui lui dit dans sa lettre : « Sachez que ceux qui m'ont fait les plaintes sur lesquelles vous fûtes accusé au concile d'Attigny me les ont réitérées. C'est pourquoi je vous avertis de venir si bien préparé pour y répondre, que vous sauviez l'honneur du sacerdoce. » L'évêque de Laon répondit par un long mémoire dans lequel il accusait son oncle de l'avoir trahi et fait mettre en prison et de ne lui en vouloir que parce qu'il s'était opposé à lui dans sa querelle avec Rhotade. L'archevêque le convoqua une seconde et une troisième fois. « Le pape Adrien m'a écrit, lui dit-il, touchant les affaires de notre province, une lettre qui doit être lue dans le concile. C'est pourquoi, je vous mande au nom du pape de vous rendre au concile qui se tiendra le cinquième jour d'août. »

Ce concile se tint en effet. Le roi y assista et présenta un mémoire détaillé de tout ce qu'il avait à reprocher à l'évêque de Laon Les Pères du concile demandèrent du temps pour examiner la plainte du roi. Hincmar de Reims déposa ensuite la sienne. Ce n'était rien moins qu'un long ouvrage dans lequel il énumérait dans les plus petits détails tous ses griefs contre son neveu et faisait ressortir toutes ses inconséquences et contradictions depuis le commencement de l'accusation.

Les Pères du concile ayant reçu les deux mémoires du roi et de l'archevêque, cherchèrent dans l'Écriture et les canons tout ce qui pouvait leur servir de règle dans les décisions qu'ils devraient rendre sur chaque article. Leur travail, divisé en douze chapitres, n'est qu'un recueil de citations bien choisies.

[1] Acta Conc. Duziac.; apud Labb., Conc., t. VIII. — Le savant P. Sirmond croyait ces actes perdus.

Pendant que les évêques s'occupaient de ces recherches, on faisait à Hincmar de Laon les monitions canoniques; car il n'avait pas voulu se rendre à Douzi, malgré les citations que lui avaient faites son métropolitain. On lui députa, pour la première monition, Hildebold, successeur de Rothade sur le siége de Soissons, le prêtre Adelulf et le diacre Hadebert. « Frère Hincmar, lui dit l'évêque, le pape Adrien a écrit à notre métropolitain une lettre sur les affaires de notre province et lui a adressé pour vous une autre lettre qui doit vous être lue dans le concile. C'est pourquoi le concile assemblé à Douzi et notre métropolitain vous mandent, par l'autorité du pape et des canons, de vous y rendre pour entendre les ordres du souverain pontife et répondre aux accusations portées contre vous. »

L'évêque de Laon remit à Hildebold, pour toute réponse, un mémoire et l'acte de son appel au siége apostolique. La seconde monition lui fut faite par Jean, évêque de Cambrai, par le prêtre Winfrid et le diacre Bernon. La troisième, par Reginelm de Tournai, aussi accompagné d'un prêtre et d'un diacre.

Hincmar de Laon se décida enfin à comparaître. Dès qu'il fut entré, le roi fit relire en sa présence le mémoire qu'il avait présenté contre lui. Odon de Beauvais le lui remit ensuite ainsi que la lettre du pape envoyée pour lui à Hincmar de Reims, après toutefois l'avoir lue à haute voix devant tous les Pères du concile. On laissa le mémoire du roi entre les mains de l'accusé, afin qu'il l'examinât et y répondît dans la séance du lendemain. Mais les Pères s'étant réunis, il ne comparut pas. Il fallut lui faire encore les trois monitions canoniques, après quoi il se présenta pour dire qu'il ne répondrait point, parce qu'il avait été dépossédé de ses biens et qu'il en avait appelé à Rome. Il tira ensuite un papier de son sein et se mit à lire des textes pour prouver qu'il ne devait pas répondre. Une discussion de droit canonique allait commencer entre lui et Hincmar de Reims, lorsque les Pères du concile dirent fort sagement à l'accusé : « Répondez d'abord suivant les canons à ce qu'on vous objecte, puis, s'il est nécessaire, vous poursuivrez votre appel canonique au saint-siége. — J'ai été dépouillé de mes biens, dit l'accusé, ainsi je ne répondrai pas. — Frère, répartirent les évêques, nommez les personnes qui vous ont dépouillé. — Ceux-ci le savent bien, dit-il en montrant quelques prêtres et diacres qui l'avaient accompagné. — Vous pouvez bien parler vous-même, ajoutèrent les évêques, vous avez l'âge et la permission

de répondre. — Que mes clercs le fassent pour moi, dit l'accusé. » Le prêtre Fagenulf, interpellé, déclara que son évêque ne pouvait disposer de rien. — « Nommez les personnes qui l'ont dépouillé, dit le roi, et j'en ferai justice selon la loi. — C'est vous, répondit Fagenulf. » Alors le roi se leva et parla ainsi :

« Ce frère ne dit pas la vérité. J'ai appelé l'évêque de Laon à ce » concile par mes lettres, suivant l'usage de mes prédécesseurs. » Quoique j'eusse ordonné aux évêques de s'y rendre avec peu de » suite, afin qu'il restât du monde dans les diocèses pour combattre » les Nord-mans, il se mit en route avec toutes les troupes de son » évêché. En ayant été informé, j'ordonnai à ces troupes de se » rendre sans retard au lieu où elles avaient coutume de faire la » garde contre les payens, et je défendis qu'il y eût avec lui plus de » dix ou douze hommes, outre ses clercs et ses valets. J'appris » ensuite que cet évêque se disposait à s'enfuir pour ne pas venir » au concile et qu'il emportait avec lui les vases sacrés, les orne- » ments et autres richesses que moi et la feue reine mon épouse » avions donnés à l'église de Sainte-Marie de Laon. J'envoyai » alors des gardes avec ordre de l'empêcher d'emporter les trésors » de son église ; mais de lui laisser la liberté de venir au concile, » se contentant de l'observer de loin pour qu'il ne pût s'enfuir.

» Cet évêque s'étant rendu au concile après trois citations cano- » niques, refusa de loger dans la maison qu'avaient retenue ses gens » et où étaient ses effets. Il me dit qu'il n'avait pas de logis. Je lui » dis qu'il pouvait en prendre un au palais, près l'église, ce qu'il » accepta. J'ai donné ordre à Bernon, mon intendant, de le rece- » voir avec honneur et de veiller avec ses clercs à la garde de ses » malles. Mais l'évêque, changeant d'avis, quitta le palais, préféra » la maison qu'on lui avait d'abord retenue, et y fit porter ses malles » où se trouvait une croix d'or ornée de pierreries, donnée par la reine » mon épouse à l'église de Sainte-Marie de Laon. Il y a ici des clercs » et des laïques qui peuvent rendre témoignage que je dis la vérité. »

Fagenulf lui-même et les autres clercs de Laon furent obligés d'en convenir et il fut démontré que le roi avait seulement empêché l'évêque accusé de piller son église et de s'enfuir. On visita ses malles et on y trouva encore plusieurs objets précieux, ainsi que les titres et chartes de son église qu'il avait enlevés ; on prouva en même temps qu'il ne possédait rien en propre ; qu'il avait été élevé et nourri par son oncle sur les revenus de l'Église de Reims et que tout ce qu'il avait appartenait à son Église.

Hincmar de Laon, voyant que son premier moyen de décliner le jugement était complètement anéanti, récusa son métropolitain Hincmar de Reims qui présidait le concile.

Cet archevêque lui ayant demandé de répondre aux accusations du roi : « Je ne répondrai point par vos ordres, lui dit-il, et je ne recevrai point votre jugement, parce que j'ai quelque chose contre vous qui m'oblige d'en appeler au saint-siége. — Vous n'avez aucune raison de me récuser, répondit l'archevêque, je ne vous ai fait aucun préjudice et vous n'avez pas encore été jugé par le concile pour qu'il vous soit permis d'en appeler au siége apostolique. Puisque vous avez été accusé par-devant ce concile, vous y serez jugé suivant les règles, sauf le privilége du pape au tribunal duquel vous pourrez appeler de la sentence quand elle aura été prononcée. »

Telle était en effet la règle suivie jusqu'alors. Le concile provincial, présidé par le métropolitain, était le juge ordinaire de l'évêque qui pouvait en appeler au saint-siége. Si le pape recevait l'appel, il convoquait un nouveau concile dans la province même où était située l'Église de l'évêque accusé ou au moins dans un lieu où on pût connaître parfaitement sa cause. La nouvelle procédure lui était adressée, et il l'approuvait, à moins qu'il n'y découvrît des vices, ou pour le fond ou pour la forme. Mais au IX.e siècle, les papes tendaient à s'affranchir de ces règles, et recevaient avant le jugement des ordinaires les appels d'un grand nombre de coupables, évêques, prêtres ou simples clercs, qui n'en appelaient à leur tribunal que pour échapper à la condamnation qu'ils redoutaient de leurs juges ordinaires, beaucoup plus instruits de leur cause qu'on ne pouvait l'être à Rome. Hincmar de Reims fut un des évêques qui luttèrent avec le plus de vigueur pour le maintien des anciennes règles suivies dans les jugements ecclésiastiques.

Hincmar de Laon ayant dit qu'il recusait son métropolitain parce qu'il avait été cause de son emprisonnement à Sylvac, l'archevêque de Reims se leva et dit à Karl en présence de tout le concile : « Seigneur roi, je vous prie de déclarer publiquement si c'est par mon conseil ou de mon consentement que vous l'avez retenu prisonnier. » Le roi, après avoir assuré avec serment que l'archevêque Hincmar ne lui avait pas conseillé de retenir son neveu en prison, ajouta : « Si ce n'eut été par considération pour son oncle, il y a deux ans que j'eusse fait jeter l'évêque de Laon en prison, car je ne pouvais plus souffrir ses insolences. Si je ne l'avais même tiré

des mains de mes hommes, ils l'eussent frappé à mort. » Plusieurs évêques, prêtres et laïques firent la même déposition que le roi. Le concile déclara Hincmar de Laon calomniateur, et ajouta qu'il n'avait aucune raison de recuser son métropolitain.

Hincmar de Reims, au nom du concile, lui dit de prendre le mémoire du roi qu'il avait dans son sein, et d'y répondre article par article; comme il le refusa, l'archevêque en fit relire une copie et procéda à l'interrogatoire. L'accusé n'eut à donner que des réponses frivoles; mais il faisait grand bruit et criait dans le concile, en revenant toujours à son appel : « Quiconque veut m'accuser, disait-il, qu'il vienne avec moi à Rome au tribunal du pape. Tout le monde sait, répondait le concile, qu'un tel appel est contraire aux canons; car la loi veut qu'on ne porte pas l'accusation hors de la province, et qu'on juge les crimes dans les lieux où ils ont été commis. » Malgré le bruit et les cris de l'évêque de Laon, on entendit les témoins, et le président, à la demande de tous les Pères, somma canoniquement l'accusé de répondre d'une manière précise. « Frère Hincmar, lui dit l'archevêque, le saint concile et moi nous vous ordonnons, par l'autorité de Dieu, par celle des saints canons, du pape Adrien et de votre métropolitain, de répondre aux accusations portées contre vous. » L'accusé ne répondit pas. Le président répéta trois fois cette sommation; après quoi, le voyant persévérer dans sa contumace, il demanda les avis. Tous les évêques se levèrent, opinèrent successivement, et conclurent tous à la déposition, sauf le droit du saint-siége auquel l'évêque de Laon pourrait en appeler de leur sentence.

Hincmar de Reims, en sa qualité de président, opina le dernier, recueillit les voix et dit : « Je voudrais n'être pas obligé de le juger! et plut au ciel que je ne l'eusse jamais ordonné! Mais si je prononce la sentence, dites-moi si vous la souscrirez. » Les évêques l'en assurèrent. On lut ensuite quelques canons sur la manière de juger les évêques; puis, le président ayant résumé les crimes imputés à l'accusé, ajouta : « Au nom de J.-C., par le jugement du Saint-Esprit, je le juge privé de toute dignité épiscopale, sauf en tout le droit de notre père et seigneur Adrien, pape du premier siége, ainsi que les canons de Sardique l'ont ordonné. »

Cette sentence fut souscrite par huit archevêques : Hincmar de Reims, Ardwic de Besançon, Remi de Lyon, Frother de Bordeaux, Wulfade de Bourges, Bertulf de Trèves, successeur de Théotgaud,

Adalhard de Rouen, successeur de Wénilon, et Anségise de Sens, un des plus savants évêques de l'Europe. Treize évêques signèrent la même sentence; parmi eux on remarque particulièrement Actard, ancien évêque de Nantes et administrateur de l'Église de Térouanne, dont on approuva à ce concile la translation sur le siége de Tours; Francon de Tongres, Hildegeaire de Meaux, Gislebert de Chartres, Odon de Beauvais, Ingelwin de Paris, successeur d'Énée, mort depuis peu de temps, et enfin Walter d'Orléans dont on possède un capitulaire [1] dans le genre de ceux de Théodulf, un de ses plus illustres prédécesseurs.

Les Pères du concile de Douzi envoyèrent leurs actes au pape Adrien, et le prièrent de confirmer leur sentence.

« Si par hasard, lui dirent-ils [2], vous jugiez nécessaire de recommencer la procédure, nous ne nous refusons pas à ce que vous nommiez de nouveaux juges, et vous pourrez donner commission aux évêques voisins de contrôler notre sentence, ou, si vous l'aimez mieux, envoyez des légats *à latere* qui jugent de nouveau la cause avec nous. Si, contre notre attente, vous refusez de confirmer notre jugement, nous demandons du moins que l'évêque de Laon ne soit pas rétabli avant que sa cause ait été de nouveau examinée dans la province, parce que, jusqu'à notre temps, on n'a jamais dérogé à cet usage dans les causes des évêques de la Gaule et de la Belgique. »

Après avoir cité plusieurs autorités en faveur de leur sentiment, les évêques ajoutent: « Comme nous voulons respecter les priviléges du premier siége, Votre Paternité doit aussi respecter les nôtres; quelle nous les conserve comme ses prédécesseurs les ont conservés à nos prédécesseurs. » Ils disent ensuite positivement au pape, que s'il rétablit Hincmar de Laon, ils ne se mettront plus en peine de s'opposer à ses violences, parce qu'ils ne sont pas en état d'envoyer des députés à Rome pour toutes les affaires qui se présenteront.

Les papes voulaient établir la coutume de juger par eux-mêmes ceux qui en appelaient à leur autorité, et de les faire venir à Rome avec les accusateurs ou leurs députés. Les évêques ne pouvaient évidemment consentir à envoyer des députés à Rome, chaque fois qu'un coupable aurait la fantaisie d'en appeler au pape pour se

[1] Apud Delaland., Suppl. Conc. Gall.—Walter est nommé vulgairement Vaultier.

[2] Act. Conc. Duziac.; apud Labb., Conc., loc. cit.

soustraire au jugement de l'autorité immédiate. Cette forme de procédure, que les papes tendaient à établir, était fort vicieuse en elle-même et contraire à l'usage perpétuel de l'Église de France.

Adrien trouva fort mauvais qu'on eût déposé l'évêque de Laon, malgré son appel au siége apostolique; il ordonna [1] qu'on envoyât cet évêque à Rome avec des accusateurs qu'il ne put recuser, et défendit d'ordonner un autre évêque à sa place. Le pape écrivit en même temps au roi Karl plusieurs lettres dans lesquelles il lui prodigue les reproches les plus violents et les paroles les plus injurieuses.

Le roi en fut choqué et lui répondit avec aussi peu de ménagement. Il est facile de voir, au style de sa lettre, qu'elle fut dictée par Hincmar de Reims [2].

« Dans vos lettres précédentes, dit Karl à Adrien, vous m'appeliez parjure, tyran, perfide et usurpateur des biens ecclésiastiques, sans m'avoir convaincu de ces crimes; dans votre dernière, vous me reprochez des murmures injurieux, des plaintes amères, et après de pareils compliments, vous me conseillez de recevoir avec plaisir et soumission tout ce qui m'est écrit de la part du saint-siége. Vous voulez donc que je sois bien joyeux de m'entendre appeler parjure et tyran. Si je gardais le silence sur de semblables accusations, j'en reconnaîtrais par là même la vérité. Ecrivez-moi d'un style qui convienne à votre ministère et à votre dignité, et alors je pourrai recevoir vos avis avec soumission et reconnaissance.

» Vos lettres portent : Nous voulons, nous ordonnons qu'Hincmar de Laon vienne à Rome. Je ne sais où l'auteur de la lettre a trouvé qu'un roi était obligé d'envoyer à Rome un coupable condamné suivant les règles, convaincu, en trois conciles, d'entreprises contre le repos public, et qui persévère dans sa rébellion. Vous voulez, dites-vous, que je sois gardien des biens de l'évêché de Laon; je suis obligé de vous répondre que nous autres rois de France, nous n'avons point passé jusqu'à ce jour pour les lieutenants des évêques. Feuilletez, je vous en prie, les registres de vos prédécesseurs, vous y verrez comment ils écrivaient aux nôtres; et si vous continuez à nous adresser des injures et des menaces, nous vous dirons avec saint Léon : « Le privilége de Pierre subsiste quand » on porte un jugement selon son équité. »

[1] Epist. Adrian.; apud Labb., Conc., t. VIII, p. 932 et seq.

[2] Elle se trouve en effet parmi ses œuvres. (Hincm. op., t. II, p. 701.)

Les Pères du concile de Douzi se réunirent au même lieu (871), pour concerter la réponse qu'ils devaient faire à la lettre du pape. « Nous avons trouvé, disent-ils [1], dans votre lettre, des choses que nous avons été obligés de faire relire plusieurs fois, doutant si nous les avions bien entendues, et, par ce que nous a rapporté notre frère Actard, nous avons compris que la grandeur de vos occupations ne vous avait permis ni de lire les actes de notre concile, ni de donner à notre lettre une attention suffisante. Permettez-nous donc de vous faire observer qu'avant de condamner Hincmar de Laon, nous avons, nous, pris la peine de faire relire le canon de Sardique sur les appels au saint-siége. »

On n'a pas la réponse entière des évêques; on peut la juger sur ces premières lignes. Actard la porta à Rome avec la lettre du roi. Le pape comprit alors qu'il avait fait fausse route et qu'il était temps de revenir sur ses pas. Il écrivit à Karl d'une manière flatteuse [2]: « Nous avons appris de plusieurs personnes vertueuses, et entre autres de notre frère Actard, que les Églises n'avaient pas dans le monde un ami et un protecteur aussi zélé que vous, de sorte que dans votre royaume il n'y a pas un évêché, pas un monastère dont vous n'ayez augmenté les biens. On nous a dit même que tout votre désir était d'honorer le siége de saint Pierre, de répandre vos libéralités sur son vicaire et son clergé, et de les défendre contre leurs ennemis. Qui n'aimerait pas un roi aussi illustre que vous? un roi aussi distingué par sa sagesse et sa crainte de Dieu; par sa justice et par son zèle à procurer la gloire du Seigneur? Qui ne souhaiterait d'être gouverné par un tel prince? Si on vous a porté des lettres qui contiennent des sentiments contraires à ceux-ci, et dont les expressions soient dures, elles nous auront été extorquées pendant notre maladie, ou bien encore elles auront été supposées par quelqu'un. »

Quant à la cause d'Hincmar, le pape veut seulement l'entendre, dit-il, et son intention est de le renvoyer ensuite pour être jugé sur les lieux; puis il ajoute: « Tenez cette lettre secrète et n'en donnez connaissance qu'à vos fidèles les plus dévoués; nous vous assurons et promettons que si nous survivons l'un et l'autre à l'empereur, nous ne reconnaîtrons jamais d'autre empereur romain que vous. Dès maintenant, le clergé, le peuple et la noblesse de Rome vous

[1] Apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 403.

[2] Apud Sirm., op. cit., p. 404.

désirent pour roi, patrice, empereur et pour défenseur de l'Église. »

L'empereur Hludwig était d'une faible santé et n'avait pas de fils. Le pape songeait, en cas qu'il mourût, à donner à l'Église Romaine un protecteur capable de la défendre contre les incursions incessantes des Sarrasins qui infestaient l'Italie.

Adrien mourut l'année suivante (872), et eut pour successeur Jean VIII, qui hérita de la pensée de son prédécesseur. En effet, l'empereur Hludwig étant mort le 13 août 875, Karl entra en Italie à la tête d'une armée, fut accueilli avec joie par le pape, le clergé, la noblesse et le peuple de Rome, et couronné empereur le jour de Noël dans l'église de Saint-Pierre[1].

Après avoir été reconnu empereur à Rome[2], Karl voulut se faire accepter pour roi de Lombardie et convoqua, dans ce but, à Pavie, les évêques et les seigneurs de ce royaume. Son élection y fut ratifiée, on en dressa l'acte qui est ainsi conçu :

« Au très glorieux prince couronné de Dieu, grand et pacifique
» empereur, au seigneur Karl Auguste, nous soussignés, évêques,
» abbés, comtes et autres seigneurs du royaume d'Italie, souhaitons
» une paix et une prospérité éternelles.

» Puisque la bonté divine, par le mérite des saints Apôtres, et
» par leur vicaire, le seigneur Jean, souverain pontife, pape uni-
» versel et notre père spirituel, vous a déjà élevé à l'empire, selon
» le jugement du Saint-Esprit, nous vous élisons unanimement
» pour notre protecteur, seigneur et défenseur. Nous nous sou-
» mettons avec joie à votre domination, et nous promettons d'ob-
» server fidèlement ce que vous ordonnerez pour le bien de l'Église
» et pour notre salut. »

[1] Annal. Bertin., ad ann. 876. — De 871 à 875, il ne se passa rien de remarquable dans l'Église Franke. On peut noter cependant un plaid à Senlis, où Karloman, fils rebelle du roi, fut condamné à perdre les yeux et à être emprisonné; un plaid de Quiercy où Karl poursuivit les complices de son fils, et où l'on fit des capitulaires contre les sorciers. Une assemblée d'évêques, près d'Angers, lorsque Karl vint y attaquer les Nord-mans (873). Robert, évêque du Mans, fit sa confession générale par lettre à cette assemblée, qui lui accorda aussi l'absolution par lettre. (Sirm., t. III, p. 405.) Ce n'était pas une confession sacramentelle, mais une pratique de dévotion usitée alors. Hildebold se confessa ainsi à Hincmar de Reims. (Op. Hincm., t. II, p. 686.) En 874, se tint un nouveau concile à Douzi : on y fit une longue procédure contre un prêtre et une religieuse accusés d'avoir péché ensemble. (Sirm., op. cit., p. 408 et seq.)

[2] V. Annal. Bertin.; Met., Fuld. et Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 437.

L'empereur étant à Rome pria le pape de nommer Anségise archevêque de Sens, son vicaire pour la France et la Germanie. Malgré le mérite d'Anségise, Hincmar de Reims eut certainement été plus digne de cet honneur; mais il avait alors perdu les bonnes grâces de Karl, on ne sait pour quelle raison. Le nouvel empereur obtint aussi de Jean la confirmation de la déposition d'Hincmar de Laon et fit crever les yeux à ce malheureux évêque, aussitôt après son retour en France [1].

Tandis que Karl se faisait couronner empereur à Rome, Hludwig-le-Germanique envahissait son royaume de France. Hincmar écrivit alors une fort longue lettre [2] aux évêques et aux seigneurs de sa province, sur la conduite qu'ils avaient à tenir en des circonstances aussi difficiles. Il veut qu'on cherche à détourner Hludwig de son invasion, mais il est cependant permis de le recevoir si on ne peut pas faire autrement, sans renoncer toutefois à la fidélité qu'on devait au roi Karl. Cette lettre d'Hincmar est confuse et embarrassée; il y parle plus volontiers des fautes de Karl que de la fidélité qu'on lui devait. On s'aperçoit qu'il n'avait plus pour ce roi le même dévouement.

Le pape Jean, au contraire, mit toute sa puissance spirituelle au service du nouveau protecteur de l'Église Romaine; il écrivit aux évêques et aux comtes de Germanie pour leur reprocher de ne s'être pas opposés à l'invasion, et pour les exhorter à faire changer leur roi de détermination; il écrivit en même temps aux évêques et aux comtes du royaume de Karl, pour leur rappeler la fidélité qu'ils lui devaient; et comme plusieurs évêques avaient pris parti pour le roi de Germanie, il les avertit de s'en repentir et de bien recevoir les deux légats qu'il envoie en France [3].

Ces deux légats étaient Jean de Toscanella et Jean d'Arezzo. Karl, de retour en France, les manda au monastère de Saint-Denis où il avait célébré les fêtes de Pâques [4], et, par leur conseil, convoqua pour le mois de juin un concile à Ponthion. L'annaliste de

[1] Hincmar de Reims reçut ordre d'ordonner un autre évêque à sa place. (Epist. Joann. ad Hincm. Rem.; apud Sirm., t. III, p. 422.)

[2] Inter op. Hincm., t. II, p. 157.

[3] Toutes ces lettres du pape Jean se trouvent dans la collection du P. Sirm., t. III, p. 423-430.

[4] Annal. Bertin., ad ann. 876.

saint Bertin nous a fait de ce concile une narration que nous reproduisons textuellement.

« Le vingt et un juin, les évêques et autres clercs étant revêtus d'habits ecclésiastiques, la salle du concile étant tendue de tapisseries, les siéges couverts de tapis et le livre des Évangiles placé sur un pupitre, en face du trône, l'empereur entra, vêtu d'un habit d'or fait à la manière des Franks [1], et accompagné des légats du siége apostolique. Après qu'on eut chanté l'antienne *Exaudi nos, Domine*, les versets, le *Gloria* et le *Kyrie'eleison*, Jean de Toscanella dit l'*Oremus*, après quoi l'empereur prit séance. Le même légat lut ensuite plusieurs lettres du seigneur apostolique et une entre autres touchant la primatie d'Anségise, évêque de Sens. En vertu de cette lettre [2], Anségise était revêtu, pour les Gaules et la Germanie, des fonctions apostoliques pour convoquer les conciles et traiter des autres affaires ecclésiastiques les plus importantes. Les décrets du siége apostolique devaient être par lui communiqués aux autres évêques, et il était institué l'intermédiaire entre le saint-siége et les évêques pour toutes les affaires qui requéreraient l'autorité du souverain pontife.

» Les évêques demandèrent à lire eux-mêmes cette lettre qui leur était adressée, mais l'empereur ne voulut pas y consentir et leur demanda simplement ce qu'ils avaient à répondre sur ce point à l'envoyé de l'apostolique. Leur réponse fut qu'ils se conformeraient aux ordres du seigneur Jean, pape apostolique, sauf les droits et priviléges des métropolitains, lesquels droits étaient appuyés sur les saints canons et avaient été confirmés par les décrets des pontifes romains [3]. L'empereur et les légats firent tout leur possible pour que les archevêques répondissent qu'ils obéiraient

[1] On connaît l'habit frank de cette époque par une bible où Karl-le-Chauve est représenté sur son trône. Il est vêtu à la romaine, mais accompagné de deux comtes vêtus à la manière des Franks. Des moines y sont représentés en chasuble et avec le manipule. Le frontispice de cette bible est reproduit dans la *Collection des peintures, des manuscrits*, etc.

[2] Apud Sirm., op. cit., p. 422.

[3] On peut remarquer cette discussion publique entre les *Gallicans* et les *Ultramontains*. Nous avons vu les premières traces de ces opinions au IX.e siècle. Il est incontestable qu'à cette époque l'autorité directe des papes prit des accroissements conformément aux fausses décrétales. Les évêques en France tenaient à conserver l'ancien droit : c'était alors toute la discussion. Elle se compliqua depuis, comme nous le remarquerons en son lieu.

absolument à la primatie d'Anségise, comme le voulait l'apostolique; mais ils ne purent en avoir d'autre réponse que celle que nous avons rapportée. Le seul Frother, évêque de Bordeaux, qui aspirait à se faire transférer à la métropole de Bourges, par la faveur de l'empereur, répondit par adulation ce qu'il croyait devoir plaire à ce prince. L'empereur fut irrité de la fermeté des évêques et déclara qu'investi comme il l'était des pouvoirs du pape dans ce concile, il saurait faire exécuter ses ordres. Alors, d'accord avec les deux légats, il prit la lettre du pape, la remit à Anségise, fit placer un siége pliant, en avant de tous les évêques de son royaume cisalpin, auprès de Jean de Toscanella qui était assis à sa droite, et commanda à Anségise de passer avant tous les évêques plus anciens que lui par l'ordination et de s'asseoir sur le siége pliant.

» Hincmar, archevêque de Reims, protesta et blâma en pleine assemblée cette conduite comme contraire aux canons. L'empereur n'en persista pas moins dans cette résolution, et les évêques ayant demandé la permission de prendre copie de la lettre, ne purent rien obtenir. Ainsi se termina le concile pour ce jour-là.

» Le 22 du même mois, les évêques s'assemblèrent de nouveau. Dans cette réunion, on lut les lettres envoyées aux laïques par le seigneur apostolique, ainsi que l'acte d'élection du seigneur empereur et la confirmation de cet acte par les évêques et autres seigneurs du royaume d'Italie; on lut aussi les capitulaires qu'il avait donnés au palais de Pavie, et il ordonna aux évêques cisalpins de les confirmer comme l'avaient fait les évêques transalpins. La troisième session du concile eut lieu le 3 juillet. L'empereur ne vint pas à l'assemblée, et les évêques s'occupèrent de plusieurs prêtres qui adressaient des réclamations aux légats de l'apostolique.

» Le 4 du même mois, les évêques s'assemblèrent encore. L'empereur, dans le concile, entendit les députés de son frère Hludwig, savoir: Willeberg, archevêque de Cologne, et Meingaud, qui demandèrent une partie du royaume d'Italie pour leur maître. Jean, évêque de Toscanella, lut aux deux envoyés la lettre du pape aux évêques de Germanie, écrite à l'occasion de l'invasion de leur roi en France, et leur en remit une copie.

» Le 10 juillet, il y eut une réunion à laquelle se rendirent, vers la même heure, de nouveaux légats, l'évêque Léon, apocrisiaire et neveu de l'apostolique, et l'évêque Pierre. Ils apportaient des lettres pour l'empereur et l'impératrice, et des salutations de l'apostolique pour les évêques. Dans la séance du 11, ces légats remirent

à l'empereur et à l'impératrice de riches présents que leur offrait le souverain pontife.

» Le 14 juillet, les évêques s'assemblèrent encore. L'empereur envoya les vicaires de l'apostolique faire aux archevêques et évêques de dures réprimandes de ce qu'ils ne s'étaient pas réunis la veille, comme il l'avait ordonné. Ceux-ci ayant donné des raisons légitimes et canoniques, la réprimande en resta là. Puis, d'après l'ordre de l'empereur, Jean de Toscanella lut de nouveau la lettre touchant la primatie d'Anségise et on recommença à demander aux évêques une réponse; les archevêques dirent qu'ils obéiraient aux décrets du pape, comme leurs prédécesseurs à ceux de ces prédécesseurs, et leur réponse fut accueillie avec moins de difficulté que la première fois. Après de longs débats sur les réclamations de certains prêtres, on lut la demande de Frother de Bordeaux qui, ne pouvant demeurer dans sa cité à cause des incursions des payens, demandait qu'il lui fût permis d'habiter la métropole de Bourges. Les évêques rejetèrent unanimement cette demande; les légats de l'apostolique, avant de lever la séance, ordonnèrent aux évêques de se réunir le 16 juillet.

» Ce jour-là l'empereur arriva dès le matin au concile, paré et couronné à la mode des Grecs et conduit par les légats de l'apostolique vêtus à la romaine. Les évêques avaient leurs ornements pontificaux et l'appareil était le même que pour la première séance. Comme au premier jour, on chanta l'*Exaudi nos* et les versets, le *Gloria* et le *Kyrie eleison*, l'évêque Léon dit l'*Oremus*, après quoi tout le monde s'assit. Jean, évêque d'Arezzo, lut un écrit dépourvu de raison et d'autorité. Odon lut ensuite plusieurs capitulaires qu'il avait rédigés avec Anségise sans la participation du concile, et qui était incohérents et inutiles. On fit ensuite une nouvelle réclame en faveur de la primatie d'Anségise, et malgré les plaintes de l'empereur et des légats, Anségise en obtint ce jour-là tout autant que le premier jour.

» Ensuite, l'évêque Pierre et Jean de Toscanella allèrent chercher l'impératrice Richilde et l'amenèrent dans le concile. Tous se levèrent, se tenant debout chacun à son rang. L'évêque Léon et Jean de Toscanella commencèrent ensuite les acclamations en l'honneur de l'empereur, de l'impératrice et des autres, suivant l'usage, et le concile fut dissous [1]. »

[1] On trouve les différentes pièces dont il est question dans cette narration,

Les légats retournèrent à Rome accompagnés d'Anségise de Sens et d'Adalgaire d'Autun.

L'empereur poursuivit auprès du pape l'affaire de la translation de Frother de Bordeaux à Bourges et l'obtint [1].

Hincmar de Reims, qui s'y était particulièrement opposé au concile de Ponthion, attaqua (876) ouvertement cette translation qui était en effet contraire aux canons alors en vigueur. « L'évêque dont il s'agit, dit-il [2], prétend, pour s'excuser, que dans l'église métropolitaine, pour laquelle il avait été ordonné, il y a un nombre de ministres sacrés suffisant pour prendre soin des pauvres, et que pour lui il n'a pas assez de revenus pour vivre honorablement dans cette cité. En apportant de pareilles excuses, il s'accuse lui-même d'avarice et d'ambition, car il montre ainsi plus d'envie d'avoir du bien que de gagner des ames. Il est certain qu'il n'a quitté son Église que pour en avoir une plus tranquille et plus riche, et qu'il n'a permis qu'on ordonnât un autre archevêque à sa place dans la métropole qu'il a quittée, que parce qu'il ne peut occuper deux siéges métropolitains à la fois. Ce n'est pas le bien des ames qui le guide, c'est l'avarice, c'est l'ambition. »

Hincmar écrivit dans le même temps un *Traité* [3] *des droits des métropolitains* pour combattre la primatie à laquelle prétendait Anségise.

Ces ouvrages n'étaient pas faits pour lui rendre les bonnes grâces de Karl. Mais cet empereur eut alors à s'occuper de choses plus importantes pour lui que des discussions de droit canonique. Hludwig-le-Germanique étant mort, Karl, qui aspirait à voir sous son sceptre les vastes régions jadis gouvernées par Charlemagne, marcha du côté du Rhin, dans le but de dépouiller ses neveux du royaume de leur père. Mais il fut battu. Pour comble de malheurs, les Nord-mans firent à cette même époque une irruption terrible dans son propre royaume, et le pape réclama à grands cris son secours contre les Sarrasins qui menaçaient Rome.

Karl acheta des Nord-mans une trêve, et partit pour l'Italie (877).

dans la *Collection du P. Sirmond*, t. III, p. 434-447. Karl y obligea Hincmar de Reims de renouveler son serment de fidélité.

[1] Epist. Joann. ad Carol. et al.; apud Sirm., p. 447-449.

[2] Inter Hincm. op., t. II, p. 741.

[3] *Ibid.*, p. 719.

Il trouva à Verceil le pape qui était venu au-devant de lui et qui l'accompagna jusqu'à Pavie. Il apprit dans cette ville que son neveu Karloman, un des fils de Hludwig-le-Germanique, accourait en Italie à la tête d'une armée. Ayant découvert en même temps une conjuration tramée contre lui par ses principaux seigneurs, il s'enfuit et se cacha dans une pauvre chaumière où il mourut empoisonné par son médecin, le juif Sédécias.

Karl-le-Chauve n'était pas un génie, mais il encouragea les arts et la science. Son règne, si malheureux au point de vue politique, à cause des épouvantables ravages des Nord-mans, ne fut pas sans éclat au point de vue intellectuel. Il eut pour successeur Hludwig II, surnommé le Bègue, qui ne régna qu'un an et demi.

La mort de Karl-le-Chauve laissait l'Italie sans défense. Le pape Jean, pressé d'un côté par les Sarrasins et de l'autre par des seigneurs italiens jaloux de sa puissance et qu'il avait excommuniés, résolut de passer en France afin de solliciter la protection de Hludwig-le-Bègue. Il lui écrivit [1] d'abord une lettre touchante sur la mort de son père, et l'exhorta à faire la paix avec les enfants de Hludwig-le-Germanique, afin d'être en état de combattre les tyrans de l'Église. Il partit ensuite, et s'avança jusqu'à Troyes où il convoqua tous les évêques de France [2]. Hludwig, qui n'avait pu aller au-devant du pape pour cause de maladie, put se rendre à Troyes pour le premier jour de septembre. Jean ne l'avait pas attendu pour l'ouverture du concile qui avait eu lieu le 11 du mois d'août.

La plupart des évêques de France s'y trouvèrent.

« Seigneurs, mes frères et co-évêques, leur dit le pape [3]; vous connaissez les persécutions que des hommes pervers ont excitées contre l'Église; je vous prie de vous joindre à moi pour couper le mal jusques à la racine. Mes bien-aimés, compâtissez à ma douleur et à celle de l'Église Romaine, la mère des Églises de Dieu; rois de la terre, peuples, princes, juges, et vous tous prêtres de Dieu, déplorez avec moi les outrages faits à saint Pierre, le portier du ciel, et jugez avec moi les auteurs de ces maux. »

Les évêques répondirent :

[1] Epist. Joann. ad Hlud. balb.; apud Sirm., op. cit., p. 464.

[2] Après la mort de Karl, le pape Jean ne conserva pas à Anségise son titre de primat, et le donna à l'évêque d'Arles Rostagnus, selon l'ancien usage. (V. Sirm, Epist. Joann., p. 466-472.)

[3] II Conc. Tricas.; apud Sirm., op. cit., p. 473 et seq.

« Seigneur Jean, très saint et très révérend père des Pères, pape de l'Église catholique et apostolique, c'est-à-dire de l'Église Romaine; nous, évêques des Gaules et des Belgiques, vos serviteurs et vos disciples, nous compâtissons aux maux que des hommes pervers, enfants du diable, ont fait à notre sainte mère la maîtresse de toutes les Églises. Nous acceptons le jugement que vous avez porté contre eux; nous tenons pour excommuniés ceux que vous avez retranchés de votre communion. Mais, hélas! nous trouvons aussi dans nos Églises de grands sujets de larmes, et nous vous supplions de nous soutenir de votre autorité. »

Outre les ravages des Nord-mans, tous les seigneurs cherchaient alors à se rendre indépendants, et causaient aux Églises des maux aussi grands que les barbares eux-mêmes. Les évêques de France ne pouvaient donc offrir au pape que leurs condoléances et leurs décrets.

On traita au concile national de Troyes un grand nombre de questions de détail. Hincmar de Laon, tiré de sa prison, y présenta une requête au pape qui lui accorda la permission de dire la messe, sans pour cela le rétablir sur son siége. Hincmar de Reims y fit révoquer le décret de translation de Frother de Bordeaux, et le roi Hludwig-le-Bègue y fut couronné par le pape.

En terminant le concile, le pape dit aux évêques :

« Mes frères, il faut que vous travailliez avec moi pour la défense de l'Église Romaine, maîtresse des autres Églises, jusqu'à ce que, par le secours de Dieu et par les armes de vos hommes, nous soyons rétablis sur le siége de saint Pierre. Je vous prie de me le promettre et d'y donner vos soins. »

Il fit au roi la même prière. L'Église Romaine eut presque toujours recours à la France dans ses dangers, et ce fut rarement en vain. Mais la France était alors dans un état trop déplorable pour lui porter secours. Les évêques avaient déjà beaucoup de peine à se défendre eux-mêmes, et le roi Hludwig-le-Bègue mourut six mois après le concile de Troyes, laissant deux très jeunes fils, Hludwig et Karloman, et sa femme Adélaïde enceinte d'un enfant qui fut depuis Karl surnommé *le Simple*.

Il n'entre pas dans notre sujet de suivre les deux jeunes rois dans leur guerre contre Boson, élu roi de Provence par les évêques et les seigneurs de ces contrées, et nous consacrerons tout-à-l'heure une étude spéciale aux incursions des Nord-mans qu'ils surent combattre avec courage. Nous recueillerons seulement les dernières actions

du grand archevêque Hincmar qui arrivait au terme de sa longue et glorieuse carrière.

Ce fut lui surtout qui fut l'ame du concile de Fîmes [1], au diocèse de Reims, où les évêques de Belgique s'occupèrent surtout d'affermir l'autorité épiscopale attaquée par les seigneurs qui voulaient augmenter leurs vassaux aux dépens des Églises. Dans les canons du concile de Fîmes nous remarquons ces paroles dignes d'être enregistrées par l'histoire.

« Faites en sorte, disent les évêques au roi Hludwig III, que ce pauvre peuple, si souvent pillé et rançonné pour payer les Nordmans, puisse enfin respirer. Vraiment, depuis longues années, ce royaume ne se défend plus mais se rachète; et les tributs qu'on y a prélevés ont réduit à l'indigence non seulement les particuliers, mais les églises qui étaient autrefois les plus riches. Voilà pourquoi la dignité royale est tant avilie. »

On cassa au concile de Fîmes l'élection d'un certain Rodulf que les fidèles de Beauvais avaient choisi pour succéder à Odon. Le clergé et le peuple de Beauvais furent obligés de s'assembler de nouveau, et choisirent un clerc nommé Honoratus. Sans tenir compte de leur élection, le roi Hludwig leur imposa Odacre, prêtre de son palais. Hincmar écrivit au jeune roi une lettre aussi ferme que respectueuse, pour le prier de laisser aux élections toute leur liberté. » J'apprends, lui dit-il [2], que certains courtisans vous disent que lorsque vous consentez à une élection, les évêques, le clergé et le peuple doivent élire celui que vous souhaitez ou que vous ordonnez qu'on élise : remarquez que ce ne serait pas là une élection faite selon la loi divine, mais imposée de force par la puissance humaine. D'autres aussi veulent vous persuader que les biens des évêchés vous appartiennent, et que vous pouvez les donner à qui bon vous semble; c'est là une suggestion du malin esprit. Souvenez-vous de la promesse que vous avez faite le jour de votre sacre, que vous avez signée de votre main, et offerte ensuite sur l'autel en présence des évêques. »

Hludwig, malgré les avis d'Hincmar, soutint Odacre, et le mit en possession des biens de l'évêché de Beauvais. Il essaya, tantôt par promesses, tantôt par menaces, d'engager l'archevêque de Reims

[1] Conc. ad Sant. Macram.; apud Sirm., op. cit., p. 502 et seq.

[2] Epist. Hincm. ad Hlud., inter op., t. II, p. 188.

à le sacrer; mais Hincmar n'était pas homme à fléchir devant la règle. Il répondit au roi qu'il était fatigué des lettres et des messages qu'il lui envoyait sur cette affaire et qu'il ne redoutait nullement ses menaces. La fermeté était la vertu éminente du grand archevêque; il finit même par excommunier Odacre qui perdit bientôt son protecteur.

Hludwig III mourut le 4 août 882 [1], laissant tout le royaume de France à son frère Karloman qui ne lui survécut que deux ans. En Germanie, des trois enfants de Hludwig-le-Germanique, il ne restait que Karl surnommé le Gros qui eut le titre d'empereur et tous les royaumes de Charlemagne, après la mort de Karloman. C'était un trop lourd fardeau pour un si faible génie.

Le pape Jean mourut la même année que Hludwig III, et ce fut la même année aussi que l'Église de France perdit Hincmar. A l'approche des Nord-mans qui ravagaient la Belgique, il s'était retiré à Epernai [2], emportant avec lui le corps de saint Remi qu'il considérait comme le trésor le plus précieux de son Église. Il était malade alors, et la douleur qu'il eut de voir son troupeau désolé par les barbares, accrut encore son mal. Il mourut après avoir tenu le siége de Reims trente-sept ans, sept mois et quatre jours.

On ne peut refuser à Hincmar la gloire d'avoir été un des plus zélés défenseurs de la discipline ecclésiastique, un des plus grands et des plus savants évêques de son temps. Il brillait surtout par sa profonde connaissance du droit, et comme cette science était peu cultivée de son temps et qu'on blessait trop souvent les règles admises par la plus pure antiquité, il se trouva souvent en lutte avec les évêques ses confrères, avec les rois et même avec les papes. Il s'y distingua toujours par son énergie, sa fermeté et son courage.

Hincmar clôt bien cette période lumineuse qui commence avec Alcuin et Charlemagne, et qui ne fut interrompue que par une nouvelle invasion de peuples barbares au sein de la France.

[1] *V.* Annal. Bert.; Met., Fuld.
[2] Flod., Hist., Eccl. Rem., lib. 3, c. 30.

V.

Les Nord-mans. — Chronique de leurs invasions depuis le commencement du règne de Karl-le-Chauve jusqu'au règne de Eudes. — Translations de reliques. — Quelques monastères fondés par suite de ces translations : Charlieu, Juvignl, Saint-Lomer de Blois. — Fameux siége de Paris par les Nord-mans. — Lâcheté de Karl-le-Gros. — Eudes élu roi. — Extinction de la race karolingienne. — Lutte des débris de cette race contre les grands vassaux pendant le x.e siècle. — Mort du roi Eudes.

(882—898)

Les Nord-mans désolèrent la France au IX.e siècle, comme les Huns et les Goths au cinquième, et ils la couvrirent de ruines morales et intellectuelles, en dispersant les débris de ses écoles et de ses monuments.

Ces barbares sortaient du Danemark et de la presqu'île scandinave. Voisins des Franks depuis la conquête de la Saxe par Charlemagne, et refoulés dans leur pays par le bras puissant de ce grand empereur, ils avaient pu craindre le sort des Saxons. Aussi, après l'entière soumission de ces peuples, avaient-ils envoyé une bande de leurs plus intrépides guerriers se montrer sur le rivage de l'Océan atlantique. C'était dire aux Franks que si jamais ils menaçaient leur pays, ils iraient par la grande route des mers leur rendre ravages pour ravages, ruines pour ruines. Charlemagne comprit ce langage, et en voyant les vaisseaux légers des hommes du Nord si près des côtes de France, il pleura sur les malheurs qu'il prévoyait pour sa race et pour son empire.

Les Franks, pour leur malheur, se mêlèrent aux querelles intestines des chefs de bandes nord-mans et se firent parmi eux beaucoup d'ennemis et quelques vassaux d'une fidélité plus que suspecte.

Hludwig-le-Pieux avait eu une idée profonde lorsqu'il envoya aux hommes du Nord des apôtres chrétiens, et si cette idée eût eu une complète réalisation, la France n'eût pas eu à déplorer tant de malheurs. Mais préoccupés de leurs débats et de leurs projets ambitieux, les enfants de Hludwig ne suivirent pas la politique de leur père; au lieu de chercher à faire des Nord-mans leurs frères en J.-C., ils les appelèrent comme des auxiliaires de leur ambition, auxiliaires dangereux qui leur firent payer cher leurs services intéressés.

Les enfants de Hludwig avaient cependant sous la main, pour la

conversion des Nord-mans, un de ces hommes comme en suscite la Providence lorsqu'elle veut manifester ses vues de miséricorde sur les peuples ensevelis dans l'erreur. La mission du Nord, après avoir été ouverte par Ebbon et Halitgaire, était tombée aux mains d'un ouvrier plus habile et plus infatigable, Anskair [1], le grand apôtre du Nord, qui travailla cette terre pendant trente-six ans avec un zèle infatigable, et mourut avec le regret de ne l'avoir pas fécondée de son sang.

Anskair eut des succès parmi les bandes attachées au sol de la patrie; mais celles que leur humeur aventureuse portait sur des plages lointaines furent rebelles à sa voix, et dans leurs courses à travers les provinces de France, firent autant de mal à la religion qu'au peuple.

Pour tracer sous leur vrai jour les courses périodiques des Nord-mans, depuis le commencement du règne de Karl-le-Chauve jusqu'à la mort du roi Eudes, nous transcrirons textuellement les chroniques [2]. Leurs récits, dans toute leur simplicité, nous en diront davantage que des narrations plus brillantes.

Sous le règne de Hludwig-le-Pieux, quelques peuples barbares avaient bien cherché à franchir les barrières que leur avait imposées Charlemagne, mais presque toujours leurs tentatives avaient échoué. Les dissensions qui s'élevèrent à sa mort entre ses enfants, en affaiblissant les forces des Franks, inspirèrent à leurs ennemis plus d'espérance. Le royaume d'Italie eut à se débattre contre les Sarrasins, celui de Germanie contre les Bulgares et les Hongres, celui de France contre les Nord-mans qui l'attaquèrent par tous ses fleuves, le Rhin et la Meuse, l'Escaut, la Somme, la Seine, la Loire, la Garonne et le Rhône. Chaque année, au printemps, les voiles blanches des barques des hommes du Nord apparaissaient sur les uns ou les autres de ces fleuves; les populations du rivage s'enfuyaient pleines d'effroi, se dispersaient au loin où s'enfermaient dans les plus fortes cités; les moines quittaient leurs monastères, emportant ce qu'ils avaient de plus précieux, et surtout les châsses et les reliques de saints.

Les Nord-mans s'attaquaient surtout aux monastères. Il est vrai

[1] Vit. S. Ansch., apud Bolland., 3 feb.

[2] Nous copions particulièrement les *Annales de Saint-Bertin et de Metz*. On peut aussi consulter les *Annales de Fulde* et la *Chronique des Gestes des Nord-mans*.

qu'ils y trouvaient ordinairement plus d'or et d'argent qu'ailleurs, non pas que les monastères fussent riches, les abbés laïques qui les possédaient presque tous ne laissaient aux moines que le nécessaire; mais les églises étaient ornées de candélabres et de vases sacrés en or et en argent, de livres et de reliquaires rehaussés de pierreries, et voilà ce qui flattait leur cupidité. Et puis, l'homme sauvage et barbare aime à briser ce que d'autres vénèrent. De nombreux monastères furent détruits par eux. Si encore les décombres des édifices matériels eussent seuls couvert le sol! Mais au milieu des bouleversements qu'ils causèrent, sous l'impression de cette crainte continuelle que leurs courses sanglantes répandaient au loin, les études furent négligées, les écoles ecclésiastiques et monastiques perdirent l'éclat que Charlemagne leur avait rendu; et malgré les efforts de Karl-le-Chauve, le mouvement intellectuel fut interrompu. Il y eut au x.e siècle une halte dans l'ignorance. Ce siècle fut supérieur au huitième; la civilisation chrétienne était alors plus fermement constituée dans la société; mais on peut dire cependant que le x.e siècle est, après le huitième, l'époque la moins savante de l'ère chrétienne. Les ravages des Nord-mans, et plus tard des Sarrasins et des Hongres, en furent cause. Mais au temps où les hommes du Nord commirent leurs dévastations, les savants formés aux écoles des règnes de Charlemagne et de Hludwig-le-Pieux existaient encore, et le IX.e siècle jusqu'à la fin fut une époque brillante au point de vue intellectuel. Mais les barbares, en dévastant les écoles, épuisaient dans sa source l'aliment du génie, et ce fut là le plus déplorable effet de leurs ravages.

Suivons, d'après les annales de Saint-Bertin, la chronique de ces ravages.

En 842, une flotte de Nord-mans se rua tout-à-coup dans le pays d'Amiens, pillant, mettant en captivité ou tuant les personnes des deux sexes, en sorte qu'ils ne laissèrent rien que les édifices rachetés à prix d'argent.

En 843, des pirates nord-mans, arrivés dans la ville de Nantes, après avoir tué l'évêque, beaucoup de clercs et des laïques, et avoir pillé la ville, allèrent dévaster plusieurs provinces d'Aquitaine. Ayant fait venir de la terre dans une île de la Loire, ils y bâtirent des maisons pour y passer l'hiver et s'y établirent comme pour y demeurer toujours.

En 844, les Nord-mans s'étant avancés par la Garonne jusqu'à Toulouse, pillèrent impunément le pays de tous côtés.

En 845, ils entrèrent avec cent vaisseaux dans la Seine, et ravageant tout de côté et d'autre, arrivèrent sans résistance jusqu'à Paris. Karl se décida d'abord à marcher contre eux ; mais prévoyant qu'il n'aurait pas l'avantage, il persuada aux barbares de s'en retourner, moyennant un don de sept mille livres.

Ce fut le système honteux, trop souvent suivi par Karl-le-Chauve.

Les Nord-mans redescendirent le cours de la Seine, après avoir reçu l'argent qui leur avait été offert, et retournant à la mer, pillèrent, dévastèrent et brûlèrent tout sur les rives du fleuve. La bande de la Garonne, après avoir dévasté l'Aquitaine, s'établit tranquillement auprès de Saintes.

En 846, ce fut la Frise que les Nord-mans ravagèrent, et l'année suivante ils s'emparèrent du port appelé Duersted et de l'île des Bataves. Tandis que la bande du Nord faisait ses conquêtes, les Nordmans d'Aquitaine mettaient le siége devant Bordeaux où ils furent battus par Karl-le-Chauve en 848; malgré cette victoire, ils s'emparèrent de la ville par la trahison des Juifs et la brûlèrent.

Les rois francs menacèrent alors le roi de Danemark Eurich [1] de tomber sur son royaume, s'il n'arrêtait les bandes qui arrivaient chaque année ravager les terres des chrétiens ; mais Eurich ne fut pas effrayé des menaces de rois qui ne pouvaient même pas défendre leur propre royaume.

En 849, la bande d'Aquitaine brûla et dévasta Périgueux. En 850, Hlother I fut obligé de céder à de nouvelles bandes conduites par Rorik, plusieurs comtés dans la Frise et le pays des Bataves. Cette concession attira d'autres barbares, qui arrivèrent en 852 montés sur deux cent cinquante-deux navires, et qui ne se retirèrent qu'après avoir reçu beaucoup d'argent.

La même année, Godefrid, fils de cet Hérold qui avait été baptisé sous Hludwig-le-Pieux et s'était déclaré le fidèle de l'empereur frank, se détacha de Hlother I et vint attaquer la Frise à la tête d'une bande considérable et entra ensuite dans l'Escaut. Hlother et Karl accoururent pour le serrer entre les deux rives du fleuve; mais le roi de France préféra la paix à la guerre et s'attacha Godefrid par un traité; ce qui n'empêcha pas le chef barbare de brûler et de saccager tout sur les rives du fleuve.

La bande de la Loire avait quitté son île; celle de la Seine la

[1] Annal. Bertin., ad ann. 847.

remplaça en 853, dévasta de nouveau la ville de Nantes, le monastère de Saint-Florent et les lieux voisins. Elle s'avança ensuite jusqu'au Mans, et pendant le siége de cette ville une partie des Nord-mans de cette bande essayèrent de s'emparer de Tours. Le Cher et la Loire étaient alors tellement débordés qu'ils ne purent attaquer la ville. Ils s'en dédommagèrent en pillant le monastère de Marmoutiers où ils tuèrent cent seize moines [1]. L'abbé Hebernus [2] et vingt-quatre de ses religieux s'étaient cachés dans des grottes le long des bords de la Loire. Les Nord-mans ayant trouvé l'abbé le mirent à de cruelles tortures pour l'obliger à découvrir le trésor de son Église et les moines qui s'étaient dérobés à leur fureur. Mais voyant que leurs tourments ne pouvaient lui arracher son secret, ils le laissèrent à demi-mort. Quand les barbares se furent retirés, les chanoines de Saint-Martin allèrent à Marmoutiers rendre les derniers devoirs aux moines qui avaient été mis à mort ; ils recueillirent l'abbé et les vingt-quatre moines échappés du massacre, leur cédèrent une maison attenante à l'église de Saint-Martin et s'efforcèrent, par leurs charitables soins, de les consoler de leur malheur.

Pendant ce temps-là, les Nord-mans s'étaient emparés du Mans et le bruit se répandit qu'ils venaient assiéger Tours. A cette triste nouvelle, une consternation universelle régna dans la ville, et les chanoines de Saint-Martin songèrent à transporter dans un lieu plus sûr le corps de leur glorieux patron. L'abbé Hebernus et ses vingt-quatre moines furent chargés de l'accompagner avec douze chanoines. Ils portèrent d'abord leur précieux dépôt au monastère de Corméli, ensuite à Orléans, puis à Saint-Benoît-sur-Loire ; mais sur le bruit que les Nord-mans se dirigeaient sur Orléans, on le transféra à Chablies et de là à Auxerre. Il y fut reçu avec de grands honneurs. L'évêque et tout son peuple allèrent au-devant des saintes reliques et on les plaça à côté du corps de saint Germain [3].

[1] Odo. Cluniac., de Revers. S. Martin.

[2] Il n'était pas abbé en titre. C'était le comte Vivien qui avait en fief cette abbaye. On possède encore une bible écrite en lettres d'or et de diverses couleurs, qui était l'ouvrage des moines de Marmoutiers, et fut présentée au roi Karl-le-Chauve par le comte Vivien et plusieurs moines. Le frontispice en a été reproduit dans le *Recueil des peintures des manuscrits*, etc.

[3] S. Odon de Cluni rapporte un grand nombre de miracles qui s'opérèrent à Auxerre par la vertu de S. Martin. Ces miracles attirèrent de grandes aumônes

Les Nord-mans s'étant emparés de Tours, brûlèrent l'église de Saint-Martin ; puis remontèrent la Loire, réduisirent en cendres la ville de Blois[1] et le monastère de Saint-Benoît-sur-Loire. On regarda comme miraculeuse la conservation de l'église de Saint-Mesmin. Comme les barbares se disposaient à attaquer Orléans, Agius, évêque de cette cité, et Burkard, évêque de Chartres, unirent leurs troupes et les mirent en fuite. Burkard de Chartres était un vaillant guerrier, mais un mauvais évêque. Les ravages des Nord-mans forcèrent alors un grand nombre d'évêques et d'abbés à laisser la houlette pastorale pour l'épée ; ce ne fut pas à l'avantage de la discipline. Les Nord-mans, chassés des diocèses d'Orléans et de Chartres, redescendirent la Loire et brûlèrent de nouveau la cité d'Angers.

En 855, la bande d'Aquitaine s'empara de Bordeaux et celle de la Loire ayant quitté ses barques, marcha sur Poitiers. Elle fut battue et il ne s'en échappa que trois cents ; mais une nouvelle bande arriva dans la Loire l'année suivante, pilla Orléans et s'en retourna sans avoir même été attaquée. Une bande nouvelle entra aussi dans la Seine, et après avoir pillé et dévasté non-seulement les villes du rivage, mais les monastères et les villages situés dans la plaine, s'arrêta dans un lieu fortifié nommé Jeufosse et y passa l'hiver. Au mois de décembre, les Nord-mans de la Loire dévastèrent Tours et les lieux environnants jusqu'à Blois, tandis que ceux de la Seine brûlaient Paris et commettaient dans les environs les mêmes ravages. Ils brûlèrent la basilique de Saint-Pierre et celle de Sainte-Géneviève ornée en-dedans et en-dehors d'admirables mosaïques. Les églises de Saint-Etienne, de Saint-Vincent, de Saint-Germain et de Saint-Denis furent préservées moyennant de grosses sommes d'argent. Hludwig, abbé de Saint-Denis et son

aux moines et chanoines de Saint-Martin. Les clercs de Saint-Germain voulurent partager, prétendant que leur patron était de moitié dans ces miracles. On dut en faire l'épreuve, et pour cela on mit entre les deux saints un lépreu. La moitié du corps de ce lépreu tournée du côté de S. Martin fut guérie, et l'autre moitié tournée du côté de S. Germain, ne le fut pas. Pour constater davantage encore que les miracles appartenaient à S. Martin, on tourna vers ce saint la partie encore malade du corps du lépreu, qui fut aussitôt complètement guérie. S. Odon ajoute que ce fut par politesse envers son hôte que S. Germain ne voulut pas faire alors de miracle.

[1] Annal. Bertin. ad ann. 854. (*V. etiam.* Chron., de Gest. Norm., Steph. Tornac., Epist. 164, Cod. S. Nicas. ; apud Mabill. de Translat. S. Philib., lib. 1.)

frère Gauzlin, abbé de Saint-Germain, furent faits prisonniers. Il fallut pour les racheter dépouiller un grand nombre d'églises de leurs richesses. Des environs de Paris, les barbares se dirigèrent vers Chartres dont ils s'emparèrent. L'évêque Frotbald s'enfuit et se noya en voulant passer la rivière d'Eure à la nage. Ils pillèrent aussi Bayeux, Évreux, Beauvais, Meaux, Melun. La terreur qu'ils inspiraient était si grande qu'on ne songeait même pas à se défendre. On se rachetait, et pour cela on épuisait tous les trésors de la France, on dépouillait les Églises et les monastères de tous les ornements dont la piété les avait autrefois enrichis.

Karl songea enfin, en 858, à réprimer cette bande de la Seine qui causait tant de ravages et vint l'assiéger dans l'île d'Oissel[1] où elle s'était fortifiée. Mais la conjuration qui appela en France Hludwig-le-Germanique lui fit abandonner cette expédition. La dissension se mit alors entre plusieurs bandes de barbares et l'une d'elles s'allia aux Franks. Bernon, son chef, se rendit à Verberie et ayant mis, dit l'annaliste, ses mains dans celles du roi, lui jura fidélité. En 859, les peuples des pays situés entre la Seine et la Loire s'unirent pour résister courageusement aux Nord-mans, mais les Seigneurs, au lieu de les aider et de diriger leurs troupes, ne songèrent qu'à leur nuire. Les seigneurs, toujours environnés de leurs vassaux, n'avaient rien à craindre des barbares qui couraient le pays, divisés par bandes peu redoutables pour des guerriers ; ils profitaient au contraire des désordres qui suivaient leurs invasions pour se fortifier dans leurs châteaux, se rendre indépendants dans leurs fiefs et vendre leur protection aux populations épouvantées.

Les provinces méridionales de France, ravagées quelquefois par les Sarrasins, n'avaient pas encore vu les Nord-mans. Ces hardis navigateurs osèrent, en 859, s'avancer sur leurs barques légères jusqu'au détroit de Gibraltar, entrer dans la Méditerranée, et pénétrer en France par le Rhône. Après avoir ravagé sur ses rives plusieurs villes et monastères, ils s'établirent dans l'île dite La Camargue. Pendant ce temps-là, une autre bande brûlait et saccageait le monastère de Saint-Valery, la ville d'Amiens et tous les lieux situés sur les bords de la Somme. La bande de la Seine vint pendant la nuit attaquer la ville de Noyon, prit l'évêque Immon avec d'autres hommes nobles tant clercs que laïques, et après avoir dévasté la

[1] Entre Rouen et le Pont-de-l'Arche.

cité, les emmena, puis les tua en chemin. Deux mois auparavant, ces mêmes Nord-mans avaient tué Hermanfrid, évêque de Beauvais, et l'année précédente Bladfrid, évêque de Bayeux.

Les reliques des saints Denis, Rustique et Eleuthère, qu'on avait déjà transférées du monastère de Saint-Denis dans un lieu plus sûr, furent cette année transportées à Nogent, par la crainte des Nord-mans.

Le roi Karl s'adressa aux Nord-mans de la Somme pour combattre ceux de la Seine. Les différends que les bandes avaient eus entre elles, lui avaient donné l'idée de les détruire les unes par les autres. Cette idée était bonne, mais demandait, pour être mise à exécution, plus d'habileté politique que n'en avait Karl. Les Nord-mans de la Somme écoutèrent ses propositions et lui promirent de combattre la bande de la Seine, moyennant trois mille livres d'argent. Séduit par leurs promesses, Karl ordonna, en 820, de lever sur les Églises, les manoirs et les marchands un impôt extraordinaire proportionnel à la valeur du fonds et du mobilier. En attendant qu'on leur eût payé l'argent qu'ils demandaient, les Nord-mans de la Somme s'en allèrent ravager le pays des Anglo-Saxons, puis revinrent camper auprès de Térouanne qu'ils dévastèrent. Ayant enfin reçu la somme qu'ils demandaient, ils se rembarquèrent et remontèrent la Seine avec deux cents navires sous la conduite de Wéland. Les Nord-mans de la Seine, après avoir brûlé à Paris les églises de Saint-Vincent et de Saint-Germain, étaient retournés dans leur île d'Oissel. La bande de Wéland les y assiégea. Une autre bande, montée sur soixante navires, se joignit aux assiégeants, et Karl fut obligé de donner à ces dangereux auxiliaires cinq mille livres d'argent et une grande quantité de bestiaux et de grains pour garantir son royaume. Les assiégés, tourmentés de la faim, se délivrèrent moyennant six mille livres, tant or qu'argent, s'unirent avec les assiégeants, se partagèrent en plusieurs bandes, et campèrent sur les rives de la Seine, depuis la mer jusqu'à Paris. Ceux mêmes qui avaient été assiégés dans l'île d'Oissel reconnurent pour chef le fils de Wélan, et campèrent au monastère de Saint-Maur-des-Fossés.

La même année 861, les Nord-mans du Rhône remontèrent ce fleuve jusqu'à Valence, et après avoir ravagé toutes les contrées circonvoisines, allèrent dévaster Pise et d'autres cités d'Italie.

Deux chefs nord-mans, Geoffrid et Godefrid, établis dans la Frise, avaient fait alliance avec Karl, et ce fut par leur entremise

que le fameux Nord-man Robert [1] fut reçu par le roi comme fidèle. Ce brave guerrier resta toujours fidèle aux Franks, et fut la souche des rois capétiens; il est connu dans l'histoire sous le nom de Robert-le-Fort, et il se distingua par ses exploits contre les Nord-mans de la Loire.

Karl, ayant vu que les barbares qu'il avait rétribués pour défendre son royaume ne songeaient qu'à le piller et se portaient déjà sur Meaux, se décida enfin à les combattre les armes à la main. Il donna aux troupes rendez-vous à Senlis (862), et les plaça sur les rives de la Seine, de la Marne et de l'Oise. Les Nord-mans, resserrés tout-à-coup dans les fleuves, furent obligés de capituler et envoyèrent des otages et des messagers pour offrir de rendre tous leurs prisonniers et promettre de regagner la mer si on leur laissait descendre les fleuves en liberté. Wéland lui-même vint trouver Karl et s'y engagea par serment. On tomba d'accord, et toute la flotte descendit alors la Seine jusqu'à Jumièges où elle s'arrêta pour réparer les navires et attendre l'équinoxe du printemps. L'époque arrivée, les différentes bandes entrèrent dans la mer, se séparèrent, et chacune fit voile de son côté. La plupart se joignirent au roi de Bretagne, Salomon, qui faisait la guerre à Karl, excité par Geoffrid et Godefrid qui avaient quitté l'alliance du roi frank. Salomon soutenait les Nord-mans de la Loire, mais ceux-ci avaient un rude adversaire dans le fameux Robert. En 862, Robert gagna sur eux une brillante victoire, et trouva moyen de s'attacher Wéland et sa bande, moyennant six mille livres d'argent. Wéland se fit chrétien avec sa famille et combattit Salomon et ses alliés de concert avec Robert qui les surprit et les défit complètement, au moment où ils venaient de piller la ville d'Angers. Ces succès encouragèrent Karl-le-Chauve; il ne désespéra pas de fermer l'entrée du royaume aux terribles hommes du Nord, et fit commencer des travaux de défense sur les deux rives de la Seine, au confluent des deux rivières d'Eure et d'Andelle, au lieu nommé Pistre. Cette attitude et les victoires de Robert-le-Fort effrayèrent Salomon et les chefs nord-mans qui se rendirent dans la cité du Mans, à la rencontre du roi Karl, et lui jurèrent fidélité.

La bande d'Aquitaine recommença ses ravages en 863. Elle brûla l'église de saint Hilaire à Poitiers, et la ville eût eu le même sort si

[1] Annal. Bertin., ad ann. 861.

elle ne se fût rachetée. Karl, l'année suivante, leva une armée d'Aquitains, et leur ordonna de marcher contre les Nord-mans qui avaient brûlé l'église de saint Hilaire. Ces ordres ne furent pas exécutés, et les barbares, après avoir ravagé tout le pays jusqu'à la cité d'Auvergne, retournèrent impunément à leurs navires.

Les rives de la Seine étaient alors plus plaisibles, et en 864 Karl donna de nouveaux ordres pour y élever des fortifications, afin de rendre la navigation du fleuve impossible aux ennemis.

De son côté Robert, que Karl avait fait comte d'Angers, poussait vigoureusement les Nord-mans de la Loire. Il leur livra un combat sanglant et détruisit complètement une de leurs bandes. Au moment où il se retirait, une autre bande l'attaqua en queue, mais ne lui fit éprouver qu'un faible échec. Les Nord-mans voulurent prendre leur revanche en 865. Favorisés par le vent, ils remontèrent le fleuve jusqu'au monastère de Fleury ou de Saint-Benoît où ils mirent le feu. En revenant, ils livrèrent aux flammes la ville d'Orléans, ses monastères et tous les édifices environnants : l'église de Sainte-Croix fut sauvée, quoique les Nord-mans eussent fait tout leur possible pour la brûler. Ces barbares ravagèrent tous les pays situés sur les rives du fleuve, et retournèrent dans l'île où ils avaient établi leur résidence.

Robert n'était pas là pour défendre les pays confiés à sa garde. Les Nord-mans de la Loire profitèrent de son absence pour faire une excursion jusqu'à Poitiers qu'ils brûlèrent; mais au bruit de leurs ravages, Robert accourut, tomba sur eux à l'improviste, leur tua cinq cents hommes sans en perdre un seul, et envoya au roi les enseignes et les armes qu'il leur avait enlevées. Le roi lui donna en retour les comtés d'Auxerre et de Nevers.

Karl avait marché cette même année (865) contre les Nord-mans qui étaient entrés dans la Seine avec cinq cents navires, et s'étaient arrêtés à Pistre où on avait élevé des fortifications. Il fit continuer les travaux, donna des ordres pour reconstruire les ponts détruits dans les incursions précédentes, et pour établir des gardes le long des rives du fleuve. Tandis qu'on prenait ces dispositions, les Nord-mans firent quelques excursions d'abord sans résultat; mais bientôt leurs succès furent plus décisifs; ils parvinrent jusqu'au monastère de Saint-Denis et se campèrent auprès.

Karl appela, pour les combattre, Robert et Odon; mais ces deux fameux guerriers surpris par les ennemis, cédèrent sans avoir combattu. Les barbares, fiers de cet avantage, commirent beaucoup de

ravages autour de Paris, tandis que la bande de la Loire, profitant de l'absence de Robert, courait piller le Mans. Ces malheurs découragèrent Karl qui eut encore recours à un impôt extraordinaire pour racheter le pillage de son royaume.

Les Nord-mans, en attendant la rançon promise, quittèrent l'île qu'ils occupaient près de Saint-Denis, et gagnèrent un lieu commode pour y réparer leurs barques. Karl courut aussitôt à Pistre avec des ouvriers et des charriots, pour y faire des travaux capables d'empêcher les ennemis de remonter de nouveau le fleuve. Robert, apprenant le pillage du Mans, courut sur les Nord-mans et les atteignit dans l'Anjou; il avait avec lui plusieurs chefs de bande, alliés des Franks, Ranulf, Godefrid et Hérivée. Les barbares effrayés se fortifièrent dans une église de village bâtie de fortes pierres; à leur tête combattait un chef courageux nommé Hasting.

Robert attaqua le village, passa au fil de l'épée tous ceux qui n'avaient pu se réfugier dans l'église et fit cerner l'église, remettant l'attaque au lendemain. Après avoir placé des postes pour observer les mouvements des ennemis, il se retira dans sa tente vers le coucher du soleil, et pour se reposer quitta son casque et sa cuirasse.

Au commencement de la nuit, on entendit un grand bruit dans le camp. C'était Hasting qui, dans l'espérance d'échapper à la faveur des ténèbres, était sorti de l'église et voulait s'ouvrir un passage à l'endroit même où se trouvait Robert. Le brave guerrier ne prend pas même le temps de se vêtir de ses armes et se précipite sur les Nord-mans l'épée à la main. Les autres chefs accourent à son aide, et Hasting est obligé de rentrer dans l'église avec sa troupe. Robert les poursuit jusqu'à la porte de l'église, espérant profiter du désordre et y entrer avec eux; mais il s'y trouve seul, environné de tous les ennemis. Comme il n'avait ni casque ni cuirasse, il fut tué devant la porte de l'église. Ainsi mourut au sein même de la victoire, le fameux guerrier Robert-le-Fort. Sa mort ranima le courage des Nord-mans qui firent un nouvel effort, parvinrent à s'échapper et remontèrent à la hâte sur leurs vaisseaux.

Après la mort de Robert, celui qui les combattit avec le plus de courage fut Hugues, nommé par les chroniques abbé et marquis. Le théâtre de ses exploits fut le même que celui de Robert. Ce fut à sa demande qu'en 869, Karl donna ordre aux habitants de Tours et du Mans de fortifier leurs villes, afin qu'elles servissent de refuge au peuple. Les Nord-mans de la Loire, effrayés de ces travaux et d'un grave échec qu'ils avaient essuyé peu auparavant, demandè-

rent aux peuples des rives, de l'argent, du vin, du blé et des bestiaux, moyennant quoi ils firent la paix avec eux.

Ce fut à cette époque que les reliques de saint Maur furent transférées du monastère de Glanfeuil ou Saint-Maur-sur-Loire, à celui de Saint-Pierre-des-Fossés qui prit alors le nom de Saint-Maur-des-Fossés. Les moines de Glanfeuil, voulant mettre en sûreté les reliques de leur saint fondateur, les avaient d'abord portées à Séez dans l'église de Saint-Julien ; mais les Nord-mans ayant étendu leurs ravages jusque dans ces contrées, on fut obligé de les porter en Burgundie, d'où Karl-le-Chauve les fit apporter au monastère des Fossés. Hildebrand, évêque de Séez, fut aussi obligé, pour sauver les reliques de sainte Opportune, de les transporter à Paris, et, vers le même temps, les moines de Strade ou saint Genulf, transférèrent les reliques de leur patron au monastère de Saint-Pierre de Nevers, pour les soustraire à la fureur des Nord-mans qui ravagaient le Berri.

L'an 870, Karl, qui avait déjà pour allié un puissant chef de bande nommé Godefrid, fit alliance avec un autre nommé Rorik. Ces alliances et les fortifications élevées sur les rives de la Seine, laissèrent respirer les populations pendant plusieurs années. La bande de la Loire se maintenait cependant toujours dans son île, et possédait la cité d'Angers. Hugues et Godefrid ayant voulu surprendre ces Nord-mans dans l'île où ils s'étaient fortifiés, essuyèrent un échec. En 873, Karl voulut aller les combattre lui-même ; Salomon de Bretagne lui vint en aide, et les barbares furent assiégés dans la ville d'Angers. « Karl, dit la chronique, assiégeant vaillamment et étroitement les Nord-mans dans l'enceinte de la cité d'Angers, les soumit de telle sorte que les principaux d'entre eux vinrent vers lui, se recommandèrent à lui, lui prêtèrent les serments qu'il exigea, et lui livrèrent les otages qu'il demanda. Ils obtinrent la permission de demeurer dans leur île de la Loire jusqu'au mois de février, et d'y avoir un marché, promettant, à l'époque fixée, que tous ceux d'entre eux qui auraient déjà reçu le baptême et voudraient à l'avenir rester fidèles à la religion chrétienne, se rendraient auprès de lui ; que ceux qui voudraient devenir chrétiens seraient baptisés par ses ordres, et que les autres sortiraient de son royaume pour n'y revenir jamais avec mauvais dessein. »

Les Nord-mans recevaient quelquefois le baptême par intérêt, pour s'attirer les faveurs de Karl ou obtenir la permission de résider dans le royaume. Trop souvent ils n'étaient pas fidèles à leurs en-

gagements et se joignaient à leurs compatriotes, pour commettre des ravages, dès que l'occasion s'en présentait. Quelques uns de ces Nord-mans de la Loire furent amenés à Karl, par Hugues, abbé et marquis. On les baptisa au concile de Ponthion; mais, dit l'Annaliste de saint Bertin, ayant reçu des présents, ils s'en retournèrent vers les leurs, et, après le baptême, ils se conduisirent de même qu'auparavant, en Nord-mans et en vrais payens (876).

Avant de quitter Angers, Karl y fit rapporter les reliques de saint Aubin (Albinus) et de saint Lézin (Licinius) qu'on avait tirés de leurs tombeaux, par crainte des Nord-mans.

Richilde, femme de Karl, étant au Mans pendant le siége d'Angers, obtint des reliques de sainte Scholastique, et fonda, pour les y placer, le monastère de Juvigni. Ratbert, évêque de Valence, fonda à la même époque celui de Charlieu; mais de telles fondations étaient rares alors, et on ne connaît qu'un bien petit nombre de monastères auxquels donnèrent lieu des translations de reliques.

Un des plus célèbres fut celui de saint Lomer de Blois.

Les moines de Corbion, après avoir transféré en plusieurs lieux les reliques de leur saint fondateur, Launomar ou Lomer, les déposèrent enfin à Blois dans un oratoire dédié à saint Calais, puis dans celui de saint Lubin que l'on remplaça par un monastère [1].

Les reliques de saint Filibert de Hermoutier (Noir Moutiers), avaient été comme celles de saint Lomer, long-temps errantes. Les moines de Hermoutier avaient été massacrés pour la plupart, lors des premières incursions des Nord-mans de la Loire; ceux qui purent s'échapper emportèrent les reliques de saint Filibert. Karl leur céda, en 875, le château de Tournus et le monastère de Saint-Valérien qui devint très célèbre.

En 876, tandis que Karl-le-Chauve allait se faire battre sur les bords du Rhin par ses neveux, fils de Hludwig-le-Germanique, une nouvelle bande de Nord-mans entrait dans la Seine avec cent navires, elle avait pour chef le fameux Rollon, guerrier brave et intelligent qui commença alors la longue guerre de trente-sept ans qui eut pour résultat son établissement dans la partie de la France qui conserva le nom de Normandie. Karl acheta de Rollon une trève pendant laquelle il s'en alla mourir en Italie (877).

[1] Ce monastère est aujourd'hui l'Hôtel-Dieu; et l'église du monastère, dédiée autrefois à S. Lomer, est devenue l'église paroissiale de Saint-Nicolas.

Hludwig-le-Bègue ne fit que passer sur le trône, et ne fit rien contre les Nord-mans.

Hludwig III et son frère Karloman les combattirent avec courage; mais en 884 la France passa sous le gouvernement du roi de Germanie Karl-le-Gros, seul représentant direct de la race de Charlemagne avec le fils posthume de Hludwig-le-Bègue, nommé Karl-le-Simple. Karl-le-Gros avait déjà trop de son propre royaume. Il laissa les Nord-mans dévaster impunément toutes les provinces de France. Après d'affreux ravages, ces barbares vinrent en 886 assiéger Paris, sous la conduite de Sigefrid.

Ce siége, chanté par le moine Abbon, est célèbre dans l'histoire. Nous emprunterons au vieux poète quelques-uns de ses vers.

Paris était alors renfermé dans l'île qu'on appelle aujourd'hui la Cité, et on y arrivait par deux ponts terminés l'un et l'autre par une tour. Le comte de Paris était Odon ou Eudes, qui devint roi; l'évêque était Gauzlin, guerrier aussi brave que Eudes lui-même, et que seconda courageusement l'abbé Ebole, son neveu.

« Le lendemain [1] du jour où les vaisseaux des Nord-mans touchèrent le pied de la ville, l'illustre pasteur de Paris vit arriver dans son palais Sigefrid qui, après l'avoir salué, lui parla en ces termes : « Gauzlin, prends pitié de toi-même et de ton trou-
» peau ; si tu ne veux périr, prête, je t'en conjure, une oreille
» favorable à mes paroles. Permets que nous puissions seulement
» traverser cette cité ; nous ne toucherons point à ta ville et nous
» conserverons à toi et à Eudes tous vos biens. »

Le pontife du Seigneur répondit à Sigefrid : « Cette cité nous a
» été confiée par l'empereur Karl. Il nous l'a confiée, non pour
» qu'elle causât la perte du royaume, mais pour qu'elle le sauvât.
» Si la défense de ces murs eut été commise à ta foi, comme elle
» l'a été à la nôtre, ferais-tu ce que tu nous demandes. — Si tu ne
» cèdes à nos prières, répondit Sigefrid, nous lancerons sur ta
» ville nos traits et nos dards empoisonnés, dès que le soleil aura
» recommencé son cours. »

« Il dit, part et presse la marche de ses compagnons. Aux premiers rayons de l'aurore il les entraîne au combat. Tous se jettent hors de leurs navires et attaquent la tour qui protége le pont septentrional. La ville retentit de cris confus, les citoyens se précipitent,

[1] Abbo de Obsid., Lut., lib. 1 ; apud D. Duplessis. Nouv. Annal. de Paris, etc.

les ponts tremblent sous leurs pas, tous volent au combat. Parmi eux se distinguent par leur bravoure le comte Eudes et son frère Robert, le comte Ragenair, l'évêque Gauzlin, chez qui la vieillesse n'a pas tari le courage, enfin Ébole, le vaillant abbé, neveu de l'évêque. Les Nord-mans se retirent après avoir perdu grand nombre des leurs. Le lendemain au point du jour ils livrent un nouvel assaut à la tour. Les traits volent, le sang ruisselle de toutes parts. Le comte Eudes et l'abbé Ébole sont à la tête des guerriers chrétiens. Comme les Nord-mans s'approchent du mur de la tour pour la saper, ils les inondent d'huile, de cire et de poix mêlées ensemble; ces matières bouillantes coulent en torrents de feu, brûlent, dévorent, enlèvent les chevelures des ennemis, en tuent plusieurs et forcent les autres à se jeter dans les ondes du fleuve. « Pauvres brûlés, s'écrient les Franks, courez vite à la Seine; » puissent ses ondes vous faire pousser une chevelure mieux pei- » gnée. » Ébole rivalisait de courage et d'audace avec Eudes; d'un coup de javelot, il perce sept Nord-mans et dit en riant de les porter à la cuisine. Deux cents guerriers seulement étaient dans la tour, et quarante mille Nord-mans se succédaient pour l'attaquer. Ils redoublent d'efforts, ils se succèdent en poussant des clameurs et des cris dont l'air est ému; mais dès qu'ils approchent de la tour, leurs boucliers peints fléchissent sous les pierres qui les accablent, leurs casques crient, percés de traits. Cependant ils font brèche. Les assiégés redoublent d'efforts; jettent tout ce qu'ils trouvent sous leurs mains; le moyeu arrondi d'une roue précipite aux enfers six hommes à la fois et ces malheureux, retirés par les pieds, vont grossir le nombre des morts. Cependant les Nord-mans parviennent à mettre le feu à la tour; une noire fumée étend ses nuages sur nos guerriers. Mais après une heure, le vent change et jette des flots de fumée sur les ennemis. Au même instant, deux porte-enseignes accourent de la ville, montent sur la tour et agitent dans les airs le drapeau couleur de safran, si redouté des Nord-mans. Un renfort arrive au pied de la tour, le feu est éteint et les ennemis se retirent en pleurant la perte de trois cents de leurs guerriers.

» Au lever du soleil, ils contemplent la tour réparée et les Franks disposés à soutenir un nouvel assaut. Furieux, ils parcourent les rives de la Seine du côté de l'abbaye du bienheureux Denis, asseoient leur camp autour de l'église ronde de Saint-Germain et le fortifient de pierres et de terre mêlées ensemble. Leurs

cavaliers parcourent ensuite les plaines et les bois, tandis que le reste de l'armée massacre tout ce qu'elle rencontre, depuis le jeune enfant jusqu'au vieillard aux cheveux blancs. Le vigneron et sa vigne, le laboureur et sa moisson périssent également sous le fer de l'ennemi. La France désolée, inondée de larmes, ne possède plus d'enfants. Hélas! cette riche terre est dépouillée de ses trésors! elle est blessée au cœur de plaies funestes et mortelles! Le pillage, les flammes, la mort la déchirent! Les phalanges cruelles des Nord-mans la ravagent, l'écrasent, la brûlent. Leur aspect seul glace d'effroi. Le seigneur comme le peuple, tout fuit et se disperse, et l'ennemi emporte sur ses vaisseaux tout ce qui faisait l'orgueil de la patrie. Cependant Paris reste debout au milieu des ruines et se rit de ces travailleurs qui creusent le sol sous ses murs.

» Alors les Nord-mans fabriquent trois machines montées sur seize roues, formées de chênes entiers liés ensemble, surmontées d'un bélier et pouvant contenir dans leurs cavités chacune soixante hommes armés. Les machines furent bientôt démontées par les assiégés. Mais l'assaut n'en fut pas moins terrible. Les barques peintes des hommes du Nord couvrent tout-à-coup la Seine, montées par de nombreux guerriers, et en même temps la tour est attaquée avec fureur. Partout les assiégés résistent. La tour est toujours le but des plus terribles efforts. Parmi les guerriers qui la défendent est l'évêque Gauzlin et Eudes qui tue autant d'ennemis qu'il lance de traits. Les ennemis cependant approchent pour combler les fossés, et y jettent des fascines, des animaux, et, chose épouvantable à raconter, leurs prisonniers eux-mêmes qu'ils immolent sous les yeux des Franks. A cette vue, le pieux évêque Gauzlin fond en larmes, implore à haute voix la Mère du Sauveur et s'écrie: « Mère du Rédempteur! toi qui nous donnas le salut du » monde, brillante étoile de la mer, écoute mon humble prière! » Fais que ce peuple impie et atroce qui immole ses prisonniers, » tombe enveloppé dans les filets de la mort! » Il dit et lance un trait contre un Nord-man cruel qui massacrait les malheureux prisonniers. Le barbare chancèle, laisse échapper son bouclier, ouvre la bouche, tombe et roule dans le fossé avec les victimes de sa cruauté.

» Les ennemis quittent l'assaut. La cité de Paris consacrée à la Mère de Dieu est illuminée en l'honneur de cette Mère vierge, et d'innombrables voix chantent à l'envie ses louanges.

» Le lendemain, les Nord-mans recommencent l'attaque et poussent contre les ponts des vaisseaux chargés d'arbres entiers auxquels ils ont mis le feu. A cette vue, un effroi subit s'empare de la cité de Paris. Elle pleure, ses tours tremblent, ses murs se désolent. Quels fleuves de larmes coulent de tous les yeux ! La fraîche jeunesse et la vieillesse aux cheveux blancs font entendre des gémissements plaintifs. Quelques mères, l'œil sec, s'arrachent les cheveux, détournent les regards de leurs enfants et se roulent dans la poussière; d'autres déchirent leurs vêtements, versent des larmes et se meurtrissent le sein. Tous invoquent l'illustre Germain et lui crient : « O Germain, prends pitié de tes ouailles malheureuses ! » Germain avait été jadis évêque de Paris et ses reliques vénérables faisaient la gloire de la cité. Les murs redisent le nom de Germain et dans la tour les guerriers répètent à l'envie : « Germain, viens » au secours de tes serviteurs. » Ces cris répétés par les échos d'alentour montent jusqu'au ciel où Germain brille comme un astre éclatant. En les entendant, les Nord-mans s'abandonnent aux excès d'une joie impie ; de leur rude gosier ils poussent des hurlements féroces et se moquent des pieuses clameurs de nos guerriers. Mais le Dieu tout puissant accueille les prières du fidèle qui l'implore. Toi-même, Germain, tu viens au secours de ton troupeau. »

En effet, les barques enflammées s'arrêtent contre une masse de pierres jetée en avant pour soutenir le pont. Les Franks se précipitent dessus, s'en emparent et les enfoncent dans les flots.

Sigefrid désespéré s'éloigne pour quelques jours. Mais tout-à-coup les eaux de la Seine s'enflent, débordent et, dans leur courroux, enlèvent le milieu du pont méridional. La tour qui le protége se trouve ainsi isolée de la ville. Les Danois montés sur leurs vaisseaux accourent et l'environnent de toutes parts. Il n'y avait dans cette tour que douze guerriers : Hermanfrid, Hérivée, Hérilong, Odoacre, Herrik, Arnold, Soli, Gerbert, Uvidon, Harderad, Aimard et Goswin. On les somme en vain de se rendre, en vain aussi les ennemis tentent d'escalader la tour. Tous ceux qui approchent tombent sous les traits. Mais on lance contre la porte de la tour un charriot rempli de bois et de paille enflammés. Le feu y prend, les braves guerriers sont forcés de l'abandonner et se retirent sur l'extrémité du pont que les ondes n'ont pas emportée. Là ils renouvellent le combat. Les Nord-mans qui désespèrent de les vaincre leur crient : « Rendez-vous, braves guerriers, ne crai-

gnez rien, reposez-vous sur notre foi. Ils se fient à cette promesse, se rendent et aussitôt sont massacrés. Hérivée avait été épargné. Frappés de la noblesse de sa figure et de la beauté de ses formes, les ennemis l'avaient pris pour un roi et ils en espéraient une forte rançon. Mais Hérivée, promenant ses regards autour de lui et voyant ses chers compagnons immolés, devient furieux, et quoiqu'enchaîné s'efforce de saisir une arme pour les venger; c'est en vain. « Egorgez-moi, s'écrie-t-il alors, votre cupidité sera trompée, et je ne vous paierai pas de rançon. » Le lendemain, ses désirs furent exaucés. « Quelle langue, dit Abbon, le vieux chantre de ces exploits, pourrait redire les combats soutenus par ces braves! Qui pourrait dire à combien de Nord-mans ils firent mordre la poussière! Les ennemis jetèrent dans les flots les corps de ces héros dont la gloire brillera dans tous les âges. »

Les Nord-mans se divisent en plusieurs bandes. Une partie va ravager les contrées situées entre la Seine et la Loire, tandis que ceux qui sont restés sous les murs de Paris engagent avec les assiégeants plusieurs combats où les succès sont de part et d'autre mêlés de revers.

Depuis cinq mois Paris était assiégé, lorsque Karl-le-Gros envoya enfin à son secours un brave guerrier nommé Henric [1], qui lui apporta des vivres. Sigefrid fit alors proposer à Eudes une entrevue. Le comte sortit de la tour, et il s'entretenait depuis quelque temps avec le roi nord-man, lorsqu'il s'aperçut qu'on lui tendait un piége. Saisissant aussitôt son épée, il se fraya un chemin à travers les traîtres et rentra dans la tour. Sigefrid, voyant son coup manqué et la ville approvisionnée, songea à regagner la mer, mais sa bande s'y opposa et résolut pour le lendemain un nouvel assaut. Il fut inutile comme les précédents, et Sigefrid quitta le siége avec sa bande, mais les autres bandes le continuèrent. Alors mourut l'évêque Gauzlin et Hugues l'abbé, illustres tous deux par leurs exploits militaires. Hugues était oncle de Eudes, le glorieux défenseur de Paris.

Ce brave guerrier, voyant que sa ville n'avait pas à redouter d'attaque sérieuse, alla trouver l'empereur Karl-le-Gros pour lui demander des secours. Il revint bientôt et parut sur la montagne de

[1] Abb., lib. 2.

Montmartre à la tête de trois bataillons. Malgré les efforts des Nord-mans, il entra dans la ville. Henric ne fut pas aussi heureux. Il était retourné en Germanie et en ramenait une armée. Les Nord-mans lui tendirent un piége et le tuèrent avec une partie des siens. A cette nouvelle, Karl-le-Gros se mit en route et parut sur la montagne Montmartre au mois de novembre. Le siége durait depuis un an.

Cet empereur, déja à demi imbécile, s'était imaginé qu'il n'aurait qu'à se montrer pour mettre les Nord-mans en fuite. Il fut tout étonné de les voir rester dans leur camp; et, n'osant les attaquer, il leur proposa un accommodement qu'ils acceptèrent : c'était de leur donner une rançon de sept cent mille livres d'argent et l'autorisation d'aller ravager la Burgundie qui refusait de le reconnaître pour roi.

Les citoyens de Paris furent indignés d'une telle lâcheté et refusèrent de laisser passer les Nord-mans sous leurs ponts ; ceux-ci voulurent, mais en vain, forcer le passage et se décidèrent à traîner par terre leurs vaisseaux jusqu'à deux mille pas au-dessus de Paris.

Le traité honteux conclu par Karl-le-Gros émut tout l'empire. Les Franks de Germanie, le jugeant indigne du trône, élurent à sa place Arnulf pour les gouverner. Karl abandonné devint fou et fut obligé de mendier son pain auprès de celui qui l'avait remplacé sur le trône. Les ducs de Frioul et de Bénévent élevèrent des prétentions sur le royaume de France, parce qu'ils tenaient à la famille de Charlemagne; Arnulf de Germanie n'était pas lui-même sans ambition, mais les glorieux exploits du comte de Paris le recommandaient à la France, et il fut élu roi en 888.

Le règne de Eudes est tout politique. On n'y distingue que quelques faits religieux sans importance et qui ne méritent pas une mention spéciale dans l'histoire. Disons seulement que plusieurs seigneurs, à la tête desquels était Foulques, archevêque de Reims, prirent parti pour le fils posthume de Hludwig, Karl surnommé le Simple. Ce roi sans mérite fut hissé au trône après la mort de Eudes, en 898.

Pendant le x.e siècle nous verrons quelques seigneurs lutter en faveur des débris de la race karolingienne; mais les races ont, comme les individus, une période déterminée à parcourir. Arrivées au bout de la carrière, elles peuvent se débattre quelque temps, mais à la fin il leur faut mourir.

Les VIII.e et IX.e siècles furent la période de vie des karolingiens. Au dixième, ils ne firent que se débattre dans les transes de la mort. La race de Robert-le-Fort avait paru sur le trône à la fin du IX.e siècle, c'est à elle que la Providence destinait ce trône qu'elle avait jadis ôté aux mérowingiens pour le donner aux descendants des Pépin qui en étaient alors plus dignes. Leur mission finit avec le IX.e siècle.

Nous devons donc clore ici la période karolingienne.

PROVINCIA ECCLESIASTICA ARELATENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. ARELATENSIS (Arles).	ECCL. MASSILIENSIS (Marseille).	ECCL. TRICASTINENSIS (St.-Paul-3-Châteaux).	ECCL. TELONENSIS (Toulon).	ECCL. ARANSICANA (Orange).	ECCL. AVENIONENSIS (Avignon).	ECCL. CARPENTORACTENSIS (Carpentras).	ECCL. VASIONENSIS (Vaison).	ECCL. CABELLICENSIS (Cavaillon).
6.°	S. Cæsarius. Auxanius. S. Aurelianus. Sapaudus. Licerius.	S. Honoratus I. Emeterius. Theodorus.	Florentius. Heraclius. Victor. Eusebius.	S. Cyprianus. Palladius. Desiderius I.	S. Florentius. Vindemialis. Matthæus. Trapidius.	Julianus. Eucherius. Antoninus. Johannes I. S. Valens.	Julianus. Principius. S. Siffredus. Clementius. Tetradius. Boetius. Odofridus.	Gemellus. Alethius. Theodosius. S. Quinidius. S. Barthus. Artemius.	Philagrius. Prætextatus. S. Veranus.
7.°	S. Virgilius. Florianus. Cyprianus. Theodosius. Johannes I. Felix. Walbertus.	Serenus.	Betto. Botaricus. Salitonius. Gemmardus. Ingilbertus. Richardus. Segaldus.	Mennas.		Dynamius. S. Maximus. Emundus. S. Magnus. S. Agricolus.	Georgius I. Petrus. Dominicus. Licerius. Paulus I. Anastasius.	Petruinus.	
8.°	S. Polycarpus. Ratbertus. Elifantus.	Adalongus. S. Maurontus.	Bertrandus. Aldebrandus I Berniconius. Aldebrandus II Pontius I. Odalricus.		Salicus.	S. Veredemus. Johannes II. Alfonsus. Josephus. Humbertus.	Innocentius. Oloradus. Hootfridus. Agapitus. Amatus. Antonius.		Lupus.
9.°	Johannes II. Notho. Rodlandus.	Honoratus II. Vadaldus. Theodbertus. Alboinus. Leodoinus. Berengarius.	Bonifacius II. Laudo. Pontius II. Gemardus.	Leo. Eustorgius. Armodus.	Les évêques d'Orange, aux IX.e et X.e siècles, furent les mêmes qu'à S.t-Paul-trois-Châteaux.	Ragenutius. Hilduinus. Rotfridus. Remigius.	Johannes I. Albertus. Philippus. Johannes II. Berengarius. Franco I.	Simplicius. Helias.	Hildeboldus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA AQUENSIS.

SÆCULA	ECCL. AQUENSIS (Aix).	ECCLESIA APTENSIS (Apt).	ECCLESIA REGENSIS (Riez).	ECCL. FOROJULIENSIS (Fréjus.)	ECCL. VAPINCENSIS. (Gap.)	ECCL. SISTARICENSIS. Sisteron.
6.°	Maximus. Avolus. Franco. Pientius.	Prætextatus. Eusebius. Clementius. Pappus.	Contumeliosus. Faustus. Emeterius. Claudianus.	Victorinus. Lupercianus. Desiderius. Expectatus.	S. Constantius. Tigrides. S. Remedius. Vellesius. Sagittarius.	Johannes I. Valerius. Avolus. Genesius. Polychronius.
7.°			Urbicus. Claudius. Archinricus.	Asterius. Rusticus. Augerius.	S. Aregius. Valotonius. Potentissimus.	Secundinus.
8.°		Magnericus. Geraldus I. Seudardus.	Absalon.	Jacobus I. Bartholomæus I.	Symphorianus. Donadeus.	Magnibertus. Amantius. Vir-Magnus.
9.°	Benedictus. Rotbertus. Matefridus.	Paulus I. Teutbertus. Richardus. Paulus II. Wernerius.	Nortbertus. Bernarius. Edoldus.	Berengarius. Romanus.	Birico.	Bonus I. Johannes II. Campanus. Bonus II. Viventius.

PROVINCIA ECCLESIASTICA EBREDUNENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. EBREDUNENSIS (Embrun).	ECCL. DINIENSIS (Digne).	ECCL. GRASSENSIS (Grasse.) Ancien siége d'Antibes.	ECCL. VINCIENSIS. (Vence).	ECCL. GLANDEVENSIS (Glandève).	ECCL. SENETENSIS (Senez).
6.°	Catulinus. S. Gallicanus I. Palladius. S. Gallicanus II. Salonius. Emeritus.	Pentadius. Portianus. Hilarius. Heraclius.	Agræclus. Eutherius. Eusebius. Optatus.	Prosper. Firminus. Deutherius. Froniminius.	Claudius. Basilius. Promotus. Agritius.	Marcellus. Simplicius. Vigilius.
7.°	S. Alfonsus. S. Albinus. Ætherius.	Agapius. Bobo.	Deocarius.	Aurelianus.		
8.°		Ragambaldus.	Aribertus.			
9.°	Agericus. Arbertus. Bertmundus. Aribertus. Ermaldus. Arnaldus.	Bledricus.	Heldebonus.	Lieutadus. Waldenns. Witfredus. Elias.		

* Embrun avait aussi pour suffragant Nice, qui n'appartient plus à la France.

PROVINCIA ECCLESIASTICA VIENNENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. VIENNENSIS (Vienne).	ECCL. DEENSIS (Die).	ECCL. VIVARIENSIS (Viviers).	ECCL. GRATIANOPOLITANA (Grenoble).	ECCL. VALENTINA (Valence).
6.°	Julianus. Domnus. Panthagatus. Esychius. Namatius. Philippus. Evantius. Verus.	Sæculatius. Lucretius. Paulus.	Venantius. Firminus. Eumachius. Agripius. Melanius II. Ardulfus. Venantius II. Longinus.	Victorius. Ursolus. Syagrius.	Apollinaris. Gallus. Maximus. Ragnoaldus. Elephas.
7.°	Desiderius. Domnolus. Ætherius. Clarentius. Syndulphus. Hecdicius. Caldeoldus. Landalenus. Bobolinus. Georgius. Edaldus. Deodatus. Blidramnus. Agratus.		Lucianus. Rusticus. Mulanius III. Firminus II. Eucherius.	Isitius I. Clarus. Ferreolus. Buso. Isitius II.	Salvius. Aigulfus. Ingildus. Bobo.

PROVINCIA ECCLESIASTICA VIENNENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. VIENNENSIS (Vienne).	ECCL. DEENSIS (Die).	ECCL. VIVARIENSIS (Viviers).	ECCL. GRATIANOPOLITANA (Grenoble).	ECCL. VALENTINA (Valence).
8.°	Eoldus. Bobolinus. Austrebertus. Willicarius. Proculus. Berterius.	Aramandus. Desideratus.	Aulus. Eumachius. Longinus.	Austrobertus. Ragnoldus. Ragnomarus. Austoricus. Corbus. Leopertus.	Bonitus. Lupicinus. Dunctramnus.
9.°	Ursio. Volferius. Bernardus. Agilmanus. Otramnus. Bernoinus.	Ulfinus. Hemico.	Thomas. Thaugrinus. Ætherius.	Ardineus. Odolardus. Radoldus. Sulpertus. Ebroaldus. Adalulphus. Ebbo. Bernarius. Isaac.	Aimericus. Ado. Brocardus. Archimbaldus. Agildus. Ratbertus. Isaac.

PROVINCIA ECCL. TARENTASIENSIS *. PROVINCIA ECCLESIASTICA VESUNCIENSIS **.

SÆCULA	ECCL. MET. TARENTASIENSIS (Tarentaise).	ECCL. MET. VESUNCIENSIS (Besançon).	ECCL. BELLICENSIS (Bellay).
6.°	Sanctus. Martianus. S. Heraclius. Firminus.	Urbicus. Tetradius. Sylvester.	Vincentius. Evroldus. Claudius. Felix.
7.°	Probinus. Buidemarus. Emeterius. Widenardus. Johannes I. Leodrandus. Humbertus.	Nicetius. Protadius. Donatus. Migetius. Ternatius. Gervasius. Claudius. Felix. Tetradius.	Aquilinus. Florentius. Ypodimius. Pragmatius. Berterius.
8.°	Benimundus. Emmo. Possessor. Radabertus.	Albo. Wandelbertus. Evroldus. Avrulcus. Herveus. Harifeus. Gedeon.	Ansemundus. Gundoaldus. Agislus. Hippolytus. Enlogius. Adorepertus. Ermumbertus.
9.°	Andreas ou Audax. Teotrandus ou Teutrannus. Alucco. Daniel.	Bernuinus. Amalwinus. Theodericus.	Rodogerius. Rithfredus.

* Les suffragants de Tarentaise, Sion, Aoste, n'appartiennent plus à la France.

** Les suffragants de Besançon n'appartiennent plus à la France, excepté Bellay, où l'on croit que fut transféré, en 412, le siége de Nions. (Civit. Equest. Noviod.)

PROVINCIA ECCLESIASTICA NARBONNENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. NARBONN. (Narbonne.)	ECCL. TOLOSANA (Toulouse).*	ECCL. BETERRENSIS (Béziers).	ECCL. NEMAUSENSIS (Nîmes).	ECCL. LUTEVENSIS (Lodève).
6.°	Caprarius. Aquilinus. Migetius.	Heraclianus. S. Germerius. Magnulfus.	Sedatius.	Sedatus. Johannes I. Pelagius.	Maternus. Deuterius. Agrippinus.
7.°	Sergius. Selva. Argebaudus. Sunifredus.	Willegiselus. S. Erembertus.	Petrus I. Crescitarus. Pacotasis.	Remessarius. Aregius. Ranimirus.	Leontianus. Anatolius. Firminus. Ansemundus.
8.°	Aribertus. Daniel.	Aricius.	Ervigius. Vulfegarius.	Palladius. Casatus. Gregorius. Vintericus.	
9.°	Nebridus. Bartho omæus. Berarius. Fredoldus. Sigebodus. Theodardus.	Mantio. Samuel. Salomon. Helisachar. Bernardus.	Stephanus I. Alaricus. Agilbertus. Fructarius. Matfredus I.	Johannes II. Christianus. Isnardus. Anglardus. Gilbertus.	Sisemundus. Tatila. S. Georgius. Macharius.

* Toulouse fut érigée en métropole au XIV.e siècle, et le pape Jean XXII lui donna pour suffragants des évêchés de nouvelle création.

PROVINCIA ECCLESIASTICA NARBONNENSIS.

SÆCULA.	ECCL. UCETICENSIS (Uzès).	ECCL. AGATHENSIS (Agde).	ECCL. CARCASSONENSIS (Carcassonne).	ECCL. MAGALONENSIS (Maguelone). *	ECCL. ELNENSIS (Elne, ou Perpignan). *
6.e	Probatius. Roricius. S. Firminus. S. Ferreolus.	Sophronius. Leo. Fronimius. Tigridius.	S. Hilarius. Sergius.	Boetius.	Domnus. Benenatus.
7.e	Albinus. Marcellus. Aurelianus.	Georgius. Wilesindus.	Solemnius. Silvester. Stephanus.	Genesius. Gumildus.	Acatulus. Iilitaricus. Hyacinthus. Clarus.
8.e	Mummolus. Arimundus.	Primus. Justus.	Hiscipio. Rogerius.	Vincentius. Johannes.	Wenedurius.
9.e	Elephantus I. Walafridus. Asael.	Cagbertus. Boso.	Senior. Liviula. Eurus. Arnulfus. Gisierannus.	Ricuinus I. Argemirus. Stabilis. Maldomaris. Abbo.	Ramnus. Salomon. Audesindus.

* Le siége de Maguelone fut transféré à Montpellier en 1536.

** L'évêché d'Elne fut suffragant tantôt de Narbonne, tantôt de Tarragone. Les évêques de cette ville commencèrent à habiter, au commencement du XVII.e siècle, Perpignan, qui devint l'évêché.

PROVINCIA ECCLESIASTICA ELUSANA VEL AUXITANA.

SÆCULA	ECCL. METR. ELUSANA (Eluse).*	ECCL. AUSCIENSIS (Auch).	ECCL. AQUENSIS (Abqs).	ECCL. LACTORENSIS (Lectoure).	ECCL. CONVENENSIS (Comminges).	ECCL. CONSERANENSIS (Conserans).
6.°	S. Clarus. Leontius. S. Aspasius. Laban. Desiderius.	Nicetius. Proculcianus. Faustus. Fabius.	Gratianus I. Illidius. Carterius. Liberius. Faustianus.	Vigilius. Aletius.	Suavis. Præsidius. Amelius I. Rufinus.	Glycerius. Theodorus. S. Quintianus. S. Licerius.
7.°	Senochus. Paternus.	Audericus. Perpetuus. Dracoaldus. S. Leothadius.	Nicetius.			
8.°		Paternus. Patricius. Tantonius. Ar.erius. Erinaldus. Lupus. Aster.			Abrahamus.	Francolinus.
9.°		Asnarius. Revelius. Galinus. Eliseus. Johannes. Ardoinus. Isambertus. Airardus.	Oltherius.		Involatus.	Wainardus. Rogerius I.

* Après la destruction d'Eluse par les Nord-mans, au IX.e siècle, le siége métropolitain fut transféré à Auch.
** On compte, au VI.e siècle, un très grand nombre d'évêques d'Auch, nous n'avons mis que les plus certains.

PROVINCIA ECCLESIASTICA ELUSANA VEL AUXITANA.

SÆCULA	ECCL. ATURENSIS (Aire).	ECCL. VASATENSIS (Bazas).	ECCL. TARBIENSIS (Tarbes).	ECCL. OLORENSIS (Oleron).	ECCL. LASCURRENSIS (Lescar).	ECCL. BAYONENSIS (Bayonne). *
6.°	Marcellus. Rusticus.	Sextilius. Orestes.	Aper. Julianus. Amelius. S. Faustus.	Gratus. Licerius.	S. Galactorius. Savinus.	
7.°	Philibaudus.				Julianus II.	
8.°	Asinarius.					
9.°			Sarstonus.			

* Le siége de Bayonne est le même que celui de l'ancienne cité des Tarbelliens appelée AQUÆ TARBELLICÆ. Le premier évêque connu de ce siége est du X.e siècle.

PROVINCIA ECCLESIASTICA BITURICENSIS. *

SÆCULA	ECCL. METR. BITURICENSIS (Bourges).	ECCL. ARVERNENSIS (Clermont).	EC. LEMOVICENSIS (Limoges)	ECC. ANICIENSIS (Le Puy.)	ECCL. ALBIENSIS (Alby.)	ECCL. MIMATENSIS (Mende).	ECCL. CADURCENSIS (Cahors).	ECCL. RHUTENENSIS (Rhodez).
6.e	Tetradius. Roricius. Syagrius. Humatus. Honoratus. Arcadius. S. Desideratus. S. Probianus. S. Felix. Remigius. S. Sulpitius I.	S. Euphrasius. Apollinaris. S. Quintianus. S. Gallus I. Cautinus. S. Avitus I. S. Desideratus.	Petrus I. Ruricius I. Ruricius II. Exotius. S. Ferreolus.	Barbius. Flavianus. Aurelius.	Sabinus. Ambrosius. S. Salvius. Desideratus.	Leonicus. S. Hilarius. S. Evantius. Parthenius.	Boetius. Sustratius. Maximus. Maurilio. S. Ursicinus.	S. Quint'anus. S. Dalmatius. Theodosius. Innocentius. S. Deus-Dedit I
7.e	Eustasius. S. Apollinaris. S. Austregisilus S. Sulpitius II. Vulfoledus. Ado. Agoleuus.	S. Avolus. S. Justus. S. Cæsarius. S. Gallus II. Proculus. S. Genesius. Gyroludus. Felix. Garivaldus. S. Prœjectus. Rusticus. S. Avitus II. S. Bonitus.	Asc'epius I. S. Lupus. Simplicius. Felix. Adelphius. Rusticus. Herigenobertus Cæsarius. Ermenus. Salutaris. Aggericus.	S. Benignus. S. Agripanus. Dulcidius.	Constantius. Richardus. Citruinus.	Agricola. S. Iserus.	Eusebius. Rusticus. S. Desiderius. Capuanus.	Verus. Arcdius.

* Cette province fut partagée en deux au XIV.e siècle, et Alby, érigée en métropole, ayant pour suffragants Mende, Cahors et Rhodez. Alors Bourges eut deux nouveaux suffragants Saint-Flour et Tulle, érigés en évêchés par Jean XXII; Alby eut aussi deux nouveaux évêchés parmi ses suffragants : Castres et Vabres, érigés par le pape Jean XXII.

PROVINCIA ECCLESIASTICA BITURICENSIS.

SÆCULA	ECCL. METROP. BITURICENSIS. (Bourges).	ECCL. ARVERNENSIS (Clermont).	EC. LEMOVICENSIS (Limoges).	ECC. ANICIENSIS (Le Puy).	ECCL. ALBIENSIS (Alby).	ECCL. MIMATENSIS (Mende).	ECCL. CADURCENSIS (Cahors).	ECCL. RHUTENENSIS (Rhodez),
8.°	Rochus. Siginus. Bertellanus. Landoarius. Herminardus. Deodatus. Ermembertus. Segolenus.	Nordebertus. Bubus. Proculus. Thaido. Dalbalnus. Stephanus I. Adebertus.	S. Sacerdos. Ausindus. S. Cessator. Ebbo. Asclepius II.	Higelricus. Torpio. Basilius.	S. Amarandus. Hugo I. Johannes.		S. Ambrosius.	
9.°	S. David. Ebroinus. Agiulfus. Stephanus. S. Rodulfus. Wlfadus. Frotharius. Adacius.	Bernuinus. S. Sigo. Agilmarus. Johannes I.	Regimpertus. Audacher. Stodilius. Aldo. Gerlo. Anselmus.	Roricius II. Dructanus. Harduinus. Widol. Norbertus.	Verdatus. Guillelmus I. Baldoinus. Panderius. Lupus. Eligius. Adolenus.	S. Frodoaldus. Agenulfus.	Angarius. Stephanus. Willelmus.	Faraldus. Elisachar. Aimarus. Frotardus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA BURDEGALENSIS. *

SÆCULA	ECCL. MET. BURDEGALENSIS (Bordeaux).	ECCL. AGINNENSIS (Agen).	ECCL. ENGOLISMENSIS (Angoulême).	ECCL. SANTONENSIS (Saintes).	ECCL. PICTAVIENSIS (Poitiers).	ECCL. PETROCORIENSIS (Périgueux.)
6.e	Cyprianus. Amelius. Leontius I. Leontius II. Berthramnus. Gundegisilus.	Bebianus. Polemius. Sugillarius. Antidius.	Aptonius I. Lupicinus. Aptonius II. Mererius. Frontonius. Heraclius. Nicasius.	Gregorius. Petrus I. S. Trojanus. Eusebius. Emerius. Heraclius. S. Concordius. Didymus. S. Palladius.	Adelphius. Elaphius. Daniel. Pientius. Pascentius II. Maroveus. Plato.	Chronopius. Sabaudus. Charterius. Saffarius.
7.e		Salustius.	Giboaldus. Namatius.	S. Leontius. Bertarius.	S. Venantius-Fortunatus. Garegisilus. Ennoaldus. Johannes I. S. Emmeramnus. Dido. Ansoaldus.	Austerius.

* Au XIV.e siècle, le pape Jean XXII érigea, dans cette province, quatre nouveaux évêchés : Condoms, Sarlat, Luçon et Maillezais, transféré à La Rochelle sous Louis XIV.

PROVINCIA ECCLESIASTICA BURDEGALENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. BURDEGALENSIS (Bordeaux).	ECCL. AGINNENSIS (Agen).	ECCL. ENGOLISMENSIS (Angoulême).	ECCL. SANTONENSIS (Saintes).	ECCL. PICTAVIENSIS. (Poitiers).	ECCL. PETROCORIENSIS (Périgueux).
8.°			Fredebertus. Launus I. Landebertus.	Benjamin. Ato.	Eparchius. Maximinus. Gausbertus. Godo. Magnibertus. Benedictus. Johannes II. Bertrandus I.	Bertrandus.
9.°	Sicharius. Adaleimus. Frotarius.		Salvius. Sidranius. Autbertus. Launus II. Elias. Ooliba. Anatolus. Godalbertus.	Freculphus.	Sigibrandus. Fridebertus. Ebroinus. Eugenoldus. Frotarius I. Hecfridus.	Raimundus I. Ainardus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA LUGDUNENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. LUGDUNENSIS (Lyon).	ECCL. AUGUSTODUNENSIS (Autun).	ECCL. LINGONENSIS (Langres).	ECCL. MATISCONENSIS (Mâcon).	ECCL. CABILLONENSIS (Châlons-sur-Saône).
6.°	S. Stephanus. Viventiolus. S. Eucherius. S. Lupus. Licontius. S. Sacerdos. S. Nicetius. S. Priscus. Ætherius.	Pragmatius. Proculus. Valeolus. Proculus II. Agrippinus. Eupardus. Remigius. Syagrius. Lefastus.	S. Gregorius. S. Tetricus. Pappolus. Mummolus.	Placidus. S. Salvinus. S. Nicetius. Cœledonius. S. Justus. S. Eusebius. Florentinus.	S. Sylvester. Desiderius. S. Agricola. Flavius.
7.°	Secundinus. Aridius. Theodoricus. Gandericus. Viventius. S. Annemundus. S. Genesius. Lantbertus. Isaac. Lebuinus.	Flavianus. Auspicius. Racho. Ferreolus. Leodegarius. Præjectus. Herminarius. Aubertus. Ermenarius. Ansebertus.	Mietius. Modoaldus. Bertoaldus. Sigoaldus. Wilfrannus. Godinus. Adoinus. Garobaldus.	Decius I. S. Momulus. Deodatus.	Lupus. Wadelinus. Gellonius. S. Gratus. Desideratus. Anteatius.

PROVINCIA ECCLESIASTICA LUGDUNENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. LUGDUNENSIS (Lyon.)	ECCL. AUGUSTODUNENSIS (Autun).	ECCL. LINGONENSIS (Langres).	ECCL. MATISCONENSIS (Mâcon).	ECCL. CABILLONENSIS (Châlons-sur-Saône).
8.°	Godwinus. Fulcoaldus. Madalbertus. Ado.	Vasco. Amatcr II. Moderannus. Gairo. Hiddo. Reginaldus. Martinus. Aldericus.	Eronus. Astoricus. Remigius. Vandrarius. Chedroaldus. Herulfus. Arwulfus. Waldricus.	Decius II. Domnolus.	Amblacus. Hubertus.
9.°	Leidradus. Agobardus. Amolo. Remigius. Aurelianus. Alwalo.	Modoinus. Bernus. Alteus. Jonas. Liudo. Adalgarius.	Beto. Albericus. Teutbaldus. Isaac. Gello. Theutbo'dus.	Leduardus. Wichardus. Gundulphus. Adelranus I, Hildebaldus. Brenduicus. Bernardus. Lambertus I. Evicinus. Lambertus II. Guntardus.	Fova. Milo. Godelsadus. Gerboldus. Warnulfus. Stephanus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA SENONENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. SENONENSIS (Sens).	ECCL. CARNOTENSIS (Chartres).	ECCL. AUTESSIODURENSIS (Auxerre).	ECCL. TRECENSIS (Troyes).	ECCL. AURELIANENSIS (Orléans).	ECCL. PARISIENSIS (Paris.)	ECCL. MELDENSIS (Meaux).	ECCL. NIVERNENSIS (Nevers).
6.°	S. Paulus. S. Leo. Constitutus. S. Artemius.	S. Solennis. S. Adventinus. Ætherius. S. Leobinus. S. Caletricus. Pappolus.	S. Theodosius. S. Gregorius. S. Optatus. S. Droctoaldus. S. Eleutherius. S. Romanus. S. Ætherius. S. Aunacharius.	S. Camelianus. S. Vincentius. Ambrosius. Gallomagnus. Agrecius. Lupus II.	Eusebius. Leontius. Antoninus. Marcus. Trechatus. Baudatus. Ricomerus. Namatius.	Heraclius. Probatus. Amelius. Saffaracus. Eusebius I. S. Germanus. Ragnemodus. Eusebius II. Faramundus.	Principius. S. Rigomerus. Crescentius. Anius. Præsidius. Promissus. Medoveus. Edenus. Baudowaldus.	S. Euladius. Tauricianus. Rusticus. S. Aregius. Eufronius. S. Æoladius. S. Agricola.
7.°	S. Lupus I. Mederius. Hildegarius. Annobertus. Armentarius. Arnulphus. S. Emmo. Landebertus.	S. Betharius. Magnobodus. Sigoaldus. Mainulfus. Theobaldus. Bertegisilus. S. Malardus. Gausbertus. Deodatus. Dromo. Berthramnus. Haynius. Agirardus.	S. Desiderius. S. Palladius. S. Vigilius. Scop'lio. S. Tetricus.	Evodius. Modegisilus. Ragnegisilus. S. Leuconius. Bertoaldus. Abbo. Walmeres.	Austrinus. Leodegisilus. Leodegarius I. Audo. Gaudo. Sigobertus. Savaricus. Baldagus.	Simplicius. S. Ceraunius. Landebertus. Audobertus. S. Landericus. Chrodobertus. Sigobaudus. Importunus. S. Agilbertus. Sigofridus. Turnoaldus.	Gondoaldus. S. Faro. S. Hildeverius. Herlingus. S. Patusius. S. Ebrigisilus. Edoldus. Adulphus.	Fulcilius. Rauracus. Leodebaudus. Hecherius. S. Deodatus. Gilbertus. Rogus. S. Itherius. Ebarcius.

PROVINCIA ECCLESIASTICA SENONENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. SENONENSIS (Sens).	ECCL. CARNOTENSIS (Chartres).	ECCL. AUTESSIODURENSIS (Auxerre).	ECCL. TRECENSIS (Troyes.)	ECCL. AURELIANENSIS (Orléans).	ECCL. PARISIENSIS (Paris).	ECCL. MELDENSIS (Meaux).	ECCL. NIVCRNENSIS (Nevers).
8.°	S. Wlframnus. Goericus. S. Ebbo. Merulfus. Arthbertus. Lupus II. Wilharius. Godescalcus. S. Guntbertus. Petrus I. Willebaldus. Berradus. Ragembertus.	Agatheus. Leobertus. Hado. Flavius. Godalsadus.	Flocoaldus. Savaricus. Hainmarus. Theodrannus. Quintilianus. Cilianus. Clemens. S. Aidulfus. S. Maurinus.	Wilfredus. Ragembertus. Aldobertus. Gautcerius. Arduinus. Censardus. S. Bobinus. Amingus. Adelgarius.	Adamarius. Leodegarius II. Leodebertus. Souvaricus. S. Eucherius. Bertinus. Adalinus. Nadatimus. Deotimus.	Adulfus. Bernecharius. S. Hugo. Merseidus. Fedolus. Ragnecaptus. Madalbertus. Deodefridus. Erchanradus I.	Ragaminatus. Sigenoldus. Erlaureus. Aldenerus. Romanus. Wlfrannus. Brumerus.	Opportunus. Nectarius. Chebroaldus. Raginfredus. Waldo. S. Hieronymus.
9.°	Magnus Jeremias. S. Aldricus. Wenilo. S. Egil. Ansegisus. Evrardus.	Bernoinus. Helias. Burchardus. Frotboldus. Gislebertus. Aimo. Gerardus. Aimericus.	S. Aaron. S. Angelelmus. S. Herfbaldus. S. Abbo. Christianus. Wala. Wibaudus.	Bertulfus. Elias. Adalbertus. S. Prudentius. Falchricus. Ottulfus. Bodo. Rieveus.	Theodulfus. Jonas. Agius. Walterius. Throannus. Berno.	Ermenfredus. Inchadus. Erchenradus II. Œneas. Ingelwinus. Gauslenus.	Hildricus. Hucbertus I. Hildegarius. Ragenfridus. Segemundus. Ingelrannus.	Jonas. Gerfredus. Hugo I. Hermannus, Raginus. Abbo I. Luido. Abbo II. Emmenus. Adalgarius.

PROVINCIA ECCLESIASTICA TURONENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. TURONENSIS (Tours).	ECCL. CENOMANNENSIS (Le Mans).	ECCL. ANDEGAVENSIS (Angers).	ECCL. REDONENSIS (Rennes).	ECCL. NAMNETENSIS (Nantes).	ECCL. CORIOSOPIT. (Quimper).
3.°	Licinius. Theodorus. Proculus. Arnulphus. Dinifius. Ommatius. Leo. Francilio. Injuriosus. Baudinus. Guntharius. Euphronius. Gregorius.	Principius. Victor. Innocentius. Scienfredus. Domnolus. Badegisilus.	Talasius. Eustochius. Adulphus. Albinus. Eutropius. Domitianus. Baudigisilus. Audoveus.	S. Melanius. Felsediolus.	Epiphanius. S. Marsus. Eumerius. S. Felix. Nonnichius.	Morguethenus. Tremerinus. Fraganus. Salomon.
5.°	Pelagius. Leuparius. Agericus. Ginaldus. Valarius. Sigelaicus. Leobaldus. Modegisilus. Latinus. Carigisilus. Rigobertus. Papolenus. Chrotbertus. Pelagius.	Berthramnus. Hardoindus. Berarius.	Licinius. Cardulphus. Magnobodus. Gobertus. Agilbertus. Gariacus. Bozo.	Victurius. Durioterus. Willelmus. Desiderius. Agatheus.	Sophronius. Leobardus. Salapius. Taurinus. Harco. S. Pascharius. Agatheus.	Aluretus. Gulhoetus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA TURONENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. TURONENSIS (Tours).	ECCL. CENOMANNENSIS (Le Mans).	ECCL. ANDEGAVENSIS (Angers).	ECCL. REDONENSIS Rennes.	ECCL. NAMNETENSIS (Nantes).	ECCL. CORIOSOPIT. (Quimper).
8.°	Evaricus. Ibbo. Guntrannus. Dido. Rigambertus. Aubertus. Ostaldus. Eusebius. Gavienus. Herlingus.	Aiglibertus. Herlemundus I. Goslenus. Herlemundus II. Hodigus. Merolus. Josephus.	Bonignus. Botus. Sacrius. Mauriolus. Gentianus.	S. Moderandus. Auriscandus. Rothandus. Stephanus.	Amitho. Deomarus.	Hugo.
9.°	Josephus. Landrannus I. Usmarus. Landrannus II. Amalricus. Herardus. Actardus. Adalardus.	Franco I. Franco II. S. Aldricus. Rotbertus.	Benedictus. Flodegarius. Angiearius. Dodo.	Aurismondus. Warinus.	Odilardus. Alanus. Trutgarus. Atto. S. Gohardus. Actardus. Ermangarius. Landrannus. Gorgocius. Futcherius.	Felix.

PROVINCIA ECCLESIASTICA TURONENSIS.

SÆCULA	ECCL. VENETENSIS (Vannes).	ECCL. S. PAULI-LEONIS (Saint-Paul-de-Léon).	ECCL. TRECORENSIS (Tregnier). *	ECCL. BRIOCENSIS (Saint-Brieuc).	ECCL. MACLOVIENSIS VEL ALETHENSIS (Saint-Malo).	ECCL. DOLENSIS (Dol).
6.°	Modestus. Macliavus. Eunius. Regalis.	Paulus I. Jehonius. Tiernomagilus. Paulus II.	S. Tugdwalus. Rweiinus. Pebecontus.	S. Briocus.	S. Maclovius. Gwarwalius.. Colaphinus. Armagilius. Egnogatus.	S. Samson. S. Maglorius. Budocus. Genevæus I. Rostoaldus.
7.°	Dominius. Clemcus. Amantius. Saturninus. Guenninus. Ignoracus. Bomaldus. Susannus I. Junkelenus. Budocus. Hinguethenus. Meriadecus. Meldeocus. Hamon. Mabbo. Mauritius.	Cetomerinus. Goluenus. Tenenanus. Howardonus. Gœsnoveus. Gilbertus.	Robertus. Steiereus. Martinus. Dionysius. Gowarranus.		Melmo. Gofridus. Ocdumalus. Hancon. Noedius. Riatwalus.. Tutamenus. Ravilius. Bilius. Moenus. Edbodus. Guibertus. Hamon. Valterius.	Armahelus. Jumahelus. Jumenus.

* On pense que le siége d'une ancienne cité, nommée Lezobie, fut transféré à Tréguier, après l'arrivée de saint Tugal.

PROVINCIA ECCLESIASTICA TURONENSIS.

SÆCULA	ECCL. VENETENSIS (Vannes).	ECCL. S. PAULI-LEONIS (Saint-Paul-de-Léon).	ECCL. TRECORENSIS (Tréguier).	ECCL. BRIOCENSIS (Saint-Brieuc).	ECCL. MACLOVIENSIS VEL ALETHENSIS (Saint-Malo)	ECCL. DOLENSIS (Dol).
8.°	Gobrianus. Diles. Kenomonokus. Justokus. Jakutus. Calgonus. Luchenardus. Bilius. Cunadanus. Blinliveius. Auriscaudus.	Omeneslus. Guyomarkus.			Cadocanamus. Rivallonus. Judicaël. Reginaldus. Menfenicus. Benediclus.	Genevœus II. Tiarmailus. S. Thurianus.
9.°	Ago. Isaac. Kermaricus. Wilchocus. Ragenarius. Susannus II. Cemnemocus.	Leonorius. Liberalis.	Radulphus.	Garubrius.	Docmael. Heloga. Ermor. Jarnuvaltus. Maino. Salaco. Wernerius.	Fastcarius. Mahen.

PROVINCIA ECCLESIASTICA RHOTOMAGENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. RHOTOMAGENSIS (Rouen).	ECCL. BAJOCENSIS (Bayeux).	ECCL. ABRINCENSIS (Avranche).	ECCL. EBROICENSIS (Evreux).	ECCL. SAGIENSIS (Seez).	ECCL. LEXOVIENSIS (Lizieux).	EC. CONSTANTIENSIS (Coutances).
6.°	S. Gildardus. Flavius. S. Prætextatus. Melantius.	S. Vigor. Leucadius. Leudovaldus.	Nepus. S. Severus. Perpetuus. Ægidius. S. Paternus. S. Senerius. S. Leodovaldus.	Maurusio. Licinius. Ferrocinctus. Viator. S. Landulfus.	Hubertus. Litaredus. Passivus. Leudebaudus. Hildebrandus I. Rodobertus.	Theudobodus. Ætherius.	S. Leontianus. S. Possessor. S. Laudus. S. Romacharius.
7.°	Hidulfus. S. Romanus. S. Audoenus. S. Ansbertus. Grippo.	S. Geretrannus. S. Ragnobertus. S. Gereboldus. S. Framboldus.	Childoaldus. Rogertrannus.	Deodatus. Ragnericus. Concessus. S. Æternus. S. Aquilinus. Desiderius.	Amlacarius. Milcharius. Robertus I. S. Roverenus. S. Annobertus.	Launobaudus. Hincho. Leodeboldus.	Ulfobertus. Lupicinus. Chairibonus. Waldalmarus. Hughierus. Frodomundus.
8.°	Radilandus. S. Hugo I. Ratbertus. Grimo. Raginfredus. S. Remigius. Magenardus.	S. Hugo I. Leodeningus.	S. Autbertus.	Stephanus. Maurinus. Gervoldus. Dinus.	S. Lotharius. S. Chodegandus. Hugo. Benedictus. Ragemfridus.		Willebertus. Agathius. Livinus. Wilfridus. Josue. Leo. Angulo. Hubertus.
9.°	Willebertus. Ragnoardus. Guntbaldus. Paulus. Wenilo. Adelhardus. Riculfus. Johannes I.	Thiorus. Carevillus. Harimbertus. S. Sulpitius. Baltfridus. Tortoldus. Erchembertus.	Johannes. Ansegaudus. Remedius. Waltbertus.	Joseph. Gundbertus. Hilduinus. Sebar.	Rainaldus. Ingelnonus. Saxobodus. Hildebrandus II.	Freculfus.	Willardus. Herluinus. Sigenandus. Lista. Ragenardus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA REMENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. REMENSIS (Reims).	ECCL. SUESSIONENS (Soissons).	ECCL. CATALAUNENSIS (Châlons-sur-Marne).	ECCL. LAUDUNENSIS (Laon).	ECCL. SYLVANECTENSIS (Senlis).
6.°	S. Remigius. Romanus. Flavius. Mapinius. Œgidius. Romulfus.	S. Principius. S. Lupus. S. Bandaridus. Droctigisilus. Anecţarus.	Florendus. Providerius. Proditor. Lupus I. Papio. Eucharius. Tattinodus. S. Elaphius. S. Leudomerus.	Genebaudus I. Latro. Gundulphus. Elinandus.	S. Levangius. Passivus. Nonulus. Hodiernus. S. Lethardus. S. Sanctinus.
7.°	Sonnatius. Leudegisilus. Anglebertus. Lando. S. Nivardus. S. Reolus.	Theobaldus. Tondulphus. S. Ansericus. Bettolenus. Warimbertus. S. Adolbertus.	Felix I. Ragnobaudus. Lendebertus. Arnolphus. Bertoendus. Chamingus.	Robertus I. S. Chagnoaldus. Attola. Wifadus. Peregrinus. Gerardus. Serulfus. Omotarius.	Malulfus. S. Agmarus. S. Autbertus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA REMENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. REMENSIS (Reims).	ECCL. SUESSIONENSIS (Soissons).	ECCL. CATALAUNENSIS (Châlons-sur-Marne).	ECCL. LAUDUNENSIS (Laon).	ECCL. SYLVANECTENSIS (Senlis).
8.°	S. Rigobertus. Abel. Tilpinus.	S. Gaudinus. Macharius. Galconus. Gobaldus. Hubertus. Madalbertus. Deodatus I. Hildegadus.	Felix II. Bladaldus. Scaricus. Ricoaricus. Guilloboldus.	Madalgarius. Sigoaldus. Bertifridus. Madelanus. Genebaudus II Wanilo I. Cylo. Rainfridus. Sigebaudus. Gerfridus.	Erambertus. Vulfredus. Amalsindus. Bethelmus, Idoinus. Adelbertus. Ragnaldus.
9.°	Wlfarius. Ebbo. Hincmarus. Fulco.	Rothadus I. Rothadus II. Engelmodus. Hildeboldus.	Bovo. Hildigrinus. Adelelmus. Lupus II. Erchanradus. Wildebertus. Berno. Rodsaldus.	Wanilo II. Austroaldus. Bernico. Simeon. Pardulus. Hincmarus. Hedenulfus. Dido. Rodohardus.	Erminus. Godefridus. Herpwinus. Hadebertus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA REMENSIS.

SÆCULA	ECCL. BELLOVACENSIS (Beauvais).	ECCL. AMBIANENSIS (Amiens.)	ECCL. MORINENSIS (Terouanne) *	ECCL. NOVIOMENSIS (Noyon). **	ECCL. CAMERACENSIS (Cambrai). ***
6.°	Thalasius. Victor. Chanas. Numidius. Licerius. Themerus.	Edibius. Beatus. S. Honoratus. S. Salvius.	S. Antimundus. Athalbertus.	Sofronius. Alomerus. S. Medardus. Faustinus. Gundulfus. Chrasmarus. Ebrulfus. Bertundus.	S. Vedastus. S. Dominicus. S. Veduifus.
7.°	Betgisilus. Rodomarus. Ansoldus. Ribertus. Gsgerinus. Anselinus. Dodo. Meanrinus. Himbertus. Clemens. Constantinus.	S. Berchundus. Bertefridus. Theodofridus. Deodatus. Dado. Ursinianus.	S. Audomarus Drauclus. S. Bainus.	S. Acharius. S. Eligius. S. Mummolenus. Autgarius.	S. Gaugericus. S. Berthoaldus. Aldebertus. S. Autbertus. S. Vindicianus.

* L'ancien siége de Terouanne ou des Morins fut transféré à Boulogne en 1555.
** Le siége de la cité des Vermandois fut tranféré à Noyon au VI.e siècle. Depuis saint Médard jusque l'an 1148, les deux évêchés de Noyon et de Tournai furent réunis.
*** L'Eglise d'Arras lui fut unie jusqu'en 1093.

PROVINCIA ECCLESIASTICA REMENSIS.

SÆCULA	ECCL. BELLOVACENSIS (Beauvais).	ECCL. AMBIANENSIS (Amiens).	ECCL. MORINENSIS (Terouanne).	ECCL. NOVIOMENSIS (Noyon).	ECCL. CAMERACENSIS (Cambrai).
8.°	Radingus. Ercambertus. Rocoaldus. Miroldus. Austringus. Deodatus. Andreus. Audingus. Adalmanus.	Dominicus. Christianus. Raimbertus. Vituifus. Georgius.	Ravengerus. S. Erkembodus. Adalgerus. Gumbertus. Ætherius. Radwaldus. Athalfus. Wicbertus. Theodeinus.	Guindinus. Guarulfus. Framengerus. Hunuanus. Guido I. S. Eunutius. Elisœus. Adalfredus. Dido. Gislebertus. Pleon.	Hildebertus. Hunaldus. S. Hadulfus. Trauvardus. Guntridus. Albericus.
9.°	Ragimbertus. Hermenfridus Odo I. Honoratus I.	Jesse. Ragenarius. Hilmeradus. Geroldus.	Erambaldus. S. Folcuinus. S. Humfridus. Adalbertus.	Wandelmarus Rantgarius. Aicharius. Immo. Raginelmus.	Hildoardus. Halitgarius. Theodoricus. Hilduinus. S. Johannes I. S. Rhothadus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA TREVIRENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. TREVIRENSIS (Trèves).	ECCL. METENSIS (Metz).	ECCL. TULLENSIS (Toul).	ECCL. VERODUNENSIS (Verdun).
6.°	S. Fibicius. S. Rusticus. S. Aprunculus. S. Nicetius. S. Magnericus. Gaugericus.	S. Grammatius. Agatimber. Hesperius. S. Villicus. S. Petrus. Aigulfus.	S. Aper. S. Albaudus. Trisoricus. Dulcitius. Alodius. Premon. Autmundus.	S. Firminus. S. Vitonus. S. Desideratus. S. Agericus.
7.°	S. Sebaudus. Severinus. S. Modoaldus. S. Numerianus. S. Hildufus. S. Basinus. S. Leotwinus.	S. Arnoaldus. S. Pappolus. S. Arnulphus. Goericus. S. Godo. S. Clodulfus.	Endulus. Theodefridus. Eborinus. S. Leudinus. Adeodatus. Ermentheus. Magnaldus.	Charimeres. Hermenfredus. Godo. S. Paulus. Gisloardus. Gerebertus.
8.°	Milo. S. Veomadus. Richbodus.	S. Abbo. Aptatus. Felix. S. Sigibaldus. S. Chrodegangus.	Dodo. Garibaldus. Godo. S. Jacob. Berno.	Armonius. Agrebertus. Bertalamius. Abbo. Pepo. Volchisus. Agronius. S. Madalveus. Amalbertus. Petrus.
9.°	Vaso. Amalharius. Hetti. Theautgaudus. Bertulfus.	Angelramnus. Gundulfus. Drogo. Adventus. Wala.	Wannicus. Frotharius. Arnulfus. Arnaldus.	Austramus. Herilandus. Hildinus. Atto. Berhardus.

SÆCULA	PROVINCIA ECCLESIASTICA MOGUNTINA.				PROVINCIA ECCL. COLONIENSIS.	
	ECCL. MET. MOGUNTINA (Mayence).	ECCL. ARGENTORACTENSIS. (Strasbourg).	ECCL. NEMETENSIS (Spire).	ECCL. VANGIONENSIS (Worms).	EC. M. COLONIENSIS VEL AGRIPPINENSIS (Cologne).	ECCL. TUNGRENSIS (Tongres).
6.°	Sigebertus. Laufridus. Rutardus. Sidonius II. Wilbertus.	Garoinus. Landbertus. Rodobaldus. Magnebertus. Labyolus. Gundoaldus. Aldus.		S. Grotaldus.	Simoneus. Domitianus. Charentinus. Ebregesilus.	Quirilius. Eucherius I. Falco. Eucharius II. Domitianus. S. Monulfus. Gundulphus.
7.°	Leunisius. Rutelmus. Ruthwaldus. Lupoaldus.	Gando. Utho I. Ansoaldus. Rotharius. S. Arbogastus. S. Florentius.	Athanasius. Principius.	S. Amandus. S. Rupertus.	Remedius. S. Chunibertus. Bocaldus. Stephanus. Aldewinus. Giso.	Perpetuus. Ebregisus. Johannes. Amandus. S. Remaclus. S. Theodardus. S. Lambertus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA MOGUNTINA. — PROVINCIA ECCL. COLONIENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. MOGUNTINA (Mayence).	ECCL. ARGENTORACTENSIS. (Strasbourg).	ECCL. NEMETENSIS (Spire).	ECCL. VANGIONENSIS (Worms).	EC. M. COLONIENSIS VEL AGRIPPINENSIS (Cologne).	ECCL. TUNGRENSIS (Tongres).
8.°	Richbertus. Geroldus. Gervilius. S. Bonifacius. S. Lullus	Wicgernus. Etho. Remigius.	Tragebodo. Liudo. David. Basinus.	Geroldus. Gewiliebus. Vernharius. Falcwinus. Erembertus.	Anno. Faramundus. Ragiufredus. Agilulfus. Hildegarius. Hildebertus. Berthelinus. Ricolfus.	S. Hubertus. Fulcarius. Agilfridus.
9.°	Rikulfus. Haistulfus. O·garius. Rabanus-Maurus. Carolus. Luitbertus. Sunzo.	Ratho. Utho II. Herlevaldus. Adalochus. Bernaltus. Rataldus. Reginhardus.	Sigennius. Atho. Freydo. Benedictus. Hertinus. Gebehardus. Godelhardus. Ainhardus. Amalricus I.	Bernhardus. Fulconius. Samuel. Gunzo. Adelmus.	Hildebaldus. Hadabaldus. Guntharius. Hugo. Hilduinus. Willibertus.	Gerhaldus. Walcandus. Pirardus. Hircarius. Franco.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE SIXIÈME.

LIVRE SEPTIÈME.

ERRATA.

Page 31, ligne 6, au lieu de *de Rome*, lisez *sur Rome*
Page 34, ligne 29, après *avaient reçu*, ajoutez *les leçons*.
Page 67, ligne 2, au lieu de *vermeille*, lisez *vermeil*.
Page 70, ligne 24, après *abbés*, ôtez *y*.
Page 83, ligne 32, ôtez *n'* avant *eussent*.
Page 105, ligne 9, au lieu de *Ordre*, lisez *ordre*.
Page 133, ligne 30, au lieu de *défendu*, lisez *ordonné*.
Page 175, ligne 33, avant *Dominici*, lisez *missi*.
Page 194, ligne 28, au lieu de *pieuses*, lisez *précieuses*.
Page 200, ligne 17, au lieu de *qu'ensuite*, lisez *ensuite*.
Page 202, ligne 1, au lieu de *lui*, lisez *les*, et au lieu de *par*, lisez *avec*.
Page 221, ligne 10, au lieu de *Ebre*, lisez *Elbe*.
Page 238, ligne 15, au lieu de *joie*, lisez *jours*.
Page 240, ligne 4, au lieu de *proproportions*, lisez *proportions*.
Page 268, ligne 27, ôtez *de* avant *promptemen t*.
Page 325, ligne 3, au lieu de *ret rer*, lisez *retirer*.
Page 342, ligne 21, au lieu de *apologes*, lisez *apologies*.
Page 366, ligne 11, après *ainsi que*, ajoutez *de*.
Page 378, ligne 23, au lieu de *est*, lisez *et*.
Page 382, ligne 14, ajoutez *c'est* avant *une des indications*.
Page 405, ligne 30, après *attestation*, ajoutez *sans*.
Page 478, lignes 23 et 30, au lieu de *Preuilly*, lisez *Pouilly*.
Page 488, ligne 2, au lieu de *Europe*, lisez *époque*.
Page 510, ligne 6, au lieu de *plaisibles*, lisez *pa isibles*.

